This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Tome IV. — N° 1. Prix du N° 1 fr. 50. 15 Janvier 1896.

95463

BIBLIOTH. DE LA VILLE LYON

REVUE

Historique, Archéologique, Littéraire et Pittoresque

DU

VIVARAIS

ILLUSTRÉE

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1898

Publiée avec le concours d'un groupe d'écrivains Ardéchois

Sous la Direction de M. P. d'ALBIGNY

Vivarais ancien

« Il y a des régions plus majestueuses dans notre France ; il n'y en a pas, à ma connaissance, de plus originale et surtout de plus contrastée, où l'on puisse comme ici, passer en quelques heures, de la nature alpestre à la nature italienne ; il n'y en a pas où l'histoire de la terre et des hommes soit écrite sur le sol en caractères aussi clairs, aussi vivants. »

« *Le pays est petit, mais si plein de choses belles ou mémorables !* »

E. Melchior de Vogué, de l'Académie.
(Notes sur le Bas-Vivarais)

La légende dit : « Les morts vont vite ! » Mais l'oubli va plus vite que les morts.

Mme de Blocqueville.

PARIS
Dumont, libraire
32, Rue de Grenelle S.-G.

LYON
Brun fils, libraire
13, Rue du Plat

PRIVAS
IMPRIMERIE CENTRALE

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration
à M. P. d'ALBIGNY, directeur de la Revue, à Privas.

Digitized by Google

Collaborateurs de la REVUE DU VIVARAIS

MM. le vicomte Melchior de Vogüé, A. Mazon, Léon Vedel, Vicomte L. de Montravel, Benoit d'Entrevaux, Jules Ollier de Marichard, E.-A. Martel, Henri Vaschalde, Lascombe, Henri Lafayolle, de Lubac, Henri Arsac, l'abbé Grimaud, l'abbé Fillet, Emmanuel Nicod, Léopold Chiron, l'abbé Constant, Léonce Pingaud, Grellet de la Deyte, Prosper Falgairolle, Léon Charvet, Gaston Privat, l'abbé Paradis, l'abbé N. Boulay, A. Vachez, etc.

SOMMAIRE DU N° 1.

PAGES

1° Recherches historiques et généalogiques sur les Roussillon-Annonay (Suite III et fin), par A. Vachez 1
2° Jean-Gabriel Charvet (1750-1829), peintre et dessinateur Vivarois, par E.-L.-G. Charvet 15
3° Un Ardéchois en Terre-Sainte (Suite V.), par Gaston Privat . . 25
4° Le Carnacéen dans le Vivarais. — *Monuments mégalithiques :* dolmens, menhirs, cromlechs (Suite), par L. Chiron. 39
5° Les Seigneuries des Boutières (Suite III.) — *Chervil* aliàs *Cherville*, par H. Lafayolle 45

GRAVURES

1° Portrait de Jean-Gabriel Charvet, d'après D. Nonnotte (Musée national du Louvre) 15
2° Dolmen des Géandes. — N° 1. *Bois de Bourg-St-Andéol*, d'après une photographie. 41

Conditions d'abonnement à la REVUE

Département et Départements limitrophes			Autres Départements		
SUR PAPIER ORDINAIRE			**SUR PAPIER ORDINAIRE**		
Un an	12 fr.	»	Un an	13 fr.	»
Six mois.	7 fr.	»	Six mois.	7 fr.	50
SUR PAPIER ANGLAIS			**SUR PAPIER ANGLAIS**		
Un an	20 fr.	»	Un an	22 fr.	»
Six mois	11 fr.	»	Six mois.	12 fr.	»

Payables en souscrivant, par mandat ou timbres-poste.

Il ne sera pas reçu d'abonnement au-dessous de six mois de durée.

S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS ET LA VENTE AU NUMÉRO :

A Paris, chez DUMONT, libraire, 32, rue de Grenelle S.-G.
A Lyon, chez BRUN fils, libraire, 13, rue du Plat.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES
ET GÉNÉALOGIQUES
SUR LES ROUSSILLON-ANNONAY

(Suite III et fin).

VI.

AYMAR DE ROUSSILLON

(1316-1365).

Aymar, fils aîné et héritier universel d'Artaud V, fut seigneur de Roussillon, d'Annonay et de Riverie, pendant un demi-siècle. Aussi a-t-il laissé de nombreux souvenirs dans l'histoire.

Artaud, son père, lui avait, apparemment, cédé, plusieurs années avant sa mort, les terres qu'il possédait dans la province du Lyonnais. Car, le 20 octobre 1311, nous le voyons comparaître, en qualité de seigneur de Riverie, par son fondé de pouvoirs, Hugues Arrici, damoiseau, dans l'assemblée tenue par la noblesse et le haut clergé du Lyonnais, pour protester contre les Philippines, édits royaux, qui mettaient les seigneurs de la province dans la mouvance directe de l'Eglise de Lyon et en faisaient de simples arrière-vassaux du roi (1).

A peine Aymar avait-il succédé à son père qu'un différend s'élevait entre lui et Jacques, seigneur de Jarez et d'Argental et Béatrix d'Argental, femme de ce dernier, au sujet de la mouvance des terres de St-Symphorien-en-Vivarais et de St-Julien-Molin-Molette. Une sentence arbitrale, rendue par Guy de Roussillon et Aymar de Beauvoir, décida que la seigneurie de St-Symphorien relèverait, à l'avenir, du sire d'Annonay, mais que la moitié de celle de St-Julien-Molin-Molette serait cédée à Béatrix d'Argental (29 mars 1317, n. st.) (2).

De même que ses ancêtres, Aymar jouit d'une grande considération. C'est ainsi que Jean II, dauphin du Viennois, le choisit,

(1) Monfalcon. *Monumenta historiæ Lugdunensis*, p. 457.— Menestrier. *Hist. civile et consulaire de Lyon*, 420 et s. — Bonnassieux. *De la réunion de Lyon à la France*, p. 60.

(2) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 1439.

Digitized by Google

dans son testament, pour l'un de ses exécuteurs testamentaires (26 août 1318) (1).

Le 2 juillet 1324, à l'occasion du mariage de Renaud de Forez, second fils du comte Jean, avec Marguerite de Savoie, Aymar se rendit, avec Guichard de Beaujeu, caution pour le comte de Forez de la restitution de la dot de la future épouse (2).

Quelques années plus tard (1333), à la suite de la mort du dauphin Guigue VII, tué au siège du château de la Perrière, près de Voreppe, dans une guerre contre le duc de Savoie, Aymar de Roussillon fut choisi avec les principaux seigneurs du Dauphiné, Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, Amédée de Poitiers, son frère, Agout des Baux et plusieurs autres, pour faire partie du conseil de régence, auquel Béatrix de Viennois, veuve du sire d'Arlay, confia l'administration des affaires de la province, à raison de l'absence et de la jeunesse d'Humbert II, le nouveau dauphin (3).

L'histoire des mariages d'Aymar de Roussillon tient une assez grande place dans celle de sa vie.

Le 8 mai 1318, il épousa Jeanne de Forez, fille de Jean Ier, comte de Forez et d'Alix de Viennois. Jeanne était sa parente, d'un côté au troisième degré et de l'autre au quatrième. Mais le pape, Jean XXII, avait accordé des dispenses aux futurs époux, le 30 mars 1318. Ce mariage, dû aux démarches de messire Pierre de Lavieu, ami d'Aymar et de son parent, Gérard de Roussillon, chevalier, seigneur de Veauche, capitaine châtelain de Montbrison et premier gentilhomme de la chambre du comte, achevait de mettre un terme aux difficultés ayant existé entre Aymar et Jean de Forez et qui avaient déjà fait l'objet d'une transaction (4).

La dot de Jeanne de Forez fut de 9.000 livres viennoises seulement, dont les habitants du Forez durent payer les deux tiers (5). Aymar se contenta de cette faible dot, à cause de l'honneur d'une alliance aussi illustre. Ce fut d'abord dans ses deux châteaux de

(1) De Valbonnais. *Hist. du Dauphiné*. I. p. 277.

(2) De la Mure. *Hist. des ducs de Bourbon*. I, 359. III, 107.

(3) Chorier. *Hist. du Dauphiné*.

(4) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 1494. — De la Mure. *Histoire des ducs de Bourbon*. I, 386 et s. III, p. 111.

(5) Chaverondier. *Inventaire des titres du comté de Forez*, p. 661.

Digitized by Google

Miribel et de l'Aubépin que le seigneur de Roussillon conduisit successivement sa nouvelle épouse, pour y passer les premiers temps de leur mariage, jusqu'à ce qu'il l'eût disposée, nous dit de la Mure, à se retirer dans ses plus grandes terres.

Aymar eut grand respect et grande affection pour cette illustre dame, Jeanne de Forez, ajoute le même historien. Mais elle mourut, sans lui donner d'enfants, et il épousa, en secondes noces, le 14 mai 1338, Béatrix de Roussillon, fille de Gérard de Roussillon, seigneur d'Anjou, qui était sa parente, mais à un degré assez éloigné, pour obtenir des dispenses. Le père de Béatrix lui donna en dot 10.000 florins et offrit, en garantie du paiement, les revenus des domaines et châteaux de Rives et de Jarcieux ; de son côté, Aymar lui assigna pour douaire les châteaux de Dargoire et de Châteauneuf. Ce contrat de mariage reçut l'approbation du roi, Philippe VI de Valois, le 13 août 1343 (1). Mais cette seconde épouse, qui vivait encore en 1347, mourut avant son mari, en lui laissant seulement une fille, nommée Alix. Elle fut inhumée à Ste-Croix, dans le tombeau de Béatrix de la Tour, fondatrice du monastère et aïeule d'Aymar (2).

Mécontent de n'avoir pas de fils, Aymar épousa, en troisièmes noces, le 12 février 1357 (n. st.), Etiennette des Baux, fille de Hugues des Baux, comte d'Avellin et de Jeanne d'Apchier, sa parente au quatrième degré, ce qui l'obligea à obtenir des dispenses du pape Innocent VI (3). Mais cette dernière épouse fut stérile, et ce fut ainsi que la fille unique d'Aymar, Alix, hérita de tous les grands biens de la maison de Roussillon.

Alix fut mariée à Humbert VII de Thoire-Villars, fils d'Humbert VI et de Béatrix de Chalon, suivant contrat du 21 mai 1350, par lequel Aymar donna à sa fille la baronnie de Riverie, avec ses appartenances, en s'en réservant l'usufruit pendant sa vie et le droit de retour, si Alix prédécédait sans enfants (4).

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 2189, 2346 et 2490.

(2) Le Laboureur et de la Mure font épouser, en secondes noces, à Aymar de Roussillon, Françoise de Tullins. Mais cette dernière fut mariée, en 1333, à Aymard de Roussillon, seigneur de Serrières. Ces deux érudits ont été trompés par la similitude de nom. C'est aussi par erreur que de la Mure donne pour épouse à Aymar Alix de Poitiers, qui était sa mère. V. Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 1437, 2036, 3248 et 2490. V. aussi les *Noms féodaux*, V° Roussillon (Aymar de), seigneur de Serrières.

(3) Bétencourt. *Noms féodaux*.

(4) Chaverondier. *Inventaire des titres du comté de Forez*, 827. — Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 2571.

Digitized by Google

Mais, outre cette fille légitime, Aymar laissa plusieurs enfants naturels :

1° Et d'abord une fille nommée Béatrix, qu'il avait eue d'une noble demoiselle nommée Marguerite Mistral et qu'il maria, le 1er juin 1337, à Hugonet du Monteil ou du Montellier (*de Montilio*), damoiseau, neveu de Jean du Monteil, chanoine de St-Ruf de Valence (1).

2° Un fils, nommé Ponson, auquel il donna, le 29 mai 1360, en récompense de ses bons services, la leyde, qu'il percevait à Dargoire, avec la voirie et la garde de la tour dudit lieu (2).

3° Et enfin une fille, Catherine, mentionnée dans un acte de 1355, qui fut mariée à un nommé Humbert Chamdieu, et reçut en dot une somme de 100 florins et divers biens, dont elle fit don à Isabeau d'Harcourt, le 9 février 1405 (3).

Indépendamment de ses nombreuses terres dans le Dauphiné et le Vivarais, et de celles qu'il possédait dans le Lyonnais et le Forez, Aymar jouissait encore des droits de suzeraineté sur plusieurs fiefs situés dans ces deux dernières provinces. Il lui était ainsi dû hommage par les possesseurs de la terre de Chevrières, en Forez, et par les seigneurs d'Ampuis, de Chagnon et de Farnay, en Lyonnais (4).

Comme ses prédécesseurs, Aymar possédait aussi, à Lyon, cette sixième partie du port du pont du Rhône, qui fut l'objet de tant de traités et de difficultés. Mais, en 1227, il en abandonna enfin la possession, en en faisant donation à un simple tondeur de draps (*scissor pannorum*) nommé Jean Chapelain, ce qui fut approuvé par une délibération du Chapitre de l'Eglise de Lyon, du 6 novembre de la même année, sous la condition que le nouveau possesseur le tiendrait en fief de l'Eglise de Lyon et lui payerait annuellement, à la Saint-Michel, 6 bichets de seigle et 6 bichets ras d'avoine, plus 8 deniers par semaine à prendre sur le pontonage et encore à la charge de deux florins d'or de Florence (5).

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 2160.
(2) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 2796. — *Noms féodaux*.
(3) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 4570. — Archives du Rhône. *Hommages aux seigneurs de Roussillon*.
(4) De la Mure. *Hist. des ducs de Bourbon*. I, p. 400. — Huillard-Bréholles. *Inventaire*, n° 2682. — Archives du Rhône. *Hommages aux seigneurs de Roussillon*.
(5) Manuscrits de Cochard (*Biblioth. de Lyon*.)

Digitized by Google

Nous avons vu que les châteaux de Miribel et de l'Aubépin avaient été la première résidence de Jeanne de Forez, première femme d'Aymar. Quand les deux époux eurent quitté ces deux manoirs, Aymar les céda à son frère Artaud, pour lui tenir lieu de ses droits héréditaires. Ce dernier en fit hommage, en 1334, à Guy VII, comte de Forez, frère de l'épouse d'Aymar. Artaud testa le 23 novembre 1354, en instituant pour héritières universelles ses deux filles, Marguerite et Louise, qu'il avait eues de sa femme, Béatrix de Lavieu, et en faisant un legs de 100 florins d'or au couvent des Frères mineurs d'Annonay. Mais, dès l'année 1337, Aymar était rentré en possession du château de l'Aubépin, dont il rendit hommage, la même année, au comte Guy VII (1).

Mais la possession de ces diverses seigneuries était une cause de difficultés sans cesse renaissantes avec les possesseurs des terres voisines. C'est ainsi qu'en 1321 une transaction dut mettre un terme au différend qui s'était élevé entre Aymar et l'Eglise de Lyon, au sujet des limites de la justice de Saint-Andéol et de Rive-de-Gier, qui appartenaient au Chapitre de la métropole et de celle de Châteauneuf qui était aux Roussillon (2).

Deux ans plus tard, une difficulté de même nature s'étant élevée entre Aymar, d'une part, et l'abbé de Savigny et le prieur de Mornant, Uffred Arrici, de l'autre, au sujet de la justice de Mornant et de Chassagny, une sentence arbitrale, suivie d'une transaction, vint aussi décider que dans la ville de Mornant et toute la paroisse de Chassagny, les droits de justice demeureraient indivis pour égale part entre le prieur et le seigneur de Riverie. Mais, comme depuis longtemps ces derniers avaient un droit de garde sur la ville de Mornant, le prieur s'engagea à payer, chaque année, à Aymar et à ses successeurs, 30 sous forts de Lyon (juin 1323) (3).

Mais Aymar de Roussillon déshonora les dernières années de sa vie par des actes de violence et même de rebellion vis-à-vis de l'autorité royale.

Un document portant la date de 1327 nous apprend que déjà, à

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 2682. — De la Mure. *Histoire des ducs de Bourbon*. I, p. 396.

(2) *Mazures de l'Isle-Barbe*. 443.

(3) *Archives du Rhône*. H., 1184, folio 309.

Digitized by Google

cette époque, il avait été accusé du meurtre d'un nommé Pierre Fort, ainsi que d'autres excès, par plusieurs témoins, qu'il fut reçu à reprocher et qu'un arrêt du Parlement l'avait autorisé à se justifier des faits dont il était accusé (29 décembre 1327) (1).

Un autre arrêt du Parlement, rendu le 31 novembre 1332, déclara aussi non établie l'accusation portée contre Aymar de Roussillon, d'avoir, par son aide ou ses ordres, coopéré à la prise de force et au pillage du château de Thorenc, dont Hugues Mauvoisin et Hugues Guichard, chevaliers, s'étaient emparé sur Briand de Lavieu, en arborant la bannière du seigneur de Roussillon (2).

Bien que ces poursuites aient été sans résultat, elles avaient irrité profondément Aymar contre le roi de France. Aussi ne lui fournit-il aucun secours contre les Anglais. Le seigneur de Roussillon semble, au contraire, avoir profité des désordres de ces temps malheureux, pour se livrer à des excès et à des actes de déprédations dont l'histoire nous a conservé le triste souvenir (3).

Ainsi, en 1362, pendant que les chevaliers voisins de ses terres, qui auraient pu s'opposer à ses entreprises, se trouvaient à l'armée royale, Aymar s'empara du château du Colombier, près d'Annonay, dans lequel le cardinal Pierre du Colombier avait établi un monastère de Célestins et il en expulsa les religieux (4).

Cet acte de violence en entraîna d'autres. On le vit chasser, l'épée à la main, le sergent du roi, chargé de lui remettre des lettres d'ajournement pour rendre compte de sa conduite. Il en blessa un autre qui le sommait de mettre en liberté un bourgeois

(1) *Noms féodaux.* — Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 1848.

(2) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 1999. — *Noms féodaux.* V. *Laniac.*

(3) Comme si Aymar de Roussillon, seigneur d'Annonay, n'avait pas à sa charge assez de méfaits, plusieurs historiens tels que Poncer et l'abbé Filhol, en ont fait un seul personnage avec Aymar de Roussillon, seigneur d'Anjou et possesseur du château de Peyraud, dont la destruction fut ordonnée, en 1350, par sentence royale, à la réquisition des habitants de Lyon. Le récit rapporté par Chorier d'une querelle entre le seigneur de Roussillon et le seigneur d'Anjou suffisait déjà pour distinguer nettement ces deux personnages. (V. *Hist. du Dauphiné*, p. 323). D'autre part, si Aymar, seigneur d'Annonay, refusa de combattre contre les Anglais, Aymar, seigneur d'Anjou, combattit, au contraire, à Crécy, en 1346. Et ce fait permet de penser que celui des deux Aymar de Roussillon, qui livra le passage du Rhône aux Grandes Compagnies, se dirigeant sur Avignon, est bien le seigneur d'Annonay. (V. G. Guigue. *Les Tard Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais*, p. 7.— A. Mazon. *Le Vivarais pendant la guerre de Cent ans*, p. 14).

(4) Poncer. *Mémoires sur Annonay et le Haut-Vivarais.*

Digitized by Google

d'Annonay, nommé Arnulphe Faye, qu'il détenait arbitrairement en prison. Il affecta de ne plus reconnaître la suzeraineté du roi de France et de faire rédiger ses actes au nom de l'empereur. Enfin, il fut accusé d'avoir menacé de s'allier au roi d'Angleterre plutôt que de subir la confiscation de ses terres, et d'avoir extorqué de l'argent à des notaires royaux qu'il avait fait incarcérer (1).

Ces divers chefs d'accusation n'étaient peut-être pas tous bien nettement établis. Néanmoins, par l'ordre du roi, le bailli du Vivarais et du Valentinois, assisté du gouverneur de ces deux provinces, vint assiéger Annonay, pour s'emparer de la personne d'Aymar. La ville fut prise après quelques jours de siège et le seigneur de Roussillon déclaré criminel de lèse-majesté.

Le salut d'Aymar lui vint du père de l'époux de sa fille, Humbert VI de Thoire-Villars, l'un des plus fidèles soutiens de la cause nationale. Pendant que les officiers du roi demandaient la confiscation de la seigneurie d'Annonay, Humbert VI usait de tout son crédit en faveur du sire de Roussillon. De son côté, ce dernier, pour éviter les effets de la peine dont il était menacé, donnait, en augment de dot, la terre d'Annonay à sa fille, Alix de Roussillon, épouse d'Humbert VII de Thoire-Villars (16 août 1362). Et, en effet, par des lettres, datées du même jour, le roi Jean ordonna au bailli de Mâcon de restituer au sire de Villars le château et la ville d'Annonay, dont le bailli du Vivarais avait dû s'emparer à main armée (2).

Si Aymar échappait ainsi à la confiscation de sa terre d'Annonay, il n'en demeurait pas moins sous le coup des peines qu'il avait encourues par les méfaits qui lui étaient reprochés. Mais, grâce au crédit du sire de Villars, des lettres de rémission pleine et entière lui furent accordées au mois de mars 1363, par le roi Jean, qui se trouvait alors à Villeneuve-lès-Avignon. A cette occasion, la cession, qu'il avait faite de la terre d'Annonay à sa fille et à son gendre, fut approuvée, mais sous la condition que cette seigneurie serait tenue en fief de la couronne de France et que le château du Colombier et tous les autres biens enlevés aux Célestins, seraient restitués à ces derniers (3).

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 2849 et 2869. — Poncer. *Mémoires sur Annonay*.
(2) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 2850, 2851.
(3) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 2869.

Digitized by Google

Quelques jours après, Humbert de Thoire-Villars rendit hommage au roi pour la seigneurie d'Annonay, qui lui fut restituée, moyennant le paiement de 100 moutons d'or, représentant les dépenses faites par le bailli du Vivarais, pour la garde de cette ville (4 et 8 mai 1363) (1).

De leur côté, les Célestins rentrèrent en possession de tous leurs biens. Mais Aymar établit dans Annonay des soldats anglais et navarrais, dans le but de faire souffrir maintes vexations aux religieux et les forcer de quitter la place. Il fallut que le roi les prît de nouveau sous sa protection et saisît le Parlement de la connaissance de leurs griefs. Mais pendant l'instruction de l'affaire, Aymar mourut, et Humbert VII de Thoire-Villars, son successeur, en arrêta le cours en donnant pleine satisfaction aux Pères Célestins (2).

Aymar de Roussillon testa le 10 mars 1365 (n. st.) et sa mort arriva vers la fin du même mois. Dans son testament, il institua pour héritière universelle, Alix, sa fille unique, épouse d'Humbert VII de Thoire-Villars, damoiseau, à laquelle il légua Roussillon, Annonay et Riverie, en substituant lesdits biens à l'enfant mâle qui naîtrait de ce mariage, ou à défaut d'enfant mâle, en cas de mort d'Alix, à Humbert de Villars lui-même. Il élut sa sépulture dans la chapelle des Roussillon de l'église de Saint-Maurice de Vienne, où ses prédécesseurs étaient inhumés. Il donna à l'un des fils d'Aynard de la Tour, seigneur de Vinay, qui avait épousé une de ses nièces, la terre de Surieu, et à Recordance de la Tour 500 florins d'or. Enfin, il abolit les droits de mutation (*mutagia*), dans la terre de Roussillon et choisit pour exécuteurs testamentaires Aynard de la Tour, seigneur de Vinay, Guigue de Surieu, dit Corbellion, Jean Guichard, dit Bochu, et Guillaume de Seyssuel, damoiseau, châtelain de Roussillon (3).

---

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 2871 et 2875.
(2) Chaverondier. *Inventaire des titres du comté de Forez*, 1237. — Poncer. *Mémoires sur Annonay*.
(3) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 2908. — Chorier. *Hist. du Dauphiné*. II, p. 358.

Digitized by Google

VII.

ALIX DE ROUSSILLON — HUMBERT VII DE THOIRE-VILLARS — ISABEAU D'HARCOURT

(1365-1443.)

Avec Aymar s'éteignait la descendance masculine des seigneurs de Roussillon-Annonay. Et désormais, le nom de Roussillon ne se retrouve plus que dans les branches collatérales d'Anjou et du Bouchage, en Dauphiné, qui s'éteignirent dans le courant du XVe siècle, et dans celle de Veauche, en Forez, qui disparut dès les premières années du même siècle (1).

Comme nous l'avons vu, le contrat de mariage d'Humbert VII de Thoire-Villars avec Alix, fille unique d'Aymar, seigneur de Roussillon et d'Annonay, porte la date du 21 mai 1350. Mais cet acte ne constatait sans doute que de simples fiançailles, car, à cette date, de même que sa future épouse, Humbert n'avait pas encore atteint sa dixième année (2).

Il n'était ainsi pas encore majeur et n'avait que le titre de *damoiseau*, qu'il porta jusqu'en 1369 (3), quand la cession de la terre d'Annonay faite, en 1362, par Aymar de Roussillon à sa fille Alix, et la mort de ce dernier, arrivée trois ans plus tard, lui livrèrent le riche héritage des Roussillon-Annonay (4).

Aussi, le voyons-nous assisté de son père, Humbert VI, dans tous les actes importants qui suivirent son entrée en possession d'Annonay et des autres terres de cette maison. C'est ainsi que les coutumes et les franchises d'Annonay, accordées à cette ville par Artaud de Roussillon, furent confirmées, le 6 août 1364, à la requête des habitants, par Humbert VI, tant en son nom qu'en celui de son fils et de sa belle-fille Alix (5). C'est ainsi, pareille-

(1) Guy-Allard. *Dictionnaire du Dauphiné.* V. Roussillon. — De Rivoire de la Bâtie. *Armorial du Dauphiné.* — *Noms féodaux.* — De la Mure. *Hist. des ducs de Bourbon.* I, p. 347, 386 et s.

(2) Chaverondier. *Inventaire des titres du comté de Forez*, n° 287. — De la Teyssonière. *Recherches historiques sur le département de l'Ain.* IV, 173. — Guichenon. *Hist. de la Bresse.* V° Villars.

(3) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 3131.

(4) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 2850 et 2908.

(5) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 2898.

Digitized by Google

ment, que nous voyons, jusqu'en 1369, Humbert VI ratifier les traités passés par son fils (1). Vers la même époque, Humbert VII se reconnut vassal du roi de France pour les châteaux de Saint-Lattier et de Champagne, que le monarque lui avait cédés à charge de foi et hommage, ainsi que pour la seigneurie d'Annonay, dont la restitution fut confirmée de nouveau par le roi, le 19 septembre 1364 (2).

Mais Alix de Roussillon mourut fort jeune et longtemps avant son mari, sans lui donner d'enfants. Dans son testament, qui porte la date du 22 février 1367 (n. st.), elle fit don à Humbert de la seigneurie de Riverie en Lyonnais, des châteaux d'Annonay, de Roussillon, de Miribel et de toutes les terres qu'elle possédait dans le royaume de France, en vertu du testament de son père, à la charge pour les descendants d'Humbert de porter les armes des Roussillon. Toutefois son décès n'arriva pas, au plus tôt, avant la fin de l'année 1367, car elle figure encore personnellement dans plusieurs actes, passés le 11 octobre de la même année, et notamment dans une transaction conclue à la suite d'une sentence arbitrale entre Humbert VI, sire de Thoire-Villars, Humbert VII, son fils et Alix de Roussillon, femme de ce dernier, d'une part, et Aynard de la Tour, seigneur de Vinay, d'autre part, par laquelle il fut convenu que la moitié de la seigneurie de Surieu, avec le château dudit lieu, appartiendrait à Humbert VII de Thoire-Villars et l'autre moitié au seigneur de Vinay, avec retour à Humbert, si le seigneur de Vinay mourait sans enfants (3).

Le legs fait par Alix de Roussillon au profit de son mari, n'assura pas toutefois immédiatement à Humbert VII la jouissance paisible de la succession de cette dernière. Guillaume de Roussillon, chanoine de Lyon et oncle d'Alix, éleva des prétentions sur les terres de Roussillon, d'Annonay et de Riverie, du chef de Marguerite de Roussillon, dame de Viriville, sa sœur, et cette réclamation parut assez sérieuse au sire de Villars, pour qu'il transigeât avec Guillaume, auquel il céda la jouissance viagère

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 3129.

(2) La Teyssonière. *Recherches historiques sur le département de l'Ain*. IV, p. 2. — Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 2899.

(3) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 3019, 3020 et 3021.

Digitized by Google

des châteaux de Dargoire et de Châteauneuf, avec une rente de 140 livres, assise sur les revenus de Roussillon et de Riverie, et une somme de 2.100 florins, pour lui tenir lieu de 14 années d'arrérages de ladite rente, en échange de sa renonciation à tous les droits qu'il prétendait avoir sur l'héritage des Roussillon (5 décembre 1369) (1).

Le 1er mars 1368 (n. st.), Humbert VII de Thoire-Villars épousa en secondes noces, Marie de Genève, fille d'Amé, comte de Genève et de Mahaut de Bologne, qui lui donna trois enfants :

1° Alix de Villars.

2° Louise de Villars, dame de Lauson, qui épousa Guillaume de Vienne, chevalier de St-Georges, le 2 juillet 1387.

3° Humbert VIII de Thoire-Villars, qui hérita du comté de Genève, de son oncle Pierre de Genève, en 1393, mais qui mourut sans laisser d'enfants, de sa femme, Louise de Poitiers, dans le courant de l'année 1400, après avoir testé le 10 mars de ladite année.

Après la mort de Marie de Genève, sa seconde épouse, Humbert VII épousa, le 11 octobre 1383, Isabeau ou Isabelle d'Harcourt, fille de Jean III, comte d'Harcourt et de Catherine de Bourbon.

Isabeau reçut 15.000 florins en dot, et Humbert lui assigna en douaire sa terre d'Annonay et toutes ses terres en France, provenant de l'héritage des Roussillon, à l'exception des fiefs de la seigneurie de Roussillon, dont Isabeau devait avoir pourtant l'usufruit. Deux ans plus tard (1385), il lui donne l'étang des Combes et la paroisse de la Peyrouse. En 1394, il y joint, en augmentation de douaire, l'usufruit de la terre du Châtelard en Dombes, et du château du Bois-d'Oingt en Lyonnais, et en 1397, la seigneurie de Roussillon en Viennois (2).

Trois ans plus tard, découragé par la perte de son fils, mort sans postérité, Humbert mit le comble à ces libéralités, en donnant à Isabeau, pour le cas où il décéderait sans postérité, ses terres et seigneuries d'Annonay et de Boulieu, et tout ce qu'il pouvait avoir dans le bailliage du Vivarais et la sénéchaussée de Beaucaire, les seigneuries de Riverie, de l'Aubépin, de Château-

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire*. 3124, 3128 et 3129.
(2) Huillard-Bréholles. *Inventaire*. 3650, 3979 et 4120.

Digitized by Google

neuf, avec la forteresse de Ste-Croix de l'ordre des Chartreux, de Dargoire, du Bois-d'Oingt, et tout ce qu'il possédait dans le bailliage de Mâcon et la sénéchaussée de Lyon, ainsi que tous ses droits à Saint-Romain-en-Jarez et à Mornant (1). Le dauphin confirma cette donation en 1410 et le roi au mois d'avril 1411.

Suivant les *Noms féodaux*, cette donation aurait été faite à Isabeau d'Harcourt en considération des services importants que le comte d'Harcourt, son père, avait rendus à Humbert de Villars. Mais ce motif, qui a pu être indiqué dans l'acte, n'est qu'apparent. Les diverses seigneuries appartenant à Humbert, du chef de sa première femme, Alix de Roussillon, paraissent avoir été cédées à Isabeau d'Harcourt, non point à titre purement gratuit, mais pour la remplir de ses reprises matrimoniales. Au surplus, Annonay et les autres terres situées sur la rive droite du Rhône lui avaient été données en douaire, au moment de son mariage (2).

Quoi qu'il en soit, Isabeau d'Harcourt n'avait pas tardé à prendre possession de ces diverses seigneuries où, dès ce moment, elle se conduisit en maîtresse et souveraine. C'est ce que nous apprend notamment une procuration donnée, le 3 décembre 1400, par Humbert VII, à l'effet de délivrer à Isabeau d'Harcourt, son épouse, toutes les terres faisant l'objet de la donation qu'il lui a faite, et l'en mettre en possession réelle et corporelle (3).

Ainsi le voyons-nous rendre hommage à l'Eglise de Lyon pour Riverie, Dargoire et Châteauneuf, le 17 septembre 1401, à Louis II de Bourbon, comte de Forez, pour le château de l'Aubépin, le 29 mai 1402, au roi pour la terre d'Annonay, le 28 octobre 1409, et au dauphin, Charles, pour celle de Roussillon, le 27 janvier 1419 (4).

Humbert VII tenait beaucoup, d'ailleurs, à l'exécution des libéralités qu'il avait faites à son épouse. Ainsi, dans une lettre écrite par lui, le 18 octobre 1419, aux habitants de Châteauneuf, il les engage fortement à ne reconnaître, après son décès, aucun autre

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 4315.

(2) *Noms féodaux*. V° *Villars*. — Guichenon. *Hist. de la Bresse*. — La Teyssonnière. *Recherches historiques sur le département de l'Ain*. IV, p. 173 et s.— *Archives du Rhône*. *Inventaire de St-Jean*. *Esther*, f° 136.

(3) *Archives du Rhône*. Vol. *Esther*, f° 137.

(4) Guichenon. Mss. XXIV, n° 71. — Chaverondier. *Inventaire*. n° 791. — *Archives du Rhône*. C. 3258, f° 198. — Notes du P. Menestrier. Année 1419.

Digitized by Google

seigneur que la dame d'Harcourt à laquelle il avait fait donation dudit lieu. Ils ne devaient donc permettre à personne d'y mettre garnison et dans le cas où Philippe de Lévis, seigneur de la Roche-en-Régnier, son neveu, se présenterait, on devait lui fermer les portes de la forteresse (1).

Mais cette intention si nettement manifestée n'empêchait pas ce dernier de prétendre, même du vivant d'Humbert, à son héritage, du chef de sa mère, Eléonore de Villars, en se prévalant de sa faiblesse d'esprit pour contester la validité de la donation faite à son épouse (2).

On le vit même, peu de temps après, faire lui-même donation à son fils, Antoine de Lévis, seigneur de Vauvert, des terres et mandements de Roussillon, Riverie et Annonay, lui appartenant, porte ce document, *par trespas de Hymbert de Villars, père de Aliénor de Villars, mère dudit seigneur de la Roche* (6 novembre 1419), ce qui était d'une inexactitude flagrante, jamais Humbert VI, père d'Eléonore de Thoire-Villars, n'ayant été en possession de ces terres, qui avaient été léguées, comme on l'a vu, à Humbert VII de Thoire-Villars, par sa première femme, Alix de Roussillon (3).

Ces revendications incessantes furent telles qu'Isabeau d'Harcourt dut recourir à la protection de Charles de France, dauphin du Viennois, qui, en recevant son hommage pour la terre de Roussillon et en lui donnant souffrance d'un an pour l'hommage d'Annonay, fit défense au sire de la Roche de la troubler dans la possession de ces terres (4).

Quelques mois plus tard encore, pour rendre sa protection plus efficace, on vit ce prince déclarer hautement qu'il avait pris sous sa sauvegarde Isabeau d'Harcourt, dame de Villars, de Roussillon et d'Annonay, contre les entreprises dont elle était menacée par le seigneur de la Roche-en-Régnier et le seigneur de Vauvert, son fils, et mander aux officiers royaux de citer ces derniers devant le Parlement de Poitiers pour y répondre des violences qu'ils avaient commises (14 juin 1420) (5).

(1) *Archives du Rhône. Esther*, f° 138.
(2) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 5025.
(3) Chaverondier. *Inventaire des titres du comté de Forez*, n° 1233.— Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 5127.
(4) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 5134.
(5) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 5146.

Digitized by Google

Ce que devint la poursuite ainsi ordonnée par ce prince, aucun document ne nous l'apprend. Mais quand Humbert VII mourut, le 7 mai 1423, les difficultés élevées par les Lévis se renouvelèrent sans doute, car, de guerre lasse, Isabeau d'Harcourt consentit enfin, par une transaction des 17 et 20 juin 1423, à céder la terre d'Annonay, avec 40 livres de rente, à Philippe de Lévis, seigneur de la Roche-en-Régnier et à ses fils, Antoine et Balmond de Lévis, en échange de leur renonciation aux terres de Roussillon, Châteauneuf, Riverie, Dargoire, l'Aubépin, le Bois-d'Oingt, les revenus des étangs des Clenches et de Virieu, etc., terres et domaines provenant de l'héritage d'Humbert, sire de Villars (1).

Isabeau d'Harcourt mourut en 1443, après avoir institué pour héritier universel de tous ses biens, son parent, Charles, duc de Bourbon et comte de Forez, par son testament, en date du 20 novembre 1441. A l'exception des seigneuries de Dargoire et de Châteauneuf, léguées à l'Eglise de Lyon, ce prince hérita ainsi de toutes les terres possédées par la testatrice (2).

Moins de vingt ans plus tard, son fils, Jean II, duc de Bourbon et comte de Forez, acquit à son tour Annonay, qui lui fut cédé, avec plusieurs autres seigneuries, par Antoine de Lévis, par un acte de vente du 19 mai 1361, confirmé, à plusieurs reprises, par actes des 19 mars 1463 et 21 avril 1474 (3).

Et ce fut ainsi qu'après avoir appartenu, pendant plus d'un demi-siècle, aux comtes de Forez, le riche patrimoine des Roussillon-Annonay, compris dans la confiscation des terres seigneuriales du connétable de Bourbon, entra, en 1527, dans le domaine royal, dont la formation progressive et continue a fait la France moderne.

A. VACHEZ.

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 5192.

(2) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, 5673. — Valentin Smith et C. Guigue. *Bibliotheca Dumbensis*, p. 333. — Archives du Rhône. Vol. *Esther*, f° 140.

(3) Chaverondier. *Inventaire des titres du Comté de Forez*, n° 800.

Digitized by Google

JEAN-GABRIEL CHARVET

1750-1829

JEAN-GABRIEL CHARVET

d'après D. NONNOTE

Musée National du Louvre.

Digitized by Google

La famille de cet artiste est une des plus anciennes de Serrières (1) ; Jean-Gabriel, qui est né le 18 juin 1750, est mort à Tournon le 16 janvier 1829.

Si, comme on l'a dit souvent, certaines inclinations dans la vie sont irrésistibles, notre artiste en est bien un exemple. Il fut d'abord destiné au commerce par son oncle maternel et parrain Gabriel Raoux, négociant à Lyon qui l'attira vers lui et le mit en pension.

On se fait d'habitude trop d'illusion en attribuant de la portée à ces barbouillages et à ces bonshommes dont les écoliers aiment à garnir leurs cahiers d'écriture et même leurs livres et où l'on voit, bien à tort, ce qu'on nomme des dispositions pour le dessin. Tel qui commence ainsi ne fit jamais rien plus tard et beaucoup d'autres ne deviennent que des caricaturistes à cause de leur tournure d'esprit. Cependant Charvet, aussi, se laissa aller à son entraînement pour les croquis et même ses professeurs n'échappèrent pas à sa verve ; mais, chez lui, la vocation était certaine comme on le verra.

Son oncle parut d'abord se prêter à ce goût et le plaça même à l'Ecole gratuite de dessin de Lyon, qui avait été fondée en 1756 et où enseignait Donat Nonnotte (2). L'enseignement fut si bien

(1) Georges Charvet, né à une date que nous ignorons, est mort à Serrières le 11 septembre 1681 ; il épousa Catherine Perrot, peintre en miniature, reçue à l'Académie royale de peinture et sculpture le 31 janvier 1682 (laquelle épousa en secondes noces Claude Horry, notaire apostolique de l'archevêché de Paris), morte le 13 décembre 1695. Son fils Jacques, bourgeois de Paris, né à Serrières, en 1680, y serait mort à une date que nous ignorons ; il eut, de Madelaine Plateau Jean-François, contrôleur des péages à Serrières, né en 1716 dans la même ville, où il est mort le 11 mai 1764, lequel se maria avec Madeleine Raoux de Tarascon. Son fils Jean-Gabriel, lequel est celui qui nous occupe et qui épousa Catherine Lesoing, en a eu Jean-François-Gabriel, avocat, docteur en droit, chef de division à la Préfecture du Rhône, né à Serrières le 10 juin 1797, mort à Lyon le 2 février 1861 : celui-ci laissa, de Colombe-Amélie-Olympe Molesini de Sautel, Etienne-Léon-Gabriel, architecte, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon, inspecteur de l'Enseignement des arts du dessin et des musées au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, né le 15 mai 1830, qui est l'auteur de cette notice.

Deux écrivains se sont déjà occupés de J.-G. Charvet :

1° Alexis Rousset dans l'*Annonéen* du 24 novembre 1842 ;

2° Ovide de Valgorge dans les *Souvenirs de l'Ardèche*, Tome I, page 58. Sa notice a été reproduite par M. Delesty dans son ouvrage : *Serrières autrefois et aujourd'hui*. Nous devons de précieux renseignements et la communication des écrits politiques à l'extrême obligeance de M. Emmanuel Nicod, auquel nous adressons nos meilleurs remerciements. Messieurs Albin Mazon, Léon Rostaing, Lex, archiviste de Saône-et-Loire, Vaillant, professeur au Muséum, Félix Follot, fabricant de papiers peints, ont bien voulu également nous aider de leurs recherches et de leurs intéressantes indications.

(2) Voir nos mémoires lus aux réunions des Sociétés des Beaux-Arts des Départements les 24 août 1878, 16 avril 1879 et 1er août 1880.

Digitized by Google

compris à cette époque que les jeunes gens y suivaient un programme de leçons, lesquelles, au lieu de les confiner dans un ordre restreint d'études, leur permettaient de s'exercer dans tous les genres. Aussi Charvet s'est montré des plus habiles aussi bien dans la figure que dans la fleur, dans l'ornementation que dans le paysage, et cette circonstance lui permit de se créer des ressources comme dessinateur fécond.

Nonnotte a exécuté à cette époque (1765) un magnifique portrait de Gabriel Raoux, que nous possédons encore, et celui de Charvet son neveu, qui est au Musée National du Louvre (1).

Cependant l'oncle doué d'un esprit aventureux et possesseur d'une certaine fortune qu'il compromit du reste peu à peu complètement, s'était, avant tout proposé d'employer son neveu dans les affaires ; s'il eût consulté Nonnotte, il se serait bien vite convaincu que cette carrière n'avait aucun attrait pour le jeune homme. Il est résulté de cette erreur que la bonté de l'oncle n'a servi qu'à créer des alternatives regrettables de moyens d'existence dans une trop grande partie de la vie de son neveu.

Ainsi Charvet, qui venait de perdre son père, malgré ses quinze ans, fit un coup de tête et s'engagea en 1765 dans les dragons de Custine. On avait pris l'habitude de qualifier de ce nom ce régiment, qui était un des numéros 14 vieux, créé Fimarcon, parce que Adam-Philippe, comte de Custine, depuis bien connu par ses infortunes, en prit, en 1763, le commandement qu'il conserva jusqu'en 1780, où il fut remplacé par le marquis de Lescure (2). Le jeune homme n'ayant pas l'âge exigé, il fut aisé à Raoux de le faire sortir de ce corps ; malgré cela, il s'engagea de nouveau, non dans la cavalerie, mais dans le régiment d'Aquitaine qui était alors à Metz.

Ce régiment, qui provenait du régiment d'Anjou, fut mis sous le nom d'Aquitaine par ordonnance royale du 10 septembre 1753 (3). Il était au camp de Compiègne en 1767, à Cambrai en avril 1768 et à Toulon en mars 1769. C'est de là qu'il fut dirigé,

(1) H. 0,59. — L. 0,46. Toile ovale. Il est en buste de trois quarts, regardant le spectateur ; habit gris.

(2) L'uniforme se composait d'un habit vert avec la couleur jonquille ; le casque, qui est devenu caractéristique de ce corps, ne commença à y être porté qu'à l'époque où Custine en devint colonel.

(3) Son uniforme se composait d'habit et culotte blanche avec veste, revers et parements bleu de roi. Il marchait, en 1789, le 36e sur 104 régiments.

Digitized by Google

le 14 avril, sur la Corse que les Gênois, impuissants à s'y maintenir, avaient cédée par traité à la France.

Les circonstances ayant fourni à l'auteur de cette notice l'occasion de faire en 1894 un voyage en Corse, ce qui lui a permis d'étudier, sur place, les péripéties finales de la lutte qui fut entreprise contre les Français sur l'impulsion du célèbre patriote Pascal Paoli, il ne peut s'empêcher de les raconter succintement ici.

Au fond, la résistance était téméraire, car les Français, humiliés par leur échec de Borgo en 1768, revinrent, l'année suivante, en forces imposantes, plus de quarante bataillons, avec un nombreux état-major et toute une organisation de campagne, sous le commandement du lieutenant général Noël de Jourda, comte de Vaux (1). Le régiment d'Aquitaine fournissait quatre bataillons sous le commandement du colonel vicomte Elzéar-Marie-Joseph-Charles de Broglie, avec de Carcy, lieutenant-colonel et de Pontevoy, major.

Les Corses ne suivirent aucun plan de défense préconçu ; au lieu d'harceler et d'affamer l'ennemi, ainsi que le conseillait le colonel Gian-Lorenzo de Petriconi, ils préférèrent l'attaquer infructueusement dans des positions faciles à défendre. Au contraire, les Français, partis de Saint-Florent, opéraient avec méthode ; appuyant leur droite sur la Balagne, contenue par le régiment de Bourgogne, et leur gauche sur Bastia et la mer orientale, ils pivotaient sur leur ligne d'attaque de l'Ouest de l'île de manière à refouler les Corses vers le Sud. Ce fut dans la petite plaine de Ponte-Nuovo, où passe le Golo, qu'une rencontre, le 9 juin, décida du sort de la campagne par la déroute d'une faible partie des troupes mal commandées et peu disciplinées de Paoli.

Délogé successivement de Morosaglia et de Corte, ce chef quitta l'île à Porto Vecchio, le 13 juillet, sur un bâtiment anglais pour se rendre à Livourne puis en Angleterre. Le régiment d'Aquitaine ne semble pas avoir pris part à l'affaire de Ponte-Nuovo ; il opérait probablement avec une autre colonne qui n'y fut pas engagée et il rentra à Toulon le 15 août ; le même jour

(1) Il avait fait la guerre en Corse en 1738 et 1739 comme capitaine et en 1757 comme brigadier : il fut nommé maréchal de France en 1783 et mourut à Grenoble le 12 septembre 1788.

Digitized by Google

venait au monde, dans cette Corse devenue Française, à Ajaccio, Napoléon-Bonaparte, cet homme de génie dont la gloire incroyable n'a été égalée que par des revers qui n'ont fini que par l'abaissement complet de la France.

Charvet prit part l'année suivante à l'expédition de Tunis, entreprise par Louis XV contre le bey Aly afin d'obtenir des garanties sérieuses de sécurité pour la marine française en butte aux attaques des vaisseaux de guerre tunisiens et pour la pêche du corail. Le 23 mai 1770, trois gros vaisseaux de guerre se présentaient devant La Goulette pour faire sortir du port les navires de commerce français et chercher le consul ; le 21 juin, le reste de l'escadre, composé de seize bâtiments, arrivait sous le commandement du comte de Boves ; l'ultimatum n'ayant reçu du bey Aly que des réponses vagues, les Français bombardèrent Porto-Farina, Bizerte, Souse et Monastir. La paix ne fut signée, après armistice, que le 2 septembre, négociée surtout par un envoyé du Sultan, lequel, étant en guerre avec la Russie, avait besoin du contingent tunisien.

Le régiment d'Aquitaine rentra en France (1) ; mais Charvet avait été à même d'expérimenter, aussi complètement que possible, les inconvénients du métier de soldat ; bien que grand et robuste, son tempérament fut réellement éprouvé, surtout pendant l'expédition de Tunis ; aussi son oncle n'eut pas de peine cette fois à le rappeler auprès de lui à Paris. On peut juger dans quel état il était, puisqu'au moment où il se trouva libre de son engagement, il n'eut pas d'autre alternative que de quitter son uniforme en prenant un bain et de le détruire, tant il était rempli de vermine. Ne pouvant déplaire à son oncle, il accepta la maigre position de simple commis pour tenir la caisse d'un établissement de banque et faire le gros des écritures, moyennant la nourriture, le logement et l'entretien. Quoique ce fût peu dans les goûts du jeune artiste, cependant cela put durer jusqu'en 1773.

(1) Il se rendit à Montpellier en 1771, puis à Perpignan en octobre 1772, où il fut dédoublé ; les 1er et 3e bataillons continuèrent le régiment et en gardèrent l'uniforme, ainsi que les drapeaux, tandis que les 2e et 4e bataillons reprirent le nom d'Anjou avec habit, veste et culottes blanches, revers et parements jaunes.

Le régiment d'Aquitaine est la souche du 26e de ligne actuel et celui d'Anjou du 42e.

Digitized by Google

*
* *

Il est, vers le tropique du Cancer, une île où la magnificence de la nature est sans égale. Le long des rivages, les palétuviers dont les racines poussent du fond de la mer, noueuses et contournées jusqu'à la surface, pour s'élever ensuite, au-dessus, gracieux et toujours verts, les fourrés où l'on rencontre le cocotier, le palmiste, le tamarinier, les mancenilliers, les acacias et les indigotiers. Puis, des cultures où l'on trouve le cacaotier, la canne à sucre, ce roseau surmonté d'une sorte de plumet composé de feuilles vertes allongées, les caféiers, les cotonniers, les rocouiers, les vanilliers, les ananas, ces précieuses denrées que recherche le vieux monde. Puis, au centre, une verdure touffue dans des massifs épais, de laquelle s'élèvent le fromager pyramidal au tronc monstrueux, le gommier à haute stature et à membres puissants, le figuier sauvage ce géant de la forêt, l'arbre du voyageur terminé en éventail. Au milieu de tous ces arbres, de plus de cent essences différentes, s'enlacent les lianes de toutes formes, des fleurs de contours bizarres et des plus belles couleurs, près de cinq cents genres de plantes, deux cents espèces de fougères. Des oiseaux et des insectes aux riches parures, s'envolent et animent ce fouillis encore inexploré, et inexploité heureusement, dans certaines parties.

Cette île est celle de la Guadeloupe (1).

Tel est le pays où Charvet fut envoyé en 1773 par son oncle qui avait l'espoir d'y nouer des relations commerciales. C'était une nouvelle illusion et d'autant plus que le tempérament de commis-voyageur n'était pas celui du jeune artiste. Aussi il y fut abandonné sans appointements pendant quatre ans ; « il semblait », a-t-il écrit depuis, « qu'on l'avait oublié..... (2). »

Mais on pouvait errer au hasard et disparaître comme perdu au milieu de cette végétation exubérante, où chaque pas recèle une nouveauté à l'européen, habitué à nos campagnes souvent

(1) Découverte le 4 novembre 1493 par Christophe Colomb, elle fut dédaignée par les Espagnols et resta pendant cent cinquante ans au pouvoir des Caraïbes qui en rendaient l'occupation difficile. Déjà habitée par des Français dès 1635, achetée par Colbert en 1664, remise à une Compagnie, elle végéta et sa véritable prospérité date des Anglais qui la prirent en 1759 ; les Français la reprirent en 1767.

(2) Lettre à sa sœur Chèze.

Digitized by Google

monotones ; et, si la nuit venait surprendre, on trouvait facilement un refuge en faisant un lit moelleux avec les herbes, pour s'endormir, sans crainte de bêtes féroces, sous ce ciel sans nuages où étincellent, au travers des feuilles découpées, les étoiles les plus brillantes.

Aussi, insouciant comme on l'est à vingt-trois ans, Charvet pénétrant dans la profondeur des forêts, cherchait les plantes, les fleurs et les animaux curieux pour les dessiner. Les noirs et les descendants des anciens habitants de l'île, l'aidaient dans ses recherches et lui faisaient rencontrer sans cesse quelque nouveauté d'histoire naturelle. C'est ainsi qu'il put préparer et colorier une collection de trois cents dessins, qui, dit-il dans une lettre adressée plus tard à Lacépède, « rendaient passablement « bien la nature et qu'il destinoit pour le Jardin des Plantes de « Paris. »

Entre temps, il travaillait pour Barbotteau, habitant de Port-Louis dans la Grande-Terre, connu par un intéressant ouvrage sur les fourmis ; celui-ci l'employait à terminer des dessins de poissons qui ont été adressés à Duhamel, son correspondant. Plusieurs de ces dessins ichthyologiques ont été gravés dans le « *Traité général des pêches* », de cet auteur (1).

Un jour, les Caraïbes, chez qui, las de fouiller dans les rochers, dans les bois et dans les profondeurs des anses, il avait trouvé de l'ombrage et du repos, le conduisirent, dans une course, vers la partie de la Grande-Terre nommée : l'*Anse Bertrand*. On sait qu'il restait encore, vers 1830, dans cette commune quelques-uns de ces naturels qui y formaient sept ou huit familles qui s'étaient réfugiées sur les escarpements pittoresques de l'extrémité Nord où ils vivaient du produit de leur pêche, de manioc et de patates.

Sur la côte Nord-Est sont les caps, dits du *Souffleur* et de la *Porte d'Enfer*, dont les grottes vomissent à près de dix mètres la houle qui s'y engouffre ; les Caraïbes conduisirent Charvet à la *Porte d'Enfer* et ce nom est bien celui qui convenait à l'aspect du lieu, « si l'enfer », comme il l'écrit (2), « est un séjour mélancolique, sauvage et pittoresque. »

(1) Catalogue des dessins, numéros 57 à 59.
(2) Lettre à Lacépède du 19 Vendémiaire, an IV (10 octobre 1795).

Digitized by Google

Depuis, la *Porte d'Enfer* a été atteinte par le tremblement de terre de 1843 ; la voûte s'est effondrée et il ne reste plus que les deux rochers qui la soutenaient.

Ce fut vers cette grotte que, prenant un bain de jambes, il observa un curieux poisson voisin des *Scombres*. Ce poisson avait l'air si familier, si peu effrayé du mouvement qu'il faisait dans l'eau qu'il n'hésita pas à vouloir le prendre.

Il le saisit en effet, lorsque, tout à coup, il vit son dos s'entr'ouvrir et dégorger une liqueur d'un pourpre vif qui teignit l'eau assez bien pour dérober à sa vue les objets qui se trouvaient au fond et surtout le petit animal qui lui échappa subtilement dans le mouvement causé par la surprise. Il réussit à le saisir une autre fois et il répandit une seconde fois sa liqueur ; mais ce fluide était bien moins coloré et bien moins abondant qu'au premier jet. Charvet reprit un second poisson qu'il appliqua cette fois sur une feuille de papier et les mêmes phénomènes se reproduisirent.

Lacépède a rapporté fidèlement tous ces détails, ainsi que la description que Charvet lui avait envoyée, dans son « *Histoire naturelle des Poissons* (Tome III, pages 41 à 44) », mais il n'a pas reproduit le dessin (1).

Nous possédons les lettres d'échange des communications de Charvet par Lacépède en Messidor, an III (juin 1795) et, de Leuville par Linas, 2 Brumaire, an IV (23 octobre 1795) ; cette dernière a été reproduite par Jules Rousset dans sa notice.

On le voit, Charvet sut tirer parti de ce qu'il avait appris à l'Ecole gratuite de dessin de Lyon. Animaux, plantes, fleurs, oiseaux, insectes s'entassaient en feuilles de dessin sur une table du petit pavillon qui lui servait d'atelier, lorsque survint l'épouvantable ouragan du 5 septembre 1776, accompagné de tremblement de terre. Vingt-deux navires furent jetés à la côte à la Martinique ; nombre de maisons furent renversées à la Guadeloupe. Le petit pavillon fut enlevé comme paille ; la pluie noya tous les effets du jeune artiste et ce qu'elle fit de pire, ce fut de réduire en pâte tous ses dessins.....

(1) S'il l'eût fait, cela aurait facilité singulièrement la détermination exacte du poisson, laquelle reste encore à faire.

Digitized by Google

Il avait été emporté lui-même et il resta pendant douze heures, avec de l'eau jusqu'à la ceinture, renversé contre une haie, qui, tout en le protégeant contre la tempête, le déchirait de ses épines. L'ouragan apaisé, il fut pris d'une fièvre violente.

Sans cela, il aurait eu le courage de recommencer ; mais il fut obligé de revenir en France pour opérer, par le changement d'air, une guérison qu'il aurait fallu acheter de beaucoup de temps et de remèdes. Ses affaires et mille circonstances l'empêchèrent de reprendre la route de l'Amérique et les années lui en fermèrent le chemin pour toujours.

Il semble que le mauvais temps le poursuivait ; son navire fut assailli par la tempête et absolument désemparé ; le capitaine dut se laisser aller à la dérive. Toutefois cette circonstance eut l'avantage de provoquer une heureuse réaction et, lorsqu'il arriva au port, il était guéri ; c'était en 1777.

A son retour en France, Charvet trouva son oncle ayant perdu sa fortune et engagé dans de nouvelles spéculations, pour lesquelles il lui prêta, par reconnaissance pour le bien qu'il lui avait fait dans sa jeunesse ainsi qu'à sa famille, le secours d'une garantie immobilière dont il pouvait disposer, laquelle devint pour lui plus tard la cause de pertes et d'embarras considérables. Cela permit à Raoux d'entrer dans une société formée pour exploiter les mines et forges de la Bourgogne. Il proposa à son neveu de l'employer dans cette entreprise, ce qu'il accepta, et la Compagnie le nomma Inspecteur général de ses mines, au Creuzot, avec de faibles appointements, mais avec l'espérance d'une augmentation avantageuse. Toutefois, au bout de dix-huit mois, ce fut l'oncle qui remplaça le neveu en Bourgogne pour y résider et les maigres appointements ne furent pas même payés.....

La mauvaise conduite des affaires ou plutôt l'inconsistance du plan sur lequel avait été bâti l'édifice d'une entreprise vaste et coûteuse, occasionna, comme il arrive souvent, des troubles qui dégénérèrent en aigreur parmi les associés et amenèrent le désordre, dont la dissolution de la Compagnie et un arrangement avec les créanciers furent le résultat. L'artiste revint pour s'occuper de ses intérêts et de ceux de sa famille à Serrières, où le suivit bientôt son oncle, lequel retourna ensuite à Paris (1).

(1) Gabriel Raoux est venu mourir à Serrières le 17 novembre 1786.

Digitized by Google

Charvet épousa, le 19 juillet 1784, Catherine Lesoing, fille d'un officier de la Légion royale.

Un an et demi après son mariage quelques-uns des principaux habitants d'Annonay lui proposèrent d'aller établir dans cette ville une académie de dessin ; ils lui firent entrevoir des avantages et, comme il n'était pas assez fortuné pour pouvoir se passer du secours de ses talents, il se décida. Il commença son établissement en 1785 ; mais les événements de la Révolution le détruisirent cinq ans après.....

Nous n'avons malheureusement pas pu réussir, à Annonay, à cause de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville en 1870, lequel a détruit toutes les archives, ni à celles de l'Ardèche, à retrouver le moindre document sur cette école. Cela est fort regrettable, car il eût été bien intéressant, pour nous surtout qui avons été appelé à visiter comme Inspecteur, celle qui y a été créée près d'un siècle plus tard en 1880, d'étudier le fonctionnement appliqué alors par Charvet.

Il publia en 1791, à Annonay, un « *Précis d'Education sur les vers-à-soie* ou petit manuel de magnanerie (1). » Cette publication écrite d'une manière familière, contient d'utiles conseils pour une industrie, qui fit la fortune du Vivarais et qui a singulièrement décliné depuis par l'introduction en France des soies étrangères.

(A suivre) E. L. G. CHARVET.

(1) Voir : Catalogue des publications n° 1.

Digitized by Google

UN ARDÉCHOIS
EN TERRE SAINTE

(Suite V.)

CHAPITRE XIV

PROCESSION SOLENNELLE AU St-SÉPULCRE
LES HYMNES DU St-SÉPULCRE

La lutte sacrilège et scandaleuse dont le St-Sépulcre a été le théâtre le samedi précédent, samedi saint treize avril 1895, — lutte qui a désolé tous les bons catholiques et empêché l'accomplissement des cérémonies du dernier jour de la semaine Sainte, laquelle tombait cette année à la même date pour les rites latin et non latin, — nous vaut d'assister à la magnifique cérémonie que les Grecs non unis célèbrent habituellement huit jours plus tôt le Samedi-Saint. Ce jour-là, leur tour vient avant celui des Latins.

Dans la vaste nef qui est comme le prolongement du Saint-Sépulcre et qui s'élève sous la seconde coupole du monument, préside, assis sur son trône, Sa Béatitude le Patriarche de Jérusalem, Mgr Eutychios, un des quatre (1) chefs indépendants de son rite. Il est grand, le visage encadré d'une barbe très noire, jeune encore. Il n'est pas revêtu de ses ornements sacerdotaux. Un grand manteau de satin rouge, rattaché par le bas, couvre ses épaules et la crosse patriarcale est dans sa main. Des décorations nombreuses, parmi lesquelles nous reconnaissons les colliers des ordres ottomans (Osmanieh et Medjidjeh) et hellène (Sauveur de Grèce), brillent sur sa poitrine. La grille qui sépare le parvis du St-Sépulcre de la nef des Grecs est ouverte ; nous avançons discrètement avec des compagnons de pèlerinage. Le Patriarche s'en aperçoit et fait signe à ses cawas qu'on nous donne place au premier rang. De cette façon, nous pouvons suivre l'office religieux composé de chants qui alternent avec la symphonie des crécelles de bois très bruyantes. N'oublions pas que nous sommes au Sa-

(1) Les autres sont ceux de Constantinople, d'Antioche et d'Alexandrie.

Digitized by Google

medi-Saint. Quoique solennels, ces chants privés de l'accompagnement de notre plain-chant et de la voix des orgues, finissent par paraître criards et monotones.

Pendant ce temps, toute la basilique a été illuminée et resplendit luxueusement de l'éclat de milliers de lampes (1) et de cierges de tous les rites unis pour la circonstance. Le coup d'œil est féerique. L'édicule du Saint-Sépulcre que la restauration grecque de 1808, après l'incendie de la Basilique, a peu artistement relevé, ne présente plus au regard trompé que ses lignes principales, encadrées d'une auréole de feu ; les ors des décorations s'allument des reflets des lumières ; trois dômes fleuris et garnis de luminaires lui forment un triple diadème ; les cloches du couvent latin sonnent joyeuses à toute volée ; le grand orgue franciscain, manié par un musicien de premier ordre, gémit comme autrefois la lyre de David et jette ses accords triomphants jusqu'aux vastes coupoles ; les encensoirs fument, les chants se mêlent. Comme l'a dit un biographe du St-Sépulcre, on dirait une apparition en miniature du temple de la céleste Jérusalem ! Puis, comme le moment de la cérémonie latine va sonner, commence une circulation vertigineuse de prêtres grecs, arméniens, coptes et abyssins qui se succèdent dans l'ordre précité pour encenser fiévreusement et hâtivement les divers autels et les emplacements vénérés. Ici le respect de la tradition est doublé de la nécessité de conserver ses privilèges, et il s'agit d'arriver, coûte que coûte, à son rang de préséance pour faire acte de présence et de vitalité. Mais tandis que les prêtres grecs et arméniens sont au nombre de trois, l'officiant et ses deux diacres, le clergé copte et le clergé abyssin sont représentés chacun par un seul prêtre qui vient rapidement et furtivement disparaît dans sa modeste exhibition.

Cependant, le dernier prêtre étranger a disparu. La belle et imposante théorie des moines franciscains, grossie par tous les moines de notre pèlerinage, par les cawas du Consulat général (le Consul général est absent), par le drogman du couvent latin du St-Sépulcre et de St-Sauveur, — remplissant pour ainsi dire les fonctions d'appariteurs, par les fidèles latins de la ville et du dehors, — s'ébranle lentement aux sons de l'orgue et aux harmo-

(1) Un religieux franciscain a compté les lampes : il y en a 240 en argent et quelques autres en bronze ou en vermeil.

Digitized by Google

nies majestueuses des hymnes du St-Sépulcre, si originales et toutes nouvelles pour nous, d'une littérature si puissante et si expressive, qu'une liturgie spéciale a réservées aux Saints-Lieux. Leurs accents à la fois si forts et si doux remuent jusqu'au fond de l'âme et mouillent délicieusement les yeux. Les notes tantôt atténuées et graves, tantôt vibrantes et énergiques, tantôt captives et étouffées par la crypte des sanctuaires souterrains, tantôt jetées libres et stridentes aux voûtes des dômes, marquent les pas lents et réguliers du cortège que scandent encore les hallebardes des janissaires ; elles se répercutent partout en un plain-chant joyeux ou triste, humble ou triomphant ; touchant récitatif de l'amour vainqueur du divin crucifié, pieux hommage de l'univers catholique tout entier.

L'exercice s'est ouvert par une adoration au Saint Sacrement à la chapelle des latins ou de l'Apparition ; et le premier arrêt s'est effectué devant l'autel latéral droit de la chapelle, devant la colonne de la flagellation. La procession se remet en marche, passe sous une galerie sombre connue sous le nom d'arceaux de la Ste-Vierge et aboutit à une sorte d'impasse, obscure, que l'on appelle « Prison de N. S. », possession des Grecs non unis. Une pieuse tradition veut que le Sauveur se soit soumis, dans cet endroit destiné aux condamnés à mort, à l'humiliation de laisser ses jambes entravées dans une pierre percée de deux trous pour empêcher les évasions. A part l'autel du milieu et les trois tableaux du fond, ce lieu est nu et sans style.

Entre ce cachot et le Calvaire est l'emplacement où les soldats ont fait quatre parts des vêtements de Jésus. C'est là que s'est vérifiée la parole de l'Ecriture : « Ils ont partagé entre eux mes vêtements et ma robe a été jetée au sort. »

La procession arrive à ce lieu vénérable au chant du bel hymne « Ecce nunc Joseph mysticus. »

Elle se rend ensuite par un vaste escalier de 28 à 30 marches dans la chapelle de Ste-Hélène et de là par onze autres marches dans celle dite de « l'Invention de la Ste-Croix ». Nous nous trouvons tout à fait dans les cryptes de la basilique et c'est en cet endroit, qui paraît être une ancienne fosse de la ville, au pied du Calvaire et à 25 mètres environ du lieu du crucifiement, que furent rapidement jetés par les Juifs les instruments du supplice, pour

Digitized by Google

qu'il n'en restât pas trace le jour du Sabbat. C'est là que furent recherchées et retrouvées, sous le Pontificat de St-Macaire, par l'ordre de Ste-Hélène, les trois croix. On sait comment, à la suite de divers miracles rapportés par St-Cyrille et par la chronique d'Eusèbe, la vraie croix fut reconnue parmi les autres. Une statue en bronze de Ste-Hélène, donnée par l'infortuné Maximilien, empereur du Mexique, est le seul objet curieux de cette chapelle qui ne reçoit de jour que par l'escalier.

La procession remonte l'escalier de 13 marches pour revenir à la chapelle proprement dite de Ste-Hélène que les soldats de Khèsroës et les hordes du Khalife Hakem dévastèrent jusqu'au moment où les Croisés se hâtèrent de la relever. Elle est taillée dans le roc, en partie du moins, et mesure environ quinze mètres carrés : une coupole soutenue par quatre colonnes lui donne la lumière. Elle est laissée par les Arméniens, ses propriétaires, dans un triste état d'abandon.

Elle méritait bien une chapelle dans ce qu'elle a rendu à l'adoration du monde catholique, la pieuse impératrice, et c'est de grand cœur que nous entonnons en son honneur l'hymne : « *Fortem virili pectore, Laudamus omnes Helenam.* »

La chapelle et la colonne des *Impropères* (d'un mot latin, qui veut dire moqueries, insultes) vient ensuite. C'est là que la soldatesque romaine soumit N. S. aux plus odieuses injures et aux plus viles dérisions, en même temps qu'ils le frappaient et le maltraitaient.

La colonne est placée sous l'autel, petit et carré : elle est en marbre gris et se voit à travers les barreaux d'un grillage en fer.

Nous approchons du dénouement de la Passion. Après avoir contourné à l'Ouest la grande nef des Grecs, nous gravissons les degrés et la plate-forme du Calvaire. Cette plate-forme peut mesurer 40 pieds carrés et se divise en deux parties séparées par des piliers massifs, dans la partie du midi où le Sauveur a été fixé à la Croix, une belle mosaïque rectangulaire indique au pèlerin où il doit s'agenouiller.

Quand l'arbre de la croix eut reçu le divin dépôt, il fut transporté quelques pas plus loin et élevé dans le trou taillé dans le sol pour le recevoir. C'est là où se consomme le drame de la rédemption ; aussi les chants se font-ils plus tristes et plus lamen-

Digitized by Google

tables et la voix dans l'Eglise retentit plus douloureuse à nos oreilles : « *Agnus in crucis levatus immolandus stipite.* »

Cependant le corps de Jésus est rendu à sa mère sur la prière de Joseph d'Arimathie. Le soir approchant, il n'y a pas de temps à perdre. Le divin corps est déposé sur la roche nue et oint par les soins de Nicodème, suivant les usages des Hébreux. Cette roche porte le nom de Pierre de l'Onction ; comme on le sait, c'est le premier objet qui frappe les yeux du pèlerin dès qu'il a franchi le seuil de la basilique. La procession s'y arrête à la descente des degrés du Calvaire.

Devant le St-Sépulcre, la station est plus longue. Le prêtre pénètre lentement dans l'édicule que nous entourons de toutes parts. Nos chants deviennent des accents de triomphe « *Victor surgit de funere* » crie l'hymne sacrée aux sons de l'orgue déchaîné.»

Un touchant épisode de la vie du Sauveur marquera la dernière halte de la procession. Marie-Madeleine pleure près du sépulcre vide. Un homme se trouve près d'elle. Ne connaissant pas Jésus et croyant que c'est le jardinier, elle lui demande de lui dire où on a mis le corps du Sauveur pour l'emporter. Puis Jésus se fait reconnaître à elle et lui dit « de ne pas le toucher, car il n'est pas en« core monté vers son père, mais d'aller dire ce qu'elle a vu. » La tradition a gardé le souvenir de l'endroit où se tint cet attendrissant dialogue ; une rosace en marbre blanc et un autel en indiquent la place aux fidèles.

CHAPITRE XV

UNE NUIT AU St-SÉPULCRE

Au moment de me mettre à table avec mes compagnons de pèlerinage, une communication discrète du Président du Couvent latin du St-Sépulcre, m'avise de prendre rapidement un repas et de me trouver à la Basilique à 7 1/2 du soir, avant la fermeture des portes. Je n'ai garde de manquer à cet appel.

L'église est remplie d'un nombre de fidèles assez considérable qui s'en vont peu à peu. Elle se referme pourtant à huit heures environ, sur plusieurs d'entre eux ; les pèlerins russes ont, en

Digitized by Google

effet, la pieuse habitude de passer une partie de la nuit en prières. Un lieu de repos leur est spécialement réservé dans une des dépendances du couvent grec attenant au St-Sépulcre. Pour les latins, la permission se donne difficilement et en très petit nombre. Je dois à la bonté du père Marcel, notre compatriote, la première concession faite jusqu'ici à notre pèlerinage.

Le couvent latin du St-Sépulcre occupe à peu près toute la partie orientale extérieure contiguë à la coupole du St-Sépulcre, derrière la chapelle de l'Apparition. Il se compose de cellules étroites et obscures à l'usage des religieux qui font le service de la Basilique et qui sont généralement au nombre de douze et renouvelés quand les besoins de leur santé l'exigent. Ces religieux ont à leur tête un de leurs frères appartenant aux trois nationalités espagnole, française et italienne, entre lesquelles se partage cette primauté à raison de quatre mois par an pour chacun. C'est le tour actuellement du père français.

Chaque matin, avant l'aube, les religieux se lèvent pour célébrer les saints mystères dans l'intérieur de l'édicule. Quatre fois par jour et deux fois par nuit, ils descendent au chœur pour réciter l'office canonique auquel ils ajoutent souvent l'office de la Vierge. Enfin à quatre heures du soir, ils se rendent processionnellement aux différents sanctuaires indiqués plus haut.

Ils n'ont pour respirer l'air pur, que la terrasse de leur couvent qu'ils doivent à la bienveillante intervention de l'Empereur François-Joseph, en 1870. Une plaque de marbre en l'honneur de ce souverain et du Sultan Abdul Aziz a été scellée dans le mur à titre de commémoraison de cette précieuse faveur. Le clocher avec ses trois cloches s'élève sur la plateforme autour de laquelle on circule et on se promène.

Les repas sont apportés du dehors : quand la Basilique est fermée, ce qui arrive plusieurs fois par jour, et même des jours entiers, dans les périodes où il n'y a pas de pèlerinages, la nourriture est passée par une ouverture pratiquée dans la porte, sorte de judas qui sert à communiquer avec le dehors.

Le couvent renferme une cuisine où l'on ne peut que réchauffer les aliments et faire du café.

Avant d'aller me reposer dans la chambre du Custode, cellule d'honneur réservée aussi au Patriarche latin, — quand il vient

Digitized by Google

officier au St-Sépulcre, — que l'on a généreusement concédée à l'hôte de cette nuit, j'arpente la large galerie circulaire précédant les loges qui donnent sur le St-Sépulcre, au-dessus de la colonnade. Elle forme un vaste promenoir aux murs duquel je reconnais les portraits en pied de différents souverains de diverses époques : Louis Philippe, Napoléon III, Philippe II d'Espagne, l'empereur François-Joseph encore en costume de prince héritier, l'impératrice Elisabeth, tous bienfaiteurs du St-Sépulcre et donateurs de leurs images, généralement d'une bonne facture.

De ces loges, occupées les jours de cérémonies par le Consul général de France et ses invités, et par d'autres membres du corps consulaire catholique, l'on a une vue complète sur l'édicule et le pourtour du St-Sépulcre. Je ne puis résister à l'intérêt de raconter les tristes scandales du Samedi saint auxquels ont assisté, attristés mais absolument muets et passifs, nos religieux latins, du lieu même où je me trouve.

C'était à l'occasion de la cérémonie du feu sacré. Il y avait de l'électricité dans l'air. Déjà entre les Grecs et les Arméniens avaient, comme presque chaque année, éclaté des conflits mal réprimés. Les gens d'expérience affirmaient que cette fois ce serait grave. On savait que le Patriarcat arménien avait recruté de vigoureux partisans pour les utiliser en cas de besoin. La garnison de Jérusalem avait été renforcée de deux cents hommes de Naplouse. Le pourtour du St-Sépulcre était bondé d'une foule houleuse et bruyante, très excitée et on sentait qu'il faudrait peu de chose pour lui faire prendre feu.

L'usage veut que le Patriarche grec pénètre seul, ou en tout cas avant le Patriarche arménien, dans le St-Sépulcre et que, de là, par les orifices préparés, il communique le feu aux fidèles à l'aide d'un cierge à trois branches. Le simonisme hérétique trouve là une belle occasion d'exploiter la crédulité de ses ouailles ; on m'a affirmé que le cierge qui a reçu le premier feu, et généralement celui tenu en main par le Patriarche, était l'objet de surenchères colossales, atteignant jusqu'à 25 ou 30.000 francs de la part de richissimes coreligionnaires.

Les arméniens voulurent-ils s'approcher trop près du Patriarche grec soit pour produire le feu avant lui, soit pour diminuer sa prérogative de préséance, toujours est-il qu'au troisième tour

Digitized by Google

de la procession grecque, une bagarre épouvantable se produisit ; un corps à corps a lieu entre la jeune cohorte arménienne et l'entourage du Patriarche grec, qui est secoué, ballotté comme une coquille de noix sur une mer démontée. A ce moment le clairon fait entendre la sonnerie : « Rétablissez l'ordre sans frapper », et le détachement turc intervient vigoureusement pour séparer les combattants et empêcher la foule de se mêler à l'action. Ce dernier résultat est assuré par leur énergie. Mais les prêtres des deux rites, pêle-mêle entre les deux haies de soldats, continuent la lutte avec acharnement : la mitre du Patriarche grec est jetée en l'air et foulée aux pieds ; plus pâle que la mort, S. B. est transportée rapidement par quelques hommes énergiques de sa communauté dans la nef de l'église ; un vicaire arménien tombe ensanglanté.

L'ordre ne peut être rétabli que grâce à la fermeté et à la patience dont la milice turque fait preuve sous les yeux des autorités. Cette patience n'est vraiment explicable que par la fréquence des appels du clairon rappelant aux soldats qu'il leur est interdit sous les peines les plus sévères, de faire usage de leurs armes. Le gouverneur a assisté dans l'une des loges du couvent latin à ce lamentable spectacle, bien fait pour démontrer l'utilité de la force ottomane qui veille autour du St-Sépulcre, et pour inspirer aux Turcs un souverain mépris pour ces pseudo-chrétiens qui ne savent pas respecter le tombeau de leur Dieu (1).

Aussi notre humiliation serait extrême, à nous autres catholiques, si les aveux de nos gardiens, appuyés par les constatations de l'histoire, n'étaient là pour établir les responsabilités. Nul parmi eux n'a garde de confondre les catholiques avec les schismatiques ou les chrétiens non unis (pour employer l'expression courtoise qui a cours à Jérusalem).

Pas plus qu'ils ne trempent dans la simonie et dans l'exploitation à outrance des lieux saints qui caractérisent les clergés non unis, les religieux latins évitent soigneusement non seulement toute difficulté et tout conflit, mais encore toute ombre de dîme ou de prélèvement où le prestige et le bon renom de l'habit de St-François pourraient être atteints. Et, puisque je suis

(1) Un sous-officier turc, m'a-t-on raconté, avait fort à faire pour séparer deux groupes de combattants et disait à un prêtre qui en faisait partie : « Tu n'as donc pas honte, toi chrétien, de te conduire ainsi dans une église ! »

Digitized by Google

sur ce chapitre, je dois dire que si, à mon sens, le catholique n'éprouve pas et ne doit pas éprouver, pendant son séjour à Jérusalem, cette désillusion qu'appréhendent tant de braves gens et que le spectacle de faits si blessants et si mesquins dans la conduite des hommes, serait si propre à entretenir et à développer, c'est parce que, grâce évidemment à la faveur de la Providence, nos prêtres et nos institutions catholiques restent irréprochables et à l'abri de toute pensée de lucre.

Je puis dire que pendant tout le temps que j'ai été à Jérusalem, non seulement je n'ai reçu aucune sollicitation, aucune demande d'aumône ou de contribution quelconque de la part de nos religieux, mais que, comme tous les membres du pèlerinage d'Alexandrie et de tous les pèlerinages, j'ai été hébergé gratuitement pendant plus de quinze jours. Aucune de ces quêtes, aucune de ces taxes si difficiles à éviter, et après tout si excusables, aucun de ces troncs que la pieuse générosité des pèlerins auraient rendus si faciles à remplir. Au lieu de cela, on nous a comblés d'images, de chapelets, de reliques du jardin de Gethsémanie, toutes choses que l'on pourrait vendre très cher et que l'on doit même céder à prix d'argent pour l'étranger, autrement l'on n'y suffirait pas.

Rapprochez de ce désintéressement la garde jalouse que montent les prêtres grecs autour du St-Sépulcre et du Calvaire, les prêtres arméniens du tombeau de la Vierge, pour ne citer que les principaux sanctuaires (1) ; rappelez-vous la dîme permanente prélevée sur toutes les manifestations du culte, même de la part des dissidents, l'entretien de toutes les superstitions étroites ou croyances enfantines, telles, par exemple, que ce fût de colonne placé au milieu de la nef grecque que recouvre une espèce de méridien et que l'on appelle, ou que l'on laisse appeler le « centre du monde », alors qu'aucune idée de dévotion ne peut être raisonnablement attachée à cet endroit. Eh bien, les fidèles grecs ou russes ne manquent jamais de baiser cette pierre ou d'y faire toucher des images et d'y laisser souvent une piécette. Bien entendu, le clergé grec recueille les offrandes et se garde bien de détromper la foule. Disons, à la décharge des membres des

(1) A la grotte des Pasteurs, à Bethléem, les prêtres grecs formaient une double haie à laquelle il était des plus difficile de se soustraire.

Digitized by Google

clergés orientaux, qu'ils sont ignorants, qu'ils n'ont pas fait vœu de pauvreté et qu'ils vivent des dons du monde orthodoxe tout entier, dans lequel le peuple russe se fait distinguer par sa générosité et sa foi. J'ai entendu dire que la dignité patriarcale était fort lucrative et que certaines élections suprêmes s'étaient faites à coup d'argent auprès de la Sublime Porte.

La preuve que la question de foi et de piété est secondaire, c'est que les moines catholiques sont presque toujours seuls à user de leurs prérogatives spirituelles et canoniques pour célébrer trois fois régulièrement les divins mystères, aux autels communs aux trois confessions du St-Sépulcre. Grecs et Arméniens, quoique jouissant de ce privilège une fois par jour, ne l'utilisent que dans les grandes circonstances, les jours de grande fête ou lorsqu'arrivent des pèlerinages importants.

***

L'échauffourée du samedi saint — 13 avril 1895 — a fait actuellement l'objet de rapports politiques et administratifs aux autorités gouvernementales et diplomatiques compétentes. Malheureusement il n'en sortira rien. L'enquête déjà commencée s'achève dans les cartons du gouvernement, jusqu'à ce qu'il surgisse de nouveaux incidents ou jusqu'au jour où l'unité catholique reconquise aura fait disparaître tous les sujets de discussion.

Cependant le temps passe et mon interlocuteur me conseille d'aller me reposer, en attendant l'heure de la première relevée. Je m'étends à demi habillé sur le lit de ma cellule ; tenu éveillé par le spectacle et le souvenir de si grandes et si belles choses, j'ai quelque peine à trouver le sommeil.

Vers onze heures j'entends le pas du Frère coadjuteur qui va de cellule en cellule, frapper à la porte de ces « prêtres nichés comme des colombes », pour employer la pittoresque expression de Chateaubriand, en parlant des moines du St-Sépulcre.

Au même moment, la cloche retentit, les tables sonores de bois ou de fer sur lesquelles les Grecs et les Arméniens frappent à coups de marteaux précipités, les cymbales des Abyssins à voix stridente, appellent les différents cultes à la prière. L'office des Arméniens va commencer à l'autre extrémité de la galerie dont ils ont la jouissance et où est le centre principal et permanent de

Digitized by Google

leur culte. Les bougies s'allument, les chants s'élèvent, c'est le grand office de Pâques qui va être célébré, celui que les scènes de la semaine dernière ont empêché, comme il en a été de même pour les vêpres des Grecs. Cet office répand une animation et cause un bruit considérable dans la Basilique ; il s'en dégage un effet saisissant dans la profondeur de la nuit. Pendant ce temps, les religieux Franciscains sont descendus silencieusement au chœur, dans la chapelle de l'Apparition qui leur sert d'oratoire. Chacun prend place dans sa stalle ; je me range à côté du supérieur, un vaste et antique missel a été ouvert devant moi à l'endroit voulu. La récitation des psaumes commence. Le supérieur et son assistant alternent avec le chœur ; d'abord un peu incertain et inhabile, je finis par m'habituer au rythme et les versets s'égrènent ainsi d'une façon grave et posée : Aux psaumes succèdent les homélies, aux homélies les antiennes, aux antiennes les hymnes. Tantôt c'est la poésie de David et des prophètes qui résonne dans la langue mâle et majestueuse du Latium où naîtra la Jérusalem moderne. Tantôt ce sont les homélies de saint Cyrille, de saint Athanase et de saint Jean Chrysostôme auxquelles la traduction de la langue d'Homère ne paraît avoir rien fait perdre de leur force et de leur élégance. Le *Credo* de saint Athanase, qui figure dans la liturgie du jour, me frappe et me domine entre tous par l'énergique affirmation de sa foi et la vigueur de sa dialectique, avec ses propositions si nettes et si fermes que scande encore mieux, dans une langue laconique et pure, la coupe rythmée des versets.

Aussi lorsque vers minuit et demi le premier exercice de la nuit est terminé, c'est à peine si je me rends conscience du temps parcouru et je regagne avec regret mon lit de repos.

A trois heures, réveil définitif et nouvel exercice de chœur : la messe arménienne dure encore et va seulement se terminer. A quatre heures, je suis le Père Marcel qui m'a réservé encore une meilleure surprise et une plus grande joie : celle de lui servir la messe qu'il va dire dans l'intérieur du St-Sépulcre — sur le tombeau même du Sauveur — et d'y recevoir la Sainte-Eucharistie de ses mains. Il est bien tout entier à nous deux seuls, pendant cette demi-heure ineffable, que j'aurais voulu voir durer une vie entière, le divin tombeau. — Est-ce possible que me

Digitized by Google

soit réservé un pareil privilège ? Pendant ces minutes trop courtes que dure ce rêve que je cherche à retenir, comme s'il me semblait que quelqu'un allait me le ravir, je passe en revue devant le Seigneur ma famille, mes parents, mes amis, ma patrie, mes entreprises et je le prie de les bénir et de les diriger selon ses vues. Je lui demande pour notre cher pays la paix sociale et la liberté de conscience, l'esprit de lumière et de justice chez nos gouvernants, la fraternité et l'union chez nos concitoyens. Hélas ! qu'a-t-on fait depuis vingt ans de tous ces biens ! Qu'ils viennent seulement prendre auprès de musulmans des leçons de tolérance et de liberté religieuse, ceux qui gouvernent systématiquement contre Dieu et contre son Eglise !

Je termine aux pieds du Calvaire cette nuit à jamais mémorable dans mon existence, véritable synthèse des joies qu'une âme chrétienne peut entrevoir et réaliser. Que le souvenir en reste à jamais gravé dans mon cœur fidèle et reconnaissant !

CHAPITRE XVI.

SAINT-SAUVEUR

L'ÉGLISE — LE COUVENT

Aujourd'hui, premier dimanche de notre séjour à Jérusalem, le programme du pèlerinage comprend l'assistance à la grand' messe en musique au couvent de St-Sauveur.

Les vastes et harmonieuses proportions de la grande église du couvent, véritable cathédrale catholique de Jérusalem, la renommée de ses orgues (1) et de son organiste, la beauté de ses chants, donnent un grand relief aux cérémonies dominicales.

En entrant, je crois voir deux grands espaces laissés vides au milieu de chaque nef ; en m'approchant, je reconnais que là sont agenouillés ou assis sur leurs talons, à la turque, sur les nattes épaisses de la basilique, garçons d'un côté et filles de l'autre, les enfants des écoles de la paroisse. Si leur taille n'est pas élevée, si l'absence de bancs et de chaises dissimule encore davantage cette jeune et intéressante population, je prie de croire que ce système

(1) Elles ont coûté plus de cent mille francs.

Digitized by Google

n'affaiblit en rien leur entrain et ne diminue pas la sonorité de leurs cordes vocales. Je suis, en effet, frappé de leur voix stridente, d'un diapason particulièrement élevé, mais toujours juste, et de leurs poumons d'acier ; ils savent par cœur les hymnes et les prières de la liturgie, et ce n'est pas un fait indigne de remarque que ces petits ottomans de dix à quinze ans qui entonnent avec autant du sûreté et de précision que les enfants de chœur des grandes villes d'Europe.

A noter, parmi les chants, de superbes litanies de la Ste-Vierge avec un refrain d'une grande puissance et d'un grand effet choral enlevées à l'orgue avec une verve incomparable par l'organiste.

Après les offices, nous sommes invités à visiter les importantes dépendances du vaste couvent où 115 religieux de tout âge et de toute condition ont leur résidence ; les ateliers de toute sorte, de reliure et de confection des images et des objets sacrés, l'imprimerie, les fabriques de pâtes alimentaires, attirent particulièrement notre attention ; c'est une véritable fourmilière d'activité matérielle et spirituelle.

Qui n'a pas vu, en un mot, les Franciscains dans leur centre d'action et d'influence, à Jérusalem, ne peut pas se vanter de les connaître. Aussi le lecteur nous permettra-t-il — ne fût-ce que pour remplir un devoir de justice pour les signalés services que ces religieux ont rendus au monde catholique (services quelquefois méconnus de nos jours) et de reconnaissance pour leur hospitalière réception — de placer sous ses yeux l'historique de leur fondation en Terre Sainte et la nomenclature de leurs œuvres de toutes sortes.

CHAPITRE XVII.

CUSTODIE DE TERRE SAINTE

C'est en 1244 que les Franciscains pénétrèrent en Palestine avec l'autorisation sympathique du Sultan. Le Cénacle avec le mont Sion leur fut concédé pour résidence. Un siècle après, ils en sont chassés, mais pour peu de temps et cette crise consolide même leur situation. C'est alors qu'une bulle papale leur concède

Digitized by Google

à perpétuité le titre de gardiens du mont Sion ; c'est alors qu'ils construisirent l'église que l'on voit aujourd'hui transformée en mosquée sous le nom de *Nabbi Daoud* (Prophète David).

Les musulmans avaient toujours vu d'un œil jaloux les chrétiens maîtres de la hauteur qui commandait l'entrée de Jérusalem. Leur ressentiment s'accrut quand s'accrédita parmi eux l'opinion que le Cénacle renfermait le tombeau du roi David, prophète vénéré de l'Islam et l'égal d'Abraham, de Jacob, de Moïse, de Daniel, de Samuel et de « Saidna Issa », Notre Seigneur Jésus.

En 1558, les passions surchauffées par deux siècles d'attente éclatèrent ; le peuple pénétra tumultueusement dans le couvent où il massacra un grand nombre de religieux et leur expulsion fut à jamais consommée. C'est de cette époque que date la fondation du couvent de St-Sauveur, sur les hauteurs du site opposé du mont Goreb, au Nord-Ouest de la ville.

Les bons Pères n'ont point encore pris leur parti de cette spoliation et on les surprend, non sans raison, à regretter qu'après la guerre de Crimée, les Puissances occidentales n'aient pas demandé une faveur qu'il eût été bien difficile alors de leur refuser.

Rassurés et tranquillisés, en principe du moins, du côté des musulmans qui ont trouvé en somme plus lucratif de traiter les catholiques en locataires taillables et corvéables que de les éliminer tout à fait, les Franciscains ont eu à soutenir depuis trois siècles des luttes homériques avec les chrétiens schismatiques pour la conservation de cet usufruit. Elle est interminable l'histoire des ruses et des impostures trop souvent couronnées de succès, employées par les Grecs et les Arméniens non unis pour constituer et augmenter, au détriment des autres, leur patrimoine. Les musulmans, il faut bien le dire, pour qui ces compétitions et ces luttes étaient des sources de profit, les attisaient. Les pauvres Franciscains ont dû plusieurs fois, pour disputer à leurs rivaux la possession des sanctuaires vénérés, les suivre sur le terrain des plus coûteuses surenchères. Pendant trente-six ans, notamment, de 1637 à 1673, la grotte de la crèche fut occupée exclusivement par les Grecs. L'intervention de Louis XIV et les Capitulations de 1677 firent cesser momentanément cet abus qui ne disparut qu'en 1690 avec un firman de Soliman III, firman portant sur sept sanctuaires et plusieurs fois confirmé depuis.

Digitized by Google

Le milieu du 18e siècle vit renaître ces contestations et ces scandales. En 1757, un pèlerinage schismatique saccagea complètement le sanctuaire latin du Calvaire et du Saint-Sépulcre et de Bethléem. Par un riche cadeau au Sérail, non seulement l'impunité est obtenue aux coupables, mais encore la dépossession des latins est consommée sur plusieurs points (1).

M. de Vergennes, ambassadeur de France, proteste énergiquement et finit par avoir gain de cause ; mais, dans l'intervalle, que de privilèges et de concessions ont été perdus ou amoindris ! C'est ainsi qu'il a fallu attendre un siècle et l'intervention du Gouvernement impérial français en 1852, pour que la Sublime Porte fît rendre aux Franciscains la clef de la grande porte de l'église de Bethléem et le droit de passage dans le chœur.

Le déplorable incendie du St-Sépulcre, en 1808, fut pour la Custodie de Terre Sainte une perte matérielle considérable et pour les catholiques latins un préjudice moral encore plus grand.

(A suivre). GASTON PRIVAT.

LE CARNACÉEN

DANS LE VIVARAIS

Monuments mégalithiques : Dolmens, menhirs, cromlechs.

CANTON DE BOURG-SAINT-ANDÉOL *(Suite)*

Au-dessus de St-Martin-d'Ardèche, à quinze cents mètres du village (N.-O.), se trouve un beau dolmen ; la table a été rejetée sur le côté Ouest. Orientation du Sud au Nord, longueur du caisson 2m50, hauteur 0m90, largeur 0m80. Objets trouvés : cinq couteaux, cinq pointes de flèche, deux cents perles, parmi lesquelles dix perles cannelées, quinze coquilles percées, deux anneaux en bronze, un uni et l'autre dentelé, plusieurs fragments de divers pots, quelques morceaux avec de jolis dessins en chevrons.

(1) C'est depuis ce temps que les Pères de Terre Sainte ont perdu le droit de dire la messe au lieu de la Nativité et l'usage de la grande basilique de Ste-Marie ou de la Nativité.

Digitized by Google

Dolmen du Colombier (1).— Orientation Sud-Est au Nord-Ouest. La table manque, longueur du caisson $2^{m}50$, largeur $0^{m}85$, hauteur $0^{m}90$. Objets trouvés : quatre perles, une dent de chien percée.

Tout près de ce dolmen, on voit un beau menhir, lequel a donné le nom au lieu dit de Grosse-Pierre. Autrefois on disait : *Peyro-Plantado* ; les personnes âgées du pays l'appellent encore ainsi. Ce menhir a été renversé et la pierre a $3^{m}50$ de longueur et $0^{m}80$ de largeur. Dans certains pays on appelle les menhirs *Plourousos*. On croit que les membres de la famille venaient près de ces pierres pleurer leurs morts, qui gisaient sous les dolmens non loin de là.

Dolmen de la Vessigné. — Orientation Sud-Nord. La table ou dessus manque, les fragments sont de chaque côté du caisson. Longueur $2^{m}10$, largeur $1^{m}20$, hauteur $0^{m}90$. Objets trouvés : dix perles, parmi lesquelles une grosse en forme d'olive, en serpentine, une coquille percée, une jolie pointe de flèche et un beau couteau en silex rubané.

Dolmen de la Forestière.— Orientation S.-E. à N.-O., longueur de la table $2^{m}40$, largeur $1^{m}20$, hauteur $0^{m}90$. Objets trouvés : quelques dents et cinq perles.

Dolmen de la Terre-longue.—Orientation S.-E. N.-O. Le dessus ou table manque, les côtés sont tombés l'un sur l'autre. Longueur $2^{m}10$, largeur 1^{m}, hauteur $0^{m}50$.

Dolmen du Fournet. — Orientation S.-E. à N.-O., longueur de la table ou dessus $2^{m}90$, largeur du caisson $0^{m}90$, hauteur $0^{m}80$. Objets trouvés : un anneau en bronze, un couteau en silex et quelques os humains.

A quelques mètres de ces dolmens, on voit l'emplacement d'autres dolmens détruits, où on trouve encore quelques perles et quelques fragments d'os humains.

Dolmens du Pouza (commune de Bidon).— Orientation E.-O. La table est tombée dans le caisson, longueur $2^{m}50$, largeur $2^{m}30$, hauteur 1^{m}. Le grand dolmen est au milieu, et de chaque côté se trouve un petit dolmen, ce qui fait trois dolmens. Objets trouvés : une plaque de ceinturon en bronze, deux clochettes très petites,

(1) Ce dolmen et les suivants sont dans les bois de la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche.

Digitized by Google

ciselées, ayant un centimètre de diamètre, dix perles en os. Dans le dolmen du Sud, un crâne humain bien conservé que nous avons envoyé à Lyon.

Dolmen de Bidon. — Ce dolmen n'est qu'à trois cents mètres du village de Bidon. Orientation E.-O., longueur $2^{m}10$, largeur $1^{m}50$, hauteur $0^{m}80$. La table de ce dolmen manque, les objets trouvés sont : une pointe de lance, trois pointes de flèche barbelées en silex, une plaque de ceinturon en bronze, 10 perles en os, une plaque en plomb et quelques morceaux d'ambre.

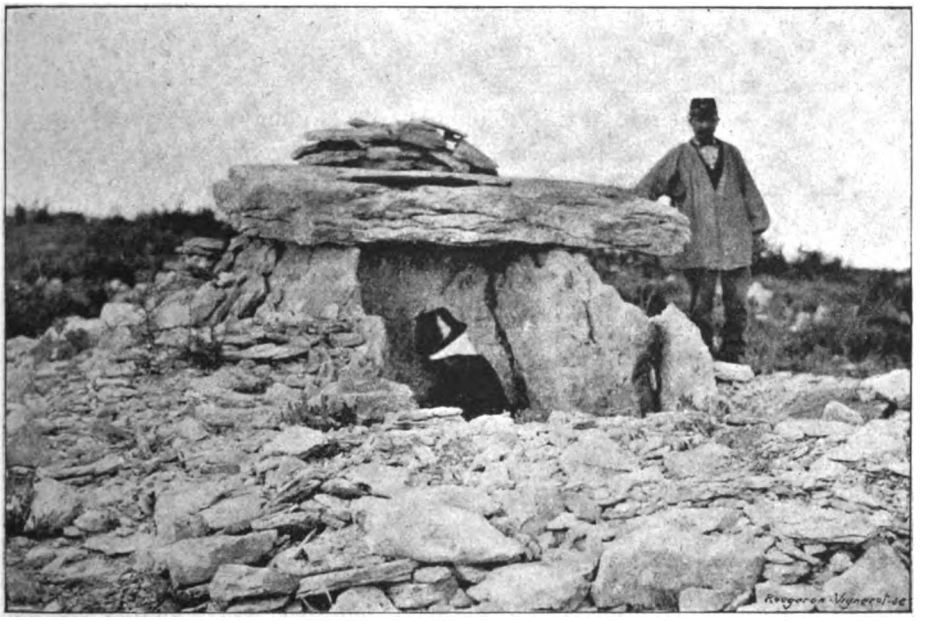

DOLMEN DES GÉANDES — N° 1
Bois de Bourg-St-Andéol
(Photographie communiquée par M. L. Chiron),

Dolmen de la Barte. — Orientation E.-O. Ce dolmen est bien conservé, on voit encore, tout autour, la quantité de pierres que l'on avait ramassées pour ériger ce dolmen. Longueur $2^{m}60$, largeur $2^{m}10$, hauteur $0^{m}80$. Objets trouvés : dix perles parmi lesquelles une en verre, et quelques os humains.

Digitized by Google

Dolmens des bois de St-Remèze près de la Forestière. — N° 1. — Orientation E.-O., longueur $2^{m}30$, largeur 1^{m}, hauteur $0^{m}90$;

N° 2. — Orientation E.-O., longueur $2^{m}10$, largeur $0^{m}90$, hauteur $0^{m}45$.

Dolmens du Chanet (bois de Malbos). — Il y a là deux beaux dolmens très bien conservés qui ont été fouillés depuis longtemps, aussi nous n'y avons rien trouvé.

N° 1. — Orientation E.-O., longueur $3^{m}50$, largeur $1^{m}15$, hauteur $0^{m}95$;

N° 2. — Orientation E.-O., largeur $3^{m}25$, largeur $1^{m}15$, hauteur 1^{m}.

Dolmens de Cabusset (St-Remèze). — Là se trouvent trois dolmens parmi lesquels un est assez bien conservé.

N° 1. — Orientation E.-O., longueur 2^{m}, largeur $1^{m}20$, hauteur $0^{m}90$. Objets trouvés : 10 perles, un anneau en bronze et des os humains ;

N° 2. — Orientation E.-O., longueur 2^{m}, largeur 1^{m}, hauteur $0^{m}95$. Objets trouvés : quatre perles et une mâchoire inférieure humaine ;

N° 3. — Orientation E.-O., longueur $2^{m}20$, largeur $1^{m}30$, hauteur $0^{m}93$. Objets trouvés ; cinq perles, un petit couteau en silex et des os.

Dolmens de Beauregard (St-Remèze). — On y voit cinq dolmens démolis en majeure partie, tous orientés E.-O. Nous n'y avons trouvé que quelques perles. Ces dolmens ont été fouillés par M. de Rochas d'Aiglun, inspecteur des forêts. Voici ce que dit M. Ollier de Marichard sur les fouilles de ces dolmens (1) :

« Beauregard. Cinq dolmens sous tumulus, tous fouillés, « mobilier très riche : 3 couteaux-poignards en silex, 25 perles « en pierres claires, 3 pandeloques en os, 8 bracelets en bronze, « 3 fibules, 2 épingles de 12 centimètres de longueur en bronze, « 2 boucles d'oreilles, 2 bagues, une lame de couteau en fer, « poterie rouge, beaux débris humains, le corps entier d'une « jeune fille donné à la Société d'Anthropologie de Paris.

« Charmassonet. Deux dolmens non encore fouillés.

(1) *Monuments mégalithiques du Vivarais*, par M. Jules Ollier de Marichard, page 7.

Digitized by Google

« CASTEPLANE. Deux dolmens couverts et fouillés : 3 pointes « de flèche, ossements humains en très mauvais état.

« BAS-RENS. Trois dolmens, effondrés et fouillés : riche mobi- « lier. Deux beaux poignards en silex et 17 perles en or et en « pierres, un petit vase entier de 6 centimètres de hauteur. « Nombreux ossements humains, tous complètement détériorés. « Découverts et fouillés par M. Ollier de Marichard. » Tous ces objets sont conservés dans ses belles et riches collections, à Vallon.

Dolmens des Pastrous (St-Remèze). — On voit, là, trois dolmens en mauvais état et fouillés.

Dolmens de la plaine d'Aurelle. — Nous avons visité quinze dolmens presque tous en ligne, orientés E.-O. La table manque à tous. Parmi ces dolmens, il y en a un double. Objets trouvés : quelques perles et une pointe de flèche en bronze.

Dolmens des Géandes (Bourg-St-Andéol). — Ce sont ces dolmens qui ont donné le nom audit lieu. Dans le patois on appelle les dolmens *Jayandes*. On a cru pendant longtemps que les dolmens étaient érigés par des Géants, en patois *Jayands*.

Ce groupe comprend sept dolmens à proximité les uns des autres.

N° 1. — Orientation S.-N., longueur 3^m, largeur 2^m50, hauteur 1^m50. Objets trouvés : un couteau en silex, quatre grosses perles (voir la gravure) ;

N° 2. — Orientation S.-N., longueur 2^m80, largeur 1^m50, hauteur 1^m10 ; hauteur des pierres qui sont sur la table en gradins, 3^m. Objets trouvés : 8 perles ;

N° 3. — Orientation S.-N., longueur 2^m50, largeur 1^m30 ;

N° 4. — Orientation S.-N., longueur 2^m30, largeur 1^m50, hauteur 1^m10 ;

N° 5. — Orientation S.-N., longueur 3^m, largeur 1^m30, hauteur 1^m50 ; largeur de la table 2^m. Objets trouvés : un couteau en silex, une coquille percée ;

N° 6. — Orientation S.-N., longueur 2^m80, largeur 1^m30, hauteur 1^m50 ; largeur de la table 3^m. Objets trouvés : un couteau et une pointe de flèche ;

N° 7. — Orientation S.-N., longueur 2^m80, largeur 1^m30, hauteur 1^m50 ; largeur de la table 3^m.

Digitized by Google

Dolmens de Derbousset (Bourg-St-Andéol). — Ce groupe comprend trois dolmens.

Dolmens du bois Sorbier (Bourg-St-Andéol). — Ce groupe est formé de trois dolmens. Objets trouvés : deux pendants formés de deux coquilles percées.

Dolmens du Liby (Bourg-St-Andéol). — Ces dolmens ont été fouillés par M. Ollier de Marichard. Voici ce qu'il en dit : « A « cinq kilomètres environ de la ville de Bourg-St-Andéol, au « Liby, deux dolmens fouillés et presque entièrement démolis ; « un dolmen sous tumulus ouvert, assez bien conservé. Le mo- « bilier funéraire de ces trois monuments a été peu riche. Il a été « recueilli deux haches en serpentine noire, des fragments de « couteaux et de pointes de flèches en silex, de nombreux débris « de poterie rouge, et quelques beaux ossements humains ; crânes « et tibias aplatis en lame de sabre, qui sont aujourd'hui déposés « dans les collections de la Société d'Anthropologie de Paris. A « Pinet, commune de Bourg-St-Andéol, des deux côtés d'une « troute des bois taillis de ce quartier, trois dolmens sous tumu- « lus. »

Nous laissons un certain nombre de dolmens sans les décrire ; ces dolmens sont entièrement détruits et violés depuis longtemps. Au lieu dit des *Géandes*, il y en a plusieurs que nous n'avons pas signalés, une galerie couverte reliant plusieurs dolmens, le tout entièrement détruit. A la plaine d'Aurelle, nous en avons laissé plusieurs sans les décrire.

Dans nos nombreuses fouilles, voici ce que nous avons remarqué : nous n'avons trouvé des objets en bronze que dans les dolmens les plus près des villages. Dans ces tombeaux il y a eu plusieurs sépultures et à des époques différentes. Nous avons trouvé dans ces derniers, du bronze, du plomb, de l'ambre, des perles en verre et même des têtes de clous en fer. Dans les dolmens éloignés des habitations actuelles, nous n'avons trouvé que des objets en silex ou quelques perles en os et en pierre.

(A suivre).

Léopold CHIRON.

Digitized by Google

LES

SEIGNEURIES DES BOUTIÈRES

(Suite III) (1).

II.

CHERVIL *aliàs* CHERVILLE

Nous l'avons dit au début de ces *Etudes*, nous n'avons pas la prétention de les donner comme complètes et sans erreur, et nous recevrons avec reconnaissance les documents nouveaux et les rectifications qui nous seront adressés ; c'est ainsi qu'aujourd'hui nous complétons notre travail sur la *seigneurie de Cherville*, au moyen de documents que nous devons à l'obligeante communication de Mme Blachère-Tailhand, fille du regretté garde des sceaux M. Albert Tailhand, dont les traditions de fidélité et de loyauté politiques sont si noblement maintenues par son gendre, M. Ernest Blachère, notre ancien député.

« *Paris, ce 24 novembre 1895.*

« A Monsieur H. Lafayolle.

« Je lis avec le plus vif intérêt vos *Etudes* si attachantes sur nos vieilles familles des Boutières, et cet intérêt a encore redoublé en lisant dans le dernier numéro de la *Revue du Vivarais* les pages que vous consacrez à la famille de *Cherville*.

« Une alliance entre la famille maternelle de ma mère et celle du comte de Troussebois me fournit naturellement des renseignements complétés par des notes prises dans l'ouvrage de M. H. Wallon, *le Tribunal révolutionnaire de Paris*. Mon père, collègue de M. Wallon au Sénat, avait souvent causé avec lui de la grand' tante de ma mère, Armande-Charlotte-Victoire-Amédée de

(1) Voir la *Revue* des 15 août 1894 et 15 novembre 1895.

Digitized by Google

Baillard de Troussebois, cette jeune femme guillotinée à 18 ans et dont le mélancolique souvenir survit à sa courte existence. (1).

« Veuillez agréer, etc.

« Alice BLACHÈRE-TAILHAND. »

Extrait de l'ouvrage de M. Wallon :

« Le 19 pluviôse, le Tribunal de Paris avait jugé toute une noble famille : le comte Jean-Jacques Baillard de Troussebois, ancien colonel du régiment de Savoie-Carignan ; J.-César Baillard *Cherville*, chef d'escadron, et Louise-Magdeleine Baillard Descombeaux, leur sœur ; Charlotte-Armande Bigeard de St-Maurice, femme du comte de Troussebois, et Amédée-Marie *Villefranche-Carignan*, femme St-Maurice, mère de la précédente. Il s'agissait du crime commun de la noblesse, émigration ou correspondance avec les émigrés. Le comte de Troussebois était allé à Turin le 13 juin 1791 et n'en était revenu qu'en septembre 1792. Il avait été inscrit sur la liste des émigrés dans le district de l'Allier, où ses biens furent mis sous le séquestre. Il avait protesté par un *Mémoire*, mais il fut mis lui-même en prison ; son frère qui avait fait un voyage à Cusset pour s'opposer au séquestre d'une terre de Troussebois sur laquelle il avait des droits, fut arrêté lui-même ; on arrêta aussi leur sœur et la femme de Troussebois, quoiqu'elle fût séparée de son mari, et de sa mère, le premier étant émigré, tous les autres étaient coupables ou suspects de correspondance avec lui.

« Troussebois reprit pour sa défense la thèse qu'il avait soutenue dans son *Mémoire* pour la revendication de ses biens séquestrés. Comme on lui demandait pourquoi il n'avait pas

(1) « Armande-Charlotte-Victoire-Amédée de Baillard de Troussebois avait épousé le comte Charles de Regnauld de Bellescize, fils aîné de l'arrière grand-père de ma mère, Me Claude-Espérance, marquis de Regnauld, prévôt des marchands et commandant dans la ville de Lyon, ancien capitaine de dragons au régiment d'Autichamp, chevalier de St-Louis, Ie de MM. les maréchaux de France en 1774. Il fut ensuite gouverneur de la forteresse de Pierre-en-Scize ; la Révolution le trouva à ce poste. » A. B.-T.

Digitized by Google

quitté les Etats de la Savoie quand il avait su qu'il y avait guerre entre le Royaume et la France, il répondit : « *qu'il l'avait fait aussitôt que possible, mais les communications étant interrompues, il avait dû passer par le Grand Saint-Bernard, qu'au surplus, il n'aurait pu y rester, tous les Français qui ne prenaient pas du service à la cour de Turin étant obligés de sortir des Etats du Roi de Sardaigne et que c'est avec peine qu'il a obtenu deux prolongations de séjour de 8 jours chacune réunies par lui aux pièces par lui produites au ministère de l'Intérieur.* »

« Jean-Jacques comte de Baillard de Troussebois, ancien colonel, exécuté le 19 pluviôse an II (Tome IIe, page 411).

« Son frère Baillard de *Cherville*, outre sa correspondance avec l'accusé, avait dit « *que le Gouvernement d'un seul homme avait moins d'inconvénient que celui de plusieurs* » et encore : « *que la Convention avait détruit la religion catholique et que les rebelles la rétabliraient.* » Il convint « *qu'il avait pu tenir le premier propos en conversation, mais affirma qu'il n'avait jamais cherché ni directement ni indirectement à rétablir le royalisme, ayant pour principe l'obéissance aux lois.*

« Sur la seconde proposition : « *qu'il avait pu dire devant une seule personne avoir lu dans les journaux que l'armée chrétienne rétablirait la religion ;* » il n'en fallut pas davantage...

« Quant à la sœur, le juge lui demanda : « *si elle avait été en correspondance avec son frère Troussebois à Turin ?* Réponse : « *Oui.* » D. « *si lors de la vente du mobilier qui fut faite à la terre de la Mothe-Mourgon, elle ne s'est pas retenue sur cette vente des meubles de son frère une somme de 2000 francs ?* R. : « *Oui, parce qu'elle y a été autorisée par l'Administration et qu'elle était héritière de son père par sa légitime.* » D. : « *si elle a un conseil* (Tome II, p. 35).

« Charles de Regnauld de Bellescize (1), époux de Victoire de Baillard de Troussebois, ancien officier, fut exécuté à Paris le 25 ventôse an II ; accusé d'intelligence avec les ennemis extérieurs et

(1) Etait frère de la grand'mère de M. Albert Tailhand, Marguerite-Hugues-Sophie de Bellescize, épouse de Charles-Milanais de la Thibaudière ; ce dernier fut guillotiné à Lyon pour avoir rempli les fonctions de commandant pendant le siège.

Digitized by Google

l'émigration. Il était sorti de France en 1788 pour voyager en Italie et rentré en septembre 1792. »

L'emprunt fait à l'ouvrage de M. Wallon et qui est comme le complément de notre travail sur la seigneurie de Cherville, est un touchant et glorieux souvenir pour une famille qui en compte déjà tant d'illustres. Notre Vivarais a conservé de M. Albert Tailhand le meilleur souvenir d'un magistrat aimé, respecté et estimé entre tous pour sa bienveillance, son caractère et ses hautes qualités.

H. LAFAYOLLE.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

JEAN-GABRIEL CHARVET

1750-1829

(Suite II).

***

Charvet, fervent admirateur de Rousseau (1), d'un tempérament généreux, et oubliant que les artistes font beaucoup mieux de se tenir à l'écart de la politique (et même de leurs amis qui s'y compromettent), accueillit avec enthousiasme l'œuvre de l'Assemblée Nationale.

Il fut, le 24 mars 1791, un des premiers membres de la Société populaire des *Amis de la Constitution* d'Annonay, où figurèrent, avec lui, Joseph et Etienne de Montgolfier. Le 14 avril, il offrait à la Société le dessin d'un bandeau à placer en tête des imprimés de la Société lequel recueillit tous les suffrages et fut gravé sur bois (2). Il en fut un des secrétaires (22 mai 1791) et prit une part active aux diverses députations et aux travaux tels que rédaction et révision du règlement, d'une adresse aux peuples des campagnes, etc. Son nom figure au bas d'un discours très curieux intitulé : « Le Serment des Citoyennes ou les femmes patriotes » prononcé à Grenoble, que l'on fit réimprimer.

La Société des Amis de la Constitution fut remplacée, le 22 septembre 1793, par la *Société Républicaine ;* Charvet ne figurait déjà plus sur la liste générale de tous les membres dressée le 16 septembre 1793.

S'il n'est pas déjà accordé en temps ordinaire à un homme de bonne foi de faire saisir facilement à ses auditeurs dans un discours, des idées qui peuvent ne pas être partagées de tous, quelle que soit leur vérité, cela risque de présenter les plus grandes difficultés en des temps troublés. Le premier discours de Charvet, le 31 mars 1791, à la *Société des Amis de la Constitution*, obtint un très grand succès et même les honneurs d'une seconde lecture, le 3 avril, parce qu'il y restait dans l'ordre des aspirations générales de tous les esprits en ce moment. Il parla de ce qu'on doit en-

(1) Voir : Catalogue des dessins nos 10 et 11.

(2) Voir : Catalogue des dessins n° 60.

Digitized by Google

tendre par politesse et de celle d'un homme libre, puis il se montra terrible contre la fausse dévotion et contre les faux dévots, enfin il s'en prit aux privilégiés dont il fallait déjouer les intrigues (1). Il fut encore applaudi autant lorsque, à la séance du 10 avril, à la suite d'une délibération pour faire célébrer dans l'église paroissiale un service religieux pour le repos de l'âme de Mirabeau, il prononça un deuxième discours.

Toutefois celui du 18 juin, le troisième, paraît avoir eu moins de succès parce qu'il s'y élevait contre les abus, contre le désordre et contre les spéculateurs, et que, probablement avec ce sentiment instinctif que son oncle appartenait à la noblesse, il y protestait contre les persécutions injustes dont on poursuivait certains gentilshommes. Aussi il fut contraint de publier ce discours afin, dit-il, de rétablir les faits (2) et il s'en suivit, à ce qu'il paraît, une polémique dans le journal d'Annonay *Le Babillard*. Malheureusement nous n'avons pas pu mettre la main jusqu'à présent sur une collection de 1791, afin de pouvoir en préciser ici les détails.

Dans *Le Babillard* de 1792, au numéro du 23 mai (3), il fait, sur la liberté, à propos des échecs des Français devant Mons et Tournay, un article à la fois très patriotique et des plus incisifs. On peut y constater combien peu il redoutait la critique et savait avoir le courage de son opinion, malgré les dangers sérieux que cela pouvait lui faire courir. Dire qu'il n'y avait plus d'argent dans les caisses de l'Etat, que les nouvelles lois étaient à peine ébauchées, que le roi était un incapable, que la jeunesse se dépravait dans les maisons de jeu, en un mot, qu'il n'était pas possible dans ces conditions ni d'asseoir la liberté, ni de remporter des victoires, c'était faire le véritable tableau de la France qui se trouvait à peu près à ce moment livrée à l'anarchie, malgré les efforts des hommes réellement patriotes.

Il nous faut parler à présent d'une curieuse publication de lui,

(1) Ce discours a été inséré, *in-extenso*, dans les procès-verbaux de la *Société des Amis de la Constitution*, lesquels à présent, font partie de la collection de Monsieur Léon Rostaing ; il occupe trois pages de registre in-folio, d'une écriture très serrée. Monsieur Marius Tallon en a donné des extraits dans sa publication de ces procès-verbaux, dans la *Haute Ardèche*, en 1887.

(2) Catalogue des publications n° 2.

(3) Dont nous devons la communication à Monsieur Emmanuel Nicod.

Digitized by Google

sans date ni nom d'imprimeur, intitulée : *Voyage en l'air*, par M. Suleau (1), qui n'était autre chose que le plan d'une république imaginaire et idéale sous une forme burlesque, terminé par un petit roman. Cet écrit, excessivement rare, a été mis, nécessairement, par les biographes et par les bibliographes, au rang des œuvres du royaliste de Suleau, massacré le 10 août 1792, à Paris.

Pourquoi et comment Charvet a-t-il pu songer à couvrir de ce nom son anonyme ? C'est que probablement les polémiques de ce pamphlétaire avaient frappé son imagination et qu'il avait voulu ainsi le contrecarrer. Du reste, ce qui est incontestable c'est, que *Le Voyage en l'air* est l'œuvre d'un républicain et non d'un royaliste, que le lieu de publication est placé à Ballonapolis lequel nous indique suffisamment la ville d'Annonay où le premier ballon fut lancé par Montgolfier, le 5 juin 1783, précisément avec le concours de Charvet, que le papier, les caractères et le format sont les mêmes de ceux des autres publications imprimées chez Agard, d'Annonay, que ce pamphlet humoristique s'accorde parfaitement avec sa tournure d'esprit caustique et indépendante ainsi qu'avec son style d'écrivain, enfin que son fils, des plus timorés au sujet des écrits politiques de son père, l'a rangé, sans hésitation et avec toute certitude acquise, au nombre de ses productions littéraires.

Rien ne retenant plus Charvet à Annonay, puisque la marche des événements avait dissous son académie de dessin, il redescendit dans sa famille à Serrières avec sa femme et sa fille Emilie ; il y retrouvait sa mère, un frère (mort peu après), sa sœur aînée, mariée au notaire Lajard, une autre mariée à Chèze-Champagnac et deux non mariées ; la cinquième sœur, car ils étaient sept, était alors au Cap Français (2), ayant épousé en 1784 Pavin de Courteville, capitaine dans un régiment qui y était stationné.

Son patriotisme ne tarda pas à se montrer encore ; toutes les villes rivalisaient pour célébrer des fêtes républicaines ; Annonay avait eu une fête de la victoire, le 30 Nivose, an II. Serrières voulut en faire autant et sa société populaire ne manqua pas, le 24 Pluviose, d'inviter celle d'Annonay à une fête de la Raison pour

(1) Catalogue des publications n° 3.
(2) A Saint-Domingue qui appartenait à la France à cette époque.

Digitized by Google

le 30 (18 février 1794). Non seulement Charvet en rédigea le programme, mais encore il y prononça un discours, lesquels furent publiés (1).

Le cortège qu'il ordonna se composait de quinze groupes pour lesquels il fixa les personnes qui devaient y figurer, les emblèmes, les tableaux et les inscriptions qu'elles devaient porter. Il n'est pas téméraire de supposer qu'il mit grandement la main à ces accessoires, car Serrières devait posséder moins encore qu'à présent, à cette époque, dans ses murs, des artistes capables de les composer et de les peindre. Si cela ne pouvait valoir les conceptions analogues de David, certainement ce dut être très original et fort bien exécuté.

On remarque que le discours est une explication très curieuse du sens purement allégorique de la fête et qu'il y proteste vivement contre la pensée que l'on pourrait avoir qu'il s'agisse d'un nouveau culte qu'il qualifie d'extravagant.

***

La tranquillité et la confiance relatives qui s'établirent peu à peu en France vers 1795 donnèrent à Charvet quelque espoir de se créer des ressources par son habileté de dessinateur. C'est à cette époque qu'il entreprit sa correspondance avec le Jardin des Plantes de Paris dont nous avons parlé plus haut. Peut-être espérait-il qu'on lui ferait quelque ouverture pour l'y utiliser comme dessinateur ? Il n'en fut rien.

C'est ainsi que l'on constate combien les talents de certains hommes restent perdus si la famille les confine dans de petites villes où ils restent inutilisés et oubliés. Toutefois Charvet n'était pas de ceux qui se découragent ; il se fit dessinateur pour l'industrie ; son nom n'est connu à ce titre que dans le Vivarais ; il mériterait mieux que cela ainsi qu'on va le constater.

Vers 1790, Joseph Dufour fabriquait déjà du papier peint à Mâcon (2) et Pignet père, à Saint-Genis-Laval, près Lyon ; Charvet réussit à se faire employer à préparer des dessins d'originaux destinés à leurs manufactures, surtout pour Dufour avec la famille duquel il était en relations. Plus tard, après 1806,

(1) Catalogue des publications n° 5.
(2) Sur l'emplacement de la Trésorerie générale actuelle, à l'extrémité de la rue de la Paroisse.

Digitized by Google

celui-ci, puisque à cette date il habitait encore Mâcon (1), vint établir sa manufacture à Paris dans le faubourg Saint-Antoine, rue Beauveau à présent rue Beccaria.

Cet établissement, célèbre dans les Annales du papier peint, après avoir passé entre les mains de plusieurs industriels existe encore et appartient à M. F. Follot (2) qui le continue avec un talent et avec un mérite exceptionnels.

Ce n'est point sans émotion que nous avons visité cette maison, il est vrai transformée et agrandie par suite de l'ouverture du boulevard Mazas (à présent Diderot) où elle prend son entrée, pour laquelle Charvet a travaillé et où son fils, âgé de 19 ans et envoyé comme commis a logé en 1816 (3).

Son père lui écrivait, de Tournon le 8 juillet, au moment de son départ de Serrières où il résidait alors, une longue lettre dont nous ne pouvons résister à donner quelques passages :

« ..... Il est bien avantageux pour ton début dans le monde d'entrer dans une maison de bonnes mœurs et dont le chef est un ancien ami de ton père. M. Dufour te montrera beaucoup de choses du caractère de son frère ; même imagination, des connaissances, des idées qu'il faudra te contenter d'approuver ; un peu entier dans son opinion, mais point désobligeant ; il aime à plaisanter et c'est souvent de cette manière qu'on cherche à pénétrer le caractère d'un jeune homme ; il convient de rire et de prendre avec douceur ce qui pourrait peiner l'amour propre quelquefois. Sois discret ; c'est une qualité que j'ai remarqué en toi et qui deviendra toujours plus nécessaire à mesure que tu te mêleras à la société des hommes ; ne parle jamais contre personne ; met toi au dessus des sottises qu'on pourra te faire sans laisser prendre de toi l'idée d'un cœur lâche et d'une âme basse. Une certaine prévenance pour toutes les personnes dont tu te verras entourré propre à te faire aimer sans te rendre servile..... »

(1) Recensement de 1806 : « Dufour, manufacturier de papiers peints, marié, 1 garçon, 1 fille, 1 domestique mâle, 1 domestique femelle, 3 employés ; total : 9 personnes. »

(2) Nous devons remercier ici M. Follot des excellents renseignements qu'il a bien voulu nous fournir sur Joseph Dufour et sur l'industrie du papier peint. Voir sa très intéressante conférence sur ce sujet faite à la Bibliothèque Forney.

(3) Jean-François-Gabriel, pas plus que son père d'un tempérament d'industriel ou de commerçant, ne tarda pas à quitter la maison Dufour pour faire des études de droit.

Digitized by Google

Le fils se montra toute sa vie bien digne d'un père qui donnait de semblables conseils et qui les mettait en pratique ; toutefois, d'une constitution moins robuste, il mourut à 64 ans, dans l'exercice de ses fonctions, sans avoir recueilli, malgré plus de trente ans de services publics distingués, d'autre récompense que l'estime de ses chefs, de sa famille et de ses concitoyens. On a vu que, d'un autre côté, toutes les caravanes dans les pays les plus divers, tous les travaux, tous les efforts de Charvet père, par une fatalité inconcevable, réussirent mal, périrent ou furent stériles pour lui. C'est que les Charvet, à cause de leur indépendance de caractère et de leur amour pour les idées généreuses, appartiennent à la catégorie des hommes destinés à exécuter toujours les besognes difficiles et ingrates dans la hiérarchie sociale. Là où d'autres, plus souples et plus serviles, recueillent les honneurs et la fortune, ils se trouvent amoindris et annihilés. De plus, comme, pour se faire aimer, il faut toujours se sacrifier aux autres, même sans être sûr du succès, le plus souvent, les forces finissent par manquer. Continuons la lettre :

« Madame Dufour (1) a le cœur bon ; elle aime qu'on s'attache à ce qui lui plait ; elle parle correctement sa langue et avec beaucoup de grâce ; je t'invite à faire auprès d'elle ce qui convient pour obtenir son affection et ses bontés lorsque tu seras à Paris.

« ..... Je te félicite de faire ton entrée dans le monde avec la compagnie d'une femme spirituelle autant qu'aimable ; elle est belle, bonne et de bon conseil..... »

Il paraît qu'en effet Madame Dufour, qu'on avait mariée fort jeune et qui comptait quelque trente ans alors, était tout ce qu'en disait Charvet. Le second enfant de Dufour, Marie-Joséphine (2), épousa, en 1817, Amable Leroy qui fut le successeur de son beau-père.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire du papier peint ; cependant il est indispensable de constater que cette industrie très française avait en 1785 trente fabriques à Paris dont la maison célèbre de Réveillon qui occupait trois cents ouvriers et qui fut saccagée lors de la Révolution.

(1) Née Marie-Joséphine Farge.

(2) Née à Mâcon le 22 Thermidor, an XI (19 août 1803), elle avait à peine 15 ans, et suivait l'exemple de sa mère.

Digitized by Google

Le décor se borna naturellement, dès le début, à reproduire l'ornementation en usage des dessinateurs du temps de Louis XVI et des imitations d'étoffes ; il fallut chercher autre chose. On fit des tentures en pseudo style grec ou romain ; on mit partout des casques, des armes, des couronnes, des trophées, tout l'attirail de Mars, des draperies enguirlandées. En 1804 Louis Lafitte, ancien dessinateur du cabinet du roi (1), et, en 1808, Fragonard fils (2) composèrent pour Dufour des panneaux à personnages. C'est en 1814 que le même Lafitte dessina le célèbre décor en grisaille de l'Amour et Psyché. On reprit les prismés, genre de papier peint dans lequel les fonds et les dessins imprimés étaient composés de diverses teintes fondues ensemble par bandes verticales, et ce bariolage, plus que fantaisiste, eut un très grand succès, etc., etc. La maison Dufour livra aussi au commerce de grands décors aux couleurs flambantes qui, faisant le tour d'un salon ou d'une salle à manger, déroulaient des scènes de toutes sortes, des architectures et des paysages.

Sans doute une sage esthétique repousse ce genre de composition ; mais cela n'empêcha pas qu'il fut bien vite si généralisé que nous en avons encore vu beaucoup d'échantillons dans notre enfance. Charvet, avec son imagination et sa souplesse à dessiner la figure et les paysages, se rappelant tous les pays où il avait voyagé pendant son service militaire et de la nature des tropiques qu'il avait tant étudiée à la Guadeloupe, était, mieux qu'un autre, préparé à ce genre de composition.

C'est à lui qu'appartiennent les originaux dont nous avons parlé plus haut ; il existe encore en place à Cassis (Bouches-du-Rhône), dans un appartement habité par les dames Peyrot, maison Autheman, un décor (3) dont plusieurs détails sont les mêmes que ceux d'un original que nous possédons (4). On cite de lui comme ayant eu le plus grand succès le voyage du capitaine Cook dont nous n'avons pas retrouvé le fabricant.

Du reste on doit concevoir facilement que la recherche de ces

(1) Né à Paris le 15 novembre 1770, il y est mort le 3 août 1828.

(2) Alexandre-Evariste Fragonard, né à Grasse en octobre 1780 est mort à Paris le 10 novembre 1850.

(3) Ce décor, qui a un développement d'environ 13 mètres, nous a été signalé par M. Bourges, professeur de dessin à Avignon.

(4) N° 1 du Catalogue des dessins.

Digitized by Google

décors devient chaque jour de plus en plus impraticable, le papier peint n'ayant, par sa nature même, qu'une existence relativement restreinte. Il a dû aussi en composer d'autres où les ornements, les arabesques et les allégories prenaient une grande place, si on en juge par d'autres compositions de lui (1).

Son beau dessin de l'abbaye de Cluny est daté du 3 octobre 1799 (2), époque où il était à Mâcon près de Joseph Dufour ; sa vue de l'hôpital de cette ville ainsi que certains croquis remontent également à cette époque (3).

Charvet doit, en conséquence prendre place dans un rang distingué parmi les dessinateurs de papiers peints de la période de 1795 à 1810, date où s'arrête son activité.

C'est probablement la perte de sa femme (arrivée le 22 septembre) qui le décida à se fixer à Serrières où, cependant, il n'abandonna pas complètement l'art ; les artistes de cette trempe ne cessent de travailler que lorsque le crayon, la plume ou le pinceau tombent de leur main défaillante. Outre quelques dessins conservés par son fils, sa fille en recueillit aussi un certain nombre. Ces derniers, après avoir passé par d'autres mains, forment une grande partie de ceux que nous sommes arrivé, non sans peine, à réunir. Nous n'avons aucune donnée sur ce que sont devenus les autres ; il ne signait jamais et mettait rarement les dates. Ces œuvres, d'une verve si spirituelle et d'un pinceau si habile, resteront ainsi irrévocablement confondus avec des Boissieu et des Vernet anonymes. Un résidu de ses lettres et de ses papiers nous a également échappé et, par de fâcheuses circonstances, sera allé s'enfouir dans quelque étude d'homme d'affaires qui peut les brûler ou vendre au chiffonnier, si ce n'est déjà fait.

Il ne nous est resté de ses papiers, outre une lettre à sa sœur Chèze, de 1803, où il raconte sa vie jusqu'à cette époque et celle à son fils de 1816 dont nous avons donné des extraits, que les deux lettres que Lacépède lui a envoyées, et une lettre de Boissy-d'Anglas, datée de Bougival, le 18 août 1819, où il est question de Joseph Dufour et de différentes affaires qui ne présentent pas

(1) Nos 3 à 7 du Catalogue des dessins.

(2) No 37 du Catalogue des dessins.

(3) Nos 20, 21 et 39 du Catalogue des dessins.

Digitized by Google

d'intérêt ; elle est adressée à Monsieur Charvet, ancien professeur de dessin à Tournon.

En effet, comme on l'a vu, il s'était retiré en 1816 dans cette ville, où il est mort, entre les bras de son fils, place Saint-Julien, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Le talent de Charvet comme dessinateur a porté, ainsi que nous avons eu occasion de l'expliquer plusieurs fois dans cette notice, sur tous les moyens d'expression. Les compositions décoratives sont sages, bien équilibrées et agréables par la diversité des éléments employés.

Il s'est montré un maître pour la fleur et pour les animaux qu'il put si bien étudier pendant son séjour de quatre ans à la Guadeloupe ; la perte des trois cents dessins qu'il y avait faits est absolument regrettable. Les personnages sont pris sur le modèle ; ils vivent et agissent ; leur allure porte peut-être trop l'empreinte du convenu de son temps ; toutefois il est si maître de son crayon et si riche d'imagination qu'il les prodigue avec une aisance singulière. Il aimait à reproduire les vues et les sites qui avaient frappé son esprit ; tantôt il dessine les arbres par masses, tantôt il exagère les détails du feuillé, ainsi qu'on le faisait à cette époque.

Ses vues sont toujours animées de petites scènes bien en place. Le crayon lui était moins familier que la plume et l'encre de la Chine ; certains dessins de ce dernier genre sont de véritables chefs-d'œuvre.

Ceux qui n'ont pu connaître l'homme peuvent le retrouver dans ses dessins et dans ses écrits où il s'est peint lui-même. On l'y voit, ainsi qu'il a été, d'un esprit cultivé, aimable, gai, même parfois caustique, comme tant d'hommes dont la vie se trouve à cheval, ainsi que la sienne, sur le XVIIIe et le XIXe siècle.

Mais ceux qui ont vécu avec lui restèrent, de plus, les admirateurs de ce caractère passionné du beau, du bien et du juste, indépendant, stoïque, travailleur, désintéressé, modeste, toujours obligeant et de bon conseil.

Nous avons été heureux de pouvoir lui consacrer ces pages comme hommage à une mémoire, qui honore notre nom ainsi que le Vivarais, et qui nous est restée bien chère.

(A suivre) E. L. G. CHARVET.

Digitized by Google

APS ET SON CHATEAU

Dans le numéro 11 de l'année 1893 de cette *Revue*, nous avons donné une vue du château d'Aps clichée d'après une photographie fort mal réussie, la seule que nous avions pu nous procurer alors pour accompagner une notice de M. l'abbé Fillet, notre érudit collaborateur sur Aps féodal. Mais nous avons tenu à avoir un document photographique meilleur de ces vestiges de l'architecture féodale et militaire dans le Vivarais. Cette masse sombre et imposante du vieux château d'Aps est un rare et superbe motif décoratif au milieu du site solennel d'où s'élevait, aux premiers siècles de notre ère, une ville populeuse, capitale de l'Helvie, dont les substructions nombreuses sont enfouies sous les cultures.

Nous en avons fait prendre deux très bonnes photographies par M. Courthial, de Privas, spécialement envoyé par nous sur les lieux, et nous avons demandé à notre collaborateur et ami, M. Mazon, une courte note détachée de son *Encyclopédie* inédite de l'Ardèche, pour accompagner nos clichés.

Son obligeance inépuisable ne nous a pas fait défaut, et nous l'en remercions.

ENCYCLOPÉDIE DE L'ARDÈCHE

APS

APS, commune du canton de Viviers, à 3 kilomètres de la gare d'Aubignas, 1,509 habitants. Ce lieu figure, dans les anciens titres, sous les noms d'*Alba* — *in Albis* — *Alpis* au xe siècle — *Alps* au xiie — *locus de Alpibus*, dans une ordonnance royale de 1376. Il y est cotisé pour 5 feux, dont 2 pour la paroisse de St-Martin, et 3 pour celle de St-Pierre.

Digitized by Google

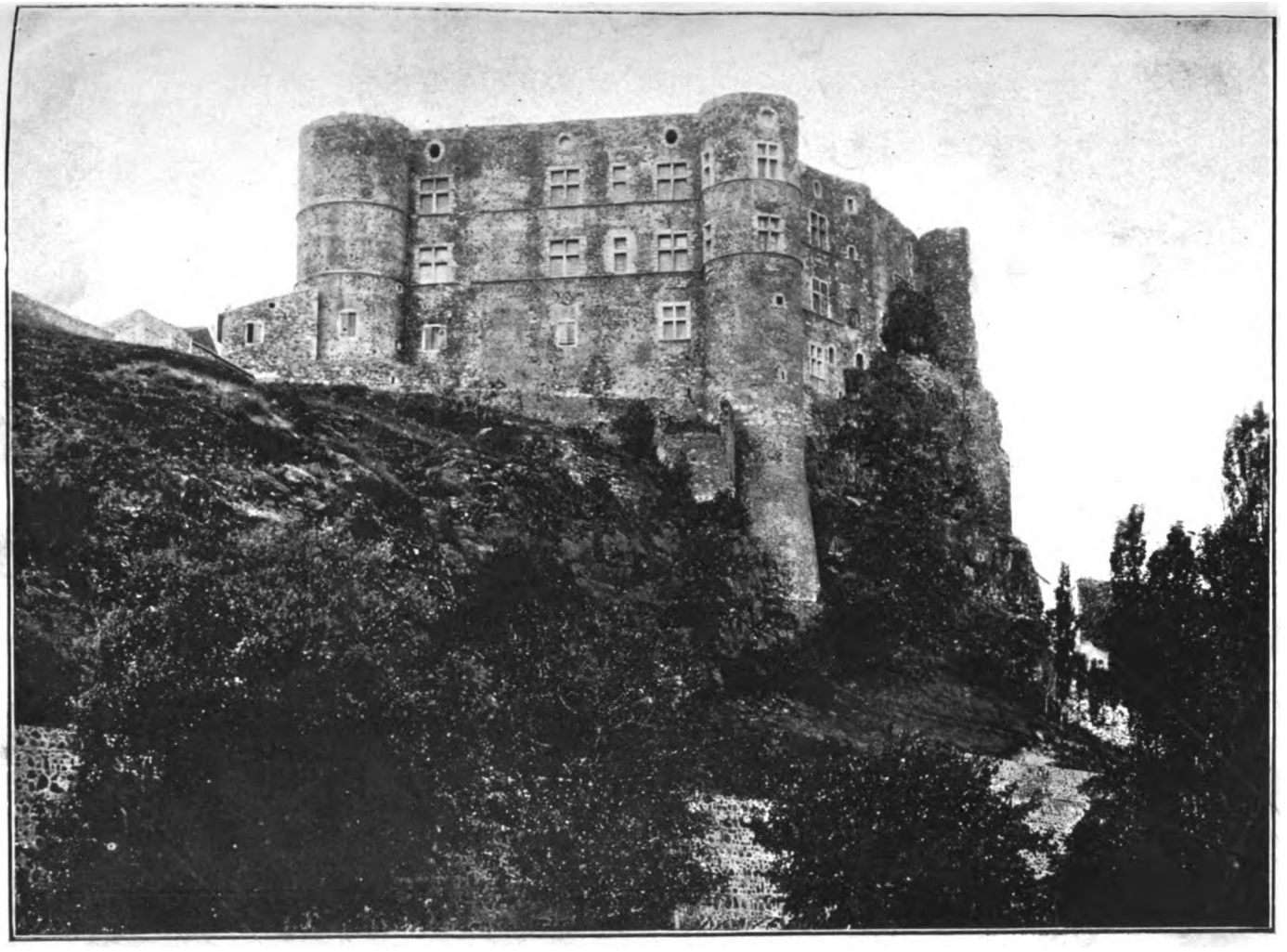

VUE DU CHATEAU D'APS (côté Est-Nord).

Digitized by Google

Digitized by Google

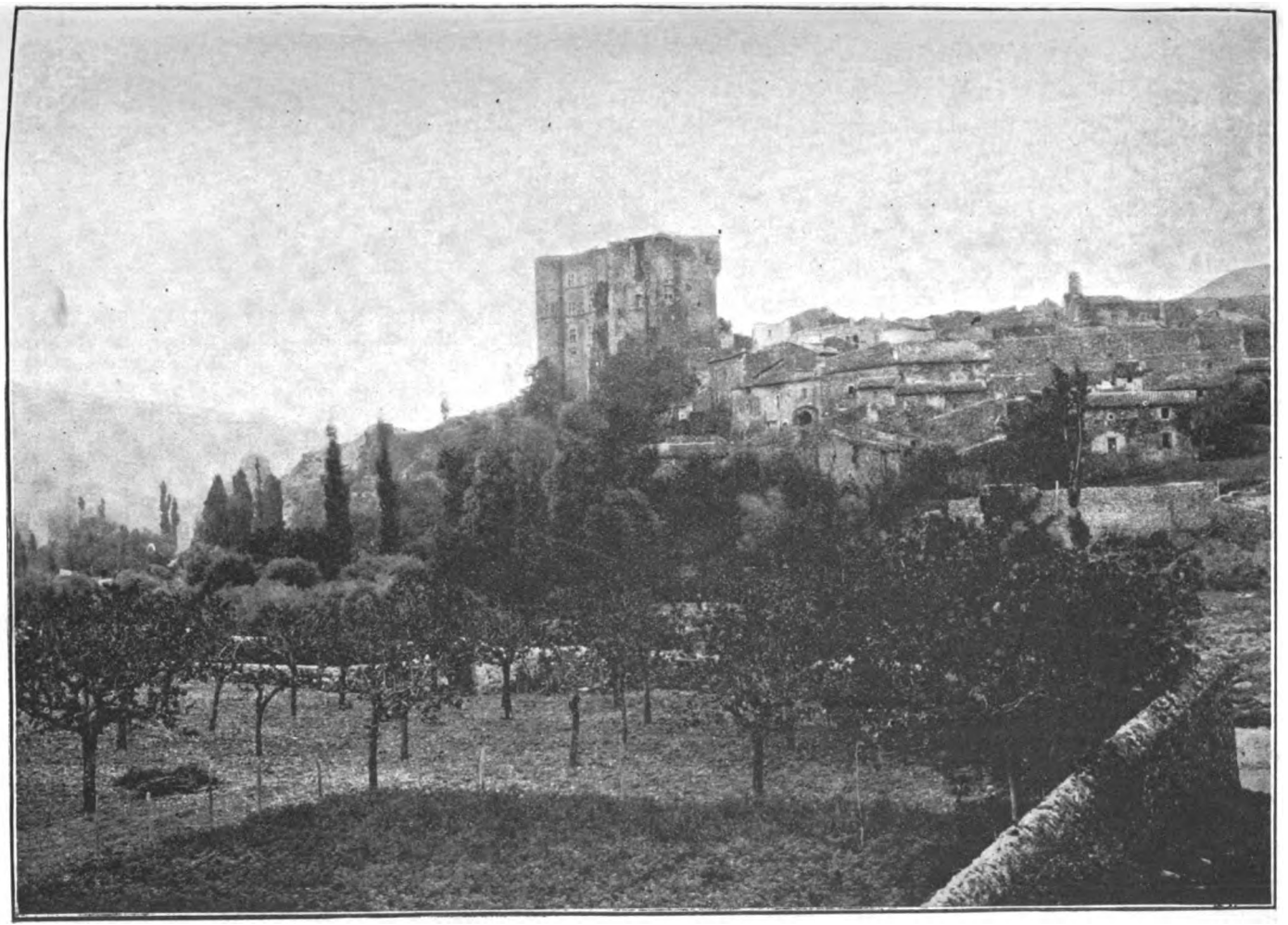

CHATEAU ET VILLAGE D'APS (N.-O.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Le pays des Helviens était jadis renommé par ses vins. Pline célèbre la vigne helvienne « qui fleurissait en un seul jour et à cause de cela très-sûre, et que la Narbonnaise tout entière cultivait. » Il est à remarquer que le plus important personnage d'Albe, dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, est un marchand de vins : il s'appelait Minthatius Vitalis et, quoique établi à Lyon, la cité d'Albe l'avait admis dans son sénat. Les marchands de vins de Lyon lui élevèrent à sa mort une statue dont l'inscription a sauvé son nom de l'oubli.

La ville d'Albe couvrait la petite plaine que forme la vallée de l'Escoutay, en s'évasant au pied du mont Juliau, à 15 kilomètres environ du Rhône. Elle s'étendait principalement sur la rive gauche de l'Escoutay, entre cette rivière et la gare d'Aubignas, sur un rayon de 2 kilomètres, tandis que le village moderne d'Aps est sur un monticule, à droite de la rivière, ce qui s'explique par les nécessités de la défense au moyen-âge, nécessités qui n'étaient pas les mêmes pour la ville gallo-romaine dont tous les abords étaient protégés par des forts ou camps retranchés à Mélas, Jastres, Champusas et Viviers. Trois grandes voies en partaient se dirigeant, l'une au nord, vers Gergovie, avec embranchement sur Nîmes ; l'autre au sud, vers Marseille ; la troisième, par la vallée du Frayol, vers Vienne et Lyon. Celle-ci se développait au nord-est, à 150 mètres environ de la gare, bordée, comme les deux autres, suivant l'usage romain, d'une double ligne de tombeaux et de monuments funéraires. Le centre de la ville était au quartier, qui a conservé le nom de *Palaï*, dans l'angle que forme la rivière d'Escoutay avec le ruisseau de la Guille. Là se trouvent encore les restes des principaux monuments : du palais et des thermes, de l'amphithéâtre, des églises St-Pierre et St-Martin. On présume que la citadelle était de l'autre côté de la rivière, presque en face de l'embouchure de la Guille.

Un Mémoire, conservé par la *Collection du Languedoc* (t. XXV), donne une idée de la physionomie de l'endroit au commencement du XVIIIe siècle :

« On y voit encore les ruines des trois églises de St-Martin, St-Pierre et St-Philippe... Dans tout le terroir, et surtout au quartier appelé le *Palais*, environ un quart de lieue d'étendue, on voit les restes de l'ancienne ville. En fouillant et travaillant

Digitized by Google

la terre, il se trouve journellement quantité de médailles, dont plusieurs sont d'argent, des urnes pleines de cendres et d'ossements ; on y trouve aussi des tombeaux bien bâtis dans lesquels il y a des ossements d'une grandeur extraordinaire. Il se voit encore aujourd'hui plusieurs pavés, les uns faits de grandes pierres bien travaillées, les autres à la mosaïque, plusieurs aqueducs de plomb, de belles colonnes dont quelques-unes sont encore entières, des statues de bronze et de pierre et bien d'autres antiquités, une infinité de pièces de marbre et dans la terre de beaux glacis. On trouve sous ces glacis d'autres bâtiments et du charbon mêlés... »

Le Mémoire mentionne la découverte, « à deux pieds dans la terre, sur la croupe du Mont Juliau, faisant face à Alba, d'anciens bâtiments, plusieurs voûtes soutenues par de gros piliers de marbre d'une façon admirable, quantité de pierres de taille d'une architecture accomplie, des médailles et des statues de faux dieux et autres choses curieuses. On croit que c'était un temple dédié à Jules César, d'où la montagne aurait pris son nom. »

Les ruines d'Albe sont depuis longtemps une vraie mine d'antiquités — mine qui, d'ailleurs, paraît loin d'être épuisée. M. Valentin, juge à Montélimar, possède une foule d'objets précieux qui viennent de là : statuettes, poteries, monnaies, médailles, etc. Citons aussi une jolie collection, recueillie par feu l'abbé Buffel, vicaire à Aps, qui fut cédée à M. Barrot et rétrocédée ensuite à M. Colomb, maire des Assions. Il est fâcheux qu'on n'ait jamais songé à former de tous ces objets un musée unique, vu les lumières que leur ensemble pourrait jeter sur l'histoire du pays et notamment sur l'époque précise de la destruction d'Albe par Chrocus et ses Vandales. Car cet événement est encore en discussion. On avait admis jusqu'ici, sur la foi du moine Sigebert, la date de 411, mais une étude plus attentive des vieux documents paraît devoir reculer cet événement à l'année 259. On peut consulter à cet égard la brochure publiée par l'abbé Constant. Quoi qu'il en soit, le siège de l'autorité ecclésiastique fut, après la destruction d'Albe, transféré à Viviers, et le souvenir de l'ancienne capitale des Helviens, malgré l'importance de ses débris, tomba dans un tel oubli, que plus d'un historien depuis lors confondit Albe et Viviers.

Digitized by Google

On suppose qu'il s'établit à Albe, dans l'intervalle du ve au viiie siècle, une première colonie de moines que de nouvelles invasions firent disparaître. Le quartier appelé *Togemoine* ou *Tigemoine* indiquerait le siège de ces anciens religieux. Longtemps après, on trouve le lieu divisé en trois prieurés : celui de St-Pierre, au nord-ouest, sur l'emplacement présumé des ruines de la cathédrale, appartenant à l'ordre de *St-Ruf ;* celui de St-Martin, au sud-ouest, dont le titulaire était nommé par le prieur de St-Martin du Sauzet, près de Montélimar ; et enfin celui de St-Philippe dans la vallée de Valvignères, qui relevait des Bénédictins du Pont-St-Esprit. Les restes de cette organisation au siècle dernier ne comprenaient plus que deux prêtres, savoir, un curé de St-Martin et un curé-prieur de St-Pierre, qui faisaient alternativement le service des trois anciennes paroisses, dans la nouvelle église, dédiée à St-André, bâtie vers 1615 dans le village d'Aps. Cette église, de style roman, est à une seule nef. On remarque à l'entrée un bénitier en marbre jaune orné de figures, placé sur un fût de colonne antique tirée des ruines d'Albe. Les dalles formant le pavé révèlent la même origine par des traces de sculptures.

Les barons d'Aps au xiiie siècle portaient le nom pittoresque de Deux-Chiens (*de duobus canibus*), à cause de l'obligation où était l'évêque, en recevant leur hommage, de leur faire cadeau de deux chiens. Columbi cite deux de ces dons et hommages aux dates de 1241 et 1262.

Le baronnie d'Aps passa à la puissante famille des Giraud-Adhémar, seigneurs de Montélimar et de Rochemaure, par le mariage de Blonde de Deux-Chiens avec un Adhémar de Grignan en 1272. La dot de Blonde comprenait les fiefs d'Aps, d'Ajoux, Aubignas, St-Pons, la Roche d'Aps, St-Andéol de Berg et Verfeuil. Le seigneur de Grignan rendait hommage, du reste, pour tous ces fiefs au seigneur de Rochemaure.

Les Grignan gardèrent ces seigneuries jusques au xvie siècle. En 1576, elles échurent aux St-Chamond, pour paiement de la dot d'une douairière. Peu après, Claudie de Fay, veuve du fameux St-Romain (Jean de St-Chamond), les transporta à Françoise de Lévis, femme de François de la Baume, comte de Suze. Mais elles furent longtemps contestées aux la Baume par les Brunier, seigneurs de Larnage, et le procès durait encore en 1614 ; alors

Digitized by Google

la baronnie d'Aps fut érigée en comté pour Georges de la Beaume-Suze, en considération de ses services, et d'autres lettres royales en 1618 donnèrent à ce même personnage une entrée aux Etats du Vivarais. Plus tard, le privilège de baron aux Etats du Vivarais, qui de Rochemaure avait été transféré à Aps, fut vendu à M. de Rochepierre qui en dota sa seigneurie de St-Remèze.

La seigneurie d'Aps entra dans la maison de Beaune-Montagut par le mariage de Joachim de Montagut, marquis de Bouzols, avec Marie de la Baume-Suze, sœur de l'évêque de Viviers. Ce Joachim, qui mourut en 1699, était maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant général au pays d'Auvergne et gouverneur d'Usson. Un Inventaire général des archives du château d'Aps, dressé après sa mort pour ses enfants mineurs, se trouve dans le cabinet de M. Morin-Pons. M. l'abbé Fillet, qui en a eu communication, y a puisé les éléments d'une étude fort intéressante sur *Aps féodal*, qui a paru d'abord dans le *Bulletin d'archéologie de la Drôme* (1880-81) et ensuite, avec plus de détails, dans la *Revue du Vivarais* (1893-94).

Le vieux château d'Aps, qui était déjà en mauvais état et inhabité, en 1720, fut pillé et en partie découronné au début de la Révolution. Les meubles furent vendus aux enchères et on brûla les papiers sur la place publique. Le docteur Gaillard, de Lyon, qui en est devenu propriétaire, s'y est aménagé un bel appartement où il vient parfois s'installer pendant la belle saison.

A. MAZON.

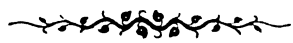

ETUDE SUR LE TRIPTYQUE

DE CHARLES VI, DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI

(Découvert à MAUVES, près Tournon, en 1884).

Au mois de mai 1884, diverses publications, de la province et de la capitale, ont annoncé la découverte, faite à Mauves, près Tournon, d'un Triptyque, provenant de Louis XI, attribué à Van Eyck, et renfermant les portraits de Charles VI et de Charles VII.

Ce petit monument de l'ancien art national a déjà fait l'objet

Digitized by Google

d'une Etude importante, publiée, en 1884, par M. Didelot, curé de la cathédrale de Valence (1).

J'ai acquis et possédé ce Triptyque dès 1884, c'est-à-dire, depuis sa découverte.

Je me suis appliqué, sans jugement préconçu, à compléter les recherches de M. Didelot, et je viens, en toute franchise et simplicité, soumettre le résultat de mon travail au jugement des hommes compétents.

Décrire ces peintures, examiner leur valeur archéologique et leur concordance avec les données de l'histoire et de la tradition, dire la relation de ce monument avec la vocation de Jeanne d'Arc, tel sera le triple objet de cette monographie.

CHAPITRE 1er

Description des peintures du Triptyque de Charles VI.

On sait que le mot triptyque, composé de τρεῖς « trois fois » et πτυσσω, « je plie », désigne un objet qui se plie en trois.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, des panneaux, composés de deux ou trois pièces réunies et se pliant les unes sur les autres, étaient destinés à recevoir les images pieuses, sculptées ou peintes, que l'on déployait dans l'oratoire de la famille, pour prier, ou bien sur l'autel où le prêtre devait célébrer l'acte suprême du culte, le saint sacrifice. Ces tableaux servaient d'ornement non seulement aux autels fixes, mais plus souvent aux autels portatifs. Les anciens chrétiens les portaient aussi dans leurs voyages pour satisfaire leur dévotion (2).

Le moyen-âge vit multiplier beaucoup ces images portatives. Les musées en possèdent un grand nombre, celui de Cluny, à Paris, notamment. Ils représentent ordinairement les images des saints patrons ou bien des scènes de la vie de Jésus-Christ et de la sainte Vierge.

Celui, dont je veux m'occuper, a pour objet les premiers mystères chrétiens, qu'il représente en quatre scènes successives, à savoir, l'*Annonciation*, la *Nativité* de Jésus, l'*Adoration des rois Mages*, et la *Circoncision*.

(1) Etude d'un Triptyque attribué aux Van-Eyck, provenant de Mauves, près Tournon (Ardèche), in-4°, par M. Didelot, curé de la Cathédrale. Valence, Jules Céas, imprimeur, et Lantheaume libraire, 1884.

(2) Martigny : *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* : Diptyques.

Digitized by Google

Si ce Triptyque provient des rois de France, il a dû servir dans la chapelle royale, où l'on sait que la sainte Messe était célébrée chaque jour, même en voyage, une chapelle portative accompagnant toujours le roi.

§ 1er

Lorsque les deux volets du Triptyque sont fermés, c'est-à-dire, pliés sur le panneau central, ils offrent aux regards du spectateur l'Ange et la Vierge, tous les deux debout.

L'Ange occupe le premier volet. On voit qu'il vient de quitter le ciel et de poser ses pieds nus sur la terre, car l'une de ses ailes, de couleur verte avec revers blancs, est encore étendue, tandis que l'autre aile est à demi repliée et que sa robe, de couleur orange, à longues manches, flotte au vent.

Sur ses épaules, on reconnaît une espèce de capuce, usité, au moyen-âge, parmi les religieux et les ecclésiastiques, pour leur costume de chœur.

De la main droite, il donne à la Vierge la bénédiction de Dieu, au nom duquel il parle ; et de la main gauche, il tient un lis, symbole de la virginité.

La tête de l'envoyé céleste est celle d'un jeune éphèbe, âgé d'environ seize ans. Les boucles dorées de sa chevelure encadrent la tête, vue de profil, et descendent derrière le cou et sur les épaules.

Le regard est fixé sur la Vierge ; la bouche fermée vient d'exprimer le message divin et semble attendre une réponse.

Rien dans la physionomie, ni dans l'attidude, qui sente la passion; au contraire, tout y respire la dignité et une réserve profonde.

On verra, que, d'après la tradition, la tête de cet éphèbe serait celle de Charles VII, encore Dauphin et âgé de 16 ou 17 ans.

Sur le second volet, la Vierge, vue de trois quarts, est debout, en face de l'ange. Elle a entendu le message ; elle tient la tête légèrement inclinée, les yeux modestement baissés, quoique entr'ouverts, les mains croisées sur la poitrine, dans l'attitude du recueillement et de la réflexion ; elle se dispose à donner son consentement, sans rien sacrifier de sa virginale candeur.

La chevelure, partagée sur le front, tombe sans mouvement sur les épaules et derrière elle. Son manteau bleu est relevé sur la poitrine, de manière à couvrir le milieu du corps. Sa robe, rou-

Digitized by Google

ge carmin, est très longue ; elle laisse à peine apercevoir le bout des chaussures de couleur brune.

On croit que la tête de la Vierge est celle de la princesse Marie, sœur de Charles VII. On en verra les raisons plus loin.

Cette face du volet et du Triptyque est celle qui a le plus souffert. Ayant été habituellement exposée aux injures de l'air, à la poussière, aux accidents, la peinture est endommagée en quelques endroits ; les têtes sont un peu effacées, les mains ont été maladroitement retouchées et la fleur de lis de l'Ange a presque entièrement disparu.

L'ANGE
(Revers du volet gauche).

LA VIERGE
(Revers du volet droit).

Malgré ces avaries, cette première scène est pleine de noblesse et de grandeur. La draperie de l'Ange est d'un mouvement

Digitized by Google

remarquable. Les deux personnages se détachent bien sur un fond de terre d'ombre et servent de digne préambule aux peintures suivantes.

§ 2.

En ouvrant le Triptyque, on a sous les yeux une espèce de panorama en trois tableaux.

Sur le volet du côté droit, le premier tableau présente l'enfant Jésus adoré par la sainte Vierge, par les Anges et par saint Joseph.

L'Enfant-Dieu vient de naître : il est étendu sur la paille, non dans une crèche, mais sur un autel orné d'arcatures romanes, comme pour dire qu'il est destiné à servir de victime. Un linge, à peine indiqué à la pointe du pinceau, couvre ses reins et s'allonge sous son corps.

La Vierge, la tête entourée d'un nimbe éclatant, est à ses genoux, au côté gauche de l'autel, les mains jointes, les doigts se touchant à peine, la tête vue de trois quarts, les yeux fixés sur l'enfant avec une expression d'amour et de bonheur. Sa tête est recouverte d'un voile transparent et arrêté au sommet du front par une agrafe ornée d'une pierre précieuse.

De l'autre côté de l'autel-berceau, on voit trois Anges. Le premier se tient à genoux, les mains jointes, en face de la Vierge. Il est vu de trois quarts et a des ailes vert-bleu avec dessous blanc. Il porte une robe blanche avec une dalmatique de couleur olive, à chaperon et à longues manches pointues, ornée de ramages en or et en pierreries. C'est bien le costume des ministres servant à l'autel comme diacres ou sous-diacres, au xve siècle.

Derrière l'autel, le second Ange, habillé d'une robe de couleur verte, tient aussi les mains jointes et il semble parler au premier Ange pour lui faire part de ses impressions. Quant au troisième, en costume blanc et aux ailes blanches, il exprime son admiration en touchant de la main l'enfant Jésus et paraît s'écrier : Est-il possible qu'un Dieu se soit fait chair !

Derrière les Anges, saint Joseph se tient debout, une main appuyée sur un bâton et l'autre élevée en signe d'admiration. Sa tête est couverte d'un voile bleu. Son manteau, de couleur rouge écarlate, couvre le reste de sa personne. Il domine la scène de

Digitized by Google

l'adoration et s'y associe, tout en paraissant plongé dans une muette et profonde contemplation.

Au second plan, sous des portiques en ruines, on voit, d'un côté, le bœuf et l'âne, qui mangent tranquillement à leur ratelier ; et de l'autre côté, derrière un mur, à la hauteur de la ceinture, dans une espèce d'abside, trois bergers encapuchonnés, qui, par leurs gestes, témoignent leur admiration.

Au fond, à travers les portiques en ruines, se détachent, sur un ciel de nuit, les restes d'une tour et d'un château, ornés d'arcatures romanes.

Ce petit tableau est charmant et tout à fait digne d'un Van Eyck.

Son auteur, en donnant la forme triangulaire au groupe du premier plan, a devancé Raphaël, qui devait adopter, plus tard, cette forme pour plusieurs de ses « Saintes Familles. »

Le coloris n'est pas moins remarquable.

Ainsi, pour ne pas donner trop d'importance à la Vierge et pour conserver l'équilibre, l'artiste a presque éteint l'éclat des vêtements de la Vierge, sans nuire néanmoins à la beauté, à la chaleur des tons.

Les têtes sont pleines de sentiment et véritablement parlantes.

L'état de conservation est très satisfaisant.

§ 3.

Le tableau central est la pièce maîtresse. Il représente l'*Adoration des Mages*.

La Vierge est assise sur un trône de pierre bleuâtre. Elle a le même costume qu'aux tableaux précédents. Elle regarde les Mages avec bonté et dignité, en tenant l'Enfant-Dieu sur ses genoux.

Celui-ci, le corps nu, à part un léger voile, se soulève à demi sur les genoux de sa mère, et, avec un mouvement plein d'empressement, il se penche vers l'un des Rois pour le bénir. La Mère dirige la main de l'Enfant, comme si ce nouveau-né n'était pas encore accoutumé à ce ministère, ou plutôt pour rappeler la touchante croyance des chrétiens, que Marie est la Dispensatrice des grâces de son Fils.

Le Roi, que Jésus bénit, est prosterné, le genou droit en terre et le regard fixé sur l'Enfant, avec un air de confiance et de

Digitized by Google

supplication. Il joint les deux mains avec ferveur, mais sans les appuyer sur les genoux de la Mère (bien qu'un critique ait cru qu'il en était ainsi). Il a déposé aux pieds de la Vierge et de son divin Fils son sceptre d'or terminé en fleur de lis, ainsi qu'un riche vase en or. Sur le sol, en avant du Roi, on voit le chapeau royal de soie bleue, à larges bords, orné d'une couronne d'or, de bordures d'or et de longues mentonnières d'or, tel que des dessins du XVe siècle le présentent.

Le reste du costume, non moins remarquable, est bien un vêtement royal pour les solennités, au temps de Charles VI : la robe traînante, en velours vert, toute couverte de grands reliefs d'or, une aumônière en velours cramoisi, avec reliefs en or, une écharpe jaune avec ornements et glands d'or, descendant des bras et venant se rattacher à la ceinture; sur les épaules, l'hermine que les rois de France portaient dans les grandes solennités.

Le roi a la barbe rasée, les cheveux gris, taillés assez courts sur le front, mais longs par derrière la tête, comme dans les portraits de Charles VI. On verra plus loin que l'âge et les traits coïncident avec ceux de ce prince.

On peut reprocher à ce groupe des négligences de dessin : les mains de l'Enfant sont trop grosses, le pied de la Vierge n'est pas bien posé; mais, à part ces imperfections qui tiennent à l'époque, et peut-être à des retouches maladroites, ce groupe est fort remarquable.

Que l'on cherche dans les compositions des plus grands peintres les sujets analogues, je ne crois pas qu'on y trouve le sentiment religieux rendu avec plus de délicatesse et de profondeur.

Raphaël a traité plusieurs fois ce même motif, par exemple, dans sa *Vierge au poisson*, dans sa *Sainte Famille à la bénédiction*, avec une perfection de dessin supérieure, sans doute, mais non avec plus de sentiment.

A côté du groupe que nous venons de décrire et à gauche, sur le même plan, saint Joseph se tient avec respect, debout, tête nue, ayant une main appuyée sur son bâton, et portant, de l'autre main, son chapeau contre sa poitrine, le regard fixé sur la scène touchante qu'il a devant lui.

De l'autre côté de la composition, au second plan, derrière le

Digitized by Google

NATIVITÉ
(Volet gauche du Triptyque).

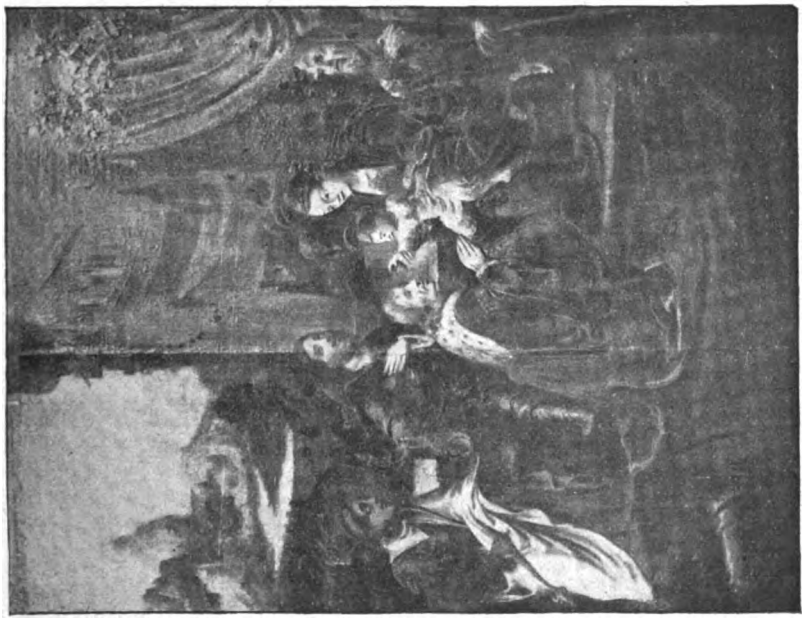

L'ADORATION DES MAGES
(Panneau central du Triptyque).

LA CIRCONCISION
(Volet droit du Triptyque).

Digitized by Google

Roi adorateur, le deuxième Mage se tient debout, revêtu d'une casaque bleue, de chausses jaunes et d'un grand manteau vert. Il a la tête découverte, son chaperon suspendu au cou et derrière les épaules, une main appuyée sur la poitrine, tandis que l'autre main soutient et présente un beau vase d'or. Il attend respectueusement que son tour soit arrivé, pour se prosterner devant l'Enfant divin et pour lui offrir son cadeau.

Un troisième Mage est, au premier plan, debout à la suite du Roi adorateur, et il équilibre par l'éclat de son costume le reste de la composition.

Conformément à la tradition, il présente le type nègre. Ses cheveux sont enveloppés dans une crépine. Son chapeau écarlate et à larges ailes est placé sur sa tête de manière à l'encadrer tout entière et à servir de repoussoir. Sa tunique, de couleur jaune, est ornée de ramages en or et de pierreries. Il porte des bas de couleur écarlate et un manteau, drapé à l'antique, d'un bleu de cobalt très clair. Sa main droite tient un sceptre d'or terminé en fleur de lis. De la main gauche, il présente un vase de verre transparent et enchâssé dans une monture en or et de style gothique.

Le fond du paysage est composé, derrière le groupe de la Vierge et de l'Enfant, par les ruines d'un édifice de style roman, dans lesquelles on aperçoit le bœuf et l'âne, à leur ratelier, sous un toit de chaume; tandis que, derrière saint Joseph, un voile est appendu, avec un goût tout flamand, pour abriter le trône sur lequel siège la Vierge-Mère.

Plus loin, à gauche, derrière une rivière, on aperçoit trois personnages vêtus à l'orientale avec des bonnets phrygiens et qui paraissent occupés à déplier des bagages. Ce sont, sans doute, des serviteurs des Rois mages.

Dans la même campagne, on voit venir toute une armée de cavaliers et de fantassins munis de lances et de banderolles. Ils représentent les diverses nations appelées à Jésus-Christ.

Enfin, à l'horizon, des montagnes bleues se perdent dans le ciel et donnent naissance à un fleuve sur les bords duquel on aperçoit la silhouette de villes, de châteaux et de dômes à l'aspect quelque peu oriental.

Ce fond de paysage, ciel, montagnes, villes, fleuve, est entière-

Digitized by Google

ment peint à l'outre-mer, comme dans bien d'autres œuvres des Van Eyck.

Le panneau central que nous venons de décrire, a beaucoup souffert. On y remarque des écailles, diverses retouches, surtout à la figure du second roi. L'ensemble est néanmoins bien conservé et a un grand éclat de coloris.

Le revers du panneau en bois de chêne, n'étant pas couvert de peinture, présente des caractères de vétusté qui suffiraient pour démontrer l'antiquité de ce monument.

§ 4.

Le troisième et dernier tableau représente la *Circoncision*.

Au milieu du parvis d'un temple et devant un voile vert, une table ronde en pierre est supportée par un pied central et est recouverte d'une nappe blanche ornée de longues franges. Un vieillard tient l'Enfant-Dieu sur la table, pendant que le grand-prêtre, mitre en tête et en costume de pontife, fait l'incision prescrite par la loi de Moyse. L'Enfant, par un sentiment de douleur, jette un cri et repousse la main qui le blesse.

A droite, la Vierge-Mère assiste, les mains jointes, et debout, comme plus tard au pied de la croix, à l'effusion du sang divin, et coopère déjà à la Rédemption.

Pour la reconnaître, on a besoin d'attention, car, bien que l'artiste ait reproduit le même type de tête, elle porte, par un changement voulu, un costume absolument différent : elle est habillée en religieuse bénédictine et a pour suivante une novice bénédictine.

On ne peut expliquer cette transformation curieuse que par l'intention de rappeler le souvenir aimé d'une princesse de la famille royale qui serait entrée dans l'ordre de saint Benoit. On verra qu'il doit s'agir de la princesse Marie, sœur de Charles VII, qui fut religieuse bénédictine au monastère de Poissy.

A gauche, en face de la Vierge, se tient saint Joseph, debout, dans son attitude ordinaire, la tête découverte, une main appuyée sur son bâton et l'autre dévotement posée sur la poitrine. Derrière lui et à côté du grand-prêtre, trois autres personnes assistent à la cérémonie.

Toute la scène se détache nettement sur le voile vert et n'em-

Digitized by Google

pêche pas d'apercevoir, par dessus le voile, les lignes fuyantes d'un temple dont le style se rapproche de l'époque de la Renaissance.

Cette dernière peinture est parfaitement conservée ; la conception du sujet est bonne, la gamme des couleurs est très claire et a son mérite ; mais, il semble qu'elle est l'œuvre d'un autre pinceau. En effet, la palette est différente de celle qui a fourni les quatre tableaux précédents ; le dessin est moins étudié, les costumes sont moins riches et moins soignés, le sentiment et la facture sont plus superficiels.

On dirait que l'artiste, pressé de faire son ouvrage, a eu recours à la coopération d'une personne habituée à sa manière, mais moins forte que lui.

L'histoire nous apprend, en effet, que les Van Eyck étaient toute une famille de peintres. Les mémoires du temps parlent de Hubert, de Jean et de leur sœur Marguerite, sans qu'on puisse attribuer à cette dernière, avec certitude, aucune peinture connue.

Ces artistes ont dû avoir des ancêtres également peintres, de telle sorte qu'il n'est pas possible de fixer à quel Van Eyck la tradition prétend attribuer les cinq pages d'art que nous venons de décrire.

(A suivre).

L'Abbé O. MIRABEL.

LE DERNIER SEIGNEUR

DE LA

BARONNIE DE PRIVAS

Les différents ouvrages qui ont trait à l'histoire de Privas offrent une lacune en ce qui concerne les événements qui ont précédé la Révolution. Des recherches personnelles dans des archives de famille nous permettent de donner la version exacte des faits tels qu'ils résultent de la correspondance et des documents laissés à ses descendants par Messire Jean Antoine Guérin de Vancilles,

Digitized by Google

seigneur des Vaneilles Hautes et Basses, cosseigneur d'Alissas, Chomérac, le Lac et autres lieux, Procureur fondé de Charles César de Fay marquis de La Tour Maubourg et de Gerlande, baron de la ville de Privas et de Boulogne.

Nous insistons un peu sur l'ensemble de ces titres ; mais les personnes qui sont au courant de la teneur des actes publics sous l'ancien régime savent avec quel soin jaloux les parties contractantes tenaient à l'étalage pompeux de leurs prérogatives et qualités.

C'est une curieuse figure locale que celle de Jean Guérin de Vaneilles. Il joua longtemps le premier rôle dans notre cité et résume bien le type alors fréquent de cette haute bourgeoisie à qui les emplois de robe et de finances ouvraient toutes grandes les portes de la noblesse.

La première mention qui est faite de lui se trouve dans la brochure de M. Benoit d'Entrevaux sur la paroisse de Rochessauve. C'est au sujet de l'acquisition des domaines de Champ-la-Lioure relevant en grande partie de la directe de l'abbé de Cruas, acquisition faite par lui en 1762 de la famille de Burine de Tournays. Il est stipulé dans l'acte de vente que l'acheteur aura à se libérer d'une somme de deux mille livres au profit des dames de Saint-Joseph de Privas.

Jean Anthoine Guérin était alors fermier général des terres, châteaux et châtellenies de Privas et de Boulogne. Les lièves où il inscrivait le montant des taxes qu'il percevait sont aujourd'hui en notre possession. Elles forment trois in-folio reliés en cuir jaune semblables aux registres où les notaires collectionnent leurs minutes. Elles nous ont permis de reconstituer dans leur intégrité les limites des anciennes baronnies.

Sur un espace de quinze lieues à vol d'oiseau des bords du Rhône au Pouzin jusqu'à la rive gauche de l'Ardèche près d'Aubenas s'étendaient au siècle dernier les possessions des Marquis de La Tour Maubourg. C'étaient de puissants seigneurs, héritiers des Senecterre, exerçant sur les villes, villages et hameaux de leurs baronnies et vicomtés les droits de haute, basse et moyenne justice.

Ils percevaient, en outre, les droits féodaux proprement dits consistant en redevances presque toujours payables en nature

Digitized by Google

résultant de baux emphytéotiques dont l'origine se perdait dans le lointain de la féodalité. On voit, en parcourant les livres où s'inscrivaient avec l'énumération des sommes à percevoir, le détail des objets perçus, que le souvenir populaire a considérablement exagéré la tyrannie des anciennes coutumes.

Par les exemples que nous avons choisis à dessein, on se rendra compte du faible taux de ces impositions.

La liève courante des rentes et censives de la Baronnie de Privas pour les quartiers du Claux et de Bize inscrit pour les années 1780 et 1781 :

M. REYNÉ BERNARD ancien capitaine, froment trois cartalières, argent 2 sols 11 deniers.

M. JOSEPH BERNARD froment 1 cartalière, avoine comble 2 neuvièmes de cartalière, 4 sols, une obole et 1 tiers de denier, plus argent trois deniers à devoir avec les hoirs de Combes.

CLAUDE ESCOFFIER une cartalière avoine, une demie mesure et un neuvième de mesure ; vin un pot, un sixième et un dix-huitième de pinte, argent un sol, un denier.

JOSEPH GAMONET un cinquième de cartalière, argent deux sols.

LOUIS LAURENS MARON argent six deniers.

JEAN BOISSIER, froment dix-sept cartalière, avoine un huitième de cartalière un sol et une obole.

JEAN FAURE, froment une cartalière un quart ; vin un pot et une feuillette ; argent quatre sols trois deniers, obole un huitième de pite plus argent trois sols deux deniers à diviser avec Coing, la Tousquaud et M. Reyné Bernard qui s'est chargé de sept deniers.

DEMOISELLE MARIANNE CHAMPAGNAC, Sœur de St-Joseph argent un sol et une demi pite.

NOBLE JACQUES RENÉ DE BURINE argent 4 sols 5 deniers une demi pite et mailhe.

NOBLE FRANÇOIS DE BRUEYS DE LA COMETTE, froment 4 cartalière un tiers, seigle 4 cartalières, avoine deux neu-

Digitized by Google

vièmes de cartalière et un neuvième trois quarts de cartalières, poules un quart argent 8 sols sept deniers trois quarts.

MADAME DE ROCHEFORT argent obole pîte.

DAME CATHERINE VIDAL veuve de noble Antoine de Badel, froment 19 cartalières, seigle 2 neuvièmes de cartalière, avoine un neuvième de cartalières, chapon un huitième, argent 12 sols et une demi pîte.

DAME ANNE MARGUERITE LAGARDE veuve de M. Paul Darnaud, froment trois cartalières, avoine comble trois neuvièmes mesure vieille ; avoine comble 19 cartalières mesure de Privas ; chapon un demi, argent 10 sols, 2 deniers, obole un.

DAMOISELLE CATHERINE DE BURINE veuve de sieur Jean Ladreyt, froment une demi cartalière, seigle un neuvième de cartalière, avoine comble cinq cartalières, argent 6 sols huit deniers.

M. LOUIS SALADIN Curé, argent un denier une pite.

M. DEMONTEZ advocat au Parlement, argent 7 sols, 6 deniers 1/2 pîte.

DAME MARIANNE DE CLAVIÈRES veuve de noble Laurens d'Audoyer, froment 2 neuvième de cartalière 1/2 1/8, seigle 1 neuvième de cartalière, avoine 6 cartalières 1/4, argent 11 sols 3 deniers pîte 1/2.

Si minimes que soient ces sommes, elles avaient à l'époque leur importance. En outre, comme elles étaient répétées par milliers, elles finissaient par donner un chiffre global sensiblement supérieur à ce que laisse entrevoir un examen superficiel. Les prestations en nature étaient converties en argent dans des ventes publiques et le total servait à acquitter les frais généraux de l'administration, le surplus constituant la propriété du seigneur suzerain.

Dans ce commerce de la ferme Jean Anthoine Guérin acquit de grandes richesses, ce qui lui permit de devenir propriétaire en 1782 de biens nobles d'une étendue considérable. La seigneurie de Vaneilles au terroir d'Alissas propriété d'une branche de la famille de Bénéfice qui en portait le nom, était échue par héritage au baron de Rochessauve. Celui-ci s'en défit abandonnant tous les droits et privilèges que cette terre comportait.

Digitized by Google

L'acte de vente est ainsi conçu :

Entre Noble François de Mercure de Rochessauve ancien capitaine d'Infanterie et sieur Jean Guérin de la ville de Privas soussignés a esté convenu ce qui suit scavoir que nous Rochessauve vendons purement et simplement irrévocablement en toute propriété et fruits sous promesse de faire valoir evictions et garantie envers et contre tous à peine de dépens, dommages et interets, audit sieur Guérin les propriétés situées dans la paroisse d'Alissas et Chomérac m'appartenant consistant.

1° Le Château de Vaneilles et biens fonds attachés au domaine dudit chasteau.

2° Le domaine de Basse-Vaneille en quoy que le tout consiste et puisse consister avec tous les droits, privilèges et franchises y attachés sans rien reserver ni retenir et comprenant dans ladite vente tout ce que cultive mon vigneron au terroir du Gras et autres endroits, demeurera aussy compris dans ladite vente tous les fonds et propriétés m'appartenant et ayant appartenu à feu M. de Vaneilles, me réservant seulement lès biens fonds de mon ancien fait qui sont dans la paroisse d'Alissas. Lesdits objets vendus francs et quittes de toute dette, pension, objet, hypothèque, arrérages et tailles et censives jusques à l'année prochaine mil sept cent quatre vingt trois chargés seulement à l'avenir des droits royaux et seigneuriaux faisant cette vente audit sieur Guérin moyennant le prix et somme de quatre vingt mille livres, plus nous seigneur de Rochessauve avons baillé et baillons audit sieur Guérin pour luy et les siens à perpétuité stipulant et acceptant à titre de bail à fief les censives et directes nobles et rurales situées dans les paroisses d'Alissas, Rochessauve, Chomérac, St-Bauzile, St-Vincent de Barrès, le Coiron, Privas, St-Pierreville, Lias, Coux, Pourchaire, Creysseille, Rompon, le Pouzin, St-Alban, St-Cierge et autres paroisses ayant appartenu à feu M. de Vaneilles en quoy que le tout consiste et puisse consister, même les rentes du chef de sieur Tavernol avec droits de lods, pretextion investiture sur les emphiteotes, conventions et avantages et autres droits y attachés sans cependant comprendre en la présente inféodation les rentes de mon ancien fait sous la réserve de la foy et hommage que ledit sieur Guérin promet de faire dans tous les cas en demeurant

Digitized by Google

dispensé sous la réserve d'un sestier froment à prendre sur les censives du village de Rompon annuellement et perpétuellement sur un ou plusieurs particuliers ainsi qu'il sera convenu avec les droits attachés à ladite vente et censive seulement. Ladite inféodation faite audit sieur Guérin, moyennant le droit d'entrée et la somme de dix-neuf mille six cents livres revenant toutes lesdites sommes de la présente vente au bail à fief à la somme de quatre vingt dix neuf mille six cents livres payables scavoir trente neuf mille six cents livres en deux payements égaux de dix neuf mille huit cent livres chacun desdits payements, le premier aux festes de Noël de la presente année et le second six mois après lesquels payements me seront fait ou à mon acquis aux personnes désignées dans l'état convenu arrêté et signé entre nous et quant aux soixante autres livres restantes nous de Rochessauve les avons laissées au dit sieur Guérin sous la rente annuelle et viagère pendant ma vie de six mille livres payables de six en six mois sans retenue de vingtièmes et autres impôts royaux. Lesdits six mille livres payables en deux payements égaux de trois mille livres. Le premier payement le jour et fête de St-Michel vingt-neuf septembre de l'année mil sept cent quatre-vingt quatre et successivement d'année en année aux mêmes termes et époques pendant toute la vie dudit seigneur de Rochessauve. Ladite pension en rente viagère de six mille livres demeurera éteinte au décès dudit seigneur de Rochessauve moyennant quoi ledit seigneur de Rochessauve consent que ledit Guérin prenne possession dès ce jour de tous les objets compris au présent bail et vente desdits domaines fonds et propriétés, cens, rentes, pensions et autres droits sous les réserves se devestissant et en investissant ledit sieur Guérin sous toutes les clauses translatives de propriété avec promesse de la faire valoir et jouir au terme et de luy estre en toute garantie tant générale que particulière de faire en dechoir en cas de trouble et eviction promettant en outre nous Seigneur de Rochessauve de remettre audit sieur Guérin tous les titres necessaires et suffisants consistant en terrier, lièves, hommages et dénombrement, testament, donnation, contrats et vente et autre qui peuvent être necessaires audit sieur Guérin, promettant nous seigneur de Rochessauve de ne reserver ni ne retenir aucun, déclarant nous dit seigneur de Rochessauve que lesdits objets compris dans la presente infeodation sont aussi francs et quittes de toute dette, objet, pension, hypotheque et arrerage et tout impôt jusqu'au jour chargé seulement

Digitized by Google

à l'advenir des charges royales a esté convenu en outre que ledit seigneur de Rochessauve promet et s'oblige de consentir la vente desdits biens fonds et domaines en tout et en partie à celuy à qui ledit Jean Guérin trouvera à propos sous la reserve des hypothèques dudit seigneur de Rochessauve. Nous seigneur de Rochessauve avons aussy cédé et transporté audit Jean Guérin le droit en quoy qu'il consiste de pêche et de chasse et de faire pecher au ruisseau de Chaumette et autre droit porté par le titre que je promets de remettre audit Jean Guérin.

Ainsy convenu entre nous François de Mercure, seigneur de Rochessauve et Jean Guérin et accepté entre nous les clauses et conditions cy-dessus que nous nous soumettons de remplir et executer selon leur contenu soumettant nos biens à toute cour de justice par expres et aux conventions Royaux de Nismes, fait à double original au Pouzin le cinq août mil sept cent quatre vingt deux.

GUÉRIN JEAN-ANTOINE, FRANÇOIS DE ROCHESSAUVE.

Par cet achat, Jean Guérin devenait titulaire d'un fief et avait le droit d'ajouter à son nom de famille celui de la terre dont il était le seigneur ; aussi le voyons-nous, à partir de cette époque se faire donner dans tous les actes publics l'énumération de ses titres et qualités. Il fit, en outre, enregistrer ses armes et plusieurs cachets conservés par ses descendants nous permettent d'y lire :

D'azur à la tour donjonnée d'argent surmontée d'un pavillon de même accompagné en pointe d'un lac chargé de trois cygnes.

Voici la teneur d'une vente qu'il effectua en 1785 :

« L'an mil sept cent quatre vingt cinq et le septième jour du mois de décembre après midy, par devant nous Charles Teyssonier des Cros advocat notaire royal de la ville de Privas et témoins soussignés a esté présent Messire Jean Guérin de Vaneilles Seigneur de Vaneilles et autres lieux habitant cette ville lequel de gré a vendu et vend purement et irrévocablement en toute propriété et fruits avec promesse d'eviction et garantie à peine de dépens, dommages et interets à sieur François Combier, habitant du lieu et paroisse d'Alissas ici présent et acceptant une pièce de préd au terroir de Rabaniol appelé pred Laffont. »

Digitized by Google

Jean Anthoine Guérin de Vaneilles fit reconnaître ses droits au titre et seigneurie de Vaneilles par un jugement rendu le 13 juin 1785 en la Cour souveraine de Villeneuve-de-Berg le confirmant et l'investissant dans la possession et propriété des terres nobles de Vaneilles, Alissas, Saint-Bauzile, Chomérac et autres lieux.

L'arrêt est prononcé et contresigné par François Louis vicomte de Monteil, Seigneur d'Isernas, Sécheras, Plat, Rious, Arras, Lemps, Cheminas et autres places, maréchal des camps et armées du Roy, capitaine colonel de la Compagnie des Suisses de la Garde ordinaire du corps de Monseigneur Comte d'Artois, fils de France, frère du Roy, sénéchal d'épée de Villeneuve-de-Berg et d'Annonay en Vivarais.

Ses affaires prospéraient à tel point qu'il fut investi l'année suivante de la procuration générale du marquis de La Tour Maubourg baron de la ville de Privas et de Boulogne.

« Par devant le notaire royal résidant à Lamote de Galaure soussignés en présence des témoins bas-nommés, le huitième jour du mois d'avril avant mydy année mil sept cent quatre vingt six fut présent très haut et puissant seigneur Messire Marie Charles Césard de Fay, marquis de La Tour Maubourg et de Gerlande, baron de la ville de Privas et de Boulogne, Seigneur de Sainte-Sigolene, Lignon, Chabrespine, Labâtie et autres lieux mestre de camps du régiment de Beaujolais résidant ordinairement en son hôtel à Paris rue de Grenelle faubourg St-Germain étant actuellement au présent lieu de Lamotte, lequel pour se conformer à l'arret de la Souveraine Cour de Parlement de Toulouse qui défend aux seigneurs hauts justiciers de se servir des officiers de justice de leurs terres pour leurs affaires propres a par ces présentes révoqué et révoque la procuration qu'il peut avoir donné à M. Moze de la ville de Privas en Vivarais et tous les pouvoirs y contenus comme étant incompatibles avec les dispositions dudit arrêt avec l'office de juge de la terre de Privas et de la Baronnie de Boulogne dont ledit seigneur a pourvu ci-devant M. Moze institue en son lieu et place ledit Seigneur de Maubourg a volontairement fait et constitué pour son procureur général et spécial Messire Jean Guérin de Vaneilles seigneur de Vaneilles et autres lieux résidant audit Privas auquel il donne pouvoir de pour luy et en son nom régir et administrer les biens que le seigneur cons-

Digitized by Google

tituant a ou pourra avoir dans lesdites terres de Privas et de Boulogne et paroisses avoisinantes, en recevoir les revenus et toutes les sommes qui pourraient être dues dans lesdites seigneuries en donner toute quittance et décharge valable, affermer ou renouveller les baux desdites terres de Privas et de Boulogne, faire passer nouvelle reconnaissance des cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux appartenant au Seigneur constituant dont acte fait et lu à Lamotte de Galaure dans le chasteau dudit Seigneur. Presents M. Jean La Selve bourgeois résidant à Lyon et M. Jacque Payen maître d'hôtel chez M. le Comte de Maubourg habitant audit Lamote témoins qui ont signé avec le Seigneur constituant Fay de La Tour Maubourg, La Selve, Payen Laroche notaire royal.

« Acte enregistré par Jean Baptiste Bourras advocat au Parlement receveur des domaines du Roy. » (1)

***

Comme nous le disions plus haut les terres des La Tour Maubourg constituaient presque une petite province. Elles s'étendaient des rives du Rhône à celles de l'Ardèche comprenant une ville avec cour de justice et plusieurs châteaux. Le plus important était celui de Boulogne. Les ruines s'en dressent encore dans la commune de St-Etienne-de-Boulogne et le voyageur qui les aperçoit de la route qui descend du Col de l'Escrinet à Aubenas demeure frappé de l'ampleur colossale des murailles et des détails d'architecture qui font saillie au milieu des pans de murs qui s'écroulent de tous côtés. Les Marquis de Maubourg étaient si fiers de cette possession qu'ils considéraient comme le fleuron de leurs domaines, qu'ils voulurent jusqu'à la Révolution y être capités. Il nous a été donné de retrouver une lettre adressée à ce sujet :

(1) Les Bourras portent : « *Parti au 1 d'azur à la nef voguant d'argent sur une mer au naturel au chef de gueules chargé d'un pélican d'or avec sa pitié.*

« *Au 2 d'argent au buste masculin de Maure échevelé de sable et tortillé du champ.*

« *Au chef d'azur chargé de trois coquilles de pèlerin d'or.* »

Devise : « *Pax in procellis.* »

Digitized by Google

Lettre de M. Laroche, notaire royal, à M. *Guérin de Vaneilles.*

« A Lamotte de Galaure le 16 septembre 1787.

« Monsieur,

« Monsieur le marquis de Maubourg me charge de lui envoyer les quittances de la capitation que paye Monsieur le Comte de Maubourg des années 1786 et 1787. Comme ce seigneur est toujours resté capité à Boulogne sous le nom de Marquis de Maubourg, je viens vous prier de prendre quittance des consuls de Boulogne desdites années 1786 et 1787 du montant de cette capitation, de les faire transcrire sur papier timbré et de les faire légaliser par le juge royal de Villeneuve-de-Berg et ensuite de me les adresser le plutôt que faire se pourra ; vous aurez s'il vous plaît attention de ne pas laisser inscerer dans les quittances le nom de Comte, vous y ferez au contraire mettre celui de Marquis ainsy que cela doit être porté par le rôlle, vous n'y ferez pas non plus mettre celui de mestre de camp qui est celui du fils mais uniquement le nom de marquis de Maubourg ; je vous rappelle que les autres que j'ay fait venir précédemment le portoient de même.

Voudriez-vous bien me faire le plaisir de dire à M. des Cros que j'ay écrit à M. le Marquis pour ce qui le regarde que sitôt que j'auray une réponse que j'espère de luy être favorable j'auray l'honneur de luy en faire part.

« J'oubliais de vous demander si l'on paye actuellement le leude sans difficulté, il me semble que l'arrêt a été effectué depuis longtemps.

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« LAROCHE. »

Ce dernier membre de phrase nous révèle l'inquiétude et le trouble qui commençaient à agiter les esprits. On était à la période où les idées qui allaient engendrer la Révolution française étaient en pleine fermentation. Le Marquis de La Tour Maubourg qui habitait Paris s'en rendait compte mieux que tout autre. Aussi en homme prudent et avisé songea-t-il à se mettre à

Digitized by Google

l'abri par une liquidation générale de l'ensemble des droits qui constituaient le plus clair de ses revenus en Vivarais.

Ici nous pénétrons dans le dédale même de l'affaire qui explique le titre que nous avons donné à cette étude. Pendant bien longtemps nous étions resté perplexe devant les contradictions qui semblaient résulter des actes mêmes de Jean Guérin de Vaneilles. Le ton de sa correspondance, sa conduite vis-à-vis des membres du Directoire nous laissait songeur. Il semblait résulter, en effet, des pièces que nous parcourions que Jean Guérin de Vaneilles agissait plus pour son propre compte que pour celui du seigneur dont il n'était que le mandataire d'après le titre même de la procuration du mois d'avril 1786. Contrairement aux restrictions faites quant au cumul des charges d'officier d'administration et de justice nous le voyons chargé d'exécuter les sentences rendues par les Magistrats de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg.

La lettre suivante du 23 février 1790 de M. Delière, procureur du Roy à la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg en fait foi :

« A Monsieur Guérin de Vaneilles à Privas.

« Villeneuve-de-Berg, ce 27 février 1790.

« Affaires du Roy. — L'on vient de m'apprendre, Monsieur, qu'on a commis un assassinat sur le grand chemin, dans la juridiction de Privas, pendant la nuit du 17 au 18 janvier dernier, sur la personne d'Antoine Chambouleyron. J'allais porter plainte de ce crime, mais j'ay crû devoir vous en donner avis, afin que le Seigneur de Privas ne soit pas dans le cas de rembourser les frais de la procédure.

« C'est ce qui arrivera si le procureur fiscal de Privas ne fait pas informer et décréter.

« J'attends votre réponse là-dessus, afin que je puisse prendre un parti dans ce cas.

« J'ai l'honneur d'être très parfaitement votre très humble et très obéissant serviteur.

« Delière. »

Un acte d'une importance capitale et n'ayant laissé aucune trace

Digitized by Google

dans les fastes de notre histoire locale était en effet intervenu. Dans le courant de 1787 le marquis de La Tour Maubourg avait cédé à son procureur fiscal tous les biens qui faisaient partie de la terre de Privas y compris le magnifique hôtel connu sous le nom d'Hôtel de Gerlande dont les bâtiments constituent aujourd'hui la Préfecture de l'Ardèche.

On jugera de l'importance de cette acquisition par la correspondance qui s'échangea à ce propos et dont nous donnerons plus bas quelques extraits.

M. de La Tour Maubourg peu rassuré par la tournure que prenaient les événements, n'eut plus qu'un désir : se défaire des biens qu'il possédait en Vivarais. Il fit faire des ouvertures en ce sens à différents seigneurs. Nous en trouvons la trace dans la lettre suivante :

« A Monsieur Guérin Seigneur de Vaneilles à Privas,

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite, par M. Vernet et vous me ferez plaisir de me mander quelle aura été la réponse de M. le vicomte de Bernis à qui je donnerai volontiers la préférence sur tout le monde excepté sur M. le Comte de Vogüé qui étant mon parent la mérite de toutes les façons. On m'assure qu'il a aussi grande envie de Boulogne. On me fait des offres de tous les côtés et je commence à croire que cette terre pourrait aller à quatre cent mille livres. C'est une fureur. Vous pouvez assurer l'homme d'affaires de M. de Bernis qu'au même prix, il aura la préférence sur tout le monde excepté sur M. de Vogüé.

« Je désire fort scavoir aussi, Monsieur, la réponse qu'on vous aura faite pour les douze mille livres de M. d'Aleyrac ; si on veut absolument le remboursement mandez-le moi tout de suite pour que je prenne des arrangements. J'ai donné un mandat de 600 livres au sieur Richet féodiste.

« Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéyssant serviteur.

« MARQUIS DE LA TOUR MAUBOURG. »

(A suivre.) E. BOURRAS.

Digitized by Google

UN ARDÉCHOIS

EN TERRE SAINTE

—

(Suite VI.)

——

CHAPITRE XVII

La lutte contre Napoléon absorbait l'Europe catholique ; les Grecs en profitèrent non seulement pour restaurer la basilique à leurs frais, sans intelligence et sans goût, mais surtout ils purent ainsi facilement détruire bien des vestiges de l'antique possession latine et affirmer leur pleine domination. Ils détruisirent les tombes de Godefroy de Bouillon et des rois latins ; rayèrent les épitaphes qui désignaient les pierres tumulaires. On comprend dès lors quelle appréhension causent à nos bons religieux toutes les entreprises des schismatiques. Le « *Timeo Danaos* » est le premier article du Credo franciscain. Ils ont été payés pour cela.

Ce premier quart de siècle fit connaître aux Franciscains une autre source de calamités inconnue des siècles précédents : l'absence de subsides de la part de la chrétienté ; les religieux passèrent par de rudes privations que l'état de dénuement de leur sanctuaire rendait plus pénibles pour eux.

M. de Châteaubriand raconte, dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, comment il fut assez heureux, grâce à une lettre du général Sebastiani dont il était porteur pour les PP. Franciscains, pour obtenir une réduction importante sur le tribut — soixante mille francs — réclamé par les Turcs à ces religieux. On sut habilement transformer une simple lettre de recommandation en témoignage de sympathie envoyé par le puissant empereur d'Occident.

La fameuse expédition de Syrie organisée contre la Porte par Mehemet Ali, pacha d'Egypte, et les victoires d'Ibrahim Pacha, son fils, ce bienfaiteur des catholiques et en particulier des Franciscains — auxquels il fit rendre le sanctuaire de la Flagellation — plaça également la Custodie de Terre Sainte dans de cruelles

Digitized by Google

alternatives. A force de prudence et de sagesse, elle parvint cependant à doubler le cap de ces difficultés.

L'apaisement dans les idées qui sont le fruit de l'époque moderne et les résultats de la guerre de Crimée auraient dû calmer les esprits et rendre aux religieux latins la légitime influence conquise par leurs services et leurs vertus.

Il n'en est cependant point ainsi, par suite de l'introduction de la Russie dans la balance, offrant ainsi aux Grecs un facteur et un élément d'influence aussi puissant que nouveau.

***

La question des lieux saints demeure donc toujours pendante et dans des conditions qui en rendent chaque jour la solution plus difficile.

Du côté des pouvoirs publics, il semble donc qu'il n'y ait pas de remède. Il ne pourra venir que de l'union des Eglises et Léon XIII l'a bien compris, lui qui a ouvert tous grands à nos frères non unis *les bras* de Rome catholique.

Six mille religieux franciscains ont, pendant les sept siècles écoulés, péri de mort violente, victimes de leur foi. Quelle plus admirable apologie peut-on faire d'eux ! Quel plus précieux martyrologe !

CHAPITRE XVIII

ÉTAT ACTUEL DE LA CUSTODIE

La Custodie franciscaine est essentiellement internationale et c'est là sa force : douze nations concourent à son recrutement ; vingt et une langues ou idiomes y sont représentés.

Elle compte 48 couvents desservis par 443 religieux, prêtres, clercs, lais, tertiaires ou postulants et embrasse dans son sein la Judée, la Galilée, la Phénicie, la Syrie, la basse Arménie, le Thrace, Chypre, et la basse Egypte où est le plus grand nombre de ses maisons (16). A l'administration générale ecclésiastique, à la garde de 55 sanctuaires, au service de 80 églises ou chapelles, à la dispensation des sacrements aux fidèles et aux

Digitized by Google

pèlerins, à la direction spirituelle des communautés d'hommes et de femmes, ils joignent la tenue d'écoles de garçons, d'ateliers d'arts et métiers pour enfants et adultes, de pharmacies, d'une imprimerie, la distribution des aumônes aux pauvres (1) et enfin — nous en sommes les reconnaissants bénéficiaires — le logement gratuit aux pèlerins.

Le nombre des paroissiens de la Custodie tout entière s'élevait à 75.000 en 1893 ; l'année précédente, plus de neuf mille pèlerins — représentant près de vingt-cinq mille journées d'hospitalité — avaient été hébergés dans les hospices franciscains. 2.700 garçons avaient fréquenté 37 écoles et 826 filles avaient été enseignées par les tertiaires, filles de St-François, et par les sœurs de St-Joseph de l'Apparition, dans quinze pensionnats ou établissements.

***

Le budget de la Custodie est d'environ huit cent mille francs à un million, produit de la quête du Vendredi-Saint dans le monde entier et des dons volontaires des fidèles. Dans les dépenses figurent l'entretien des pèlerins pour cent mille francs, les subventions au patriarcat latin 40.000 francs, le tribut des Turcs 30.000, les dons aux indigents, en espèces ou en nature, 200.000 francs, les écoles 40.000 francs. Les frais du culte, les achats mobiliers et immobiliers et les réparations pour deux cent mille francs.

CHAPITRE XIX

—

TRÉSOR DU St-SÉPULCRE

—

Un fâcheux contre-temps m'a empêché d'admirer le célèbre Trésor du Couvent de St-Sauveur que l'on n'est admis que très rarement à visiter et dont l'ouverture avait lieu précisément pour l'archiduchesse Stéphanie. J'ai dû me contenter des descriptions

(1) En 1872, ils ont fait vivre environ 12.000 pauvres dont trois mille sont logés gratuitement dans quatre cents maisons. A Jérusalem seulement, un frère lai boulanger fabrique, pour les indigents seulement, de 5 à 600 kilog. de pain chaque jour.

Digitized by Google

qui m'ont été faites de cette unique et rarissime collection dont la valeur s'élève à vingt ou trente millions. On y montre une chasuble donnée par saint Louis et brodée, paraît-il, par Blanche de Castille ; un ostensoir en or et en pierreries, don d'un roi de Portugal ou d'Espagne, merveille unique de ciselure et de richesse ; une énorme grappe de raisins tout en relief, s'enroule autour du ciboire ; son poids est tel que le prêtre qui officie a de la peine à le porter ; un autel en argent massif, dû à la munificence d'un souverain portugais du 17e siècle, que l'on dresse devant le St-Sépulcre le jour où le patriarche officie solennellement ; une magnifique lampe en vermeil offerte par le comte de Chambord, et des vases, des chandeliers de toute beauté et un grand nombre d'ornements sacerdotaux plus beaux les uns que les autres. Le dernier est celui que le Gouvernement de M. Casimir Périer envoya à la Custodie en reconnaissance du service funèbre solennel célébré pour le repos de l'âme du Président Carnot.

CHAPITRE XX

—

TOMBEAUX DES ROIS

—

Le programme du frère Liévin, aidé par des projets de photographie en groupe de tout le pèlerinage, nous mène du côté des tombeaux des Rois. Notre désillusion est complète : il ne s'agit pas de la sépulture des chefs d'Israël, mais d'une certaine princesse indienne qui se serait convertie au christianisme, elle et ses vingt et un petits-enfants. On raconte que la famille Pereire s'était chargée des fouilles, dans l'espoir de marquer son nom par une grande découverte. Mais lorsqu'elle se fut rendue compte de la valeur très relative de sa trouvaille, elle en fit don généreusement à la France, qui depuis est restée propriétaire du lieu et... qui l'entretient.

Les tombeaux se trouvent dans une vaste cavité divisée en deux

Digitized by Google

parties dont la première contient l'escalier, et la seconde, juxtaposée à la première, forme une vaste scène avec un proscénium, orné d'une frise sur laquelle on monte et d'où l'on descend dans des cavernes pratiquées de chaque côté et dans le fond même de la scène.

Le frère Lievin nous arrête à la première et nous montre la pierre qui forme l'entrée de la sépulture, pierre ronde que l'on roulait pour en fermer l'orifice. Et ainsi se fait sentir la justesse de la parole de l'Evangile : « *Angelus volvens lapidem* » l'ange qui roula la pierre du Sépulcre. Il s'agit, en effet, d'une véritable meule mal dégrossie qu'il ne fallait pas grande force pour déplacer et qui se roulait sur un couloir, ou dans une vaste rainure. De là la certitude que le St-Sépulcre était un tombeau à jour, placé dans une chambre souterraine, recouvert par une pierre horizontale, mais dont l'orifice latéral était très étroit et pouvait se boucher facilement.

CHAPITRE XXI

COUVENT DE St-ETIENNE
LES PÈRES DOMINICAINS — DES ORDRES RELIGIEUX
BIENFAITS DES PERSÉCUTIONS

La notion toute nouvelle qui s'est révélée à nos yeux par ce genre particulier de sépulture, se précise pour nous dans la nécropole que les RR. PP. Dominicains viennent de découvrir et de restaurer dans leur propriété de la porte de Damas. On sait que ces religieux avec une ténacité qui les honore, contre toutes les autorités scientifiques du pays qui les raillaient de leur entêtement, ont découvert les fondations et les débris de l'église de St-Etienne élevée par l'impératrice Eudoxie, ou plutôt Eudocie, femme de Théodore le Jeune. Cette femme, célèbre par sa beauté et son intelligence, avait été déshéritée par son père, sous prétexte qu'elle avait de quoi se passer de dot. Venue à Constantinople pour

Digitized by Google

solliciter de la justice impériale l'annulation du testament de son père, elle eut le don de plaire à Pulchérie, sœur de l'Empereur, qui la désigna à son frère, alors en quête d'une femme, pour l'associer à son trône. Elle vint mourir à Jérusalem après avoir édifié une basilique à St-Etienne, et elle se fit ensevelir elle-même dans le voisinage. Les Pères nous montrent des restes de caveau qui répondent d'après des auteurs dignes de foi à cette sépulture. De grands fûts de colonnes, une intéressante mosaïque, la rainure des portes sur le marbre, la trace de l'abside, démontrent d'une façon certaine la réalité de l'importance de la découverte des Pères Dominicains qui se sont placés du premier coup au rang des plus sûrs et plus habiles explorateurs du sol de Jérusalem. Les tombeaux qu'ils ont trouvés au bas de leur propriété sont des plus curieux ; ils jettent un jour plus complet sur le mode de sépulture des familles riches d'alors. Des chambres funéraires s'ouvrant sur une sorte de pièce centrale étaient faites pour recevoir trois corps ; la place de la tête est indiquée par une sorte de coussin concave en maçonnerie ; au-dessous, les ossuaires où étaient vraisemblablement jetés les ossements après la décomposition.

Les Pères Dominicains n'arrêtent pas là leur œuvre. Ils se sont constitués les ouvriers de l'exégèse biblique et les investigateurs patients de la science orientaliste et palestinologique. Ils ont fondé une « *Revue biblique* » où sont traitées les questions se rattachant à ces matières. Ils ont créé un collège où séminaristes de leur ordre, où étrangers, peuvent venir s'instruire ; établi des cours et conférences publiques, bref, ils ont puissamment aidé au courant qui entraîne beaucoup d'érudits vers les Lieux saints.

C'est ainsi que ces religieux se sont noblement vengés de l'esprit de fanatisme et d'aveuglement qui les a jetés hors de leur pays. La Providence a ses vues, nous disions-nous, après avoir serré la main du prieur intérimaire, le R. P. Réthoré, polyglotte oriental, professeur éminent de syriaque et de chaldéen, qui remplace le P. Lagrange, le savant auteur de la monographie sur la reconstitution de la basilique de St-Etienne, en voyage avec plusieurs membres de sa communauté pour aller étudier sur place les problèmes que l'étude de l'antiquité ouvre chaque jour sous leurs pas. Supprimons l'article 7 et M. Jules Ferry, et ces magni-

Digitized by Google

fiques établissements religieux qui forment une nouvelle Jérusalem, n'existeraient pas. Dominicains, Pères de Sion, Augustins, pour ne citer que les congrégations d'hommes, ne seraient pas venus porter ici le nom et les vertus de la France, et voici précisément que Dieu a suscité parmi eux des remueurs d'hommes, des convoyeurs de la France catholique qui, par le moyen des pélerinages, permettent à chacun de constater et d'admirer les vaillants efforts faits par nos religieux et de les justifier, à leur retour dans la mère patrie, auprès de ceux qui les critiquent parce qu'ils les ignorent. Hommes de parti ou de parti pris, allez à Jérusalem et après avoir vu nos religieux à l'œuvre, vous viendrez nous dire si les congrégations religieuses, autorisées ou non, sont inutiles pour l'avancement de la science, le bonheur de l'humanité et le prestige de notre pays !

——

CHAPITRE XXII

—

BETHLÉEM (*10 kilomètres de Jérusalem*)

Après Jérusalem : Bethléem. C'est peut-être l'inverse qu'il aurait fallu faire, historiquement et chronologiquement parlant. L'histoire raconte que les premiers croisés en marche sur Jérusalem, furent priés par les Bethlémitains de venir à leur aide. Godefroy de Bouillon campé alors à Emmaüs, détacha Tancrède avec 300 chevaliers et Bethléem fut délivré. C'est ainsi que nos pères débutèrent, comme N. S., par Bethléem.

Pour nous y rendre, nous sortons par la porte de Jaffa et prenons place dans ces véhicules peu séduisants qui stationnent en dehors des portes de la ville et servent pour les excursions dans la campagne. Il faut rendre une justice à ces équipages dignes de Don Quichotte ; ils vont comme le vent et se tiennent en équilibre aux descentes par je ne sais quel prodige de statique. Il est vrai de dire qu'il arrive bien des accidents de temps en temps. Ainsi il y a deux ans, le Révérendissime Louis de Parme, général des Franciscains et son assistant furent précipités de la côte si raide de

Digitized by Google

Jaffa dans la vallée de Gihon. Ils en furent quittes pour la peur ; mais il paraît que quelque temps après, pareil accident survenu au même endroit fut fatal à ses victimes.

La campagne de Jérusalem est fertile et la terre d'excellente qualité. Quoique jamais amendée et réparée, — les cultivateurs ne savent pas ce que c'est que l'engrais, — elle produit de belles et régulières récoltes. C'est bien nécessaire, car les impôts sont lourds : un olivier de dimension ordinaire doit payer 4 francs de taxe. On conçoit les mécontentements que soulèvent de pareilles contributions. C'est au nom de la réduction des impôts que le maronite Jean Karam souleva le Liban en 1863. — Sa cause était si juste qu'il obtint pour ses concitoyens la remise de cinq ans d'impôts ; mais il dut s'exiler en échange.

La vigne est forte et couverte de pampres vigoureux qui couvrent le sol. Inutile de chercher à la ramer et à l'emprisonner ; elle a besoin que sa sève circule en liberté. Elle produit un vin blanc rappelant le vin de Sicile et de Marsala. Les RR. PP. Franciscains sont arrivés à produire d'excellent Lunel.

Nous voici au couvent de St-Elie, importante résidence des Grecs schismatiques. Là est le campement de Jacob : c'est là que Rachel mourut en mettant au monde Benjamin. Le tombeau est à quelque distance. Il est l'objet de la vénération des Juifs et des Musulmans : les femmes y viennent en pèlerinage pour obtenir le bonheur d'être mères.

Après avoir passé par le champ des pois-chiches ou des lentilles, — soi-disant celui où auraient crû les lentilles pour lesquelles Esaü vendit son droit d'aînesse, — il n'est rien d'intéressant à signaler avant d'arriver à Bethléem qui s'élève à 846 mètres d'altitude, en amphithéâtre et en fer à cheval, allant de l'Ouest à l'Est, dont les deux extrémités, celle de l'Ouest par où l'on vient de Jérusalem est formée par l'Ecole des Frères et l'établissement de Dom Belloui ; et l'autre par le couvent des Pères Franciscains et l'église de la Nativité.

C'est une sorte de vaste et imposante forteresse, dont les murs surplombent à pic sur la vallée des Pasteurs, que l'établissement des Franciscains. Il est contigu à l'église de la Nativité et ne fait, en somme, qu'un avec elle et avec les couvents des Grecs et des

Digitized by Google

Arméniens : un cimetière sert d'esplanade à l'église de la Nativité.

Nous y pénétrons par une petite porte si basse qu'il est nécessaire de se courber pour la franchir. L'exiguité de l'entrée, signe de crainte des Musulmans, forme bien la caractéristique des anciens sanctuaires chrétiens en Orient. Sitôt que l'alarme était donnée, la porte était barrée et fermée rapidement : en cas d'alerte ou de surprise, les envahisseurs ne pouvaient entrer en nombre.

L'église de la Nativité, due à la piété de sainte Hélène, est un des plus beaux monuments, le plus vaste, en tous cas, croyons-nous, avec la mosquée d'Il Aksa, que nous visiterons demain, de l'Orient chrétien. Pendant longtemps, elle a appartenu sans partage aux religieux latins. Depuis 1757 et 1814, elle est tombée entre les mains des Grecs et des Arméniens qui y ont élevé une iconostase pour séparer, d'après leur rite, la nef du transept et du chœur et qui s'en servent comme d'église paroissiale.

Les cinq nefs, belles et spacieuses, servent ainsi de lieu de promenade et quelquefois même de marché, comme autrefois le Temple de Jérusalem. L'édifice est en mauvais état, son entretien ne répond pas à sa haute importance historique et religieuse.

Le saint lieu de la Nativité et la crèche adjacente sont situés sous le grand chœur de la basilique ; on y accède par deux escaliers descendant de chaque côté du chœur et par un long couloir pratiqué par les Franciscains et reliant les chapelles souterraines, dont il sera parlé plus loin, à l'Eglise paroissiale Ste-Catherine, assez belle église romane reconstruite par les religieux en 1881 pour les besoins de leur culte, à la place de l'ancienne devenue insuffisante.

La grotte de la Nativité ou étable de Bethléem est longue de 12 mètres sur 3 de large et de haut. Elle est en partie naturelle, en partie sur voûte factice. Le sol est couvert de plaques de marbre ; les parois revêtues de tentures rouges données par la France. Elle ne reçoit la lumière que des 50 lampes qui sont suspendues à la voûte.

A l'extrémité, un autel dont les Grecs ont la disposition s'élève sur le lieu précis où s'accomplit, il y a bientôt 1900 ans, l'adorable mystère de la naissance d'un Dieu sauveur. Ce lieu est rendu

Digitized by Google

plus sensible par la présence sous l'autel d'une étoile en argent portant l'inscription latine : « *Hic de Virgine Maria Jesus Christus natus est, 1717.* ». Comment les Grecs ont-ils pu prétendre à la propriété de ce lieu gârdé par une inscription latine ? C'est ce qu'il est difficile de s'expliquer. Toujours est-il que pour soustraire ce précieux dépôt à l'avidité des usurpateurs, la France a obtenu, en 1873, qu'un soldat de la garnison turque payé par elle, restât en permanence dans la grotte de la Nativité.

A quelques mètres au Sud-Ouest, on descend dans l'oratoire de la crèche, excavation latérale large seulement de 3 à 4 m. c. Un autel a été élevé par les Franciscains à l'endroit où se tinrent les mages pendant l'adoration. L'aumônier-directeur de notre Pèlerinage, le P. Marcellin, de Montpellier, y célèbre la messe où est faite la communion générale et le Noël de notre enfance, entonné par tout le pèlerinage, met des larmes dans les yeux de plusieurs d'entre nous. A l'opposé de l'autel est la crèche où fut couché l'Enfant Jésus ; c'est une excavation en forme d'auge ou de berceau recouverte de marbre blanc ; cinq lampes allumées sont suspendues à la voûte. Les mêmes draperies de damas rouge pâli couvrent les murs. Une inscription court au sommet : *Gloria in excelsis et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.* Un pilier de forme arrondie soutient la voûte.

L'ancien état des lieux, quoique marqué par les tentures et les tableaux, a été assez bien respecté et prête bien encore par sa simplicité à l'illusion et au souvenir, bien mieux que le Calvaire, par exemple, où il ne reste rien de l'époque contemporaine de Jésus.

Quelle différence avec nos idées actuelles et dans la façon de comprendre les faits de l'histoire : à Lourdes, à la Salette, avec quel soin jaloux, a été conservé le cadre des saintes apparitions.

Nous visitons ensuite la série des grottes contiguës à celle de la Nativité où a habité et est mort saint Gérôme, le savant auteur de la *Vulgate*, dont le corps est à Rome à Ste-Marie Majeure avec la crèche elle-même ; ici la grotte de Ste-Paule, là celle de Ste-Eustachie, ici un autel sur le lieu où ont été massacrés les Saints-Innocents.

Nous déjeunons dans le parloir du couvent ; on y remarque les

Digitized by Google

deux grands portraits en pied, à l'huile, de Robert d'Anjou et de sa femme.

Sortis en ville, nous admirons le type sympathique de la population et de beaux vieillards à figure de patriarches.

Bethlémitains et Bethlémitaines, outre qu'ils ont des traits nobles et réguliers et qu'ils sont rangés et laborieux, sont renommés : les hommes par leur courage, les femmes par leur vertu. Ibrahim Pacha, vainqueur de la Syrie, se vit infliger son seul échec par les habitants de ce pays. Les écoles sont florissantes, la langue française et la religion catholique en grand honneur. L'agriculture et l'industrie des objets de piété en nacre, ivoire, bois de toute sorte et surtout d'olivier, font vivre les habitants. La coiffure des femmes est des plus pittoresques. Elles portent sur la tête un long cône, aplati au sommet, d'où pend un voile blanc flottant retenu par les côtés. Une sorte de frange composée de pièces de monnaie d'or, et plutôt d'argent, leur fait une bordure au cou et au visage, dot portative dont les Bethlémitaines sont très fières.

Bien que ne formant qu'une infime minorité, les musulmans sont en certain nombre à Bethléem et ils y ont même une mosquée avec un joli minaret. L'histoire de ce minaret est assez piquante ; on avait persuadé aux Bethlémitains qu'ils devaient affirmer leur loyalisme vis-à-vis du suzerain par l'envoi de présents. Ils se cotisèrent donc et les bourses catholiques, naturellement, en majorité, fournirent une assez jolie somme qui fut envoyée à Constantinople. Le sultan déclara qu'il emploierait cette somme au profit des Bethlémitains afin de leur procurer ce qui manquerait à la ville. Les autorités administratives consultées répondirent que ce qui manquait était un minaret à la mosquée. Voilà comment l'argent des catholiques a payé le minaret.

Les endroits à visiter ne manquent pas à Bethléem. C'est d'abord la Grotte du Lait où la sainte Vierge aimait à se retirer et où elle se réfugia avant la fuite en Egypte. Cette grotte a été convertie en chapelle et est l'objet de la vénération de tous, catholiques, schismatiques, musulmans, parce que la pierre crayeuse dissoute dans l'eau, dans laquelle elle est creusée, et même la source d'eau fraîche qui s'y trouve, ont la réputation de guérir les maux

Digitized by Google

des nourrices ou d'empêcher la perte de leur lait, en souvenir de quelques gouttes de lait que la Vierge y laissa tomber.

Avant de descendre à la maison de St-Joseph, jetons un coup d'œil sur le magnifique paysage qui nous entoure : à droite l'Hérodion ou le Mont des Francs, célèbre par le souvenir des Croisés ; plus au fond les monts du Moab d'où Ruth, la Moabite, est venue autrefois jusqu'ici, dans le champ de Booz où nous nous retrouverons tout à l'heure ; devant nous la riche vallée des Caroubiers, Ouadi et Karoub, sur notre gauche la ville et ses développements tant anciens que modernes.

(A suivre.) Gaston PRIVAT.

MELANGES ARCHEOLOGIQUES

CAVERNES DE LAURAC

La presse régionale a signalé la découverte dans la commune de Laurac, canton de Largentière (Ardèche) d'une caverne située sous le *Fort*, c'est-à-dire sous le plateau où s'élevait l'ancien Château, aujourd'hui remplacé par les constructions servant d'église, de sacristie, d'école de filles. Cette caverne s'ouvre dans la propriété de M. Mollier, habitant de la commune, qui a eu la bonne pensée d'en déblayer une partie afin de se rendre compte de son étendue et de sa topographie. Sur la demande de notre savant collaborateur parisien, M. E. A. Martel, le spéléologue bien connu, nous avons prié le dévoué frère Serdieu, directeur du pensionnat des frères de Laurac, de visiter cette caverne et de nous fournir les renseignements qu'il pourrait recueillir par lui-même et par M. Mollier, son ancien élève, sur cette caverne et ses dépendances. Nous avons reçu à la date du 30 janvier ces intéressantes indications accompagnées d'une vue et d'un plan des lieux. Nous les publierons dans un prochain numéro de la *Revue*. Mais dès à présent, nous pouvons dire que les dimensions actuellement connues de cette première caverne — qui nous paraît

Digitized by Google

formée par une anfractuosité du calcaire liasique assez étroite, plutôt que par un de ces vastes tunnels creusés par un cours d'eau souterrain s'ouvrant une issue en perforant lentement la roche calcaire qui lui forme obstacle — ont été exagérées tout d'abord. La profondeur de cette caverne n'est pas de 150 mètres, mais bien de 48 à 50 mètres, sa largeur d'environ 1 à 2 mètres, et la hauteur très variable en raison des dénivellations du sol, et du plafond garni de stalactites, est cependant peu considérable.

Toutefois, des galeries latérales sont indiquées, et la profondeur de la galerie principale est peut-être susceptible de s'augmenter par la destruction de quelque barrage ou paroi qui semble en limiter l'étendue sous son revêtement de stalactites. Nous renvoyons donc à un prochain numéro une description plus détaillée de cette découverte avec dessins à l'appui, et nous remercions le Frère Serdieu de son obligeante communication.

P. A.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

Digitized by Google

LES BAILLIS ROYAUX
DU VIVARAIS
OU BAILLIS D'ÉPÉE

ET LEUR LISTE CHRONOLOGIQUE DEPUIS LEUR ORIGINE CONNUE

LYON

I

Faire l'historique de la création des baillis royaux dans les provinces soumises à l'autorité de la couronne de France, préciser leur rôle et leur juridiction à toutes les époques, déterminer exactement les modifications successives de leurs pouvoirs et privilèges, jusqu'au jour où ils devinrent pour ainsi dire purement honorifiques, n'entre pas tout à fait, je me hâte de le dire, dans le cadre de cette étude. Je n'y consacrerai incidemment que les considérations les plus essentielles. J'ai bien plutôt visé à un autre but dont l'utilité est différente sans être moindre peut-être.

J'ai voulu, mettant à profit des matériaux recueillis depuis plusieurs années, donner aux historiens et aux pionniers de nos archives provinciales, des listes chronologiques de nos baillis du Vivarais, telles qu'il est possible de les établir avec quelque certitude à la faveur des documents connus, ou tout au moins de ceux que je me suis efforcé de réunir et dont j'indique l'origine.

J'ai l'espoir que ces listes offriront un intérêt réel et une utilité pratique dans le champ encore bien inculte de notre histoire provinciale. Elles permettront de déterminer avec plus de précision la date de certains actes qui en sont dépourvus, quoique le *vidimus* dont ils sont revêtus porte le nom du bailli en exercice ou de celui qui a visé l'acte original reproduit dans une transcription.

Elles donnent le moyen d'identifier des noms qui ont été plus ou moins altérés et se présentent avec des variantes dans les listes, les documents ou les publications historiques.

Ces listes chronologiques sont prises à plusieurs sources, que j'indique d'ailleurs, et dont l'autorité offre des garanties diverses, mais qu'il est facile d'apprécier. Elles présentent des conformités sur un assez grand nombre de noms lorsqu'elles portent sur les

Digitized by Google

baillis du Vivarais et du Valentinois, mais la confusion et les divergences se manifestent quand l'auteur d'une liste n'a point su ou voulu distinguer les baillis seigneuriaux du bailli de la province, qui avait la prééminence et occupait un rang à part.

La désignation latine de ces officiers diffère comme leur importance et leur rôle.

Le Bailli royal ou bailli d'épée était appelé *baillivus*, *baillif*, du verbe français ancien *baillir* qui signifiait : gouverner, diriger.

Le bailli seigneurial ou châtelain, officier civil qui rendait la justice au nom d'un seigneur, et que l'on désignait aussi sous le nom de petit bailli, pour le distinguer du bailli royal ou de la province, était appelé *bajulus* dans les actes en latin, ou *bailus* en basse latinité, par corruption de *bajulus*, et le mot français *baile* est employé pour désigner le bailli seigneurial dans des actes de notre province. Ailleurs, le *baile* ou *bailus*, qui signifie porteur, était au moyen-âge, notamment, un sergent établi par des *lettres de baillies* et dont la fonction consistait à faire exécuter les jugements de la justice seigneuriale contre les roturiers seulement.

Pris dans cette acception judiciaire, le *baile* différait essentiellement de son homonyme du Dauphiné, de la Provence, du Roussillon, notamment, où cette appellation était dévolue aux chefs des consuls et des communautés, c'est-à-dire à une magistrature civile et consulaire.

Je noterai, en passant, que le Bailli royal de Vivarais et de Valentinois avait auprès de chaque siège de son ressort : un lieutenant général, un lieutenant principal, puis un lieutenant particulier civil et un lieutenant particulier assesseur criminel.

Le titre de lieutenant général du bailli de Vivarais ou du Roi, dans l'ordre des juridictions de la province du Languedoc, dont relevait le Vivarais, fut toutefois contesté par le présidial de Nimes lorsqu'il fut en possession de la justice du ressort ou tenta de l'usurper.

Le présidial prétendait, en effet, pour mieux établir sa suprématie, que des juges de premier ressort ne pouvaient prendre un titre compétent seulement à des juges d'appel comme ceux du présidial de Nimes.

Cette prétention donna lieu à des contestations et à des luttes

Digitized by Google

comme celles que je rappelle au sujet du ressort des bailliages, de la présidialité et de la sénéchaussée.

C'est ici le cas de faire remarquer que de cette multiplicité de délégations de l'autorité judiciaire nominale du bailli royal, sont nées bien des confusions d'attributions et de personnes, dans certaines listes de baillis, qui n'ont pas été établies avec tout le soin désirable et une connaissance suffisante des charges de judicature. Aussi ne donnerai-je les listes de cet ordre qu'à simple titre de comparaison, mais sans attacher une valeur historique et chronologique à ces documents.

II

ORIGINE ET ROLE DES BAILLIS DU VIVARAIS

Je vais dire quelques mots de l'origine et du rôle judiciaire et administratif des baillis royaux.

D'après le *Mémoire pour les Etats particuliers du Vivarais*, concernant l'administration de la justice dans ce pays, en forme de factum in-4° de 120 pages et de VI pages de pièces justificatives avec deux grands tableaux, publié à Toulouse, en 1778, par Louis-Théodore Chomel, député du Vivarais, cette province avait *autrefois* une justice de ressort, qui était exercée par un bailli provincial.

Cette justice fut dans la suite, dit ce mémoire, confiée aux officiers du présidial de Nîmes sous la condition qu'ils la rendraient dans le Vivarais même, et les vicissitudes de cette juridiction furent aussi nombreuses que singulières. Elles donnèrent lieu à des intrigues, à des démarches, à des sacrifices d'argent et à des décisions des rois et du parlement aussi contradictoires que fréquentes, presque aussitôt révoquées que rendues, pour être rétablies et supprimées à nouveau.

Cependant le Vivarais était de fort ancienne date un pays particulier dépendant du Languedoc, mais ayant un bailli royal, avec droit de ressort.

Dans l'organisation nouvelle d'une monarchie centralisatrice, en opposition avec le vieux système féodal, qui s'éteignait à l'avènement de la race des Valois, le bailli royal succédait aux officiers

Digitized by Google

non révocables, placés à la tête des provinces sous les titres de ducs et de comtes.

Les fonctions de bailli étaient celles d'un juge d'appel, de ressort, comme on disait, ayant sous ses ordres les juges de son bailliage, et relevant lui-même d'une cour supérieure qui était celle du parlement de Toulouse pour notre province de Vivarais (1).

Pendant un temps assez long et qui remonte dans tous les cas à l'origine même de leur fonction, les baillis avaient non seulement la charge de la justice dans toute l'étendue du territoire qui leur était confié, mais encore celle des armes et des finances, qui plus tard furent réservées aux gouverneurs et aux officiers du domaine.

L'exercice effectif et réel de la justice leur fut même enlevé pour être remis aux mains de ceux qu'on désignait sous le nom d'*officiers de robe longue*, véritables juges, spécialement préparés et versés dans la science juridique.

Le bailli devint dès lors un officier royal d'un ordre supérieur, ayant la charge et la garde de la justice, et sous la haute responsabilité duquel elle se rendait par les sièges du ressort.

Considérée de ce point de vue, et à la lumière des ordonnances et des jurisconsultes, l'autorité du bailli et du sénéchal paraissent se valoir et se confondre, et ce n'est pas sans méconnaître une longue suite de précédents et sans d'évidentes usurpations, qu'on a pu, à certaines époques, prétendre faire relever les baillis royaux des sénéchaux comme de juges d'appel supérieurs, en matière de juridiction (2).

C'est cependant ce qui fut tenté par le sénéchal de Nîmes à l'encontre des titres fort anciens du bailli de Vivarais qui établissaient l'indépendance et l'autonomie de ses fonctions de juge de ressort.

Il serait fort long de suivre dans toutes ses phases l'œuvre d'empiètement et d'absorption par laquelle fut mise en question

(1) V. Ordonnance de Charles V de 1367, celle de Charles VII de 1453, art. 104, de Louis XII de 1498, art. 64, de 1510, art. 26, de Henri II de 1559.

(2) D'après Ferrier, dans son *Dictionnaire de pratique*, les *baillis* ainsi que les sénéchaux étaient des commissaires qui, autrefois, avaient pouvoir de juger souverainement toutes les causes civiles et criminelles et de réformer les abus et malversations des autres juges de leur ressort. Ils renvoyaient au Roi les affaires qui leur paraissaient trop importantes pour les trancher eux-mêmes.

Digitized by Google

l'autorité du bailli de Vivarais comme juge d'appel. Je me bornerai à des constatations plus sommaires et sans doute plus essentielles aussi.

L'institution d'un bailli de Vivarais n'est pas postérieure au moins à 1284, et remonte à une époque plus ancienne (1).

Deux actes permettent de fixer d'une façon certaine l'existence de l'office de bailli de Vivarais; ce sont les actes de paréage du 8 des calendes de décembre 1284, entre le Roi de France et l'abbé de Mazan pour Villeneuve-de-Berg, où fut érigé un bailliage, et du 27 décembre 1292, entre le Roi et le sieur de St-Romain pour la ville de Boucieu, appelée dès lors Boucieu-le-Roi, et qui devint également le siège d'un bailliage royal pour le Haut-Vivarais, comme Villeneuve-de-Berg pour le Bas-Vivarais.

Le bailli de Vivarais et de Valentinois assista à ces deux actes importants de notre histoire provinciale, et y apposa sa signature et son sceau, comme il visa l'ajournement par devant lui des personnes intéressées à l'enquête préalable ouverte sur ces paréages, avant la conclusion définitive du pacte (2).

Ainsi, l'on remarquera qu'à l'origine des bailliages royaux, c'est-à-dire vers la fin du XIIIe siècle et dans la première partie du XIVe siècle, les bailliages du Velay et du Vivarais eurent parfois un bailli commun, exerçant sa charge de justice pour les deux provinces, et cette circonstance peut expliquer la réunion au Velay de plusieurs mandements du Haut-Vivarais situés aux confins du Velay.

Cet état de choses fut modifié lorsqu'en 1606 furent établis les bailliages du Haut et du Bas-Vivarais, le premier à Annonay, où avait été transféré, en 1564, le siège du bailliage fixé depuis plus de deux siècles à Boucieu-le-Roi, et le second à Villeneuve-de-Berg.

(1) La liste extraite de la *Collection du Languedoc*, vol. 71, de la Bib. Nat., nous fournit le nom d'un bailli de Vivarais à la date de 1223, ainsi que l'indique la liste placée sous cette rubrique de *Collection du Languedoc*.

(2) *Cum diù esset tractatum super..... etc. Visis citationibus publicè factis, quod si aliquis diceret se jus habere in dicto loco, veniret coram judice Domini Regis in Ballivia Vivariensi et Valentinensi expositurus de jure suo.*

Il résulte évidemment de l'étude des documents qui ont établi cette juridiction de ressort des baillis royaux, que la création de cette juridiction royale avait pour but de rendre fixes les assises judiciaires qui étaient antérieurement ambulatoires parce qu'elles avaient à s'exercer sur plusieurs provinces, dans lesquelles le domaine royal était trop restreint ou trop morcelé pour réclamer la présence d'un juge de ressort particulier et distinct.

Digitized by Google

Les mandements détachés du Vivarais au profit du bailliage du Velay furent alors replacés sous leur juridiction naturelle, celle du bailliage du Haut-Vivarais. D'Aubaïs, dans sa *Notice du Haut-Vivarais* (1), constate ces faits, dont on retrouve d'ailleurs les particularités dans les listes des baillis qui suivront.

Les bailliages de Vivarais et de Valentinois furent longtemps de même confondus dans les mains d'un bailli unique qui, dès l'origine, fut un officier d'épée et resta tel jusqu'en 1780, où le titulaire, le marquis de Gras, était capitaine de cavalerie (2).

Le bailliage de Vivarais, dépendant de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, puis du présidial de Nîmes établi par l'édit de 1552, ressortissait à la juridiction supérieure du parlement de Toulouse au même titre que les bailliages de Velay et de Gévaudan, lesquels étaient tous compris dans le ressort de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes.

Le parlement de Toulouse, rétabli définitivement par l'édit de Saumur du 11 octobre 1443, se fixa dans la capitale de l'Aquitaine et redevint sédentaire comme il le fut en 1302.

Il ne dérogea à cette fixité qu'en des cas extraordinaires, comme en temps de peste, où il fut obligé de quitter momentanément le siège de son ressort.

Le parlement de Toulouse jugeait en premier et dernier ressort les causes concernant les actes de l'autorité royale, les nominations aux offices royaux et de judicatures, dans l'étendue de sa juridiction, les faits de lèse-majesté, de schisme, d'hérésie, de police des universités, hôpitaux et autres institutions d'utilité publique. Il recevait en dernier ressort les appels en matière civile et criminelle des jugements rendus par les sénéchaux du ressort, par le viguier et les capitouls de Toulouse.

Dans son intéressant *Mémoire pour les Etats particuliers du Vivarais, concernant l'administration de la justice dans ce pays*, Théodore Chomel s'applique à prouver, à la lumière des édits, ordonnances et autres documents publics, que le Vivarais, qui a toujours formé un pays particulier, quoique annexé au Languedoc, avait un bailli royal avec droit de ressort.

(1) Tom. II, p. 26.

(2) *Mémoire de Chomel*, page 37. Pironneau, *le Pays et le bailliage de Vivarais*, page 34.

Digitized by Google

Il soutient que ce n'est qu'à l'occasion de la présidialité, établie par l'édit de 1552 au sénéchal de Nîmes, et dans lequel le Vivarais fut compris, que ce tribunal, jusque-là étranger au Vivarais, redoubla ses tentatives pour s'attribuer les appellations des jugements ordinaires, tant en matière civile que criminelle.

Il rappelle que l'édit de 1631 rendit au Vivarais ses vrais juges de ressort, et que malgré les dispositions de l'édit, qui devaient assurer la perpétuité de cette juridiction, tout fut mis en œuvre pour faire révoquer ces dispositions, ce qui jeta le trouble, la confusion, et suscita des conflits et des luttes dans l'exercice de la justice.

Pour avoir une idée des nombreuses vicissitudes auxquelles furent soumises les juridictions de ressort de la province de Vivarais, il faut se rappeler :

1° Qu'au mois d'octobre 1552 fut créé le présidial de Nîmes réuni à la Sénéchaussée du même siège, et que ce fut là le point de départ d'empiétements, de prétentions et de luttes sans fin, car dès lors le bailliage de Vivarais fut soumis au présidial de Nîmes, qui attira à lui le plus d'affaires qu'il put par des moyens abusifs, condamnés par un arrêt du conseil privé du Roi du 8 août 1630.

Mais cet arrêt fut éludé par d'autres subterfuges du sénéchal.

2° Qu'un édit de Louis XIII de juin 1631 rétablit la juridiction des bailliages d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg, devant ressortir sans moyen au parlement de Toulouse. Mais cet édit fut rapporté en 1632 en faveur des officiers du siège de Nîmes à condition toutefois de rendre la justice dans le Vivarais même, ce qui ne fut pas exécuté, au grand détriment de la justice.

3° Qu'en 1635, le Haut-Vivarais fut rattaché au présidial du Puy établi *ad hoc*.

4° Qu'en janvier 1636, l'essai de cette juridiction à peine ébauché, le Haut-Vivarais fut rattaché au présidial de Valence et détaché de celui du Puy.

5° Qu'en janvier 1642, un arrêt du conseil du Roi rendu sur les plaintes et délibérations des Etats du Languedoc et du Vivarais des années précédentes, qui demandaient le retour à l'édit de 1631, ordonna simplement que les officiers de Valence députe-

Digitized by Google

raient 8 de leurs membres pour tenir une chambre continuelle à Villeneuve-de-Berg.

Ces nouvelles dispositions n'eurent pas de suite et furent révoquées par une déclaration royale du 12 avril 1642. La juridiction antérieure du présidial de Valence fut rétablie.

Nîmes et Valence luttent dès lors pour reprendre leur proie.

Un arrêt du conseil du 23 décembre 1643 maintient les droits du présidial de Valence avec création d'une chambre présidiale à Privas ressortissant au parlement de Toulouse en appel. Les officiers de la sénéchaussée de Nîmes offrirent alors 180.000 livres à la cassette du Roi pour obtenir l'attribution de la justice du Vivarais.

Valence triompha par des motifs d'intérêt public.

6° Que le 12 août 1644, la chambre de Privas fut installée et s'empressa d'entreprendre sur la juridiction du bailliage d'Annonay.

7° Qu'en 1646, un arrêt du 11 novembre régla la compétence de la chambre présidiale de Privas avec ressort au parlement de Toulouse.

8° Qu'un autre arrêt du 19 décembre de la même année supprima cette chambre de Privas qui depuis sa création n'avait rempli que très imparfaitement le rôle qui lui avait été assigné par l'arrêt du 23 décembre 1643, et avait laissé le pays sans défense contre les crimes dont le nombre n'avait cessé d'augmenter.

Une période d'agitation, d'intrigues, de confusion s'étend jusqu'à 1649.

Le corps de justice *fixe et permanent* dont l'arrêt du 19 décembre 1646 ordonnait l'établissement à Villeneuve-de-Berg, avec juridiction du Haut et Bas-Vivarais, n'ayant pas été constitué par les officiers du présidial de Valence qui ne s'en souciaient guère, la chambre de Privas, quoique supprimée, n'en demeura pas moins en fonctions, alors même que ses commissions n'ont pas été enregistrées par le parlement de Toulouse.

9° Qu'un édit d'avril 1649 supprima à nouveau la chambre de Privas et réunit également à nouveau le ressort du Vivarais à la sénéchaussée de Nîmes, comme il l'était avant l'établissement du

Digitized by Google

présidial de Valence, avec obligation pour les officiers de Nîmes de venir rendre la justice dans le Vivarais, ainsi qu'ils s'y étaient d'ailleurs engagés envers les Etats du pays.

10° Qu'un concordat intervint, le 7 août 1649 entre les officiers du siège de Nîmes et ceux du bailliage de Vivarais réglant les attributions respectives des ressorts, et leurs obligations Mais les officiers de Nîmes oublièrent comme par le passé de remplir leurs charges de justice sur les lieux.

11° Qu'en avril 1657 un édit sépara de nouveau le Vivarais de Nîmes en créant une sénéchaussée présidiale à Villeneuve-de-Berg.

12° Qu'un édit d'avril 1658 révoqua celui de l'année précédente et remit les choses en l'état.

13° Qu'un édit de juin 1665 ordonna que désormais la justice criminelle serait rendue aux sièges royaux d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg. Mais les officiers de Nîmes pleins de regrets de la perte qu'ils venaient de faire par leur faute, intriguèrent de nouveau auprès des Etats du Languedoc, pour tenter d'obtenir la révocation de l'édit de 1665, promettant d'exercer la justice pendant 18 mois à leurs frais dans le Vivarais, et par la suite 4 mois par an. Le Roi ferma l'oreille à ces supplications et maintint son édit.

14° Que cédant à de nouvelles sollicitations des députés en cour le Roi *révoqua* son édit de 1665 et rendit le ressort de Vivarais au présidial de Nîmes, à des conditions formelles d'exercer la justice ambulatoire dans le pays de Vivarais en y résidant pendant 18 mois à partir du 1er mai 1673, et ensuite 4 mois chaque année, dans la ville de Privas, en mai, juin, juillet et août.

Cet édit est d'octobre 1672. Il fut obtenu du Roi par les rapports peu fidèles paraît-il, qui lui furent faits sur l'attitude insuffisamment énergique des officiers des bailliages et sur les services rendus par les officiers de la sénéchaussée de Nîmes à l'occasion des troubles de la révolte de Roure en 1670.

Les officiers de la sénéchaussée de Nîmes ne manquèrent pas en effet de se donner la plus grande part du mérite dans la prompte répression d'un mouvement séditieux par la punition exemplaire des coupables, alors qu'en réalité ils n'avaient fait que

Digitized by Google

juger les individus saisis par les forces militaires dirigées par le comte du Roure et le marquis de Castries, à la Villedieu, le 25 juillet 1720, où elles mirent en déroute 4000 hommes des bandes d'Antoine Roure.

Ils avaient du même coup attribué aux officiers de la justice royale du Vivarais une pusillanimité et une négligence qui ne pouvaient que leur aliéner la bienveillance du Roi.

15° Qu'un arrêt du grand conseil du 21 octobre 1752, mit des limites aux usurpations trop prolongées déjà des officiers du présidial de Nîmes en faisant observer les réserves ès cas des édits antérieurs, en faveur des bailliages royaux de Vivarais.

Chose inouïe, pendant plus de 25 ans, rapporte Chomel, dans son mémoire de 1788, les officiers de Nîmes, malgré les promesses réitérées qu'ils avaient faites et les solennels engagements pris par eux devant les Etats et devant le Roi par les édits en leur faveur, avaient laissé la justice vacante dans le Vivarais, notamment depuis 1739, date de leurs dernières assises.

De tous ces documents publics, de tous ces actes si souvent contradictoires de l'autorité royale, il découle, avec la plus grande évidence, que le ressort de Vivarais n'avait été confié aux officiers du sénéchal de Nîmes qu'à la condition formelle qu'ils l'exerceraient dans ce pays de Vivarais et non à Nîmes, comme ils le pratiquaient abusivement, depuis 1632 notamment, pour toutes les causes civiles au moins.

(A suivre). PAUL D'ALBIGNY.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ASTRONOME FLAVGERGVES

DE VIVIERS

I.

Nos sources. — Correspondance de Flaugergues avec le conventionnel Gleizal. — Ses Registres d'observations donnés par la famille Seguin à l'Observatoire de Paris. — Son Livre de raison. — La famille Flaugergues du Rouergue, et la branche de Viviers. — Plusieurs Flaugergues, receveurs des tailles en Vivarais. — Le père de l'astronome et ses *Mémoires*. — La sœur et les frères de l'astronome. — L'éducation donnée à Honoré Flaugergues par son père. — Sa vocation pour l'astronomie. — Ses premiers travaux couronnés par diverses Académies.

Le nom d'Honoré Flaugergues est connu à peine de quelques-uns de nos compatriotes de l'Ardèche. Les brèves données qu'on trouve sur lui dans nos *Annuaires*, dans les *Souvenirs de l'Ardèche*, d'Ovide de Valgorge, dans le manuscrit de l'abbé Baracand sur l'histoire du Vivarais, et dans d'autres ouvrages concernant notre département, sont loin de donner une idée du mérite de ce savant personnage et de l'importance de ses travaux. Aussi avions-nous depuis longtemps l'intention d'en faire l'objet d'une Notice spéciale, et ne l'avions-nous ajournée d'une année à l'autre, que dans l'espoir de trouver des éléments nouveaux. Cette éventualité s'est enfin réalisée par la découverte de deux séries de documents, qui est venue l'année dernière couronner nos recherches.

La première est un gros dossier de lettres autographes de Flaugergues, provenant des papiers du conventionnel Gleizal, que nous n'avions pas encore eu le loisir d'examiner.

La seconde consiste dans les registres des observations astronomiques et météorologiques, faites par Flaugergues pendant une cinquantaine d'années, dont l'existence nous fut révélée par une excellente étude de M. G. Bigourdan, astronome adjoint à l'Observatoire de Paris, sur *Flaugergues, sa vie et ses travaux* (1).

(1) *Bulletin astronomique*, 1884.

Digitized by Google

Ces registres, avec la bibliothèque et les instruments de l'astronome de Viviers, furent acquis en 1837 par M. Marc Seguin, qui les fit transporter à Annonay. Ils restèrent plus de quarante-cinq ans dans les archives de la famille Seguin, généralement inconnus des astronomes, bien qu'en 1861, un astronome allemand, R. Wolff, qui les avait vus à Montbar, eût publié un relevé des observations qu'ils contiennent de taches solaires. Finalement, au mois d'août 1883, M. Tisserand, délégué à Annonay pour représenter l'Observatoire à l'inauguration du monument des frères Montgolfier, les aperçut dans la bibliothèque de M. Augustin Seguin, et celui-ci s'empressa alors d'en faire don à l'Observatoire de Paris. Ces manuscrits, qui nous ont été gracieusement communiqués en décembre 1895, comprennent quatre volumes in-folio d'observations astronomiques et météorologiques (1782 à 1830), un volume d'observations météorologiques (1823 à 1830), et divers cahiers de calculs ou de relevés d'observations. Nous les avons parcourus avec soin, et, laissant de côté toute la partie purement scientifique, qui fait l'objet de l'étude de M. Bigourdan, — à laquelle, du reste, nous aurons à faire quelques emprunts, — nous en avons extrait tous les points de nature à nous éclairer sur la vie et le caractère de l'auteur.

A ces sources d'informations, il faut ajouter le Livre de raison de Flaugergues, de 1817 à 1830, et des notes sur la famille Flaugergues recueillies dans les anciens registres paroissiaux ou dans les registres d'insinuations, que nous devons à l'obligeance de M. Bourg, vicaire général à Viviers, et de M. le chanoine Chenivesse. C'est ainsi que nous pouvons aujourd'hui présenter à nos concitoyens un tableau de la vie et de l'œuvre d'un homme, qui est à la fois une des gloires de notre département et un des plus beaux types du dévouement modeste et désintéressé à la science.

*
* *

La famille Flaugergues est originaire du Rouergue, où elle existe encore. La branche de Viviers vint, au milieu du XVIe siècle, s'établir dans cette ville, et plusieurs de ses membres se firent en Vivarais une place honorable dans le clergé, la magistrature et la finance (1). Un des doyens du clergé de l'Ardèche, qui a été loca-

(1) Voir plus loin le passage d'une lettre de Flaugergues, de 1811.

Digitized by Google

taire dans la maison Flaugergues, après la mort de l'astronome, se rappelle y avoir vu des portraits de famille représentant quelques-uns de ses ancêtres, qui avaient occupé de hautes fonctions à Montpellier, et parmi eux, un arrière-grand-oncle de Flaugergues, évêque de Maguelonne, qui fut le dernier évêque de ce siège transféré à Montpellier au milieu du XVIe siècle. On trouve à la Bibliothèque Nationale (1) trois reçus, signés par « Antoine Flaugergues, escuyer, conseiller secretaire du Roy, maison couronne de France et de ses finances », datés de Paris, 1704 à 1705, et d'autres pièces datées de Montpellier, 1707 à 1722, où figure Etienne Flaugergues, qualifié une fois « escuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France en la chancellerie de Toulouse », et une autre fois « receveur des tailles pour le diocèse de Montpellier ». Nous avons remarqué, dans le même recueil, les armoiries, certifiées par d'Hozier en 1696, de Jeanne Flaugergues, veuve de Joseph de Lelière, seigneur et baron de Montaut, et celles de Marie Flaugergues, veuve de Henry Grefeuille, procureur au présidial de Montpellier.

Dans toutes les Biographies générales on peut lire, à la suite de la courte Notice consacrée à notre astronome, une autre Notice sur Pierre Flaugergues, de l'Aveyron, qui joua un rôle important dans ce département pendant la Révolution, fut sous-préfet de Villefranche (Aveyron) de 1801 à 1811, et plus tard, sous la Restauration, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Il mourut en 1837, laissant plusieurs enfants dont un, Paul Flaugergues, professeur de sciences appliquées à l'Ecole normale de Toulon, mort en 1847, est l'auteur de plusieurs Mémoires adressés à l'Académie des sciences. A cette famille appartient aussi sans doute une Pauline de Flaugergues, qui, ayant habité le Portugal, publia, en 1841, à Paris, un petit volume de vers intitulé : *Au bord du Tage*. Une autre de ses œuvres poétiques concerne la Grèce. On verra plus loin que, dans une lettre à Gleizal, datée de 1817, l'astronome de Viviers reconnaît ses liens de parenté avec son homonyme de l'Aveyron.

Le plus ancien Flaugergues de Viviers, sur lequel nous avons quelques données, est un Antoine Flaugergues, peut-être le

(1) Mss. Collection des pièces originales, au mot *Flaugergues*.

Digitized by Google

même que ci-dessus, dont la veuve, Jeanne de Masuel, mourut en septembre 1718.

Après lui, on trouve un Pierre Flaugergues, leur fils sans doute, receveur des gabelles, appelé parfois *noble* Pierre de Flaugergues, qui mourut en 1737 à l'âge de 86 ans ; il est indiqué quelque part comme ayant abjuré l'hérésie. Sa femme, Gaillarde de Ramel, était morte en 1720, à l'âge de 60 ans. Ils avaient eu, entre autres enfants :

Pierre de Flaugergues, qualifié écuyer, qui fut aussi receveur des gabelles, né en 1688 et mort en 1762 ; Jacques de Flaugergues, chanoine, grand-vicaire (1) et official de Viviers, né en 1707 et mort en 1784 ; enfin Gillette de Flaugergues, mariée à Jean-Pierre de Ratte, que l'on verra figurer plus loin comme marraine de l'astronome.

Pierre Flaugergues épousa, le 11 avril 1723, à l'église N.-D. du Rhône, dont on voit les ruines sous le rocher de Viviers, demoiselle Françoise Laniel, et il en eut une nombreuse lignée :

1° Pierre, baptisé le 16 janvier 1724 ; parrain, Pierre de Flaugergues, écuyer (le grand-père) ; marraine, Elisabeth Laniel de Faure ;

2° Dominique-Antoine (le père de l'astronome), baptisé le 14 décembre 1724 ; parrain, Antoine Flaugergues ; marraine, Marie-Louise Laniel, femme du sieur Bouzon ;

3° Marianne, baptisée le 22 février 1728 ; parrain, noble Antoine, oncle du père, représenté par Pierre de Flaugergues, le grand-père de la baptisée ; marraine, Marianne Faure ;

4° Marie, baptisée le 10 octobre 1729 ;

5° Pierre-Joseph, baptisé le 7 avril 1731 ; parrain, Dominique Faure, médecin ; marraine, Jeanne-Marie Bouzon ;

6° Marie-Françoise, baptisée le 25 mars 1732 ; parrain, Etienne Faure ; marraine, Marianne Cluzel-Faure (elle épousa, le 24 janvier 1763, Jacques-Antoine Garcin, notaire gradué, lequel mourut en 1783 ; elle mourut elle-même le 14 novembre 1797) ;

(1) La belle collection d'autographes de Montravel contient deux lettres du grand-vicaire *Flogergues* des années 1761 et 1762, adressées à M. Vacher, son parent, à propos de la cure d'Issamoulenc, revendiquée par un autre parent de M. Vacher. Elles portent un cachet mal gravé de..... à la gerbe de..... à dextre, et à senestre d'un..... au chef d'azur, au croissant de..... accosté de deux étoiles de.....

Digitized by Google

7° Louise-Elisabeth, baptisée le 17 avril 1734; parrain, Hilaire Cluzel, fils de Jacques Cluzel, juge de la ville de Viviers; marraine, Marie-Françoise Flaugergues, sa sœur;

8° Pierre et Marie, baptisée le 26 septembre 1735 (probablement deux jumeaux dont un mort); parrain, noble Pierre de Roqueplane, conseiller du roy; marraine, Marie Bouzon;

9° Jean-Magloire, baptisé le 25 octobre 1737; parrain, Jean Vollant, receveur des tailles; marraine, Anne Veyrenc, femme de Jacques Bouzon, bourgeois.

Ce Jean-Magloire fut receveur des tailles et mourut en 1786. Il résulte d'un acte de 1780 (Labeaume, notaire à Viviers), qu'il était seigneur de Saint-Alban, près Viviers, et qu'en cette qualité il nomma son oncle le chanoine, Jacques de Flaugergues, à la chapelle d'*Elie Camus*, dans l'église cathédrale de Viviers, vacante par le décès de Louis de Surville de Malavas. L'installation du nouveau chapelain fut faite par Jean-Dominique de Faval, chanoine sacristain, le 21 janvier 1780. On sait que le titre de seigneur de Saint-Alban appartenait au fameux Albert (Noé), le chef des protestants de Viviers en 1568, dont les biens passèrent à sa sœur, Mme de Bonlieu, qui était une fervente catholique, et ensuite à ses neveux Esprit et Jacques de Bonlieu. L'existence d'un Faure de Bonlieu, qui fut inhumé à Viviers, le 5 septembre 1751, et les relations de parenté de la famille Flaugergues avec la famille Faure, semblent indiquer par quelle voie le titre de seigneur de Saint-Alban passa de la famille Albert à Jean-Magloire Flaugergues. Notons encore ici qu'un Jean-Baptiste-Noé Flaugergues, chanoine et viguier, assistait, le 2 mars 1787, aux obsèques de M. de Fournas, chanoine.

Nous allons maintenant nous occuper exclusivement de la famille d'Antoine-Dominique Flaugergues, le père de l'astronome.

***

Antoine-Dominique Flaugergues était, avant la Révolution, conseiller à la Cour des comptes de Montpellier. Un acte du 16 janvier 1793 nous apprend qu'il remboursa alors à une demoiselle Suzanne Pommier, de Montpellier, une somme de 20.000 francs qu'il devait encore sur le prix de son office. Les

Digitized by Google

pertes qu'il subit à cette occasion le ruinèrent, et on trouve plus d'une fois, dans les lettres que nous aurons à citer, l'écho de la gêne où les événements politiques avaient jeté sa famille. Il avait épousé, en 1747, Jeanne-Marie-Louise de Ratte, d'une famille noble de Montpellier, et en eut quatre enfants, savoir :

1° Pierre-Gilles-Antoine-*Honoré*-Joseph, baptisé à Viviers le 16 mai 1755, qui eut pour parrain Pierre Flaugergues, son grand-père, et pour marraine Gillette de Flaugergues, femme de messire Jean-Pierre de Ratte;

2° Jean-Pierre-Roch et Etienne-François-Magloire, jumeaux, baptisés le 6 octobre 1756, qui eurent pour parrains Jean-Pierre de Ratte et dame Françoise-Handel de Flaugergues, aïeuls paternel et maternel, et noble Jean-Magloire de Flaugergues et demoiselle Marie-Françoise de Flaugergues, oncle et tante des baptisés;

3° Marie-Françoise, baptisée le 4 octobre 1758; parrain, Magloire de Flaugergues; marraine, Marie-Françoise de Flaugergues;

4° Jean-Roch, baptisé le 17 août 1760; parrain, Jean-Magloire, écuyer, son oncle; marraine, dame Marie Flaugergues de Serre, sa tante;

5° Noble Marie-Françoise-Emilie, baptisée le 13 août 1762; parrain, Jacques de Flaugergues, chanoine archiprêtre, vicaire général; marraine, dame Françoise Laniel, sa grand'mère;

6° Une fille baptisée le 31 janvier 1765;

7° Noble Honoré-François-*Vincent* de Flaugergues; parrain, noble Pierre-Gilles-Antoine-Honoré, son frère; marraine, noble Marie-Françoise, sa sœur (1).

Les deux jumeaux nés en 1756 et les deux filles nées en 1762 et 1765 durent avoir une existence courte, car nous n'en trouvons plus aucune trace. Il est certain qu'ils étaient morts lors du décès de leur père le 14 germinal an XII (5 avril 1804).

(1) Nous donnons les noms, avec ou sans la particule et la qualité de noble, tels qu'ils figurent dans les actes de baptême ou les registres d'insinuations. Il est probable que la famille Flaugergues tenait, de son origine ou des charges qu'elle avait exercées, un droit nobiliaire qu'elle abandonna à la Révolution, c'est ce qui arriva pour beaucoup de familles nobles. Quelques-unes reprirent ensuite la particule. Mais on conçoit fort bien qu'Honoré Flaugergues, étant données ses opinions politiques et ses préoccupations exclusivement scientifiques, n'y ait jamais songé.

Digitized by Google

Antoine-Dominique perdit sa femme le 2 août 1795, ainsi qu'il résulte du souvenir attendri qu'il lui consacre dans ses *Mémoires :* « Le 2 août, j'ai eu le malheur de perdre ma très chère épouse et compagne. Elle est morte martyre de l'amour maternel, s'étant entièrement épuisée en servant son troisième fils nuit et jour durant plus de quatre mois qu'a duré sa maladie. Elle est au-dessus de tout éloge par sa conduite et par sa piété, dont elle a donné des preuves jusqu'à sa mort, qui a été des plus édifiantes. Une union, qui a duré constamment entre nous pendant plus de quarante-huit ans, mérite bien tous mes regrets jusqu'à la mort, et ils lui sont bien assurés. »

Jean-Roch, le frère cadet de l'astronome, était en 1806 receveur des déclarations au bureau des douanes de Cette, et plus tard à Aiguesmortes. Il mourut le 2 juillet 1822, après s'être ruiné dans des spéculations commerciales où il n'entendait rien, en sorte que son fils et sa fille durent répudier sa succession ; sa fille était mariée à un négociant du Teil, nommé Gras ;

Marie-Françoise, leur sœur, mourut le 16 octobre 1838, à l'âge de 80 ans.

Vincent, le plus jeune des enfants Flaugergues, eut une vie assez agitée. Nous le trouvons successivement :

Commis aux expéditions, au bureau de Cruas (1786) ;

Capitaine du 5e bataillon des volontaires de l'Ardèche (1793) ;

Conseiller municipal de Viviers, envoyé comme délégué de cette ville à la fête du couronnement, en 1806 ;

Employé dans les douanes à Carqueranne (Var) cette même année, aux appointements de 800 francs ;

Poursuivi pour plus de 40.000 francs de dettes et exproprié vers 1810 ;

Capitaine au 1er bataillon des chasseurs de la Méditerranée, en garnison à l'île d'Elbe, en 1811 ;

Capitaine commandant le dépôt de la légion de la Corrèze, à Tulle, en 1818 ;

Capitaine au 10e de ligne, chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, en garnison à Tulle (1820), à Grenoble (1821), etc. ;

Enfin, capitaine retraité à Saint-Jean-d'Angély, en 1828.

Digitized by Google

Antoine-Dominique Flaugergues, le père, était un homme fort instruit, membre de la Société des antiquités de Hesse-Cassel, qui a laissé des *Mémoires* fort intéressants, dont on peut voir le manuscrit à la bibliothèque du grand Séminaire de Viviers. Comme il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Viviers consulter ce manuscrit, nous pensons qu'on nous saura gré d'en reproduire la table des chapitres (voir à la fin de cette étude), afin que chacun puisse se faire une idée de son contenu.

***

Mais le plus beau titre d'Antoine-Dominique Flaugergues, celui où l'on peut voir le mieux l'élévation de son esprit, l'étendue et la variété de ses connaissances, se trouve dans les résultats de l'éducation qu'il donna à son fils aîné; car, d'après le témoignage des astronomes de Zach et Jérôme Lalande, qui n'ont pu tenir ce renseignement que d'Honoré Flaugergues lui-même, celui-ci n'eut pas d'autre instituteur que son père. C'est lui, dit le fils, qui m'inspira ce goût pour l'étude qui a fait mon bonheur. Voici, à ce propos, la courte Notice que Lalande consacre à Flaugergues, dans un de ses ouvrages, et qui est la source commune où toutes les Biographies générales ont puisé, le plus souvent sans la nommer :

« ..... Le père de Flaugergues avait éprouvé dans les écoles publiques tant de mauvais traitements, qu'il était bien décidé à ne jamais y placer aucun de ses enfants. Le jeune Honoré fut donc élevé sous le toit paternel et, comme son père était un homme instruit et studieux, il y puisa d'excellents principes dans toutes les sciences. A l'âge de huit ans, il avait déjà de la curiosité pour l'astronomie; la cosmographie de Mallet lui en inspira le goût. Il s'occupa d'histoire naturelle, de physique, de mathématiques, de morale. Cette espèce d'inconstance fut fixée par les prix des Académies. Celle de Paris, en 1779 et 1781, fit une mention honorable de son Mémoire sur la théorie des machines simples. Il remporta des prix, à Lyon, sur la différente réfrangibilité des rayons solaires et sur la figure de la terre; à Montpellier, sur l'arc-en-ciel; à Toulouse, sur les trombes. Il se procura dès lors des instruments, et il est devenu un de nos astronomes les plus utiles (1). »

(1) *Bibliographie astronomique*. Paris, 1803, in-4°, pp. 635 et 651. Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque Nationale (réserve V, 1.124).

Digitized by Google

M. Bigourdan dit, d'autre part, que la célèbre éclipse de soleil du 1er avril 1764 fixa définitivement la vocation de Flaugergues, comme celle de 1748 avait déterminé celle de Lalande.

On peut faire observer à ce sujet que Flaugergues avait déjà un astronome dans sa famille et que l'exemple et l'influence d'un frère de sa mère ont dû jouer un rôle dans sa vocation. Son oncle, Etienne-Hyacinthe de Ratte, secrétaire de l'Académie de Montpellier à 21 ans, s'était, en effet, adonné particulièrement à l'astronomie, après avoir collaboré à l'*Encyclopédie* pour des articles de physique; on a de lui des observations de la comète de 1757 et du passage de Vénus devant le disque du soleil en 1761. Dans ses dernières années, il écrivit l'*Histoire de l'Académie royale de Montpellier* (2 volumes in-8°).

Aux détails donnés par Lalande sur les débuts scientifiques de Flaugergues, M. Bigourdan en ajoute d'autres :

« ..... Dès lors (à partir de l'éclipse de soleil de 1764), Flaugergues ne cessa, dit-il lui-même, de s'occuper d'observations astronomiques et météorologiques. Lors du rigoureux hiver de 1765-66, n'ayant encore que onze ans, il eut l'idée de joindre aux observations météorologiques ordinaires, l'observation de la quantité de glace formée chaque jour dans un même vase contenant une même quantité d'eau, et il publia le résultat de ses observations dans la *Gazette de commerce et d'agriculture* (n° du 29 mars 1766). Il s'occupait en même temps d'histoire naturelle et de physique ; de 1771 à 1780, il fit des observations sur la phosphorescence accidentelle des vers de terre et il confirma les recherches de Beguelin sur la couleur bleue des ombres.

« En 1776, il remporta le prix proposé par l'Académie de Lyon pour le meilleur Mémoire sur cette question : *Les expériences sur lesquelles Newton établit la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes sont-elles décisives ou illusoires?* Il y eut sept concurrents, dont l'un était Marat, qui, d'après Lalande (Montucla, *Histoire des mathématiques*, III, p. 595 éd. de l'an X), avait probablement fourni l'argent du prix dans l'espoir de le remporter, et qui « cabala longtemps pour que l'Académie jugeât en sa faveur ».

« L'Académie des sciences de Paris avait proposé comme sujet de prix pour 1779 *la théorie des machines simples, en ayant égard aux effets du frottement et de la raideur des cordages*. Le prix fut remis à 1781, et remporté alors par Coulomb, mais le Mémoire envoyé par Flaugergues fut mentionné honorablement. Il avait, à la même époque, envoyé à l'Académie de Berlin un Mémoire *sur le frottement;* Jean Bernouilli fut chargé de l'examiner, mais ce travail ne paraît pas avoir été jamais imprimé.

« Il avait déjà acquis une grande habileté manuelle, qui lui fut

Digitized by Google

du plus grand secours dans la suite pour réparer ou même construire ses instruments.

« C'est à 1782 que remontent les premières observations astronomiques contenues dans ses registres; les nuages l'empêchèrent d'observer le passage de Mercure sur le Soleil, le 12 novembre 1782; il observa les éclipses de Lune du 18 mars et du 10 septembre 1783; mais la plus ancienne observation qu'il ait publiée est celle du passage de Mercure sur le Soleil le 3 mai 1786; il observait alors avec un télescope grégorien de 15 pouces de long, grossissant 40 fois, et « une excellente pendule réglée par des hauteurs correspondantes du Soleil, prises avec un sextant à lunette de 3 pieds de rayon ».

« N'ayant pas dans sa maison de lieu commode pour les observations astronomiques, il fit construire, en 1786, à 300 mètres de sa maison et dans un jardin du faubourg St-Jacques, à Viviers, un observatoire, composé d'une seule pièce, où pendant plus de 40 ans il se rendit, à toute heure de la nuit, pour faire les observations que lui permettaient ses modestes instruments.

« S'occupant dès lors de déterminer la position exacte de son observatoire, il publia, dans l'*Esprit des journaux* de 1789, une méthode qu'il croyait nouvelle pour déterminer la latitude, mais qui n'était autre que celle de Horrebow, souvent appelée depuis méthode de Talcott (V. *Bulletin astronomique*, I, 327, lettre de M. d'Abbadie). En 1789-1790, il observa les quatre phases de la disparition et de la réapparition de l'anneau de Saturne.

« L'Académie de Lyon avait proposé comme sujet de prix cette question : *Le système de l'aplatissement de la Terre vers les pôles est-il fondé sur des idées purement hypothétiques, ou peut-il être démontré géométriquement?* Le prix fut décerné (15 décembre 1790) à Flaugergues, qui eut parmi ses concurrents S.-F. Lacroix, alors professeur à l'Ecole d'artillerie de Besançon et déjà correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Bientôt après, Flaugergues remporta de nouveaux prix à Montpellier sur l'arc-en-ciel et à Toulouse sur les trombes. Ces Mémoires n'ont pas été publiés, mais on pourrait sans doute les retrouver dans les archives de ces Académies. Tout en cultivant avec succès l'histoire naturelle, l'astronomie et les langues anciennes, Flaugergues avait poussé fort loin ses études mathématiques, comme le prouvent un travail *Sur la figure des ondes* et un Mémoire qu'il présenta à l'Académie des sciences de St-Pétersbourg, et il était déjà bien connu (1)..... » lorsqu'en 1792, un astre d'un nouveau genre, la Politique, vint le saisir et le faire entrer dans son capricieux orbite.

(A suivre). A. MAZON.

(1) BIGOURDAN, *Notice sur Flaugergues.*

Digitized by Google

ETUDE SUR LE TRIPTYQUE

DE CHARLES VI, DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI

(Découvert à MAUVES, près Tournon, en 1884).

(Suite II)

CHAPITRE II.

Examen critique des données de l'histoire et de la tradition concernant le Triptyque de Charles VI, Charles VII et Louis XI.

Le Triptyque vient de M. l'abbé Biguet. Ce prêtre vénérable était né à Mauves, près Tournon ; il devint curé de Peyrins, au diocèse de Valence, et, vers 1790, il se retira dans sa famille, à Mauves, où il est mort.

Il joignait à une haute piété le goût des beaux-arts. Il avait réuni chez lui, à Mauves, une collection de meubles sculptés et de tableaux anciens.

Je suis allé à Mauves, en 1884, avec un avocat au barreau de Valence, Me Marius Joulie, et, en présence de M. l'abbé Charre, curé actuel de Mauves, j'ai interrogé le neveu et héritier de M. l'abbé Biguet sur les origines du Triptyque.

Voici le résultat de ma conversation avec cet excellent vieillard, dont la loyauté, l'honorabilité et la véracité sont au-dessus de tout soupçon :

« Mon oncle, curé de Peyrins, avait acheté ce Triptyque avant de se retirer à Mauves. Ce tableau ne provient pas du diocèse de Valence, ni même de Tournon, mais du château de Peyraud. — Parmi les tableaux que possédait mon oncle, ce Triptyque était celui auquel il attachait le plus d'importance. Il assurait que ce Triptyque avait appartenu à Louis XI, qu'il venait de ce prince, qu'il renfermait, non seulement sur le tableau principal mais aussi sur les volets, les portraits de plusieurs rois de France et de personnes de la famille royale.»

A ce témoignage, je puis joindre celui d'un prêtre instruit, de M. l'abbé Salhinc, curé de Glun, près Mauves. Dès 1872, ce prêtre érudit, qui a laissé un recueil de Mémoires sur l'histoire du Vivarais, m'avait signalé l'existence de ce Triptyque de Charles VI

Digitized by Google

et des souvenirs attachés à ces peintures, qu'il appréciait, du reste, à sa manière : « On assure, d'après l'abbé Biguet, et ces souvenirs sont bien connus dans le voisinage, que ce Triptyque renferme les portraits de plusieurs rois de France et de personnes de la famille royale, non seulement sur le panneau principal, mais aussi sur les volets. Cela me paraît absurde : mais, enfin, venez voir, et si vous jugez cette pièce importante, vous verrez que, bien qu'on ne veuille pas la vendre, nous finirons par la décrocher.»

M. l'abbé Salhinc mourut peu de temps après. Le Triptyque ne fut décroché qu'en 1884, par deux marchands de tableaux, qui le portèrent à Valence et c'est là que je le reconnus et l'achetai.

Une inscription, placée derrière le panneau central, sur un petit morceau de bois de chêne, servant à relier les deux pièces qui composent le panneau, offre les lignes suivantes :

TRICTRIC DE LOUIS XI
PORTRAIT DE CHARLES VI
V EYCK

Cette inscription, dont l'importance est manifeste, n'est pas en caractères gothiques, mais d'une écriture déjà ancienne qui paraît remonter au XVIIIe siècle. Elle renferme, en abrégé, les mêmes assertions transmises, malgré toutes les contradictions, par l'abbé Biguet et par ses héritiers, comme l'expression des souvenirs que les Comtes de Fay, seigneurs de Peyraud, rattachaient à ce Triptyque. Voici ces assertions :

1° Le Triptyque a appartenu à Louis XI et provient de ce prince.

2° Le Triptyque renferme le portrait de Charles VI, et est, par conséquent, une peinture exécutée sur les ordres de ce prince, à son usage, et où il a voulu exprimer, à la fois, son affection pour les membres aimés de sa famille et ses sentiments de religion.

3° Charles VI y a fait placer le portrait d'un autre roi de France, qui ne peut être que Charles VII, ses autres fils n'ayant pas été rois. L'auteur de l'inscription, il est vrai, omet le nom de Charles VII, mais on voit que c'est à cause du défaut d'espace, toute la petite pièce de bois étant couverte par l'inscription ; la mention de Louis XI et de Charles VI supposant, du reste, Charles VII.

Digitized by Google

4° Charles VI y a fait placer enfin le portrait d'une princesse de sa famille qui s'était faite religieuse bénédictine, ce qui ne peut convenir qu'à la princesse Marie, sœur de Charles VII.

Examinons ces assertions, confrontons-les avec les données certaines de l'histoire générale et locale, étudions aussi les caractères archéologiques et intrinsèques des peintures. Si la coïncidence de ces données diverses est parfaite, la logique nous obligera à les prendre en considération et à ne pas les regarder comme l'œuvre d'un imposteur.

PORTRAIT DE CHARLES VII
(D'après un tableau du Louvre)

Digitized by Google

§ I

Remarquez, d'abord, que l'inscription offre en elle-même des caractères de sincérité et de véracité.

Elle remonte au XVIIIe siècle, c'est-à-dire, à une époque où les peintures primitives étaient peu appréciées, peu recherchées : un marchand ne se fût pas avisé alors, pour faire valoir sa marchandise, de l'attribuer à Van-Eyck.

L'inscription se compose d'affirmations en apparence disparates et qui excluent, par conséquent, l'artifice. Ne paraît-il pas, de prime-abord, assez étonnant qu'un Triptyque de Louis XI renferme le portrait de son grand-père, Charles VI ? Ce sont là des faits qu'on n'invente pas et qui présentent le cachet de la bonne foi et l'expression sommaire de renseignements, conservés au sein de la famille qui possédait le Triptyque depuis Louis XI, c'est-à-dire, de la famille des comtes de Fay.

Nous ne sommes pas ici réduits à de simples conjectures. Les témoignages de M. l'abbé Biguet et de son neveu, que l'on a déjà rapportés, sont absolument dignes de foi.

Au commencement de la Grande Révolution, les meubles du château de Peyraud furent vendus et les archives brûlées. Nous avons en main la preuve que, à ce moment, le Triptyque fit partie d'une vente aux enchères. C'est alors que l'abbé Biguet, encore à Peyrins, fut mis en possession de cette précieuse épave dont il connaissait l'origine et l'importance.

L'histoire nous apprend que Louis XI, pendant ses démêlés avec les ducs de Bourgogne, est venu fréquemment sur les rives du Rhône, et qu'il avait grand besoin de s'attacher les principaux seigneurs de cette partie du Languedoc.

Le Château de Peyraud, aujourd'hui privé de son aspect féodal, était alors très important : il pouvait rivaliser, (dit l'*Histoire civile et religieuse d'Annonay*, de l'abbé Filhol), avec les châteaux de Crussol, de Lavoulte et de Rochemaure.

Les comtes de Fay, en étaient devenus possesseurs, par suite d'un mariage contracté, en 1330, par Arnaud de Fay avec une fille de Aymard de Roussillon, baron d'Annonay ; et, sous Charles VI, Guillaume de Fay était grand bailli du roi en Vivarais et

Digitized by Google

en Forez. Ce Guillaume de Fay périt, en 1382, en combattant les Turcs, en Hongrie, où Charles VI l'avait envoyé au secours des chrétiens.

Il est évident que la donation faite par Louis XI du Triptyque de son autel portatif devait être très agréable et très précieuse pour la famille de Fay, non seulement comme témoignage de l'amitié du roi, mais comme hommage flatteur rendu au dévouement, à la fidélité notoire des anciens comtes de Fay, soit à Charles VI soit à Charles VII (1).

§ II

Pour m'assurer si les traits du premier roi Mage en adoration sont bien ceux de Charles VI, j'ai étudié, à Paris, au Cabinet national des estampes, le volume qui renferme l'iconographie de ce prince. Malgré tout ce qu'il y a d'imparfait et de peu exact dans les portraits de cette époque, la ressemblance m'a paru bien suffisante, surtout en examinant les planches V et VI, XIV et XV.

C'est bien la même figure, le même nez, les mêmes lèvres, la même chevelure et ce je ne sais quoi qui vous force à dire : C'est bien lui !

Toutes ces têtes gravées se rapprochent du type du Mage adorateur du Triptyque et lui sont, d'ailleurs, inférieures comme expression, non que le portrait du Mage soit parfait, comme détail de traits, mais il n'offre pas la rudesse repoussante, l'exagération des lèvres et des traits que l'on remarque sur la plupart des planches dont le Cabinet des estampes possède des épreuves.

Il existe aussi des analogies entre la tête de notre Mage adorateur et un portrait de Charles VI, tel qu'il fut représenté, de grandeur naturelle dans une fresque qui décorait à Toulouse le couvent des Carmes et qui a été conservée jusqu'en 1845.

S'étant égaré, la nuit, dans une forêt voisine de Toulouse, le roi, âgé à peine de vingt ans, fit vœu, s'il retrouvait son chemin, d'offrir le prix de son cheval à N.-D. d'Espérance.

Cette peinture fort gracieuse, représente Charles VI, à cheval, accomplissant son vœu et s'inclinant devant une image de la Vierge tenant l'enfant Jésus.

(1) Histoire du Languedoc, de dom Vaissette.

Digitized by Google

La bibliothèque de Toulouse en possède un beau dessin par Rivaltz.

Il en existe des gravures anciennes. Citons entre autres, celle que le P. Ménétrier a donnée dans son *Histoire de Lyon*, et celle publiée par les Bénédictins, dans leur Histoire du Languedoc.

§ III

Dans l'Etude, qu'il a publiée sur le Triptyque, M. Didelot, curé de la Cathédrale de Valence, ne fait pas mention du portrait de Charles VII. Le vénérable écrivain s'en est tenu à l'inscription et n'a pas osé maintenir complètement le témoignage de M. l'abbé Biguet et de la tradition, qui affirment l'existence, sur le Triptyque, de portraits de plusieurs rois de France. M. Didelot, avait fait allusion à ces données traditionnelles dans un premier travail publié le 9 mai 1884 dans le *Messager de Valence* : « Un roi de France à coup sûr, deux peut-être, y figurent », écrivait M. Didelot.

Le portrait le plus authentique de Charles VII est celui que le Louvre possède. On l'attribue à Fouquet et il a été reproduit en photogravure dans la *Jeanne d'Arc* de M. Vallon, et en couleurs par Séré, dans *Les Arts au Moyen-Age*.

Que l'on considère bien ce portrait et puis la tête de l'ange de l'Annonciation ; que l'on fasse la part des transformations opérées par l'âge, des différences de peintre et de pose ; en tenant compte de ces différences, j'ose l'affirmer, on retrouvera les mêmes traits fondamentaux et le même personnage dans les deux portraits.

C'est bien le même front, le même nez, la même bouche, le même menton, la même expression de réserve, de défiance, imprimée dans cette âme par les malheurs de la famille royale et de la patrie. Il regarde la Vierge comme, quelques années après, il dut regarder Jeanne d'Arc, en la voyant pour la première fois.

« A la cour, dit Bossuet, tout le monde se moqua d'elle et on « la regarda comme une folle. Cependant la nouveauté de la chose « porta le roi à la voir : mais, pour l'éprouver, dans le temps « qu'elle l'aborda, il se mêla dans la foule des courtisans et or- « donna à l'un d'eux de paraître à sa place. La Pucelle l'alla dé- « mêler parmi tout le monde, se mit à genoux devant lui, et le

Digitized by Google

« saluant comme aurait pu faire une personne nourrie à la cour, « elle lui dit ces paroles, avec une assurance surprenante : « Dieu « m'a envoyée ici pour faire lever le siège d'Orléans, pour vous « mener sacrer à Reims, et pour vous annoncer que les Anglais « seront chassés de votre royaume » (1).»

ADORATION DES MAGES
(Par Van Eyck, au Musée de Munich)

Cette froideur, mêlée de défiance, que l'on prenait, chez Charles VII, pour de l'apathie, est écrite sur le profil de l'Ange aussi bien que dans le récit de l'évêque de Meaux.

L'âge des personnages et la date probable de la composition du Triptyque coïncident aussi avec l'histoire.

(A suivre). L'Abbé O. MIRABEL.

(1) Abrégé de l'Histoire de France.

Digitized by Google

LE DERNIER SEIGNEUR

DE LA

BARONNIE DE PRIVAS

(Suite II.)

Ainsi la ligne de conduite du marquis de la Tour Maubourg se précise, il se résout à se défaire des anciennes possessions de sa famille et cela deux ans avant le déchaînement de la tourmente et du bris et dévastation de ce qui était l'emblème de la féodalité. On ne peut qu'admirer sa perspicacité. Elle semble avoir été partagée, du reste, par d'autres : car M. de Bernis fit répondre par M. Viallard à ces ouvertures dans les termes suivants :

« Cruas, le 4 mars 1787.

« A Monsieur Guérin de Vaneilles,

« Je suis sensible, Monsieur et cher amy, à toutes les bontés que vous avez pour moi. M. de Bernis trouve que la terre de Boulogne est trop éloignée de St-Marcel. Je vous en ai la même obligation une autre personne m'avait chargé d'en faire l'acquisition ; mais il aurait voulu les termes du payement un peu éloignés ce qui m'empêche de vous en faire la proposition. Si cependant vous pouvez vous conformer à ces arrangements elle pourrait faire face aux 150.000 livres que vous exigez lors du contrat.

« Je vous remercie de toutes vos honnestetés et désire trouver des occasions à vous en marquer toute ma reconnaissance avec laquelle je suis très parfaitement, Monsieur et cher amy, votre très humble et très obéissant serviteur.

« G. Viallard. »

Le Comte de Vogüé ne paraît pas avoir agréé la proposition avec plus de ferveur. Voici la réponse de son secrétaire M. Dumas.

« A Aubenas le 22 janvier 1787.

M. le Comte de Vogüé me charge Monsieur de répondre à la lettre que vous avez pris la peine de lui écrire, qu'il est très sensible à la préférence que veut bien lui accorder M. le Comte de Maubourg pour la vente de sa terre et qu'il vous prie de lui en faire ses remerciements bien sincères, mais que sur cet objet, il s'en refère à ce qu'il a eu l'honneur de répondre à ce seigneur le 16 du courant.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur. Dumas.

Digitized by Google

Les négociations entamées de différents côtés n'ayant pu aboutir, M. de Maubourg résolut de se défaire de ses biens par l'entremise de son procureur fiscal. Il le chargea de la vente de toutes les terres qu'il possédait en Vivarais. Il est nécessaire ici de se rendre un compte exact de ce qui constituait sous l'ancien régime des biens nobles. Autour de chaque fief se groupait un nombre plus ou moins considérable de paroisses qui étaient chargées de dîmes grevant la terre et les biens des habitants. En outre, la justice était rendue par le seigneur lui-même ou ses officiers. Les ressortissants de ces justices féodales étaient les vassaux proprement dits. Leurs biens leur appartenaient en propre, ils ne devaient que l'hommage et l'acquit des rentes et censives. La juridiction qui s'étendait autour du fief prenait le nom de mandement. Une baronnie pouvait renfermer dans sa mouvance un nombre très considérable de villes, villages et hameaux. C'est ainsi que la baronnie de Privas comprenait non seulement la ville elle-même et ses faubourgs, mais tous les lieux environnants, St-Vincent-de-Durfort, Lyas, Ajoux, Gourdon, St-Priest, Freyssenet, Montargues, St-Alban, Coux. Il en était de même pour Boulogne dont le mandement s'étendait depuis l'Escrinet jusqu'au Pont d'Aubenas. C'était l'ensemble des droits et le produit des censives qui constituaient le revenu le plus important des seigneurs.

Nous avons vu par ce qui précède quelles étaient les exigences de M. de La Tour Maubourg pour sa terre de Boulogne. Les biens qui dépendaient de son domaine direct étaient cependant fort peu considérables. La lettre suivante en témoigne.

« Lettre du Marquis de La Tour Maubourg à M. Guérin de Vaneilles, à Privas en Vivarais.

« 16 mai 1787.

« Le nommé Doux, Monsieur, vient de venir ici pour acheter la totalité du domaine de Boulogne dont il offre environ 8.500 livres. Je trouve que ce n'est pas assez, je l'ai renvoyé. Je désirerais fort m'acquitter envers M. Moze, ainsy vous me ferez le plus grand plaisir si vous pouvez vendre quelques parties de ce domaine de lui en faire compter le montant ou si vous ne pouvez tirer meilleur parti de la proposition de cet homme de lui passer cette vente.

« Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéyssant serviteur.

« MARQUIS DE LA TOUR MAUBOURG.

« Maubourg, ce 16 may 1787. »

Digitized by Google

Cette lettre nous révèle l'état d'esprit du marquis, prévoyant de plus en plus la marche des événements qui devaient réduire à néant les revenus de la noblesse, il cède à bas prix les fonds qui constituaient son patrimoine proprement dit. Quant à ses droits seigneuriaux il eut l'habileté de les passer à son procureur fiscal qui engagea à ce sujet non seulement ses biens personnels mais ceux de plusieurs familles qui lui étaient alliées, notamment ceux des familles de Lextrait (1) et Chave de Lachava (2). Il nous a été donné de retrouver au Mas du Logis-du-Roy le contrat lui-même tel qu'il fut rédigé pour les parties contractantes. Cet acte est enregistré par Jean-Baptiste Bourras, advocat au Parlement, Receveur des Domaines du Roy au bureau de contrôle de la Sénéchaussée du Bas-Vivarais.

Nous nous réservons de le publier in-extenso ultérieurement. C'est un monument trop important pour ne pas mériter une étude particulière. Nous en ferons l'objet d'une publication spéciale.

Les sommes pour lesquelles Jean Guérin de Vaneilles s'engagea furent si considérables qu'elles entraînèrent non seulement sa ruine sous la Révolution, mais celle de plusieurs familles. Le billet suivant en réponse à une note adressée par M. Bourras, Receveur des droits nationaux et des domaines, à M. de Lachava est là pour en témoigner :

« Si M. Bourras veut payer ce qui est dû à M. Guérin de Vaneilles par le Marquis de la Tour Maubourg après les compensations faites de sa gestion, il offre de lui donner ses comptes de recettes et de dépenses, il lui prouvera que ces sommes sont considérables et que tous ses biens ne seront pas capables d'y satisfaire à perte des quittances. »

On s'explique facilement la conduite de ce dernier devant le

(1) Les La Pimpie Lextrait portent : « *D'azur à un cyprès de sinople accompagné de trois clefs d'argent deux en chef et une en pointe.* »
La branche des La Pimpie barons de Granoux et seigneurs de Saint-Lager de Bressac portaient : « *D'azur au levrier d'argent accolé de gueules soutenu d'une fasce abaissée d'or au chef d'argent chargé de trois étoiles de sable.* »
Armorial de 1696.
(*La Noblesse de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg*, par Raymond de Gigord).

(2) Les Chave portaient : « *D'azur à la bande d'or chargé d'un listel vivré de sable accompagné de 2 croissants d'or 1 en chef et l'autre en pointe.* »
(Communication de M. le Vicomte de Tardy de Montravel à M. Benoit d'Entrevaux.)

Digitized by Google

Comité exécutif du département de l'Ardèche. Il n'agit plus en simple mandataire, sa défense embarrassée s'explique. Ses réticences vis-à-vis des obligations qui lui incombent en tant que procureur fondé sont naturelles. Ce sont ses biens propres qu'il défend et ceux de la plupart des membres de sa famille. Décrété d'accusation publique et mis en prison, il ne dut son salut qu'à un domestique qui, pris de pitié pour une si grande infortune réussit à capter la confiance des sans-culottes et à le faire évader.

Si secrète qu'eût été tenue la vente, le bruit de la négociation n'en avait pas moins transpiré au dehors. Nous avons recours encore une fois à la correspondance qui s'échangea à ce propos, considérant que rien ne peut valoir autant pour l'éclaircissement des faits que les explications fournies par les personnages qui furent mêlés à cette affaire d'une si grande complexité.

« Lettre de M. Laselve, secrétaire du Marquis de la Tour Maubourg.

« Paris, le 9 mai 1791.

« Je viens de recevoir une lettre de M. Regard par laquelle il me marque qu'il vous a proposé d'accepter le rachat des droits ci-devant seigneuriaux qu'il doit relativement à diverses propriétés relevant de la terre de Privas ; que vous lui avez répondu que n'ayant aucun pouvoir de M. de Maubourg à cet égard, il pourrait consigner au greffe le montant de ce rachat, il m'ajoute qu'il préférerait traiter cette affaire à l'amiable et il me demande de lui donner une réponse.

« D'après les décrets de l'Assemblée nationale tout censitaire peut se racheter de ses redevances au temps et de la manière portés par lesdits décrets, il n'est pas possible de s'y refuser sans s'exposer aux frais qu'occasionnerait un rachat forcé. M. Regard ne sera pas le seul sans doute qui vous fera cette proposition et vous ne pourriez sans contrevenir aux décrets ne pas vous prêter au vœu des censitaires ; il est vrai que vous vous servirez toujours du nom de M. de Maubourg et que cette contravention ne paraîtra pas par là vous regarder ; mais M. de Maubourg ne paraît voir qu'avec un grand déplaisir qu'on le crut réfractaire aux décrets pour lesquels il a opiné lui-même comme membre du corps législatif, lui qui est reconnu à l'Assemblée nationale et qui doit être connu dans les lieux où il a des possessions, pour un de ceux qui ont voté constamment pour l'abolition de la féodalité. Vous voyez Monsieur qu'il se présente chaque jour des occasions à lui procurer des désagrémens qui lui font désirer d'être enfin à l'abri. Il a encore reçu plusieurs lettres relativement à l'affaire dans laquelle M. Richet est compromis, par lesquelles on lui a marqué que vous avez dit que M. de Maubourg ne voulait entendre à aucune espèce

Digitized by Google

d'accommodement ; mais il n'est pas dans son caractère d'être inflexible dans une affaire où l'on peut être plus à plaindre qu'à blâmer, il me charge de vous mander qu'avec la meilleure volonté de se prêter à ce qui peut vous convenir, s'il est encore tourmenté soit pour cette affaire soit pour tout autre, il se verra forcé de répondre que ces objets ne le regardent plus, et sans doute à sa place vous feriez de même ; car vous conviendrez qu'il est très fâcheux d'être ainsi toujours en avant dans des affaires désagréables, surtout dans un temps où il faut se prêter à la circonstance et où il existe des préjugés contre ce qui était la noblesse qui ne devraient jamais atteindre M. de Maubourg d'après sa manière de penser, il n'approuvera donc point ce qui pourrait être fait à l'avenir en son nom et il se refusera à donner aucun nouveau pouvoir à cet égard.

« Voyez, Monsieur, s'il ne serait pas plus simple, dans ce moment où le calme renaît, de vous faire connaître comme propriétaire de la terre de Privas. Je ne vous le dissimule pas, déjà tout le monde s'en doute, plusieurs n'en doutent point et je suis persuadé que la certitude que l'on en aura vous sera infiniment moins nuisible que la gêne où vous êtes et où vous serez à cet égard. Vous n'aurez plus de payement de franc-fief à craindre, plus de centième denier à payer et cette certitude que l'on aurait, ajouterait fort peu aux idées que l'on a déjà sur votre acquisition.

Quant à moi, si j'étais à votre place, je n'hésiterais pas et vous pouvez être assuré de ma franchise, car je n'ai d'autre vue sur cela que votre intérêt et le désir de vous voir user de vos droits sans aucune gêne, lorsque d'ailleurs vous n'avez rien à craindre.

M. Regard me demande une réponse, mais je ne la lui ferai que lorsque vous m'aurez marqué ce que je puis lui écrire à cet égard, je vous prie en conséquence de ne pas tarder à me donner votre réponse pour que je lui fasse la mienne le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LASELVE.

L'acquisition de la terre de Privas est formelle, elle résulte de la correspondance du secrétaire de M. de Maubourg. Ici nous ouvrons une parenthèse et nous nous permettons une critique vis-à-vis de ce dernier. C'était d'une habileté remarquable que de passer ses droits à un procureur fiscal et de lui faire engager pour cet achat, non seulement ses biens personnels, mais ceux de nombreux prêteurs ; mais n'était-ce pas un peu abuser de la situation privilégiée dont jouissait le marquis, pour se renseigner et agir d'après les indications que lui fournissait le théâtre même des événements. Nous ne voulons en rien attaquer ici la loyauté de M. de Maubourg, mais il est permis cependant de faire une restriction.

Digitized by Google

Il se défait de sa terre de Privas dans le courant de 1787, la vente est tenue secrète à cause d'une clause de réméré vraisemblablement, Jean Guérin de Vaneilles s'engage à fond lui et les siens et fait passer au marquis toutes les sommes d'argent qu'un tel achat comportait. M. de Maubourg voyant quelques années après l'orage grossir à l'horizon, se décharge sur son acquéreur, se refusant à continuer plus longtemps à passer pour le seigneur de Privas, cela au moment où le danger devenait terrible. Ce furent les soupçons qu'en eurent les membres du Comité exécutif qui les poussèrent à décréter la mise en accusation de Jean Guérin de Vaneilles. Il avait négocié comme nous l'établirons plus loin la vente de son hôtel de la rue du Claux, aujourd'hui la préfecture de l'Ardèche. Cette vente qui lui fut imposée, il dut la conclure commme agissant au nom du marquis de La Tour Maubourg, alors que c'était sa propriété particulière.

Les comptes qu'il produisit au sujet de la gestion des biens du marquis émigré, ce furent les siens propres. Engagé à fond dans cette affaire, il n'en sortit qu'au péril de sa vie et ruiné.

Nous donnons ici *in-extenso*, l'acte de vente de l'hôtel de Gerlande, propriété de Jean Guérin de Vaneilles depuis la cession consentie dans le courant de 1787 par M. de Maubourg.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-onze et le seizième jour du mois d'août après mydy, par devant le notaire de la ville de Privas, soussigné, furent présents Messieurs Nicolas de Reboul, vice-président, Jean-Baptiste-Louis Vacher, Hector Soubeyran de Saint Prix, Claude-Marie-Magdeleine Bruyère, membres du Directoire du département de l'Ardèche, Louis Bouvié et Charles Marie Regis Champahnet, adjoint au même Directoire et avec eux M. Joseph-Benoît d'Almas, procureur général syndic d'une part et M. Jean Guérin de Vaneilles, demeurant audit Privas, procureur fondé de M. Marie-Charles-Césard de Fay de La Tour Maubourg, colonel du quarantième régiment d'infanterie, suivant la procuration reçu Laroche, notaire, le huit avril mil sept cent quatre-vingt-six, d'autre part, lesquelles parties ont requis que pour l'irrévocabilité de la vente privée, consentie au Directoire du département de l'Ardèche par le sieur Guérin, le dix-sept juin de cette année, authorisée par la loy du vingt-huit

Digitized by Google

juillet suivant, toute ladite vente privée et enregistré avec le présent que la susdite loy soit sy après transcripte comme suit :

Teneur de la vente :

Je soussigné, Guérin, Jean-Anthoine, procureur fondé par acte reçu Laroche, notaire, le huit avril mil six cent quatre-vingt-six, enregistré par l'acte passé de Paul Guinabert, notaire, le sixième may suivant de M. Charles César de Fay de Latour Maubourg, duquel je me fais fort avec promesse de rapporter sa ratification sous peine dépens, dommages et intérests et moy Jean Guérin vendre et vend purement et irrévocablement en toute propriété et fruit pour entrer en jouissance le vingt neuvième septembre prochain, promettant en mon propre et privé nom de faire valoir, jouir éviction et garantie envers et contre tous sous menace peine et dépens, dommage et intérest à MM. les administrateurs composant le directoire du département de l'Ardèche, soussignés et acceptant pour les administrés sous le bon plaisir de l'Assemblée Nationale, scavoir une maison située audit Privas, section du Claux et du Mazel quoy que contiennent, confrontant du levant, du nord et pour un peu du mydy les fossés de la ville, du couchant la rue du Claux et la ruelle de Gayate, audit couchant maison des hoirs d'Alexandre Pize, du midy maison d'Estienne Planet, du midy et du nord la rue tendant à la Porte du Roure; sauf cependant que dans la présente vente soit comprise une cave au-dessous l'entière partie de la maison que habite moy même appelée de Lauzéas qui demeure reservée, à la charge que la porte pour y arriver ne pourra être faite que du côté du Nord au jeu du Balon et au frays du vendeur qui sera tenu de boucher à ses dépens dans l'épaisseur de l'arceau en pierre de taille l'ouverture qui communique de ladite cave réservée à celle vendue et par un mur en maçonnerie de trois pieds d'épaisseur, ladite maison vendue franche de tout objet, pensions, dettes, hypothèques, lods et autres droits cy devant seigneuriaux tant du passé que de l'avenir et d'arrérage de taille jusqu'à la présente année inclusivement et à condition par l'administration de prendre, laissant envers le vendeur, le sieur Regard, locataire de la partie de la maison vendue, par le bail qui doit expirer le vingt-deux sep-

Digitized by Google

tembre dix sept cent quatre-vingt-quinze, cette vente qui ne deviendra définitive que par un décret approbatif de l'Assemblée Nationale à obtenir dans deux mois, à compter des présentes clauses ainsi faict, moyennant le prix et somme de vingt-deux mille livres payables dans le courant de la présente année avec l'intérêt à compter du susdit jour vingt-neuf septembre prochain, étant de pacte exprès que la cave réservée venant à être mise en vente, la préférance en sera donnée à l'administration qui pourra l'acquérir à dire d'expert et que le mobilier qui se trouve dans ladite partie de maison appelée de Lauzéas habitée par moy Jean Guérin, n'est point compris en la présente vente, convenu en outre que ledit Guérin restera en jouissance jusqu'au vingt-neuf mars prochain de la partie qu'il occupe au-dessus du rez-de-chaussée et qu'il conservera également la jouissance de la pièce appelée les archives, jusqu'à la Saint Michel prochain, fait en double original à Privas, le dix septième juin mil sept cent quatre-vingt-onze; J'approuve cy-dessus, Guérin; de Reboul, Bastide, Vacher, Saint Prix, Chauveau, Bruyère, Bouvié, Champanet, d'Almas (1), procureur général, syndic; Thiéry Marnier, secrétaire général.

Signés à l'original.

Teneur de la loy :

Louis par la grâce de Dieu et par la loy constitutionnelle de l'Estat, Roy des Français, à tous présent et advenir, salut. L'Assemblée Nationale a décrété et nous voulons et ordonnons ce qui suit.

Décret de l'Assemblée Nationale du vingt-deux juillet mil sept cent quatre-vingt-onze.

L'Assemblée Nationale, ouy le rapport de son Comité d'emplacement, authorise le Directoire du département de l'Ardèche, d'acquérir aux frays des administrés, la maison Cézard de Fay Latour Maubourg, occupée présentement par son procureur fondé et dont le sieur Guérin a fait promesse de vente sous le bon plaisir de l'Assemblée, le dix septième juin dernier, moyennant la somme de vingt-deux mille livres et sous les autres charges et conditions requises en ladicte promesse de vente que l'Assemblée approuve, elle authorise pareillement le Directoire à faire

(1) Voir aux notes généalogiques qui suivront, au mot *d'Almas*.

Digitized by Google

procéder à l'adjudication au rabais des réparations relatives à l'administration seulement, montant suivant le devis du sieur Periola, fils, ingénieur des Ponts et Chaussées du vingt au vingt-quatre juin dernier à six mille cent quatre-vingt-seize livres, pour le montant en être également supporté par les administrés.

L'Assemblée réserve de prononcer sur les réparations à faire pour la perfection.

Jusqu'à ce que la prochaine Assemblée du Conseil d'administration du département de l'Ardèche en ait entièrement délibéré et luy ait prescrite de nouveau sa demande à cet égard.

Mandons et ordonnons à tous les tribunaux, corps administratifs et municipalité que la présente, ils fassent transcrire sur leur registre, lire, publier et afficher dans leur ressort et département respectif et exécuter comme loy du Royaume, en foy de quoy le sceau de l'Estat a été apposé à ces présentes, le ving-huit juillet mil sept cent quatre-vingt-onze, à Paris, en vertu des décrets du vingt et un et vingt-cinq juin dernier.

Pour le Roy, signé : M. L. F. — Certifié conforme à l'original, M. L. F. Duport.

Signé.

Et pour l'observation de ce dessus, les parties ont déclaré, qu'ont soumis, scavoir : lesdits sieurs administrateurs les biens des administrés et ledit Guérin, les siens propres et ceux dudit Fay Maubourg, aux rigueurs de Justice ».

(*A suivre*). E. BOURRAS.

Digitized by Google

JEAN-GABRIEL CHARVET

1750-1829

CATALOGUE DE DESSINS ET DE PUBLICATIONS
PAR J.-G. CHARVET.

DESSINS.

(SUITE III).

1. — ORIGINAL *de décor pour papier peint, représentant des paysages, des rives de fleuves avec édifices, ruines et personnages.*

H. 0,42. — L. 2,58. A la gouache. Mise en carreau formant 24 lés; il existe encore en place, d'environ 13 mètres de longueur, à Cassis (Bouches-du-Rhône), dans la maison Autheman, un décor dont plusieurs parties sont analogues.

Cette composition, destinée à décorer une chambre (salle à manger ou vestibule, selon la mode du temps), comporte divers espaces ouverts, encadrés par des coulisses d'arbres et d'édifices anciens et modernes ruinés, formant des îles, au fond desquels on aperçoit les eaux de fleuves avec embarcations et sur leurs rives des habitations modernes; un pont relie deux de ces îles; personnages et scènes diverses.

2. — ORIGINAL *de décor pour papier peint, représentant des paysages du bord de la mer avec navires, édifices et personnages.*

H. 0,26. — L. 1,59. Au crayon noir. Mise en carreau formant 30 lés; indications de mesures pour être exécuté en plus grand.

Cette composition, destinée à décorer une chambre (salle à manger ou vestibule, selon la mode du temps), comporte trois espaces ouverts sur la mer, qui est couverte d'embarcations et de navires comme dans un port. Ces espaces sont séparés par des îles sur lesquelles s'élèvent des villes, des fortifications, des arbres; celui, à droite, est une vue arrangée d'Antibes; celui, à gauche, de Bayonne, et celui, au milieu, de Bordeaux; personnages et scènes diverses.

3. — DÉCOR DE PANNEAU. *Genre arabesque.*

Digitized by Google

H. 0,176. — L. 0,26. A la plume; la moitié aquarellée de divers coloris.

Au centre, un trépied supporte un petit temple au milieu duquel est un autel où brûle le sacrifice. Du trépied partent des rinceaux qui supportent, à droite et à gauche, des thyrses, lesquels encadrent des motifs de couronnes au centre desquelles sont de longs vases et qui supportent des arcades en treillis. Bordure formée de bouquets de fleurs attachés par des rubans avec nœuds de distance en distance.

4. — Frise décorée d'enfants.

H. 0,07. — L. 0,40. A la plume, teinté de jaune et ombré de rose.

On lit au-dessous, au crayon, de la main de Charvet : *Composée pour une frise de décor chez Deyrieu, je ne pus la finir. 9 pouces de hauteur en grisaille.*

Six enfants nus faisant de la musique, dont l'un à cheval sur un autre, précèdent d'autres enfants traînant un char sur lequel en est un qui tient une corbeille de fleurs sur la tête; sur le char est fiché un jouet représentant un bâton qui supporte un petit moulin à vent; d'autres enfants nus suivent, dont deux à cheval l'un sur l'autre, poussant le char.

5. — Motif décoratif.

H. 0,14. — L. 0,20. A l'encre de la Chine.

Une tablette, posée sur un culot, porte deux figures de femmes en sphinx, ailées, et des vases qui laissent tomber de l'eau. Un petit génie sonne de la trompette et un autre frappe des cymbales. Au centre est une lyre.

6. — Dessin de broderie.

H. 0,13. — L. 0,22. A la gouache.

La poche d'un gilet ou d'une veste sur fond d'étoffe blanche. La décoration se compose de guirlandes de roses avec leurs feuilles. La bordure est en festons contenant un ton violacé avec ornements blancs.

7. — Dessin de broderie.

H. 0,20. — L. 0,29. A la gouache.

Le bas d'un gilet ou d'une veste sur fond d'étoffe blanche, avec

Digitized by Google

la poche. La décoration se compose de fines guirlandes de feuillages et fleurs d'imagination.

8. — Portrait d'Émile Manson, *neveu de J.-G. Charvet.*

Ovale. H. 0,28. — L. 0,22. Au crayon relevé de pastel.

En buste, avec gilet brun clair, habit bleu pâle à grands revers et col de chemise sans cravate; il regarde le spectateur; âgé de 11 à 12 ans.

9. — Portrait de Emma Manson, *nièce de J.-G. Charvet.*

Ovale. H. 0,28. — L. 0,22. Au crayon relevé de pastel.

En buste regardant le spectateur. Elle a une robe bleu clair forme Empire, décolletée carrée, avec ruche de mousseline. Les cheveux sont courts et retenus par un velours noir. 10 ans.

10. — Offrande a la Vérité.

H. 0,25. — L. 0,19. A la plume relevé d'aquarelle.

On lit, en bas, de la main de Charvet : *Hommage à la Vérité : personne n'ose jetter les yeux sur le miroir qu'elle tient devant elle.*

Une femme nue est debout, de face, sur un tronc d'arbre au bas duquel sont placés deux masques reliés par un serpent. Elle tient de ses deux mains un miroir ovale devant son ventre; ses deux pieds sont croisés; elle a un jet de flamme sur la tête. La statue et le piédestal sont coloriés en bronze. Au devant, sont deux femmes en costume du temps qui lui offrent des fleurs sur des plateaux en détournant leur tête. Celle à gauche, debout, coiffée d'un chapeau à larges bords violet, est vêtue d'une taille verte avec fichu très bouffant et d'une jupe rose avec ceinture large et flottante de couleur violette. Celle à droite, agenouillée, est coiffée en cheveux; elle porte un costume violet (veste et jupe) ouvert sur une robe jaune formant gilet; fichu très bouffant jaune clair.

11. — Allégorie de la Nature.

H. 0.31. — L. 0,195. A la plume.

Dessous, est écrit de la main de Charvet : *Elle a la tête couverte par une coeffe pour montrer que la Nature a besoin de l'homme pour aider à sa fécondité, les deux jets de vapeur qui s'échappent de sa tête ce sont le signe de la vie toujours agissante en elle-même, les épaules couvertes de fruits annoncent l'abondance, les perles enfilées par un cordon garni de bouquets de fleurs qui descend jusqu'à ses*

Digitized by Google

pieds caractérisent l'étendue des Richesses et des agrémens dont elle est la dépositaire, son sein découvert nous montre les sources simples de notre conservation, ses mains cachées désignent l'impénétrabilité des moyens qu'elle emploie pour se reproduire, enfin la draperie qui l'enferme et semble la fixer nous annonce qu'elle est stable, invariable, mistérieuse et impénétrable.

La figure représentée a la forme d'une femme d'une attitude raide placée de face avec les bras appliqués contre le corps et se réunissant au bas du ventre, mais cachés par la draperie à double frange qui l'enveloppe. Elle repose sur un petit piédestal décoré de draperies en guirlandes. Les perles et bouquets de fleurs sont enfilés dans un ruban qui part de ses épaules à l'extrémité des fruits qui les recouvrent.

12. — La Séduction.

H. 0,185. — L. 0,235. A la plume relevé d'encre de la Chine.

Un autel sur lequel est une flamme, au milieu; à gauche, une prêtresse, couronnée, verse au-dessus des parfums; un petit génie portant des fleurs sur une corbeille l'accompagne; à droite, deux jeunes femmes; l'une montre la flamme à l'autre qu'elle tient par la main; l'Amour les y conduit liées par une guirlande de fleurs; devant l'autel, un génie verse des parfums dans une coupe; tout à fait à droite, un amour qui caresse un chien.

13. — Allégorie sur l'Amour.

H. 0,225. — L. 0,35. A la plume relevé d'encre de la Chine.

Deux scènes : A gauche, une femme qui marche conduite par un amour qui porte un bandeau sur les yeux s'appuie sur son arc et tient une clochette de la main par laquelle il guide la femme à l'aide d'un cordon. Elle a la main gauche appuyée sur le sein gauche; un petit chien la retient par le pan de sa robe flottante. Au-dessous, écrit au crayon de la main de Charvet : *La jeunesse se laisse conduire par l'amour aveugle, la fidellité la retient par sa robe.*

A droite, une femme marche pensive, la tête appuyée sur la main gauche; elle tient de la droite un cordon qui traîne à terre; un petit chien lui lèche les pieds nus. Devant elle marche un amour qui lit sur une feuille de papier. Au-dessous, écrit au crayon par Charvet : *L'amour satisfait n'a plus de bandeau : il*

Digitized by Google

occupe son esprit; il abandonne le fil de l'illusion; les remords se font sentir; la seule amitié caresse et console. Cette composition n'est peut-être qu'une copie.

14. — FANTAISIE.

H. 0,12. — L. 0.24. A l'encre de la Chine.

Une trentaine de têtes diverses groupées ensemble : hommes, femmes, enfants, un nègre, chien, perroquet, âne, un amour, etc., dans des poses variées.

15. — COMPOSITION SUR LE ROMAN DE WERTHER.

H. 0,245. — L. 0,193. A la plume relevé d'encre de la Chine.

L'*Ombre* et Charlotte agenouillées dans une attitude de désespoir; au-dessous : *Charlotte au tombeau de Werther.*

L'Ombre et Charlotte debout; elle lui présente une bourse au-dessus de son tombeau. Paysage avec un grand arbre.

16. — COMPOSITION SUR LE ROMAN DE WERTHER.

H. 0,245. — L. 0,193. A la plume relevé d'encre de la Chine.

Le tombeau de Werther à droite; les enfants, Charlotte qui pleure avec un enfant; des paysans accourent devant Charlotte soutenue par une femme; en haut, à gauche, l'*Ombre.* Le tout dans un paysage.

17. — UNE JEUNE FEMME.

H. 0,25. — L. 0,117. Au crayon noir.

Elle est en pied, de profil, la tête tournée vers le spectateur, en costume Louis XVI.

18, 19. — CROQUIS.

H. 0,158. — L. 0,242. La feuille de papier est dessinée sur les deux faces. A la plume.

Première face : Un personnage, à l'air rébarbatif, de profil, avec habit brodé, regardant à gauche; au-dessous est écrit : *Commissaire de police.* Au milieu, le buste d'une femme en bonnet, de sa bouche sortent des traits avec ces mots : *Oh! que c'est beau!* A droite, une grosse femme en bonnet assise les mains croisées sur le ventre; au-dessous : *La mère Chadelle.*

Deuxième face : A gauche, un personnage en buste, de profil; son habit a des brandebourgs. A droite, un grand jeune homme, de profil, à l'air niais, avec un chapeau dont la corne avance en pointe par devant. Il est vêtu d'une grande redingote qui laisse

Digitized by Google

voir des culottes courtes. Son bras gauche pend le long du corps. Le profil de la tête est dessiné une autre fois devant le croquis du même personnage.

20, 21. — Croquis.

H. 0,33. — L. 0,265. La feuille de papier est dessinée sur les deux faces.

Première face, à la plume : Un personnage, vêtu à la mode du temps (1795), avec culottes courtes et chapeau à deux cornes, tenant une canne horizontalement de la main droite et un carton sous le bras gauche, est dans l'attitude de marcher du côté gauche, tournant la tête vers le spectateur. Au-dessous est écrit de la main de Charvet : *M. Dubois, maître d'écriture à Mâcon, allant en ville et à la campagne, avec une enseigne portant ces mots : Dubois pour écrire.*

Deuxième face, au crayon noir : Un petit homme vu de dos avec un bâton. Au-dessous, de la main de Charvet : *Le petit nain de Tramaille, le petit Claude.* Tramayes est un chef-lieu de canton près de Mâcon (Saône-et-Loire).

22. — Croquis divers.

H. 0,175. — L. 0,32. A la plume.

En haut, à gauche, un paysage représentant un groupe de maisons; à droite, la main gauche de Charvet tenant un compas (nous conservons cet instrument, lequel nous est parvenu et qui est en cuivre orné). Un peu au-dessous, à gauche, son pouce.

23. — Croquis divers.

H. 0,19. — L. 0,32. A la plume.

A gauche, la main gauche de Charvet tenant une petite bouteille. Au milieu, une paire de mouchettes (instrument qui servait autrefois à moucher les chandelles). A droite, son encrier avec une plume d'oie.

24. — Dessin d'après l'antique.

H. 0,22. — L. 0,33. A la plume relevé d'encre de la Chine.

Au-dessous, au crayon, de la main de Charvet : *Nouvelle épouse avec une parfumeuse qui lui oint les pieds.*

A gauche, une femme drapée assise qui se cache la figure avec une draperie; une urne couchée et, à droite, la parfumeuse assise.

Digitized by Google

25. — DESSIN D'APRÈS L'ANTIQUE.

H. 0,15. — L. 0,25. A la plume relevé d'encre de la Chine.

Au-dessous, de la main de Charvet : *D'après l'antique.*

Une femme couchée qui se tient le menton de la main droite.

26. — DESSIN D'APRÈS L'ANTIQUE.

H. 0,165. — L. 0,265. A la plume relevé d'encre de la Chine.

Quatre modèles de trépieds de formes diverses.

27. — DESSIN D'APRÈS L'ANTIQUE.

H. 0,18. — L. 0,26. A la plume.

Dessous, de la main de Charvet : *Frise du temple d'Apollon.*

Cinq femmes dans des attitudes diverses.

28. — DESSIN D'APRÈS L'ANTIQUE.

H. 0,31. — L. 0,215. A la plume relevé d'encre de la Chine.

Au-dessous, de la main de Charvet : *Bas-relief antique trouvé dans une sépulture de la Voie Appia qui représente trois villes; on le conserve au palais Borghèse.* Ce sont les trois villes personnifiées.

29. — DESSIN D'APRÈS L'ANTIQUE.

H. 0,135. — L. 0,34. Trait à la plume.

Au-dessous, de la main de Charvet : *Déification d'Homère d'après l'antique.*

30. — DESSIN D'APRÈS L'ANTIQUE.

H. 0,14. — L. 0,34. Trait à la plume.

Au-dessous, de la main de Charvet : *Sacrifice de Suovetorilia d'après l'antique.*

31. — DESSIN D'APRÈS L'ANTIQUE.

H. 0,28. — L. 0,155. A la plume relevé d'encre de la Chine.

Au-dessous, de la main de Charvet ; *Esculape du palais Justiniani.*

32. — DESSIN D'APRÈS L'ANTIQUE.

H. 0,28. — L. 0,155. A la plume relevé d'encre de la Chine.

Au-dessous, de la main de Charvet : *Diane d'après l'antique.*

Elle tient son arc, près d'elle est un chien debout dont elle tient la patte.

33. — DESSIN D'APRÈS L'ANTIQUE.

H. 0,16. — L. 0,285. A la plume relevé d'encre de la Chine.

Des femmes portent un autel sur un brancard. Au-dessous, de la main de Charvet : *Bas-relief d'après l'antique.*

Digitized by Google

34. — DESSIN D'APRÈS L'ANTIQUE.

H. 0,315. — L. 0,188. A la plume relevé d'encre de la Chine.

Trois personnages. Au-dessous, de la main de Charvet : *Bas-relief antique représentant un mariage. L'epoux et l'épouse se donnent la main. Junon au milieu les unit.*

35. — DESSIN D'APRÈS L'ANTIQUE.

H. 0,29. — L. 0,135. A la plume relevé d'encre de la Chine.

Au-dessous, de la main de Charvet : *Isis avec le sistre.*

36. — DESSIN D'APRÈS L'ANTIQUE.

H. 0,29. — L. 0,14. A la plume relevé d'encre de la Chine.

Au-dessous, de la main de Charvet : *Diane antique.*

37. — VUE DE LA BASILIQUE DE L'ABBAYE DE CLUNY.

H. 0,35. — L. 0,51. A l'encre de la Chine.

En bas, de la main de Charvet : *Vue du derrière de l'église de l'abbaïe de Cluny, prise du grand jardin, dessiné sur les lieux le 11 vendémiaire l'an 8* (3 octobre 1799) *par J.-G. Charvet.* Au revers de la feuille : *Il n'y avoit plus de moines à Cluny en l'an 8, les domaines et enfin le clos dans lequel étoient l'église et tous les batimens étoient aussi vendu à cette époque la démolition du couvent et celle de l'église étoient commencés sous la conduitte du nommé genillon, curé de la paroisse de Cinq-Point relevant de l'abbaïe. C'est par supposition qu'on a dessiné des religieux avec leur costume.*

On voit le chevet de la basilique avec cinq clochers; à gauche, une amorce des bâtiments du monastère et un groupe d'arbustes; à droite, deux arbres; un religieux en camail s'appuyant sur une canne au centre; deux religieux à gauche et dans le lointain; un citoyen avec une canne appuyé contre l'un des gros arbres.

L'abbaye et la basilique de Cluny furent vendus, *malgré les réclamations incessantes de la commune,* le 22 avril 1799, au prix de 2.014.000 francs, à Batonard, marchand à Mâcon, associé avec Vachier et le curé Genillon (ainsi que le dit Charvet). Le maire de Cluny fit toutes les oppositions possibles et le ministre Chaptal l'autorisa à faire suspendre la démolition. Alexandre Lenoir explique, dans son rapport du 7 août 1800 (Archives des monuments français, publiés par l'*Inventaire des richesses d'art de la France,* I, p. 177), qu'on allait démolir l'église. On voit que Charvet constate que, le 3 octobre 1799, cette démolition était com-

Digitized by Google

mencée, et essaie d'en conserver le souvenir par son beau dessin. Cette démolition, comme on le sait, fut poursuivie malgré tous les efforts. Il est utile de faire constater par l'histoire que, même en 1806, on pouvait encore conserver les plus belles parties de la basilique, et que ce fut l'État lui-même qui fit abattre, à la mine, au mois de juin 1811, soit le clocher que l'on voit derrière le sanctuaire dans le dessin de Charvet, soit celui des Bisans, soit ce qui les supportait, enfin le surplus de l'édifice. L'empereur Napoléon était alors à Paris dans sa lune de miel avec Marie-Louise... Il est vrai qu'il a dit que l'édifice de la Bourse de Paris l'emportait sur tous ceux de l'Europe ancienne et moderne (De Bausset, tome II, pages 204 et 205).

38. — Vue d'Andance (*Ardèche*).

H. 0,295. — L. 0,47. A l'encre de la Chine.

En bas, de la main de Charvet : *Vue de la ville d'Andance et d'une partie d'Andancette à l'autre rive du Rhône, dessiné en l'an 3, prise du côté du four à chaux.*

On aperçoit le Rhône qui fuit dans le lointain entre les collines avec le bac à traille en travers. A droite, la fumée du four à chaux, une rue avec des tours; une autre tour sur le bord du Rhône. Au premier plan, à gauche, un groupe de trois femmes dont l'une tient une quenouille. A droite, deux voyageurs qui se reposent; sur la route, un voyageur avec son paquet, une femme assise sur un âne, un chien, etc., etc.

On a beaucoup bâti, depuis cette époque, sur l'emplacement découvert de la rive droite du Rhône à droite du spectateur; une nouvelle rue a été percée en contrebas de celle qu'on aperçoit à droite. Un pont suspendu traverse le Rhône; le clocher neuf de l'église apparaît sur les maisons. La tour ronde sur les bords du Rhône existe encore, seulement elle est coiffée d'un toit et on y a accolé une maison; la tour que l'on voit dans la rue à droite existe encore. La rive gauche et le paysage général offrent encore le même aspect.

(A suivre). E.-L.-G. CHARVET.

Digitized by Google

UN ARDÉCHOIS
EN TERRE SAINTE

—

(Suite VII.)

——

CHAPITRE XXIII

La maison de Joseph située à mi-coteau a-t-elle bien appartenu au saint époux de la Vierge ? Ce n'est pas un article de foi. Les uns disent qu'elle lui échut par succession à son retour d'Egypte, comme descendant de Jessé, aïeul de David et partant comme membre lui aussi de la maison de David, d'autres qu'il l'avait habitée pendant son mariage. Ce qui est certain, c'est qu'il ne l'habita pas pendant son séjour à Béthléem. A retenir à propos de ce sanctuaire, la pieuse ténacité que les Franciscains ont mise à l'acquérir et leur discrétion à en parler. Bien que l'ayant achetée à son propriétaire, un grec schismatique, en 1872, ils durent attendre la mort de celui-ci, soit près de 20 ans, pour y venir en pèlerinage, et pour y établir une dévotion, leur vendeur ayant demandé le silence sa vie durant par crainte de ses coreligionnaires.

« Beit Sahour » demeure des Bergers, à qui l'ange annonça la venue du Sauveur, est un des plus anciens villages de Judée. Il est peuplé en majorité de chrétiens dont la croix orne les maisons bien bâties. Ici le respect humain n'a rien à voir. Un curé latin de Mgr Piavi dessert la paroisse.

Nous nous désaltérons au puits central du village appelé « Bir Mariam », puits de Marie, où d'après la légende, l'eau vint d'elle-même affleurer les lèvres de la Vierge pour reprendre ensuite son niveau. Le miracle aurait besoin de se renouveler, car l'eau est saumâtre et désagréable à boire.

Nous entrons dans une plaine d'une grande fertilité. Ce vaste champ dont les lourds épis sont caressés par la brise et forme une nappe verdoyante, est le champ de Booz : c'est là que Ruth, la glaneuse, sut plaire au riche Hébreu et l'épousa, et c'est ainsi qu'elle devint la trisaïeule de David. Près de là, je suis abordé par un habitant du village qui me dit être un ancien soldat d'A-

Digitized by Google

frique ayant suivi M. de Saulcy en France en 1853, passé 14 ans aux Turcos et ayant repris du service en 1870. Il m'offre de m'amener dans sa maison où se trouvent les documents justificatifs de ce qu'il avance. Je préfère m'exécuter tout de suite et je donne une piécette à ce vieux brave qui va attendre patiemment le prochain pèlerinage français pour raconter sa petite histoire.

Le but de notre excursion est la grotte des Pasteurs, sanctuaire appartenant aux Grecs dont les prêtres ne se gênent point pour nous rançonner. C'est l'ancienne crypte de l'église bâtie par sainte Hélène sur l'emplacement où fut prononcée par l'ange cette parole la plus consolante peut-être qui ait été dite aux hommes, véritable refrain d'amour : « *Pax hominibus bonæ voluntatis.* »

La curiosité et l'intérêt archéologique nous commandaient d'aller visiter les trois vasques de Salomon, grands bassins de retenue pour les eaux d'alimentation de Bethléem et ensuite de Jérusalem dus à la prévoyance du grand roi hébreu et réparés en 1865. Mais nous désirons revoir Bethléem et visiter les fondations et établissements religieux qui s'y trouvent.

Nous devons bien une visite à Dom Belloni, ancien prêtre du Patriarcat latin, aujourd'hui affilié à l'Institut des Salésiens, de Dom Bosco, fondateur de l'œuvre de la sainte Famille de Bethléem, qui a pour but l'éducation professionnelle des enfants pauvres et orphelins ou abandonnés. Les établissements s'élèvent fièrement à l'extrémité occidentale du fer à cheval formé par Bethléem, au sommet de la colline, et font une véritable cité, très heureusement située, d'où la vue est fort belle. Il fait des miracles Dom Belloni, pour soutenir son internat de cent élèves, un externat avec cours du soir pour deux cents élèves ; une institution agricole donnée par le catholique anglais converti, très généreux marquis de Bute, et une autre à Bet Gemel, près de Bethléem. C'est avec un vif intérêt que nous traversons la forge, les ateliers de reliure, de menuiserie, d'ébénisterie, de cordonnerie et de couture.

Pour faire sortir ces constructions, cette belle église de dessous terre, Dom Belloni a pris le bâton de pèlerin mendiant et fait le tour de l'Europe. Il a des émissaires et collecteurs de fonds en Amérique. Il a de dévoués et intelligents collaborateurs dont plu-

Digitized by Google

sieurs de nationalité indigène. Mais que deviendra cette vaste organisation s'il vient à manquer ? Que Dieu le garde longtemps à la tête de ses laborieux travaux !

La cornette des sœurs de St-Vincent de Paul est populaire en Palestine. Avant que nous n'ayions eu le temps de visiter celles de Jérusalem et de parler d'elles, — ce qui viendra un peu plus tard, — l'occasion nous amène à faire la connaissance de leurs sœurs de Bethléem.

Quel charmant et coquet hôpital que celui de la Ste-Famille, dressé sur le plateau de la colline qui tourne le dos à l'extrémité occidentale de Bethléem! comme les bébés sont bien dans cet asile si gai et si propre! Le sort des malades eux-mêmes paraît enviable dans cette maison bénie de Dieu et des hommes. En ce moment-ci, les bonnes sœurs sont désolées; elles n'ont pas encore de pavillon isolé pour les maladies contagieuses, et leur dévouement souffre de ne pouvoir se donner davantage. Tous les matins, un médecin de Jérusalem vient exprès pour leurs malades; elles-mêmes reçoivent au dispensaire tous ceux qui se présentent. Enfin, tous les quinze jours, elles vont faire une tournée à Hébron.

Le temps nous manque pour nous rendre chez les Pères du Sacré-Cœur de Bétharram, dont nous apercevons au bas de la colline, au S.-O. de la ville, l'élégante bâtisse. Ces religieux servent d'aumôniers aux filles de la Charité, aux frères des écoles de la doctrine chrétienne, qui, eux aussi, enseignent et forment la jeunesse bethlémitaine; aux Carmélites, dont Mme de St-Cricq, la généreuse bienfaitrice, a construit le couvent, à grands frais, sur le modèle du château St-Ange de Rome.

Avant de rentrer à Jérusalem, notre pèlerinage assiste à la bénédiction du St-Sacrement chez les religieuses de Ste-Claire, dont le cloître froid et sévère, situé au S.-O. de Jérusalem, à une courte distance de la route de Bethléem, dans la partie de la montagne la plus nue et la plus aride, répond bien à l'austérité des exercices et à l'extrême ascétisme de leur vie monacale. Dans ce cadre de Jérusalem, si triste et si méditatif, leur demeure a trouvé le secret de renchérir encore en tristesse et en sévérité.

Digitized by Google

*
* *

CHAPITRE XXIV

UNE « OUVERTURE » AU SAINT-SÉPULCRE

Le programme, qui comporte pour aujourd'hui mardi 22 avril la messe matinale au St-Sépulcre, nous vaut le spectacle vraiment curieux de l'entrée dans la basilique, d'une « ouverture », comme l'appellent les Pères Franciscains.

Le gardien est en retard; déjà les Pères, bloqués à l'intérieur, ont ouvert leur petite fenêtre, sorte de judas, pratiquée au milieu de la grande porte, et ont passé de l'autre côté l'échelle qui doit servir au gardien pour monter jusqu'à l'énorme et archaïque fermeture en fer consistant en deux gros barreaux se rejoignant dans une manière de cadenas dont il a la clef.

Pendant que nous attendons en maugréant, les Pères venus avec nous expliquent que s'il y a malentendu, oubli ou seulement mauvaise volonté de la part du gardien, l'accès de la basilique, si lucratif pour les Turcs, est souvent arrêté tout à fait ou pendant des heures entières. Ils nous indiquent que les taxes payées pour obtenir l'ouverture varient avec les besoins des gardiens et le nombre des pèlerins. Tantôt elles consistent en dons en nature : café, riz, bougies joints à des espèces, le plus souvent en espèces seules, depuis une ou deux piastres jusqu'à quatre-vingts ou cent francs, selon la durée de l'ouverture et l'importance de la cérémonie. Les trois rites concurrents, latin, grec, arménien, se répartissent ensuite la charge, suivant la part qu'ils y ont prise.

Et comme lassés et indignés d'attendre, nous observions qu'il était étrange que nos ambassadeurs n'eussent pas négocié avec la Sublime-Porte un *modus vivendi* plus décent et plus digne de la catholicité, nos interlocuteurs, que domine toujours la crainte du Grec et l'appréhension des complications qui peuvent surgir, nous avouent qu'ils préfèrent cette servitude désagréable vis-à-vis d'un maître généralement impartial à la perspective de conflits, de luttes et de stratagèmes de la part de rivaux peu scrupuleux. Ainsi donc soit-il.

Digitized by Google

Le gardien finit par arriver; il nous fait moult salamalecs et excuses, grimpe sur son échelle, met gravement la clef dans la serrure et redescend avec la même majesté, pénétré de l'importance de son rôle et du service qu'il vient de rendre à je ne sais combien de fidèles, en laissant pénétrer les uns et en permettant aux autres de sortir, car il ne faut point oublier qu'il a rendu la liberté à ceux qui, comme moi, l'autre jour, ont passé la nuit dans la basilique, — et ils sont nombreux parmi les dévotes russes et les bons paysans moscovites, — sans compter les religieux latins, rendus à la liberté et au soleil.

***

CHAPITRE XXV

MOSQUÉE D'OMAR — TEMPLE DE SALOMON

A 8 heures, munis de teskérés ou permissions obtenues de l'autorité ottomane par l'intermédiaire du consulat, et précédés de deux cawas, notre caravane se dirige vers la célèbre mosquée d'Omar où fut autrefois le temple de Salomon. Nous pénétrons par une des dix portes, celle du Nord-Ouest, appelée Bel el Gouvarinek, dans l'immense esplanade en forme de parallélogramme de 500 mètres de long sur 300 mètres de large que les musulmans appellent Haran el Chérif (l'enceinte la noble) qui constitue comme l'avant pérystile de la mosquée et qui correspond à la 3e enceinte du temple des Juifs.

A gauche, à l'angle Nord-Ouest, s'élève la célèbre tour Baris, une des quatorze de l'enceinte. Elle est bâtie sur le rocher qui forme un vaste soubassement an mur d'enceinte ; Hérode lui donnera plus tard le nom de tour Antonia en l'honneur de son protecteur Antoine. C'est là qu'habitait le gouverneur romain ; c'est là que Pilate condamne Jésus à mort ; c'est à cet endroit que commence la voie douloureuse que nous avons suivie l'autre jour. C'est donc par là que l'enceinte du temple confine à la voie sacrée et aux lieux qui ont vu la Passion du Sauveur.

Les proportions vastes et régulières de l'immense esplanade, dont la mosquée forme le centre, en font un lieu unique et le plus beau site de Jérusalem. Alors que toute la ville est tortueuse, escarpée, on est tout surpris de trouver un magnifique plateau de

Digitized by Google

plus de 15,000 mètres carrés. C'est en quelque sorte l'acropole de la Jérusalem biblique, c'est là que se concentrait la vie publique et religieuse du peuple juif, avant que la passion du Christ eût reporté sur d'autres lieux la vénération des peuples. C'est là, depuis le sacrifice d'Abraham, jusqu'à la mort de Jésus que s'est agité le sort d'Israël ; c'est là que s'éleva le glorieux temple, orgueil du roi Salomon, détruit plus tard par Nabuchodonosor, et reconstruit sous Cyrus. C'est là que le peuple Juif venait célébrer la Pâque par milliers et sacrifiait les victimes au Seigneur. C'est là que croissaient à l'ombre du sanctuaire les jeunes filles qui se dévouaient à Dieu ; c'est là que la Sainte-Vierge passa son enfance et vint plus tard offrir son enfant au Seigneur ; c'est là que s'assemblaient les docteurs de la loi et que Jésus vint prêcher plusieurs fois sa doctrine ; c'est là qu'il chassa les vendeurs, pardonna à la femme adultère et y prophétisa la destruction que Tibère devait accomplir plus tard.

Il est temps de pénétrer dans la mosquée d'Omar.

Que dire de ce prestigieux monument après tant de célèbres récits dont, le plus récent, celui de Pierre Loti, est resté certainement dans toutes les mémoires ; de sa fastueuse ornementation où se mêlent l'or et les faïences, de la beauté de son architecture et de l'harmonieuse ordonnance de ses vastes proportions ? Comment représenter l'effet de la gigantesque coupole, éclairée par des fenêtres ogivales dont les vitraux éblouissants de richesse et d'élégance répandent une douce et mystérieuse lumière ? Ce qu'il est permis en tous cas de chercher à reproduire, c'est l'impression de recueillement et de respect inspiré par la vue de ce sombre rocher placé directement sur la coupole octogonale et soi-disant suspendu en l'air par l'ange Gabriel, en réalité appuyé sur un mur de soutènement souterrain caché à la vue des croyants, entouré tout d'abord d'une haute et grande grille en fer forgé reliant les piliers intérieurs. Cette grille date du temps des Croisés ; elle est atribuée à des ouvriers français ; et plus immédiatement une balustrade en bois de diverses couleurs, grille et balustrade entre lesquelles circule le public.

C'est sur ce rocher ou « Sakrah », vénéré également par les Juifs, les chrétiens et les musulmans, qu'Abraham aurait offert à Dieu son fils Isaac ; c'était là qu'était l'aire du Jebuséen Ornan,

Digitized by Google

que le roi David lui acheta sur l'ordre de Dieu pour y offrir lui aussi son sacrifice ; c'est là dans ce lieu appelé Saint des Saints et abrités par le merveilleux temple de Salomon que reposèrent l'arche d'Alliance, le Tabernacle, et l'autel des encensements, que Jérémie devait cacher plus tard dans le mont Nébo pour le faire échapper à la destruction.

L'absolue conservation de la pierre, sa simplicité grandiose, l'absence de tout ornement, saisissent vivement le spectateur. On se plaît à regretter que le Calvaire et le Saint-Sépulcre ne se présentent pas à nos yeux sous le même aspect de vérité et d'intégrité naturelles.

Conçoit-on l'effet prodigieux que produisent sous une vaste et fière coupole le mont du Golgotha et le tombeau de Joseph d'Arimathie s'il était permis de les contempler tels qu'ils étaient, il y a vingt siècles, tout frémissants encore du drame douloureux et divin dont ils ont été les témoins !

Mais c'est là une chimère ! la chose était-elle possible après tant des destructions et des profanations répétées dont ont été l'objet les Saints Lieux de la part des ennemis de l'Eglise ; comment aussi, en présence du zèle pieux de tant de souverains et de fidèles désireux d'élever des basiliques et des sanctuaires sur ces emplacements bénis, pouvoir compter sur la réserve et la discrétion des hommes !

N'importe, ce rêve d'un moderne que la fidélité de la reconstitution historique préoccupe avant tout, hantera longtemps notre imagination.

L'ancienne basilique bâtie par l'empereur Justinien en l'honneur de la Sainte-Vierge, est devenue sous Omar la mosquée El Aksa. C'est dans ses dépendances que les Croisés et les Templiers avaient établi leur résidence. La nef centrale fort majestueuse est terminée par une belle coupole. Une magnifique chaire, sculptée par d'habiles artistes d'Alep, y fut élevée par ordre de Nour Eddin; de là a été prêchée maintes fois la guerre sainte. A droite, est une chapelle musulmane où l'on montre l'empreinte du pied de J.-C. A côté, on voit deux colonnes assez rapprochées l'une de l'autre. La tradition mahométane veut que seuls fussent sauvés ceux qui pouvaient passer entre les deux colonnes. A la

Digitized by Google

suite d'un accident qui faillit coûter la vie à un fidèle un peu obèse, le lieu d'épreuve des vrais croyants a été entouré d'une grille qui en défend l'accès.

C'est dans le souterrain situé à l'angle S.-Est de cette partie du temple que l'on pense que la Sainte-Vierge a passé son enfance ; c'est là surtout que reposa le Sauveur lorsque sa mère se présenta au moment de la purification ; c'est là qu'habitait le vieillard Siméon et qu'il chanta le « *Nunc dimittis* ». On montre l'emplacement du berceau de l'enfant Jésus.

(A suivre) GASTON PRIVAT.

DOCUMENTS SUR LE VIVARAIS

I.

ORDONNANCE

nommant un gouverneur au château de Baumefort.

24 OCTOBRE 1587.

« Jehan de Balazu (1), seigneur de Montreal, conseigneur de Jaujac, Sanilhac et Laval, commandant pour le service du Roy au bas pays de Viviers, en labsence de Monsieur de Tournon, soubz lauthorité et commandement de Monseigneur de Joyeuse, Maréchal de France, lieutenant general pour Sa Majesté au pays de Languedoc.

« A vous Estienne Lafont, salut !

« Comme il seroyt très requiz pourvoyr à la guart et conservation des lieux catholiques dudict pays, qui sont soubz notre charge, pour obvier aux entreprinzes et intelligences, à quoy les ennemys rebelles à sa dicte Majesté brassent journellement aux places qui sont réduictes freschement soubz lobeissance de Sa Majesté, affin que les moyens cogneus auxdictz ennemis touchant leur guarde et facylité de les reprendre soyent hostés, Nous estans

(1) Balazuc.

Digitized by Google

certiffiés de lexpériance quaves au faict des ārmes et du bon service et debvoir quaves monstré, vous rendant maistre du chasteau de Beaumefort, assuré que vous continueres en ceste vostre fidelité, soubz obeissance de voz superieurs, ainsy quon nous a faict le rapport, vous avons commis et commettons à la guarde dudict fort, por y commander, à cest effect vous avons faict despecher ceste commission, attendant quil soyt pourveu en nombre de soldatz qui sont necessaires, ainsy que par l'estat qui sera dressé pour les garnisons dud. pays, en ordonnant sellon quil est de besoing, avons enjoint et enjoignons à toutz ceulx qui ses presentes verront, recognoistre pour tel aux soldatz qui seront soubz votre charge vous hobeyr comme à leur capitaine, et aux habitantz de St-Aulban et āues circonvoysins, vous ayder, favoriser et prester la main, au faict de la presente commission, en tant que regarde la conservation dud. lieu, leur inhibant et deffendant et à toutz āues quil appartiendra, vous troubler et empecher sur peyne destre punis.

« Donné soubz le seing et scel de nos armes, en la ville d'Aulban (1), ce 24e octobre mil cinq cens quatre vingt sept.

« MONTRÉAL.

« Par mond. sieur : DUSSERRES (2). »

Extrait collationné à son original rendu à M. Jacques Lafond, par Me Jean Duserres et ...Albergat, notaires royaux...

DUSERRES, ALBERGAT.

Le fief de Baumefort, situé dans la paroisse de St-Alban-sous-Sampzon, canton de Joyeuse, appartenait, au commencement du XIIIe siècle, à une famille de ce nom.

Les Baumefort se fondirent au XVe siècle dans les d'Agullac de Rousson qui prirent le nom d'Agullac de Baumefort. En 1587, lorsque le seigneur de Montréal rendit l'ordonnance ci-dessus, Pierre de Borne, fils unique de Jean et de Françoise d'Agullac, possédait Baumefort ; son fils David le posséda après lui.

Plus tard ce fief passa aux d'Anglejan, fit partie du duché de Joyeuse et, à la vente des biens de ce duché, le 28 septembre

(1) Aubenas.

(2) Archives départementales du Gard. G. 445.

Digitized by Google

1787, il fut acquis par Joseph Richard, qui en prit le nom, et dont les descendants le possèdent encore (1).

Aujourd'hui le château de Baumefort n'a gardé de ses fortifications d'antan qu'un vieux donjon, séparé d'une maison presque moderne.

Tout près se trouve la grotte de *Balma* qui a dû donner son nom à la forteresse.

Prosper FALGAIROLLE.

NÉCROLOGIE

LÉON VEDEL

Nous avons le bien vif regret d'annoncer aux lecteurs de *la Revue*, la mort de notre ami et collaborateur, Léon VEDEL, de Largentière, décédé encore dans la force de l'âge et du talent, vers les derniers jours de Février.

Si Léon Vedel n'avait pas répondu aux espérances que nous avions fondées sur sa collaboration littéraire, c'est que depuis près de deux ans, il se sentait gravement atteint par la paralysie qui l'a terrassé. Mais personne ne s'était intéressé plus vivement que lui aux débuts de notre entreprise, et ne lui avait apporté de plus aimables et de plus sincères souhaits de bienvenue.

Léon Vedel était un lettré, goûtant avec passion les choses de l'intelligence et de l'art, et apportant lui-même dans les œuvres sorties de son imagination de poëte et d'artiste, une fraîcheur d'idées, une richesse d'images, un sentiment de la couleur, une recherche de la forme, qui, avec moins de hâte peut-être, eussent fait de lui un habile lapidaire et un fin sertisseur de la pensée.

Il avait le don de l'observation dans ses trop courtes et trop rares études locales : *Ma petite ville*, *Mon Canton*, et le brillant de son pinceau mettait de la lumière et des rutilances esquises dans

(1) Notes de M. le vicomte L. de Montravel.

Digitized by Google

ces romanesques créations qui ont noms l'*Œillet*, *Mary*, *Juana la Gitane*, *La Coupe*, la *Tour de Brison*, *Eaux fortes et fusains*, légendes ou nouvelles, œuvres fugitives et printanières, dans lesquelles s'essayait son jeune talent. Puis *Jacqueline de la Borie*, *Madame de Ponty*, *Plume blanche*, *Marcel Meyran*, *la Sarrazine*, *Léa Dalti*, *le Portrait*, où il mit beaucoup de son cœur, de son imagination vive et émue, comme il montra son goût pour les recherches historiques dans *Pons de Balazuc*. *Olivier de Serres et le Pradel*, ajoutèrent à son œuvre littéraire des aspects nouveaux et des productions d'un art plus maître de lui. Il eût été permis à Vedel d'aborder, avec plus de loisir ou plus de volonté, des travaux d'un autre ordre, pour lesquels ne lui eussent fait défaut ni la magie du style, ni la sûreté de l'observation.

Les lettres Vivaraises perdent en Léon Vedel un écrivain de talent, un fervent sectateur du beau et le nombre est déjà bien modeste de ceux qui dans notre province sacrifient au goût des lettres et ne les cultivent pas pour leur seule joie.

Pour nous, pour cette *Revue*, nous perdons un ami et un collaborateur dont le nom représentait au moins parmi nous le culte des choses de l'esprit et une floraison littéraire déjà abondante.

Le deuil qui frappe la famille et les amis de Léon Vedel, sera également sensible à cette famille littéraire de la *Revue* dont il n'était ni le membre le moins sympathique, ni le moins qualifié par ses œuvres.

Paul D'ALBIGNY.

Digitized by Google

LES BAILLIS ROYAUX
DU VIVARAIS
OU BAILLIS D'ÉPÉE

ET LEUR LISTE CHRONOLOGIQUE DEPUIS LEUR ORIGINE CONNUE

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1896

(Suite II).

Pour mieux faire connaître dans quelles limites administratives et géographiques devait s'exercer l'autorité des baillis de Vivarais lors de l'origine connue de leur office, il n'est peut-être pas sans utilité de rappeler les états successifs de la France méridionale au moins à partir du XIe siècle.

Ce rapide coup d'œil jeté sur les péripéties qui ont présidé au lent et douloureux enfantement de notre unité nationale par le travail ininterrompu de plusieurs races royales, est d'ailleurs propre à jeter quelque lumière sur l'objet même de cette étude.

Il permettra de fixer avec plus d'approximation les données relatives à l'établissement des officiers longtemps placés à la tête de l'administration du domaine, de la justice, des finances, et des forces militaires au moins d'arrière-ban, dont le souverain pouvait disposer à des titres divers dans le Vivarais et le Valentinois longtemps unis sous la même juridiction et dans la même vassalité vis-à-vis du Roi de France.

Le dernier prince de la dynastie de Bourgogne, Rodolfe III, mort en 1032, légua ses Etats à Conrad le Salique, roi d'Allemagne qui en prit possession en 1033 et tint à Lyon une assemblée des princes et évêques de ses Etats, parmi lesquels figura Herman, évêque de Viviers.

On peut donc constater qu'à la mort de Louis l'Aveugle, en 928, et à la mort de Rodolfe III, en 1032, le Vivarais ne faisait pas partie du royaume de France, et Thomas, évêque de Viviers, qui rédigea la *Charta vetus* vers le milieu du Xe siècle (960) la data du règne de Conrad de Bourgogne. Les relations du Vivarais étaient naturellement établies alors avec le Lyonnais, le Viennois et le Forez, bien plutôt qu'avec le Languedoc ; et si l'on peut citer des chartes intéressant le Vivarais qui sont datées du règne

Digitized by Google

de Lothaire, on peut remarquer aussi qu'elles sont relatives aux donations de l'abbaye de St-Chaffre, situées dans le Velay, faisant partie du royaume de France, et qu'elles ont pu être datées de ce monastère, ainsi que l'a très justement supposé M. l'abbé Rouchier.

Les derniers Carolingiens maintinrent toujours leurs prétentions sur l'ancien domaine de Lothaire et purent ainsi faire accepter leur autorité par quelques seigneurs du Vivarais à la faveur de l'anarchie qui s'étendit dans le royaume de Provence sous le règne de Conrad le Pacifique (1).

De 933 à 1032 le Vivarais fit partie du royaume de Bourgogne et de 1032 à 1035, il fut terre d'Empire.

Pour faire pénétrer l'influence française et préparer l'introduction de l'autorité royale dans certaines provinces où s'exerçaient des suzerainetés étrangères hostiles, ou dans lesquelles le domaine royal ne comptait que des possessions assez rares, éparses, au treizième et au quatorzième siècles, comme c'était le cas pour le Vivarais, les princes des provinces et les Rois usant de leur puissance, imposèrent aux seigneurs laïques ou ecclésiastiques des contrats de paréage ou fondèrent des *bastides*, en vertu des mêmes actes, afin d'y créer des sortes de postes avancés destinés à y implanter leur autorité, et à y faire exercer par des officiers à eux, la surveillance de leurs intérêts, et l'administration de leur justice.

J'ai mentionné précédemment à quelles époques ce système fut appliqué dans le Vivarais par le paréage ou pariage consacré, au nom du roi Philippe le Hardi, représenté par le sénéchal de Beaucaire, Garin d'Amplepuis, successeur de Guillaume de Pontchavron en 1284, avec l'abbé de Mazan Falcon, et qui eut pour effet la création de la bastide ou ville de Villeneuve-de-Berg, appelée jadis *del Perier de Bria*, sur le territoire de Berg.

Ce fut là l'origine du siège de la justice du bailliage royal du bas Vivarais qui devait, malgré toutes les vicissitudes que j'ai rappelées, survivre jusqu'à la révolution, sous le titre définitif de sénéchaussée.

Il en fut de même huit ans plus tard, par la création de la bas-

(1) Hist. du Languedoc, Tom. XII. Notes, p. p. 258-259.

Digitized by Google

tide ou ville de Boucieu-le-Roi avec son siège de justice royale du bailliage du Haut-Vivarais, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler. Ces deux sièges judiciaires de Villeneuve et de Boucieu ne constituaient pas deux offices distincts de baillis royaux, comme quelques historiens l'ont avancé par erreur assurément.

Ils constituaient simplement deux des sièges où, par une sorte de prolongation du caractère jadis arbitrairement ambulatoire de la justice rendue par les délégués du souverain, le bailli provincial ou grand bailli, tenait ses assises, de façon à rapprocher, autant que faire se pouvait, la justice des justiciables. Le lieutenant général du bailli de l'un ou l'autre siège était appelé à remplacer le bailli du Vivarais comme commissaire du Roi aux Etats particuliers de la province, ou assiettes du pays, suivant que ces assemblées avaient lieu tour à tour pour le Haut ou pour le Bas-Vivarais, et que le bailli royal était absent et devait se faire suppléer.

Il était d'usage, au surplus, de bien marquer cette autorité du bailli provincial sur les deux sièges, en faisant procéder solennellement à son installation et à sa réception dans chacun d'eux, en sa présence, ou en la présence de son lieutenant général s'il était empêché d'y assister.

S'il était possible de retrouver les procès-verbaux de ces installations, dans les archives des anciens bailliages de Villeneuve et de Boucieu, au cas où le temps et les nombreuses causes de destruction qui ont pu les faire disparaître les auraient cependant épargnées, on trouverait là les indications les plus sûres et les plus utiles pour contrôler la chronologie des baillis de Vivarais et de Valentinois.

Mais je n'ai pu me livrer à cette longue et difficile recherche que je signale au zèle des futurs historiographes de nos baillis provinciaux.

Avant le milieu du XIIIe siècle, la variété en même temps que la confusion des divisions administratives dans la province de Languedoc sont assez grandes, et la synonymie de certaines

Digitized by Google

appellations ajoute parfois à l'embarras pour reconnaître exactement la limite de certains offices et fonctions.

On distingue bien les *sénéchaussées*, les *bailliages*, les *vigueries*, les *jugeries*, les *chatellenies* et les *baylies*, qui sont des subdivisions administratives et judiciaires civiles d'importance décroissante, en général, mais dont quelques termes se substituaient l'un à l'autre dans la réalité, suivant les régions, suivant l'origine et suivant les époques auxquelles elles se rapportent. De chaque domination antérieure, de chaque régime, de chaque alluvion féodale, il subsistait quelque dénomination, quelque organe administratif, avec un sens et des fonctions plus ou moins modifiés ou détournés de leur primitive signification, avec une hiérarchisation parfois inverse ou des équivalences administratives et judiciaires qui revêtent des titres différents.

D'autre part, les usurpations étaient fréquentes, incessantes, de la part des agents et délégués de l'autorité royale comme de la part des officiers seigneuriaux. Des fonctions temporaires et non onéreuses devenaient héréditaires et vénales, par de lentes usurpations que la faiblesse du pouvoir, l'anarchie des temps, les troubles et les guerres, laissaient se consolider, quelque peu justifiées qu'elles fussent par des titres réguliers. Les offices de judicature, donnèrent surtout prise à ces usurpations, comme ils engendraient d'interminables conflits d'attributions et de préséances, la sénéchaussée s'efforçant d'empiéter sur le bailliage ou la viguerie, la viguerie sur le bailliage, comme ce fut le cas pour celle de Villeneuve-de-Berg pendant un certain temps, et les officiers des grands vassaux et des évêques, s'efforçaient aussi d'étendre le plus possible leurs droits de justice et de compétence.

Rien ne favorisait plus ces conflits que la multiplicité et l'enchevêtrement des attributions et des limites des juridictions pendant plusieurs siècles, jusqu'à l'affermissement complet de la monarchie et l'organisation plus unitaire des administrations provinciales.

***

Le bailliage de Vivarais et de Valentinois comprenait dans son ressort administratif et judiciaire le diocèse de Viviers, et cette partie des diocèses de Valence et de Vienne qui s'étendait sur la

Digitized by Google

rive droite du Rhône, mais dont une partie restreinte, celle dont Tournon était le centre, relevait seule de l'autorité royale avant la mort d'Alphonse de Poitiers, c'est-à-dire antérieurement à 1271.

A dater de cette époque, le comte de Valentinois étant devenu le vassal direct de la couronne de France, le bailli royal eut dans ses attributions l'administration de ce domaine ainsi accru par cette vassalité nouvelle.

Le roi de France ne possédait d'ailleurs dans le Vivarais qu'un nombre fort réduit de localités lui appartenant en propre, et l'on n'eût pu citer parmi elles aucune ville avant la création, par voie de paréage, comme je l'ai rappelé précédemment, des *bastides* de Villeneuve-de-Berg en 1284 et de Boucieu en 1292, qui toutes deux furent dès lors les chefs-lieux des sièges du bailliage de Vivarais.

Mais ces établissements, qui avaient assurément pour but d'étendre l'autorité royale dans le Vivarais, ne semblent avoir eu qu'une action assez lente, et n'avoir pas accru sensiblement le domaine direct du roi surtout dans le Haut-Vivarais.

L'on peut constater, en effet, que dès le milieu du quatorzième siècle les tailles et les subsides royaux n'étaient plus levés dans une partie du Vivarais, et que le compte de 1384 ne fait mention que des feux des paroisses du Bas-Vivarais, et que même dans le compte de 1388 il est fait mention de l'absence de tailles pour les habitants du bailliage de Boucieu qui sont *taillables à la volonté des barons.* (1)

Les limites du bailliage de Vivarais et de Valentinois étaient :

A l'Est : le Rhône depuis Limony jusqu'au confluent de l'Ardè-

(1) Dans le dénombrement des feux de la sénéchaussée de Beaucaire dressé en 1387 et 1388, et qui est tiré des archives du domaine de Montpellier, (sénéchaussée de Nimes, liasse 2 n° 3), les deux sièges de bailliage du Vivarais sont ainsi désignés :

De bajulia Vivariensi, etc., — *Summa antiquorum XV^m V^c XXII* — *Summa novorum : VII^m VII^c XXXI.*

De bajulia de Boceio nihil quia taillabiles ad voluntatem baronum. (Preuves de l'*hist. de Languedoc*, Tom X, p. 1445 de l'*hist. Générale de Languedoc*).

Dans une lettre de rémission pour un notaire apostolique de Boucieu en Vivarais, donnée à Paris au mois d'août 1373, le bailli de Vivarais est désigné ainsi : *per baillivum Vivariensem, seu ejus locumtenentem*, etc.

Archives Nat J. J. 104, n° 333, acte mentionné aux preuves de l'*hist. de Languedoc.* — Tom X, p. 1496 de l'*hist. Générale de Languedoc.*

Digitized by Google

che, limite actuelle du département de ce nom, qui séparait le Vivarais des vigueries du Pont-St-Esprit et de Bagnols confinant également à la viguerie d'Uzès ;

A l'Ouest : le bailliage du Velay ;

Au Nord : le comté de Forez.

En 1558 un siège de sénéchal fut créé au Puy par lettres royales avec extension de la juridiction de la sénéchaussée qui y avait été établie en 1526, laquelle s'étendit sur tout le Velay, les baronnies de Bouzols et de Fay, le Haut-Vivarais, c'est-à-dire le bailliage de Boucieu-le-Roi, la cour commune du Haut-Gévaudan et la seigneurie de Rochebaron, et des lettres royales ajoutèrent un siège présidial à cette sénéchaussée en 1689.

Mais j'ai déjà mentionné parmi les nombreuses modifications que le ressort du bailliage de Vivarais eut à subir aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, la restitution à ce ressort des parties du Haut-Vivarais qui lui avaient été enlevées pour être réunies au ressort de la sénéchaussée et du présidial du Puy, restitution accomplie en 1636 en faveur du présidial de Valence, qui n'exerça sa juridiction sur le Vivarais que jusqu'à l'édit de 1649.

Il est bon de faire remarquer que la sénéchaussée de Beaucaire, la plus étendue des trois sénéchaussées royales du Languedoc, et qui comprenait les diocèses de Nîmes, Montpellier, Uzès, Viviers, le Puy, Mende et une partie de ceux d'Avignon, de Vienne et de Valence, après avoir été établie par Simon de Montfort, fut conservée par les rois de France, qui s'y faisaient représenter dès 1226 par un bailli ou sénéchal mentionné en 1229 par Ménard, sous le nom de *Senescallus Bellicadri* (1) et plus tard sous celui de *Senescallus Bellicadri et Nemausensis*.

Dès la fin du treizième siècle cette sénéchaussée avait reçu toute son extension et elle comprenait déjà Annonay et s'étendait probablement jusqu'à Limony, qui en 1435 marquait la limite commune des sénéchaussées de Beaucaire et du Lyonnais.

En somme les limites du bailliage de Vivarais furent également fixées à cette époque. Elles ne furent modifiées que par les alternatives si fréquentes que j'ai indiquées pour l'attribution du

(1) Ménard, Tom. I. preuves p. 93.

Digitized by Google

ressort soit à la sénéchaussée et au présidial du Puy, de Nîmes ou de Valence, qui en furent tour à tour investis en tout ou partie.

Je borne là ces observations générales, qui trouveront çà et là leur confirmation dans les notes dont j'aurai pu accompagner les listes chronologiques des baillis du Vivarais qui vont suivre.

(A suivre). PAUL D'ALBIGNY.

ETUDE SUR LE TRIPTYQUE
DE CHARLES VI, DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI

(Découvert à MAUVES, près Tournon, en 1884).

(SUITE III).

Charles VII, à l'âge de seize ans, en l'année 1417, était Dauphin de France. Les deux premiers Dauphins étaient morts. Louis en 1415 et Jean quelques mois après. Charles était donc l'unique espoir de la famille royale, déchirée par la rivalité des princes, et de la France, envahie par les Anglais. Il apparaissait véritablement comme l'ange de Dieu, envoyé pour apporter la promesse d'un meilleur avenir.

Le roi, son père, dès le 6 novembre 1417, le nomma lieutenant général du royaume, pour l'opposer aux entreprises de la reine Isabelle.

En cette même année 1417, le roi Charles VI atteignait sa cinquantième année, blanchi et usé avant l'âge par la maladie et des chagrins de toute espèce. C'est bien le même âge que présente la tête du Mage adorateur.

C'est donc en cette même année 1417, ou au commencement de l'année suivante, qu'on peut placer la peinture du Triptyque, car, quelques mois après, le Dauphin était forcé de quitter la cour et il se retirait dans le midi de la France, pour y rester jusqu'à la mort de son père.

Digitized by Google

§ IV

Les souvenirs, conservés par les comtes de Fay et par la famille Biguet, veulent que le Triptyque renferme des portraits de rois de France et de personnes de la famille royale, non seulement sur le panneau principal mais sur les volets.

On a reconnu les portraits de Charles VI et de Charles VII. La tête du deuxième roi Mage a trop souffert, a été trop défigurée par d'affreuses retouches pour qu'on puisse y reconnaître un portrait; mais il n'en est pas ainsi de la tête de la Vierge.

En la voyant reproduite quatre fois, avec des traits identiques bien caractérisés, et, la dernière fois, avec un costume de religieuse bénédictine, l'observateur instruit ne refusera pas d'y voir un portrait.

Cette transformation de la Vierge Marie en religieuse bénédictine suivie d'une novice bénédictine, au milieu de personnages bibliques, indique manifestement quelque allusion à la vocation d'une princesse aimée de Charles VI et dont ce prince a voulu reproduire et conserver les traits dans la tête de la Vierge.

En effet, l'histoire de ce temps nous apprend que la première fille de Charles VI alla de vie à trépassement peu après sa naissance. La reine ayant eu une seconde fille, le 24 août 1393, l'appela Marie et fit promesse et vœu que, si elle vivait, elle serait consacrée à Dieu dans la vie religieuse.

Jean Juvénal des Ursins, dans sa *Chronique de Charles VI*, raconte que, en l'an 1397, Marie de France fut menée à l'abbaye des Bénédictines, à Poissy, « et là rendue religieuse, de son bon gré et volonté ». Plus tard, la reine et le duc d'Orléans mirent tout en œuvre pour la décider à sortir du couvent et être mariée à Édouard, duc de Bar, « mais il ne fut oncques en leur puissance qu'elle y voulust consentir et demeura ferme et stable ».

C'est le portrait de cette fille chérie et si regrettée qui a dû servir de modèle pour la tête de la Vierge de l'Annonciation et pour pendant au portrait de son frère Charles VII, représenté sous les traits de l'Ange. Le costume de Bénédictine, que la Vierge revêt au dernier tableau, ajoute à la scène une particularité caractéristique, impossible à inventer.

Digitized by Google

Le choix du sujet de l'Annonciation coïncide également avec les idées et les mœurs du temps.

La chrétienté était alors menacée par Bajazet et les Turcs, contre lesquels Charles VI envoya une armée. La récitation de l'*Angelus* se répandit, à cette époque, comme profession publique de foi en l'Incarnation, et les mêmes motifs popularisèrent la scène de l'Annonciation dans les arts et les tableaux religieux.

Charles VI paraît aussi avoir eu une dévotion spéciale à ce mystère fondamental de la divinité de Jésus-Christ, puisqu'il fut le premier roi de France à le faire graver sur les monnaies, à savoir, sur la principale monnaie d'or de son règne, connue sous le nom de *Salut d'or de Charles VI.*

§ V

Une dernière affirmation de l'inscription et de la famille Biguet, consiste à attribuer les peintures de ce Triptyque à un Van-Eyck.

On objecte que, malgré l'éclat du coloris et la profondeur du sentiment religieux, ces cinq pages sont trop imparfaites pour être attribuées à des artistes aussi célèbres que les Van-Eyck.

Je reconnais qu'on ne trouve pas dans ces peintures le fini des œuvres de Hubert et de Jean Van-Eyck. Les scènes du Triptyque se distinguent, au contraire, par une manière rapide qui suppose un peu de précipitation et le besoin de faire vite.

Je ferai remarquer que les Van-Eyck, ainsi que les autres peintres, n'ont pas dû toujours finir également leurs œuvres. Ils ont dû recourir quelquefois à des procédés plus expéditifs. L'esquisse, lorsqu'elle est bien traitée, a son charme et son prix. Est-ce que la *Vision d'Ezéchiel,* par Raphaël, peinte par manière d'esquisse, le cède, comme grand art et comme mérite, à quelque autre de ses chefs-d'œuvres?

Les circonstances, au milieu desquelles notre Van-Eyck a dû peindre, lui imposaient les procédés rapides. Les jours de lucidité du roi ne duraient pas; d'autre part, ses rapports avec le duc de Bourgogne étaient sujets à des vicissitudes, qui devaient influer sur le peintre vassal et protégé du duc.

Digitized by Google

On objecte que les extrémités, les têtes et les mains sont absolument indignes de la perfection des costumes et vêtements.

Je réponds, avec un peintre distingué, M. Lecomte du Nouy, que les défauts des têtes et des mains doivent être imputés à des retouches déjà anciennes et faciles à reconnaître en divers endroits.

L'ensemble de la composition et du dessin est très remarquable. Les détails, des vêtements surtout, sont enlevés à la pointe du pinceau, avec une sûreté de coup d'œil et de main qui dénote un artiste rompu avec les difficultés de son art.

Le coloris est bien celui de l'ancienne école flamande : il a l'éclat de l'émail. M. Didelot cite un tableau de Van-Eyck, qu'il a vu à Uriage, et en parle dans les termes suivants : « Les similitudes de plan, de dispositions structurales, de clairs-obscurs, d'éclaircies lumineuses... rappellent étonnamment le nôtre, dont les teintes ont infiniment plus d'éclat. »

Il existe, à la célèbre galerie de Munich, une *Adoration des rois Mages*, que je ne puis juger que par la lithographie publiée à Munich : mais, la simple étude de cette reproduction permet de conclure, après comparaison, à un rapport manifeste avec le genre de composition, de mise en scène et de costumes que l'on remarque dans le même sujet représenté, avec une conception nouvelle, dans le milieu du Triptyque de Charles VI.

§ VI

Autres objections : « Il y a dans le Triptyque des particularités d'architecture et de costume qui dénotent une date postérieure au commencement du xve siècle et qui obligent à en reporter la composition à la fin du xve ou au commencement du xvie siècle ».

Je réponds, d'abord, que l'ensemble de l'architecture et des costumes est en rapport avec le commencement du xve siècle, avec la fin du Moyen-Age et le commencement de la Renaissance. Le costume de Charles VI, notamment, est bien celui de l'époque. Il ne peut donc s'agir que de détails secondaires. Ces détails, les voici :

1° Le style du sanctuaire qui orne le fond du tableau de la

Digitized by Google

Circoncision appartient à la Renaissance et est postérieur à Charles VI. Ainsi le prétend l'objection.

A vrai dire, les lignes architectoniques de ce sanctuaire sont sans caractère et sans détails bien accusés : elles tiennent un peu du roman et un peu de la renaissance. Ainsi que tous les fonds des trois derniers tableaux, ces lignes présentent un aspect qui ne sent pas la nature, mais un ensemble de détails qui paraissent empruntés de ça et de là à des dessins, à des gravures sur bois, venues d'Italie ou du midi de la France. On trouve des fonds d'architecture analogues dans les peintures de Fra Angelico et dans les miniatures des manuscrits du XIVe et du XVe siècle (1).

Les Van-Eyck ont emprunté le plus souvent leur architecture au style gothique, mais ils ont aussi eu recours aux autres styles, selon les circonstances.

Dans le *Triomphe de la Religion*, qui se trouve à Madrid, l'architecture à pleins cintres est mêlée à l'architecture gothique. Dans le petit tableau, *La Vierge et l'Adorateur*, qui est au Louvre, Jean Van-Eyck a mis un fond très orné et très fini, qu'il a emprunté à l'art mauresque d'Espagne.

2° M. Michiels, bien connu par ses travaux sur l'École flamande. a relevé d'autres détails. Je cite les paroles mêmes qu'il voulut bien m'adresser, lorsque je lui soumis le Triptyque, à Paris, en 1885 :

« Ce Triptyque, me dit-il, est intéressant, mais il ne peut être antérieur au XVIe siècle ; en voici la preuve : voyez le chapeau et les souliers du roi nègre : je vous défie de trouver ce chapeau et cette espèce de chaussure avant l'époque de François Ier ».

La compétence de l'honorable critique et l'assurance avec laquelle il émettait son sentiment, étaient de nature à ébranler mon opinion personnelle.

Je me bornai, d'abord, à lui faire observer que les autres vêtements étaient antérieurs d'un siècle à François Ier.

Je me mis, ensuite, à faire des recherches sur les formes de chapeaux et de souliers avant François Ier. Je m'aperçus bientôt que dans aucun temps, peut-être, on n'avait vu, comme sous

(1) Architecture identique : *Renaissance en France*, par Muntz, pag. 66. *Jésus-Christ*, de Veuillot : pag. 336, d'après un manuscrit du XIVe siècle.

Digitized by Google

Charles VI et Charles VII, une si grande profusion de chapeaux à formes variées. Les mémoires de cette époque insistent sur les variations et les excès de la mode dans les diverses cours princières.

Quant à la forme des chaussures du roi nègre, on la retrouve dans une tapisserie allemande, exécutée au xve siècle, et qui représente l'entrée solennelle de Charles VII dans la ville de Reims, sous la conduite de Jeanne d'Arc (1). Les personnages qui accompagnent le roi, portent tous cette espèce de chaussure.

Je l'ai retrouvée dans la scène des *Fulminati* de Lucas Signorelli, à la cathédrale d'Orvietto. Plus anciennement, Giotto et Giottino l'ont reproduite plusieurs fois (2).

Enfin, dans une mosaïque, faite au xiiie siècle, et qui existe encore sur l'ancienne façade de la Basilique Libérienne, à Rome, une femme, à la suite de la dame romaine qui soumet ses projets au pape Libère, est chaussée de cette espèce de souliers.

3° On a prétendu que les paysages ne sont pas conformes à la manière des Van-Eyck.

Qu'il suffise de signaler, en réponse, l'analogie qu'ils présentent avec d'autres paysages de ces peintres, notamment avec les paysages qui ornent les volets inférieurs du célèbre Triptyque de Saint-Bavon, à Gand.

Les rochers, les arbres et les fabriques des peintures de Gand sont plus achevés, sans doute; mais, par compensation, ceux de notre Triptyque sont enlevés avec plus de verve; dans l'Adoration des Mages, surtout, les lointains ont été obtenus presque du premier coup et à peu près exclusivement avec l'outremer, selon la manière bien connue des Van-Eyck.

---

(1) Jésus-Christ, par L. Veuillot, éd. Didot, p. 441.
(2) Giotto : Le mariage. — Giottino : Funérailles de Ste-Claire.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Relation du Triptyque de Charles VI avec la vocation de Jeanne d'Arc.

La France entière fait éclater son culte de reconnaissance et d'admiration pour Jeanne d'Arc. Tout ce qui touche de près ou de loin à l'héroïque Pucelle mérite plus que jamais d'attirer l'attention.

Si le Triptyque, découvert à Mauves, a appartenu à Charles VI, comme l'inscription et la tradition locale l'affirment, la logique la plus rigoureuse oblige à reconnaître que ce petit monument se rattache par des liens intimes, par des influences de causalité avec la vocation de Jeanne d'Arc, et, par suite, avec le salut de la France à cette époque.

En effet, si Charles VI a fait de ces peintures un signe sensible de ses sentiments religieux et de ses plus chères affections de famille, c'est devant elles qu'il a dû répandre bien des fois ses prières et ses larmes pour sa guérison et pour le salut de la France.

Les chroniqueurs du temps attestent que ce roi, doué d'une vertu et d'une piété peu communes, a contribué par ses exemples à créer en France le sentiment de *grande pitié*, dont furent émus les cœurs des patriotes et qui les porta à adresser à Dieu une croisade de prières, à laquelle on peut attribuer la mission miraculeuse de la Pucelle d'Orléans.

Voici le tableau que Jean Juvénal des Ursins fait des sentiments du roi à ce sujet, dès l'an 1397 : « Le Roy revint en santé, mais elle ne luy dura gueres. Et c'était chose bien piteuse d'oüyr les regrets qu'il faisait, quand il sentait qu'il devait renchoir, en invoquant et réclamant la grâce de Dieu et de Nostre-Dame ».

Le même témoin oculaire ajoute que ces sentiments de *pitié*, ce besoin d'un secours miraculeux, se communiquaient à l'entourage du prince et passaient de son entourage au reste de la France : « Les gentilhommes, dames et damoiselles et tous ceux

Digitized by Google

qui le voyoient, pleuraient à chaudes larmes, et ceux aussi qui l'oyoient réciter, de grande pitié et compassion qu'ils en avaient ».

Ainsi, c'est du cœur du roi Charles VI, dit le *Bien-Aimé*, qu'est parti le mouvement national de patriotisme et de foi, qui a obtenu à la Patrie en péril le secours extraordinaire d'une intervention divine, et c'est devant le Triptyque de l'autel portatif de Charles VI, dont ce prince avait fait la représentation authentique de ses affections de famille et de ses sentiments de foi et d'espérance, que la logique nous oblige à aller reconnaître l'un des principes, l'une des causes de la vocation de Jeanne d'Arc et de la délivrance de la patrie.

La découverte de ce petit monument vient renouveler et fixer d'aussi touchants souvenirs.

N'est-il pas à souhaiter qu'un riche et généreux amateur ait la bonne inspiration d'acquérir le Triptyque de Charles VI, pour le placer dans la maison même de Jeanne d'Arc, à Domrémy, ou dans le trésor de l'une des Basiliques que l'on élève, en divers lieux, en l'honneur de cette héroïne?

CONCLUSION

Comme résumé et conséquence de cette étude, je dis que je ne vois aucune raison péremptoire qui empêche d'accepter l'inscription du Triptyque et les données de la tradition, que la famille Biguet a conservées, à la suite des anciens comtes de Fay, seigneurs du château de Peyraud.

Le Triptyque, n'étant sorti de chez les comtes de Fay, que pour passer, avec leurs souvenirs de famille, dans les mains de l'honorable abbé Biguet, la vérité et la transmission des données que je défends sont expliquées et justifiées suffisamment, d'autant plus qu'elles concordent merveilleusement avec les caractères intrinsèques des peintures et avec les circonstances de temps, de lieux et de personnes, telles que l'histoire de France et l'histoire locale nous les présentent.

Voici donc mes conclusions :

Digitized by Google

1° Ce petit monument provient de Louis XI, qui l'a transmis, avec ses souvenirs de famille, aux comtes de Fay.

2° C'est Charles VI qui l'a fait peindre par un peintre du nom de Van-Eyck, et qui y a fait figurer son propre portrait, la tête de son fils Charles VII, ainsi que celle de sa fille, la princesse Marie, qui a été bénédictine.

3° Ce Triptyque a appartenu et a servi à Charles VII, puisqu'il provient de Louis XI, qui le tenait lui-même de l'héritage paternel.

4° Ce monument se rattache par des rapports logiques de causalité à la vocation de Jeanne d'Arc. Bien plus, puisqu'il a appartenu à Charles VII, il est possible que Jeanne d'Arc l'ait vu et ait prié devant lui, à la cour de Charles VII.

J'ajouterai les considérations suivantes :

1° Ce petit monument est fort remarquable, pour l'époque, au point de vue des arts de la peinture et du dessin.

Toutefois, il a surtout de la valeur au point de vue archéologique.

Sous ce rapport, il vient fort à propos prendre un rang honorable parmi les productions de l'art national primitif, qui ont échappé au vandalisme des guerres de religion, de la grande Révolution et à l'action destructive des siècles.

Il ajoute cinq pages d'illustrations à notre histoire nationale, à une époque où les documents sont rares et précieux. Il transmet l'expression des affections intimes, des préoccupations et du sentiment profondément religieux d'une famille royale, qui a beaucoup fait pour la grandeur de la France. A quelque opinion politique que l'on accorde ses préférences, il est impossible de ne pas trouver ces souvenirs bien touchants et remplis d'enseignements utiles pour notre temps.

Le duc d'Aumale, après avoir reçu une photographie en communication, a fait répondre que « le Triptyque présente un haut intérêt ».

2° Au point de vue religieux et chrétien, ce monument a encore une importance incontestable.

S'il est vrai que, pour juger une œuvre d'art religieux, il faut se placer dans le milieu et au point de vue de l'auteur, considérer

Digitized by Google

l'élévation des idées et des sentiments, le succès avec lequel l'artiste est parvenu à les traduire, je crois que le Triptyque de Charles VI, malgré quelques imperfections et des retouches, mérite d'occuper un rang distingué parmi les productions de l'art religieux et de la peinture chrétienne au commencement du xve siècle.

Jean de Bruges, Fouquet de Tours, Froment d'Avignon, Fra Angelico, n'ont rien produit de supérieur, comme profondeur de sentiment et comme élévation de pensée. Et, dans n'importe quelle école, a-t-on jamais vu un artiste concevoir et exprimer, d'une manière plus vraie, plus saisissante, les dogmes fondamentaux du Christianisme?

En cinq tableaux, qui sont comme les chants successifs d'un poëme, le peintre a mis en scène les plus hautes pensées : le message de l'envoyé du ciel, le consentement de la Vierge par excellence et l'accomplissement en elle de l'Incarnation du Fils de l'Eternel; puis, la manifestation du Sauveur aux Anges et aux hommes; le rendez-vous des rois et des sages aux pieds de ce Dieu descendu parmi nous; et, enfin, la première effusion du sang divin, pour le rachat et le salut du genre humain. Voilà des faits sublimes, des scènes surhumaines, qui servent de bases à la religion des chrétiens, scènes, faits sur lesquels tous les artistes de génie exerceront leurs pinceaux et que, dès le principe du xve siècle, Van-Eyck a traduits par des dessins et des couleurs que je suis heureux de présenter au jugement éclairé des hommes compétents, en leur soumettant mes opinions personnelles, fruit de consciencieuses et patientes recherches.

NOTE

Dimensions du Triptyque. — Le panneau central mesure 0,69 centimètres de hauteur, sur 0,49 de largeur; les volets, 0,63 sur 0,26. Les trois panneaux sont en bois de chêne fort ancien.

Il restait, en 1884, quelques morceaux de l'ancien cadre. Ce cadre était formé d'une baguette en chêne, peinte en noir et ornée de moulures très simples.

Le bas du cadre de chacun des trois panneaux ayant été pourri, avait été refait sans moulures, et le panneau central avait été raccourci d'environ un centimètre sur la hauteur.

L'Abbé O. MIRABEL.

Digitized by Google

LE DERNIER SEIGNEUR

DE LA

BARONNIE DE PRIVAS

(Suite et fin)

—

Jean Guérin ne toucha jamais le montant du prix de cette vente, si ce n'est en assignats.

Les exigences du Directoire s'avivèrent. Il fut sommé par l'exploit suivant, de fournir et présenter ses comptes aux représentants de la Nation.

« Au citoyen Jean Guérin,
au Logis du Lac.

Privas, le 17 octobre 1792, l'an Ier de la République.

Je suis chargé, citoyen par délibération du directeur de ce département, du 14 de ce mois, dont vous trouverez ci-joint copie de vous demander de rendre compte des prix de vente que vous avez consenti comme procureur fondé du citoyen Latour Maubourg, émigré, des biens fonds dépendant de la terre de Privas et en verser le montant entre mes mains dans le délai de huitaine, de même que des capitaux et revenus que produit ladite terre, en un mot de la gestion entière que vous avez faict en vertu de ladite procuration, passé lequel délay faute par vous d'avoir satisfait à l'arrêté du Directoire, je vous préviens que vous serez employé en contrainte et poursuivi par les voyes de droit.

Le receveur de la Régie Nationale des droits nationnaux et des domaines.

Bourras.

Copie de l'arrêté du Directoire départemental :

« Vu la pétition du citoyen Girard, directeur et le procureur général syndic entendu, le Directoire arrête que les terres de Privas, Boulogne et Gerlande, appartenant à l'émigré Latour Maubourg soient comprises sur la liste des biens des émigrés, demeurent exceptés les fonds vendus par Guérin, son procureur fondé antérieurement au 12 février dernier; que les régisseurs seront

Digitized by Google

chargés de les mettre de suite en régie et de demander compte à Jean Guérin, procureur fondé dudit Latour Maubourg des sommes par luy retirées, soit des capitaux de vente par lui faictes, soit des revenus desdits biens, en un mot de sa gestion, en vertu de la procuration à lui donnée par l'émigré Latour Maubourg.

Fait à Privas, le 14 octobre 1792, l'an 1er de la République française, par les administrateurs comparants du Directoire du département de l'Ardèche.»

Jean Guérin de Vaneilles répondit à cette sommation, par la production des comptes, dont nous donnerons plus bas le montant.

Il prouva l'énorme passif laissé en souffrance par le marquis de Latour Maubourg. Les membres du Comité Directorial en convinrent.

Nous possédons l'arrêt qu'ils rendirent en ce sens et qui est scellé d'un cachet de cire rouge reproduisant les traits d'une déesse Raison casquée comme Minerve, la lance en main avec les mots suivants en exergue : « District du Coiron ».

« Compte de dépenses et recettes que rend Jean Guérin, procureur général et ci-devant fermier général du citoyen Latour Maubourg, au citoyen Gérard, en exécution d'un arrêté du Directoire du département de l'Ardèche du 14 octobre 1792, et signifié au dit Guérin, par exploit de Fougeirol, huissier, le 5 janvier 1793.

Il serait fastidieux de donner une nomenclature qui tient une douzaine de pages. Nous nous bornons à reproduire la conclusion, suivie de l'approbation des membres du Directoire.

Il m'est dû au 1er Janvier 1793, quatre vingt sept mille sept cent trente-quatre livres douze sols six deniers, faute, erreur, omissions et doubles emplois.

Signé : Guérin.

Douzième et dernière page. — *Ne varietur*, en exécution de notre procès-verbal de ce jour, huitième janvier mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française.

Signé : Guinabert, juge de paix.

Je soussigné, secrétaire du district du Coiron, département de

Digitized by Google

l'Ardèche, certifie que le citoyen Jean Guérin, de la commune de Privas, fit sa déclaration le 23 mai 1793, pour les sommes qui lui sont dues par l'émigré Latour Maubourg et attendu que le dernier domicile de ce dernier est fixé par la liste générale des émigrés dans le district de Metz, j'ai remis audit Jean Guérin, le compte et les pièces qu'il avait déposés au district du Coiron, pour en faire usage devers celui de Metz, laquelle liste n'a pas encore été proclamée dans le district du Coiron.

A Aubenas, le 1er Germinal, l'an second de la République une et indivisible.

Signé : L. Mestre.

Vu par nous, administrateur et agents nationaux du district du Coiron,

Bouvier, Tremolet, Flaugier ».

Tel est le dernier acte de cette affaire. A son sort s'est attaché celui de plusieurs familles. Jean Guérin de Vaneilles ne rentra jamais dans ses fonds. La Révolution étant arrivée à sa période la plus aigüe, il fut mis sur la liste des suspects, emprisonné et ne dut son salut qu'au dévouement d'un ancien domestique, comme nous l'avons dit plus haut. Il fit l'abandon de son château de Vaneilles et des terres qui l'avoisinaient à son beau-frère, M. de Lachava, pour se rédimer des obligations qu'il avait contractées vis-à-vis de lui, lors de l'acquisition de la terre de Privas.

Cette cession eut lieu au moment où la France renaissait après l'orgie sanglante que l'on a justement flétrie. sous le nom de Terreur.

APPENDICE

NOTES GÉNÉALOGIQUES

Les Chave sont une des plus anciennes familles du Vivarais.

Leur nom s'est écrit Chave, La Chave et Lachava.

Ils tirent leur origine de la maison forte de Lachava, dans la paroisse de Borée en Haut-Vivarais. Ils furent seigneurs du Col le Plantier et barons de Saint-Romain d'Ay.

Van der Hœghem, cite parmi les familles réhabilitées dans

Digitized by Google

leur noblesse par les intendants, les Brunel, Chave, Gautier et Meure.

Une branche de cette famille s'établit au Cheylard et s'allia aux de Burine de Tournays, seigneurs de Trapensac, aux d'Allard de Serre de la paroisse de Chanéac et aux Sanial.

Raymond de Gigord dans la *Noblesse de la Sénéchaussée de Villeneuve de Berg*, mentionne au mariage de François Le Blanc, capitaine, avec Marie Blanc de Molines, à Rochemaure, Nobles Jean de Sibleyras, Antoine Blanc et Jacques Lachava.

Les Lachava s'allièrent aussi aux de Lapize de Saleyes, aux Descours de Beaulieu et aux de Lextrait de La Pimpie.

En 1775, un Lachava était maire du Cheylard.

Les Archives départementales, contiennent dans *la Série C 1525*, le dénombrement des biens privilégiés de M. Sanial Lachava, advocat en Parlement, juge général au mandement de la Chièze. Il possédait le château du Bay dans la commune de Saint-Cierge à un kilomètre en aval du Cheylard, sur la rive gauche de l'Eyrieux.

Cette propriété passa par héritage aux Sanial Chaillans, de Saint-Martin-de-Valamas. Un membre de cette famille ayant épousé une sœur de M. Paul Deydier du Pont-d'Aubenas, en eut une fille qui est devenue la femme de M. Morin-Latour, député de l'Ardèche et conseiller général.

Edouard Michel Sanial Lachava fit partie du Directoire du département de l'Ardèche et fut député au Corps législatif en 1803. Il fut président du Tribunal civil de Tournon pendant toute la durée du premier Empire.

Nous possédons le portrait de son neveu Joachim de Lachava, notre arrière-grand-oncle, en uniforme des gardes d'honneur de Napoléon Ier. Il fut fait chevalier de l'Ordre royal du Lys de France par Louis XVIII, en récompense du zèle qu'il déploya pour aider à la réintégration du préfet Saint-Ange d'Indy, après les Cent-Jours.

La famille de Lapize est fort ancienne.

Le 7 novembre de l'année 1583, le duc de Ventadour, Gilbert de Lévis, donna à Messire Antoine de La Pize, notaire au Cheylard, la mission de faire et renouveler le taux des censes, rentes

Digitized by Google

et droits seigneuriaux que le seigneur a le droit de prendre et lever dans les terres, juridictions et mandements du Cheylard et Brion et leurs dépendances. Ce notaire La Pize joua un grand rôle dans les dernières guerres civiles de ce siècle. Il représente le Cheylard d'une façon constante aux assemblées tenues à Privas et à Aubenas, d'octobre 1585 à janvier 1587, par le parti opposé à la Ligue.

En 1649, les membres du Consistoire des Eglises du Cheylard et de Saint-Christol, protestent de leur fidélité et obéissance au Roy « afin de pouvoir continuer de mériter les grâces accordées par les édits...»

Les signataires sont M. Louis de Sautel, Paul de Lapize, docteurs ès droit; sieur Christophe Richard, noble Alexandre Bourdier, etc.

Les États du Vivarais se réunirent au Cheylard, le 29 avril 1675, dans la maison de Messire de Lapize (1).

Un rameau de cette famille s'établit aux Plantas, dans la paroisse de Saint-Vincent, en contractant une alliance avec les de Saleyes et fut la tige des Lapize de Saleyes. Un membre des Lapize de Saleyes fut député de la communauté de Durfort à l'Assemblée de Privas de septembre 1788, avec le prieur Lextrait de La Pimpie.

Les Plantas sont venus par héritage à M. Léopold Bourras.

On trouve dans la série *B. 122*, aux Archives départementales de la Préfecture, dans les registres d'insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg, l'acte de mariage de sieur Paul Raymondon et de demoiselle Diane de Saleyes.

« Insinuation du mariage du sieur Pol Raymondon, au nom de Dieu soit fait présent et advenu notoire que ce aujourd'hui, troisième jour du mois d'octobre mil six cent septante cinq, après midy, reignant très chrestien prince Louis par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, par devant moy notaire royal et les présents témoins soussignés establis en leur personne sieur Paul Raymondon, fils de feu Messire Gilbert Raymondon, et de damoiselle Ysabeau de Romieu du lieu de Saint-Fortunat d'une

(1) *Notice sur le Cheylard*, par A. Mazon, 1895.

Digitized by Google

part et de Diane de Saleyes, fille du sieur Anthoine de Saleyes et de damoiselle Marie de Merles du lieu des Plantas de St-Vincent de Durfort d'autre part; lesquelles parties de leur bon gré par mutuelle et réciproque volonté et stipulation s'acceptent et procédant, scavoir ledit sieur Raymondon de la permission de ladite de Romieu sa mère, de M. Alexandre d'Audigier, capitaine châtelain de Saint-Fortunat, son parent, de sieur Anthoine Raymondon et de moy notaire royal ses oncles : ladite de Saleyes, avec autorité et permission de ses père et mère plus ses parents et amis ici présents et assemblés, ont promis de se prendre en le vrai et légitime mariage en l'esglise que lesdit appelle prétendue réformée, comme le faisant profession ».

On trouve aussi aux Archives de l'Ardèche :

Liasse. *C. 1455*.

Une lettre adressée à M. Reynier, secrétaire du Roy, greffier de la Chambre des Comptes de Grenoble, ancien receveur général des tailles, du diocèse de Viviers, par M. de Lapize, le 16 septembre 1579, annonçant qu'il communiquera sa lettre à ses voisins qui se trouvent quittes par les bénéfices de la paix, des sommes laissées en surséance ; qu'il espère voir M. de Saléon en faire de même et que lorsqu'ils seront assignés devant le juge du Vivarais, ils verront ce qu'ils auront à décider pour leur défense.

Archives départementales *C. 89*. Liasse.

Jugement de maintenue de noblesse, délivré par Nicolas de Lamoignon Chevalier, comte de Launay, Courson, seigneur de Bris, Vaugrigneux, Chavagne, Lamothe, Chandenier, Beaux et autres lieux, conseiller d'État ordinaire, Intendant de Justice, Police et Finances en la province de Languedoc, en faveur de Noble Gaspard d'Allard, fils de Noble Jacques, de la paroisse de Chanéac.

Les Descours se sont alliés aux Chambarlhac et aux de Sanglier (Archives départementales 1170).

Jean Pierre Descours, écuyer, seigneur de Marcols, de Tournais et les Michaux, épousa le 8 novembre 1678, Ysabeau Manent de Bizolet, fille de Jérôme et de Jeanne de Burine de Tournays dont il eut :

Digitized by Google

1° Henri qui suit;

2° Jean-Pierre, né le 28 avril 1701, célibataire, ancien officier de cavalerie, se retira à Sézanne en Champagne, fut compris au rôle de la noblesse de cette province, comme annobli, par ordonnance royale de 1729, enregistrée au Parlement de Toulouse, en 1730, mort en 1771.

3° Joachim Jean-Pierre, né le 11 avril 1703, seigneur en Pologne de terres à lui données par le roy de Pologne, passa au service de cet État en 1730, lieutenant-colonel des gardes royales de Lithuanie, fut marié deux fois dans sa nouvelle patrie, et eut les enfants qui suivent et dont on ignore la destinée.

1° Jean Michel, capitaine dans les gardes de Lithuanie;

2° Paul, né en 1757;

3° Henri, né en 1758;

4° N., mariée le 14 mai 1758 à Noble Kofeïa, aide de camp du grand général de Lithuanie;

5° Anne, née en 1762;

6° Baltine, née en 1763.

4° Marie, mariée à Ferdinand Richard.

5° Ysabeau, mariée en 1740 à Jacques d'Audigier, fils d'Alexandre et de Geneviève Ferratier.

Henri Descours, seigneur de Tournays et des Michaux, capitaine d'infanterie, demeurant à Marcols, fut juge général des quatre mandements des Boutières et épousa le 10 janvier 1717, Marie-Antoinette de Marcha de Pras, de St-Pierreville, fille de Guillaume, seigneur de Pras, capitaine au régiment de Vocance et de Jeanne Aurenche, dont il eut :

1° Louis Henri qui suit :

2° Jacques François, appelé le chevalier de Beaulieu, né le 9 octobre 1740, capitaine d'artillerie, prit part à l'Assemblée de la noblesse à Villeneuve-de-Berg en 1789 et fit partie de la Commission spéciale, chargée de la rédaction de l'article 10 des cahiers relatif à l'état des militaires.

3° Joachim François, né le 26 février 1739;

4° Marie Marguerite, née le 24 novembre 1724, épousa vers

Digitized by Google

1750, Marc Henri de Meyssonnier de Chateauvieux, seigneur de Chateauvieux, contrôleur des guerres, fils de Marc de Meyssonnier de Chateauvieux;

5° Marie Françoise, née le 24 juillet 1730, mariée à Zacharie Lapize de Saleyes;

6° Anne Ysabeau Antoinette, née le 12 janvier 1733, mariée à Noble Ferratier;

7° Marie Henriette Alexandrine, née le 5 juillet 1736, mariée à Henry Sonnier de Laboissière. Elle fut l'arrière-grand'mère maternelle de M. Léopold Bourras et de Madame Bret de Romieu. (1)

La propriété de Beaulieu, située aux Ollières où s'éteignit Louis Henri Descours chevalier de Beaulieu, fut acquise par M. Ferdinand Bourras, vers 1830. Cette maison avait deux tourelles, on y voit encore les restes d'une cheminée aux détails d'architecture très finement exécutés.

M. de Lubac, chef de la famille Sonnier, réserve aux lecteurs de la *Revue*, le récit du voyage que firent en 1771, M. de Sonnier de Laboissière, Vernhes et de Meyssonnier de Chateauvieux à Sézanne en Brie, pour recueillir l'héritage de Messire Jean Pierre Descours, chevalier de Beaulieu, capitaine de cavalerie, mort en Champagne en 1770.

La généalogie que nous donnons de la famille Descours est tirée de l'ouvrage intitulé : *La noblesse de la Sénéchaussée de Villeneuve de Berg en 1789*, par le vicomte Raymond de Gigord.

Joseph Benoit Dalmas ou d'Almas, advocat au Parlement, maire d'Aubenas, fut élu député à l'Assemblée législative de 1791 et au Corps législatif en 1803. Ce fut lui qui au 10 août, introduisit la famille royale dans la loge du logographe.

Il agit avec tant de respect et de zèle en cette occasion qu'il recueillit de la bouche auguste de la reine Marie-Antoinette ces mots qui valent bien des parchemins : « Je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour nous. »

(1) Les de Romieu ont donné au Vivarais ses deux plus grands poètes, au XVIe siècle, Marie et Jacques de Romieu.
Ils sont alliés aux des Auberts, d'Audigier, du Trémolet, de Balazuc, de Rannoy, d'Indy, de Salomon de Lachapelle.

Digitized by Google

Il fut le père de Joseph Benoît Dalmas le géologue ardéchois, auteur de l'*Itinéraire du géologue et du naturaliste dans l'Ardèche, de la Cosmogonie et Géologie, basées sur les faits physiques* et d'un ouvrage historique fort intéressant : *Les sorcières du Vivarais*. Il fut le véritable fondateur du Musée de géologie de Privas, aidé du généreux concours de son ami M. le Provost de Launay, préfet de l'Ardèche sous Louis-Philippe.

Son fils, agronome et chimiste, a épousé la petite fille de Jean Guérin de Vaneilles.

E. BOURRAS.

NOTICE

SUR

L'ASTRONOME FLAUGERGUES

DE VIVIERS

(Suite II)

II

Flaugergues, élu membre du Directoire du district du Coiron, va s'installer à Aubenas. — Il est nommé procureur-syndic, puis agent national. — Il fait un rapport contre les prêtres réfractaires (1795). — Ses lettres à divers astronomes. — Il est nommé professeur d'hydrographie et de mathématiques à Cette. La mort de sa mère. — Il est élu juge de paix à Viviers. — Il est nommé correspondant de l'Académie des Sciences (1796). — Les géomètres ne sont pas fins. — L'origine du mouvement des planètes. — Les deux calendriers. — Les ténèbres qui se produisirent à la mort de Jésus-Christ. — L'examen de conscience annuel d'un savant. — Ses misères. — Le discrédit des assignats. — La chouannerie dans l'Ardèche. — Flaugergues est nommé administrateur du département. — Il opte pour les fonctions de juge de paix. — Comment on payait alors les fonctionnaires. — Les élections législatives de 1798 dans l'Ardèche. — Le *Spicilegium opticum*..

Voici comment Flaugergues raconte lui-même son entrée dans les fonctions publiques :

« L'assemblée electorale du district du Coiron m'ayant élu membre du Directoire dudit district, le 11 décembre 1792, je fus

Digitized by Google

forcé de quitter mon observatoire de Viviers et de venir occuper cette place. Je partis de Viviers, le 29 décembre et j'arrivai le lendemain à Aubenas où je vins me loger au ci-devant couvent de Saint-Benoît.

« Comme les administrations du district paraissaient à la veille d'être supprimées, je ne portai aucun de mes instruments d'astronomie, et je fus à Viviers pour l'observation de l'éclipse du 25 février 1793. J'y fus encore, mais infructueusement, pour observer la grande éclipse de soleil, du 5 septembre; le ciel fut continuellement couvert. Chargé alors provisoirement, des fonctions de procureur-syndic, et ne pouvant m'absenter, je songeais de faire transporter à Aubenas mes instruments, pour mettre à profit quelques instants que me laissaient les travaux du Directoire. Je fis donc transporter à Aubenas ma pendule, ma lunette achromatique et ensuite ma grande lunette astronomique de 14 pieds... » (1)

***

Les fonctions de procureur-syndic, conférées à Flaugergues, équivalaient à celles d'agent du pouvoir exécutif auprès des autorités constituées. Delichères, chargé précédemment de ces fonctions, avait donné sa démission pour devenir maire d'Aubenas. Son successeur, Michel, étant provisoirement empêché, on mit Flaugergues à sa place.

Les notes sommaires de Délichères, sur le mois de décembre 1792, portent : « District établi à Saint-Benoît. — Costume des prêtres supprimé. — L'assemblée électorale fait détruire les statues du mausolée (d'Ornano). »

On voit que notre savant abordait l'administration dans la période la plus agitée de la contrée. Bien qu'il fût — ce qu'on pourrait dire tout à fait dans le mouvement, c'est-à-dire profon-

(1) Premier registre des *Observations astronomiques*, p. 21.

Digitized by Google

dément imbu des illusions égalitaires du temps, nous ne voyons, dans les documents de cette année, aucun indice pouvant faire supposer qu'il ait exercé alors une influence fâcheuse dans son ressort; on verra cependant, plus loin, qu'il ne sut pas toujours résister aux entraînements révolutionnaires.

Flaugergues occupa le poste de vice-procureur syndic pendant toute l'année suivante.

Le 29 décembre 1793, il fut nommé agent national provisoire (ce qui n'était en réalité qu'un changement de titre), et fut confirmé en cette qualité, au nom du Comité de Salut public, par les délégués des représentants du peuple envoyés à Lyon, Guyon et Delau, qui passèrent à Aubenas le 16 janvier 1794, et ultérieurement par le représentant du peuple Serres, dont la mission dans l'Ardèche est de la fin de cette même année. Serres arriva à Aubenas le 20 frimaire an III (10 décembre 1794). Il reconstitua le corps municipal d'Aubenas, en supprimant la Mairie et le Conseil et en établissant six officiers municipaux. Flaugergues nommé par lui agent national, resta comme tel à Aubenas, jusqu'en avril 1795 puis, comme procureur-syndic auprès du district du Coiron, jusqu'à la suppression des districts en novembre suivant.

C'est à cette période que se rapporte un acte regrettable, auquel nous faisions allusion plus haut, qui, vu le caractère profondément honnête de Flaugergues, ne peut être que le fait d'une erreur occasionnée par les rapports inexacts ou passionnés qui lui avaient été adressés : il résulte, en effet, de son propre témoignage, que le 1er mai 1795, il écrivit à Paris pour dénoncer les menées des prêtres réfractaires dans le district d'Aubenas, et que cette lettre ayant été renvoyée à l'Administration centrale de l'Ardèche, celle-ci déclara, elle-même, les faits faux ou exagérés et fit sentir plus tard à Flaugergues les sentiments de défiance que cette conduite lui avait inspirés (1).

A cette époque, il fut question de notre astronome pour divers postes scientifiques, auxquels on voulait l'appeler, comme le

(1) Cette indication est puisée dans une lettre autographe de Flaugergues à Gleizal.

Digitized by Google

prouvent plusieurs lettres de lui, transcrites dans ses registres d'observations astronomiques.

Voici ce qu'il écrivait d'Aubenas, le 27 juillet 1795, à l'astronome Méchain, qui était en ce moment à Marseille :

« Je ne puis vous exprimer, citoyen et très cher ami, la joie que j'ai ressentie en recevant ici votre lettre, qui m'a été renvoyée de Viviers. Depuis votre départ, je n'ai cessé de demander de vos nouvelles à tous les astronomes de ma connaissance, sans pouvoir en obtenir. Votre lettre est enfin venue calmer mes inquiétudes, et je ne pourrai jamais rendre la satisfaction qu'elle m'a causée. Vous serez surpris de me voir éloigné de mon observatoire et occupé de fonctions administratives ; mais je n'ai pu absolument me refuser à la confiance de mes concitoyens, et j'ai été forcé de m'arracher de mon observatoire et de venir ici où je suis depuis la fin de 1792. Mais, malgré les soins et les occupations qu'entraine l'administration de 107 communes, je n'ai point abandonné l'astronomie ; j'ai établi un petit observatoire où j'observe habituellement...

« J'ai fait un grand nombre d'observations et surtout d'éclipses de satellites, au moyen d'une très bonne lunette de 18 pieds, grossissant 108 fois, que je me suis procurée. Je travaille dans des moments de loisir à la réduction de toutes les observations que j'ai faites, tant à Viviers qu'à Aubenas, et je compte les publier bientôt.

« Je vous remercie de la bonté que vous avez eue de me proposer pour la place de directeur de l'observatoire à Toulon. Je tâcherai de remplir cette place du mieux qu'il me sera possible, et je ferai tous mes efforts pour cela ; vous me connaissez et je n'ai pas besoin de vous en dire davantage. J'ai écrit aux citoyens Lalande, Lagrange et Borda, que vous m'avez indiqués. Je crains cependant de ne pas réussir. Au reste, la commission de la Marine et des Colonies m'a nommé professeur d'hydrographie et de mathémathiques à Cette. Si je me rends à ce poste, je tâcherai d'y établir aussi un petit observatoire. Mon plus grand plaisir serait de me rapprocher de vous et d'avoir le plaisir de vous y voir. »

Flaugergues signale ensuite à son correspondant des erreurs

Digitized by Google

dans la *Connaissance des temps* de 1795 ; puis il lui demande des nouvelles de ses travaux, auxquels il prend un très grand intérêt. — Il indique la longitude de son observatoire de Viviers et termine ainsi :

« J'ai commencé un grand travail sur le mouvement propre des étoiles fixes ; si j'avais le bonheur d'avoir la place de directeur, j'aurais un peu plus de loisir et je pourrais le terminer. Veuillez bien, cher citoyen et ami, me donner de vos nouvelles, je les attends avec la plus vive impatience, et surtout le plus de détails que vous pourrez. Ne craignez pas que le paquet soit trop gros. Je ferai, de mon côté, tout ce que je pourrai pour vous être de quelque utilité. Que je crains bien de n'être pas au courant des nouvelles astronomiques ! Depuis que je suis ici, je n'ai reçu qu'une seule lettre de Francis de Zach (1) ».

Une autre lettre est adressée au citoyen Lalande, membre du Bureau des Longitudes :

« J'ai appris, citoyen, que le Bureau des longitudes est dans le dessein d'établir, conformément au décret de sa formation, des observatoires dans différentes communes de la République, entre autres à Toulon. Si vous jugiez, citoyen, que je puisse remplir la fonction de directeur d'un de ces observatoires, je m'offre bien volontiers pour cette commission, et je tâcherai d'y apporter tout le zèle et tous les soins que vous pourrez désirer. J'ai l'honneur d'être connu de vous. Ainsi, je ne m'étendrai pas davantage sur cet objet, m'en remettant absolument à vos bonnes intentions à mon égard et à l'intérêt que vous prenez à tout ce qui peut tendre à l'avancement de l'astronomie. Je puis vous assurer seulement que, si le Bureau des longitudes me fait l'honneur de me nommer, je ferai tous mes efforts pour corres-

(1) Le baron de Zach (François-Xavier), frère du général autrichien, fait prisonnier à Marengo, officier lui-même sous Marie-Thérèse, s'occupa plus tard d'études astronomiques et fut le promoteur de l'Observatoire établi à Seeberg, par le duc Ernest II de Saxe-Gotha. Nommé vers 1804, grand-maréchal du palais de la jeune duchesse douairière de Saxe-Gotha à Eisemberg, il fut admis dans l'intimité de cette princesse et voyagea avec elle en France et en Italie. On le verra plus tard passant deux fois à Donzère avec cette princesse et y recevant la visite de Flaugergues. La duchesse mourut en 1827. Zach la suivit en 1832, enlevé par le choléra qui sévissait alors à Paris. Il est l'auteur de nombreux ouvrages astronomiques, et notamment de la *Correspondance mensuelle* (1800 à 1830), où se trouvent divers mémoires de Flaugergues.

Digitized by Google

pondre à ses vues et que je me donnerai entièrement aux observations et aux calculs. Salut et Fraternité. »

Il envoie deux lettres analogues aux citoyens Borda et Lagrange, avec des compliments au sujet de l'honneur que lui procure cette occasion de correspondre avec eux.

Citons enfin une lettre adressée à Monge, alors examinateur d'hydrographie à Paris, où l'on peut voir l'indice que Flaugergues avait fait un voyage à Cette pour y préparer son installation, ou du moins avait écrit dans ce but à la municipalité de cette ville.

« Je suis au désespoir, mon cher confrère, que l'idée que j'avais de faire transférer l'école d'hydrographie de Cette à Paris, idée que je n'avais eue que dans la vue de la rendre plus utile à la République, ait pu contrarier vos vues. J'y renonce bien volontiers et je l'oublie absolument ; je suis trop jaloux de faire en tout ce que vous jugerez à propos, pour ne pas suivre vos avis. — Je n'ai point encore pu trouver de logement. La municipalité me répond toujours qu'on n'en peut point trouver. Le citoyen Merle a loué ou occupé tous ceux qu'il avait loués au citoyen Barrey mon prédécesseur. Cependant cela ne me rebute pas ; j'irai seul et je me logerai plutôt provisoirement dans la salle de l'école. J'espère, avec de la douceur et de la complaisance, ramener les esprits qui me paraissent fortement aliénés contre les professeurs d'hydrographie. Vous me désolez en m'anonçant que je ne puis avoir d'instruments. Comment voulez-vous que je fasse sans cela, et comment pourrai-je enseigner les opérations astronomiques nécessaires pour la navigation ? etc. ».

Bien qu'ayant, comme on le voit, demandé le poste de Toulon, il est certain que Flaugergues le refusa ensuite. Peut-être le deuil de famille, dont il fut alors affligé, ne fut-il pas étranger à cette détermination.

« A 9 heures du soir (2 août 1795), écrit-il dans ses registres d'observations, j'ai reçu une lettre de Vivien (1) qui m'apprenait la triste nouvelle de la mort de ma mère, arrivée ce même jour à

(1) Vivien était l'ingénieur chargé du service des Ponts et Chaussées dans le département. Flaugergues cite souvent des observations barométriqnes et autres communiquées par Vivien.

Digitized by Google

2 heures après-midi. Je suis parti d'Aubenas, le 3, à 2 heures du matin, et j'ay resté à Viviers jusques au 5 que je suis parti à 1 heure...»

On a vu plus haut que la mère de Flaugergues avait succombé aux suites des fatigues occasionnées par quatre mois de maladie de son troisième fils, qu'elle avait soigné pendant tout ce temps avec un dévouement admirable.

*
* *

Flaugergues fut élu juge de paix de Viviers, le 10 brumaire an IV (1er décembre 1795), et quitta Aubenas le 13 décembre suivant, pour se rendre à son nouveau poste. Les juges de paix étaient alors à l'élection. Flaugergues tenait donc de la confiance de ses concitoyens et devait à l'estime générale dont il était entouré, les nouvelles fonctions qu'il allait exercer. Il est à remarquer, d'ailleurs, que sa nomination fut comptée au nombre des victoires du parti avancé. Delichères, qui représente l'opinion jacobine, constate que dans ces élections, les royalistes eurent l'avantage. « Plus de patriotisme, dit-il. Tout est dans l'abattement. Viviers, Villeneuve et Largentière sont les seules villes où les patriotes triomphent. »

Il y eut des troubles à Villeneuve et à Largentière. C'est probablement à cette occasion que la note suivante figure dans le registre des observations astronomiques, à la date du 18 juin 1796 : « Voyage à Villeneuve. Pluie toute l'après-dinée pendant mon retour. Cette ville ne présente rien d'intéressant qu'une grande tour quarrée surmontée d'un pavillon aussi quarré. Le terrain qui l'entoure est sec et aride. La place des *Toutes Aures* (de tous les airs) et la rue du même nom, sont ce qu'il y a de mieux ».

L'année 1796 fut pour lui une époque mémorable. — C'est alors que ses titres scientifiques et l'amitié du célèbre astronome Lalande, avec qui il était en correspondance suivie, lui valurent l'honneur d'être nommé membre de l'Institut. On sait que l'an-

Digitized by Google

cienne Académie royale, supprimée en 1793, avait été rétablie en 1795, sous le nom d'Institut National (réorganisé en 1803 par Napoléon). L'Institut national comptait dix sections, comprenant chacune six membres titulaires résidant à Paris et six associés dans les départements. Flaugergues fut un des six membres associés de la section d'astronomie. En écrivant à Gleizal, en octobre 1796, au sujet d'un *Journal des fonctionnaires publics*, auquel il voudrait bien s'abonner, si la situation des fonctionnaires et la sienne était moins gênée, si la Nation voulait leur accorder du numéraire (au lieu d'assignats)... », notre savant demandait des renseignements sur un décret-loi accordant aux membres de l'Institut national une indemnité non sujette à réduction, dont le total était calculé sur le pied de 1,500 fr. pour chaque membre. « J'ai l'honneur, disait-il, d'être membre de cette savante Société et je tâche de ne pas y être un membre inutile. Cette loi pourrait-elle me regarder ou n'a-t-elle pour objet que les membres résidant à Paris? »

Quelque temps après, en remerciant Gleizal de lui avoir donné l'information demandée, il ajoutait tristement : « Il est bien tels non résidents qui travaillent autant que ceux qui sont à Paris, mais que faire? Telle est la loi, il faut s'y soumettre...»

Le 21 mai de la même année, écrivant à l'astronome allemand, de Zach, il dit : « J'ai trouvé le secret de consumer, pendant mon administration, la plus grande partie de mon bien, tandis que d'autres se sont enrichis aux dépens de la République. J'ai trouvé la pensée de Pascal très vraie, que *les géomètres ne sont pas fins*. J'en ai donné la preuve (1) ».

Ses registres contiennent, à la date du 17 mai 1796, la curieuse note ci-après sur l'*Origine du mouvement des Planètes* :

« Les planètes..... se meuvent, comme l'on sait, dans leur orbite, au moyen de deux mouvements, l'un de projection selon la tangente, l'autre d'attraction vers le soleil. Newton, et après lui les plus grands géomètres, ont calculé les effets de ces deux forces; mais aucun n'a cherché l'origine de la force impulsive, sans laquelle les planètes se précipiteraient sur le soleil. Buffon

(1) De Zach. — *Correspondance astronomique* — citée par M. Bigourdan.

Digitized by Google

est le seul qui, par le choc d'une comète, ait taché d'expliquer l'origine de la force impulsive des planètes. — Cette origine me paraît bien difficile à trouver, puisqu'elle ne consiste qu'en un seul fait qui n'a eu que Dieu pour témoin, et que rien ne se présente à l'imagination pour le trouver. J'ai dessein de faire quelques tentatives sur cet objet, un des plus intéressants que nous connaissions, ne fût-ce que pour me convaincre de leur inutilité et vérifier le sentiment de Newton, qui prétend que cette impulsion ne provient pas de causes mécaniques.

« Il est d'abord extrêmement probable que le mouvement d'impulsion des planètes a la même origine pour toutes; car les planètes se meuvent toutes dans le même sens, dans une zone d'environ 15 degrés de largeur; et comme on peut s'imaginer 24 pareilles zones dans la sphère, et que chaque planète pourrait être également placée dans chacune de ces zones et la parcourir dans deux sens opposés, il y a donc, pour chaque planète 48 différents cas de mouvement : donc, par les lois des combinaisons, le nombre des combinaisons des mouvements des sept planètes est égal à la septième puissance de 48, dans lequel nombre, il y a 48 combinaisons, telles que les sept planètes se meuvent toutes dans le même sens et dans la même zone : il y a donc $(48)^7 - 48$ à parier contre 48, ou $48^6 - 1$, à parier contre 1, ou enfin 12,230,590,473 à parier contre un, que les sept planètes jetées au hasard ne se mouvront pas toutes dans une même zone de 15° de largeur et dans le même sens. Il y a donc probabilité que ce mouvement dans la même zone et dans le même sens, n'est point l'effet du hasard, et il est par conséquent extrêmement probable que le mouvement et l'impulsion des planètes a une semblable origine pour toutes ».

Si l'on songe qu'au lieu des sept planètes d'antan, nous en avons aujourd'hui plusieurs centaines, et que la photographie en prend tous les jours quelque nouvelle, dans la souricière du télescope perfectionné, on est effrayé de la quantité de chiffres qu'il fraudrait aux successeurs de Flaugergues pour faire ses calculs. En est-il bien besoin, du reste, pour trouver que c'est abuser singulièrement du mot *Hasard* que d'en baptiser l'organisateur de si grandioses harmonies ?

Digitized by Google

Une note du 11 juin montre un des inconvénients du fameux calendrier républicain :

« Dans l'idée que hier était le 23 prairial, j'ai été à 2 h. 1/2 du matin à l'Observatoire, pour me préparer à l'observation de l'éclipse du troisième satellite, mais fort inutilement, puisqu'elle n'aura lieu que demain. Ces deux calendriers brouillent furieusement. »

La même déconvenue lui arrive l'année suivante et il écrit, le 11 août 1797 :

« Il m'est arrivé aujourd'hui, la chose du monde la plus désagréable ; j'ai manqué l'occultation de la 33me des Poissons, annoncée pour le 23 thermidor. Les deux calendriers m'ont brouillé. Que de regrets ! Pour éviter à l'avenir une pareille perte, je mettrai chaque jour les deux dates. »

Ce n'était là qu'un des moindres inconvénients de l'innovation irréfléchie des législateurs d'alors, qui, sans songer à l'énormité d'une prétention qui semblait vouloir régenter les saisons elles-mêmes, n'avaient pas hésité à imposer aux deux hémisphères un système où le nivose de l'un correspondait au thermidor de l'autre, et dont l'application aurait abouti à une confusion perpétuelle dans les relations commerciales.

Le 3 février 1797, notre astronome, note que « l'audience » l'a empêché de faire une observation. Le fait se renouvelle assez fréquemment et provoque chaque fois l'expression d'un regret. Que serait-ce si les audiences de la justice de paix se fussent tenues de nuit !

Le 29 mars, Flaugergues trouve, à la bibliothèque du grand Séminaire, une traduction latine des ouvrages de Denys l'Aréopagite. — Il en reproduit le passage d'une lettre à St-Polycarpe, dans laquelle Denys raconte ce qu'il vit en Egypte, avec Apollophane, lors des ténèbres qui eurent lieu à la mort de Jésus-Christ. Il reproduit aussi le texte grec, avec traduction latine, d'un passage de Phlégon, dans son XIIIe livre des Olympiades, se rapportant au même sujet. Flaugergues termine ces citations, en constatant, sans commentaires, mais avec preuves à l'appui, que, depuis le 1er juillet de l'an 32 de nôtre ère, jusqu'au mois de juillet de l'an 33, il n'y eut point d'éclipse remarquable; en

Digitized by Google

quoi sans doute il faut voir une réponse à l'objection que les ténèbres survenues dans cette période, contrairement aux lois de la nature, auraient été le résultat d'une éclipse, exagérée par l'imagination populaire.

***

La date du 15 mai est particulièrement intéressante dans les registres de Flaugergues, car elle est presque toujours marquée par un sorte d'examen de conscience scientifique, qui montre à quel point notre compatriote avait pris au sérieux la tâche d'observateur libre, d'astronome amateur, qu'il s'était imposée. Ces notes ont, d'ailleurs, l'avantage de nous faire suivre année par année, ses travaux et ses découvertes. Aussi croyons-nous qu'on nous saura gré d'en reproduire les passages essentiels :

« 15 mai 1797. Ma 42e année qui finit aujourd'hui, a produit plusieurs observations intéressantes. J'ai trouvé la vraie théorie de l'aberration, déterminé le lieu de Mars, soupçonné la rotation de Vénus, et comencé mon *Spicilegium opticum*, dont j'ai composé actuellement dix-sept articles. Ce résultat est assez satisfaisant. Je me propose l'année suivante, de mettre au net mes *Observations astronomiques* et de continuer à travailler spécialement à mon *Spicilegium opticum*. Ce sera mon ouvrage de choix ».

Le mois suivant, Flaugergues prie Gleizal de lui indiquer un agent d'affaires, pour vendre une rente de 307 fr., provenant de la succession de son oncle, Joseph Guitard de Ratte.

« La pénurie de mes finances, dit-il, m'y oblige absolument, et vous n'en douterez pas, lorsque vous ferez réflexion que je consacre depuis cinq ans tout mon temps au service de la République ; vous savez que, quoiqu'on en dise, les fonctionnaires publics ne s'enrichissent pas... »

Il a envie d'aller à Paris pour faire la connaissance de ses collègues de l'Institut national, mais la dépense l'effraye, et le mois suivant, il annonce qu'il a renoncé définitivement à ce projet.

Dans le courant de cette année, il écrit plusieurs fois pour presser la vente de l'inscription de rente de l'oncle Guitard :

Digitized by Google

« Je vous prie, mon cher compatriote, de ne pas m'oublier; vous aurez la satisfaction d'obliger dans un pressant besoin un patriote qui a tout sacrifié pour la Révolution et qui n'a retiré que des épines, tandis que plusieurs qui n'ont rien fait cueillent les roses... Il est inutile de vous observer que je ne veux vendre mon inscription que contre du numéraire sonnant; on a trop appris à redouter le papier pour en recevoir de nouveau...».

On peut rapprocher de cette recommandation, le passage suivant des *Mémoires* de Flaugergues père :

« Le discrédit dans lequel sont tombés les assignats vers la fin de cette année (1795), a été si grand qu'avec une pleine main d'assignats quelconques, on ne pouvait rien acheter. Des voyageurs, entre autres notre évêque (Lafont de Savines, un des cinq évêques assermentés) ont été forcés de se passer de manger, et les hôtes ont refusé de les loger, parce qu'ils n'avaient que des assignats pour payer leur dépense. Ce discrédit a produit un grand bien; on a été forcé de sortir le peu de numéraire qu'on avait, et dès qu'il a paru, les denrées ont baissé... Tout cela était fort avantageux à ceux qui avaient des denrées à vendre; ils se procuraient du numéraire; mais ceux dont les revenus étaient en assignats étaient bien à plaindre et bien embarrassés : *experto crede Roberto* ».

A la fin de 1797, le coup d'État de fructidor ayant ravivé les persécutions religieuses dans l'Ardèche, il en résulta une recrudescence de l'agitation royaliste, ou plutôt de la résistance des consciences blessées dans leurs sentiments les plus intimes. La sécurité publique fut par suite gravement atteinte, même dans les environs de Viviers. De là cette note du 15 novembre 1797 :

« Mon épouse m'ayant témoigné des craintes que je fusse attaqué en allant le soir au pavillon (où était son observatoire), à raison des brigandages et des vols continuels qui se commettent, j'ai ajusté ma montre sur ma pendule, de façon que la montre marquait exactement 10 h. 12 m., lorsque la pendule marquait 10 h. 12 m. 3 secondes ».

Digitized by Google

Les jours suivants, il fait les observations de nuit dans sa maison.

Les troubles de cette époque dans l'Ardèche se prolongèrent pendant plus de deux ans, et furent beaucoup plus sérieux qu'on ne le croit généralement, surtout dans le Bas-Vivarais, où les bandes dites de brigands, composées en grande partie de déserteurs et de réfractaires, étaient littéralement maîtresses des campagnes. Le calme ne revint qu'à la fin de 1799, lorsque le coup d'État du 18 brumaire eut fait présager l'inauguration d'une politique de tolérance religieuse, et après que le 1er consul eut accordé une amnistie générale aux déserteurs et réfractaires de l'Ardèche et des départements voisins.

En février 1798, l'assemblée électorale élut Flaugergues membre de l'administration centrale de l'Ardèche, en qualité de 5e administrateur. — Il se rendit à Privas pour y remplir ces fonctions à la fin de février, mais il y resta fort peu de temps, et on s'explique aisément, à la lecture de ses lettres, qu'il ait opté pour sa place de juge de paix.

Voici les notes et extraits de lettres qui se rapportent à cette période.

Le 17 février, il écrit à Gleizal :

« Le citoyen Lalande, astronome, membre de l'Institut, avec lequel je suis depuis longtemps en commerce de lettres, m'ayant marqué de quelle manière il pouvait me faire passer un exemplaire de la *Connaissance des temps* pour l'an 1800, dont le bureau des longitudes m'a gratifié, j'ai pris la liberté de le charger de vous le remettre, espérant que vous voudrez bien avoir la complaisance de me faire passer ce petit volume par le retour de Thoulouze (1) ou par toute autre voie... » Et il ajoute : « Persécuté par ma sœur et mon père qui voudraient bien avoir quelque argent dont ils ont grand besoin, je vous prie de me faire passer quelque chose » (sur la vente de la rente de l'oncle Ratte).

Le surlendemain, après avoir remercié Gleizal, car il avait reçu dans l'intervalle les fonds demandés, il dit qu'il serait déjà à Privas sans un incident qui menace de le retenir encore quelques

(1) Thoulouze, ancien conventionnel, fut élu au Conseil des Anciens, du mois d'avril suivant, mais son élection fut annulée.

Digitized by Google

jours à Viviers. En l'absence du juge de paix de Bourg-sur-Rhône (Bourg-St-Andéol), il a été chargé de faire une enquête sur des assassinats de patriotes, commis à St-Remèze, et il espère que ses recherches fourniront des preuves pour la punition des coupables.

Les dates de son arrivée à Privas et de son retour à Viviers, sont ainsi notées sur ses registres :

« 10 ventose (28 février). — J'ai transporté et démonté la pendule, à raison du séjour que je vais faire à Privas. Je suis parti le 11 ventose pour Privas, où j'ai resté jusqu'au 29 comme administrateur du département, en exécution de l'arrêté du Directoire du 29 vendémiaire (20 octobre 1797).

Le 27 mars suivant, il écrit de Privas à Gleizal :

« Je vois approcher avec plaisir le moment où je ne serai autre chose que membre de l'Institut national. Cousin (1) agit fortement pour obtenir la justice de paix. Une fois délivré de cette charge, je vais me livrer uniquement aux observations et aux calculs. J'ai déjà été de quelque utilité pour la marine et la navigation, et j'espère le devenir bien davantage, lorsque je serai libre; mais pour cela, il faudrait que les membres de l'Institut, ceux du moins qui se livrent entièrement aux sciences, et qui y emploient tout leur temps, fussent dispensés du service de la garde nationale. J'ai envie de présenter un mémoire sur cet objet très important et qui me paraît de toute justice, car pourquoi ne pas faire jouir les instituteurs en chef d'une faveur qu'on accorde à tous les instituteurs particuliers ? »

Quelques jours après, revenu à Viviers, il écrit sur ses registres :

« 1er floréal (20 avril 1798). — Je suis arrivé de Privas où j'ai resté depuis le 12 du mois passé, soit à l'administration, soit à l'assemblée (électorale). Que je languissais de pouvoir reprendre mes occupations ordinaires ! »

La lettre suivante envoyée à Gleizal, le 24 avril, fait connaître comment on payait alors les fonctionnaires publics :

« Je ne sais, citoyen, si vous voudrez bien approuver l'option

(1) Un avocat de Joyeuse, qui fut un des meneurs révolutionnaires dans l'Ardèche.

Digitized by Google

que j'ai faite de la charge de juge de paix du canton de Viviers, au lieu de celle de membre de l'administration centrale, à laquelle j'avais été nommé par l'assemblée électorale; mais des considérations majeures m'y ont forcé. Je vous ai déjà prévenu assez souvent que la Révolution m'avait mis fort à l'étroit; mais, de plus, c'est que par le nouveau mode élaboré pour le payement des dépenses départementales et communales, le traitement des fonctionnaires publics devient pour ainsi dire illusoire, car ce traitement est établi sur les centimes additionnels qui sont évidemment très insuffisants. Il est vrai qu'on promet un crédit sur le Trésor public pour un supplément, mais ce supplément ne pourra être accordé qu'après l'entier payement des impositions. Or, celles de l'an III, ne sont pas encore payées; les administrateurs et les juges n'ont pas touché un sou depuis plus de sept mois; je n'ai pu non plus obtenir, après deux mois de séjour à Privas, un léger à compte pour payer une partie de ma dépense. Effectivement, on ne peut rien exiger du receveur qui se trouve même en carence de plus de 3,000 francs, pour les dépenses en bois, lumière, papier, etc., absolument nécessaires à l'administration. D'après cela, j'ai senti qu'il m'était absolument impossible de pouvoir demeurer plus longtemps à Privas et je suis retourné ici. Je sais bien que je tirerai encore moins du traitement de juge de paix, car nous devons être payés sur les centimes additionnels au rôle de la contribution personnelle de l'an VI, et les rôles de la contribution pour l'an V ne sont pas encore faits. Ainsi, je m'attends bien à ne retirer jamais rien de ce traitement, mais je suis chez moi, et je fais valoir une petite terre, chose que je ne pourrais faire à Privas. — Dans ces circonstances, il vient de passer sur le Rhône une partie d'un convoi pour Paris. Plusieurs barques sont remplies de différents animaux, et l'on prétend qu'il en coûte plus de mille écus par jour pour leur nourriture et leur transport. Est-il possible qu'on fasse des dépenses aussi inutiles? Tandis que les fonctionnaires publics, qui consacrent tout leur temps au service de la République, sont dans le besoin, les revenus de l'État sont consacrés à nourrir des tigres et des serpents: peut-on voir un abus plus révoltant? Sans doute qu'on doit travailler au progrès de l'histoire naturelle, mais les

Digitized by Google

peaux empaillées de ces animaux suffiraient pour en donner une connaissance suffisante, et croit-on apprendre leurs mœurs et leurs habitudes en les nourrissant dans des cages étroites à un si grand éloignement de leur climat natal?... Au reste je serai toujours tout entier au service de la République et toujours prêt à tout sacrifier pour faire tout ce qui sera plus utile au bien public. »

On sait qu'aux élections d'avril 1798, le corps électoral de l'Ardèche nomma les candidats du parti avancé, savoir : pour le Conseil des Anciens, Thoulouze, et pour le Conseil des Cinq-Cents, Gleizal, Dumont, Saint-Prix et Valadier. Mais il y eut scission, et dans sa séance du 11 mai, les Cinq-Cents préférèrent le choix de l'Assemblée scissionnaire plus modérés que les autres. Un écrit, signé Garilhe, Rouchon et Boysset, avait contribué à amener ce résultat. Gleizal et Dumont répondirent aux reproches qui leur étaient adressés, Flaugergues écrivait, à cette occasion, à Gleizal :

« ..... Si tous vos correspondants avaient fait comme moi, on n'abuserait pas de votre correspondance. J'ai senti, au commencement de la Révolution, que des expressions bien innocentes dans un temps, peuvent être criminelles dans un autre, et j'ai pris une résolution à laquelle je n'ai jamais manqué, de brûler toutes les lettres que je recevais après les avoir lues, en sorte que je n'ai absolument que quelques lettres des astronomes de ma connaissance, contenant des observations... »

Tout en votant pour la liste Gleizal—Dumont, Flaugergues ne paraît pas avoir joué un rôle bien actif dans ce conflit électoral. Ses plus grosses préoccupations viennent évidemment des difficultés financières dans lesquelles il se débat et dont on trouvera d'autres marques significatives dans la suite de sa correspondance.

Nous voici au 15 mai 1798.

« Ma 43e année qui finit aujourd'hui me présente quelques bonnes observations et quelques travaux dont je suis satisfait. Je n'ai pas composé autant de mémoires que l'année précédente, et le pouvais-je avec tous ces embarras d'administration, de voyages et de tracasseries? Mais j'espère que je serai plus tranquille l'année prochaine, et aussitôt que j'aurai fait le voyage in-

Digitized by Google

dispensable que je dois faire à Montpellier. J'ai calculé et réduit toutes mes observations sur les satellites, au nombre de 139, et j'ai calculé 16 de mes observations d'occultations et d'éclipses. Voilà un travail que je veux terminer, toute affaire cessante. Prenons enfin une sérieuse résolution de mieux employer l'année suivante. Le *Spicilegium opticum* est au .... article ».

Le premier de ses in-folios manuscrits se clôt par la note suivante :

« Fini le présent registre d'Observations faites à Viviers et à Aubenas depuis 1783 jusqu'à ce jour, ledit registre contenant 362 pages. — A Viviers, le 21 septembre 1798, le dernier jour de l'An VI de la République. — FLAUGERGUES, de l'Institut National et de la Société de Haarlem. »

(A suivre). A. MAZON.

NOTES

SUR LA CAVERNE DÉCOUVERTE A LAURAC

Nous avons annoncé dans la *Revue* du 15 Février 1896, la découverte dont il s'agit et la publication des renseignements que nous a très obligeamment adressés le Frère Serdieu, Directeur du pensionnat des Frères de Laurac.

Voici la description qu'il a bien voulu nous fournir pour la *Revue*.

P. A.

***

La commune de Laurac affecte la forme d'un losange dont le grand axe est dirigé du N.-O. au S.-E. Au centre est le bourg, chef-lieu, assis sur un sol liasique, tandis que la partie nord appartient au trias, et celle du sud, délimitée par la route nationale n° 104 est oxfordienne.

Le terrain liasique est compris dans le quadrilatère que forment les médianes menées par les extrémités du petit axe aux côtés

Digitized by Google

opposés du losange et se prolonge à l'est jusqu'à la rivière de Ligne et à l'ouest à peu de distance de Laurac. Ce quadrilatère a subi deux ruptures N.-S. dans son tiers oriental : ce sont les deux vallées étroites et profondes des ruisseaux du Charlot et de Toufache. Celui-ci mouille Laurac sur sa rive droite; la colline sur laquelle il est bâti est d'une rapide déclivité, 40° environ. A une distance variable de 60 à 30 mètres, elle est longée par la rue Basse bordée de maisons, celles à droite sont flanquées contre la pente la plus rapide et leur deuxième étage en général correspond à la hauteur de l'entrée des grottes qui nous occupent. Celles-ci sont pratiquées dans les anfractuosités d'une étroite masse rocheuse d'environ 100 mètres de long, sur 40 mètres de large, constituant le plateau sur lequel était jadis le château de Laurac et ses dépendances formant une enceinte appelée *Fort* ; l'église paroissiale occupe aujourd'hui la place du Château.

L'ouverture de la grotte qu'a découverte M. Mollier, objet de nos investigations, se trouve sur le flanc Est de cette masse, et la caverne se développe sous le Fort dans la direction de l'est au sud-ouest, avec trois anfractuosités à droite encore obstruées par des terres d'alluvion, présentant des ouvertures d'un mètre de large.

L'entrée, en contre-bas avec le terrain, présente une certaine difficulté que l'on cherche à faire disparaître en creusant une terre compacte et dure qui permettra de parcourir la galerie sans se courber.

La longueur totale de la caverne est de 48 à 50 mètres, la largeur varie généralement entre 1 et 2 mètres et la hauteur est beaucoup plus variable à cause des modifications qu'y ont introduites les cristallisations de carbonate de chaux, les stalactites accolées ou quelquefois déviées de la ligne verticale s'accolant à d'autres, forment ainsi de petites cloisons transparentes. Les roches en saillie que l'on rencontre sont recouvertes de carbonate de chaux d'un aspect arborescent. Les nuances diverses des stalactites ne se retrouvent pas sur ces cristallisations, elles sont dues aux infiltrations des purins et des diverses fosses d'aisances du château et des habitations du Fort.

Lorsqu'on observe une stalactite d'un certain volume, sa partie

Digitized by Google

centrale est d'un blanc de neige, les autres couches concentriques ont pris la nuance des eaux ou des sels entraînés par elles dès l'époque où le château fut habité. Leur surface extérieure est d'un noir livide à cause des infiltrations des fosses d'aisances. La caverne est terminée à son extrémité sud-ouest par un rond-point

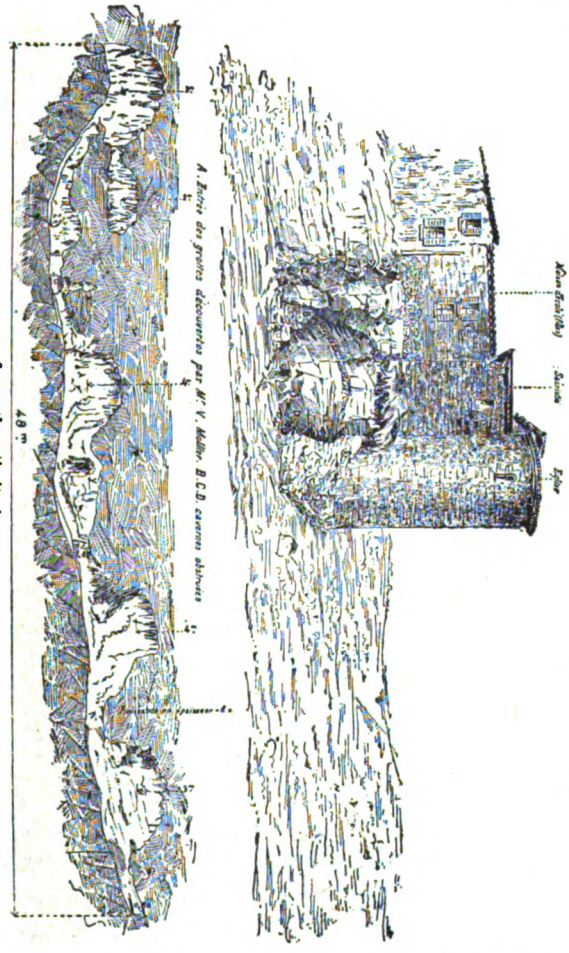

VUE DES GROTTES DÉCOUVERTES A LAURAC
sous le Fort.

à voûte sensiblement sphérique que les ouvriers désignent sous le nom de chapelle, probablement à cause des nombreuses stalactites en colonnettes dont la voûte et les parois sont décorées. Il en est un certain nombre parmi celles-ci qui s'infléchissent de la

Digitized by Google

voûte aux parois de manière à former des colonnes et des nervures analogues à celles du style gothique.

Si, dès qu'on a pénétré dans cette grotte, on se retourne en arrière par un demi à droite, on aperçoit une sorte de barrière en stalactite, laissant entrevoir une nouvelle caverne à basse entrée très riche en colonnettes, dont le sol est tout cristallin et sert de toit à la galerie d'arrivée ; cette dernière grotte a 4 mètres de profondeur environ, 2 de large et autant de haut.

Les motifs qui pourraient donner quelque intérêt aux grottes en question nous font encore défaut. On n'a trouvé qu'une dent dont nous avons pris les dessins. Sa position presque à la surface du terrain obstruant une des grottes latérales ne permet aucune hypothèse vraisemblable.

Ce qui pourrait amener à mieux, ce sont les fouilles qui pourront se faire dans les terres encombrant les anfractuosités des rochers et l'artère principale.

Le 28 janvier, à 9 heures du soir, les amis de M. Mollier, travaillant à améliorer les passages difficiles, rompirent quelques fragments d'os extrêmement friables, blancs à l'extérieur, poudreux et noirs à l'intérieur, qu'ils ne purent ou ne surent ménager à cause de la nature sèche et compacte de la terre en ce lieu.

Les terres introduites qui ont dû dans le temps être au même niveau et qui y sont encore dans les échappées, ont subi des affaissements dans la longueur de la grotte seulement, par suite des eaux qui y ont pénétré et qui y conservent une rigole au pied de la paroi gauche, dont l'écoulement se fait dans la direction Sud-Ouest.

Il existe tout autour du plateau que nous avons décrit, des cavernes analogues, obstruées de la même terre rouge, légèrement saturée de carbonate de fer, qui paraît y avoir été introduite par les eaux.

Laurac, le 30 janvier 1896.

Fr. SERDIEU.

Notre savant collaborateur, M. E. A. Martel, de Paris, à qui nous avons communiqué, sur sa demande, les notes que l'excellent frère Serdieu avait bien voulu nous envoyer avec l'empresse-

Digitized by Google

ment et le zèle le plus aimables, nous a écrit, en nous renvoyant ces notes, les lignes que voici :

« Faute de renseignements précis sur la situation topographique de l'entrée de la grotte, je ne saurais dire, si l'on se trouve en présence d'une ancienne perte de ruisseau aérien, — ou au contraire d'une ancienne source à plusieurs sorties. L'examen des abords mêmes de la cavité, et de sa position par rapport aux thalwegs voisins, permettra de résoudre facilement cette question.

« L'observation faite sur la coloration des stalactites par les infiltrations des fosses d'aisances est importante : elle prouve quel grand intérêt il y a, dans les terrains calcaires fissurés, à ne pas tolérer l'existence de semblables fosses, de trous à fumier et de cimetières, dans le voisinage et *au-dessus* des puits, sources, abreuvoirs, citernes, etc. C'est là une question capitale pour l'hygiène publique : la plupart des épidémies typhoïdes et cholériques, n'ont d'autre origine que la contamination des eaux potables, par suite de vicieuses dispositions de ce genre. On ne saurait trop le répéter.

« Enfin, il pourrait être intéressant de procéder au déblaiement des anfractuosités intérieures de la caverne de Laurac et des fissures obstruées proches de son entrée.

« Peut-être, avec peu de travail, découvrirait-on un réseau plus compliqué de galeries nouvelles ».

E. A. MARTEL.

Digitized by Google

JEAN-GABRIEL CHARVET

1750-1829

(Suite et fin)

—

39. — Vue de l'hopital de Macon.

A l'encre de la Chine.

Il nous est impossible de décrire ce dessin, que nous avons vu chez Emile Manson, neveu de J.-G. Charvet, mais qu'il nous a été impossible d'acquérir (en même temps que le plus grand nombre des dessins de ce catalogue) après son décès, en 1878. Nous ne savons ce qu'il est devenu.

40. — Vue de La Barnière, hameau près Saint-Étienne-de-Valoux (*arrondissement de Tournon, canton de Serrières, Ardèche*).

H. 0,175. — L. 0,265. A l'aquarelle.

Saint-Étienne-de-Valoux est situé près de la route qui mène d'Andance à Annonay. Maisons et arbres. Quelques personnages.

41. — Vue des ruines du chateau de Gerlande (*commune de Vanosc, canton d'Annonay, département de l'Ardèche*). Première vue.

H. 0,15. — L. 0,22. A l'encre de la Chine.

En bas, de la main de Charvet : *1re vue de Gerlande près de la Rivoire.*

La terre de Gerlande appartenait à une famille qui en portait le nom et dont on retrouve la mention la plus ancienne à la date du 22 mars 1252 (Cartulaire de Saint-Sauveur-en-Rue). Au xve siècle, Gerlande passa à une branche de la maison de Fay, puis, au xviiie, César de Fay, dit le marquis de Gerlande, laissa ses biens à Claude Florimond de Fay La Tour Maubourg (30 mars 1763). Le château de Gerlande a été complètement incendié le 18 décembre 1729, alors qu'on y faisait de belles réparations intérieures. Le marquis de Gerlande établit alors son pied-à-terre à Mont-Meyre (commune de Villevocance), où la marquise de Gerlande mourut en juin 1755. Leur résidence habituelle était à Privas. César de Fay était vicomte de Lestrange, baron de Boulogne. Le domaine de Gerlande appartient à présent à M. Marcelin Rou-

Digitized by Google

veure, fils de M. Rouveure aîné, député d'Annonay en 1848 et 1871, qui y a construit un beau château. La Rivoire est à un kilomètre environ de Gerlande; c'est une terre qui fut érigée en marquisat au siècle dernier. Les marquis de la Tourette en ont conservé le nom. C'est aujourd'hui la propriété de M. Etienne de Canson; le château est superbe. (Communiqué par M. Emmanuel Nicod).

On voit un mur crénelé qui aboutit, à droite, à une ruine formée d'une grosse tour avec murailles adjacentes et traces d'arcades dans le bas. Au fond, maison avec tour ronde. Deux femmes montrent les ruines à un personnage qui, descendu de cheval, le tient par la bride.

42. — Vue des ruines du château de Gerlande (*commune de Vanosc, canton d'Annonay, département de l'Ardèche*). Seconde vue.

H. 0,155. — L. 0,22. A l'encre de la Chine.

En bas, de la main de Charvet : 2e *vue de Gerlande*. Voir l'historique au numéro précédent.

Trois tours ruinées placées en triangle; devant, une mare d'eau; au fond, la même maison avec tour que dans la vue précédente. Un arbre au premier plan; quelques personnages.

43. — Bords du Rhone en face de Serrières (*Vue prise de la maison habitée par Charvet*).

H. 0,10. — L. 0,19. A la plume par le procédé de la chambre noire; par conséquent le dessin est en contre-épreuve.

Uue maison dont une partie plus haute avec fenêtre à meneaux; pylone du bac à traille en maçonnerie; le bac avec des personnages; au fond, paysage boisé.

Le corps de bâtiment qui figure derrière le pylone du bac à traille a été surélevé depuis. Cette vue est adjacente à celle décrite au numéro suivant.

44. — Bords du Rhone en face de Serrières (*Vue prise de la maison habitée par Charvet*).

H, 0,10. — L. 0,19. A la plume par le procédé de la chambre noire; par conséquent le dessin est en contre-épreuve.

Groupe de maisons; barques vides sur le bord du fleuve; au fond, paysage boisé.

Digitized by Google

Un autre corps de bâtiment a été construit dans l'enclos qui figure dans cette vue, laquelle est adjacente à celle décrite au numéro précédent.

45. — Le chateau de Peyraud, *près Serrières* (*Ardèche*).

H. 0,165. — L. 0,315. A la sanguine.

La vue est prise des bords du Rhône en amont.

46. — Une halte de cavalerie.

H. 0,245. — L. 0,33. A la gouache.

Des troupes de cavalerie arrivent dans un village et prennent leur logement. Chaumières, groupes d'arbres, paysans et bestiaux. Certains des cavaliers sont coiffés de chapeaux à trois cornes, d'autres de bonnets à la hongroise; tous ont la carabine en bandoulière. Au premier plan, à droite, un officier à cheval lit un papier, et devant lui est un personnage, vêtu comme le magistrat du village, qui l'écoute le chapeau à la main. Ce doit être un souvenir du service militaire de Charvet.

47. — Paysage.

H. 0,22. — L. 0,27. Encre de la Chine, bistre et sepia.

L'embouchure d'une rivière vers la mer. A droite, un phare; à gauche, un village avec le clocher de l'église. Au premier plan, un beau groupe d'arbres; quelques personnages montrent un navire qui entre dans la rivière.

48. — Paysage.

H. 0,21. — L. 0,27. Pendant du précédent. A l'encre de la Chine, au bistre et à la sepia.

Un village sur le bord d'une rivière que traverse un pont de bois, à gauche. Au premier plan, à droite, un bel arbre; des passants sont répartis sur divers chemins.

49. — Paysage.

H. 0,12. — L. 0,195. A l'encre de la Chine.

Une portion de rivage sur le bord d'une rivière où se trouve un groupe de beaux arbres. Une barque arrive pour prendre deux femmes, dont l'une porte son enfant sur le dos.

50. — Branche de mauve (*Malva Sylvestris*).

H. 0,353. — L. 0,267. A l'aquarelle sur papier gris.

51. — Branche de pommier en fleurs.

H. 0,508. — L. 0,305. Aux trois crayons sur papier gris.

Digitized by Google

52. — Branche de pommier en fleurs.

H. 0,37. — L. 0,31. Aux trois crayons sur papier gris.

53. — Branche de fleurs de pêcher simple.

H, 0,50. — L. 0,38. Aux trois crayons sur papier gris.

54. — Branche d'amandier en fleurs.

H. 0,315. — L. 0,52. Aux trois crayons sur papier gris.

55. — Branche de chèvrefeuille.

H. 0,31. — L. 0,47. Aux trois crayons sur papier gris.

56. — Branche de tubéreuse.

H. 0,45. — L. 0,305. Aux trois crayons sur papier gris.

57 à 59. — Traité général des pêches, 2e *partie, section IV, pl. XIII. G. Charvet pinxit. — Angel Moitte sculp.*

H. 0,33. — L. 0,22.

Trois figures de poissons. — I. *Acarauna du Brésil ou la Veuve coquette des Isles de l'Amérique* (Holocanthe tricolor [Lacépède]; Chetodon tricolor [Lin. et Bl.]. — II. *La Grisette, espèce de demoiselle de l'Amérique* (Chetodon capistratus). — III. *L'Onagre ou le Zèbre, espèce de demoiselle de l'Amérique* (Chetodon striatus).

60.— Dessin pour le frontispice des Imprimés de la Société des Amis de la Constitution d'Annonay.

H. 0,052. — L. 0,085.

Au centre d'une terrasse est un faisceau de piques surmonté d'une lance supportant le bonnet phrygien surmonté lui-même d'une fleur de lis entourée de rayons. Le faisceau est lié par une banderolle que retiennent, à chaque extrémité, des mains tenant, en outre, l'une un miroir entouré de serpents, à droite, et l'autre une massue; sur la banderolle : La loi et le roi. Les deux mains sortent de nuages surmontés de branches de feuillages, lesquels encadrent le motif. En bas, sur des rochers : *Société des Amis de la Constitution d'Annonai.*

On lit dans le procès-verbal de la Société du 14 avril 1791 : « Puis, M. Charvet présente un emblême pour servir de fron- « tispice aux règlements que la Société aura adoptés, ainsi qu'aux « lettres d'affiliation pour les membres de la dite Société. Cette « pièce ayant été vivement applaudie, il a été délibéré qu'elle « seroit gravée pour le compte de la Société; que les observa-

Digitized by Google

« tions qui l'entourent seroient imprimées au bas de l'estampe et « que des copies sur planches seroient envoyées à toutes les « Sociétés avec lesquelles on aura affiliation. »

61. — ORIGINAL DU DÉCOR POUR PAPIER PEINT : LE VOYAGE DU CAPITAINE COOK.

62. — LE JEU DU TANTINET.

H. 0,395. — L. 0,51. A la plume rehaussé d'aquarelle.

C'est un jeu, dans le genre de celui de l'Oie, divisé en 95 cases placées en spirales ovales qui conduisent à un but représenté par une femme ailée et nue, qui court en tenant une trompette à laquelle est appendue une bannière avec le n° 96, placée sur un piédestal dans une clairière d'arbres. On entre par un portique, puis on est ballotté par des vents représentés par de grosses têtes joufflues qui soufflent en sens inverse. Il y a les obstacles malheureux, finement dessinés, en coloris : la foudre, qui renvoie au naufrage (un rocher dans la mer surmonté d'un signal), la baignoire, le tombeau, où l'on reste jusqu'à ce qu'on soit délivré, à moins d'acheter un passeport à certaines conditions, la haie, la barrière, où un petit vieux se casse le nez et où il faut recommencer au n° 1, la chouette, qui renvoie au clair de lune, la buvette, où l'on boit deux coups sans jouer et en payant, Frascati, où l'on danse et où l'on est renvoyé par la Folie, la flûte, qui renvoie au tambour, etc., etc. On peut rencontrer des avantages : le lapin, qui franchit tous les obstacles en jouant sans payer, mais qui peut être remplacé, la demoiselle, qui prend la place qui lui convient le mieux, la tante Hurlurette (dame assise et fort gracieuse), qui délivre les passeports moyennant paiement, le chevalier français (tunique bleue, ceinture rouge, culottes courtes et bottes à retroussis, chapeau à trois cornes avec plumet), qui délivre tous les prisonniers sans payer, etc. Les amendes, qu'on paie en jetons, selon les règles du jeu écrites par Charvet au centre des cases, sont nommées *tantinet*, d'où le nom du jeu. On joue avec deux dés dont les points permettent à chaque joueur d'avancer, tour à tour, d'autant dans les cases, s'il n'est ballotté par les vents contraires, arrêté par les obstacles ou avantagé par certains privilèges. Bien conçu dans ses ingénieuses et amusantes combinaisons, qui décèlent l'esprit caustique de Charvet, ce jeu a fait les délices de notre enfance et de bien d'autres...

Digitized by Google

PUBLICATIONS

1. — PRÉCIS D'ÉDUCATION SUR LES VERS A SOIE, *ou petit Manuel de Magnonerie, avec le dessin d'une nouvelle étuve à lampe pour faire éclore la graine, par* M. J.-G. CHARVET.

Une saine et abondante nourriture,
Des soins et de la propreté.....

A ANNONAY. *De l'Imprimerie d'Agard.* 1791.

In-8°; 104 pages dont sept pour l'avant-propos. Le dessin manque à tous les exemplaires que nous avons eu l'occasion de voir. Le journal d'Annonay, *le Babillard*, a fait annonce de cet ouvrage dans ses numéros 13 à 23, 16 avril au 23 mai 1792.

Dans l'avant-propos, l'auteur rappelle les noms de ceux qui se sont occupés déjà des vers à soie et particulièrement celui de l'abbé Boissier des Sauvages.

L'ouvrage est divisé en six parties. Dans la première il traite du lieu où se doit faire l'éducation et explique que le mot *magnonerie* est plus ancien que celui de *magnanerie;* dans la seconde, du choix de la feuille de mûrier et de la quantité relative qui est nécessaire pour élever un certain nombre de vers (la feuille se vendait de son temps, à Serrières, 4 francs les 100 kilos); dans la troisième, il explique la manière de se procurer de la bonne graine (œufs de vers à soie) et du choix qu'il faut en faire. La quatrième indique comment il faut la faire éclore; la cinquième, la conduite que l'on doit tenir pendant les trois premiers âges, et la sixième, de la brise, ou quatrième mue, jusqu'à la montée.

Le but de l'auteur est surtout de fournir des notions générales dans une petite brochure accessible à tous les éducateurs.

2. — DISCOURS *prononcé dans une assemblée publique des Amis de la Constitution à Annonay, par* M. CHARVET, *membre de la dite Société, le 11 juin 1791.*

Digitized by Google

In-8° de 32 pages. Sans lieu ni nom d'imprimeur, mais certainement imprimé chez Agard, à Annonay.

Après une introduction dans laquelle l'auteur explique les motifs qui l'ont conduit à faire imprimer son discours, il entretient ses auditeurs de l'art difficile de l'orateur; « la véritable élo- « quence appartient plus à l'âme qu'à la parole; celui qui sent le « mieux exprime le mieux aussi. » Il espère qu'à mesure que les idées sur le nouvel ordre de choses s'agrandiront, il s'améliorera. Puis il se demande si on a bien compris le mot de Patrie et s'étend sur la manière de l'entendre, ainsi que sur la Liberté et sur l'Égalité. Puis il explique que, selon lui, la France est composée de trois classes de citoyens, celle des propriétaires fonciers, dont font partie les laboureurs et les anciens gentilshommes sur lesquels on s'est jeté avec trop d'acharnement, celle des industriels, artistes et artisans, et celle des commerçants; il précise le rôle que chacune d'elles doit remplir dans la nation. Il termine en faisant la motion que toutes les Sociétés populaires s'entendent pour conseiller l'exacte observation des décrets de l'Assemblée Nationale pour empêcher qu'on rassemble les assignats dans le but de les convertir en argent et pour faciliter la circulation de ce papier, enfin que l'on n'admette plus dans ces Sociétés les citoyens convaincus d'avoir spéculé sur lui.

3. — *Numéro 23. 23 mai 1792.* JOURNAL D'ANNONAY OU LE BABILLARD. In-8°. Imprimerie d'Agard.

Régime national. Réflexions.

Dans cet article l'auteur, à propos des échecs arrivés à l'armée française sur Mons et Tournay, lesquels ont excité un mouvement d'inquiétude dans la nation, s'élève contre la légèreté française. Puis il demande si les citoyens ont fait tout ce qui est nécessaire pour mériter la véritable liberté, laquelle seule doit les conduire. Il explique que les lois ne sont encore qu'à l'état d'élaboration, que le trésor public ne se remplit pas, que l'on admet aux honneurs de l'Assemblée Nationale d'une manière peu équitable, que le roi est incapable, que les académies de jeu énervent la jeunesse, que les hommes ne laissent pas aux femmes les travaux qui leur appartiennent, et il finit en invitant à renoncer à la mollesse et à

Digitized by Google

la spéculation pour aller avec courage au combat, « non pour le « mince plaisir de se vanter d'avoir bravé la mort, mais pour la « porter dans les bataillons des ennemis. »

4. — Voyage en l'air par M. Suleau. Second réveil.

Et moi aussi j'ai un cortège.

. . . . . .

Prix une livre seize sols. A Ballonapolis. In-8° de 160 pages. Sans date ni nom d'imprimeur, mais certainement imprimé par Agard, à Annonay. C'est le même papier et les mêmes caractères des publications précédentes. Exemplaire de la Bibliothèque Nationale.

Critique de la société. L'auteur, voyageant en ballon, arrive sur une planète habitée par des pots et des cruches qu'il trouve au milieu d'une révolution sociale qui change et bouleverse toutes les lois admises jusqu'ici ; il nous fait assister aux plaintes des pots et des cruches formant la classe de l'aristocratie et du clergé, qui se lamentent de n'être plus privilégiés. Un brave pot, grand causeur, emmène l'auteur dans son cabinet et lui expose le nouveau système qui est employé pour réformer la Société; les lois qu'il explique sont celles qui remplacent celles de l'ancien régime. C'est bien écrit et d'une lecture amusante; l'auteur se montre républicain convaincu, quoique, dans la discussion des pots aristocrates avec les pots révolutionnaires, il lui arrive bien de railler un peu des deux côtés.

En résumé, l'idée de l'auteur est d'exposer le plan d'une République véritable et parfaite dans lequel il développe beaucoup de réformes que font ses pots révolutionnaires dans leur planète, lesquelles n'ont même pas été tentées sur la nôtre; l'auteur a rêvé une belle organisation sociale qui n'a pas existé et qui n'existera jamais. Tout cela finit par l'histoire d'une jeune fille trompée qui meurt misérablement, et si l'honneur n'est pas récompensé, les coupables sont punis à la fin. Voici la terminaison du pamphlet ;

« Il est bien malheureux pour moi, mes amis, d'être obligé de « vivre parmi des pots et des cruches; mais, comme il y a grande

Digitized by Google

« apparence que je ne suis pas prêt à les quitter de sitôt, mon « dindon étant fort endommagé (l'aérostat dont il s'était servi « avait la forme d'un dindon) et l'air du pays m'ayant causé une « espèce de maladie qu'on nomme cacophonie, je profite du « moment de relâche que me laisse mon pot épisodique et du « passage d'une comette invisible (car vous ne doutez pas qu'il y « en ait beaucoup même) pour vous envoyer l'esquisse de mon « journal. Elle m'a promis de le laisser tomber au premier endroit « commode, parce qu'il ne serait pas possible, avait-elle dit, de « descendre sur notre terre pour la remettre en mains propres, à « cause que je suis une intelligence et qu'il nous est expressément « défendu d'y paroitre. Si l'intelligence revient, je vous donnerai « de mes nouvelles. »

5. — Projet de fête de la Raison, *qui a été adopté dans la Société Populaire de Serrières en Ardèche, et exécuté le décadi 30 pluviôse, l'an 2e de la République Françoise, par ordre de la Municipalité; imprimé par un arrêté de la dite Société ainsi que le Discours qu'a prononcé le citoyen* J.-G. Charvet, *l'un de ses membres.*

A Tournon. *De l'Imprimerie Républicaine de* F. Agard, *imprimeur du District de Mézenc.* In-8° de 19 pages. Collection de M. Emmanuel Nicod, d'Annonay.

La cérémonie se composait d'abord d'un défilé de quinze groupes, ou cortèges, dont l'auteur indique les personnages invités à y figurer, les allégories qu'ils représentent, leurs costumes, les objets symboliques qu'on devra porter, les tableaux et les inscriptions, etc., etc. La Raison représentée « par une femme « simplement vêtue et d'un âge mûr », figurait au douzième groupe, qui était suivi de la Municipalité, du Conseil général de la commune, du Juge de paix, etc., etc. Tout cela est un peu conçu dans l'esprit des fêtes que David organisa à Paris. Ces cortèges, après avoir défilé à l'inauguration du temple, se rendirent au siège de la Société, où Charvet prononça un discours; la fête se termina par un banquet et par des danses.

Ce discours est une explication donnée de la fête, afin qu'on ne puisse pas croire qu'elle est faite pour introduire un nouveau

Digitized by Google

genre de culte « extravagant ». Elle n'est qu'une allégorie pour montrer que les hommes de la Raison n'entendent plus voir un Dieu tel qu'on le leur a montré jusqu'à présent, jaloux, irrité, vindicatif et couvrant le despotisme des rois et du clergé. « Rien « n'a-t-il changé dans le cours de la nature? Les armées n'ont- « elles pas été victorieuses?..... Dieu est infiniment juste et il ne « punira pas pour des fautes qui ne sont que le résultat de la foiblesse humaine..... »

Octobre 1895.

E.-L.-G. CHARVET.

NÉCROLOGIE

(M. l'abbé Rouchier, chanoine de Viviers.)

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de Monsieur le Chanoine Rouchier, le savant auteur de l'*Histoire du Vivarais*, dont le premier et seul volume, publié en 1862, a permis de juger la méthode rigoureuse et l'érudition de cet historien.

Monsieur le chanoine Rouchier est décédé le lundi 30 mars, à l'âge de 78 ans.

Il était né à Privas en 1818, d'une famille modeste mais très recommandable, dans laquelle les sentiments chrétiens étaient en honneur.

Le chanoine Rouchier s'était élevé, par ses mérites et par ses travaux, à une situation des plus honorables dans le clergé ardéchois et dans le monde de l'érudition. Il était depuis longtemps correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Digitized by Google

Il avait rédigé et coordonné les matériaux de l'histoire de notre province jusqu'à l'époque moderne, et il n'a tenu qu'à des circonstances encore imparfaitement connues, que le corps ainsi complété de cette histoire du Vivarais ait vu le jour.

Nous faisons des vœux très ardents pour que la mort de cet historien n'ajourne pas de façon indéfinie la publication d'une œuvre que tous les amis du Vivarais attendent depuis longtemps, avec une impatience bien légitime, étant donné le mérite de la partie déjà connue de ce monument historique.

Nous avons le devoir, au nom de tous ceux qui s'intéressent aux travaux d'érudition, et au nom de cette *Revue*, d'associer l'expression de nos regrets et l'hommage d'une respectueuse sympathie au deuil qui frappe le clergé de l'Ardèche.

P. A.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1895

Digitized by Google

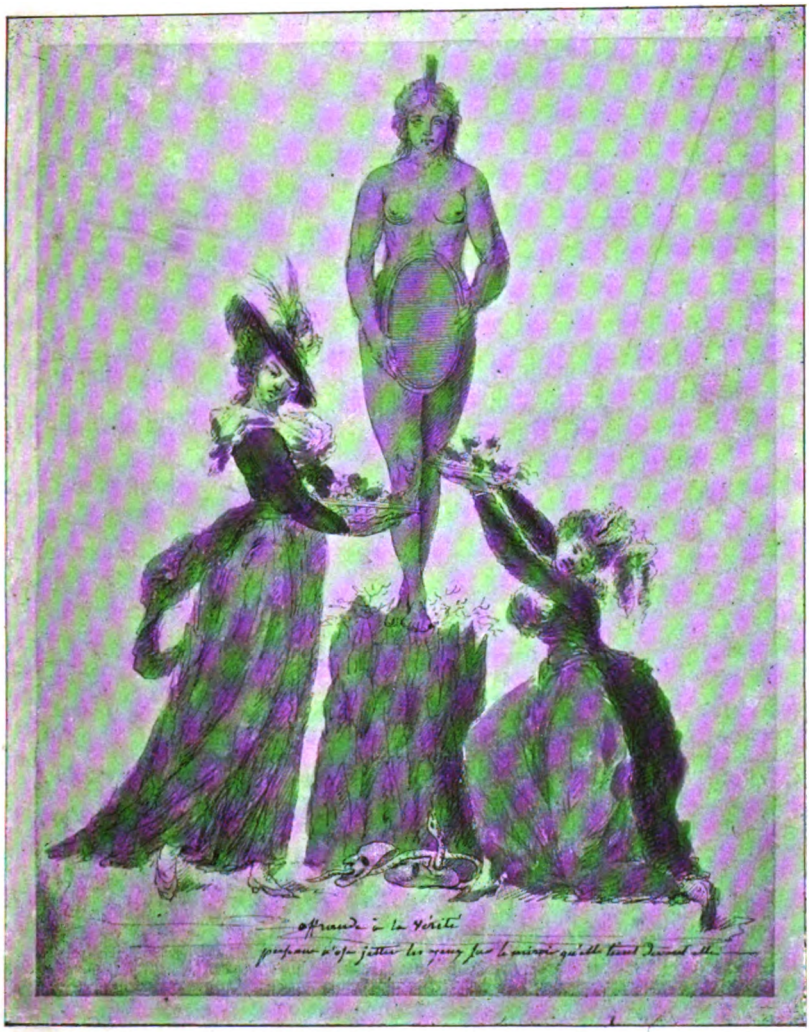

(n° 10 du Catalogue).

ALLÉGORIE

(par J.-G. Charvet)

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1896

Digitized by Google

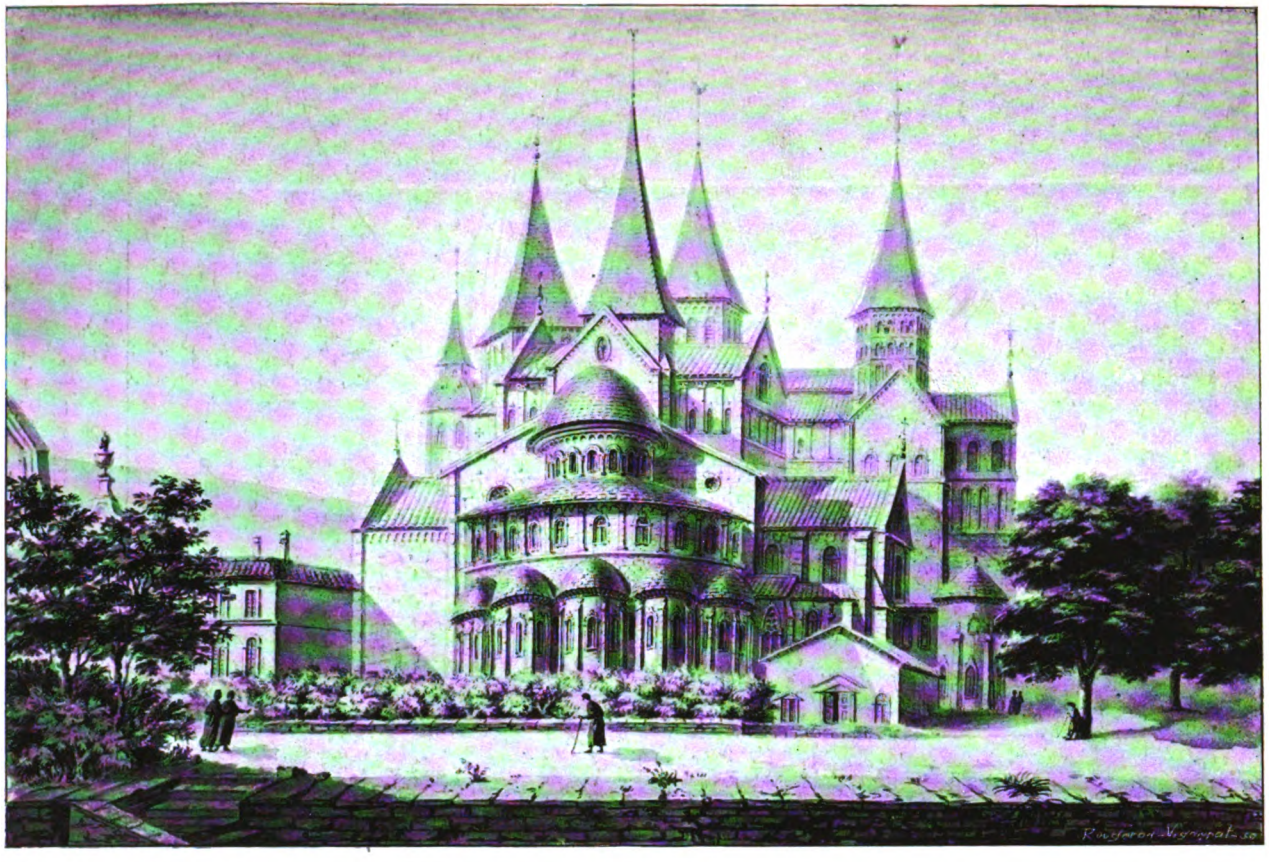

(*n° 37 du Catalogue.*)

VUE DE LA BASILIQUE DE L'ABBAYE DE CLUNY
en 1799.
(*par J.-G. Charvel*)

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
6e
1090

Digitized by Google

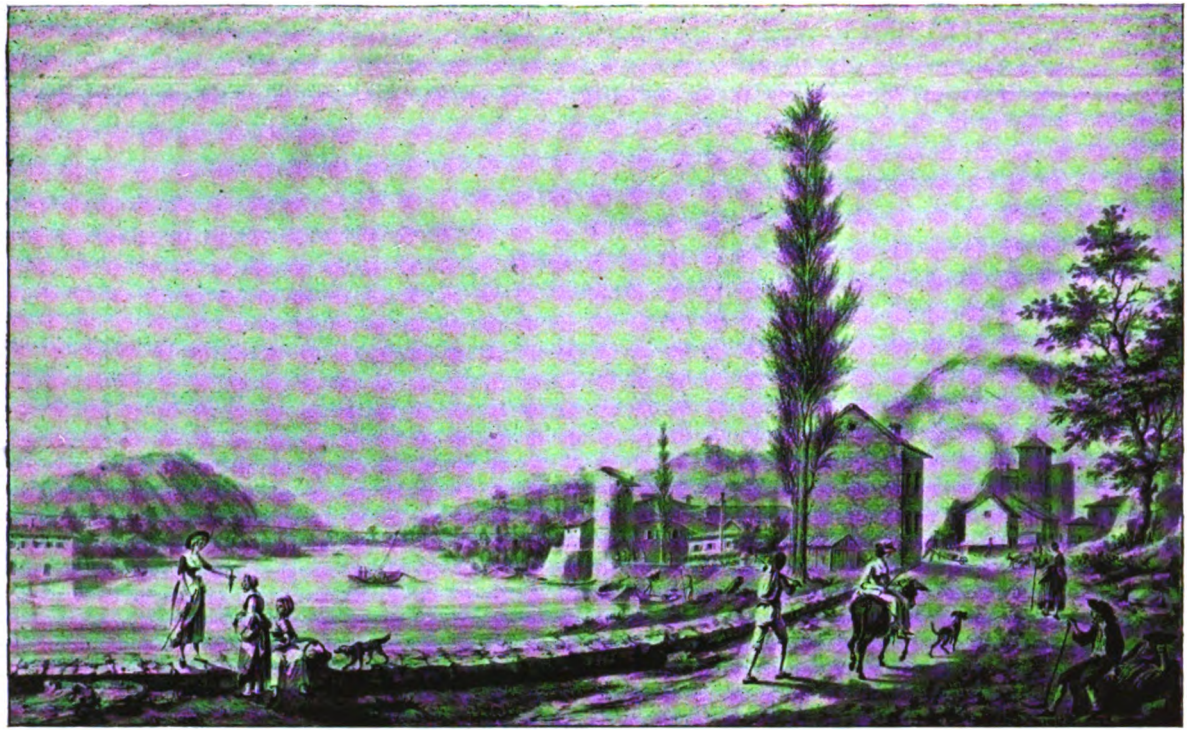

(n° 38 du Catalogue.)

VUE D'ANDANCE
(Ardèche)
(par J.-G. Charvet)

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON 1896

Digitized by Google

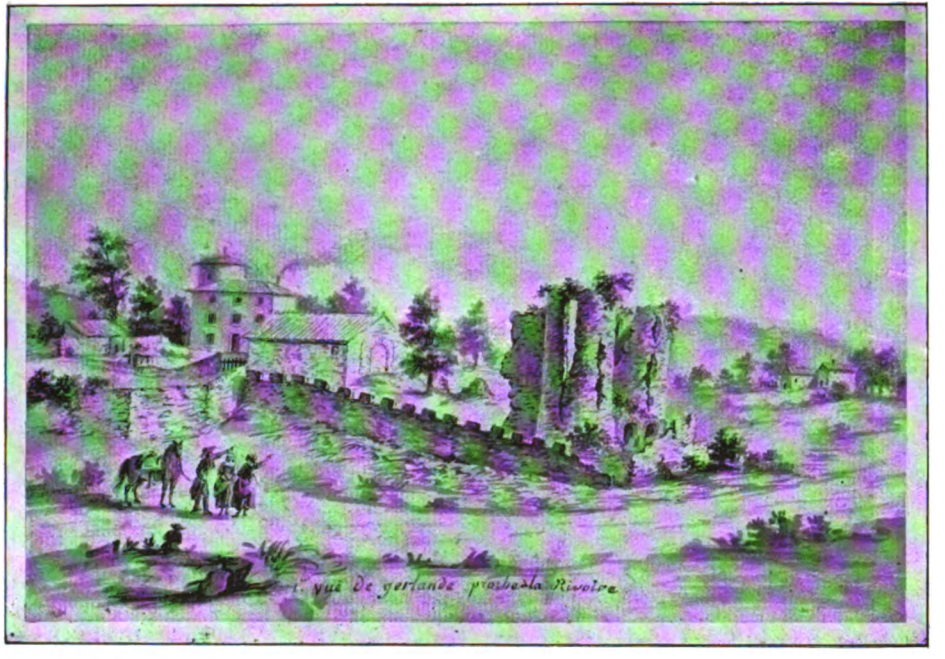

(n° 41 du Catalogue.)

1re VUE DES RUINES DU CHATEAU DE GERLANDE
(Ardèche).
par J.-G. Charvet.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1896

Digitized by Google

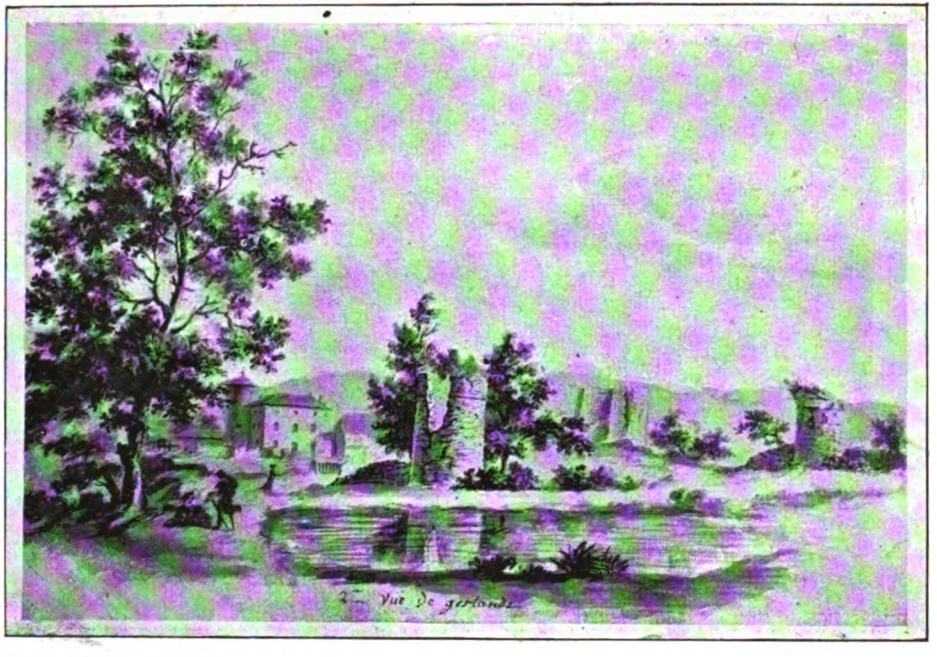

(n° 42 du Catalogue.)

2me VUE DES RUINES DU CHATEAU DE GERLANDE
(Ardèche).
par J.-G. Charvet.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1896

Digitized by Google

LES BAILLIS ROYAUX

DU VIVARAIS

OU BAILLIS D'ÉPÉE

ET LEUR LISTE CHRONOLOGIQUE DEPUIS LEUR ORIGINE CONNUE

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1898

(Suite III).

LISTE

EXTRAITE DE LA COLLECTION DU LANGUEDOC

Volume 71 de la *Bibliothèque Nationale*

BAILLIAGE DU VIVARAIS

Cet ancien bailliage royal a été partagé depuis l'an 1606 en deux siéges dont l'un est à Annonay pour le Haut-Vivarais, et l'autre à Villeneuve-de-Berc pour le Bas.

BAILLIS DU VIVARAIS ET VALENTINOIS
aux anciens gages de 75 livres par an

1223. *GUILLAUME de CAMPO GRISIS.*

1273. *PONS de MONTRODET*, sergent d'armes du Roi, et son bailli ès diocèses du Pui, Viviers, Valence et Vienne.

1284. *PHILIPPE DUPONT* (1).

(1) Dans la Charte de pariage entre Philippe le Hardi et l'abbaye de Mazan pour l'établissement de la bastide de Villeneuve-de-Berg, acte passé entre le sénéchal de Beaucaire au nom du Roi, et l'abbé du monastère, Philippe du Pont, est ainsi qualifié : *Provido viro Philippo de Ponte, ballivo domini regis in aniciensi, vivariensi, valentinensi et viennensi diœcesi.*

Ce qui indique bien qu'à cette date (1284) il y avait un seul bailli pour le Velay, le Vivarais, le Valentinois et le Viennois dans lesquels le roi de France exerçait déjà une suzeraineté plus ou moins restreinte.

Dans une liste dressée par notre savant et regretté ami Firmin Boissin, à Toulouse, figurent à la date de 1287 GUILLAUME DE MOULIN chevalier, et HENRI DE MONTDRAGON en 1288.

En ce qui concerne Guillaume de Moulin ou du Moulin, et Philippe du Pont, il y a peut-être lieu de les considérer comme étant de la même famille. En effet, d'après Burdaire, Tom II, page 344, un de Molin ou du Moulin était seigneur du Pont de Mars, près de St-Agrève en Vivarais.

Digitized by Google

1290. *GUI de GRIMAUD (Grimaudi)*, Bailli royal de Vivarais et du Velai en 1290 et 1291 (1).

1320. *PIERRE D'AURIAC*, damoiseau ou écuyer, sergent d'armes du Roi, bailli du Vivarais et du Valentinois en 1320 et 1321 (2).

1344. *BERTRAND BARBASTO* en 1344.

1345. *GUILLAUME de LEDRE*, damoiseau, en 1345, chevalier en 1346, bailli de Berg, fait juge-mage de la sénéchaussée de Beaucaire le 21 octobre 1353.

1353. *JEAN de MONTCALVI (de Montecalvo)*, chevalier, bailli de Vivarais et Valentinois, depuis le mois d'octobre 1353 jusques en 1361.

1361. *FELCOT de BERGIE*, pourvu en 1361, mort le 9 d'aoust de la même année.

1361. *RAYMOND de GARSEBEL (Garsebelli)*, sergent d'armes, pourvu le 9 de novembre 1361.

1363. *PONS BROTONI* en 1363.

1365. *PIERRE de BARÈMES*, damoiseau en 1365.

1365. *ROBERT de COMTE (Comitis)*, chevalier, en 1365 jusqu'au 1er d'octobre 1366 (3).

(1) Ce bailli figure dans l'acte de confirmation des libertés privilèges et franchises de Villeneuve-de-Berg, donné par Philippe le Bel, roi de France et seigneur de Villeneuve-de-Berg, en avril 1312, à Vienne. Il est ainsi désigné dans cet acte : *Testis presentibus etc.... Guidone Grimaudi baillivo Vellaviæ et Vivarii pro dicto domino rege Franciæ, etc.*

Les bailliages du Velai et du Vivarais, étaient donc réunis encore dans la même main et ce n'est que par oubli que celui de Valentinois n'est pas mentionné.

(2) Dans la liste précitée de Boissin, figure en 1322, Pierre de Baux d'Orange, cité par Dourille, et qui manque à la liste de la *Bibliothèque Nationale*, de Louis Paris.

— Pierre d'Auriac porta des plaintes au Roi au sujet des entreprises faites sur la juridiction royale des officiers de Louis de Poitiers et de Guillaume de Flavacourt son successeur, évêque de Viviers. (*Hist. du Languedoc, nouvelle édition, Tom IX, pp. 406, 407*).

P. A.

(3) Il existait dans le Bas-Vivarais, à Largentière, une famille noble de ce nom. Un de ses représentants, Chaput de Comte, (*Caput Comitis*) dont un acte de vente à la date du 23 février 1407 est rappelé par M. R. de Gigord, à l'article de Comte, de son ouvrage : (*La noblesse de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg*).

Je n'ai pu établir si le bailli du Vivarais de 1365, Robert de Comte ou Le Comte, était de cette famille.

P. A.

Digitized by Google

1366. *DOMINIQUE de VINAY*, damoiseau, sergent d'armes, pourvu le 1er octobre 1366, destitué le 11 février 1372 (1373) rétabli le 20 de juin suivant.

1372. *PIERRE de MARESIIS*, damoiseau, pourvu le 11 de février 1372 (1373) jusqu'au 20 de juin suivant.

1374. *GUILLAUME de FAYN*, chevalier, dit *Coquart* (en 1374) en mai 1379, destitué le 20 de décembre 1380, rétabli jusqu'au 15 de décembre 1382 (2).

1380. *GUILLAUME de St-JUST*, chevalier, pourvu le 25 de décembre 1380, destitué, et ensuite rétabli par le duc de Berri le 15 de décembre 1382 jusqu'au mois de décembre 1383.

1383. *JACQUES LUPPI*, chevalier, pourvu au mois de décembre 1383.

1386. *PIERRE de MESPIN*, chevalier, en 1386, jusqu'au mois de décembre 1389.

1389. *HUGUET*, bâtard de Polignac, pourvu le 7 de décembre 1389.

1390. *JEAN de PORTE*, seigneur de Fontaneilles, conseiller et chambellan du Roi était pourvu au mois de septembre 1390 jusqu'au mois de décembre 1392.

1392. *GUI MAURELLI* ou Morelli, chevalier, pourvu au mois de septembre 1392 jusqu'au mois de novembre 1397. (En 1396, il est désigné sous le nom de Guido Morelli).
Raymond POLIERII, écuyer, était son lieutenant.

(2) Guillaume de Fay dit Coquart, chevalier en 1371, possédait des terres sur les bords de la rivière d'Ay, dont jouirent ensuite les Fay d'Etables. Il était grand bailli du Vivarais et du Forez sous Charles VI et maître d'hôtel du duc d'Anjou. Il fut tué dans une bataille contre les Turcs en 1382. (R. de Gigord. *La noblesse de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg*, pages 206-207).

Dans des lettres de Charles V pour le bailli de Vivarais et de Valentinois, données à Paris au mois de mai 1379, on lit : *Karolus etc.., notum facimus etc., nobis pro parte dilecti et fidelis Guillermi de Fayno, baillivi nostri Vivariensis et Valentinensis etc.*

Il s'agit de la finance due au Roi pour la terre des Coste dont G. de Fay héritait par le testament de noble Florie de Poitiers, et dépendant du château et de la baronnie de Beaudiner.

(Preuves de l'*Hist. du Lang.* Archives Nat. JJ. 114, n° 294.—*Hist. Générale du Languedoc*, Tom X. p. 1624).

Digitized by Google

1397. *PHILIBERT D'AULNAY*, chevalier, pourvu au mois de novembre 1397 jusqu'au 15 de juillet 1402 (1).

1402. *GASTONET de GASTON (Gastonis)*, chevalier, pourvu au mois de juillet 1402 jusqu'à sa mort arrivée le 5 d'avril 1414, après laquelle Thibaud *Salmardi*, damoiseau, fut régent du bailliage.

1414. *GUICHARD de MERZE (de Merziaco)*, chevalier, chambellan du Roi, seigneur de Guiens, pourvu le 26 d'avril 1414, jusqu'au mois d'octobre 1416.

1416. *HENRI de PEQUETIVI*, chevalier, pourvu au mois d'octobre 1416 jusqu'au mois de mars suivant.

1416. *BERMOND (Bermondi)*, de Sommières, seigneur du Caylar, (2) chevalier, pourvu le 20 mars 1416 (1417).

1420. *PIERRE de SOLIGNAC (de Solempniaco)*, écuyer, en 1420 jusqu'à sa mort, arrivée au mois de juillet 1424.

1424. *ETIENNE de LOVET (Loveti)*, damoiseau, pourvu le 27 de juillet 1424.

1424. *GUION de la FOURCADE (de Furcheta)*, damoiseau, pourvu le 1er de janvier 1424 (1425) jusqu'à sa mort, arrivée en 1425, après laquelle Jacques *Chabrerii*, damoiseau fut établi commis ou régent du bailliage, le 15 de juin 1425 et en 1426.

(1) Philibert d'Aulonay ou d'Anlonay, chevalier, seigneur de *Feugeriis*, bailli du Roi en Vivarais et Valentinois à la date du 3 juin 1400, d'après une permission accordée à un notaire de délivrer copie des actes d'un notaire décédé, transcrite à la fin d'un acte de partage. Ce renseignement m'a été fourni par l'ancien archiviste du département de l'Ardèche, M. André, aujourd'hui archiviste de l'Aube, d'après un acte qui lui avait été communiqué en lecture et que j'ai vu.

— *GUILLELMUS CHARRERIE, in legibus licentiatus locumtenens generalis nobilis et potentis viri domini Philiberti d'Aulenay, militis, baillivi regii vivariensis et valentinensis.* (Date manque).

D'après cet extrait pris sur un parchemin du fonds de la collégiale de Tournon, et communiqué par M. André, archiviste de l'Ardèche, en 1894, ce Guillaume de la Charrière ou de Charrière, était lieutenant général du bailli de Vivarais et de Valentinois entre 1397 et 1400.

(2) Jean de St-Bonnet, seigneur de Toiras, maréchal de France, était de l'ancienne maison du Cailar, qui était une baronnie vendue depuis aux évêques de Lodève. Il naquit dans la province de Languedoc, à St-Jean de Gardonnenque le 1er mars 1585. Son père était Aimar de St-Bonnet du Cailar.
(V. Armorial du Languedoc).

Digitized by Google

1425. Noble *GUILLAUME BASTARDI* dit *Vespasian*, pourvu le 9 de juillet 1425 jusqu'à sa mort, arrivée le 29 de may 1426.

1428. *PIERRE de CHANANELLIS*, écuyer, destitué le 1er de décembre 1428, rétabli étant chevalier, le 18 de may 1434 jusqu'au 16 de février 1439 (1440) (1).

1428. *ROBINET de BLARGIIS*, damoiseau, pourvu le 1er de décembre 1428, destitué le 9 de décembre 1432.

1432. *MAHIN de LÉVIS*, chevalier, chambellan du Roy, pourvu le 22 juin 1432, prit possession le 2 de décembre suivant et mourut le dernier d'avril. Après sa mort, maître Pons Pouheti fut régent du bailliage, depuis le mois de février 1439 (1440) jusqu'au 12 d'aout suivant.

1440. *MARTIN GARCIE (Garciani)*, chevalier, capitaine d'hommes d'armes et de trait, pourvu le 10 d'avril 1440 et en 1447 (2).

1447. Noble *THOMAS d'ALBERT (Alberti et Auberti)*, damoiseau, sieur de Boussargues, le 26 juillet 1447, jusqu'à sa mort, arrivée le 28 d'août 1455. Jean son fils puiné était son lieutenant en 1454.

1455. Noble *CLAUDE de CASTELNAU* ou de Chateauneuf (sieur d'Apchier), pourvu en 1455.

1457. *LOUIS de TAULIGNAN*, chevalier, seigneur, baron de Barrès, chambellan du Roi en 1457 et 1460.

1462. Noble et puissant *CHARLES d'ISTORY (Astorici)*, chevalier en 1462 jusqu'au 23 de janvier 1465 (1466) (3).

(1) 1429. « *Petrus de Chanalleliis, miles, condominus Vallis, cambellanus domini nostri regis ejusque baillivus vivariensis et valentinensis.* »

(Archives de l'Ardèche, fonds de la collégiale de Tournon, en classement en 1895). P. A.

Ce Pierre de Chanaleilles est dit : seigneur de Vals et du Pin en 1425 et 1435.

(2) Martin de la Guerche (Martinus Guercie) ou *Guercianus*, écuyer de l'écurie du Roi est son bailli de Vivarais et de Valentinois en 1443, d'après un *vidimus* qui m'a été communiqué par M. F. André, archiviste du département de l'Ardèche, aujourd'hui archiviste de l'Aube. Ce vidimus est mentionné dans une charte des fonds de l'église St-Julien de Tournon, rouleau de parchemin, coté *Fontes*, et appartenant à la série G. des archives de l'Ardèche.

(3) Des Astards, seigneur de Pierrelatte.

Digitized by Google

1465. Noble et puissant *JEAN d'APCHIER*, seigneur dudit lieu, chevalier, pourvu au mois de janvier 1465 (1466) jusqu'à sa mort, arrivée le 10 de septembre suivant. (Il était seigneur de Lagorce et de Salavas).

1466. Noble et puissant homme *BÉRAUD DAUPHIN*, seigneur de Combronde, St-Elpide, Saillans et Jallinai, chevalier, chambellan du Roi, capitaine du Bois de Vincennes, bailli du Velai, et pourvu au mois de septembre 1466 jusqu'en 1481 (1).

1482. *HUGUES de TOYSI*, chevalier en 1482, jusqu'au mois d'octobre 1483.

1483. *JEAN de la GARDETTE*, chevalier, seigneur de Fontenilles et de Mibières, maître d'hôtel du Roi, pourvu le 2 d'octobre 1483 jusqu'à sa mort, arrivée le 23 d'octobre 1493 (2).

1493. Noble *LANCELOT de la VERUNE*, seigneur dudit lieu, pourvu le 23 d'octobre 1493 jusqu'au 22 d'avril 1494.

(1) « *BERAUDUS DALPHINI, miles, dominus de Combronere et de Salhigny, consiliarius domini nostri regis salhiensis ejusque baillivus vivariensis et valentinensis.* »
(Archives de l'Ardèche, fonds de la collégiale de Tournon). P. A.

(2) D'après l'*Histoire du Languedoc*, des Bénédictins, Tom. 8, p. 141, Jean de Lagardette, seigneur de Fontanilles, maître d'hôtel du Roi et *Bailli de Vivarais*, fut commis par le Roi au mois de janvier 1467, avec le sire de Goyette, pour signifier au parlement de Toulouse l'ordonnance ou lettres du 19 janvier 1467 par lesquelles il enlève à ce parlement la connaissance des troubles qui éclatèrent à Carcassonne entre les consuls et les principaux habitants d'une part et le menu peuple de l'autre, et en particulier de ce qui concerne le gouvernement et la police de cette ville.

A la page 143 du même ouvrage, et à la même date, il est dit que le Roi ayant transféré la Cour des aides à Montpellier, après l'avoir séparée du parlement, il commit l'Evêque du Puy, Jean V de Bourbon, assisté de *Jean de Lagardette*, bailli, seigneur de Fontanilles, subrogé par Guillaume de Varie, pour installer à Montpellier, ce 8 décembre 1467, la nouvelle Cour des aides qui rendit le 6 avril au soir, un arrêt pour défendre à tous les prélats barons et seigneurs d'empêcher ceux qui avaient la permission du maître des monnaies de ramasser dans leurs seigneuries l'or de paillole qui se trouvait en quantité dans les rivières du Rhône, Gardon, Hérault et Cèze pour la monnaie de Montpellier, à cause de la perte qui en revenait au Roi.

Il semble résulter de ces documents recueillis par Devic et Vaissette, que Jean de Lagardette remplissait la charge de bailli de Vivarais en 1467. Il avait donc exercé concurremment ou par délégation ces fonctions attribuées par la liste ci-dessus à Béraud Dauphin, bailli du Velay, dont la charge, au moins nominale ne fut transmise qu'en 1481 à Hugues de Toysi, chevalier, qui ne l'exerça lui-même que jusqu'en 1483, époque à laquelle Jean de Lagardette en prit ou en reprit possession pour la conserver pendant 10 ans.

P. A.

Digitized by Google

1494. *CHARLES de MALVEAS*, chevalier, pourvu le 22 d'avril 1494 jusqu'à sa mort, arrivée le 27 de septembre 1498. Raymond de MALVES, seigneur de Doucheri, fut son héritier universel.

1498. *CHRISTOPHE de TOURNON*, chevalier, seigneur de Belcastel, prit possession le 12 de décembre 1498 jusqu'au 6 de septembre 1500.

1500. *JUST Ier de TOURNON*, chevalier, seigneur de Montsouvron et ensuite seigneur de Tournon, chambellan du Roi, frère du précédent, pourvu au mois d'octobre 1500, jusqu'au 24 de février 1524 (1525) qu'il fut tué à la bataille de Pavie (25 ans) (1).

1525. *JUST II de TOURNON*, fils du précédent et frère d'Antoine et de Jean, pourvu en 1525 jusqu'en 1576. Il fut sénéchal d'Auvergne (51 ans) (2).

1598. *JUST LOUIS*, 1er du nom, baron de Tournon et de Chalancon, comte de Roussillon en 1598 et 1613.

1638. *JUST HENRI*, comte de Tournon et de Roussillon, chevalier des ordres du Roi et maréchal de camp de ses armées, fils du précédent, en 1638. Il mourut le 14 de mars 1649 et suivant le P. Simplicien dans son *histoire des grands officiers de la couronne*, il doit être mort beaucoup plus tard (3).

JUST LOUIS, 2e du nom, comte de Tournon et de Roussillon, fils du précédent, reçu en survivance, tué à Philipsbourg en 1644 et mort sans postérité.

(1) 1519. Jacques Chambon, conseiller du Roi, et son juge en Vivarais et Valentinois. (Arch. de l'Ardèche, G. 52).

(2) Jaussaud, Lt de bailli du Vivarais au siège de Boucieu-le-Roi, en 1581. Cet officier du bailliage figure dans un inventaire des documents du prieuré de Rompon (MMS. que j'ai entre les mains), comme ayant dressé le verbail sur exécution de l'arrest donné au grand conseil le 7 novembre 1551 entre frère Guillaume, prieur de Rompon et frère Antoine opposant et défendant, en date des 17, 18, 27 et 25 janvier, 15, 20, 21, 22 et 23 décembre 1551.

(3) D'après plusieurs autres listes que j'ai sous les yeux, le successeur de Just de Tournon, 2e du nom, aurait été en 1644, Scipion de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, qui aurait occupé cette charge jusqu'en 1649, où il l'aurait transmise à son beau-frère, Georges de Vogüé, tandis que dans la liste de M. G. Paris, le comte du Roure aurait succédé à Georges de Vogüé en 1657.
La liste de Fourel n'est pas d'accord avec ce dernier ordre chronologique et place le comte du Roure avant G. de Vogüé, son beau-frère, ce qui paraît bien être l'ordre véritable.

Digitized by Google

1649. *GEORGES de VOGUÉ*, comte dudit lieu, Rochecolombe et bailli du Haut et Bas Vivarais, et Valentinois, pourvu le 20 de mars 1649.

1657. Le comte *du ROURE* (Scipion de Grimoard Beauvoir).

1675. *PIERRE*, *marquis de VOGUÉ*, seigneur de Gourdan, pourvu au mois de mars 1675 (1).

1699. *PIERRE*, *marquis de VOGUÉ*, baron de Montlor et fils de Georges susdit, en 1699 (2).

1719. *MELCHIOR*, *marquis de VOGUÉ*, fils du précédent, en 1719 et 1723.

1749. *JOSEPH SÉBASTIEN de SERRES*, en 1749, baron de Violès dans la principauté d'Orange, marquis de Gras en Vivarais, commandant en second en Vivarais (Gras entre le Bourg-St-Andéol et Viviers, dans un fort mauvais pays rempli de roches, a été vendu par M. le marquis de La Fare à MM. Bouvier ou de Vogüé de qui M. de Serres l'a acheté) (3).

1762. *ARMAND JOSEPH LOUIS de SERRES*, baron de Violès, fils du précédent, grand bailli d'épée du Haut et

(1) Dans une donation de Just de Serres, évêque du Puy, comte du Velay, de 1635, il est question de « noble Charles de Serres, son père, vivant, conseiller du Roi, juge de Vivarais et de Valentinois (1635) ». (Arch. de l'Ardèche, G. 27).

Marie de Baronnat s'intitule dans un acte « femme de messire Just de Serres, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Vivarais, seigneur et baron de Thorrenc et Andance » (1662). G. 27.

Marie Baylle, veuve de Antoine Charon, de son vivant, procureur au bailliage de Vivarais, siège royal d'Annonay (1671), G. 27.

Louis Androl, sieur du Buisson, fils de feu Jean Androl, vivant, lieutenant principal au bailliage de Vivarais, siège d'Annonay (1672), G. 35.

André Desfrançois, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Vivarais, siège d'Annonay (1689). (Archives de l'Ardèche), G. 72.

Demoiselle Marguerite Faure du Port, veuve de noble François de Sauzéa, lieutenant particulier au bailliage de Vivarais (1672). (Archives de l'Ardèche), G. 72.

(2) Louis Dupuy, conseiller du Roi, juge lieutenant général au bailliage.

Henri Desfrançois, conseiller du Roi au bailliage d'Annonay (1721), G. 35. 1716 (Archives de l'Ardèche. B. 125).

(3) Dans un *Mémoire* pour le sieur Louis de Beauchuelle, la dame Briand, mariés, et le sieur Louis Briand, intimés appelants et suppléants, nous voyons figurer comme partie adverse « Claude de St-Prix de Soubeyran, conseiller du Roi, *Baillif d'Epée* du Vivarais, appelant et intimé.

Ce factum ne porte pas de date, mais les ordonnances les plus récentes qu'il mentionne sont de 1747.

Il y s'agit d'un testament de 1662 et 1666, contesté et argué de faux. Il est donc permis de placer ce mémoire vers la date de 1748 à 1750.

Or nous ne voyons le nom de Soubeyran de St-Prix dans aucune des listes que nous avons pu réunir.

Digitized by Google

Bas Vivarais, Velai et Valentinois, commandant en second en Vivarais, 1762.

Il a épousé en janvier 1763 N. de Chabrillant, fille aînée du marquis de Chabrillant, maréchal de camp qui est mort à Bourg-St-Andéol, le 27 octobre 1771, dans sa 72e année.

BAILLY D'ANNONAY

1515. *ANDRÉ PELLOUX*, écuyer, seigneur de St-Romain, commissaire des guerres en 1515.

BORNE EN VIVARAIS

Baillis de la Cour commune

1344. *ETIENNE de BAURA*, en 1344.

1426. *PIERRE, BATARD de JOYEUSE*, écuyer, jusqu'au 15 d'avril 1426.

1426. *JEAN de MOULINS (de Molinis)*, écuyer, pourvu en 1426 jusqu'au mois d'aoust 1433.

1433. *RAYMOND d'USSEZ*, damoiseau ou écuyer, pourvu le 26 d'aoust 1433 jusqu'au 14 de may 1436.

1438. Noble *BERNARD CHALENDARII*, en 1438.

1441. Noble *EUSTACHE d'AUBUSSON*, en 1441 et 1461.

1461. *JEAN du BOIS*, jusqu'au mois d'octobre 1483.

1483. Noble *GUI du PRAT* dit *Chebarder*, pourvu le 10 d'octobre 1483.

1492. Noble *HUGUES de JUVOS*, en 1492.

VILLENEUVE DE BERC EN VIVARAIS

Cette ville aujourd'hui le siège du bailliage royal du Bas-Vivarais, appartenait anciennement à l'abbaye de Mazan qui appela le Roi en paréage l'an 1284.

Vu et collationné conforme au texte de la Bibliothèque Impériale, *Collection du Languedoc*, *volume 71* (1).

Le Directeur du Cabinet historique,
LOUIS PARIS.

(1) Nous devons la communication de cette liste à l'obligeance de M. le chanoine Rouchier, dont nous avons récemment déploré la mort, avec tous les amis de notre histoire provinciale. Il voulut bien, il y a une quinzaine d'années, nous autoriser à en prendre copie pour faciliter les recherches que nous faisions dès cette époque, sur la chronologie de nos Baillis du Vivarais. P. A.

(A suivre). PAUL D'ALBIGNY.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE VIVIERS

ROSIÈRES

MÈRE DES PAROISSES DE JOYEUSE, VERNON, BALBIAC ET CHAPIAS (1)

I

A deux kilomètres en aval de Joyeuse, sur la rive gauche de la rivière la Baume (flumen Begmæ) et presque au bord, se trouve le chef-lieu de cette paroisse, composé de l'église, de la cure, de la maison d'école et de quelques maisons.

A 200 mètres environ, au nord, le principal village de la paroisse, dit le faubourg, est traversé par la route nationale de Joyeuse à Aubenas. Et à la circonférence de ces deux points, dont la corde est la rivière, rayonnent de nombreux villages et hameaux, étagés sur les collines dominant la vallée, à l'est une longue et large plaine s'étend jusqu'à Laurac.

Cette vaste paroisse était anciennement bornée : au nord, par celles de Sanilhac, Rocles, Beaumont ; à l'ouest, Ribes, Saint-André-la-Champ, Planzolles, la Blachère ; au midi, Saint-Alban et Auriolle et à l'est, la Baume et Laurac.

Le sol granitique sur la plus grande étendue, était, il y a peu d'années, riche en soie, vin, blés, olives, aujourd'hui pauvre, par suite de la perte des mûriers et de la vigne.

L'industrie est nulle, un seul moulin à blé, autrefois seigneurial.

S'il faut tenir compte des traditions, qui presque toujours ont un certain fond de vérité, Rosières serait une des plus anciennes paroisses du diocèse de Viviers.

Une légende transmise de générations en générations ferait supposer que sa fondation remonterait au règne des premiers

(1) *Abrégé des Annales de la ville et duché de Joyeuse*, par le vicomte de Montravel.

Digitized by Google

Carlovingiens et, à l'appui de cette croyance, il est possible de citer quelques faits la corroborant.

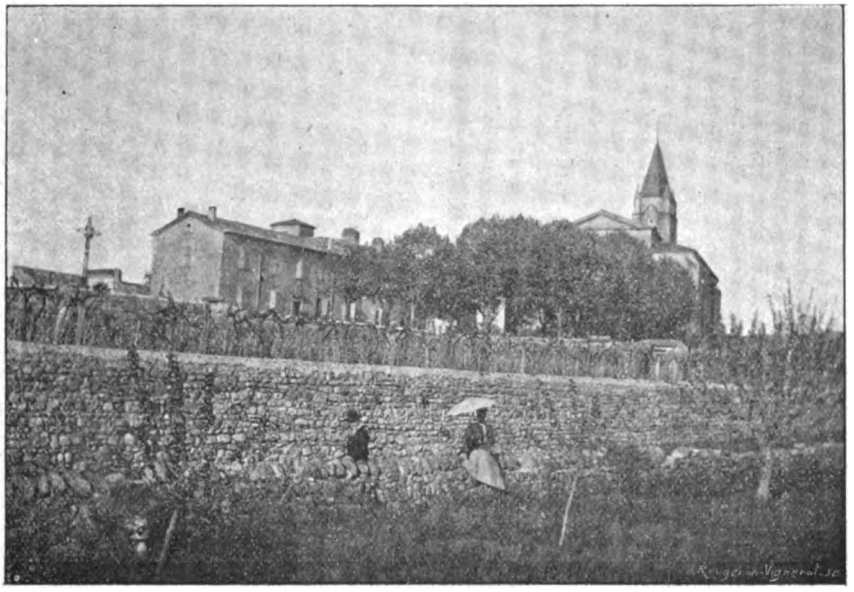

VUE DE ROSIÈRES

(Canton de Joyeuse)

photographie de M. le vicomte de Montravel.

Il n'est pas douteux que cette région de la France ait été habitée pendant longtemps par les Arabes, dit Sarrasins, et qu'ils aient été les maîtres de l'Espagne et dans les Gaules, depuis les Pyrénées jusqu'en Bourgogne et aux rives de la Loire.

On trouve à Rosières nombre de localités qui paraissent avoir une étymologie arabe, nous en citerons quelques-unes :

Ramène est une fontaine pétrifiante, qui a formé autour d'elle, un énorme massif de tuf.

Arleblanc paraît venir d'*ar-el-bilan*, terre des rochers blancs, allusion aux bancs de roches calcaires, appelés *gras* en vieux français et en patois, du latin, *gradus*, *gradins*.

Le mot *Guilhen*, très commun à Rosières, signifie, croyons-nous : Rose.

Digitized by Google

Garel, village de la paroisse (noirs et blancs), allusion aux bancs de rochers.

Dès que les Francs furent maîtres du pays, ils ne trouvèrent pas de nom plus approprié au lieu, où ils venaient de remporter une victoire signalée, que celui de *Roseria*, en mémoire des champs de rosiers, cultivés par les Arabes, dans les plaines de Rosières et de Laurac.

La tradition ajoute que sur le territoire de Rosières, au lieu nommé anciennement *Campus regi* et aujourd'hui encore, en patois : Lou chon de regi, le Champ du Roi, un combat décisif aurait été livré et que l'armée ennemie aurait été taillée en pièce, mise en pleine déroute et poursuivie jusqu'au-delà de la rivière de Baume, en un lieu qui, depuis, fut appelé *Joyeuse*, nom de l'épée de Charlemagne.

On a trouvé, nous a-t-on dit, dans notre jeunesse, en labourant le *Campus regi*, de nombreux débris d'armures, fers de lance, piques, malheureusement perdus.

Il ne serait pas impossible que Charlemagne ou son père Pépin le Bref et moins probablement son grand-père, Charles Martel, eussent pourchassé les Sarrasins jusqu'à Rosières.

Il est notoire que Charles Martel mit en déroute les Sarrasins en l'an 732, à la bataille de Poitiers et qu'il les refoula dans le Midi. Mais jusqu'où ? Probablement pas jusqu'à Rosières, car l'histoire nous apprend que sa présence était urgente en Bourgogne.

Nous savons que plus tard, il revint dans le Midi, à Avignon, Marseille et Nîmes, mais rien ne prouve qu'il vint dans nos contrées.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les Sarrasins, après la déroute de Poitiers, restèrent encore quelques années possesseurs de la Septimanie : mais est-ce Charles ou son fils Pépin qui les expulsa définitivement ? (1). Nous pensons que ce fut ce dernier qui conquit la Septimanie et qui étendit son royaume jusques aux Pyrénées, vers l'an 750. Mais il n'y a rien de surprenant à ce que la tradition ait attribué à Charles Martel la victoire de son fils à

(1) La Septimanie comprenait nos départements des Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault, le Gard et probablement le Midi de l'Ardèche.

Digitized by Google

Rosières, car le souvenir de Charles devait être plus vivace et plus frappant, comme ayant porté les premiers coups aux musulmans et sauvé la France de l'Islamisme.

Quant à Charlemagne, il n'est pas possible de lui attribuer cette victoire, les Sarrasins étant expulsés à son avènement. Mais il n'est pas impossible qu'il ait passé à Joyeuse, la tradition prétendant que ce fut lui qui donna le nom de son épée à cette ville.

Cette présomption est même vraisemblable. Ce prince ayant été appelé en Espagne pour porter secours à un chef Sarrasin, ce qui nous paraît étonnant, mais que pour des motifs que nous ignorons, il crut devoir se rendre à cet appel, dit l'histoire, dans l'intérêt de la vraie foi et aussi pour assurer ses frontières méridionales contre de nouvelles invasions.

Après avoir pris Saragosse et Pampelune en l'an 778, il revint en France, passant peut-être intentionnellement par le Vivarais, pour voir le champ de bataille illustré par son père et aurait voulu tout à la fois perpétuer ce souvenir, en ordonnant la construction d'un mausolée, en ce lieu, pour servir de sépulture au héros et laisser aussi des traces de son passage en plantant son épée Joyeuse sur la colline vis-à-vis.

Il paraît, toujours d'après la tradition, que ce mémorable combat fut des plus meurtriers, non seulement du côté des Francs, mais surtout des mécréants. Du reste, les historiens affirment que ceux-ci laissèrent sur les champs de bataille des Gaules plus de trois cent mille des leurs.

Charlemagne dut en même temps ordonner qu'un prieuré de l'ordre de Citeaux serait fondé, pour le service religieux du lieu et prier pour le repos des âmes des trépassés.

Le seul titre certain que l'on connaisse de l'existence de ce prieuré est l'union de celui-ci en 1111 avec celui de Ruoms, du même ordre, c'est-à-dire 297 ans après la mort de Charlemagne, ce qui tend à prouver qu'il existait alors depuis longtemps.

A quelle époque furent commencées ces constructions?

Rien ne nous l'apprend, ni une inscription lapidaire, n'ayant pu, étant trop jeune à l'époque de la chute du clocher, en faire la recherche, ni la tradition, ni les archives du prieuré, celles-ci ayant

Digitized by Google

servi de litière aux porcs, il y a peu d'années, ce que nous avons appris trop tard. Nous en sommes réduits aux conjectures.

Le style paraît indiquer le IXe et peut-être même le VIIIe siècle. L'orientation est au couchant, la bâtisse, de moyen appareil romano-bysantin-primordial, ayant peu varié de l'an 400 à l'an 1000.

Une seule nef rectangulaire à petite abside semi-circulaire, chapelles encastrées entre les pilastres, voûtes à pleins cintres, basses, à nervures rondes-saillantes, absence de chapiteaux, baies hautes et étroites. Le dallage en contre-bas du sol de six marches. Pas de caveaux, mais découverte de grande quantité d'ossements lorsqu'on reconstruisit l'église après son écrasement par la chute du clocher, nouvelle présomption de la destination du mausolée.

Le clocher est en forme de tour carrée, surmontée d'une pyramide en pierres de taille très effilée, semblable à un index montrant le Ciel.

Cette tour comportait aux quatre angles, des piliers accouplés à des pilastres rentrant, se réduisant au milieu de la tour à une ouverture d'environ deux pieds de large sur six de haut. Ces quatre arcs supportant une voûte, au-dessus de laquelle une seconde voûte formait la partie de la tour dans laquelle s'ouvrait, sur les quatre faces, une baie à plein cintre pour les cloches. Au-dessus commençait la pyramide en pierre de taille, aussi quadrangulaire, sommée sur les quatre faces de quatre petites ouïes et enfin le tout surmonté d'une croix de fer.

La hauteur totale à partir du sol était de 120 pieds (40 mètres).

Lors de la refonte de la grosse cloche en 1826, on y avait gravé qu'elle avait été refondue en 1717 avec la matière d'une précédente *fabriquée en onze cent-six*, nouvelle preuve de l'existence de notre monument bien avant cette dernière date.

Nous parlerons plus loin d'une autre cloche, dont nous avons pu vérifier par nos yeux l'ancienneté.

Les bâtiments du prieuré contigus à l'église du côté du nord, laissent voir encore quelques vestiges.

Notons que Charlemagne ami des arts, zélé chrétien, avait attiré dans son empire d'habiles artistes bysantins, auxquels sans doute fut confiée l'érection de notre église.

Digitized by Google

Ce majestueux et vénérable monument, si pur de lignes, d'une architecture si simple et si bien appropriée à sa destination, aurait pu durer encore des siècles, nous rappelant les glorieux faits d'armes de nos aïeux, sans l'ineptie d'une ignorante municipalité.

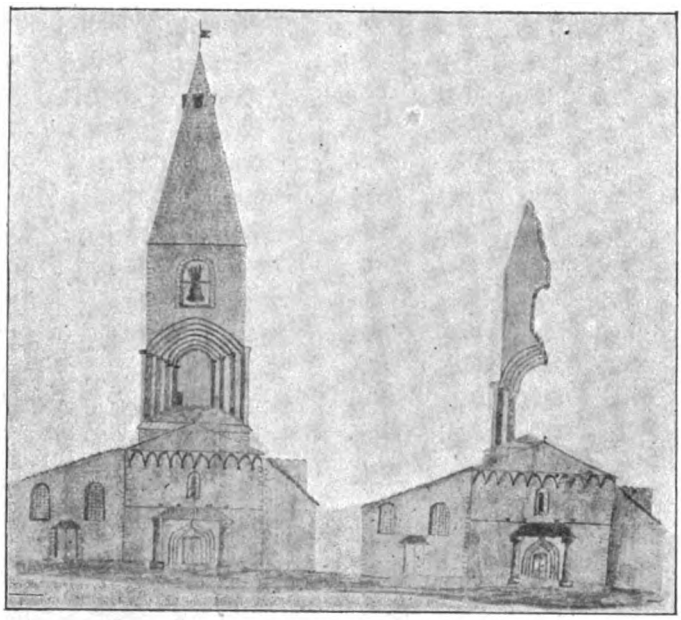

VUE DE L'ANCIEN CLOCHER DE L'EGLISE DE ROSIÈRES
écroulé le 4 novembre 1839.
(*D'après un dessin de M. le vicomte de Montravel*).

Vers 1838, cette dernière mue par un motif, peut-être louable, mais aussi futile que peu réfléchi, imagina de percer les murs de séparation des chapelles, pour faciliter la circulation des processions autour de l'église, chose impossible dans la nef, vu son étroitesse. Mais l'on n'avait pas prévu la solidité de la bâtisse, pensant que le pic suffirait; il fallut employer la poudre. Le travail dans ces déplorables conditions fut bientôt arrêté, car l'ébranlement causé par les premiers coups de mine, occasionna des lézardes graves à la voûte du chœur, supportant la pyramide. On cessa aussitôt le travail, mais le mal était irrémédiable.

Digitized by Google

Le 3 novembre 1839 pendant la messe, une pierre se détacha de la voûte et tomba non loin du prêtre, au milieu du chœur. En voyant l'imminence du danger, on s'empressa de sortir tout ce qu'on put, chaises, ornements, etc., et on interdit l'entrée.

Le lendemain 4 novembre, jour de la Saint Charles! j'étais alors bien jeune, je me promenais le long de la rivière, non loin de l'église, avec mon père et un de nos amis, M. Richard. Il était trois heures après midi, quand tout à coup un formidable bruit semblable au tonnerre, répercuté par les montagnes, nous fit lever la tête et nous vîmes s'effondrer le clocher au milieu d'un nuage de poussière.

Nous fûmes bientôt sur les lieux et constatâmes qu'il était resté debout, un tiers environ de la tour et de la pyramide et qu'une grande partie de l'église était écrasée.

Les cloches étaient en morceaux; je me souviens d'avoir lu sur un fragment de l'une *reedificata anno 14..*, les deux derniers chiffres étaient brisés.

Le bruit avait été entendu de toutes les hauteurs et de Joyeuse, d'où une foule consternée afflua aussitôt, parmi laquelle les conseillers municipaux fort penauds.

Si l'événement fût arrivé la veille ou l'avant-veille, jour des Morts et de la Toussaint, la plus grande partie de la population eût été écrasée.

Malgré mon peu d'habileté, ma première idée fut de crayonner d'après ce qui restait du clocher, l'aspect avant et après la catastrophe. Tout mauvais que soit ce croquis, il donne une idée très appréciable du monument.

Bientôt après on s'occupa de raser au niveau du toit la partie restée encore debout, et pour l'abattre, on n'épargna pas la poudre pendant plusieurs jours. Mais la fière ruine ne se rendit pas à ces sommations, elle s'écroula d'elle-même pendant la nuit.

De longs débats eurent lieu ensuite, dont nous parlerons en son lieu.

Dès l'établissement des Religieux Bénédictins à Rosières, ils durent s'occuper du service religieux, non seulement pour les âmes des trépassés, but pour lequel ils avaient été institués, mais aussi pour les vivants répandus aux environs.

Digitized by Google

Les paroisses avaient à cette époque une étendue qui, au premier abord, nous étonne, et qui cependant s'explique par la rareté des habitants. La population devenant peu à peu plus dense, il devint nécessaire de multiplier les églises en démembrant les anciennes paroisses.

C'est ce qui arriva pour presque toutes et en particulier pour Rosières, qui dans la suite des siècles, est devenue mère des paroisses de Joyeuse, Vernon, Balbiac et Chapias. Joyeuse fut érigée en paroisse en 1620, Vernon au commencement du XVIIIe siècle, Balbiac, il y a environ 50 ans, et Chapias il y a peu d'années.

II

Nous chercherions en vain quels furent au début du régime féodal, les seigneurs de cette partie du pays helvien.

Ce furent sans doute les leudes des rois Francs, dont devaient être issues les maisons de Luc, de Bermond et de Châteauneuf, que nous trouvons seigneurs de nos contrées aux Xe et XIe siècles.

Vierne de Luc, des princes de Luc, dame de Joyeuse, Pradelles, etc... épousa Bernard VIII de Bermond d'Anduze et la fille de ceux-ci Vierne d'Anduze, épousa avant 1256 Guiguon de Châteauneuf. Vierne devint dame de Joyeuse, Rosières, etc., etc... après la mort de son frère aîné, Bernard IX, arrivée en 1238 ; elle apporta à son mari Joyeuse et ses dépendances, dont il prit le nom.

Nous parlerons plus longuement de ces seigneurs dans la notice sur Joyeuse. Il suffit d'avoir signalé leur suzeraineté sur Rosières, Vernon, Balbiac et autres lieux de la paroisse.

Plusieurs autres familles d'origine étrangère y furent possessionnées et vassales de la maison de Joyeuse. Nous en dirons quelques mots.

Faisons cependant exception pour la famille de Vernon qui nous paraît autochtone, connue dès le commencement du XIIIe siècle. Elle possédait le château de Vernon, unique maison seigneuriale de la paroisse de Rosières, avec celle de Joyeuse.

Plus tard, cette terre de Vernon fut divisée entre plusieurs coseigneurs, que nous allons faire connaître.

Digitized by Google

Sans qu'il soit possible d'établir la filiation suivie des Vernon, nous connaissons de nombreux actes, mentionnant plusieurs membres, jusqu'à son extinction.

Catherine de Vernon, dame dudit lieu, fille unique et héritière de la branche aînée, de Raymond de Vernon, épousa le 2 juillet 1365 Béraud d'Agrain, seigneur des Hubas (1). Leurs descendants se qualifièrent coseigneurs de Vernon, pendant de longues générations, sans toutefois y faire leur résidence.

Les Montjeu, seigneurs de Chassagne, furent aussi coseigneurs de Vernon et après eux les Ginestoux, par le mariage en 1594 de Martine de Montjeu avec Jacques de Ginestoux.

Ceux-ci firent leur résidence au château de Vernon et au commencement du XVIIIe siècle, ils s'en qualifiaient comtes.

Le 19 mai 1764, le comte de Vernon demeurant alors à Arles, vendit à Julien et Jean-Louis Dussargues père et fils, de la paroisse de la Blachère, le château, terres et seigneurie de Vernon, au prix de trente-six mille livres (J. J. de la Croix, notaire).

Ces Dussargues dont un rameau avait aussi acquis la seigneurie de Planzolles, ajoutèrent à leur nom celui de Vernon.

Le dernier épousa en 1805 Christine de Vanel de Lisleroy, de laquelle il eut deux filles. Ses biens ayant été vendus judiciairement, furent acquis en 1817 par MM. de Bournet et Colomb, qui les revendirent en parties brisées. Le château devint la propriété de la famille Vielfaure, dont était le député radical de l'Ardèche.

Les Malet, coseigneurs de Vernon au commencement du XIVe siècle, s'éteignirent en la personne de Vierne de Malet qui épousa le 5 décembre 1391, noble Étienne Ailhaud (Ferrand, notaire). Leurs descendants retinrent le nom de Malet et formèrent la seconde famille de ce nom. Ils s'allièrent aux Balazuc, de Borne, Montjeu, etc. Le dernier, Claude de Malet, fut substitué aux Balazuc, s'en qualifiant baron. Il était fils de noble Pons de Malet et d'Helips de Montjeu. Décédé sans postérité et avant sa mère, celle-ci institua pour héritier son neveu, Jacques de Ginestoux, faisant aussi quelques legs aux de Borne.

Un rameau des Barjac devint coseigneur de Vernon et du Sault, même paroisse, où ils demeurèrent, par le mariage con-

(1) Voyez généalogie d'Agrain, le contrat en entier.

Digitized by Google

tracté en 1310 par Bernard de Barjac, avec Anne de Vernon.

Autre Anne de Barjac, dame du Sault, Vernon, baronne de Barjac, Sabran, la dernière de cette branche des Barjac, fille d'Ozias et d'Anne de Combes, épousa en 1542 Jean de Cadoëne de Gabriac. Leur petit-fils, seigneur du Sault, coseigneur de la ville du Bourg-Saint-Andéol, baron de Saint-Paulet-de-Caisson y demeurant, vendit à divers, toutes ses possessions de Vernon.

Les Chanaleilles de la Saumès avaient aussi quelques biens et censes à Rosières et étaient avec les Ginestoux, patrons des deux chapelles.

Les Malmazet dits depuis de Saint-Andéol, sont originaires du lieu de la Blacherette, à Balbiac, paroisse de Rosières.

Les Rosilhes et les Lavernade avaient aussi des rentes à Rosières, mais comme nous venons de le voir, le territoire de Rosières, proprement dit, tel qu'il est de nos jours, ne possédait aucun fief noble. Le seigneur était le baron de Joyeuse, tout comme pour Vernon, où il avait plusieurs nobles vassaux.

(A suivre). L. DE MONTRAVEL.

NOTICE

SUR

L'ASTRONOME FLAUGERGUES

DE VIVIERS

(SUITE III)

III

Un juge de paix qui touche 150 francs par an de traitement. — Il reçoit du bureau des longitudes une gratification de 500 francs. — Mort de son père (1804). — Visite de Millin à Viviers. — Entrevue à Donzère avec M. de Zach. — L'observatoire de Viviers et les instruments dont on y disposait. — Un tremblement de terre à Viviers (1805). — Visite de Lalande. — Mort de l'oncle Hyacinthe de Ratte. — Voyage à Montpellier. — Découverte d'une comète (1807). — Ses registres désormais écrits en latin. — Nouvelle entrevue avec M. de Zach (1809). — La température des fontaines. — Observations météorologiques. — Une invasion de rats. — La comète de 1811. — Le vin de la comète. — Phénomène atmosphérique. — Un chat dans un puits. — Soucis et misère. — La Restauration le maintient dans son poste de juge de paix à Viviers. — Son mémoire sur les antiquités de Viviers. — Une visite importune.

Le deuxième registre va du 22 septembre 1798 au 7 septembre 1808.

Digitized by Google

On y lit à la date du 15 mai 1799 :

« Ma 44e année qui a fini ce matin, m'offre beaucoup d'observations mais peu de calculs. Il faut consacrer ma 45e au calcul de mes anciennes observations, et que je sois absolument au courant à la fin de l'année : c'est une chose arrêtée ».

En ce temps-là, il écrit plusieurs fois à Gleizal, au sujet d'une somme de *vingt-quatre* francs que celui-ci avait reçue de Lalande « pour le digne astronome Flaugergues », et qui, par suite d'un malentendu, n'arriva qu'assez tard au destinataire.

« Cette petite somme, écrit-il, le 20 juillet 1799, quoique bien médiocre, m'est de la plus grande nécessité, dans ce moment où je me trouve dans le besoin. J'emploie tout mon temps au service de la République, et vous savez que les fonctionnaires publics ne tirent presque rien. Depuis deux ans, je suis réduit au quart de mon traitement, soit à 150 fr., par l'insuffisance des charges locales. Je me garderai bien d'en demander l'augmentation. Le peuple est bien déjà assez surchargé d'impositions ; j'ai bien besoin de tout pour vivre et pour faire subsister ma famille, et ces 24 fr. ne sont même qu'un simple remboursement de pareille somme que j'ai avancée pour frais d'une commission dont j'avais été chargé par le gouvernement, relative à la correspondance avec les astronomes envoyés en Egypte...»

Quelque temps auparavant (20 avril 1790), il écrivait : « J'ai été nommé membre du jury d'Instruction publique, mais les occupations de ma place de juge de paix, ainsi que les observations astronomiques que le gouvernement m'a chargé de faire pour correspondre à celles de nos savants égyptiens, m'ont empêché absolument de pouvoir me rendre à Tournon...»

La fin de l'année 1799 est marquée dans ses registres par les réflexions suivantes :

« Voici un nouveau siècle astronomique qui a commencé à midi vrai. Désirons qu'il soit plus tranquille et plus propice pour les sciences que la fin du XVIIIe que nous venons de finir. Il faut convenir cependant, et ce sera un phénomène dans l'histoire des sciences [qu'il est remarquable] qu'on ait pu exécuter à Paris, parmi les troubles de la Révolution, les grands travaux qui y ont

Digitized by Google

été faits. Ce sera une gloire que personne ne partagera avec les citoyens Lalande oncle et neveu ».

Le 15 mars 1800, notre astronome écrit à Gleizal :

« Vous savez que je cultive depuis longtemps les sciences et particulièrement l'astronomie, dans la vue d'être utile. J'ai dirigé mes observations de manière à ce qu'elles puissent contribuer aux progrès de la navigation. Le bureau des longitudes, avec lequel je corresponds, en ayant reconnu l'utilité, m'a envoyé quelques instruments et m'a obtenu du ministre de l'intérieur une gratification pour me mettre à même d'arranger un peu mon observatoire, mais je n'ai pas tiré encore un sol, quoiqu'il y ait près d'un an qu'elle est, à ce qu'on m'a dit, ordonnancée... »

Cette année-là, après la mort de Hadancourt, Lalande le proposa pour diriger l'observatoire de Toulouse, dans le cas où l'on n'aurait pu décider Vidal à l'accepter (1).

Il note sur son registre, le 15 mai 1800 :

« Aujourd'hui commence ma 46e année; je fais le ferme projet qu'elle soit plus utile pour la science que celle qui vient de s'écouler, dont je ne suis guère content; le ciel m'a privé d'un grand nombre d'observations et j'en ai peu calculé d'anciennes. Il faut dans le courant de l'année actuelle : 1° Calculer les observations et les éléments de la comète de 1797; 2° Calculer toutes les occultations observées, mais de suite celle de.....; 3° Travailler à mon ouvrage sur l'optique ».

Le 15 octobre, il fait un voyage à Montpellier, d'où il revient le 23.

Le 7 avril 1801, il va à Privas assister aux séances du conseil général, et en revient le 16 « avec la pluie ».

Le 16 janvier 1802, on le trouve à son observatoire, faisant ses observations, à une température de 9 degrés et demi au-dessous de zéro.

« 3 avril 1804. — Mort de mon cher père à 4 h. du soir. »

Il reçoit, quelques semaines après, la visite de Millin. L'auteur du *Voyage dans le Midi de la France* rapporte ainsi son passage à Viviers :

(1) Bigourdan.

Digitized by Google

« M. Flaugergues, juge de paix à Viviers, chez qui nous nous rendîmes d'abord, est le fils de M. *Honoré* Flaugergues, qui a montré des connaissances étendues en physique, en histoire naturelle et en astronomie (LALANDE, *Bibliographie astronomique*, p. 635 et 651): lui-même est un des correspondants les plus actifs de mon savant confrère, M. de Lalande; il a fait un grand nombre d'observations astronomiques qui sont consignées dans la *Connaissance des temps*. Nous vîmes dans son cabinet une mosaïque grossière mais antique, représentant un Faune couronné de lierre et tenant le *pedum*; deux petits vases de bronze, également antiques, trouvés dans les environs, et une collection des minéraux du pays qui a été formée par M. Flaugergues père. Ce savant aimait aussi l'étude de l'antiquité : nous vîmes dans les murs de son cabinet quelques inscriptions qu'il y avait fait sceller; — les voici fidèlement copiées, elles sont inédites, etc. ».

Suivent les inscriptions de *Castricia*, *Severus*, *Domnolus* — et d'autres, qu'on trouvera dans l'ouvrage de M. le chanoine Rouchier.

Ce passage de Millin est intéressant par l'erreur même qu'il contient sur le nom du père de l'astronome, et par la confusion au moins partielle qu'il établit entre les travaux du père et ceux du fils ; on peut y voir une nouvelle preuve de la modestie de ce dernier, qui avait laissé ignorer à son collègue de l'Institut que c'était de lui et non de son père qu'il s'agissait dans la *Bibliographie* de Lalande; on y voit aussi qu'une part du mérite des collections d'antiquités vivaroises faites dans la maison Flaugergues revient à l'initiative paternelle.

L'année suivante (1805), Flaugergues reçut des visites encore plus intéressantes pour lui que celle de Millin.

« Du 5 mai 1805. — J'ai été à Donzère voir M. de Zach, qui s'y était arrêté avec Mme la duchesse de Saxe-Gotha. Il m'a fait voir ses instruments. »

Flaugergues indique en quoi consistent ces instruments, et les observations astronomiques qu'ils ont faites ensemble. Ils avaient établi leur observatoire dans un jardin appartenant à M. Pradelles fils, maître des postes.

« M. le baron de Zach me conseilla de garnir mes instruments

Digitized by Google

avec des fils d'araignée, qui sont bien plus fins que ceux de cocons et beaucoup plus élastiques, et il m'enseigna la manière de les placer. »

Ce serait le lieu de dire un mot des instruments dont disposait l'astronome de Viviers : nous renvoyons pour cela les curieux à l'article de M. Bigourdan. Notons seulement qu'en 1798, 1799 et 1801, le bureau des longitudes, « sur la demande que voulut bien faire M. de Lalande, mon seul et véritable ami » est-il dit dans son *Livre* de raison, lui prêta les quatre instruments suivants :

Un quart de cercle,

Un instrument des passages ou lunette méridienne,

Une lunette achromatique,

Une lunette de nuit ou chercheur de comètes.

« Instruments, ajoute-t-il, qui, après mon décès, doivent être renvoyés au bureau des longitudes par mon héritière ».

Il paraît qu'à sa mort, ces instruments furent prêtés par le bureau des longitudes à l'observatoire de Lyon.

Son modeste observatoire, dit M. Bigourdan, se composait d'une pièce unique à peu près carrée, de 4 mètres de côté et percée de fenêtres ; elle était un peu élevée au-dessus du sol et placée obliquement par rapport au méridien. Il y avait un avancement ou balcon pour placer l'équatorial pendant les observations.

Ce petit bâtiment existe encore, mais perdu au milieu des constructions qui l'entourent, et l'on ne soupçonnerait guère son glorieux passé. Il ne contient absolument rien qui ait appartenu à Flaugergues et sert d'entrepôt pour les outils de jardinage. M. Joseph de Lafarge, qui en est aujourd'hui le propriétaire, tient à le conserver en l'état, comme souvenir du savant astronome.

« Du 16 mai 1805 : Je me sens une ardeur toute nouvelle pour l'astronomie, à laquelle je consacre le temps qui me reste encore. Il faut s'attacher principalement au quart de cercle et arranger le pavillon de manière à pouvoir faire usage de cet instrument ».

Du 21 mai au 25, il fut obligé d'interrompre ses travaux, à cause des soins qu'exigea une maladie grave de sa femme. Détail caractéristique : « La pendule s'est arrêtée, faute d'être remontée ».

Ses notes constatent un tremblement de terre à Viviers, le 19 juillet à 3 h. 1/4 du matin.

Digitized by Google

« La secousse a été assez forte; elle a commencé par un bruit sourd comme celui d'un pétard, et instantanément j'ai ressenti une commotion qui a ébranlé de l'ouest à l'est pendant une seconde. Toutes les personnes qui se sont trouvées éveillées ont éprouvé cette secousse; elles se sont senties soulevées, balancées de l'ouest à l'est; les planches et les tuiles ont craqué, et les vitres ont trémoussé ».

Le 20 août, il reçoit la visite de Lalande. « J'ai eu le bonheur d'avoir la visite de M. de Lalande; il est arrivé à 5 h. du soir, descendu de Lyon par le coche. Le 21, M. de Lalande est parti à 3 h. du soir pour Montélimar, où je l'ai accompagné, et le 22, à 4 h. 3/4 du matin, il est parti de Montélimar pour Lyon. »

Sur ces entrefaites, il apprend la mort de son oncle, l'astronome de Montpellier. « Le 28 août 1805, je suis parti de Viviers pour me rendre à Montpellier, à l'effet de régler les affaires relatives à la succession de feu mon oncle, Etienne Hyacinthe de Ratte. J'ai été de retour le 14 octobre à midi. J'ai rapporté de Montpellier un équatorial et plusieurs livres d'astronomie et de géométrie .»

Le juge de paix de Viviers avait demandé pour faire ce voyage un congé de quarante jours. Il fait observer, dans sa demande, que depuis dix ans qu'il est juge de paix, il ne s'est jamais absenté que huit jours chaque année pour assister, comme membre du conseil général du département, à la session annuelle de ce conseil. Nous voyons, par sa correspondance avec Gleizal, que l'héritage produisit environ 12,000 fr. que se partagèrent les quatre enfants.

« Du 16 mai 1806. — Je commence aujourd'hui ma 52e année. Je désire qu'elle soit mieux employée que celle qui vient de finir, dans laquelle je n'ai pas fait autant de calculs que j'aurais pu. A l'égard des observations, j'ai fait toutes celles qui ont dépendu de moi, même beaucoup d'inutiles. Mon voyage à Montpellier m'a privé de quelques unes, mais m'a procuré trop d'avantages pour le regretter. J'ai lu un grand nombre de livres d'astronomie, de physique et de géométrie. Mais il faut dans cette année calculer davantage que je ne l'ai fait.

Digitized by Google

Du 6 au 11 juin 1806, il séjourne à Privas pour la session du conseil général.

Le mois suivant, il fait un voyage à Montpellier, où il achète plusieurs instruments. A son retour, il fait exécuter des travaux pour l'arrangement de son observatoire.

« Du 16 mai 1807. — Aujourd'hui commence ma 53e année. Qu'elle soit mieux employée que la précédente ! »

« Du 26 septembre 1807, à 7 h. 15 m. — J'ai eu le bonheur de découvrir une superbe comète visible à la vue simple; elle était dans l'aile boréale de la Vierge et à 5 à 6 degrés au-dessus de l'horizon ».

La *Feuille économique* du 5 octobre relate la découverte de la nouvelle comète par Flaugergues. — Celui-ci en suit les mouvements jusqu'au 21 février 1808.

« Du 16 mai 1808. — Aujourd'hui commence ma 54e année. L'année qui vient de finir me présente un spectacle assez agréable : un prix remporté à Lyon sur une matière de physique assez intéressante, mon mémoire jugé bon par de très habiles physiciens; et environ 200 mémoires, tous mes ouvrages triés, et, ce qu'il y a eu de bon, mis au net et prêts à être publiés; des observations très multipliées d'un belle comète que j'ai un des premiers aperçue; un mémoire fort avancé à ce sujet et les observations ordinaires: tels sont les travaux de l'année de mon existence qui vient de finir. J'espère que l'année qui commence sera encore plus fructueuse. »

Les dernières pages du 2e registre, qui finit au 7 septembre 1808, sont écrites en latin, et c'est de cette langue que va désormais faire usage notre astronome, jusqu'à la fin de sa vie, pour les observations astronomiques (afin sans doute de rendre plus faciles ses communications avec les savants étrangers); il ne se départ de cette règle que pour les observations météorologiques, vu la difficulté, dit-il, d'exprimer en latin l'état du ciel et les noms des vents.

***

Le 3e registre porte le titre suivant écrit en beaux caractères :

Digitized by Google

OBSERVATIONES

ASTRONOMICAE ET METEOROLOGICAE

IN SPECVLO VIVARIENSE

INSTITVTAE

ET IN CODICE DIARIO REDACTAE

ab anno 1808 usque ad annum 1816 aerae dionisianae

authore HONORATO FLAVGERGVES

Admovere oculis distantia sidera nostris,
Œtheraque ingenio supposuere suo,
Sic petitur ad astra

Fastorum lib. IV. 306

L'auteur a dessiné au-dessous une tête d'oiseau sortant des nuages, avec un cartouche noué à son bec, portant les mots : *Labore et Constantiâ.*

Digitized by Google

Le 19 septembre, surpris par un orage à la campagne, il couche dans la ferme d'Helly.

16 mai 1809. — *Die decimo sexto Maii ac Natali. — Hodie incipio annum 55 vitæ meæ. Utinam uberior sit quam preccedentem. Annus proxime superior spectaculum parum gratum offert. Nulla observatio insolita. Consuetæ raræ. Unus tantum Commentarius publicatus ac compositus. Sola hæc laudabilis emptio magna librorum astronomicis et geometricis. Anno incipiente publicare juris faciam* :

1° Commentarium in maculis Martis;

2° Observationes Cometæ anni 1807 et 1808. — Et ad investigationem perturbationum planetæ Palladis curis consecrabo.

Le 24 octobre il voit arriver à l'improviste à Viviers, M. Verner, secrétaire de l'astronome de Zach, qui vient, de la part de son maître et de la duchesse douairière de Saxe-Gotha, le prier de se rendre auprès d'eux, le jour même, à Donzère. Il se hâte naturellement de se rendre à cette invitation et reçoit à Donzère l'accueil le plus aimable. M. de Zach lui montre ses beaux instruments fabriqués par le célèbre Reichenbach, de Munich. Malheureusement les nuages les empêchent de faire les observations du soleil et de l'étoile polaire qu'ils avaient en vue.

Le 11 février 1810, Flaugergues commence des expériences sur la température des fontaines. Il expérimente d'abord sur deux sources, très profondes, qui passent « sous le rocher de la Brèche, situé au bord du Rhône, un peu au-dessous de la Tour de Tournon ».

Il trouve 12° 5, tandis qu'à l'air libre le thermomètre est à 6°. Il constate qu'on a vu se vérifier cette année l'adage :

Si sol claruerit, Maria purificante,
Majus erit frigus post festum quam fuit ante.

(C'est-à-dire : Quand le temps s'éclaircit, le jour de la Purification, le froid est plus grand après la fête qu'avant.)

A la suite d'autres expériences faites aux mois de septembre et octobre suivants, où la température des mêmes sources se trouva à 12° 7 et 12° 6, il conclut que la moyenne de 12° 6 indique la véritable température de la terre à Viviers.

Digitized by Google

Le 26 avril, il fait une excursion à Saint-Thomé, commune voisine de Viviers.

Du 16 mai 1810. — Il désire que sa 56e année, qui commence, soit plus fructueuse que la précédente. Il est peu satisfait de celle qui vient de s'écouler. Aucune découverte. Les observations habituelles rares. — Cependant *tempus fugit, mors appropinquat. — Euge et ex tedio consurge!* Il se propose de faire, dans l'année qui commence pour lui :

1° Le mémoire sur les observations de la comète de 1807 et 1808, qu'il a eu le tort de différer jusqu'à ce jour;

2° La recherche de nouvelles comètes; ce doit être sa tâche principale : *fiat! fiat!*

3° Et par dessus tout, son mémoire sur l'inflexion de la lumière, pour l'Académie de Nîmes.

1810. — Cette année-là, Flaugergues refusa la direction de l'observatoire de Marseille devenue vacante par la mort de Thulis (1).

L'année suivante (1811) se distingua par une température très chaude. « Les récoltes, dit Flaugergues ont été très avancées, ainsi que les vendanges. J'ai vu, aux mois d'octobre et novembre, des lilas, des rosiers, des pêchers, etc. en fleur. On a vu des pêches nouées. Il y a une quantité de rats extraordinaire qui dévorent tout, jusques aux racines des luzernes, qu'ils détruisent totalement. Ces rats sont petits, ils ont le museau allongé comme le groin d'un cochon; ils restent sous la terre où ils sillonnent et élèvent des monticules comme les taupes. On ne les voit hors de terre que bien rarement, et ils n'y restent que pendant quelques instants. On éprouva un pareil fléau en 1636, suivant le père Columbi (2).

Cette année 1811 fut aussi une année mémorable pour Flaugergues, à cause de la comète qui fit tant de bruit, et qui fut observée pendant 17 mois, dans trois réapparitions successives.

(1) Bigourdan.

(2) Voir le *De rebus gestis episcoporum vivariensium*, p. 178. Columbi rend compte des prières publiques qui eurent lieu à cette occasion. On aspergea les champs d'eau bénite et on jeta la malédiction à ces funestes rongeurs. Bref, on obtint le résultat désiré: *Mures seu alio delati, seu terra sepulti fuerint, hoc enim obscurum est, clam omnibus repentè desierunt.*

Digitized by Google

Flaugergues fut le premier à la découvrir, le 25 mai. Il en calcula les éléments elliptiques, lui trouva une période de 510 ans et la crut identique à celles de 1301 et 791.

On lit à ce propos dans la *Feuille économique* du 4 avril : « Il paraît une nouvelle comète que le sieur Flaugergues, astronome à Viviers, a découverte le 25 mars à 8 h. du soir dans la constellation du navire Argo... Cette comète est à peine visible avec les meilleurs instruments et ne présente qu'une blancheur confuse, sans aucune apparence de noyau ».

Au mois de juillet suivant, le docteur Albers, de Bienne, écrivait au docteur Bode la lettre suivante qu'on peut lire dans le *Moniteur* du 22 août :

« La comète que M. Flaugergues a découverte à Viviers, le 25 mars, et M. Pons à Marseille, le 11 avril, et qu'on a vue à Paris le 20 mai, reparaîtra vers la fin d'août dans les rayons du soleil. Elle sera beaucoup plus apparente alors qu'elle ne l'a été au printemps : elle sera dans son plus grand éclat en octobre, et elle pourra être visible encore en décembre. En septembre et en octobre, elle ne quitte point chez nous la partie septentrionale du ciel... »

Flaugergues revit, en effet, la comète le 28 août, et put la suivre dans sa marche, jusqu'au mois de janvier 1812.

Les comètes ont beaucoup effrayé jadis les pauvres humains. Les savants — et encore plus l'expérience — nous ont rassurés. On est heureux de penser aujourd'hui que ces astres sont formés de vulgaires vapeurs, à travers lesquelles notre planète passerait aussi facilement qu'un train de chemin de fer à travers un brouillard. Quoi qu'il en soit, la comète de 1811 et plus tard, celle de 1858, ayant coïncidé avec de bonnes récoltes de vin, les gourmets au moins ne craindront pas ce genre d'apparition. On sait que le fameux *vin de la comète* était celui de 1811.

Dans son Memento annuel du 16 mai 1811, Flaugergues note sa découverte de la comète et les observations et calculs dont elle a été l'objet, et on y voit qu'il a composé la plus grande partie de son Mémoire sur l'inflexion de la lumière et qu'il veut le rendre aussi parfait que possible *(ad unguem ducere)*.

Il se propose de consacrer particulièrement ses soins, dans

Digitized by Google

l'année qui commence pour lui, à un Mémoire sur la nouvelle comète et sur celle de 1807 et 1808. Il ajournera par suite son Mémoire sur les taches de Vénus.

Les lettres de Flaugergues, de l'année 1811, nous le montrent très affecté par les mauvaises affaires de son plus jeune frère, Vincent, dont les biens venaient d'être vendus pour dettes, événement des plus pénibles, dit-il, pour une famille « honorablement connue à Viviers depuis 260 ans dans les finances et la magistrature ».

Du 16 mai 1812. Flaugergues a 58 ans. Il est assez content des fruits de l'année qu'il rappelle ainsi :

1° Les observations de la comète et la présomption très probable de sa période;

2° Le prix obtenu à l'Académie de Nîmes pour son Mémoire sur la diffraction de la lumière;

3° Enfin son Mémoire sur la congélation de l'eau dans le vide, selon les expériences de Lélie, et son application à des usages économiques.

Il termine en faisant des vœux pour que l'année ne dégénère pas.

Le 6 octobre de cette année, il constate un débordement de l'Escoutay, plus fort probablement que celui du 12 septembre 1703, le plus fort dont on ait conservé la mémoire.

Du 16 mai 1813. — En commençant sa 59e année, il constate qu'ayant été malade, il n'a pu faire que peu d'observations. Il a fait toutefois de curieuses expériences sur la diffraction de la lumière, publiées dans le *Journal de Physique*, et il a composé la plus grande partie d'un Mémoire sur la dilatation de l'air par la chaleur, destiné à l'Académie de Rheims.

Du 16 mai 1814. — Il commence sa 60e année. L'année écoulée lui présente un spectacle peu agréable, mais cependant supportable, eu égard au malheur des temps, *si tribulationem et angustiam temporis spectatur, quando horrores belli quasi ad ostia nostra pervenerunt.* Il note parmi ses succès de l'année :

1° Le prix obtenu à l'Académie de Rheims, pour son mémoire sur la dilatation de l'air par la chaleur;

Digitized by Google

2° Son mémoire sur la chaleur réelle correspondant aux degrés du thermomètre, inséré dans le *Journal de Physique* ;

3° Son mémoire sur l'usage du réticule, dit rhombe, pour observer les taches du Soleil et de la Lune, envoyé au savant Gergonne et au célèbre baron de Zach, ses amis ;

4° La hauteur moyenne du mercure dans le baromètre, exactement déterminée par de nombreuses considérations et discussions, d'après une série d'observations faites du 30 avril 1802 au 1er mai 1814 ;

5° La rectification de l'erreur qu'il avait commise pour la latitude de son observatoire.

Le 22 avril 1815, Viviers fut témoin d'un curieux phénomène atmosphérique (probablement la chute d'un aérolithe), que Flaugergues signale en ces termes :

« L'explosion qui eut lieu en l'air à 2 h. 45, et qu'on prit pour un tremblement de terre, eut lieu dans des nuages qui, vus de ma grange de Bellioure, parraissaient au-dessus de la Serre-d'Aspar. Le bruit que faisaient ces nuages, ou qui était dans ces nuages, passa sur Benome en se dirigeant sur Pierrelatte, passant sur la montagne de Benome.

« Des paysans disent avoir vu des pierres rouler de la montagne ; ils furent fort effrayés. Il n'y eut point d'éclair et on ne vit aucune lueur. On ne ressentit aucun tremblement du sol, mais les portes furent vivement poussées en dedans. Ma fille, qui était dans l'église de Saint-Laurent, crut qu'une troupe de gens entraient précipitamment et avec effort et faisaient craquer et écarter les planches du tambour. Il y eut deux explosions, une petite, et immédiatement après la forte explosion que nous venons de décrire, suivie d'un bruit sourd, dont la cause cachée dans les nuages paraissait au bruit se mouvoir du sud-ouest au sud-est. J'ai déjà remarqué que des chardonnerets et des poules eurent une violente frayeur de ce bruit, ce qu'ils n'ont pas lorsqu'il fait des tonnerres quoique forts. »

Du 16 mai 1815. — Son memento annuel ne lui offre qu'un ouvrage : c'est un mémoire sur la question suivante que l'Académie de Nîmes avait mise au concours : *Soumettre à une discussion soigneuse toutes les diverses hypothèses imaginées jusqu'ici pour ex-*

Digitized by Google

pliquer l'apparence connue sous le nom de queue, chevelure, ou barbe des comètes. Flaugergues avait envoyé son mémoire à Nîmes à la fin de février, mais le jugement n'était pas encore rendu *ob angustiam temporis.* Il termine par le veu que la nouvelle année soit plus fructueuse. *Sed eheu! ô tempora! ô mores!*

Le 12 juin suivant, le prix lui fut décerné par l'Académie de Nîmes.

Notons ici, en passant, le fait suivant que liront au moins ceux qui s'intéressent à la vie des chats : *Felis in latrinam lapsus ibi vixit per octo et viginti dies sine cibo, et diù vixisset si ego fatigatus clamoribus morte mactavi eum saxorum ictibus.*

Un fait plus important pour notre astronome, et qui prouve l'estime générale dont il jouissait, c'est que la Restauration le conserva dans ses fonctions de juge de paix, malgré son libéralisme bien connu et ses relations avec Gleizal, Mamarot (de Villeneuve de Berg), Delichères et les autres chefs de l'ancien parti jacobin pendant la Révolution.

Du 16 mai 1816. — Il commence sa 62e année. — La précédente a commencé par des tristesses et des soucis (*per erumnas et sollicitudines*), et elle finit dans la maladie *(in egritudine).* Une douleur au genou gauche l'a souvent empêché d'aller à l'observatoire et lui a fait perdre une foule d'observations. Il n'a pu composer qu'un mémoire sur les degrés des thermomètres Deluc et Fahrenheit, réduits à leur vraie mesure de chaleur. *Utinam annus incipiens magis fructuosus sit! Amen!*

Le 3e registre se termine par une note qui rappelle ses tribulations et misères pendant la série d'années de sa composition (1808 à 1816). Il commencera demain (15 décembre 1816) le 4e volume. *Utinam sit mihi labor magis quietus et fructuosus quam antea — Finis.* Ce registre contient cependant encore une trentaine de pages d'observations barométriques et thermométriques — se rapportant à la même période de temps que les observations astronomiques.

***

Le 4e registre contient les observations astronomiques de l'année 1816 à l'année 1828.

Digitized by Google

Une note du 7 décembre 1816 nous apprend que Flaugergues dut se rendre à Privas *ad falsam imputationem deliriis perversitatis factam destruendam*, qu'il y resta les 9, 10 et 11 décembre, qu'il comparut devant le Tribunal et le Préfet, et que, s'étant complètement justifié, il obtint pleine satisfaction. En revenant, il visita l'église souterraine de Cruas et trouva gisant à terre une borne milliaire d'Antonin dont il donne l'inscription (1).

Du 16 mai 1817. L'année qui vient de s'écouler présente un tableau bien ingrat : misères et maladies. Les seuls travaux à noter sont : la formule de la correction des réfractions de lumière et la correction de son mémoire sur les degrés du thermomètre.

Le 9 août de cette année, il va, avec le docteur Maurin, à Fontbonne, mesurer la température des fontaines de Viviers.

Le 7 août 1817, il écrit à Gleizal :

« Sa Majesté a daigné me conserver dans la place de juge de paix, qui m'était bien nécessaire, ayant tout perdu comme vous le savez, par la Révolution. Je m'occupe continuellement de remplir, le mieux qu'il m'est possible, les devoirs de cette place pour me rendre utile. J'emploie une partie des nuits à faire des observations qui contribueront à la perfection des cartes géographiques et seront utiles à la marine. Enfin j'ai une occasion depuis peu de travailler pour notre patrie. S. E. Mgr le Ministre de l'intérieur a désiré connaître les antiquités du département de l'Ardèche et a demandé à M. le Préfet quelqu'un qui pût satisfaire sa curiosité là-dessus, et M. le Préfet m'a indiqué. Son choix aurait pu être bien meilleur au moral comme au physique s'il avait choisi tout autre, car mon âge, mes moyens et mon état ne me permettent pas de faire les courses nécessaires pour recueillir les antiquités de ce département. Aussi je n'ai accepté que pour le canton de Viviers et les deux autres voisins. J'ai adressé à M. le Préfet des Mémoires sur plusieurs inscriptions romaines, sur des médailles grecques et sur des inscriptions hébraïques trouvées à Viviers que j'ai tâché d'expliquer, ayant fait une étude assez approfondie de ces langues. M. le Préfet m'a

(1) V. Rouchier, *Histoire du Vivarais*, p. 101.

Digitized by Google

marqué que S. Exc. avait reçu mon travail avec plaisir et en avait été satisfaite. J'espère qu'il en sera de même pour d'autres notices que je me propose de lui présenter.»

Flaugergues, en terminant, prie Gleizal de présenter ses respects à M. Flaugergues, le Maître des Requêtes, et de lui témoigner combien il est flatté d'avoir un parent aussi distingué.

En 1818 et 1819, des soucis ou des maladies sans doute l'empêchent de noter l'anniversaire de sa naissance autrement que par ces mots :

Die sexdecimus maii ac Natali.

Quelques descriptions de monnaies anciennes, recueillies à Viviers ou dans les ruines d'*Alba Helviorum*, trouvent place vers cette époque dans ses registres.

La date du 11 août 1819 marque la trace du passage à Viviers du dernier descendant de la famille d'Agrain des Hubas : « *Dessinator quidam, nomine Dagren, per otiosis verbis et importunitate meridiem capere impeditavit.*»

Il s'agit de Charles d'Agrain, mort sous-préfet de Belfort en 1828, et qui, en effet, fit un voyage en Vivarais en l'année 1819, afin de prendre des vues du pays, à l'effet d'illustrer un grand ouvrage sur l'Ardèche dont il avait projeté la publication.

Nous avons donné dans nos *Petites notes Ardéchoises*, 2e série, Privas 1873, la correspondance échangée à cette occasion entre lui et le président Challamel. L'ouvrage en question devait avoir pour titre : *Voyage archéologique et pittoresque dans l'Ardèche.* Charles d'Agrain avait conféré dans ce but avec le docteur Embry, d'Aubenas, Delichères, M. de Laboissière, etc. On voit qu'il chercha aussi à avoir la collaboration de Flaugergues, mais il ne le nomme pas dans sa lettre, ce qui s'explique par l'accueil assez froid que dut faire notre astronome au visiteur intempestif qui venait l'empêcher de prendre son méridien. Des difficultés de plus d'un genre empêchèrent, du reste, Charles d'Agrain de réaliser son projet.

(A suivre). A. MAZON.

Digitized by Google

UN MAGISTRAT D'AUTREFOIS

ANDÉOL DE SERVIER

C'était une bonne et sympathique figure que celle d'Andéol de Servier, qui jouit de son temps d'une si grande considération dans sa ville natale au Bourg-St-Andéol et dans tout le pays du Vivarais. Nous voudrions pouvoir donner au lecteur une notice plus complète de celui qui fut l'homme de bien par excellence, le *vir probus* des anciens. Malheureusement les documents complémentaires nous font défaut et nous sommes réduit à compulser seulement ceux que nous trouvons dans son testament qui fit l'édification de ses contemporains (1).

Andéol de Servier était le fils du consul Etienne dont nous avons raconté dans la *Revue* (2) la belle conduite à l'époque du siège que la ville du Bourg eut à soutenir contre le Baron des Adrets, le 15 mai 1562, et de cette femme de cœur et de ferme décision qui fut la première à relever le courage des habitants de la ville et à leur donner le signal de la résistance.

Il était d'un caractère qui le portait à l'étude des choses sérieuses ; il se livra de bonne heure à l'étude du droit et le grade de docteur lui fut conféré par la faculté de Toulouse, la grande faculté du Midi.

Ce n'était pas chose facile à cette époque d'arriver à ce grade. Aussi, ceux qui par un travail opiniâtre avaient su conquérir ce titre, étaient-ils l'objet d'une considération toute particulière et il suffisait à leur conférer la noblesse de robe. A la science acquise, il joignait une intégrité, une sûreté dans le jugement qui fixèrent sur lui l'attention de ses concitoyens. Il fut nommé d'abord juge royal à Pierrelatte et lieutenant particulier au siège royal du Vivarais, et ensuite juge général de toutes les terres du seigneur de Tournon et de l'évêque de Viviers. Ces diverses charges si hono-

(1) Testament reçu Me Leborgne, notaire à Bourg-St-Andéol, le 16 juin 1599 aux minutes de Me Courty, notaire au même lieu.

(2) *Revue du Vivarais* du 15 avril 1895.

Digitized by Google

rables qu'elles fussent, offraient un aliment continuel à son activité. On ne put lui reprocher aucune défaillance, et la manière dont il sut rendre la justice, à la satisfaction générale, suffirait seule à honorer sa mémoire.

Les fonctions de la magistrature sont modestes par elles-mêmes, et ne donnent lieu à aucune action d'éclat ; mais quand après une vie faite de travaux pénibles, de dévouement, de bienfaisance et d'intégrité, le magistrat est arrivé au terme de sa carrière, il peut se rendre ce témoignage que cette vie a été bien remplie et qu'il a conquis l'estime, l'honneur et la considération qui s'attachent à ses honorables fonctions.

Homme de devoir avant tout, Andéol de Servier, ne négligea aucune occasion de mettre au service de ses concitoyens les rares loisirs que lui laissait l'exercice de ses importantes fonctions. Nous le voyons vers la fin de sa carrière s'entremettre dans un procès considérable que soutenait la ville du Bourg avec les Salins du Midi, à l'avantage de cette dernière. Les devoirs de son ministère l'appelant à Villeneuve-de-Berg, il se mit en relation avec Olivier de Serres justement appelé le père de l'Agriculture, et ce fut à l'aide des relations qu'il entretenait avec lui qu'il importa dans notre région, les premiers mûriers, qui y furent plantés. Ces arbres, - remplis, selon l'expression d'Olivier, - de la bénédiction de Dieu, étaient encore d'une extrême rareté et devaient faire bientôt la richesse du Vivarais. Ceux qui y furent importés par ses soins s'élevèrent rapidement et il y a très peu de temps qu'on voyait encore quelques-uns de ces vétérans, plus de trois fois centenaires, dans une ferme de notre maison.

Cet homme de bien, qui, dans toutes ses actions ne s'inspirait que de l'amour et la crainte de Dieu, arrivé au terme de sa vie ne croyait pas encore avoir assez fait pour le salut de son âme. Dominé par cette pensée et comme pour suppléer à son insuffisance, il voulut fonder une chapelle dans l'église paroissiale du Bourg sous le vocable de saint Etienne, patron de la famille et celui de saint Andéol son propre patron, afin que par leur puissante intercession, il put obtenir la grâce du salut : « priant Dieu le créateur de toutes choses, de vouloir bien garder à son âme une toute petite logette en son saint paradis ». Nous exprimons

Digitized by Google

textuellement les paroles dont il s'est servi dans son testament.

Nous convenons sans peine, que ces paroles sont de nature à faire sourire aujourd'hui bien des esprits forts des *loges*, qui ne sont pas précisément celles du Paradis ; autres temps, autres mœurs. Mais entre ces mœurs et celles d'aujourd'hui, qui décidera ! si ce n'est le bon sens et la probité publiques.

Cette chapelle fut érigée, suivant le vœu du testateur, dans un terrain attenant à l'église paroissiale, avec l'autorisation de l'abbé de St-Ruff, recteur de l'église, et qui en avait l'administration. Elle est restée longtemps la propriété de la famille, qui s'en est servie même après le décret d'expropriation porté contre tous les propriétaires des chapelles. Elle a eu à supporter bien des vicissitudes ; dédiée d'abord à St-Etienne, elle fut affectée plus tard au culte de St-Régis. Il est à regretter qu'elle ait pu donner lieu de rappeler l'antique formule, *sic vos non vobis*, surtout en matière religieuse. Enfin elle a été définitivement supprimée avec les chapelles sœurs, à la récente transformation de l'église en 1865.

Les abbés de St-Ruff établis depuis longtemps dans notre ville étaient spécialement chargés du culte dans la paroisse de St-Andéol ; ils étaient aussi préposés à la garde des reliques du saint martyr ; elles reposaient dans l'antique tombeau romain qui avait servi à son origine à la sépulture d'un enfant. C'est là qu'elles restèrent exposées pendant longtemps à la vénération des fidèles qui venaient en très grand nombre en pèlerinage prier sur le tombeau du saint.

La tempête révolutionnaire qui régna sur la France entière en 1793 dispersa ces cendres vénérées et l'église resta veuve de ses reliques. Ce ne fut qu'en 1868 et grâce aux recherches de M. l'abbé Paradis, que de nouvelles reliques de St-Andéol ayant été retrouvées à Valence, purent être solennellement inaugurées dans la même église, à la grande satisfaction des fidèles. Le lecteur voudra bien nous pardonner cette digression, rappelant un fait intéressant qui touche à l'histoire de notre église paroissiale.

Nous croyons qu'Andéol de Servier mourut vers la fin de l'année 1599 ; que c'est le 16 juin de cette année qu'il fit son testament, par lequel, parmi beaucoup d'autres libéralités, il légua à l'hôpital de cette ville une somme de 1,000 livres et 300 à la

Digitized by Google

léproserie pour combattre ce fléau importé de l'Orient ; et dit le testament : a fait, créé et institué, de sa propre bouche nommé ses héritières universelles savoir damoiselles Françoise et Jeanne de Servier, lesquelles étant décédées sans postérité, les biens, armes et titres furent dévolus par voie de substitution aux héritiers d'Etienne.

Sa modestie était au niveau de son intelligence, de son savoir et de son intégrité ; c'est pourquoi il voulut qu'après son décès, il fut fait en son nom, amende honorable à ses concitoyens, dans toutes les églises des localités où il avait exercé ses fonctions, pour les fautes qu'il aurait pu commettre inconsciemment à leur égard. Non, certainement, il n'était pas de ceux qui aiment à grandir leurs services pour augmenter la célébrité de leur nom.

Ah ! qu'ils sont loin de nous ces temps bénis de Dieu ! Les populations étaient dociles alors à la voix de leurs chefs : quand elles les voyaient à l'œuvre leur respect grandissait, car elles savaient bien que le pouvoir ne tombait jamais que dans des mains pures et dignes d'en supporter le poids. On ne voyait pas alors des hommes haut placés s'enfoncer dans la boue de la corruption ; les chefs d'une magistrature épurée ne se prêtaient pas à des complaisances coupables sous la forme d'un *non-lieu* et ils ne détournaient pas la tête quand le fantôme de la *prescription* se dressait devant eux.

Voilà pourquoi notre regard attristé se reporte avec bonheur sur ces temps antiques où florissaient le dévouement et la vertu, où le principe d'autorité, aimé et respecté de tous, était regardé comme la base la plus sûre de la société. Nous aimons à y retrouver cette bonne et paternelle figure d'un magistrat d'autrefois qui fut l'honneur de son pays et de sa famille. Puisse ce souvenir rétrospectif du règne du bon *Henri* rappeler au peuple des campagnes le temps de la *Poule au pot*. Puisse le souvenir d'un siècle tout d'honneur et de vertu, réconforter la génération actuelle contre les défaillances du temps présent, et l'abaissement des caractères !

H. De SERVIER.

Digitized by Google

FRANÇOIS GOUDARD

ET LES MANUFACTURES DE DRAPS ET DE COTON

AU PONT-D'AUBENAS

En 1707, les Etats du Vivarais fondèrent, au Pont d'Aubenas, une manufacture de draps, sous la direction de MM. Dussaud et Chaurand. En 1725, un bail de cette manufacture fut passé aux sieurs Jean et Etienne Gaja, de Narbonne, et François Prat, d'Aubenas. En 1731, il y eut résiliation du bail, consenti aux sieurs Gaja, à la charge par eux de « payer comptant et présentement à M. de Rochemeure la somme de 30,867 livres 17 sous 11 deniers, portant bail de neuf ans en faveur de François Goudard et Cayrol, » qui l'achetèrent en 1733 au prix de 38,500 livres (1) et qui, soutenus par les Etats du Vivarais, la firent ériger en manufacture royale, par lettres-patentes enregistrées à Toulouse le 14 mai 1735.

François Goudard (2) créa une filature de coton et une fabrique de mouchoirs, à côté de la manufacture de draps. Habile chimiste en fait de teinture, il découvrit le *rouge d'Andrinople*, si brillant et si solide dans ses applications aux toiles de coton.

Cette découverte, les services qu'il rendit dans le Levant au commerce français et les ressources qu'il créa à la population ouvrière, lui méritèrent des lettres de noblesse, en 1767, et la croix de St-Michel, en 1776, avec une épée d'honneur donnée par le roi. Le Dauphin lui donna aussi son portrait en pied avec une inscription destinée à rappeler ce magnifique présent (3).

La belle découverte du *rouge d'Andrinople*, appliqué aux toiles de coton, valut à Goudard une gratification nationale. Voici, à ce sujet, un document très intéressant que nous transcrivons textuellement :

(1) Archives de l'Ardèche.

(2) François-Gérard Goudard naquit à Montpellier le 16 avril 1704.

(3) Henri Deydier — *Notes généalogiques.*

Digitized by Google

« *Extrait* du registre des délibérations prises par les gens des trois Etats du pays de Languedoc assemblés par mandement du Roy en la ville de Montpellier. Le vingt quatrième jour du mois de novembre 1746.

« *Du mardy* vingtième du mois de décembre, président Mgr l'archevêque et primat de Narbonne.

« *Monseigneur* l'Evêque de Lavaur a dit que le sieur de Joubert, sindic général a fait part à MM. les commissaires d'une lettre écritte à Monseigneur l'archevêque de Narbonne par M. le Controlleur général par laquelle luy marque que le sieur Goudard entrepreneur de la manufacture royale d'Aubenas étant parvenu à trouver le secret de la teinture du cotton en rouge façon d'andrinople, il a paru juste de le récompenser des soins qu'il s'est donné, et des dépenses qu'il a faites pour cette découverte dont l'utilité est généralement reconnue ; qu'il a remis le secret du procédé de cette teinture au Conseil, après y avoir travaillé en présence de M. Hellot, de l'Académie des sciences qui a fait description de ce procédé, et que comme il se propose de faire à Aubenas un nouvel établissement pour y exercer cette teinture, il a demandé qu'en considération de ce nouvel établissement et pour le dédommager des dépenses qu'il occasionnera la gratiffication annuelle de trois mille livres, que les Etats luy ont accordé pour dix ans en faveur de sa fabrique de toile de cotton luy soit continuée pour dix autres années, à compter de l'expiration des dites premières. Il a ajouté qu'il est convaincu que cette demande paroitra juste tant pour aider le sieur Goudar dans l'établissement qu'il se propose que pour récompenser son zèle et son industrie, et qu'il est persuadé que l'assemblée des Etats prendra une délibération conforme à cette demande.

« Que M. Lenain à qui M. le Controlleur général a écrit une pareille lettre a fait remettre à la Commission un mémoire duquel il résulte que depuis longtemps le Conseil a fait travailler à la découverte du secret de la teinture du bon rouge sur le cotton façon des Indes et d'Andrinople, que le sieur Goudar fut chargé par feu M. Fagon et par M. Orry de s'y appliquer, et qu'après un travail suivy pendant sept ans, il avait réussy suivant ce qu'il résulte des différens essais qui ont été faits et des épreuves réitérées

Digitized by Google

que le conseil en a fait faire, que M. le Controlleur général a jugé à propos de s'assurer du secret de cette teinture dont le procédé a été remis par le sieur Goudar et enfermé dans une cassette à trois clefs, dont l'une est entre les mains de M. le comte de Saint-Florentin, une autre entre les mains de M. le Controlleur général, et la troisième entre les mains de M. Rouillé. Que les conditions du traité du sieur Goudar avec le conseil sont qu'il luy sera accordé :

1° Un arrêt pour être maintenu dans la jouissance de son secret, ses successeurs et ayant cause, avec la faculté de faire ses Etablissements sous la protection du Roy.

2° Que la ville de Rouen lui payera une gratiffication de Trois mille livres pendant dix ans, laquelle somme est actuellement imposée à son proffit par délibération de la Chambre de Commerce de la même ville.

3° Qu'il lui sera accordé une gratiffication de la même somme pendant le même nombre d'années par cette province, et sa Majesté a bien voulu aussy accorder au sieur Goudar, par Brevet une pension de cinq cents livres reversibles à sa femme, en cas de prédéceds.

« Que la Commission après avoir été instruite du contenu en la lettre de M. le Controlleur général et du mémoire de M. l'Intendant a appris que M. l'archevêque de Narbonne avoit été informé pendant son séjour à Paris de la demande qui devoit être faite aux Etats et qu'il étoit convenu avec M. le Controlleur général que la nouvelle gratiffication dont il s'agit seroit prise sur le fonds que les Etats ont coutume d'imposer pour les gratiffications des manufactures ; que cet arrangement entre dans les vues qui ont engagé les Etats à demander plusieurs fois de changer au moins la destination des gratiffications accordées pour la fabrique des Londrins seconds. Que d'ailleurs l'utilité de la découverte du secret de la teinture en rouge sur le cotton façon d'Andrinople, ne peut être révoquée en doute, après les précautions que le Conseil a prises pour s'en assurer et les avantages qui ont été promis au sieur Goudar par le Conseil ; ce qui a déterminé MM. les Commissaires à être d'avis de proposer à l'assemblée de déli-

Digitized by Google

bérer d'accorder au sieur Goudar une gratiffication de Trois mille livres pour le temps de dix années, à prendre sur le fonds qu'on a coutume d'imposer pour les gratiffications des Londrins seconds.

« *Sur quoy* il a esté délibéré d'accorder au sieur Goudar la somme de Trois mille livres pendant dix années par forme de gratiffication à prendre sur le fonds qu'on a coutume d'imposer pour les gratiffications des Londrins seconds, à commencer en l'année 1750, qui est le terme de la gratiffication à luy cy devant accordée pour l'établissement d'une filature de cotton — *Collationné* — GUILLEMINET. »

François Goudard, devenu seul propriétaire de la manufacture de draps, vers 1740, la géra avec son frère Louis, jusques en 1753 qu'il maria sa fille Agathe avec François Ruelle, avocat à Aubenas.

Une société fut peu après formée entre MM. Goudard frères, Ruelle et François Verny, de Montpellier, compatriote de Goudard.

François Verny, retenu dans sa ville natale pour ses affaires, se fit remplacer à Aubenas, en 1758, par son frère Mathieu, qui, bien jeune encore, se fit remarquer par son intelligence et sa capacité, il mérita, au bout de quelques années, d'être placé à la tête de cet établissement. (1)

Par son habile administration, la manufacture (dite de Lassaigne, du nom de la maison où ses comptoirs étaient établis à Aubenas) entra dans une voie de prospérité remarquable. François Goudard la vendit le 20 janvier 1764 à François Ruelle, son gendre, qui n'eut garde de se priver des lumières de Mathieu Verny à qui, le 11 janvier 1774, il donna en mariage sa fille aînée, Madeleine-Félicité Ruelle. (2)

François Goudard mourut à Aubenas le 29 décembre 1786.

(1) Thomas Verny, né en 1726 dans l'Hérault, devait être le frère ou l'oncle de Mathieu Verny. Thomas Verny, avocat, fut membre de l'Académie des Jeux Floraux à Toulouse; député en 1789 à l'Assemblée Constituante par la Sénéchaussée de Montpellier. Il mourut en 1808, âgé de 82 ans.

(2) H. Deydier — *Notes généalogiques.*

Digitized by Google

François Ruelle, qui avait succédé à son beau-père dans la direction des établissements industriels qu'il avait créés à Aubenas, fut à son tour anobli en novembre 1785 et nommé chevalier de St-Michel, à condition de continuer ses opérations commerciales tant que ses forces le lui permettraient.

Mathieu Verny acheta, le 23 octobre 1777, la manufacture de son beau-père, qui fut convertie en manufacture de papiers en 1825.

HENRY VASCHALDE.

UN ARDECHOIS

EN TERRE SAINTE

(Suite VIII.)

Et comme si tout devait être extraordinaire dans cette grandiose enceinte, au-dessous de la vaste esplanade d'El Aksa s'étendent d'immenses cryptes soutenues par 80 piliers quadrangulaires en maçonnerie fruste, mais d'une conservation parfaite et d'une imposante dimension. Elles sont disposées en galeries régulièrement juxtaposées l'une à l'autre et datent de la période Salomonienne d'où le nom d'*Ecuries de Salomon*. Ce qui est certain, c'est que les Croisés y installèrent leurs chevaux, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par les anneaux de fer scellés dans les piliers.

Ces gigantesques substructions, comme tout ce qui sort à Jérusalem de la main des maçons, révèlent un art de bâtir des plus avancés et une science de suspension des voûtes des plus remarquables.

Digitized by Google

De beaux arbres, des tronçons de portiques romains disposés aux quatre angles de la mosquée d'El Omar, achèvent de donner à « Haram el Chérif » un aspect et une physionomie qui défient toute comparaison.

***

CHAPITRE XXVI

—

BÉTHANIE. — MAISON DE LAZARE

Jusqu'ici les journées ont été si bien remplies que les pèlerins demandent *campo* pour l'après-midi.

J'en profite ainsi qu'un compagnon aussi enthousiaste et ingambe que moi, pour nous tracer un itinéraire qui sorte des sentiers battus. Nous irons à Béthanie, où le pèlerinage ne se rendra peut-être pas, à cause de la distance et de la fatigue inévitable de l'excursion. Comme nous brûlons du désir de fouler enfin le Mont des Oliviers, nous reviendrons par la montagne sainte.

Nous prenons la voie douloureuse, passons devant les Pères blancs, heureux détenteurs de la maison de sainte Anne, à qui nous réservons une ample visite, franchissons la porte Saint-Étienne appelée plus exactement par les Arabes *Bab Sitti Mariam* (Porte de la dame Marie), sans doute à cause du voisinage de la maison des parents de la Sainte Vierge et nous nous apprêtons à descendre la route qui nous mène au Cédron.

La beauté du paysage, le plus imposant de Jérusalem, après le panorama qui s'offre du Mont des Oliviers, surtout à la chute du jour, et dans le périmètre duquel se groupent tant d'emplacements chers à notre mémoire, nous arrête un instant. A nos pieds, les pentes gazonnées qui descendent des cimetières musulmans jalonnés le long de l'enceinte du temple; en face de nous, au delà du torrent, le tombeau de la Vierge, la grotte de l'ago-

Digitized by Google

nie, dissimulée sous un enclos, le jardin de Gethsémanie, et, au-dessus, se relevant avec le sol toute la masse de la montagne des Oliviers, couronnée par la mosquée de l'Ascension, par la flèche si haute et si fine de la Tour russe, par le couvent du Pater, et, pour reprendre la série des sanctuaires qui viennent aboutir en pente abrupte jusqu'aux églises russes ; à notre droite, au loin, la vallée de Josaphat et ses milliers de tombes juives serrées sur le versant occidental du Cédron, regardant le soleil couchant, pierres uniformes sans un nom, sans une inscription, sépulcres blanchis appelés à s'ouvrir un jour et à répondre à l'appel du Juge suprême. Il n'y a peut-être pas de site au monde qui, de dimensions en somme assez limitées, donne à ce point l'illusion de l'espace et de l'immensité. L'étagement harmonieux des pentes, l'amoncellement et la régularité non cherchée des pierres tumulaires, l'absence de toute clôture et de toute réparation, l'apparente symétrie de cette gigantesque nécropole, en font bien la vallée du repos et de l'attente, le seuil de la résurrection.

Nous traversons le torrent, laissant à gauche le jardin de Gethsémanie. La route très belle et carrossable qui mène à Jéricho et par conséquent au Jourdain et à la mer Morte, monte lentement en face de la ville. Le coup d'œil est splendide. L'enceinte crénelée des remparts qui ferme la ville à l'Est, sur toute la longueur du temple, se dresse superbe, presque à pic, sur le Cédron. L'angle Est de l'escarpe a la fière allure d'une citadelle imprenable du moyen âge. Il n'est certainement nulle part une suite de fortifications aussi anciennes et aussi bien conservées.

Nous passons près du point où Judas se serait pendu ; à droite le Mont du Scandale, ainsi nommé parce que Salomon y construisit des temples aux idoles de ses femmes.

Après avoir contourné plusieurs coteaux et ravins, nous arrivons, au bout de trois quarts d'heure de trajet, à El Azarieh, village de *Lazare* ou Béthanie ; de l'autre côté de la vallée, planté crânement sur un sommet, est le village d'Abou Dis, dont les habitants, race de Bédouins ou de nomades, passent pour détrousser quelque peu les voyageurs qui ne leur ont pas été recommandés. Aussi pour se les concilier, leur a-t-on concédé le mono-

Digitized by Google

pole de l'escorte des caravanes ou des particuliers qui se rendent à Jéricho.

On les reconnaît à leur figure énergique et quelque peu rébarbative, à leur accoutrement assez misérable, à leur long fusil de très antique modèle passé en bandoulière. Je ferai plus ample connaissance avec eux dans quelques jours.

Le village de El Azarieh est pauvre et exigu ; les maisons sont groupées sur un monticule à une certaine distance de la route. On se rend compte, en le voyant, que N.-S. recherchait la compagnie des humbles et des petits. A gauche, les ruines d'une tour, appelée château de Lazare, qui remonte au moins aux Croisades et qui constituait peut-être un ouvrage avancé commandant la vallée conduisant à Jéricho.

Le tombeau de Lazare situé à quelques pas de là dans le village, consiste dans un souterrain ou caveau auquel on accède d'abord par un escalier de 25 à 30 marches donnant dans un vestibule privé de jour. De là, on descend encore trois marches pour pénétrer par un couloir bas et étroit dans une excavation qui paraît devoir être le tombeau.

Tout cet ensemble a été évidemment changé par sainte Hélène ou par son successeur, car l'Évangile parle d'une grotte surmontée d'une pierre. Quel dommage, que les lieux ne nous aient pas été conservés tels qu'ils étaient autrefois, de manière à pouvoir reconstituer l'admirable scène racontée par saint Jean : Marie reprochant doucement au Christ de ne pas être venu plus tôt. Jésus pleurant son ami, puis invoquant son Père céleste afin d'ouvrir à la foi, par un miracle, le peuple rassemblé et disant d'enlever la pierre; puis Marthe observant tristement que la décomposition avait déjà fait son œuvre depuis quatre jours et enfin cet ordre du divin Maître : « Lazare, sors! »

Quel drame dans son réalisme si simple et si saisissant!

Le tombeau de Lazare est entouré, comme la plus grande partie des Saints-Lieux, par le respect de la population du village, presque entièrement musulmane. C'est curieux d'entendre le récit évangélique fait avec une grande fidélité par le gardien arabe du tombeau. Bien mieux, mon compagnon et moi nous sommes l'objet d'une tentative de prosélytisme de la part d'un

Digitized by Google

petit indigène qui s'était constitué notre cicerone et qui nous disait vouloir renoncer à toute rémunération et devoir être bien heureux, si nous consentions à embrasser la religion musulmane. Tant de zèle nous fait sourire et nous prenons le nom de cet apôtre de 15 ans : Hassan Ibrahim.

Après nous être reposés près de la « pierre du colloque » où Marthe serait venue au devant de N.-S., nous prenons la direction du Mont des Oliviers. La route est escarpée; et il est 2 heures du soir. Mais quand nous sommes arrivés sur la hauteur, un vent bienfaisant, mais qui pourrait être dangereux à la longue, nous indique que nous sommes à plus de 800 mètres d'altitude.

Nous visitons Betphajé, où la tradition rapporte que N.-S. monta, le jour des Rameaux, sur l'ânesse avec laquelle il entra à Jérusalem. Les Franciscains ont fait des fouilles pour y élever un sanctuaire; ils ont mis à jour une fresque assez bien conservée et des plus curieuses représentant précisément le Christ monté sur l'ânesse.

Nous approchons du mont de l'Ascension et du vaste enclos des Carmélites. Cependant, nous ne pouvons nous défendre du désir de visiter d'abord les constructions russes et la fameuse Tour avec ses 214 marches, d'où le coup d'œil doit être admirable et d'où on nous assure que l'on peut voir les eaux de la mer Morte, distante cependant de 35 à 40 kilomètres. Précisément, la même curiosité est partagée par d'autres membres de notre pèlerinage venus directement de Jérusalem et ayant déjà fait l'ascension du Mont des Oliviers. Nous finissons par trouver le gardien de la Tour, qui se prête complaisamment à notre demande et nous escaladons ce clocher dont l'escalier en colimaçon et parfois à jour donne le vertige. Un vent furieux nous oblige à nous cramponner aux barres de fer; mais aussi, au fur et à mesure que nous nous élevons, quel air pur et quel panorama! Comme on nous l'avait annoncé, nous voyons au levant se dessiner dans le lointain la vallée ombragée d'abord, nue et aride ensuite, du Jourdain, à mesure qu'il se rapproche de la mer Morte, et puis, au Sud-Est, cette vasque colossalle, bordée à pic de hautes montagnes qui l'enserrent comme dans un étau, qu'on appelle la mer Morte. Les eaux ont des reflets verdâtres qui se détachent à mer-

Digitized by Google

veille de la ligne bleuâtre des cimes qui l'environnent. Au nord, se profilent les montagnes de la Galilée.

L'ascension de la Tour russe est à ne pas manquer; elle offre une des plus intéressantes sensations physiques que procure la Palestine; elle réconcilie le touriste avec cette construction monotone et par trop moderne qui dépare la majesté sereine et triste du Mont des Oliviers.

Nous visitons l'église de l'établissement, construction moderne où est déjà enseveli l'archimandrite qui présida à sa fondation et où on n'a épargné ni l'or ni le marbre. Aussi nous constatons que l'argent ne manque pas à nos amis les Russes et n'est pas épargné par eux pour implanter ici leur influence et par suite celle de l'Église grecque. Aussi l'Alliance franco - russe ne s'impose-t-elle pas au patriotisme français en Terre-Sainte. Là il ne peut y avoir place pour deux pouvoirs et deux influences. (1)

Ce bel enclos, à notre gauche, qui s'étend si en avant au bas du coteau est le couvent des Carmélites ou du « *Pater* ». Dû à la munificence de la princesse de la Tour d'Auvergne, née Bozzi, dont on voit le cénotaphe en marbre près de l'église, le cloître de ce monastère construit sur la forme du *campo santo* (2) a comme particularité de présenter le *Pater* gravé en trente-deux langues sur des tables de marbre encastrées dans les murs du cloître, en souvenir de l'oraison dominicale que N.-S. y enseignait et récitait à ses disciples. Au bas de la chapelle, près de la porte d'entrée, est une crypte orientée du Nord au Sud, dite du *Credo*, où les apôtres auraient formulé leur symbole.

A la mort de la fondatrice, une charitable personne du pays, Mme X. et Mlle de Sonis, la fille du célèbre général, ont donné les fonds nécessaires à la terminaison du couvent pour lequel la Princesse avait dépensé sans compter, et que ses héritiers ne se souciaient pas ou n'étaient pas en état d'achever. Son corps

(1) Observation dédiée à M. Barthélemi Saint-Hilaire, l'adversaire de cette alliance.

(2) Par M. Lecomte du Nouy, frère du célèbre peintre, architecte lui-même de beaucoup de talent, qui s'est consacré depuis à la reconstitution d'anciennes églises grecques, en Roumanie.

Digitized by Google

ne repose même pas dans le tombeau qu'elle s'est fait préparer.

Nous nous dirigeons du côté de la chapelle de l'Ascension, qui fait partie d'un couvent de Derviches et a été convertie en mosquée. Là, comme au Cénacle, on constate avec peine et désappointement que N.-S. n'est pas chez lui; cependant le même esprit de fanatisme et d'ostracisme ne préside pas aux relations entre chrétiens et musulmans. Les différents rites ont le droit de venir officier plusieurs fois l'année, et le jour et la veille de l'Ascension une belle cérémonie y est célébrée par les Franciscains.

L'édifice est petit, de forme octogonale, sis au milieu de l'enceinte et surmonté d'un dôme; les ouvertures latérales ou fenêtres en ont été murées; les chapiteaux et les bases des colonnes sont en marbre blanc; on y voit un morceau de rocher portant l'empreinte d'un pied, le pied gauche du Sauveur, duquel il s'éleva, d'après la tradition, jusqu'aux cieux. A la muraille d'enceinte sont adossés différents autels qui servent d'oratoires aux quatre autres cultes dissidents.

Le Mont des Oliviers est moins fourni en arbres qu'on ne se le figure généralement; les arbres quoique très beaux, sont assez espacés et loin d'atteindre comme ancienneté et comme ampleur les magnifiques troncs du jardin de Gethsémanie, au bas de la colline, où nous serons dans quelques minutes, après avoir récité une prière et admiré le coup d'œil au « *Dominus flevit* » situé à mi-côte, lieu où N.-S. pleura sur Jérusalem; les Franciscains y ont élevé un sanctuaire. Le chemin pierreux et abrupt descend presque à pic le long de la dernière enceinte des cimetières juifs, côtoie la monumentale et récente basilique russe élevée par l'Empereur Alexandre II en souvenir de la grande duchesse Alexandra, avec ses cinq coupoles bysantines, dont l'ardoise toute neuve, d'un noir brillant aux feux du soleil, jette une note criarde et discordante dans cette nature rude et agreste. Cette massive construction écrase le paysage. Si on ne sait se borner, dans vingt-cinq ans le Mont des Oliviers ne sera plus qu'un souvenir. Il faudrait pouvoir et savoir résister à la tentation d'élever partout des sanctuaires, surtout d'une pareille dimension.

Digitized by Google

Le jardin de Gethsémanie est bien conservé et les huit ou dix oliviers géants qu'on y voit entourés de balustrades et protégés par un revêtement de pierres, ont un aspect et des proportions qui permettent sans protestation de la raison et sans effort d'imagination, d'en faire les contemporains des premiers siècles de l'ère chrétienne. Ils semblent bien l'incarnation de l'antiquité la plus reculée, ces vieillards de la nature, qui s'élèvent au milieu d'un parterre peut-être trop gracieux de fleurs et de plantes. Mais peut-on regretter ce joli coin reposant l'œil, après tant d'évocations, tristes et pénibles ? C'est là que les Franciscains puisent à pleines mains pour satisfaire leur clientèle et envoyer des *memento* de reconnaissance et de piété, sous forme d'images fleuries, aux quatre coins de la chrétienté. J'ai reçu de leur générosité en même temps qu'un joli bouquet, un petit flacon d'huile « *ex olivis Gethsemani* » que je garderai comme un baume précieux pour de grandes circonstances.

Dans le renfoncement d'une impasse près de l'entrée du Jardin des Oliviers, une pierre scellée dans le mur marque l'endroit maudit du Baiser de Judas.

Vers le Cédron, au Nord, à la distance du jet de pierre indiqué par l'Écriture, se trouve la Grotte de l'Agonie. A la suite d'entreprises des Grecs, les Franciscains l'ont défendue par des murs et l'entrée en est fermée par une grille en fer. On y accède par quelques marches. Au fond, à l'endroit où N.-S. eut la sueur de sang et demanda à son Père d'éloigner le calice, est le maître autel, richement décoré. Ce lieu où nous viendrons dans quelques jours entendre la messe du pèlerinage, est particulièrement suggestif et saisissant : le rocher est visible partout, la décoration est simple et réduite au minimum désirable et l'illusion du souvenir reste entière, à l'unisson de la profonde impression qui s'empare du visiteur.

C'est dans une grotte naturelle ou creusée dans la roche, à une toute petite distance, que le corps de la Vierge Marie a reposé après sa mort. C'est là que sainte Hélène et Constantin firent élever l'église, en procédant malheureusement comme au Saint-Sépulcre, en taillant et évidant le roc de façon à ne plus laisser que le tombeau isolé, qu'on vénère sous le maître autel.

Digitized by Google

L'entrée en est plus facile qu'au Saint-Sépulcre. J'y pénètre dans l'intervalle d'un office arménien, et le prêtre qui officie me donne deux petites fleurs qu'il a préalablement aspergées d'eau de rose et qui ont reposé sur le marbre sacré, sous lequel est dissimulée la pierre funéraire.

Le sol s'est considérablement relevé aux alentours, et c'est par un escalier de 50 marches que nous sommes descendus dans la chapelle de l'Assomption. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, les Franciscains en avaient l'exclusive jouissance; les Arméniens et les Grecs furent assez habiles pour les déposséder complètement. Les Abyssins eux-mêmes, y ont un autel.

Les femmes russes ont une grande dévotion pour cette église où le jour ne pénètre que mystérieusement par le porche et le grand escalier. Nous nous attardons à les y entendre chanter des psaumes de leur voix harmonieuse et posée, finissant sur une modulation en mineur d'une douceur infinie, comme une plainte touchante et résignée.

Pendant longtemps, la tradition a placé le tombeau de saint Joachim et de sainte Anne auprès de celui de la Vierge Marie, leur fille.

Les travaux historiques des Pères Blancs et les fouilles qu'ils ont opérées paraissent avoir arrêté maintenant l'opinion du monde savant et fixé ces pieux emplacements d'une manière incontestable sous la basilique de sainte Anne, à quelques centaines de mètres seulement de la grotte de la Nativité de la Vierge, c'est-à-dire dans le voisinage ou plutôt dans une annexe de la demeure de ses saints parents.

Je recommande aux sceptiques la très savante conférence que le R. P. Léon Cré, des Pères Blancs d'Afrique a faite à Jérusalem sur cet intéressant sujet, et qu'il a publiée dans la *Revue biblique* des RR. PP. Dominicains et éditée ensuite séparément.

La transition est donc toute indiquée, pour placer ici le récit de notre visite aux RR. PP. gardiens de la Basilique de sainte Anne, ce superbe et intact chef-d'œuvre de l'architecture Justinienne, qui doit sa conservation aux choix qu'en fit Saladin pour y placer une école musulmane, ce qu'atteste une inscription arabe qu'on nous montre au-dessus du portail.

Digitized by Google

***

CHAPITRE XXVII

—

LES PÈRES BLANCS

Les Pères Blancs ou membres de la Société des Missionnaires d'Afrique, fondée par le Cardinal Lavigerie, possèdent à Jérusalem depuis 1878, la garde de deux monuments historiques de premier ordre : l'antique basilique de sainte Anne, recouvrant la maison et le tombeau de saint Joachim et de sainte Anne, autrement dit de la Nativité de la Vierge, et la célèbre piscine probatique où eut lieu le miracle du paralytique.

L'église Sainte Anne a été donnée à la France par le sultan Abdul Medgid, à la suite de la guerre de Crimée et, le 1er novembre 1861, annexée définitivement au territoire français. Nous sommes donc sur le sol national dans ce petit coin rempli de son souvenir. A côté du sanctuaire, les Pères blancs ont établi un petit et un grand séminaire pour les Grecs melchites (grecs unis), de sorte que les Églises d'Orient et d'Occident ont toujours des représentants près de la maison natale de la Très Sainte Vierge et que la sollicitude de la France pour les intérêts de l'Église se manifeste encore ici.

Rien n'est plus pittoresque que le costume des Pères, le tarbouch ou fez sur la grande robe blanche, rappelle en eux les chefs Kabyles et leur donnent une noble et quasi martiale allure — avec des pistolets à la ceinture et un fusil en bandoulière, vous avez *les frères armés du Sahara*, cette milice créée pour la répression de la traite dont la mort de l'énergique cardinal a malheureusement arrêté l'essor et le recrutement.

Après avoir admiré la basilique, monument romano-byzantin du Ve siècle, admirable par la pureté du style, par l'ancienneté de sa forme et surtout par le parfait état de sa conservation; après avoir écouté les dissertations érudites de notre guide sur le symbolisme des chapiteaux, des piliers et de leurs consoles, toutes

Digitized by Google

différentes, nous descendons dans la crypte où la grotte de la Nativité de la Vierge s'offre d'abord à notre dévotion. Pénétrant plus loin, nous arrivons à la chambre funéraire que des fouilles intelligentes ont mis à jour en 1889, et dont la destination est reconnaissable à la présence du *loculi* ou double *arcosolium* caractérisant les sépultures.

La couche rocheuse que soutient un des gros piliers sur lesquels repose la coupole, s'étant affaissée, les maîtres du monument avaient dû le garnir et le rhabiller en dessous par un large et solide beton et avaient ainsi comblé la chambre souterraine. On pense si les Pères sont fiers et heureux de cette découverte.

Le déblaiement, en 1890, de la Piscine Probatique, ainsi nommée parce que c'est là que venaient s'abreuver les brebis, et les curiosités archéologiques qu'elle livre au fur et à mesure des explorations, ne sont pas un des moindres éléments de leur légitime satisfaction. C'est, il y a vingt ans, que M. Mauss, le célèbre architecte envoyé par le gouvernement français, en devine et signale l'existence. L'évangéliste St-Jean, rapporte que celui qui descendait dans cette piscine au moment où l'eau en était agitée, était guéri de quelque maladie qu'il fût affligé. Or le Christ vit un paralytique qui se plaignait de ne pouvoir descendre le premier ; il lui dit de marcher, et il marche.

L'exhaussement du sol laisse maintenant à une assez grande profondeur le niveau de la Piscine Probatique (Bethséda) et il faudra bien du temps et de l'argent pour la dégager des constructions qui l'entourent et qui surplombent de tous côtés. Une voûte construite au-dessus de l'eau et s'appuyant sur un des bassins a révélé l'existence d'une église datant des Croisés. On croit même qu'il y a eu deux églises, une du Ve siècle, au moment où la piété catholique couvrait Jérusalem de sanctuaires, et l'autre au XIIe siècle, au temps des Croisés.

Nous faisons des vœux pour que les Pères viennent à bout de cette importante entreprise. Le passé répond pour eux de l'avenir : il suffit que les moyens pécuniaires ne leur fassent pas défaut.

(A suivre). GASTON PRIVAT.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE DE L'ARDÈCHE

LES NAUTES DU RHONE

L'existence des Nautes du Rhône sous la domination romaine, est démontrée par l'inscription suivante qui se trouve encastrée dans le mur extérieur du chœur de l'église St-Jean-de-Muzols :

IMP. CAES. DIVI
TRAIANI. PARTHICI.
FIL. DIVI NERVAE
NEPOTI. TRAIANO
HADRIANO AVG.
PONT. MAX. TRIB.
POTEST. III. COS. III
N.·.RHODANICI
INDVLGENTISSIMO
PRINCIPI

(C'est-à-dire : A l'Empereur César, fils du divin Trajan le Parthique, neveu du divin Nerva, Trajan Adrien-Auguste, Souverain Pontife, Tribun et consul pour la 3e fois — les Nautes du Rhône à leur excellent prince.)

Les Nautes du Rhône formaient l'une des corporations de ce genre les plus puissantes. « On la voit absorber successivement les petites corporations des nautes de Condate, de Condrieu et d'Arles, s'emparer du cours de la Saône et de la Loire, en s'associant avec les mariniers qui jouissaient du privilège exclusif de la navigation sur ces deux rivières ; puis, par la fusion complète d'une seule et immense corporation, sous un patron unique des nautes de la Loire, de la Saône et du Rhône, réaliser, dès les premiers siècles de notre ère, un projet grandiose et fécond, plus d'une fois tenté, et qui est encore à l'ordre du jour : l'union de l'Océan à la Méditerranée par les fleuves. Lyon devint alors le siège principal de l'association. De plus, pour répondre aux besoins d'une administration si étendue, il fut établi sur chaque rivière des lieux d'entrepôt et des comptoirs échelonnés de dis-

Digitized by Google

tance en distance — les monuments épigraphiques nous en signalent trois sur le Rhône, savoir : Lyon, Arles, et comme point intermédiaire entre ces deux villes, la station romaine formée vers l'embouchure du Doux. C'est ainsi que ce petit port acquit une importance réelle.... » (1)

L'inscription à laquelle fait allusion le passage ci-dessus est ainsi conçue :

PATRONO NAVTARVM
ARARICORVM ET LIGERICORVM
ITEM ARELATORVM ET
CONDERATIVM.

Poncer dit qu'il y avait à Vion le quartier des Nautes, et il fait observer avec raison que le nombre devait en être considérable pour avoir donné son nom à un quartier.

Une inscription qui existe au Musée de Lyon, où sans doute elle a été apportée de Vienne, constate que L. Helvius, duumvir de Vienne pour la seconde fois, était administrateur des ports sur le Rhône et la Saône, et protecteur des bateliers sur l'une et l'autre rive (2). Le nom d'Helvius permet de se demander si le personnage qui le portait n'était pas originaire de l'Helvie.

Il paraît que la rivière d'Ardèche avait aussi ses Nautes. On l'a supposé, du moins, sur l'inscription suivante trouvée à Nimes :

N. ATR. ET. OVIDIS. LOCA. N̄. XXV.
D. D. D. N.

(Nautis Atricœ et Ovidis loca numero XXV data decreto decurionum nemausensium).

Ce qui veut dire : vingt-cinq places données [dans l'amphithéâtre de Nîmes] aux bateliers de l'Ardèche et de l'Ouvèze, par décret des décurions de Nîmes. Mais l'interprétation d'ATR par Ardèche est douteuse. M. Allmer nous écrivait à ce propos le 27 juillet 1888 : « ATR est probablement l'Ardèche ; cependant son nom antique n'est pas connu. » Ce nom d'ATR revient dans une inscription de St-Gilles, publiée par l'*Histoire du Languedoc*, V. 110, inscription mentionnant aussi la corporation des bateliers

(1) Rouchier I, 104 et 113.

(2) Mermet, *Hist. de Vienne*, p. 412 — Chorier, *Hist. du Dauphiné*, I, 189.

Digitized by Google

de l'Ardèche et de l'Ouvèze et un de ses curateurs : *Naut (a) Atr (icae) et Ov (idis) curator ejusdem corporis*. Quant à l'Ouvèze, le ruisseau de ce nom qui passe à Privas et se jette dans le Rhône au Pouzin, est trop peu navigable pour qu'on puisse admettre qu'il ait jamais eu des bateliers, et il est bien évident qu'il s'agit, dans les deux inscriptions ci-dessus, de l'Ouvèze de la rive gauche du Rhône(1). Voir ALLMER, *Revue épigraphique du Midi de la France*, 1890, p. 24 (2).

A. MAZON.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1896

(1) NOTE. — Un de nos amis, archéologue fort érudit, ancien président de l'Académie de Vaucluse, qui a consacré d'excellents travaux à l'histoire et à l'archéologie romaines du Comtat, s'était préoccupé de l'identification des noms *Atricœ* et *Ovidis* de la même inscription relative aux Nautes du Rhône. M. Rochetin nous avait demandé des renseignements sur la navigabilité de l'Ouvèze de l'Ardèche, et sur la forme ancienne de son nom. Nous lui avions répondu dans le même sens que les conclusions de M. Mazon, c'est-à-dire que le lit actuel de l'Ouvèze ne permettait pas de supposer que ce cours d'eau se fût jamais prêté à la navigation et eût pu être trafiqué par une batellerie quelconque.

Il nous écrit, à la date du 30 avril dernier :

« A l'époque où je vous avais interrogé sur l'Ouvèze de l'Ardèche, j'avais fait part à M. Allmer de mes doutes sur l'ancienne batellerie romaine à l'Ouvèze de Vaucluse *Atricae et Ovidis*, et je lui disais que peut-être il fallait comprendre et rapprocher de l'Ardèche (*Atricae*), l'Ouvèze du même département, la rivière qui passe à Privas et va se jeter au Rhône, près du Pouzin. M. Allmer me répondit conformément à ce que vous m'aviez écrit sur l'état actuel de cette rivière, et son peu de navigabilité probable dans l'antiquité, qu'il était plus croyable qu'il s'agissait dans l'inscription de Nîmes de l'Ouvèze de Vaucluse. Il avait même supposé, dans son commentaire sur cette inscription, qu'il s'agissait pour ces rivières, l'Ardèche et l'Ouvèze, non pas d'un service de batellerie, mais plutôt d'un service de radeaux destinés à porter des marchandises. Je lui écrivis pour lui faire observer que s'il ne s'était pas agi de bateaux, on n'aurait pas employé dans l'inscription le mot *Nautis*, bateliers, mais le mot : *ratiariis*, conducteurs de radeaux qui se trouve dans certaines autres inscriptions, et dans le fascicule suivant de sa *Revue épigraphique*, à la fin des notes, il fit part de mon observation. »

La question nous paraît en effet devoir être résolue dans le sens indiqué par ces explications, c'est-à-dire ainsi que M. Mazon le propose dans son article.

D'ailleurs, on constate par les Chartes anciennes du Cartulaire de Cluny que l'Ouvèze de l'Ardèche était désignée sous la forme *Obvisio* et non *Ovidis*, qui s'appliquerait à la rivière du Comtat.

P. A.

(2) *Encyclopédie de l'Ardèche*, manuscrite de l'auteur.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON 1047

VOGÜÉ

C'est une commune du canton de Villeneuve-de-Berg, désignée autrefois sous les noms de *Volgorium*, *Vogorium*, *Vogerium*, *Volguel ou Volguer*. La *parocchia de Vogorio* est taxée pour 4 feux dans une ordonnance royale de 1376. Sa population qui était de 533 âmes en 1801, et de 718 en 1836, est aujourd'hui de 806.

Le village de Vogüé est à un kilomètre environ de la gare, et celle-ci ayant pris une certaine importance, à cause de l'embranchement d'Aubenas et Vals-les-Bains, il est à prévoir que le nouveau village formé autour d'elle sera bientôt aussi peuplé que l'ancien.

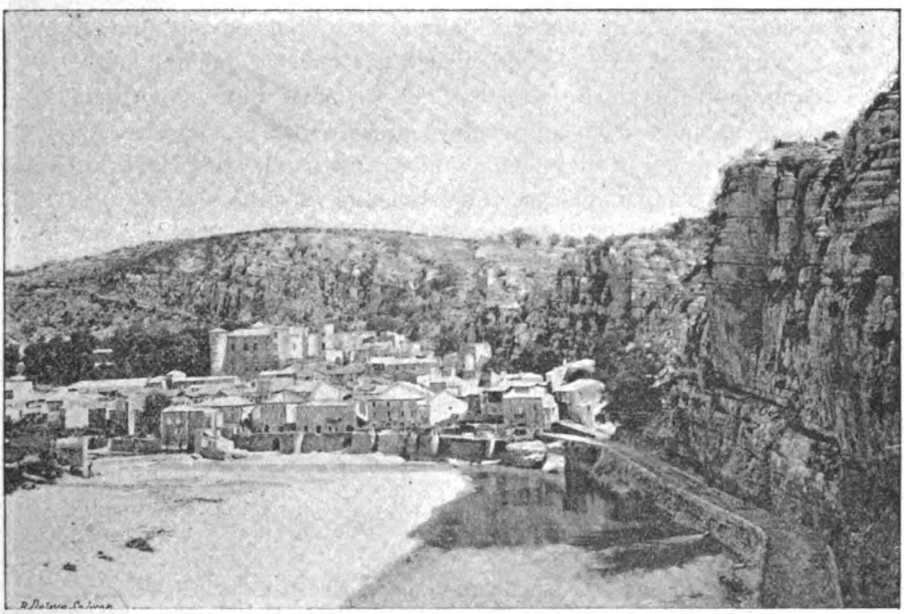

VUE DE VOGÜÉ
Prise en face

La paroisse de Vogüé remonte à une époque fort ancienne. Le chanoine de Banne donne, en effet, le texte d'une convention

Digitized by Google

passée par l'évêque de Viviers G. (Geraud ou Guillaume) avec le prieur de St-Saturnin-du-Port ou le prieur de Ruoms, aux termes de laquelle l'évêque et ses chanoines donnent au prieur « les églises situées dans le mandement du château de Vogüé, savoir : les églises de Ste-Marie et St-Desiderius, St-Hippolyte et Ste-Croix », moyennant certaines conditions, et s'engagent à ne céder aucun terrain dans les environs pour la construction d'un monastère, si ce n'est au monastère de Cluny.

L'église de Ste-Marie est évidemment l'église de N.-D. de Vogüé qu'on retrouve plus tard dépendant de Cluny. La *Bibliotheca Cluniacensis* mentionne le prieuré de N.-D. de Vogüé (*de Volgorio alias de Volguel*), « avec deux moines, le prieur compris. »

D'autres détails nous sont fournis par le procès-verbal de la visite de l'église de Vogüé, faite le 22 mai 1690, par dom Simon. Le visiteur est reçu avec honneur « par maistre Guillaume Duchon, prêtre et vicaire perpétuel, et par maistre François Chardaire, secondaire de ladite église, en l'absence de dom François Lauriol, prieur titulaire et régulier, qui réside au prieuré du St-Esprit comme religieux mansionnaire et profès d'iceluy ». Après l'examen de l'état des lieux, dom Simon dit qu'ayant visité l'endroit où étaient autrefois les lieux réguliers du prieuré, il y a trouvé « les vestiges d'un ancien cloître, entouré de quelques voustes ruinées du bastiment qui servoit de demeure aux prieur et religieux, » et, ajoute-t-il, « avons remarqué qu'attenant iceluy vieux bastiment, on a basti un nouveau corps de logis qui sert pour le logement du sieur vicaire perpétuel, et de son secondaire. » Dom Symon ordonne de réparer et rétablir les lieux réguliers, pour y loger le prieur et les autres religieux que l'ordre pourra envoyer.

En 1762 le curé de Vogüé répondant aux auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, dit que « le prioré de Vogüé est un bénéfice régulier dont on ignore le patron. C'est l'évêque qui nomme à la cure. »

L'église est de date récente. On y remarque des fonts baptismaux, formés par une vieille cuve en pierre, de forme cylindrique, où grimacent deux figures de style païen, séparés par deux

Digitized by Google

cornes d'abondance. Aucun emblème chrétien n'orne ce vénérable débris qui provient probablement de l'ancienne église.

Le château, que peuvent contempler tous les voyageurs de la voie ferrée, du haut du viaduc qui traverse en cet endroit l'Ardèche, donne une haute idée, par ses proportions monumentales, de l'importance des anciens seigneurs de l'endroit, mais il est en partie inhabitable. Vendu comme bien national pendant la Révolution, le chef de la famille de Vogüé l'a racheté, il y a quelques années, au prix de 3000 francs, et en a fait réparer une partie pour y installer l'école des Sœurs.

Vogüé était avant la Révolution, une des douze baronnies de tour du Vivarais, mais seulement depuis l'année 1725, le comte de Vogüé ayant alors acquis la baronnie de Brion, dont il fit transférer le titre à sa terre de Vogüé.

La famille de Vogüé avait eu pour berceau la paroisse voisine de Rochecolombe ; au XVe siècle, elle ne possédait pas encore toute la seigneurie de Vogüé, puisqu'on trouve des Foulques de Beaumont et des Rochemure coseigneurs de Vogüé à cette époque.

Outre le château et l'église, on remarque à Vogüé les restes d'une belle tour carrée sur l'Ardèche, où l'on percevait autrefois les péages. Un autre débris de tour se dresse au sommet des rochers qui dominent la vallée.

L'histoire de Vogüé présente quelques faits intéressants, quoique d'un genre très différent.

Le premier en date est l'exécution d'une malheureuse femme, que les préjugés du temps avaient fait condamner à mort comme sorcière. Le procès fut instruit par un noble, Antoine de Barjac, bailli d'Antoine de Vogüé, seigneur de Rochecolombe et coseigneur de Vogüé. La prévenue, nommée Louise Fumat, veuve d'Antoine Jean dit Vinsonnet, était de St-Germain, près de Villeneuve de Berg.

« Cette femme fut juridiquement convaincue, tant par ses propres aveux que par les dépositions des témoins, d'être sorcière, conjuratrice, homicide, enchanteresse, profanatrice du corps de N. S. (ayant foulé aux pieds la Sainte Hostie, après l'avoir malicieusement crachée par terre, lorsqu'elle faisait semblant de faire

Digitized by Google

ses Pâques), d'avoir fait périr par ses sortilèges plusieurs animaux domestiques, de s'être prostituée aux hommes et au démon, après s'être débarrassée de son mari, d'avoir fait pacte avec le diable qu'elle désignait sous le nom de *Réalquet*, et de s'être souvent rendue aux *synagogues des sorciers* et surtout aux *sabbats* qui se tenaient tous les soirs de chaque jeudi sur la montagne appelée le *Serre des Termes*, près de Vogüé ».

Le procès dura cinquante jours devant le tribunal seigneurial de Vogüé, et se termina, le 8 juin 1490, par une condamnation à mort. L'abbé Garnodier, à qui nous empruntons ces détails, donne un extrait de la sentence, qui est caractéristique des mœurs du temps :

« Le nom du Seigneur Jésus-Christ invoqué, vu le procès contre toy en la présente cour agité... parcequ'il conste que tu as esté et es hérétique, idolâtre, sorcière, tributaire du diable, profanatrice du corps de N. S. J. C., enchanteresse, homicide : par quoy, attendu ces choses et autres émouvant notre esprit, prononçons notre définitive sentence... Les saints Evangiles de Dieu mis devant nous, comme jugement presché du visage de Dieu, ne déclinant plus du costé droit que gauche, nous munissant du signe vénérable de la Sainte Croix † ainsi disant : Au nom du Père, et du Fils et Saint-Esprit, Ainsi soit-il ; te condamnons à estre suspendue et estranglée par ton col aux fourches patibulaires par l'exécuteur de la justice ici présent, en telle sorte que tu y finisses tes jours derniers ; où ton corps restera pendu mort autant qu'il pourra demeurer ; confisquant tous tes biens meubles et immeubles, si tu en as auscun, au fief de notre seigneur de Rochecolombe, et t'absolvant de plus grandes peines, si tu en as encouru auscunes (1). »

Les procès de ce genre ont été malheureusement assez fréquents en France, depuis la fin du XVe siècle jusques vers le milieu du XVIIe, sous l'influence des crédulités populaires, qui n'étaient pas moindres dans les pays protestants que dans les pays catholiques ; c'est ainsi qu'on peut lire dans les historiens suisses qu'en soixante ans (au XVIIe siècle), à Genève seulement, quatre cent cinquante sorciers furent livrés aux flammes.

(1) Recherches archéologiques sur St-Romain-de-Lerp, p. 235.

Digitized by Google

Vogüé paraît n'avoir souffert des guerres religieuses qu'en l'année 1569. Des bandes de protestants venues des Cévennes s'emparèrent alors de ce bourg, mais ne le gardèrent pas longtemps. Pareille mésaventure faillit lui arriver en 1628, quand le duc de Rohan envahit le Vivarais. Cette fois, on prit plus de précautions, et l'on fit, à son approche, occuper le lieu par des troupes royales. Mais c'était, paraît-il, pour tromper l'armée royale, que le général protestant avait feint de se diriger sur Vogüé ; car, tournant subitement à gauche, il passa la rivière d'Auzon entre les Chazes et la rivière de Sauveplantade, et continua par Mirabel sa marche sur Privas.

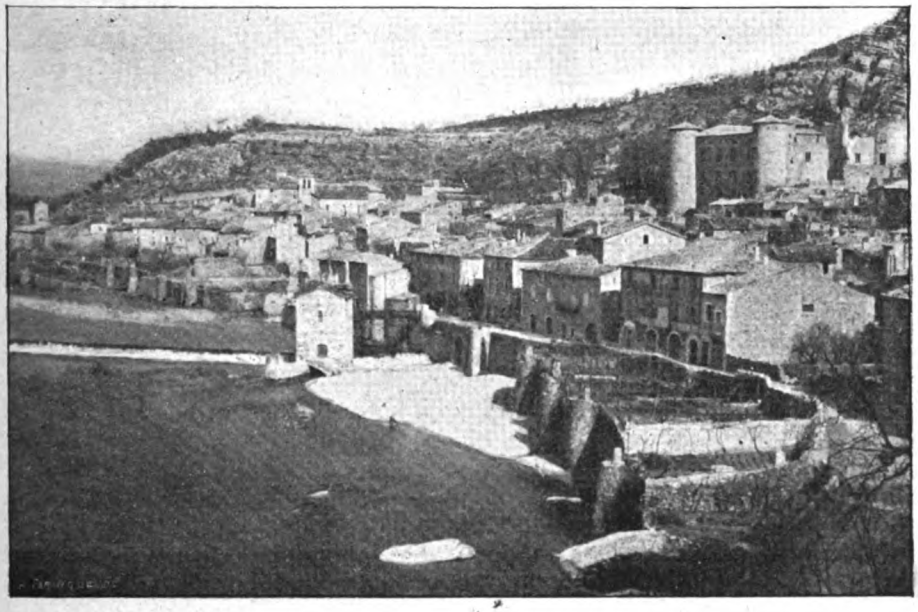

VUE DE VOGÜE
Prise du Viaduc

Les gens de Vogüé n'eurent plus depuis lors qu'une grosse alerte, qui fut le fait des Chouans. Une bande de ceux-ci occupa Vogüé le 10 mars 1800, et voici le curieux récit de leur expédition

Digitized by Google

qui fut adressé à l'ex-conventionnel Gleizal par Mamarot, alors préposé des finances à Aubenas :

« Les brigands sont toujours à nos portes. On craint à chaque instant de les voir arriver. Et quelle force leur opposer lorsque la généralité des habitants ne marche pas d'accord ? Dans la nuit du 19 au 20 ventose (du 9 au 10 mars), on a entendu dans les communes environnantes, c'est-à-dire à St-Etienne, St-Sernin, une fusillade continuelle. Nous avons appris au jour que les brigands, au nombre de 200, s'étaient portés, par plusieurs points, sur Vogüé, tambour battant. Les habitants ont cru d'abord que c'était des troupes de lignes. Ils n'ont été désabusés qu'au cri de *Vive le Roi !* poussé par les assaillants. Le village a été cerné. A toutes les avenues, des sentinelles ont été postées. Ensuite ils se sont portés à la maison commune. Ils ont mandé l'agent municipal qui a été forcé de leur fournir la liste des acquéreurs de biens nationaux. Tous ceux-là ont été obligés de comparaître et de payer à peu près le dixième de la valeur de l'objet acquis, et cette contribution leur a fourni 5 à 6.000 francs. Dans l'intervalle, ils ont dévasté les maisons de Thoulouze et Ganivet. Le premier a sauvé sa vie en se cachant dans une étable à cochons. Ils ont emporté les bons fusils des habitants et brisé les autres. Ils se sont fait, en outre, donner à boire et à manger, ont fait la farandole dans le lieu, enlevé les cocardes, ont enchaîné un certain Raoux, prêtre sermenté, lui ont fait faire amende honorable, l'ont rasé, avec toute sorte de menaces. Après quoi, le chef a fait battre un ban et l'appel, et ils sont partis au son de la caisse. Quoiqu'ils soient restés huit heures à Vogüé, aucun village, aucune commune, n'a parlé d'y envoyer du secours, tant on est terrifié. Partout ils ont des complices. Sur leur route, ils ont fait plusieurs autres exactions ; mais on ne parle pas de tout cela ; la nomenclature en serait un peu longue..... Partie des victimes sont arrivées ici et m'ont rapporté ces faits. Ces brigands sont encore allés chez le percepteur de Vogüé ; heureusement il avait tout versé. En ce moment il ne se fait plus de recouvrements. On ne veut pas exposer au brigandage les deniers publics. On dit que de Vogüé les brigands se sont dirigés vers Vallon..... »

Une autre lettre, datée de Largentière, complète ainsi l'incident

Digitized by Google

relatif au curé constitutionnel : On l'a conduit à l'église, après lui avoir coupé les cheveux, et on l'a obligé à faire amende honorable avec promesse de ne plus y reparaître. Le correspondant ajoute que les brigands sont au nombre de plus de 600, et que la frayeur parmi les républicains est à son comble.

Il y a aux Archives départementales de l'Ardèche un terrier de Vogüé de 1411.

Le pont suspendu de Vogüé date de l'année 1828. Au siècle dernier, on passait l'Ardèche sur un bac. On voyait encore en 1762 les piliers d'un vieux pont en pierres emporté par les eaux, dont nous avons retrouvé le prix-fait dans les registres d'un notaire d'Aubenas de 1456 — lequel pont avait succédé à un plus ancien, car il est dit, dans l'acte, que les hommes de Vogüé « avaient réuni leurs aumônes, par suite de la grâce accordée par le légat du Pape, pour la construction d'un nouveau pont..... »

Vogüé a été très éprouvé par le choléra en 1854 et en 1884. Il y eut, dans chacune de ces années, environ cinquante décès cholériques, et il est admis aujourd'hui que l'épidémie n'avait pas d'autre cause que la mauvaise qualité de l'eau que buvaient les habitants. Le curé, M. Lustrou, se distingua par son courage et son dévouement à servir les malades.

A. MAZON.

LES BAILLIS ROYAUX
DU VIVARAIS
OU BAILLIS D'ÉPÉE

ET LEUR LISTE CHRONOLOGIQUE DEPUIS LEUR ORIGINE CONNUE

(Suite et fin).

Voici maintenant une autre liste, celle dressée par Dom Vaissette en 1767 et continuée par le procureur du roi Fourel et par son fils, jusqu'à la même époque.

On sait que l'office de Grand bailli d'Epée du Vivarais fut sup-

Digitized by Google

primé par un édit royal du mois de mars 1780 qui créa à sa place un sénéchal d'Epée du Vivarais auquel furent attribués les mêmes droits d'assistance aux Etats particuliers de la province, que ceux dont jouissait auparavant le bailli de Vivarais.

Un autre édit de février 1785 créa un second office de sénéchal pour le Haut-Vivarais, ainsi qu'on le voit au 4e volume des *Lois Municipales du Languedoc*, pages 609 et suivantes.

Les derniers baillis d'épée du Vivarais furent, sous le titre de *sénéchal*, le marquis de Gras pour le Haut-Vivarais, et le vicomte de Monteil pour le Bas-Vivarais, relevant de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, jusqu'à la suppression des bailliages et sénéchaussées, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution.

LISTE DES BENÉDICTINS

CONTINUÉE PAR FOUREL

COPIE de lettre écrite par Dom Vaissette, religieux bénédictin, à Jean Armand Fourel, procureur du Roy au bailliage du Vivarais, siège royal d'Annonay le 19 juin 1767.

Monsieur,

Je vous suis très obligé de tous les soins et de toutes les peines que vous vous êtes donné pour nous procurer des Mémoires. Je vous envoye cy-joint, comme vous le souhaités, la suite des baillifs du Vivarais depuis l'an 1273 que nous avons trouvé le plus ancien jusqu'à l'an 1483.

Il nous a infiniment coûté de recueillir cette suite ; nous l'avons prise sur un grand nombre d'actes originaux qui nous ont passés par les mains.

Dans toute autre occasion où vous me trouverez bon à quelque chose, soyez persuadé que je me ferai un devoir de vous témoigner ma reconnaissance et le respect avec lequel je suis, etc.

Fr. Jos. VAISSETTE, R. B. signé.

SUITE DES BAILLIFS DU VIVARAIS

PONS de MONTRODAT, sergent d'armes du Roy,	1273.
P. DAURIAC, damoiseau,	1320.
BERTRAND BARBASTE,	1344.
GUILHAUME de LEDRA, chevalier,	1353.
FALCON de BARGIA, chevalier,	1361.
RAYMON BARSABELLI, sergent d'armes,	1363.
PIERRE de BARREMI, damoiseau.	1365.

Digitized by Google

ROBERT LE COMTE, chevalier, 1366.
DOMINIQUE de VINAY, damoiseau, seigneur de Fontréal, homme d'armes du Roy, 1370.
GUILHAUME de FAY, chevalier, 1374.
GUY de TRAGU, chevalier, 1379.
GUILHAUME de St-JUST, chevalier, 1382.
P. de MESPINI, chevalier, 1386.
Ag. BASTARD de POLIGNAC, 1389.
JEAN de PORTES, seigneur de Fontanellies, chevalier, chambellan du Roy, 1390.
GUY MAURELLY, chevalier, 1397.
GASTON GASTONIS, chevalier, 1402.
GUICHARD de MARZE, chevalier, 1414.
HENRY de PEQUESTIVI, chevalier, 1416.
BERMOND BERMONDI, chevalier, 1418.
PIERRE de SOLLEMPIACO, écuyer, 1420.
GUIRON de FOURCADE, damoiseau, 1424.
PIERRE de CHANALEILLES, chevalier, 1428.
MAHIN de LEVIS, chambellan, 1432.
Nob. THOMAS ALBERTI ou AUBERTI, 1452.
Nob. CLAUDE de CASTELNAU, 1455.
LOUIS de TAULINHAM, chevalier, 1457.
CHARLES ASTORCIS, chevalier, 1462.
JEAN d'APCHER, chevalier, 1465.
BERAUD DAUPHIN, seigneur de Combron, chevalier, chambellan du Roy, 1466.

Nota. — Il étoit encore Baillif en 1475 suivant une transaction de ladite année entre le seigneur d'Ozon et ses amphytéotes.

HUGUES de TOISY, chevalier, 1482.
JEAN de LAGARDETTE, chevalier, chambellan du Roy, 1483.

Pour copie, *signé :* Fourel, procureur du Roy honoraire au Bailliage.

Continuation des mêmes Baillifs

CHRISTOPHLE, comte de TOURNON, chevalier, chambellan du Roy, 1501.

Digitized by Google

JUST, comte de TOURNON, chevalier, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant général pour le Roy en Languedoc. 1523.

JUST de TOURNON, grand sénéchal d'Auvergne, 1527.

JUST LOUIS de TOURNON, grand sénéchal d'Auvergne, décédé en 1617.

JUST HENRY de TOURNON, grand sénéchal d'Auvergne, lieutenant général du Languedoc, décédé en 1643.

JUST LOUIS de TOURNON, décédé au siège en septembre 1644.

SCIPION-GRIMOARD de BEAUVOIR, comte du ROURE, chevalier, maréchal et lieutenant général en Languedoc, baillif depuis le 10 décembre 1644 jusqu'en 1649.

GEORGES, comte de VOGUÉ, baillif depuis 1649 jusqu'en 1675. (Il était le beau-frère du précédent).

MELCHIOR-GEORGES, comte de VOGUÉ, depuis le 25 janvier 1675 jusqu'en 1706.

CERICE-FRANÇOIS de PAULE, comte de VOGUÉ, depuis le 18 décembe 1706 jusqu'en 1738.

JOSEPH - SÉBASTIEN DE SERRES, chevalier, marquis de Gras, depuis le 11 janvier 1738 jusqu'en 1759.

JOSEPH-CAMILLE DE SERRES de SAUNIER, chevalier, marquis de Gras, baron de Violès, baillif suivant ses provisions du 8 may 1759.

Cette suite commencée par Jean Armand Fourel a été suivie par le soussigné son fils.

Signé : FOUREL, procureur du Roy honoraire au bailliage (1).

(1) Cette pièce écrite sur une feuille de papier double, de la dimension et de l'aspect d'une feuille de papier timbré ordinaire de petit format ministre, et dans la pâte de laquelle se voit un joli filigrane au *pot* orné d'une marguerite flanquée de deux tulipes et couronné par un chapeau de cardinal, fait partie d'une liasse de pièces portant le n° 1083 de la série C. de l'inventaire des archives du département de l'Ardèche.

Elle se trouve classée avec un grand nombre d'autres pièces relatives aux juridictions du Vivarais et aux contestations prolongées auxquelles elles ont donné lieu par suite des prétentions du siège présidial de Nîmes, ainsi que je l'ai rapporté précédemment. P. A.

Digitized by Google

***

Dans ses *Documents historiques*, *pièce n° 1*, M. l'abbé Mollier, curé de Montréal, ancien vicaire de Villeneuve-de-Berg, (*Recherches historiques sur Villeneuve-de-Berg, ancienne capitale du Bas-Vivarais et sur ses environs au point de vue religieux, civil et politique*. Avignon, Aubanel frères, 1886) donne une liste chronologique des Baillis et sénéchaux de Villeneuve-de-Berg ou du Bas-Vivarais, dans laquelle nous voyons figurer avec des variantes de noms et de dates quelques-uns des baillis de Vivarais dénommés dans les listes des historiens du Languedoc.

Voici cette liste :

1284. de PUCLAR.
» PHILIPPE du PONT.
1287. GUILLAUME du MOULIN.
1288. HENRI de MONTDRAGON.
1290. GUIDON GRIMAUD.
» JEAN de MONTENAUTOLIO.
1312. PIERRE d'AURIAC.
1313. RENAUD DE BENCHINILLE.
1314. RAYMOND de BACHEVILLIERS.
1322. PIERRE de BAUX d'ORANGE.
1340. BERTRAND de BARBETTE.
1347. GUILLAUME de LÈDRE, chevalier.
1356. JEAN de MONTCHAL.
1369. GASTONET de GASTON, chevalier.
1378. GUILLAUME de FAYA.
1404. GASTONET de GASTON.
1414. GUICHARD de MARZÉ, chevalier, chambellan du roy.
1416. HENRI de PEQUELIN, chevalier.
1417. BERMOND de CAILARD, id.
1421. PIERRE de SALMINIAC, id.
1422. PIERRE de VOGUÉ.
1424. JACQUES de CHARRIER, écuyer.
» ETIENNE de NOGARET
1425. GUY de FORCADE, écuyer.
1426. GUILLAUME BASTARD, id.
1432. MAHIN de LÉVIS, chambellan.

Digitized by Google

1435. PIERRE de CHANALEILLES, seigneur de Vals et du Pin.
1439. ROBINET de BLARGES, damoiseau.
1447. THOMAS ALBERTI, id.
1455. CLAUDE de CHATEAUNEUF, sire de Joyeuse.
1458. LOUIS de TAULIGNAN, seigneur de Barrès.
1461. CHARLES des ASTARDS, seigneur de Pierrelatte.
1465. JEAN d'APCHIER.
1466. BERAUD, Dauphin d'Auvergne.
1484. JEAN de la GARDETTE.
15... CLAUDE d'ALEYRAC de COLOMBIER.
15.. à 1644. JUST de TOURNON et ses descendants.
1644. SCIPION de GRIMOARD - BEAUVOIR, comte du Roure.
1649 à 1738. GEORGES de VOGUÉ, beau-frère du précédent.
MELCHIOR de VOGUÉ.
CERICE de VOGUÉ.
1738 à 1789. Les de SERRES de SAULNIER, marquis de Gras.
1789. Le vicomte FRANÇOIS de MONTEIL, installé sénéchal à Villeneuve, par jugement le 11 février. (1)

***

Dans son *Album du Vivarais ou Itinéraire historique et descriptif de cette province*, publié en 1842, M. Albert du Boys, a donné à la page 16, une liste des baillis d'Epée du Vivarais, du Valentinois et du Diois.

Voici cette liste dont il n'indique pas d'ailleurs la source, et dans laquelle sont confondus en une même suite les baillis des deux bailliages du Vivarais et les baillis d'Epée :

GUILLAUME du MOULIN, chevalier, 1287. HENRI de

(1) 13 décembre 1788. Le vicomte de Monteil est nommé sénéchal d'Epée du Vivarais. (*Hist. du Languedoc*).

En mai 1780. Edit portant création de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg et suppression de la charge de bailli du Vivarais — (page 118. Tom XIII de l'*Hist. du Languedoc*, Privat.)

V. Chronologie de l'*Histoire du Languedoc de 1643 à 1790*, page 128, Tom XIII.

Il est utile de rappeler que l'Edit créant la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg fut enregistré au parlement de Toulouse le 3 juin 1780 et celui créant la sénéchaussée d'Annonay, le 24 mars 1781. P. A.

Digitized by Google

MONDRAGON, 1288. RAYMOND de BACHEVILLIERS, 1314. PIERRE de BAUX d'ORANGE, 1322. BERTRAND de BARBETTE, 1340. GUILLAUME de LEDRA, chevalier, 1344. GUICHARD de MARZÉ, chevalier, chambellan du Roi, 1414. HENRI de PEQUELIN, chevalier, 1418. BERMON du CAILAR, chevalier, 1417. PIERRE de SOLMINIAC, chevalier, 1421. JACQUES de CHARRIER, écuyer, 1426. MAHIN de LÉVIS, chambellan du Roi, 1432. PIERRE de CHANALEILLES, seigneur de Vals et du Pin, 1435. ROBINET de BLARGES, damoiseau, 1429. THOMAS ALBERTI, damoiseau, seigneur de Boussargues, 1447. CLAUDE de CHATEAUNEUF, sire de Joyeuse, 1445. LOUIS de TAULIGNAN, baron de Barrès, chevalier, 1458. CHARLES ASTARU, seigneur de Pierrelatte, 1461. JEAN d'APCHIER, 1465. BÉRAUD, dauphin d'Auvergne, seigneur de Combrande, 1466. JEAN de la GARDETTE, chevalier, 1484. Puis JUST, comte de Tournon et de Roussillon et ses descendants jusqu'en 1644. De 1644 à 1649, le comte du ROURE, qui transmit sa charge au comte de VOGUÉ, son beau-frère. De 1649 à 1738, les comtes de VOGUÉ. De 1738 à 1789, les de SERRES de SAULNIER.

« Les derniers grands baillis d'épée furent le marquis de GRAS de SERRE, à la sénéchaussée d'Annonay, et le vicomte de MONTEIL, de Villeneuve-de-Berg. Sur la fin de la monarchie, cette charge dépouillée de son ancienne puissance, ne conserva guère plus que des privilèges honorifiques.

Seulement, il ne faut pas oublier que plusieurs places du Haut-Vivarais appartenaient jadis à la province du Dauphiné et dépendaient des princes Dauphins de la maison d'Albon.

En 1349 elles furent réunies à la couronne et firent partie, avec le Dauphiné, de l'apanage des fils aînés de la maison de France. »

PAUL D'ALBIGNY.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ASTRONOME FLAUGERGUES

DE VIVIERS

(Suite et Fin)

IV.

Nouveaux prix obtenus par Flaugergues. — Son Mémoire sur les antiquités de Viviers. — La nécessité lui fait vendre ses médailles d'honneur. — L'aérolithe de Juvinas. — Précocité de la saison en 1822. — Expériences sur le Chenavari. — Les comètes qu'il a observées. — Visite d'Herschell. — Misères et maladies. — Le budget d'un pauvre savant. — La mort de sa femme. — Sa joie en revoyant le drapeau tricolore en 1830. — Ses dernières observations et sa mort. — Ses bonnes relations avec M. Vernet. -- Lalande et le *Dictionnaire des athées*. — Portrait physique et moral de Flaugergues. — Les langues qu'il connaissait. — Ses ouvrages. — Sa maison. — Table des *Mémoires* de Flaugergues père.

Les observations font défaut du 3 mai au 10 juin 1820. Une note, à cette dernière date, explique qu'il a souffert d'une entérite grave, dont il n'a été guéri que par une diète rigoureuse ; pendant six jours il n'a vécu que de tisane *(una sorbitione vixi)*.

Cette année-là, Flaugergues reçut 300 fr. d'un prix de physique, que lui décerna l'Académie de Reims, pour un mémoire sur les hautes températures. Il toucha aussi 500 fr. que lui avait alloués le Conseil général de l'Ardèche pour son mémoire sur les antiquités de Viviers.

Notons à ce propos que la seule copie de ce mémoire, conservée dans l'Ardèche, se trouve à la bibliothèque du Grand-Séminaire de Viviers, et que l'administration préfectorale du temps n'eut pas l'esprit d'en prendre une copie, avant de transmettre le manuscrit original au ministère de l'intérieur. Nous espérions retrouver ce document dans les archives de l'Institut, mais nos recherches à cet égard ont été vaines. Nous savons seulement qu'il y fut envoyé, le 16 juillet 1821, par le ministre de l'intérieur, comte Siméon, avec tous les autres mémoires analogues, reçus des divers départements. Il est mentionné dans le rapport, à la date du 20 juillet, de la commission nommée par

Digitized by Google

l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mais il ne fut l'objet d'aucune récompense. Le même rapport mentionne un mémoire de Charles d'Agrain, le visiteur importun de 1819, sur les antiquités de la Haute-Loire.

Malgré ces petits bénéfices, rémunération si minime de tant de travaux, notre astronome était loin d'être financièrement à la hauteur de ses affaires, puisque son Livre de raison nous le montre, envoyant à son frère Jean Roch, le 28 juin 1821, la médaille d'or que lui avait décernée l'Académie de Lyon en 1807, pour la vendre, et en retirer le montant, en déduction d'une partie des sommes qu'il avait touchées pour lui. Cette médaille pesait 51 deniers. Une autre médaille d'or, provenant également de l'Académie de Lyon (prix Cristin), du poids de 70 deniers et 2 grains, fut vendue en 1829, au prix de 262 fr. 50.

Trois autres médailles : une en or de l'Académie française, du poids de 69 deniers 8 grains, valant 260 fr. et deux médailles d'argent, des Académies de Lyon et de Lille, valant l'une 15 fr. et l'autre 12, figurent encore dans le Livre de raison de Flaugergues, mais ne paraissent pas avoir été vendues.

Il est à remarquer que la page consacrée à ces indications est écrite en caractères grecs, sous le titre d'*Upomnêma*, le pauvre astronome ayant sans doute voulu dérober ainsi à la connaissance de sa femme la vente de ces objets précieux, que lui imposait la nécessité.

L'anniversaire du 16 mai n'est encore marqué en 1821 que par la laconique mention, de mauvais augure :

Die sexdecimâ maii ac Natali...

Le 15 juin suivant, il note l'aérolithe de Juvinas : « Entre 3 et 4 heures du soir, on a entendu un grand bruit .... Des femmes de St-Thomé ont vu un feu en l'air. Le bruit a été entendu dans tous les villages environnants. C'est probablement un bolide.... C'est, en effet, un bolide dont on a trouvé une pierre du poids de 220 livres, près de Juvinas. » Flaugergues en écrivit au *Journal de Physique*, où l'on peut voir sa relation (t. 92, p. 463).

Un autre savant observateur de l'Ardèche, M. Jules de Malbos, était au même instant témoin du même phénomène, à Berrias, et nous en a laissé le témoignage dans ses manuscrits. Le fait fut,

Digitized by Google

d'ailleurs, constaté officiellement dans les rapports des autorités locales au préfet de l'Ardèche.

En janvier 1822, Flaugergues signale la précocité tout à fait extraordinaire de la saison. Le 13, on lui apporta un *bren* de vigne, où il y avait des raisins développés, et des prunes nouvelles grosses comme de petites olives. Le 27, on lui apporta un épi d'orge bien formé. Ces objets restèrent exposés quelques jours dans la salle des audiences de la justice de paix. La sécheresse était extrême. Le 31 mars suivant, le froid vint subitement et fit beaucoup de mal.

Au bas de ses observations météorologiques du mois de février, restées incomplètes, il écrit que sa maladie d'estomac l'a repris avec plus de violence que jamais. Pendant quinze jours, il n'a pu supporter qu'un peu de bouillon. Il s'est guéri « par l'application aux cuisses de larges emplâtres de gomme ammoniac dissoute dans du vinaigre et malaxés avec l'extrait de ciguë, ce qui a produit une prompte dessiccation des humeurs et leur évacuation ».

Le 11 mars, il va au village des Avens, dans la commune du Teil, et en revenant il fait une chute grave *(concidi in casu gravi)*.

Malade encore sans doute ou découragé, il ne marque le 68e anniversaire de sa naissance que par ces mots :

1822. — *Die sexdecimâ maii ac Natali.....*

Les anniversaires suivants n'indiquent pas plus de contentement.

23 mai 1823. — Aujourd'hui commence ma 69e année. *Utinam sit melius consumatus quam preteritus !*

Le 27 août, il va à Privas pour prêter serment de fidélité, *propter reelectionem in officio judicis à pace Vivariensis ex benevolentiâ Regis* (par décret du 9 juillet 1823). Il prête ce serment devant le tribunal de Privas.

16 mai 1824. — *Hodie incipit septuaginta annum ætatis meæ.* Un petit espace laissé en blanc indique l'intention non réalisée de faire suivre ces mots de quelques autres.

Le 20 mai, il se rend au sommet de la montagne de Chenavari, au-dessus de Rochemaure, *ad inveniendum valores partium micrometri ope divisionis circuli quadrantis.*

Le 19 juin, il fait une expérience analogue à la fenêtre du château de Lafarge.

Digitized by Google

Ces expériences furent probablement provoquées par la publication, qu'avait faite de Zach, en 1814, pendant son séjour à Marseille, d'un ouvrage sur l'attraction des montagnes et ses effets sur les fils à plomb ou sur les niveaux d'astronomie — ouvrage fort remarqué, parce que, si l'on connaissait l'attraction des montagnes sur les fils à plomb, on n'en savait pas la mesure. Le micromètre est un instrument servant à mesurer de très petites distances astronomiques et particulièrement les diamètres apparents des astres.

16 mai 1825. — Il commence sa 71e année. Qu'elle soit plus fructueuse que les dernières, lesquelles ne lui offrent aucun motif de congratulation ! — Il se promet de compenser par des calculs l'absence des observations.

Cette année-là, il cherche vainement la comète d'Encke, la comète à courte période qui redevient visible tous les trois ans, et il maudit les nouveaux bâtiments du Séminaire qui lui en ôtent la vue : *Œdes maledicti Seminarii impedit visionem.*

Le 29 mars 1826, il découvre, dans la constellation d'Orion, une comète qu'il observe jusqu'au 7 avril. Il ne l'annonça point dans les journaux, dit M. Bigourdan, parce qu'il la croyait identique à celle que Biéla, puis Gambart, de Marseille, venaient de découvrir. C'était, en réalité, une troisième comète parue cette année-là et qu'il fut seul à observer. Plus tard, dans une note communiquée à l'*Annuaire de l'Ardèche* de 1830, ayant reconnu l'importance de sa découverte, il dit que « cette comète est absolument nouvelle et probablement aurait pu rester encore inconnue pendant plusieurs siècles ».

Voici, à ce propos, d'après l'opuscule de M. Bigourdan, la liste complète des comètes observées par Flaugergues, avec les dates de sa première et de sa dernière observation :

Comète de 1797		16 août 1797 — 27 août 1797 — Obs. publiées.
»	1807	28 sept. 1807 — 21 février 1808 — Obs. publiées.
»	1811 (1re de l'année)	26 mars 1811 — 14 janvier 1812 — La plupart inédites.

Digitized by Google

Comètes de 1812		15 août 1812 — 22 sept. 1812 — Quelques-unes inédites.
»	1819 (2e de l'année)	6 juillet 1819 — 2 sept. 1819 — Inédites.
»	1821	2 février 1821 — 7 mars 1821 — Inédites.
»	1823	14 janvier 1824 — 2 février 1824 — Quelques-unes inédites.
»	1825 (4e de l'année)	22 sept. 1825 — 14 oct. 1825 — Inédites.
»	1826 (3e de l'année)	1er avril 1826 — 6 avril 1826 — Publiées.
»	1829 (Encke)	1er déc. 1828 — 16 déc. 1828 — Inédites.
»	1830 (1re de l'année)	24 avril 1830 — 5 mai 1830 — Inédites.

Le 16 mai 1826, qui commence sa 72e année, il exprime la très ferme intention de mieux employer son temps que précédemment.

Flaugergues reçut, le 29 septembre de cette année, la visite d'Herschell, le fils du célèbre astronome anglais, devenu aussi célèbre lui-même. Nous causâmes amicalement, dit-il, de plusieurs questions scientifiques, surtout astronomiques ; je lui parlai de la comète découverte le 29 mars et lui mis sous les yeux mon journal d'observations, afin qu'il témoignât de la fidélité avec laquelle les observations de cette comète ont été transcrites sur ce registre.

L'hiver de 1827 fut très mauvais. Flaugergues écrit à la date du 3 février : « Il fait un temps horrible. Continuellement de la neige qui fond et qui se gèle ensuite. Les loups sont venus jusques dans la ville. Tous les imprévoyants sont dans la misère ; on est harcelé par les demandeurs. Temps couvert. Ne pouvant faire des observations, je lis, pour me désennuyer, l'*Histoire de l'astronomie*, par Delambre. »

L'anniversaire du 16 mai de cette année indique des dispositions encore plus moroses que précédemment : « *Incipit 73us annus ætatis meæ cum tedio ærumnas sollicitudines — Infelicissimum*

Digitized by Google

tempus quo omnes homines ad errores versati sunt et redeunt uti canes ad vomitu suo. » Nous reproduisons textuellement avec les fautes de latin, où l'on peut voir à la fois un effet des ennuis de l'observateur et de son grand âge.

Il écrit à la fin de décembre 1827 :

O quanta perditio temporis et observationum in anno jam prope elapso ! Jubileus missio — Recensus — nulli hæc res pars habeo — Sed quoniam mulier mea ægrotat opus fuit tenere illæ societatem. O miseros hominum mentes ! Oh ! quantum est in rebus inane !

Le 5 juin 1828 Flaugergues reçoit la visite de M. Gambart, revenant de Paris avec un baromètre construit pour Forster.

En décembre 1828, il exprime son découragement, parce qu'il ne peut plus, dit-il, être utile à l'astronomie, pour trois raisons : la première est le manque « d'instruments dans la perfection et en rapport avec l'état actuel de l'astronomie, leur prix excessif les mettant bien au-dessus de ses facultés » ; la seconde est la maladie de sa femme qui exige des soins continuels et lui prend beaucoup de temps ; la troisième est « cette singulière incommodité qui, dit-il, a polarisé mes yeux, en sorte que je vois les objets doubles ; soit en employant un seul œil, soit tous les deux, je vois deux images, une plus élevée un peu à droite et plus faible que l'autre. On sent assez, sans que je m'y arrête plus longuement, combien cette indisposition est fatigante et qu'elle peut entraîner à bien des erreurs. »

A la fin du même mois, il indique avec plus de détails les causes de ses préoccupations :

« On doit être surpris de voir si peu d'observations, si peu de travaux astronomiques. Point de zèle pour cette belle science, et il semble même du dégoût pour ce qui a fait mes plus chères occupations dès l'aurore de ma vie. Hélas ! tant de causes ont agi que ce doit être regardé comme un malheur, et un grand malheur pour moi. Voici ces malheureuses causes :

1° La maladie de ma femme qui depuis trois ans nous donne tant d'inquiétudes, tant d'embarras, tant de dépenses, et qui m'empêche d'aller la nuit à l'observatoire, dans la crainte que ma fille ne se trouvât seule, si ma femme avait une syncope ou autre accident :

Digitized by Google

2° Ma maladie propre, cette entérite, qui me reprend si souvent, qui me cause des douleurs atroces et me jette dans des angoisses inexprimables ;

3° Mon âge de 74 ans ; on a beau faire, tout devient pénible à cet âge ;

4° Cette malheureuse propriété qu'a acquis mon œil droit de polariser les rayons, en sorte que je vois double le fil des instruments, les bords des astres, et tout cela me rend l'observation difficile et fort douteuse ;

5° Enfin l'inutilité de la plupart des observations astronomiques que je puis faire, attendu qu'il faut des instruments très parfaits et d'un prix qui les met bien au-dessus de mes facultés ».

***

Les dernières observations de Flaugergues se trouvent dans un grand cahier non relié, qui va du 31 décembre 1828 au 21 novembre 1830.

L'hiver de 1828-29 en Vivarais fut très rigoureux. Il y eut une immense quantité de neige. Dix pages seulement sont consacrées à l'année 1829.

L'anniversaire du 16 mai n'est marqué que par ces mots :

Die sexdecimâ maii ac Natali.

Le lendemain de ce jour, il écrivait à Gleizal, à propos d'un recouvrement de créance :

« Je ne puis vous dissimuler que je suis très à l'étroit ; le traitement de juge de paix est fort médiocre ; on fait des retenues, et les fonctions sont si multipliées qu'elles absorbent tout mon temps et je ne peux vacquer à autre chose. Le casuel est comme nul et suffit à peine aux frais de bureau. La Révolution a tout enlevé à mon père, et un vieux et inébranlable ami de la liberté et de l'égalité n'a pas de faveur à espérer. Pour surcroît de malheur, ma femme est presque paralytique depuis trois ans et exige des soins pénibles et continuels jour et nuit ! Quelles dépenses n'entraîne pas une maladie si longue, il faut l'avoir éprouvé pour en avoir une idée... »

Nous voyons par le Livre de raison de Flaugergues que le traitement des juges de paix n'était alors que de 800 fr. réduits à 783

Digitized by Google

fr. 96 cent. à cause d'une retenue de 16 fr. 04 pour la retraite. Nous remarquons parmi ses charges annuelles :

Une pension viagère de 100 fr. due à une religieuse de Suze la Rousse, provenant des charges de la succession de l'oncle Hyacinthe de Ratte (pension qui cessa en 1826 par le décès de la bénéficiaire) ;

Une somme de 60 à 70 fr. pour ses contributions ;

L'abonnement au *Journal de Physique*, 33 fr. ;

id. à la *Connaissance des temps*, 7 fr. 50 ;

L'abonnement annuel au loueur de chaises de la cathédrale, 3 fr. ;

Pour frais de correspondances (une lettre pour Paris coûtait alors 0.90 cent.), une moyenne de 10 fr. ;

Pour réparations à sa maison ou à son observatoire, une moyenne de 25 fr.

Une plus grosse dépense encore pour lui est celle des achats de livres et d'instruments, et l'on comprend qu'avec ses maigres revenus notre savant n'ait pas cessé d'être en proie à un véritable dénûment.

En 1830, l'année de sa mort, Flaugergues reconnaissait devoir à la veuve de Charles Boyer, négociant de Viviers, la somme de 600 fr.

Flaugergues s'était marié en 1792, du vivant de son père. Voici l'acte civil de son mariage :

« Le 25 septembre 1792, an IV de la Liberté, 1er de l'Egalité (1), Pierre-Gilles-Antoine-Honoré Flaugergues, 37 ans, fils d'Antoine Dominique et de Jeanne-Marie-Louise de Ratte, a épousé Marianne Rieu, 37 ans, citoyenne de Viviers, avec la sainte messe et la bénédiction. — Présent André Bourg, officier public. »

« Son père, dit Baracand, s'était marié avec la fille du baron de Ratte. Lui, il refusa toute alliance brillante pour faire, comme il le disait lui-même, un mariage de savants. Une femme d'une grande fortune eût contrarié ses goûts en l'entraînant dans le

(1) Jusques au 10 août 1792, on n'avait encore daté que par les années de *Liberté*, ou prétendue telle, commençant à 1789. Après la déchéance de Louis XVI, l'Assemblée décida qu'à la date de la *Liberté*, on ajouterait désormais dans les actes publics celle de l'*Egalité* ; le décret lui-même est daté : la 4e année *de la Liberté*, la première année, le premier jour *de l'Egalité*.

Digitized by Google

monde, tandis que sa Marie, comme il l'appelait, ne voulait voir que lui... »

Cette bonne Marie n'avait reçu, paraît-il, qu'une instruction très sommaire. D'après la tradition locale, elle ne parlait guère que l'idiome local, et on raconte, à son sujet, l'anecdote suivante :

Elle se mit un jour en tête d'apprendre le français, et elle pria son mari de le lui enseigner. Bien ! dit l'astronome. Et il lui fit répéter plusieurs fois en bon français : *M. Flaugergues, je vous aime !* La leçon bien apprise, il la termina par ces mots : C est bien ! tu sais maintenant assez de français. Quoi qu'il en soit de l'authenticité du fait, elle le soigna toujours avec un dévouement parfait, et les termes dans lesquels sa mort est consignée, parmi les Observations astronomiques de 1830, montre les regrets que cette perte lui inspira :

DIE NONA FEBRVARII

M. A. FLAVGERGVES

SPONSA MEA DILECTISSIMA

OMNIBVS VIRTVTIBVS

ORNATA

OBIIT ÆTATIS SVÆ ANNI LXXV MENSES IX

NVLLA DIES MIHI, MOEROREM DE

PECTORE DEMET

Flaugergues.

L'astronome ne retourna à son observatoire que le 21 février. Il aperçut une comète le 23 avril et la suivit jusqu'au mois de mai. Le 3 mai, il fut malade toute la journée « avec de grands vomis-

Digitized by Google

sements. Cela, ajoute-t-il, m'avait fort affaibli, et cet affaiblissement a occasionné une somnolence sur le matin qui a fait que je n'ai songé à me lever qu'à 3 h. et demie. » Il n'a donc pu observer la comète — cependant il la revoit le 5 mai. Aucune mention, le 16 mai suivant, ne marque le début de sa 76e année qu'il ne doit pas finir.

Une grande joie était réservée, avant de mourir, au « vieil et inébranlable ami de la liberté et de l'égalité », comme il se qualifiait dans sa dernière lettre à Gleizal.

D'après la tradition locale, au mois d'août 1830, il salua de sa fenêtre le drapeau tricolore planté devant sa maison, en disant : Salut ! drapeau de la liberté, je n'espérais pas te revoir ! Cependant, vu sans doute son grand âge, et peut-être aussi sous l'influence des désillusions et des défiances qu'amène toujours l'expérience de la vie, il ne prit aucune part aux manifestations de joie que provoqua à Viviers la révolution de juillet.

Il paraît que, malgré son vieux libéralisme, Flaugergues faillit perdre alors sa justice de paix. On lui reprochait son grand âge et ses occupations astronomiques. Il écrivait de Viviers, le 22 septembre, à Gleizal :

« Je reviens de Privas où j'ai prêté hier solennellement le serment de fidélité au roi des Français et d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, serment que j'avais déjà prêté, comme je vous l'ai dit, mille fois du fond du cœur, et j'ose dire que S. M. n'aura pas de sujet plus fidèle et plus attaché que moi à sa personne et à son gouvernement. Malgré les 75 ans dont on me fait un reproche (quoique 60 au moins aient été consacrés à l'utilité publique, soit pour les sciences, soit pour l'administration, soit pour la justice), je me suis rendu à Privas par un temps de pluie affreux, et tel que beaucoup de mes collègues ou suppléants ne s'y sont pas rendus, quoique bien plus jeunes que moi et ont remis leur comparution au 24 du courant. Ainsi, mon âge avancé ne m'empêche pas de remplir des fonctions qui exigent des déplacements et des vérifications. Je me suis rendu sur les lieux contentieux toutes les fois que les parties l'ont demandé (et il faut, d'après le Code de procédure, que les parties le demandent). Lorsque la distance est un peu trop grande, je me rends à cheval

Digitized by Google

ou en voiture et toujours *à mes frais*. Je suis à la rigueur le tarif tant pour le nombre des vacations que pour le prix. Je donne quittance exactement de tout ; on peut le vérifier. Je n'ai jamais eu de plainte là-dessus, je n'y ai jamais donné sujet, et tant que je serai juge, j'en agirai toujours ainsi. Je ne conçois pas comment on peut me reprocher quelques petits travaux astronomiques qui font tout mon plaisir et qui, d'ailleurs, ne nuisent en rien aux fonctions de la justice de paix, puisque presque toutes les observations astronomiques se font de nuit, temps où les plaideurs font trêve, et pour les calculs, mon bureau est ouvert depuis la pointe du jour jusqu'au soir ; y entre qui veut ; ils peuvent me raconter leurs affaires aussi longuement qu'ils le veulent ; ainsi, je ne manque à rien qui concerne la justice de paix..... J'ai écrit à M. le baron Boissy-d'Anglas..... M. Aymard, le nouveau procureur du roi, me donnera toutes les attestations nécessaires. Tout le tribunal est en ma faveur et trouve qu'une destitution au bout de 38 ans de travaux sans aucun reproche serait une chose horrible. Je ne vise point à des retraites ; quoique très pauvre, je n'ai jamais songé à l'argent ; je ne veux garder que l'honneur qui m'est plus cher que la vie..... »

La révolution de juillet n'eut pas plus que les précédentes le don de détourner l'attention de Flaugergues du spectacle des révolutions célestes, dans lesquelles on découvre, du moins, une régularité, une harmonie, qu'on n'a pas encore trouvées dans celles des sociétés humaines. Au mois de septembre, il suit une éclipse de lune. Sa dernière observation est du 21 novembre 1830. Il est donc mort sur la brèche— puisque la date de son décès est du 26 novembre. Ses funérailles eurent lieu le 28.

L'abbé Baracand constate que Flaugergues reçut avant de mourir les secours de la religion. Le fait nous a été confirmé par un vieux prêtre qui le tenait de M. Albouy (l'ancien supérieur du Séminaire, mort en 1857), avec qui l'astronome avait entretenu des relations très amicales. Nous avons aussi entendu dire que Flaugergues, lorsqu'il fut administré, déclara devant l'assistance qu'il ne se rappelait pas avoir rien écrit contre la religion, si ce n'est peut-être, disait-il, contre les Jésuites, ce qu'il regrettait. M. Savin, le curé de la poroisse, lui fit plusieurs visites pendant

Digitized by Google

sa dernière maladie. Il est donc certain que, sans être un chrétien fervent, Flaugergues n'a jamais manifesté, même à l'époque révolutionnaire, dont il subit les entraînements au point de vue politique, ces haines anti-religieuses qui caractérisent si tristement la bêtise de notre époque.

En 1792, à l'aube de la Terreur, on le voit se mariant à l'église, entendant la messe et recevant la bénédiction du prêtre. On n'a pas de souvenir à Viviers qu'il ait attaqué la religion ou le clergé. A l'arrivée des deux premiers évêques, nommés à Viviers, après le rétablissement de ce siège, il tint à honneur de les complimenter. Voici la petite allocution qu'il prononçait, le 6 août 1823, à l'arrivée de Mgr Molin :

« Le tribunal de justice de paix du canton de Viviers a l'honneur de féliciter Votre Grandeur sur son avènement au siège épiscopal de cette ville, à ce siège antique illustré par la sainteté des Aule, la noblesse des Venant, le zèle des Arcons, l'érudition des Thomas, la politique des Aldebert, le génie de Pierre d'Ailly (1). Ces vertus éminentes, ces rares talents, ce génie n'y avaient encore apparu que successivement, dans une longue suite de siècles. Plus heureux que nos aïeux, nous avons le bonheur de les voir tous réunis en vous, Monseigneur. Les vœux que nous faisions depuis tant d'années, sont enfin exaucés, et tout ce que nous désirons de plus, Monseigneur, c'est que vous occupiez pendant longtemps la place éminente où vos mérites vous ont élevé. »

Le 17 mars 1826, lors de la prise de possession de l'évêché par Mgr Bonnel, le successeur de Mgr Molin, Flaugergues s'adressait en ces termes au nouvel évêque :

« Le tribunal de la justice de paix, en vous présentant ses félicitations sur votre avènement au siège épiscopal de cette ville, ne fait que partager le sentiment unanime de ses concitoyens. L'allégresse est générale, tous les désirs sont accomplis. Qu'elle est flatteuse, qu'elle est honorable la préférence que Votre Grandeur a daigné donner à cette ville sur tant d'autres dont les sièges plus

(1) Pierre d'Ailly, en supposant qu'il ait été nommé au siège de Viviers, ne l'a jamais occupé. L'erreur de Flaugergues a été occasionnée par un passage du chanoine de Banne. Voir notre *Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de Cent ans.*

Digitized by Google

brillants lui étaient offerts. Avec un tel bonheur, il ne nous reste, Monseigneur d'autre vœu que celui que nous formons tous du fond de notre cœur, de posséder longtemps un prélat qui réunit à tant de vertus éminentes, à une charité ardente, à des talents supérieurs, une admirable modestie, qui, en s'efforçant en vain à les cacher, en rehausse infiniment l'éclat. »

Flaugergues assistait tous les dimanches et jours de fêtes à la messe, à l'église St-Laurent, à côté de sa sœur, Marie-Françoise, de sa femme et de sa fille, qui toutes trois étaient très pieuses. Il était avec elles, au premier rang, devant l'autel, dans une tenue grave et remarquée, plus longtemps debout qu'assis ou à genoux. Il aimait beaucoup à causer avec M. Vernet, premier supérieur du grand Séminaire, le prêtre éminent qu'on peut appeler à bon droit le restaurateur du culte catholique dans l'Ardèche après la Révolution. Vers 1825, à l'époque où fut construite l'aile droite du grand Séminaire, l'astronome se plaignit amèrement de cette construction qui privait son observatoire de la moitié de son ciel, et on a vu la malédiction lancée contre elle dans ses notes. M. Vernet, voulant le dédommager, fit ouvrir une porte donnant accès dans cette aile, à quelques mètres seulement de l'observatoire, et la mit à sa disposition. Il offrit même de lui aménager au 4e étage un observatoire plus avantageux que le sien. Flaugergues n'accepta pas ; il eût été pénible, en effet, à son âge, de gravir une longue file de marches, outre le dérangement. La porte existe encore, et les habitants de Viviers, qui n'avaient pu s'expliquer son but et son utilité pour le Séminaire, y verront désormais un témoignage des bons rapports entre la religion et la science.

On raconte que, dans ses conversations avec M. Vernet, Flaugergues disait que, pour s'assurer de l'existence de Dieu, la structure de l'œil, cette lunette si parfaite, suffisait.

C'est donc bien à tort que Lalande a fait figurer notre astronome dans le *Dictionnaire des Athées*. On sait que Lalande, après avoir poussé Sylvain Maréchal à la publication de ce *Dictionnaire*, y ajouta deux suppléments (1), en 1805. Flaugergues est, en effet,

(1) Ces suppléments sont fort rares, Lalande ne les ayant fait tirer qu'à un petit nombre, en déclarant qu'il n'en voulait pas faire une œuvre de propagande, mais les distribuer seulement à ceux qui lui présenteraient un exemplaire du *Dictionnaire des Athées*. Nous les avons consultés à la Bibliothèque Nationale (Réserve R 2. 494).

Digitized by Google

nommé dans le deuxième supplément, mais sans preuves à l'appui. Il n'y figure que par ces simples mots :

M. de Flaugergues, habile astronome à Viviers.

Si l'on a la curiosité d'aller plus loin, on n'est pas peu étonné d'y trouver :

Mon célèbre ami, Joseph Montgolfier, qui vit gonfler la chemise de sa femme sur un panier, et fit la plus belle découverte que les hommes aient jamais faite...

L'étonnement redouble quand on trouve encore, dans ce deuxième supplément, Descartes, Montesquieu, Blaise Pascal, Fénelon, etc.

Ce n'était là, du reste, que la continuation du système, inauguré dans le premier *Dictionnaire*, qui consiste à ranger sous la dénomination d'athées, non seulement les philosophes anciens et modernes dont on pourrait suspecter les opinions, mais encore tous les écrivains et autres, dont la pensée a touché à l'idée de Dieu, sous le prétexte que leurs opinions ont été sur ce point vagues ou divergentes. C'est ainsi que l'auteur range parmi les athées, dans un pêle-mêle étonnant, les anciens païens, les calvinistes, les jansénistes, les catholiques, les Chinois et tout l'Institut ; il nomme une foule de personnages qui seraient fort étonnés de se trouver ensemble, s'il fallait s'étonner de quelque chose, dans cette malsaine élucubration : Confucius et le grand Condé, Cyrus et Danton, Descartes et Annibal, Homère et Bonaparte, Cicéron et le patriarche Jacob, Horace et St-Jean l'Evangéliste, Lafontaine et Machiavel, Luther et Mallebranche, Platon et Mme de Sévigné, Leibnitz et Mahomet, Newton et St-Thomas d'Aquin, Pline et Bossuet, etc., etc. Le cerveau déséquilibré, à qui l'on doit ce factum, y a mis jusqu'à Jésus-Christ lui-même, et l'on comprend que notre astronome de Viviers n'ait pas jugé à propos de protester, autrement que dans ses conversations avec M. Vernet, contre le jugement d'un pamphlet aussi inconvenant dans la forme que peu sérieux dans le fond.

A voir les choses de plus haut que Maréchal, Lalande et leurs sectateurs modernes, la différence des conceptions humaines sur Dieu — différence qui est le résultat de sa grandeur même vis-à-vis de notre petitesse — est plutôt un argument nouveau

Digitized by Google

pour son existence, car le fait seul de la préoccupation universelle, qui ressort de ces conceptions, montre l'attraction exercée par l'idée divine sur nos intelligences.

Dieu résume l'idéal de puissance, de bonté et de sagesse, vers lequel tendent invinciblement nos aspirations. Personne n'est en état de le comprendre, mais tout le monde en a le sentiment. C'est à la fois la notion la plus difficile à approfondir et celle dont on peut le moins se passer. Il est le soleil autour duquel roulent nos esprits, également attirés vers lui et retenus dans leur orbite par des forces dont la science astronomique peut donner une idée. Dieu apparaît au bout de toutes les lunettes, dans les profondeurs de notre instinct, comme dans le télescope ou le microscope des savants, et les négations de quelques-uns sont de pures logomachies, car en y regardant bien, elles portent, non sur le fait principal, mais sur les détails de forme que notre esprit, essentiellement borné, cherche à donner au suprême idéal. En sorte que, si l'on voulait suivre le procédé des auteurs du fameux *Dictionnaire*, c'est-à-dire prendre quelques lignes isolées d'un homme pour jauger sa métaphysique, il serait facile de prouver qu'il n'y a pas de véritables athées et que ceux qui se disent tels ne sont que des déistes inconscients.

Lalande dit naïvement, dans la Préface de ses Suppléments, que quoique athée, il croit posséder toutes les vertus, et que, si Dieu existait, il n'aurait rien à craindre de lui, par où l'on voit qu'il lui manquait au moins la vertu de la modestie. Les merveilles de la création, loin de l'éclairer, lui semblent des preuves de l'inutilité divine. Il sait (il sait, entendez-vous — de plus en plus modeste, comme on voit), que le monde a toujours existé et existera toujours, sans qu'il soit besoin de recourir à l'hypothèse divine. Nous détachons de son argumentation la perle suivante :

« On me dit souvent : mais vous qui contemplez le soleil, la lune et les étoiles, comment n'y voyez-vous pas l'Etre Suprême ? Je réponds : Je vois qu'il y a un soleil, une lune et des étoiles, et que vous êtes une bête. »

Ailleurs, le présomptueux athée fait observer, à propos de Newton et d'Euler, dont la foi chrétienne le déconcerte, « que l'homme qui a le plus de génie pour une chose, peut n'être qu'un

Digitized by Google

fou et une bête dans une autre œuvre.... » N'est-ce pas à lui qu'il faudrait retourner ce jugement ? Et tout cela ne fait-il pas bien comprendre ce mot d'un humouriste moderne : « Mon Dieu ! comme les gens d'esprit sont bêtes ! »

Si la vie toujours un peu factice de Paris et un immense désir de faire parler de soi, a pu dévoyer à ce point une belle intelligence, on est heureux de voir que son correspondant et ami de Viviers avait su conserver son bon sens, et que, selon toute apparence, l'indifférence religieuse, que son attitude laissait présumer, avait fait place, dans les derniers temps de sa vie, à une perception plus nette des destinées de l'homme et du monde. Au lieu d'y voir un athée, ce qui d'ailleurs philosophiquement n'a guère de sens, nous le comparerions volontiers à un de ces esprits d'élite qui, violemment épris d'idéal et absorbés dans leur admiration d'un chef-d'œuvre, oublient ou ne songent pas à demander le nom de l'auteur. Et n'est-il pas permis de supposer que le grand Être, source et principe de tout, n'a guère pu lui en vouloir de sa distraction, d'autant que si l'humble contemplateur s'est attaché particulièrement aux manifestations d'infinie puissance que révèle la mécanique céleste, il n'en a pas moins montré, par l'intégrité de sa vie, que son cœur n'était pas fermé au culte des lois morales, où se révèle, encore plus que dans le spectacle de l'univers, la sublimité divine ?

A l'appui de cette manière de voir, nous invoquerions le portrait que trace de notre astronome l'abbé Baracand, lequel, ayant fait ses études au Séminaire de Viviers peu d'années après la mort de Flaugergues, a pu recueillir les souvenirs de ses contemporains :

«... D'une intégrité parfaite, de mœurs pures, d'un caractère simple et pacifique, le monde pouvait admirer en lui le parfait honnête homme... On se rappelle encore d'avoir vu, à toutes les heures du jour et de la nuit, cet homme d'un extérieur si simple, mais aux traits expressifs, à l'œil plein de feu, se rendre rêveur à cet observatoire qu'il a rendu célèbre, conduisant avec lui l'épouse de son choix.... »

D'autres témoignages le représentent comme un peu voûté au déclin de l'âge, avec une figure noble et un front soucieux, recher-

Digitized by Google

chant peu la société, aimant toutefois à rendre service, affable pour tous, mais toujours préoccupé, peu compris par le populaire ; la nature de ses occupations, ses trajets nocturnes très fréquents, de sa maison à son observatoire, lui avaient valu, de la part des ignorants, le surnom de *coucho-luno* (poursuiveur de lunes) ; mais il était aimé de tous ceux qui le connaissaient et universellement respecté. On se rappelle même son costume habituel, dont la pièce importante était un habit à la Louis XV, avec de longues et étroites basques.

Comme juge de paix, c'était un modèle d'impartialité. On n'a jamais entendu formuler dans le pays aucun grief contre lui. Il motivait fort bien ses jugements, bien que l'étude du droit ne fût pas sa passion favorite. On ne le voyait jamais dans les cafés, fort rares d'ailleurs alors à Viviers. Il vivait un peu solitaire, n'ayant d'autres plaisirs que la vie de famille et le commerce des astres.

A défaut d'un portrait physique, qui paraît n'avoir jamais existé, nos lecteurs devront se contenter du signalement inscrit dans une pièce émanée de la mairie de Viviers en 1805 : « Taille $1^{m}\,625^{mm}$. — Cheveux grisaillés. — Sourcils noirs. — Yeux idem. — Nez aquilin. — Bouche moyenne. — Menton rond. — Visage ovale. — Teint brun. — Front découvert. »

Flaugergues avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, mais par suite de l'incendie de la grande chancellerie en 1871, il nous a été impossible de nous procurer le décret de sa nomination. D'après un *Annuaire* imprimé en 1852, ce décret aurait été rendu le 21 avril 1821 ; peut-être fut-il motivé à la fois par les services rendus à l'astronomie, et par le mémoire sur les antiquités de Viviers, qu'il avait adressé l'année d'avant au ministère de l'intérieur.

L'*Annuaire de l'Ardèche* de 1830 dit qu'en lui conférant la croix, on lui témoigna le désir de l'attirer sur un plus grand théâtre, mais qu'il refusa, alléguant qu'on ne pourrait lui rendre à Paris le ciel de Viviers.

On sait déjà que Flaugergues était fort instruit. D'après l'abbé Baracand, il connaissait l'arabe, le persan, le sanskrit, sans parler du grec et du latin, qui lui étaient aussi familiers que sa langue

Digitized by Google

maternelle. De plus, la découverte de quelques inscriptions hébraïques sur l'emplacement de l'ancienne juiverie de Viviers, qui était précisément à l'ancien quartier de Riquet — celui du Séminaire et de son observatoire — lui avaient fourni l'occasion d'étudier l'hébreu et le chaldéen. Peut-être convient-il d'appliquer ici le proverbe que qui veut trop prouver ne prouve rien. A défaut d'un inventaire de la bibliothèque de Flaugergues, où l'on pourrait voir s'il a eu les moyens d'étudier toutes les langues dont il est ici question — ce dont on peut douter, vu le prix relativement élevé des ouvrages qu'il aurait été obligé d'acquérir *ad hoc*, — il suffit, ce nous semble, pour remettre les choses à point, de rappeler que, dans une lettre adressée à Gleizal, Flaugergues nomme seulement le latin, le grec et l'hébreu, comme les langues dont il avait fait une étude approfondie. On doit présumer aussi, vu ses rapports avec plusieurs savants de Londres et de Berlin, et ses communications à des recueils de ces pays, qu'il connaissait l'anglais et l'allemand, tout au moins pour pouvoir lire les feuilles scientifiques écrites dans ces langues. Constatons enfin que la portion scientifique de la bibliothèque de l'astronome, qui fut achetée par Marc Seguin, ne contient que des ouvrages en français, en latin ou en grec, et aucun autre en dehors de ces trois langues.

L'ensemble des travaux de Flaugergues est une heureuse réfutation du reproche qu'il s'adressait annuellement de ne pas assez travailler. Le Catalogue de ses mémoires scientifiques, dressé en 1868, par la Société royale de Londres, dont notre astronome était correspondant, comprend une soixantaine de numéros parus de 1790 à 1830 dans les *Recueils de l'Institut*, dans la *Connaissance des temps*, dans le *Journal de physique*, dans les *Annales des mathématiques*, de Gergonne, dans la *Correspondance*, de M. de Zach, dans la *Bibliothèque universelle* de Genève, dans les *Annales* de la Société des Sciences de Montpellier, de la Société royale de Londres et des Académies de Berlin, de Pétersbourg, de Haarlem, etc. Mais des recherches plus attentives ont porté ce nombre à 94, pour lequel nous renvoyons à la liste détaillée qu'en donne M. Bigourdan. Il est à remarquer que le Mémoire sur la structure de l'œil, dont l'auteur s'entretenait avec M. Vernet, et qui n'est

Digitized by Google

autre peut-être que le *Spicilegium opticum*, noté plusieurs fois dans les registres de l'astronome, ne figure pas sur cette liste, d'où l'on peut conclure qu'il n'a pas été imprimé.

Ajoutons enfin que le *Mémorial administratif de l'Ardèche*, feuille bi-hebdomadaire, in-4°, qui parut de 1805 à 1815, contient de nombreuses communications astronomiques ou météorologiques de Flaugergues.

Flaugergues ne laissa qu'une fille, appelée Sophie, née à Aubenas pendant que son père y exerçait les fonctions d'administrateur ou de procureur syndic (1793 à 1795), et décédée à Viviers en 1856, « âgée de 63 ans ». Elle avait conservé un souvenir pieux des travaux astronomiques de son père, et ne manquait jamais de faire dire une messe pour le repos de son âme, quand se produisaient des phénomènes célestes, tels que des éclipses. De plus, elle avait conservé deux globes célestes de son père, que l'on pouvait voir chaque année placés sur le reposoir qu'elle élevait, à l'entrée de sa maison, le jour de la Fête-Dieu ; elle les accompagnait de la parole du Psalmiste : *Cæli enarrant gloriam Dei*, qu'elle se rappelait avoir entendue de la bouche de son père. Mlle de Flaugergues (car on l'appelait ainsi) ne s'étant pas mariée, eut pour héritiers des étrangers au pays, en sorte que le nom de Flaugergues a disparu de Viviers. Par son testament du 6 octobre 1856, elle institua pour héritier universel, M. Félix Flaugergues, capitaine des douanes, demeurant à St-Ganiez, près Béziers (probablement un fils de son oncle Jean-Roch, par conséquent son cousin germain). Le testament porte plusieurs legs de 1.000 fr. dont un à Eugène Flaugergues, lieutenant des douanes, demeurant à Frontignan-Salin, et un autre à une cousine à Viviers.

La maison qu'avait habitée l'astronome sur la place de cette ville fut vendue ; elle appartient aujourd'hui à la famille Roux. Cette maison n'est autre que la maison Montargues, où logea le cardinal de Richelieu, lors de son passage à Viviers le 24 août 1642 (1). On peut y voir encore encastrées dans les murs du salon les pierres tumulaires dont Millin rapporte les inscriptions. Des

(1) M. Laboissière a reproduit, à la fin des *Commentaires du Soldat du Vivarais*, la curieuse relation du chanoine de Banne sur le passage de l'éminent homme d'Etat à Viviers. « Il logea dans la maison Montargues, qui est à présent à l'Université de notre église. On abattit la croisée de la chambre, qui a vue sur la place, et le pont de bois pour y monter venait depuis la boutique de

Digitized by Google

anciens meubles de l'astronome, il ne reste qu'un vieux coffre en bois richement sculpté, qui pourrait tenter un antiquaire.

La mémoire de Flaugergues à Viviers s'est perpétuée dans l'imagination populaire par quelques traits caractéristiques. Ainsi on raconte que, passant un matin, par un beau jour d'été, devant des hommes qui battaient du blé, il leur dit : Hâtez-vous, car ce soir il y aura de la pluie ! Ils n'en voulurent rien croire, à cause de l'apparence rassurante du ciel, et le soir blé et paille furent inondés.

Une autre fois, après avoir observé l'horizon le matin, il se dit tout haut à lui-même : Tiens ! un beau jour pour semer des haricots ! Un passant l'entendit, s'empressa d'aller semer des haricots et en eut une abondante récolte.

On parlait encore vers 1850 de son baromètre que toutes les lessiveuses allaient consulter.

Le supérieur du grand Séminaire s'était fait faire par notre astronome, pour son usage particulier, un calendrier qui lui marquait l'heure exacte à laquelle il était permis de commencer l'office du lendemain.

En fait d'astronomes, le Vivarais, avant Flaugergues, ne pouvait compter à son actif qu'un personnage dont la *Bibliothèque Française* de la Croix du Maine indique l'œuvre en ces termes :

« Martinet (Pierron), astrophile des Vans en Vivarez, demeurant en S. Amour en la Franche-Comté de Bourgongne, etc. Il a écrit un Almanach ou Pronostication pour l'an 1571, imprimé à Lyon l'an 1570, chez Benoist Rigaud, avec une instruction pour ceux qui journellement se mêlent de gouverner des horloges. »

Grâce à Flaugergues, notre département sera maintenant plus honorablement connu au point de vue de la science astronomique. Pour réparer l'oubli immérité dans lequel, en dehors des légendes météorologiques, le nom de Flaugergues était tombé auprès de ses concitoyens, car on chercherait vainement au cimetière de Viviers une pierre marquant l'endroit où fut déposée sa dépouille

Noel de Vielh, sous la maison d'Alès du côté du Nord, jusques à l'ouverture des fenêtres où le seigneur cardinal fut porté de la manière expliquée.... »

Cette maison était la principale d'un petit pâté de maisons formant le quartier dit encore de Montargues, adossé contre les rochers où se trouve la tour de Flourès. La tradition locale, d'ailleurs conforme aux données historiques, ne laisse pas de doute sur le fait de l'identité de la maison Montargues avec celle qu'habitait l'astronome.

Digitized by Google

mortelle, la municipalité de cette ville s'honorerait, en lui élevant un monument quelconque, dont le lieu semble naturellement indiqué sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en face de sa maison.

APPENDICE

TABLE DES MATIÈRES DES MÉMOIRES

DE FLAUGERGUES PÈRE

(MSS. de la *Bibliothèque du Grand-Séminaire de Viviers*)

	Pages
Observations générales sur la ville de Viviers — son climat (1) . . .	1
Des Helviens — leur capitale — Alba	9
Le diocèse de Viviers — colonnes milliaires	10
La capitale était-elle à Aps ou à Viviers ?	12
Usages singuliers pratiqués anciennement dans l'église de Viviers :	
1° Le livre du maître de chœur (2) — sa description — son auteur. .	19-21
2° *De episcopo fatuo* — sa bénédiction — son élection — son successeur — sa messe et ses indulgences — la procession	22-31
3° Election de l'abbé des enfants de chœur.	31
Proclamation après le repas — autres abus et excès	33
4° *De Rege* (bedeau), son habillement.	34
5° Fête de St-Aule — son église — son tombeau	35
6° Procession de la Purification	37
7° Présentation des drapeaux.	38
8° Fête de la Conception — chant	39
9° Chronique — Calixte II consacre l'église.	42
10° Fête de St-Vincent, patron	42
11° De la manière de donner la paix	43
12° *De processione sancti corporis Christi.*	44
13° *De officio tenebrarum.*	45
14 *De rebus quæ fiunt feriâ quintâ post prandium.*	45
15° *De sabbato sancto*	47
16° *De completoriis pulsatione in sabbato sancto*	48
17° *De Pascha — 18 De feria 11 post Pascha*	49
19° *De scrotina pulsatione pro Ave Maria.*	49
20° *De his qui tenere debent hospitalitatem*	49
21° Prière que chaque chanoine doit faire avant et après le repas . .	51

(1) « Ces observations furent envoyées par mon fils aîné à la Société royale de médecine de Paris ; il y ajouta des détails si étendus et dans les termes si propres de l'art, que la Société le crut médecin et lui en donna le titre dans la lettre d'associé qu'elle lui envoya. »

(2) Les notes sur ce Livre sont tirées des pièces d'un procès qui eut lieu en 1698 entre le chapitre et l'évêque Antoine de Chambonas.

Digitized by Google

Pages

22° *De fructibus dandis pueris post potum* 53
23 *De ludis* (jeux permis aux ecclésiastiques) . . . . . .
24° *De rasurâ et rosognaturâ*. . . . . .
25° *De clericulorum idoneitate* 54
26° *De virgis*. . . . . .

FAITS QUI PEUVENT SERVIR A L'HISTOIRE DU VIVARAIS ET DE LA VILLE DE VIVIERS

Chronologie 407 — 471 — 517 — 537. 56
763 — 1107 — 1178 — 1193 — 1303 57
1330 — 1332 — 1350 — 1348 — 1378 58
Chenilles 1622. 59
Religieuses Dominicaines — leurs noms — leur arrivée. 59
leur réception — leur logement (tombeaux de pierre) — leur installation dans le Couvent — bénédiction de la cloche 60
Pauvreté extraordinaire de ces religieuses dans leurs premières années. . 61
1638. Deux Dominicaines de Viviers vont à Murat 62
1655. Cure de Notre-Dame — Briques sarrasines . . . . . .
1670. Révolte de Roure. . . . . .
1629. Peste — 1630 disette — sécheresse. 63
1632. Mois de juin bien froid — Œufs extraordinaires. 63
1701. Guerre des huguenots — 1709 grand froid, blé et orge semés après le froid 64
1729. Tonnerre tombé au Couvent des sœurs — ancienne église du Couvent. 66
1732. Pose de la première pierre de l'évêché 67
1733. Nouvelle église du Couvent 67
1734. Bénédiction de la première pierre . . . . . .
1735. Epitaphe de Paschasius — fragment d'inscription 68
1757. L'été fut froid — 1758 — 1760 — 1762 . . . . . .
1763. Tombes découvertes à la maison de Tourville. 72
Inscription de Domnolus 76
Observations sur ces tombeaux . . . . . .
Toux de Forès 78
1757. Grande neige — son poids 80
1765. Grêle terrible. . . . . .
1766. Hiver très froid — température jour par jour du mois de janvier. 81
1767. Hiver très froid — Rhône — Eté — pluie extraordinaire — Inondation d'Escoutay 84
1773. Tremblement de terre . . . . . .
1776. Hiver assez froid — Inondation du Rhône et d'Escoutay . . . 85
1778. 18 novembre, aurore boréale 87
id. Mgr de Savines . . . . . .
id. Eclipse du 24 juin — calcul 94
1780. 28 juillet, aurore boréale — 30 octobre idem. — 29 février idem. — 17 juin idem. 23 août, météore lumineux — 9 juillet et 27 août, météore 104
Observations prouvant que les feuilles flétries au grand soleil reprennent promptement à l'ombre leur élasticité et leur forme.. 105
1782. 10 mai, tremblement de terre. 107

Digitized by Google

Pages

tonnerre — pluies extraordinaires . . . . . .
17 et 18 septembre — inondation d'Escoutay. 109
1783. Tonnerre tombé sur le clocher 110
Inscriptions — Jean Flandrin — Eglise St-Laurent — autre inscription 113
17 juin, brouillard *fumaret* 114
1785. Fondations découvertes à la Roudière — mosaïque — longs détails. 120
Détails curieux sur Albert de Noë — sa maison — ses armes — son château — sa mort 122
1786 Clocher — description du 1er étage. 124
Projet d'un tableau météorologique. 125
1787. Aurore boréale — tonnerre — arbre foudroyé — effets remarquables. 135
1788. Expériences qui prouvent que le froid et la glace ne nuisent point au froment et au seigle 127
Observation sur la chaleur directe du soleil pendant son éclipse du 4 juin 1788. 128
1789. Hiver très rude de 1788-89 129
Géante de 6 pieds 5 pouces 131
Brigands — garde bourgeoise formée pour résister à des brigands imaginaires — duc d'Orléans 131
Expériences sur les blés — sur les blés charbonnés. 132
1791. Observations sur la chaleur directe du soleil pendant l'éclipse du 3 avril 1791 134
Explications des sigles ou abréviations employées dans les observations 142
1757. Mesure de la quantité d'eau tombée — Observations météorologiques année par année 148
1779. M. Servier, prêtre, le premier ecclésiastique enterré au cimetière, à cause de l'arrêt du Parlement.

A. MAZON.

Digitized by Google

DE QUELQUES

FAMILLES BOURGEOISES

DANS LES BOUTIÈRES (1)

(Suite VIII).

XIII.

F. CHAMBAUD

Il est rarement donné de pouvoir causer du passé avec ceux qui l'ont connu ; c'est dans de vieux papiers rongés de vers, aux caractères à demi-effacés que se dérobe l'histoire de nos localités ; c'est là qu'il faut avoir la patience de l'aller chercher ; cette tâche n'est pas ingrate, tant s'en faut ! On ne sait pas ce qu'il y a de charme dans cette évocation de souvenirs tellement perdus, qu'il y a presque une création à les reproduire ! Et puis, disons-le encore : pour les esprits curieux, il ne s'agit pas uniquement de demander à des chartes des noms, des dates ; il y a des passions, des luttes, des intérêts dont on ressaisit la trace ; tous ces morts que l'on a pour un instant réveillés, il faut les replacer dans leur milieu, dans le grand combat de leur vie ; montrer par des faits, et non par des mots, comment certaines familles se sont élevées, pourquoi elles sont tombées. Voilà ce qui donne du charme à cette chasse aux vieux parchemins. L'histoire des familles n'est-elle pas, d'ailleurs, toute l'histoire de la France ? N'est-ce pas, après tout, par les rapports complètement faussés des classes entre elles, par les haines et les préventions qui en sont résultées, qu'ont été possibles ces révolutions dont nous, hommes du présent, subissons l'anathème, et le plus souvent, l'ostracisme ?

Nous allons encore aujourd'hui faire pénétrer nos lecteurs dans une de ces maisons de vieille bourgeoisie qui animées de l'esprit traditionnel, soutenues par de fermes croyances, étaient la véritable force du pays. Si nombreuses autrefois elles sont rares aujour-

(1) Sous ce titre, nous ne mentionnerons que les familles qui, quoique portant un nom précédé de la particule n'ont point justifié de leur noblesse, soit devant la *Commission des Recherches de 1666 à 1720*, soit dans les Assemblées des Trois-Ordres du Vivarais tenus en 1788 et 1789.

H. L.

Digitized by Google

d'hui ; la plupart n'ont su résister à l'action de lois et d'idées hostiles aux convictions qui étaient leurs solides assises.

***

Je dois à la bienveillante communication de M. P. Bergeron, du Cheylard, la lecture d'un gros registre de 110 pages, recouvert en parchemin avec le titre suivant : « *Livre des contracts, quittances et autres papiers concernant Pierre de Chambaud, avec les memoires sur chacun d'iceux pour leur éclaircissement* », et puis la devise latine :

Quod fui, Domine ignosce
Quod sum corrige
Quod ero dirige. (1)

Ce registre sur lequel le temps a étendu par plaques jaunes ou rougeâtres sa rouille et sa moisissure est la reproduction d'actes divers tels que mariage, ventes, échanges, investiture, l'énoncé en termes barbares des tenants et aboutissants, dits et contredits, rapports, sentences, etc. ; de loin en loin une de ces notes comme il est d'usage, en Allemagne, d'en écrire à la marge des Bibles qui vieillissent dans les familles, portant, à côté des vérités qui ne passent pas, une trace des joies et des douleurs : la naissance d'un enfant, la première communion d'une fille, la maladie d'un père, avec ses péripéties de salut et de mort, ses sources d'espoir et ses angoisses de crainte.

Les *Chambaud* sont originaires du Cheylard et de St-Martin ; le premier dont il est question habitait Lavis, paroisse de St-Martin-de-Valamas. Il avait épousé Antoinette Bayle dont il eut : 1° Jean ; 2° Gabrielle mariée à Antoine Gérenton, de St-Martin et Françoise mariée à Antoine Pize, notaire à Lavis, paroisse dudit St-Martin. Jacques Chambaud avait un frère nommé *Jean*, notaire royal et lieutenant de la justice de la baronnie de Brion et le Cheylard en 1590, marié à Marie de Laurens ; c'est par ce dernier que s'ouvre la filiation que nous donnerons après avoir parcouru le registre et relevé les actes et notes offrant quelque intérêt.

Le 1er acte est le mariage de Me Pierre de Chambaud, dr ès-droit, fils de Jean et de Marie de Laurens, avec honnête Isabelle

(1) Ferme les yeux sur mon passé, corrige ce que je suis, guide-moi dans l'avenir.

Digitized by Google

Lacour, fille de s^r Jean m^d et de Catherine Marson, des faux bourgs de St-Agrepve. (*Dousson*, n^re, 30 novembre 1628.) En marge du contrat se trouve la note suivante : « Après la reddition « du chasteau du Cheylar les catholiques furent contraincts de « se réfugier qui icy, qui là ; mon père se retira à St-Agrepve où « après avoir séjourné quelque temps, il épousa Isabeau La- « court. »

2° Testament fait au Puy le 19 juin 1622. (*Duclaux*, n^re), par Me Jean de Chambaud, licencié ès-droits n^re royal de la ville du Cheylar en Botières et L^t G^l aux juridictions dud. Cheylar, Brion, Chaneac et Chambarlhac et baillif au mand^t de St-Marsal en Forchades ; il élit sa sépulture dans la chapelle qu'il a joignant l'Eglise collégiale N.-D. du Cheylar et qui lui a été donné en patronage par Mgr Anne de Levis, duc de Ventadour, voulant qu'à ses obsèques soient appelés les R. P. Jésuites du Cheylar ; il donne 20 q. seigle et 1 q. sel aux pauvres du Cheylar ; il institue pour ses héritiers Claude et Jean ses fils à qui il donne 400 liv. tournois ; ses fils seront entretenus aux dépens de son héritier Pierre jusqu'à une 4e classe, pour entendre le latin ; il donne encore 600 liv. à sa fille Françoise ; il institue son héritier universel Pierre d^r et av^t.

3° Le 9 juin 1635, autre testament du même sans changement ; il donne la pension annuelle et perpétuelle de 30 liv. tournois pour dire tous les ans et à chascun jour de fête de St-Jean Baptiste sous le nom et titre duquel il a érigé et bâti une chapelle, une messe par les sieurs Prestres et Recteurs.

4° Le 21 décembre 1591, lettres patentes octroyées par Henri IV à Jean de Chambaud pour l'exercice de l'office de notaire au Cheylar.

5° Le 21 janvier 1636 devant Pallier n^re, vente de l'office de notaire de feu Jean Chambaud par Me Pierre de Chambaud, d^r ès-droits, son fils à Me Claude Chambaud praticien, son frère, pour le prix de 60 liv. tournois.

6° En 1636 diverses quittances données par N. Cesar de Largier, s^r du bourg de Ville, bailli de la Voulte h^t en sa maison de la Faunie, paroisse de St-Alban au nom de Me Pierre d'Aurelle sg^r d'Alleret, administrateur des personnes et biens de d^lle Fran-

Digitized by Google

çoise sa fille héritière de feu Me Henri de Tersac sgr de Lambres et de la Chèze, à Me Pierre de Chambaud, dr ès-droits de la Ville du Cheylar, rentier de la seigneurie de la Chèze.

Pierre de Chambaud nous apparaît non seulement comme un homme d'une probité parfaite, mais sa physionomie semble s'illuminer des reflets de cette flamme qu'on appelle le dévouement, le patriotisme ; pour en juger, nous reproduisons *in-extenso* les deux pièces suivantes que contient notre registre :

« L'an 1640 et le 26 mai après midy, au Cheylar de Botières en « Bas-Vivarès, par devant moy Claude Chambaud nre royal et « témoins bas-nommés se sont présentés srs Claude Bessaco, « Mathieu Laurens, Pierre et Claude Brugière frères, Jean Char- « rier, Pierre Bouschet, Jean-Pierre Pomarat, Claude Bonnet, « Mathieu et François Champ frères, Mathieu Champel, Me « Pierre Fraisse, Pierre Terrier, Pierre Pourcenoux, Jacques « Jabrezac, Me Jean Cuer chirurgien, Antoine Henry, Pierre « Boulhac du Riou, lesquels ont exposé et remontré pour eux et « au nom de tous les autres habitants catholiques qu'il est de « besoin et expédient d'envoyer homme capable et entendu à « Paris pour aller poursuivre le jugement du procès que tous les « catholiques dud. Cheylar ont au Conseil du Roy contre les « habitants de la R. P. R. dud. lieu et pour ce faire, se transpor- « ter partout où besoin sera pour lad. poursuite de qui ils ont « été advertis qu'iceux de lad. Religion font tous leurs efforts « pour obtenir contre eux arrest en leur faveur et à cet effet y « avoir envoyé homme exprès de leur part ; à quoy il convient « pourvoir. C'est pourquoy lesd. Bessaco et Laurens ont requis « les susnommés de délibérer là dessus et s'ils agréent et trouvent « bon que led. voyage se fasse de la personne de Monsieur Pierre « de Chambaud, docteur ès-droits l'un desd. et principaux catho- « liques, homme qui est capable et suffisant pour ce faire ; Quoy « entendu par les susnommés et délibérant sur lad. exposition « ont dit tous unanimement trouver bon et faisable d'envoyer « promptement et sans remise homme exprès aud. Paris pour « aller poursuivre led. jugement dud. procès que lesd. catholi- « ques ont au Conseil du Roy contre ceux de la R. P. R. dud. « Cheylar et que à cet effet led. sr de Chambaud docteur sera prié

Digitized by Google

« et requis par lesd. Bessaco et Laurens comme eux-mêmes le « prient et requièrent de vouloir bien prendre la peine de vouloir « faire led. voyage à l'effet susd. comme le jugeant plus capable « et suffisant que tout autre et comme ayant intérêt comme tout « autre ; lesquels pour cet effet ont trouvé bon et faisable que luy « soit baillé argent pour subvenir aux frais dud. voyage et pour- « suite dud. procès promettant d'agréer et relever indemne led. « s^r Chambaud de tout ce qu'il aura emprunté en cas de besoing, « fait, géré et negotié.

« Fait et recité au Cheylar, maison dud. Me Laurens, en pré- « sence de s^r Jacques Jonac, de Jonac paroisse de Chalencon, M^e « Claude Grange h^t au Cheylar, Jean Noharet, tisserand aud. « Cheylar, Me Pierre Constant prêtre et doyen de l'Église collé- « giale de N.-D. du Cheylar, et moy Claude Chambaud n^re royal « recevant. »

Suit la quittance réciproque entre MM^e Pierre de Chambaud et les habitants catholiques du Cheylar ; il résulte de cet acte que M. Pierre de Chambaud partit pour Paris le mardy 27 mars 1640 y arriva la mardi 3 avril, y séjourna trois mois et quatre jours après avoir obtenu l'arrêt désiré le mardi matin 26 juin ; les frais totaux du procès s'élevèrent à 626 liv. 2 sols dont 171 liv. 7 sols pour ceux du voyage.

L'arrêt était ainsi conçu ; quoiqu'un peu long il offre un certain intérêt pour notre histoire locale :

« Entre les habitants catholiques du lieu du Cheylar en Vivarais demandeurs en requête du 4 janvier 1639 d'une part, et les habitants aussi dud. lieu de la R. P. R. défendeurs d'autre ; Et encore lesd. habitants de lad. R. P. R. demandeurs en requête verbale insérée dans l'appointement de la présente instance du 22 septembre 1639 que sans avoir égard à lad. requête desd. habitants catholiques et aux déclarations et promesses du 28 febvrier 1633 extorquées par force et contrainte d'aucuns des habitants de lad. R.

— Ordonnances du s^r de Marsan en qualité d'Intendant de la Justice en Languedoc du 31 décembre 1632, et du s^r de Miron à présent Intendant de lad. justice du 29 may 1638 qui seront cassées et révoquées. Ils soient condamnés de payer et contri-

Digitized by Google

buer conjointement ainsi que lesd. habitants catholiques de lad. R. au sol la livre au payement des sommes empruntées pour les frais et dépens faits pour le logement aud. lieu du Cheylar de deux compagnies des s^rs du Pont et de Montesquiou du rég^t de Vaubecourt depuis le commencement dud. mois de décembre 1632 jusqu'au 7 mars 1633 avec tous dépens dommages et intérêts d'autre part ; Et lesd. habitants catholiques deffendeurs d'autre, sans que les qualités puissent nuire ni préjudicier aux parties.

— Veu au conseil du Roy l'arret du conseil contenant lad. requête du 4 janvier 1639, qu'il plaise à S. M. de décharger lesd. habitants catholiques dud. lieu du Cheylar de l'assignation à eux donnée à sa requête de ceux de la R. P. R. en la cour des aydes de Montpellier faisant ordonner que l'ordonnance desd. s^rs de Marsan sera exécutée selon sa forme et teneur et que conformément à elle et au consentement desd. habitants de la R. P. R. du dernier febvrier 1633 lesd. habitants catholiques demeureront déchargés de contribuer au payement des sommes qui ont été empruntées pour la subsistance et entretien des deux compagnies du rég^t de Vaubecourt pendant qu'elles ont séjournées aud. lieu du Cheylar.

— Ordonnance dud. s^r de Marsan rendu sur la remontrance à lui faite par le syndic du clergé du D. de Vivarais étant à la suite le 12 septembre 1632 par laquelle entr'autres choses lesd. habitants catholiques sont mis en la protection et sauvegarde de S. M. et de ceux de lad. R. P. R. auxquels est fait défense de méfaire ni médire aux personnes, familles et biens desd. catholiques à peine d'être pendus et étranglés comme séditieux infracteurs des édits, et perturbateurs du repos public ; Et ordonné que les deux compagnies du rég^t de Vaubecourt logées aud. lieu y seront aux dépens desd. habitants de lad. R. P. R. qui seront tenus seuls de contribuer à leur entretenement suivant ses precedentes ordonnances ; Et pour la sureté de la celebration du service divin et demeure desd. catholiques aud. lieu aient la liberté suivant les édits de S. M. avec défense à ceux de lad. R. P. R. de porter aucunes armes dans led. lieu ni faire aucune assemblée sous prétexte de prêche ou de leur exercice jusques à ce que les ministres anciens du Consistoire et quatre des plus qualifiés habitants

Digitized by Google

dud. lieu de la R. P. R. lui seront venus rendre raison par leur bouche de la sédition advenne les 23, 24, 25, 26, 27 et 28 may 1632 et déclaré les noms et surnoms de ceux qui l'ont faite et y ont adhéré et participé.

— Autre ordonnance du s^r de Miron du 29 mars 1638 par laquelle les défauts obtenus contre Jacques *Roux* consul-moderne de la R. P. R. dud. lieu et autres habitants et René *de Roux* s^r *de Jarlais* sont déclarés bien obtenus, Et entérinant la requete desd. habitants catholiques ils sont déclarés quittes et déchargés des dettes contractées par eux de lad. R. et par exprès de l'obligation consentie par Antoine *Barbeyrac* au profit de Gaspard *de Chabrières* de la somme de 800 liv. du 2 février 1633 demandée par René de Roux soi-disant avoir droit dud. Chabrières. Comme aussi seront quittes et demeureront déchargés desd. dettes Mathieu *Champel* et Moyse *Chana* nouvellement convertis à la foi catholique, et ceux qui se convertiront ci après conformément aux édits et déclarations du Roy.

— Commission obtenue par lesd. habitants de lad. R. P. R. dud. Cheylar le 29 mai 1638 en la cour des aydes de Montpellier, afin d'être reçus opposans à l'exécution de l'ordonnance dud. s^r de Marsan et appelans de la délibération par eux prise du dernier febvrier 1633 et ordonne que sans avoir égard aux d. ordonnances et délibérations lesd. habitants catholiques payeront et contribueront conjointement avec lesd. habitants de la R. P. R. au sol la livre au payement des sommes empruntées pour le logement desdites compagnies avec dépens, dommages et intérêts.

— Exploit d'assignation donnée aux habitants catholiques en consequence en lad. cour des aydes le 16 juillet en suite du jugement rendu par les s^rs commissaires de la Chambre criminelle du pays de Vivarais le 30 décembre 1632 entre le procureur de S. M. en lad. Chambre demandeur en crime de sedition et rebellion faicte contre les ecclésiastiques et catholiques dud. lieu du Cheylar au préjudice du libre exercice de la Religion catholique d'une part et Loys *Chambonnet*, Salomon, Isaac et Alexandre *Reboulet* frères, Jean et Pierre *Gibert* père et fils dud. lieu du Cheylar et autres défendeurs par lequel led. *Chambonnet* est pour reparation de ladite sedition et autres crimes condamné d'estre rompu vif,

Digitized by Google

lesd. *Reboulet* frères d'assister à l'exécution et aux galères pour six ans ; ordonné que le procès serait pour les mêmes crimes parachevé aux y dénommés, actuellement prisonniers et contumaces par défauts et contumaces contre les défaillants.

— Autre jugement de mort rendu par lesd. s^rs^ commissaires pour mêmes crimes par défaut et contumaces à l'encontre de Joachim *Movy* et autres particuliers habitants de lad. R. P. R. condamnés à mort, du 8 janvier 1633.

— Acte d'assemblée de tous les habitants dud. lieu du Cheylar tant catholiques qu'autres tenue le dernier février 1633 pardevant le lieutenant de la justice ordinaire du Cheylar et en la présence des s^rs^ de Montesquiou et de Lamerval capitaines au rég^t^ de Vaubecourt par lequel lesd. habitants de la R. promettent de prendre en leur protection lesd. habitants catholiques et de ne leur rien demander de la défense faicte par lesd. deux compagnies, et de vivre en amitié avec eux et de ne leur faire éprouver ni mal ni deplaisir.

— Copie de mandement du s^r^ de Marsan du 30 décembre 1632 aux consuls dud. Cheylar d'administrer dorénavant vivres et aliments aux soldats si mieux ils n'aiment leur donner à chascun 8 sols par jour et aux capitaines et officiers les sommes portées par iceluy.

— Copie de la plainte faicte pardevant les officiers dud. lieu du Cheylar par Pierre *Fraysse* procureur jurisdictionnel du 24 juin 1632 et information faicte ensuite dud. juillet 1632.

— Copie du contrat d'acquisition faicte par Pierre *Blachon* et Loys *Chazalet* dud. Cheylar pour et au nom des y dénommés faisant profession de la R. P. R. d'une maison étant dans lad. ville d'Achille de Marcoux du 1er may 1571.

— Extrait des baptistères et célébrations des mariages faits aud. Cheylar par les ministres de la R. P. R. des 2 avril et 8 may 1572.

Copie du prix faict baillé par lesd. habitants faisant profession de la R. P. R. à Vernhes pour bâtir et réedifier la maison commune desd. habitants leur servant de temple, du 14 juin 1623.

— Copie de la commission obtenue par lesd. habitants de la R. P. R. du Sénat de Nîmes aux fins de faire assigner les habi-

Digitized by Google

tants catholiques dud. lieu pour leur voir faire défense de les troubler à la réédification de lad. maison et condamner à leur en laisser l'exercice libre, du 1er septembre 1623.

— Sentence du Sénat par laquelle lesd. habitants de la R. P. R. sont définitivement maintenus en la possession et jouissance de lad. maison, du 20 octobre 1623 signifiée le 3 novembre suivant.

— Copie des Lettres obtenues en la Grande Chancellerie par le sr duc de Ventadour portant que le syndic desd. habitants de la R. serait assigné au Conseil pour voir ordonner que les deffenses qu'il leur avait faictes de construire led. temple tiendraient et que ce qui se trouverait bâti serait abattu.

— Extrait du cahier général et particulier présenté par les députés des Eglises prétendues réformées, répandu en Suisse en août 1625.

— Requête présentée au Conseil par lesd. habitants de la R. P. R. dud. lieu du Cheylar le 3 may 1640, en ce qu'en procédant au jugement d'estre les parties pour le fait de la dépense du logement fait aud. lieu du Cheylar des deux compagnies de gens de pied, il plaise à S. M. décharger lesd. habitants de la R. P. R. des assignations à eux données au Conseil à la requête du duc de Ventadour et refaisant renvoyer leur procès criminel pour raison de leur temple et maisons, excès, meurtres, outrages, violences, persécutions, exactions ouvertes commises en leurs personnes par les nommés *Chambaud* et autres habitants catholiques ses complices, circonstances et dépendances en la Chambre de l'Edit, de Castres, pour y être procédé suivant les derniers errements y pris et donnés.

— Requête des habitants catholiques tendant à ce que lad. requête ci-dessus des habitants de la R. P. R. soit rejetée.

» Le Roy, en son Conseil, faisant droit sur l'instance sans avoir égard aux lettres et requêtes desd. habitants du Cheylar de la R. P. R. a ordonné et ordonne que les ordonnances des srs de Marsan et de Miron, Intendants de la justice en Languedoc du 31 décembre 1632 et 29 mars 1638 seront exécutées selon leur forme et teneur sans depens.

» Fait au Conseil privé du Roy tenu à Paris le 26 juin 1640.

Digitized by Google

» Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, au 1er huissier ou sergent sur ce requis, salut.

» Nous te mandons que l'arrest donné en nostre Conseil privé entre les habitants catholiques du lieu du Cheylar en Vivarès demandeurs et défendeurs, d'une part et les habitants aussy dud. lieu de la R. P. R. défendeurs et demandeurs, d'autre part soit signifié auxd. habitants de la R. P. R. à ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance et ayent à y obéir, leur faisant défense d'y contrevenir à peine de tous dépens, dommages et intérêts, etc., etc., car tel est notre plaisir.

» Donné à Paris le 26 juin l'an de grâce 1640 (26 juin) et de notre règne le 31e,

» Par le Roy en son Conseil,

» FAYET, signé. »

Après la reproduction intégrale de ces deux pièces justificatives de notre histoire locale nous allons continuer de feuilleter notre *Registre* et d'en transcrire ou d'en extraire ce que nous croirons intéresser le lecteur.

Voici d'abord ce qui est écrit en marge de la page 78 :

« Une maison de N. Aymar de Largier sr du Bourg s'estant brûlée à St-Michel le Rance en 1626 soit par mégarde soit par la malice des ennemis dud. sr les habitants du Cheylar furent contraints de convenir avecque luy pour empêcher le degât qu'il commençait de faire sur les maisons des rebelles et de luy promettre 500 liv. pour l'assurance desquels Jean *de Chambaud*, Mathieu *Dousson*, Antoine *Chalancon*, Thimothée *Bourdier*, Pierre *Cortial*, Pierre *Chambaud*, X. de *Laurens*, Jean *Cuer*, Pierre *Jouve* s'obligeraient ainsi que les autres habitants au nombre de soixante par acte reçu Me Pallier nre les indemniseraient ; ces derniers furent contraints par le Sénat de Nîmes à payer :

» Le 1er febvrier 1643 N. César de Largier sr de Ville bailli de La Voulte ht au lieu de la Faurie paroisse de St-Alban, fils d'Aymar de Largier donna quittance de 900 liv. tournois à Me Pierre *de Chambaud* dr ès-droits, Me Mathieu *Dousson* et Pol *de Chambaud* qu'ils s'étaient obligés de luy payer pour le fait ci-dessus. »

Nous trouvons ensuite divers actes relatifs à une chapelle dont

Digitized by Google

la famille Chambaud avait le patronage dans l'Eglise collégiale de N.-D. du Cheylar.

Cette chapelle érigée autrefois par les sgrs de Brion sous le vocable de Ste-Catherine fut donnée le 20 juin 1618 par Me Anne de Levis à Jean de Chambaud « avec le droit d'y avoir banc et d'y être enterré ». Touchant usage de faire prier les vivants sur les dalles au-dessous desquelles reposaient les morts !

Jean de Chambaud la transmit à son fils aîné Pierre qui changea son vocable en celui de *N.-D. du Bon-Secours* et qui le 2 may 1642 en nomma recteur Me Pierre Constans, doyen de l'Eglise collégiale du Cheylar.

Le registre contient l'acte de provisions de la judicature du Cheylar conférée à Me Pierre de Chambaud dr ès-droits par le comte René de la Mothe cte de Brion le 26 juillet 1633. Cette judicature s'étendait sur les terres de St-Jean-Roure, St-Christol et Accons.

Les fonds possédés par Me Pierre de Chambaud tant au Cheylar qu'à Aric, St-Jean-Roure, St-Cierge, les Nonières, St-Prix étaient considérables ; il avait une maison au *Serre* en la *Rue droite*, un chenevier et un jardin au *Claux*, un autre chenevier et un pré au lieu de *Chabannes*, une châtaigneraie à Selve, un jardin et chenevier aux *Traverses*, au Cheylar ; le domaine des *Eygas* dénombré à Aric, aux Nonières et à St-Cierge, le domaine de *Bécha* aux Nonières, à St-Jean-Roure et à St-Prix, le domaine de *Duzayes* à St-Jean-Roure et diverses rentes.

Il nous reste en terminant à donner la généalogie de cette famille.

Ainsi que nous l'avons dit au début de ce travail, le premier qui est connu de nous et qui a fait la branche établie au Cheylard est :

I. *Jean Chambaud* notaire en 1591 au Cheylar ép. Marie de Laurens et testa les 19 juin 1622 et 9 juin 1635 ; il eut de son mariage : 1° Pierre dr ès-droits et lieutenant de juge au Cheylar ; c'est à lui que nous devons les renseignements qu'il recueillait dans le *Livre de raison* qui nous a guidé dans notre travail ; il épousa honnête Isabeau Lacourt fille de Jean et de Catherine Marson, de St-Agrève et mourut sans postérité ; 2° Claude qui

Digitized by Google

suit ; 3° Jean qui a fait la Br. dite de *Lautussac* ; 4° Françoise mariée à J^es Riffard, d'Accons.

II. *Claude Ch.*, né le 2 février 1610, notaire au Cheylar où il décéda en 1685 avait épousé le 17 janvier 1636 Catherine Faure, de Beauvert paroisse de St-Jean-Roure dont il eut : 1° Ignace qui suit ; 2° Marie ép. de Jacques de Giron, du Cheylar ; 3° Isabeau mariée en 1693 à Isaac Perier ; 4° Françoise mariée en 1680 à Jacques Cuerc, chirurgien au Cheylar.

III. *Ignace Ch.*, décédé le 18 juin 1670 avait épousé en 1665 Marguerite Ponsonnet (1) dont il eut : 1° Thérèse ; 2° Jacques né le 30 mai 1670 ; son parrain fut s^r Jacques St-Laurens, d'Arcens et sa marraine d^lle Marie Ponsonnet, de St-Didier en Velay ; 3° Jeanne née le 11 septembre 1674 ; 4° Catherine mariée à Paul Vernhes ; 5° Christophe né en 1678 marié à Catherine Champel.

Br. dite *Lautussac*. II. *Jean Ch.*, notaire royal au Cheylar décéda en 1686 : il avait épousé Isabeau Bessaco dont il eut : 1° Jean qui suit, né le 19 février 1669.

III. Jean *Chambaud-Lautussac* ép. en 1689 Anne Courtial dont : 1° Pierre né en 1691 ; 2° Marianne ; 3° Elisabeth mariée en 1721 à Etienne Afforty ; 4° Guilhot qui suit ; 5° Joseph Noël né en 1702 ; 6° Jeanne mariée en 1732 à Claude Ducros ; 7° Jeanne mariée à Michel Valette.

IV. Joseph Guilhot *Chambaud* né en 1696, ép. le 24 avril 1719 d^lle Geneviève de Mirabel, fille de Paul et de Suzanne Richard, de Faveyrolles, paroisse de St-Christol dont il eut : 1° Claude né en 1721 qui suit ; 2° Jeanne Henriette née le 5 mai 1729 ; 3° Elisabeth et 4° Isabeau, mariée en 1746 à Louis Etienne de Mirabel son cousin.

V. *Claude Ch.* dit *Lautussac*, officier d'infanterie, figure en 1752 sur certains actes comme lieutenant de cavalerie et garde du corps du Roy. Il était chevalier de St-Louis et s'était retiré à Troyes en Champagne ; le 10 mai 1790 se trouvant au Cheylar sa ville d'origine, il testa devant Me Chauveau n^re, par institution parti-

(1) Marguerite Ponsonnet était fille de feu s^r André, vivant Bayle du mas de Tence et de d^lle Françoise Maron de Montzuly, paroisse de Tence ; témoins au mariage : 1° Me François de Boulieu sg^r du Mazel, Pleynet, le Courtial ; 2° Me Claude de Boulieu chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem ; 3° Me Claude Laurens, Bayle du Cheylar ; 4° André Garnier juge de la ville de Tence ; 5° Antoine Garnier Lt de Vilherma, Fay etc.

Digitized by Google

culière en faveur de : 1° dame Elisabeth Julie de Mirabel sa nièce, ép. de M. Davenas ; 2° de dlle Hélène Paule de Mirabel son autre nièce et par institution générale en faveur de Me Etienne Toussaint de Mirabel écuyer, ancien gendarme de la garde, son neveu.

H. LAFAYOLLE.

MONOGRAPHIE

DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE VIVIERS

ROSIÈRES

MÈRE DES PAROISSES DE JOYEUSE, VERNON, BALBIAC ET CHAPIAS (1)

(SUITE II)

III

Nous allons maintenant relater par ordre chronologique les faits survenus à Rosières depuis le plus ancien titre venu à notre connaissance, jusqu'à nos jours. Mais comme la place réservée à cette monographie dans la *Revue du Vivarais* est limitée, nous ne donnerons que des extraits succincts, tirés de nos annales de la ville et duché de Joyeuse.

En l'année onze cent onze, Léger, évêque de Viviers joignit au prieuré de Ruoms, les églises de Rosières, Joyeuse, Comps, St-Alban-sous-Sampzon et Chabrolières (Planzolles). Auparavant Rosières relevait directement de Citeaux, et après l'union ci-dessus, elle devint une dépendance de St-Saturnin du Port. (Pont-St-Esprit).

Ceci nous apprend que déjà en 1111, il y avait à Joyeuse une église ou chapelle relevant de la paroisse de Rosières.

Ce prieuré de Ruoms était affilié aux Bénédictins de Cluny déjà

(1) *Abrégé des Annales de la ville et duché de Joyeuse*, par le vicomte de Montravel.

Digitized by Google

en l'an 970, alors que Citeaux avait été fondée par St-Benoît en l'an 529 (1).

Le premier prieur de Rosières, connu, est Mre Guillaume d'Aubignac d'après un compulsoire en date du 26 juin 1417, rappelant que le 7 des calendes de novembre 1283, par acte reçu Sismondy, notaire, fut débat entre Mre Guillaume d'Aubignac, prieur de Rosières, moine de St-Saturnin du Port d'une part, et les syndics des habitants de Vernon (2).

Mre Hugues de Job, prieur de Rosières est rappelé dans l'acte ci-après de 1436.

Plusieurs actes de 1431 à 1436, sont passés par Mre Guillaume de Guizon, prieur de Rosières, ce dernier à propos de la fondation faite par *feu* Hugues de Job, ci-devant, prieur de Rosières (3).

A partir de 1300, nous trouvons de nombreux actes relatifs aux possessions de l'abbaye de Mercoire à Rosières et à Joyeuse (4).

En 1441 le 25 mars, Louis vicomte de Joyeuse fait son testament, fondant des messes en l'église de Rosières (Pierre de Ponte, notaire).

Le 25 février 1446, noble Raymond de Caissac (de Queysaco), prieur de Rosières, fait un achat et plusieurs autres en 1455, 1458 (de Pontis, notaire).

En 1450 le 2 mai, noble Pons de Malet, cosgr de Vernon, fonde une chapelle en l'église paroissiale de Rosières.

Le 11 juin 1458 apparaît un nouveau prieur, noble Guillaume de Caissac, sans doute parent du précédent, faisant une investiture (Vigut, notaire).

Ces Caissac étaient originaires d'Auvergne et durent contribuer au mariage en 1464 de Malringon de Salle, fils de Michel et de dlle de Caissac, avec Gabrielle de Balazuc, assisté de ses deux oncles Mre Pierre de Caissac, moine, prieur, conventuel de Langogne et Giraud de Caissac, moine, prieur de Ruoms (5).

1477, 2 juin, Mre Guillaume de Salle, prieur de Rosières est

(1) Voyez monographie de Ruoms.
(2) Voyez l'acte aux Annales.
(3) Voyez généalogie de Guizon.
(4) Voyez Annales.
(5) Voyez généalogie de Balazuc.

Digitized by Google

témoin d'un acte passé par Pons de Malet, cosgr de Vernon avec les habitants dudit lieu.

Ce prieur dut aussi être attiré en Vivarais par son parent le susdit Malringon de Salle.

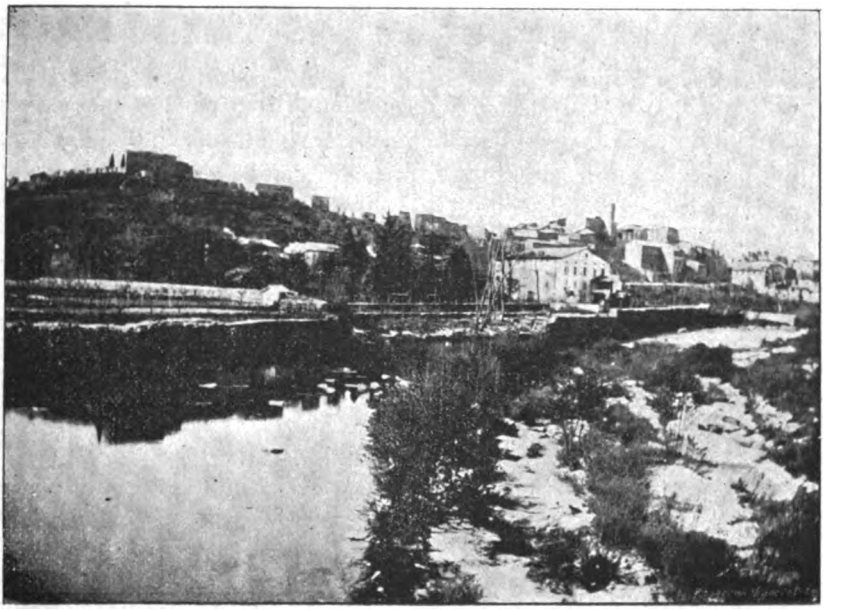

VUE DE JOYEUSE
Prise du levant
(D'après une photographie du Vte L. de Montravel).

Remarquons en passant que les documents du siècle qui va suivre (XVIe) sont fort rares, non seulement pour Rosières, mais presque partout, cause due sans doute aux guerres du protestantisme époque où on brûlait beaucoup et instrumentait peu.

1559, dernier décembre, Mre Antoine de Orto, curé de Rosières, rend hommage à Guillaume, vicomte de Joyeuse, pour une maison à Joyeuse (Duserre, notaire).

1561, 5 février, hommage au vicomte de Joyeuse par noble Jacques de Jurguet, prieur de Joyeuse et Rosières (idem) (1).

(1) C'est peut-être le même que Jacques de Jurguet, protonotaire du St-Siège, chanoine de St-Flour, fils de Gaspard de Jurguet, sgr de Montjésieu, famille du Gévaudan.

Digitized by Google

1569, 7 mars, bail à prix fait de réparations à faire à l'église et au presbytère de Rosières, *brûlés par les huguenots.*

1569, 14 mars, vente sous forme d'inféodation passée par le prieur de Rosières Jean de Tourrel à Mre Guillaume de Rosilhes de quelque terre, pour subvenir aux réparations de l'église.

1569, même jour, long rapport de Mre Jean Tourrel, prieur de Rosières, en présence du régent de la vicomté de Joyeuse, exposant que ceux de la Religion réformée ont ruiné par le feu et la démolition à diverses reprises le presbytère qu'il ne peut habiter, ni célébrer le service divin, qu'il convient de prendre les moyens pour réparer les dommages, etc.. (Jehan de la Tour, notaire).

Cet acte est d'autant plus intéressant, qu'il est le seul qui nous révèle les déprédations faites par les protestants dans le mandement de Joyeuse.

1598, on lit dans les registres curiaux de Rosières et Joyeuse : Livre des rôles des enfants baptisés en la paroisse de Rosières et chapelle de Joyeuse par *feux* de bonne mémoire Mre André Nicolas et Mre noble Antoine de la Motte, curés en *leur vivant* de ladite paroisse depuis l'an 1598 jusques en 1605 qu'ils en furent chargés. Le 25 novembre 1599 André Nicolas, cesse les fonctions et dès l'an 1600 Antoine de la Motte lui succède.

1600, 20 février, acte : *Pro Domino Bertrando Pascal*, prieur commendataire de N.-D. de Rosières (Rouchon, notaire).

Les précédents curés ne firent pas un long séjour à Rosières.

En 1609 apparaît Mre Guillaume Sévénier qui dans une note de sa main, nous apprend que Mre Antoine de la Motte, curé de Rosières, Joyeuse et Vernon, mourut en l'année 1610.

Mre Sévénier appartenait à une famille de Rosières. Il fut le dernier curé de Rosières et Joyeuse réunies. Ce fut sous lui et de son consentement que Joyeuse fut érigée en paroisse en l'année 1620, comme nous le verrons plus loin. Il a laissé quelques notes à propos d'événements passés à Joyeuse, peste, inondations, etc.

En 1645 il était infirme, malade et fort âgé, desservant la paroisse depuis 35 ans.

Son extrait mortuaire est ainsi conçu : *Dominus Guillelmus Sevenier obiit anno 1645, 21 septembris Parochus Eulerix Sti Petri et Ste-Marix de Roserix et Gaudiosx et sepultus fuit in*

Digitized by Google

Ecclesia de Roseris anima requiescat in pace (Registres de Rosières).

Mre Etienne Bertrand était prieur en 1618 comme il est dit dans l'acte de fulmination par l'évêque de Viviers de la Bulle du Pape Paul V relative au démembrement de la paroisse de Rosières, de l'institution de l'oratoire et des droits du curé Sévenier et du prieur Bertrand. Ce dernier ou empêché ou se croyant lésé, quoique convoqué par l'évêque ne s'étant pas présenté, il fut passé outre.

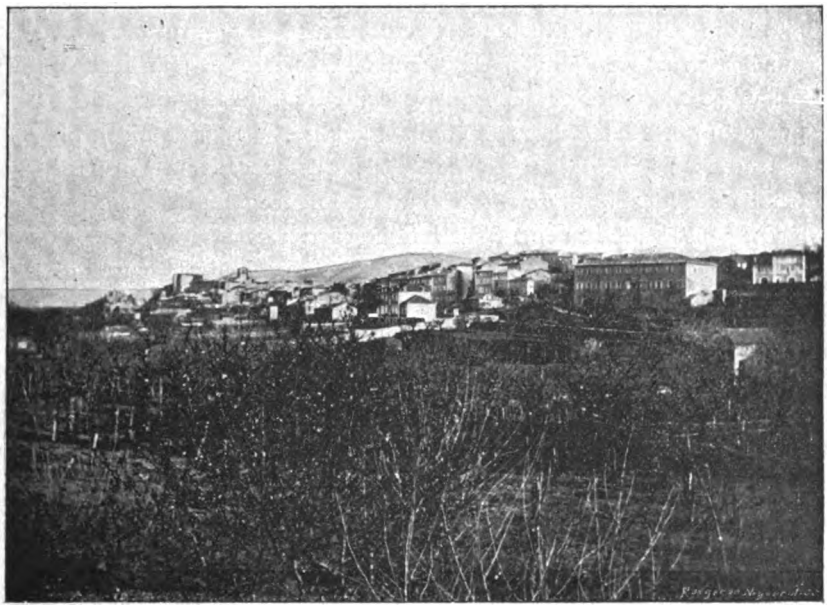

VUE DE JOYEUSE
Prise du Couchant
(D'après une photographie du Vte L. de Montravel).

En 1634 Mgr de Suze, évêque de Viviers, vint en personne faire la visite de l'église de Rosières, dont le procès-verbal ne nous est pas connu.

1644, 29 septembre, frère Laurent Morelet, religieux, professeur, docteur en théologie, prieur claustral et infirmier de l'abbaye de Lézat, ordre de Cluny. D. de Rieux, vicaire général dudit

Digitized by Google

ordre, etc., fait une longue ordonnance pour tout ce qui concerne le prieuré de Rosières (1).

1646, après le décès de Mre Sévenier il y eut une vacance de quelques mois, pendant lesquels, le R. P. Vazerac de l'Oratoire de Joyeuse, administra la paroisse.

1647, 10 février, acte passé entre Mre Gaspard Chabassut, curé de Rosières et François Garse, au nom de Louis son frère, moine claustral de Rosières, suivant leurs droits établis par acte du 14 octobre 1645 passé par le R. P. Mazenod, procureur de noble Hugues de Bouchard, *prieur de Rosières*.

Antoine Chabassut testa le 25 octobre 1658. Il mourut la même année à Gras. Le 3 janvier les consuls de Rosières et Jean Roche, prieur de St-André-Lachamp, ses exécuteurs testamentaires, donnèrent un prix fait pour réparations à l'église (Motte, notaire).

Jean, *alias* Jean-Jacques de Merlet dut succéder à Gaspard Chabassut, dès la fin de 1658, ou au commencement de 1659.

On peut le suivre pendant sa longue carrière.

Il appartenait à la famille des Merlet, de la ville de Joyeuse qui avait des prétentions à la noblesse. Un des sept enfants de Théodore de Merlet, docteur en l'un et l'autre droit et de Clauda de Girard, ledit Théodore guéri miraculeusement par l'intercession du R. P. de Bérulle (2).

Le 11 février 1659 le R. P. Pons, supérieur de l'oratoire de Joyeuse passe un prix fait, pour le rétable du grand autel de Rosières (Motte, notaire) (3).

J. de Merlet, curé, est témoin le 22 octobre 1660 de la prise de possession de la place de moine claustral de Rosières, par Mre Etienne Arifon, secondaire du prieur de Laurac, par suite du décès de Mre André Jacoumin, moine de Cluny, installé par le R. P. Pons, procureur de R. P. Reyné Bicherot, prieur de Rosières (Bellet, notaire).

Le 1er novembre 1668, ledit curé étant alors aussi prieur met en possession de ladite place de moine claustral Mre Pierre de Vachier (Jean Bellet, notaire). Il mourut à Rosières le 2 septembre 1674, inhumé par le curé Merlet. Il était fils de noble Antoine de

(1) Voyez Annales.
(2) Voyez monographie de Joyeuse et généalogie de Merlet.
(3) Voyez Annales de Joyeuse.

Digitized by Google

Vachier, sgr de Leyrolle, paroisse de Lablachère et de Françoise de la Garde de Chambonas.

En 1675 le R. P. Coquers, de Riom en Auvergne, était prieur de Rosières.

Le 17 décembre de cette année eut lieu la visite de l'église de Rosières par Mre Monge, curé-prieur d'Aps.

Voir cette longue et intéressante pièce aux Annales de Joyeuse, dont nous ne dirons ici que quelques mots : Eglise fort ancienne, cinq pas de large et dix-sept de long, outre le presbytère et cinq chapelles. La nef est pavée, le clocher carré, terminé par une pyramide. Il y a trois cloches, le cimetière joint l'église, une des chapelles, autrefois au sr du Sault, maintenant au sr de la Saumès. La paroisse de Rosières lors de la visite de l'année 1634 faite par Mgr comprenait la ville de Joyeuse, qui a été depuis érigée en paroisse. Celle de Rosières est toute catholique, environ 130 maisons et environ sept cents communiants, sans y comprendre le quartier de Vernon. La maison prieurale ou cloître est toute ruinée, à part le logement du claustrier. Le sr curé de Merlet depuis environ quinze ans, fait son habitation dans la maison paternelle à Joyeuse, n'y ayant point de maison curiale à Rosières.

Le prieuré était pauvre, ayant perdu ou aliéné plusieurs de ses possessions pour subvenir aux réparations à faire par suite des ravages causés par les protestants.

Il perdit entre autres ses terres d'Arleblanc et de la Charve situées dans la paroisse, dont la première servait de maison de campagne aux moines.

Ces terres passèrent à Guillaume de Rosilhes, sgr de Laurac, époux de Jeanne de Budos. Les Rosilhes les tenaient en arrière fief et noble de la baronnie de Joyeuse, comme on le voit par un hommage rendu en 1559 à Guillaume, vicomte de Joyeuse, reçu (Pierre Duserre, notaire).

En 1581 on voit dans un dénombrement que les Rosilhes avaient la faculté et droit de prendre les eaux de la rivière de Baume pour les conduire depuis l'église de Rosières jusqu'à leur mettairie d'Arleblanc, pour l'arrosage de leurs prés (Archier, notaire).

Guillaume de Rosilhes ne laissa que deux filles : 1° Jeanne qui

Digitized by Google

eut en dot la Charve et épousa en 1601 Gaspard de Chanaleilles ; 2° Alix qui eut pour sa part la terre d'Arleblanc et fut mariée à Louis du Cluzel, sgr de Laurac.

Ceux-ci n'eurent à leur tour que deux filles :

a. Claude Guillemette du Cluzel, dame de Laurac, héritière de sa maison, qui épousa le 1er août 1624 Charles Ignace de la Rochefoucault. Leur fils Louis, comte de Laurac vendit ses biens de Laurac le 12 mai 1708 à Antoine Vezian qui se qualifia sgr de Laurac, par acte passé au Puy devant (Descours, notaire).

b. Jeanne du Cluzel épousa le 12 mai 1616 Guillaume de Lavernade, avec une dot de vingt-une mille livres, plus la mettairie, champs, vignes et jardins d'Arleblanc et autres propriétés confrontant la rivière de Beaume. Ce mariage ayant été stérile, Jeanne devenue veuve, donna par testament du 7 juin 1662 la terre d'Arleblanc à son cousin Guillaume de Chanaleilles de la Saumès et fit son héritier universel son neveu, Louis de la Rochefoucault.

Guillaume de Chanaleilles devint ainsi propriétaire des deux terres contiguës d'Arleblanc et la Charve, limitées sur dix-huit cents mètres de long par la rivière et des trois autres côtés par un coteau.

Antoine Pellier, de Sampzon, ayant acquis ces terres les transmit à la comtesse de Montravel sa fille, dont les descendants les possèdent aujourd'hui (1).

Le 14 mai 1685 le curé Merlet donna à prix fait à Georges Piliot, maître maçon de Joyeuse, la reconstruction de la maison claustrale (Bellet, notaire) (2).

1685, 14 mai, Jacques de Merlet, résigne en cour de Rome sa cure de Rosières en faveur de Mre Jacques-Joseph de Merlet (Bellet, notaire) (3).

(1) Voyez généalogies de Rosilhes, du Cluzel, Lavernade, Chanaleilles.

(2) Voyez Annales. C'est la même que celle d'aujourd'hui, réparée depuis.

(3) Ce Jacques-Joseph était son neveu pour lors âgé de 26 ans. On ne sait pour quelle cause cette résignation n'eut pas d'effet. Le curé en fit une autre en 1699. Son neveu dut trouver mieux, car il devint aumônier de Mre de Courtenvaux et mourut à Cambray le 11 juin 1691.

(A suivre). L. DE MONTRAVEL.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

VALS - LES - BAINS

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1901

SOMMAIRE. — La première église de Vals. — Raymond de Vals. — Un prétendu mariage princier à Vals au XIVe siècle. — L'ancien pont sur la Volane. — Le haut seigneur et les coseigneurs de Vals. — Barjac. — Justet. — Le culte catholique empêché à Vals pendant un demi-siècle. — La prise de Vals en 1621. — La capitulation de 1628. — L'incident de 1653. — Le calvaire, la vieille ville et les ruines du château de Montlaur. — Difficultés religieuses. — Interdiction du culte réformé et demolition du temple. — Justet et la tentative camisarde de 1709. — La découverte des sources minérales. — Vals aux deux derniers siècles. — Inondations. — Le livre de raison de Malmazet. — Le bac. — Le clergé de Vals pendant la Révolution. — La population catholique et protestante. — Etablissement du pont suspendu. — Les forages de Firmin Galimard. — Le nouveau et l'ancien Vals. — L'eau chaude. — Vals et Vichy.

Nous nous souvenons d'avoir lu, il y a quelques années, dans un journal de Vals, un tableau de ce pays aux temps géologiques. L'auteur, M. Eugène Mouline, peignait les mers et les montagnes de ce temps, comme s'il les avait vues, comme s'il avait assisté aux cataclysmes qui en ont changé la face. Cela ne manquait pas d'un certain intérêt, et l'on aurait été tenté d'aller y voir, si la chose eût été possible, à cause de la magnifique végétation de ces lointaines époques ; il est vrai qu'à travers les araucarias et les fougères gigantesques, on entrevoyait l'ombre d'une foule de vilaines bêtes, et que les plus hardis auraient pris sans doute le temps de la réflexion, en songeant aux mâchoires, de 18 mètres de long, des iguanodons qui auraient pu les happer au passage. Fort heureusement il n'y a plus à Vals de si terribles animaux, en supposant qu'il y en ait jamais eu — et peut-être, au lieu de lâcher si complètement la bride à son imagination, l'ingénieux collaborateur de *Vals Thermal* eût-il mieux fait de se borner à recueillir et à nous faire connaître les débris de plantes ou d'animaux, qu'on trouve positivement dans le pays, comme un savant professeur de la Faculté catholique de Lille, M. l'abbé Boulay, le fait actuellement pour les fossiles du Coiron.

Dans tous les cas, ce sont des notes d'un autre genre que nous nous proposons de coucher ici, ayant l'habitude, quand nous

Digitized by Google

sommes sur le terrain de l'histoire, de ne rien avancer qui ne soit appuyé sur des documents certains. Et de véritables notes historiques nous ont paru d'autant plus nécessaires, que toutes les publications, dont Vals a été l'objet jusqu'à ce jour, présentent à ce point de vue beaucoup trop d'inexactitudes ou de flagrantes erreurs.

***

Les plus anciennes données que l'on possède sur Vals viennent naturellement des chroniques monacales.

La première église de Vals était dédiée à St-Martin. Un paragraphe du cartulaire de St-Chaffre (le 266e) est ainsi conçu :

« Le monastère de St-Pierre, situé près du château appelé Ucel, a deux églises qui lui sont soumises, savoir, celle de St-Privat, et l'autre, St-Martin de Vals, que le prieur dudit lieu acquit avec la chapelle du château ; il a de plus, un autre oratoire, construit anciennement au lieu appelé *Arlis* ; d'où (c'est-à-dire du prieuré d'Ucel et de ses dépendances) notre monastère reçoit la provision de vin pour un mois. »

Ce paragraphe, venant à la suite d'un autre relatif à l'acquisition des églises de Mézilhac, Ste-Eulalie, Mercuer et St-Julien-du-Serre par l'abbé Guillaume, il y a lieu de penser que l'église de St-Martin de Vals existait à l'époque de ce personnage, qui régit l'abbaye du Monastier de 1074 à 1086.

L'église de St-Martin de Vals est nommée dans deux bulles pontificales (de 1179 et 1259), qui énumèrent et confirment les possessions de St-Chaffre.

Les barons d'Aubenas, de la maison de Montlaur, étaient alors les seigneurs de Vals, mais ils relevaient eux-mêmes de l'évêque du Puy. Parmi les terres et châteaux dont Pons de Montlaur fait hommage, en 1274, à ce haut dignitaire ecclésiastique, figurent, non seulement le château et la ville d'Aubenas, avec la maison et la tour d'Aubenas, mais encore « le château d'Ussel en Vals, et la tour ou forteresse tenue par le seigneur Pons de Vals, partie de Vals, etc. ». Il est à noter que l'église de St-Martin n'est pas nommée dans l'acte, preuve qu'elle dépendait toujours de St-Chaffre, par l'intermédiaire du prieuré d'Ucel, qui avait aussi sous sa dépendance les églises de St-Privat, Mercuer et St-Julien-du-Serre.

Digitized by Google

Ce prieuré, dont l'église et la cure d'Ucel sont des débris, paraît avoir été fort riche. Au XIVe siècle, il possédait une foule de reconnaissances — valeurs correspondant à nos obligations hypothécaires — sur toutes les paroisses des environs, et notamment 700 sur Vals et St-Andéol-de-Bourlenc. Aussi les prieurs d'Ucel seraient-ils parvenus, moyennant certaines redevances, à se rendre indépendants de la maison-mère. Ceci aurait eu lieu vers 1420. On dit que le prieur de St-Martin de Vals se rendit, à son tour, par le même procédé, indépendant de celui d'Ucel.

Or, où se trouvait cette église St-Martin de Vals, dont l'existence est signalée dès le XIe siècle, et remonte probablement beaucoup plus haut ?

Nous avions pensé d'abord en retrouver la trace, ou tout au moins l'emplacement, dans l'ancienne église récemment démolie, à l'extrémité du bourg de Vals, près du pont où passe la route d'Antraigues ; mais des témoignages authentiques nous ont démontré qu'elle n'était, ni dans le bourg de Vals, ni même dans la vallée de la Volane, mais au village de Chaudière, qui se trouve à environ deux kilomètres de l'ancien pont de Vals dans la vallée du Voultour.

Le livre de raison de la famille Malmazet de Vals, écrit au siècle dernier, constate qu'en 1562 presque tous les habitants de Vals étaient calvinistes, et qu'alors, ayant chassé les prêtres, ils firent démolir l'église St-Martin, *située à Aulache*. Il y a là une inexactitude qui s'explique par le voisinage des deux hameaux. Ayant fait, dans le courant de l'automne dernier, une excursion à Chaudière, il nous fut facile de reconnaître dans la propriété Delubac, vendue, il y a une vingtaine d'années, à la famille Etienne, des vestiges de l'ancien établissement de St-Chaffre. Les murs de l'enclos du prieuré ont été maintenus sur certains points. On peut voir dans l'un d'eux une niche qui a servi sans doute à quelque statuette de saint. Quant à l'église, il n'en reste qu'un bloc de bâtisse très dure, reste d'un pilier du chœur, dans la vigne qui est au-dessous de la maison Etienne. Cette église était orientée de l'ouest à l'est. Le cimetière était autour et l'on trouve encore aujourd'hui, en piochant le terrain, des quantités d'ossements et des débris d'objets pieux, surtout de chapelets.

Digitized by Google

L'escalier extérieur de la maison Etienne est formé de belles pierres de taille, arrondies d'un côté, provenant de l'église où elles servaient probablement de marches à la table de communion. Sur une autre vieille pierre de taille, encastrée dans le mur de la façade, on distingue les lettres suivantes :

RL... VE... L

que nous livrons à la sagacité des érudits de la contrée.

Enfin, on peut voir dans la maison Etienne une fort curieuse statue de la Vierge, tenant l'Enfant-Jésus sur son bras gauche, dont la facture assez primitive est, dans tous les cas, un indice non douteux d'ancienneté. Cette statue, qui mesure environ un mètre de hauteur, est en bois de poirier et coloriée. Les traits de la Vierge ont beaucoup d'expression quoique un peu rustique. Cette vénérable relique est assez bien conservée, sauf un bras de la Vierge et un bras de l'Enfant qu'il serait aisé de refaire, et on nous permettra d'exprimer ici le vœu que, si elle sort un jour de la maison Etienne, où l'on a pour elle un véritable culte, elle n'aille pas ailleurs que dans la nouvelle église de Vals, comme étant le seul monument qui, à notre connaissance, ait survécu à la ruine de l'ancienne église.

Le culte catholique fut interrompu longtemps à Vals, à la suite de la destruction de l'église St-Martin. Plus tard, l'évêque de Viviers autorisa le transfert de la paroisse à la chapelle de N.-D. de Pitié, qui fut le noyau de la seconde église récemment démolie. Cette église fut construite en 1639 par un sieur Bastide, sculpteur et maçon d'Avignon. Ce même personnage avait été chargé, l'année précédente, par Marie de Montlaur, de faire deux lions en pierre pour surmonter le portail de la basse-cour du château d'Aubenas. Ces deux lions coûtèrent 60 livres.

On sait que le régime économique des églises était alors tout différent de ce qu'il est aujourd'hui. Les églises ne recevaient rien de l'Etat et vivaient de la charité des fidèles. Ceux-ci leur payaient généralement une dîme, qui variait du dixième au trentième, selon les produits. De cette dîme, on faisait habituellement trois parts : l'une pour le prieur à qui incombaient les frais d'entretien de l'église, l'autre pour les besoins du curé, et la troisième pour les pauvres. Mais souvent le produit suffisait à peine à l'entretien du

Digitized by Google

curé, à qui, dans ce cas, elle était entièrement abandonnée par le prieur. Celui-ci était l'homme investi du bénéfice — primitivement par l'autorité ecclésiastique — et souvent plus tard par l'autorité civile, ce qui fut cause de bien des abus. Le prieur nommait le curé, chargé du service paroissial, à moins qu'il n'en remplit lui-même les fonctions, ce qui arrivait souvent dans les paroisses pauvres qui ne pouvaient payer à la fois un prieur et un curé. Comme, en bien des cas, le prieur ou le curé ne pouvaient pas s'occuper de la levée de la dîme, ils la donnaient à bail à d'autres personnes. En 1682, la dîme du bénéfice de Vals était affermée 1.400 livres.

Le droit de nomination au prieuré de Vals était en litige entre les abbés du Monastier et de la Chaise-Dieu. Après chaque décès de titulaire, les deux abbés, chacun de leur côté, lui désignaient un successeur ; il y avait ensuite transaction.

L'ancienne maison curiale de Vals, située en face de l'ancienne église, à côté de la mairie, fut bâtie vers 1715. Le devis de la construction ne dépassait pas 5.000 livres.

En 1778, il y eut une refonte des trois cloches de Vals, qui coûta 4.000 fr.

L'église et le prieuré de St-Martin de Vals, ruinés depuis plus de deux siècles, furent vendus en 1791, comme biens nationaux, devant le Directoire du district du Coiron. L'opération comprenait « une prairie et petit champ complanté en mûriers et partie en vigne, le tout formant un enclos dépendant du ci-devant prieuré de Vals, confrontant du levant Champahnet notaire, du couchant Jean Perge, de bise (nord) Reynet, et du marin (midi) le ruisseau de Boutoul (le Voultour), contenant 3.152 toises, *outre le cimetière ancien qui n'est point compris...* » La première enchère eut lieu le 8 janvier : André Dubourg offrit 3.000 livres : Blanc, curé, enchérit de 200 livres, etc. Enfin, le 24 janvier, le lot fut adjugé à Croisier, de la Bégude, au prix de 7.225 livres.

En 1826, la commune de Vals réclama contre les Delubac, ayant droit de Croisier, comme ayant pris possession, non seulement du terrain qui leur avait été adjugé, mais aussi de la partie qui n'avait pas été comprise dans la vente, c'est-à-dire du cimetière et de l'église qui y était enclose, en faisant observer, d'ail-

Digitized by Google

leurs, que c'étaient là des biens communaux que le District n'avait pas le droit de vendre. Le conseil de préfecture donna raison à la commune. On déduisit donc de la vente l'emplacement du cimetière (13 ares 48 centiares) que l'expert estimait 945 fr. et qui fut vendu aux enchères 1.195 en septembre 1826. Cette somme entra dans les dépenses que fit la commune deux ans après pour l'établissement d'un nouveau cimetière.

***

En dehors des indications qui précèdent sur l'ancienne église de Vals, les documents du moyen-âge nous apprennent fort peu de chose sur cette localité.

En décembre 1306, apparaît le nom d'un Raymond de Vals *(de Valle)* qui reconnaît tenir en fief de Guigues, seigneur de la Roche en Rénier, tout ce qu'il possède dans la paroisse de St-Pierreville, ainsi que dans les mandements de Don, de Mézilhac et de Montagut. L'acte est passé à Meyras, dont Guigues était seigneur, et où il faisait sa résidence habituelle. Ce Raymond devait être mort en 1310, car on trouve à cette date son gendre faisant une semblable reconnaissance, en son nom et au nom de sa femme, Alix, fille de Raymond de Vals (1). L'acte désigne ce gendre sous le nom d'Hugues Charbonnel, mais on peut se demander s'il n'y a pas ici une erreur de lecture et s'il ne s'agit pas d'un Chardonnal, seigneur des Combes (Vals), plutôt que de la famille Charbonnel, établie plus loin, à Chauzon et à Vinezac.

En 1309, le 24 novembre, s'il faut en croire le *Guide à Vals*, de M. Chabalier, complaisamment reproduit par d'autres *Guides*, un mariage princier aurait eu lieu à Vals, « dans une maison voisine du cloître des Frères-Mineurs », et aurait amené dans ce bourg une foule d'illustres personnages. Le mari n'était autre qu'Amaury ou Aymeri, vicomte de Narbonne ; la mariée était Catherine de Poitiers, fille d'Aymar III, comte de Valentinois, et par conséquent nièce de Louis de Poitiers, évêque de Viviers, qui était venu présider la cérémonie, accompagné de messire Louis de la Gorce, archidiacre de Viviers. Cette histoire nous parut singulière pour plusieurs raisons. La première est qu'il n'y a jamais eu à

(1) Huillard-Bréholles. — *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*. V. à la table qui est à la fin du tome II.

Digitized by Google

Vals de cloître des Frères-Mineurs. La seconde est que Vals n'était à cette époque qu'un misérable bourg, difficilement abordable, puisqu'il n'y a eu jusqu'en 1831 qu'un mauvais bateau pour passer l'Ardèche, laquelle est ordinairement assez forte au mois de novembre. Et puis, on cherche vainement le motif qui aurait amené le comte de Valentinois et le comte de Narbonne à venir marier leurs enfants à Vals plutôt qu'ailleurs. Naturellement nous voulûmes vérifier le fait, et nous trouvâmes dans l'*Histoire du Languedoc*, cette œuvre si consciencieuse des Bénédictins, que c'était à Bagnols et non à Vals qu'avait eu lieu le mariage en question (1).

Parmi les détails, concernant Vals que nous avons relevés dans les registres de notaires d'Aubenas du XVe siècle, nous citerons seulement les suivants :

En 1429, un Jean Bodet, marchand d'Aubenas, vend à Nogaret, d'Asperjoc, au prix de 18 moutons d'or, une maison sise à Vals, « dans la *carreria recta*, au coin de la rue qui monte au château ». On voit par là que l'ancien Vals présentait, comme le Vals moderne, l'aspect d'une longue rue, dominée par les vieilles maisons qui s'étendaient entre elle et le château. Il est probable qu'ici, comme pour ce qu'on appelle le *faubourg* à Aubenas, la *carreria recta* se trouvait en dehors du *castrum* proprement dit, c'est-à-dire du village clos de murs.

En 1482, Imbert Blachère, du mas du Serre, paroisse de Vals, achète une châtaigneraie, dont il demande l'investiture à Guillaume de Cayres, seigneur d'Antraigues. Celui-ci répond qu'il ne peut le faire présentement, vu l'épidémie présumée régnant à Vals. Blachère demande alors de pouvoir travailler cette terre en attendant et d'y habiter. Cayres y consent.

Vers la même époque, on trouve un Nicolas Blachère, dit Maurel, *operarius* du pont de Vals, ce qui fait présumer que l'ancien pont de Vals sur la Volane date de ce temps, le mot *operarius (ouvrier ou directeur de l'œuvre)* indiquant ordinairement la personne chargée de recueillir et d'employer les fonds destinés à une œuvre déterminée.

(1) *Histoire du Languedoc*. IV, 193 (et nouvelle édition X, 423). La source est ainsi indiquée : *Domaine de Montpellier — viguerie de Narbonne. 7e continuation N° 10. Archives de la vicomté de Narbonne.*

Digitized by Google

L'ancien pont de Vals, détruit par l'inondation, était à dix mètres en aval du pont actuel, entre la mairie et la maison Martin. Construit à dos d'âne, comme le pont de Réjus (sur l'Alignon) et tous nos anciens ponts, il avait quatre arches, une plus grande au milieu. Les piles, en forme de triangle aigu, se prolongeaient à la hauteur du tablier, formant des retraites pour se garer — précaution fort nécessaire, car le pont, y compris les parapets, n'avait pas plus de trois mètres de largeur. Le pont actuel, construit par l'entrepreneur Racagel, date de 1830 (1).

***

On sait déjà par un acte de 1274, que Vals dépendait des seigneurs d'Aubenas, qui eux-mêmes en rendaient hommage à l'évêque du Puy. Ces seigneurs furent d'abord les premiers Montlaur jusqu'en 1435, puis les Maubec de Montlaur jusqu'en 1551, les Montlaur-Modène jusqu'en 1608, les d'Ornano jusqu'en 1655, les d'Harcourt jusqu'en 1700, et enfin les de Vogüé jusqu'à la Révolution.

Mais, au-dessous du haut seigneur, baron d'Aubenas et Montlaur, et relevant de lui, la seigneurie de Vals était divisée entre plusieurs coseigneurs, parmi lesquels on cite : les La Romégouse, les du Serres, les Chanaleilles, les du Cheylard, les Nicolaï, les Mourgues, les Taulignan, les Merges de la Motte, etc.

Les coseigneurs de Vals, qui figurent en 1490 dans un procès avec Guillaume de Cayres, seigneur d'Antraigues, sont : noble Taulignan de Barry, noble Christophe de Serres et noble Valentin de Chanaleilles, seigneur de Pin (Fabras).

La famille de Barjac dut s'y implanter à cette époque, par l'achat d'une part de seigneurie, car on voit Jacques de Barjac recevoir en 1497 l'hommage de Jean et de Pierre Justet, père et fils, dudit lieu.

Au commencement du siècle suivant, Thibaud de Barjac, fils de Jacques, augmenta ses droits, en épousant Bonne Nicolaï, fille à Bernard, conseiller au Parlement de Toulouse, et à Hélix de Serres.

En 1585, Charles de Barjac, petit-fils de Thibaud, fit exécuter

(1) Extrait d'un article de M. Lacrotte dans le *Courrier d'Aubenas*, 30 mai 1896.

Digitized by Google

à Vals une ordonnance royale qui défendait de jurer le dimanche, de travailler ce jour-là et de fréquenter le cabaret.

Louis de Barjac, son fils, qui est désigné deux fois par Marcha (1), sous le nom de *sieur de Vals*, était en 1628, lieutenant de la colonelle du régiment de Montréal ; il vendit le 21 avril 1635, peu de jours avant sa mort, à Marie de Montlaur, la veuve du maréchal d'Ornano, au moins une part de sa coseigneurie de Vals, tandis que Bonne, sa fille et son héritière, vendit plus tard l'autre part à Alexandre Justet, seigneur de Sardiges. Telle est la version de M. Deydier. Mais il semblerait, qu'il était resté à la famille Barjac encore une part de coseigneurie, car on voit plus tard (en 1693) Jeanne d'Apchier, veuve et héritière du dernier Barjac, transmettre en mourant ses droits à Vals, avec ses autres biens, à son neveu, Philibert d'Apchier, comte de Vabres, dont la famille les posséda jusqu'à la Révolution. Une autre branche des Barjac s'était transportée à Villeneuve-de-Berg, où elle se fondit dans la maison Ozil-St-Vincent.

Un curieux document, que nous devons à l'obligeance d'un ami, va donner une idée des rapports qui existaient au XVIe siècle entre le baron d'Aubenas et les coseigneurs de Vals, ainsi que de l'extrême division des droits seigneuriaux du lieu.

En 1548, l'un des coseigneurs, noble Louis de Taulignan, dit de Barry, écuyer, seigneur de St-Bonnet, habitant d'Aubenas, rend hommage à son suzerain, le comte de Montlaur. Il reconnaît tenir de lui « en fief franc et noble, *la 16e et la 18e partie de la plus haute tour de Vals*, c'est-à-dire de la tour qui est à la part de la ville d'Aubenas, et aussi *la 5e partie de la tour basse moyenne* appelée la Cournerie, anciennement la Crotte — et aussi *les 16e, 20e et 24e parties* de toute la juridiction du lieu et mandement de Vals, etc. Et pour les choses reconnues, ledit reconnaissant a fait audit seigneur de Montlaur hommage-lige, étant debout sur ses pieds, les mains jointes entre les mains dudit seigneur, le baisant sur la bouche en signe de fidélité..... promettant et jurant être son bon et fidèle vassal, lui garder fidélité à lui et aux siens jusqu'au dernier jour de sa vie, contre tous les hommes, excepté contre le roi de France, notre sire, etc. » Les témoins de cet acte, qui

(1) *Commentaires du Soldat du Vivarais*, pp. 37 et 212.

Digitized by Google

fut passé au château d'Aubenas, par Valentin, notaire de Montpezat, étaient : Noble Bérard Tourton, écuyer, seigneur de Mortesaigne ; noble Louis de Beaumont, coseigneur de Vogüé ; noble Charles Moreton de Chabrillan, écuyer, et noble Robert Lafarge *(de Fabrica)*, écuyer, de Burzet.

Parmi les derniers coseigneurs de Vals, une mention spéciale est due aux Justet de Sardiges, originaires du hameau de ce nom, qui est situé dans la commune de Mézilhac — selon d'autres, venus des Justets, près de Villeneuve-de-Berg. Quoi qu'il en soit, on trouve un noble Valentin Justet, qui passe des actes de notaire dans sa boutique à Aubenas en 1487, un noble Claude Justet, bailli de Vals en 1498, une « honneste fille, Jeanne Justete », qui se marie en 1576 à maître Palhon, « menuisier de la ville d'Aubenas », enfin trois fils Justet, sieur de Sardiges, maintenus dans leur noblesse en 1669. Cette famille s'éteignit en Scipion qui avait épousé Catherine Deydier en 1714 et n'en avait eu que deux filles, dont l'une fut mariée à Gabriel de Montseveny, et l'autre à Jean-Paul de Malet, capitaine châtelain de Chomérac. Le paysan calviniste Justet, dont il sera question plus loin, ne semble pas avoir appartenu à cette famille, ou du moins à la branche qui s'était élevée à la noblesse. D'après le président Challamel (1), c'était un Malmazet, et on l'appelait Justet du nom du domaine des Justets, qui appartenait à sa famille, et pour le distinguer de son frère aîné, qui portait le nom de Malmazet.

La maison des Justets est située au sortir de Vals, sur la route d'Antraigues, et fait partie de ce qu'on appelle aujourd'hui l'enclos Pigeyre. La porte de la cour est formée de débris anciens et on y lit à l'intérieur ce vers de Virgile :

Insere, Daphni, pyros, carpent tua poma nepotes.

Il paraît que la maison Justet — ce vieux foyer protestant — servit à cacher beaucoup de prêtres pendant la Révolution. Ainsi va le monde.

Le pigeonnier qui est au milieu de la paroisse, et qu'on pourrait prendre pour un débris de tour féodale, est philosophiquement habité par le secrétaire de la mairie, M. Serres.

(1) *Chronologie du Vivarais*, MSS.

Digitized by Google

***

Les familles de Barjac et de Justet, ayant embrassé la Réforme, peut-être sous l'influence du foyer protestant d'Aubenas, on conçoit que ces exemples aient contribué à l'extension que prirent rapidement les nouvelles doctrines dans le bourg de Vals. On a vu que, dès 1562, les sectateurs de Calvin, plus nombreux que les catholiques, avaient détruit la vieille église St-Martin.

C'est à Vals que viennent se réfugier plus tard les notables protestants d'Aubenas, quand les catholiques se furent emparés de leur ville en 1587, et c'est de Vals aussi qu'ils partent en février 1593 pour reprendre par surprise la ville d'où ils avaient été expulsés.

La participation de Vals aux guerres religieuses fut encore plus active au XVIIe siècle. Les protestants de l'endroit avaient bâti, au milieu de l'Ardèche, un fort qui commandait les vallées de l'Ardèche et de la Volane, et mettait à leur discrétion tout le commerce d'Aubenas au Puy. C'est sans doute, à cette occasion que Marie de Montlaur écrivit aux consuls de Vals, le 6 mars 1614, la lettre publiée par le *Guide Vaschalde*, dans laquelle elle leur recommande le calme et les précautions nécessaires pour ne pas alarmer les intérêts de leurs voisins. On était au lendemain du fameux synode de Privas, où des principes, en opposition directe avec ceux du pouvoir existant, avaient été acclamés, et les protestants de Vals, en se mettant en révolte plus ou moins ouverte contre leur seigneur, ne faisaient que suivre l'impulsion imprimée à leur parti.

Les données nous manquent sur la situation des catholiques à Vals, jusqu'à la prise de cette place en 1621 par le duc de Montmorency, mais il est évident, d'après le passage suivant d'un ouvrage de Pierre Marcha, que, leur culte y était, comme en beaucoup d'autres lieux, resté interdit, malgré les édits de pacification :

«..... (En février ou mars 1621) M. de Mazargues, frère de M. le colonel d'Ornano, qui avait charge en l'armée, voulut faire rafraîchir ses troupes dans le bourg de Vals appartenant audit sieur colonel, mais les habitants lui refusèrent ce devoir avec mépris, et se fortifièrent jusqu'à soutenir le siège et soixante-sept

Digitized by Google

volées de canon, après lesquelles finalement ils se rendirent et furent pris à merci, souffrant la sainte Messe dans leur lieu, d'où ils l'avaient chassée soixante ans auparavant ; même Mme la comtesse de Maulevrier, y étant allée, il y a quelque temps, pour certains bains proches dudit Vals, quelque prière qu'elle fît aux consuls, ne sut obtenir d'eux ni du consistoire d'y faire dire la messe ; ayant également chassé du milieu d'eux le service de Dieu, l'honneur de leur Roi et le respect d'un si vertueux et accompli seigneur que ledit sieur colonel d'Ornano (1)... »

Pierre Marcha trace ainsi le tableau de Vals à cette époque :

« Le lieu de Vals, se voulant faire de fête, commença à se fortifier et fit un fort à la Bégude d'Ardèche, pour garder ce passage et le bateau. Ce lieu est grandement considérable, pour être au milieu des catholiques, près de la ville d'Aubenas, à deux lieues de Privas, fort d'assiette, clos de murs ; tout au long passe la rivière d'Ardèche. C'est un pays montagneux, d'où sortent ordinairement 300 hommes de guerre, qui en attirent 200 ou 300 autres, habitant les pays catholiques environnants. Au bout de ce lieu étaient deux châteaux ou fortes tours, l'une appartenant au marquis d'Aubenas, et l'autre au sieur de Vals, duquel les habitants sont sujets (2). »

Le siège de Vals par le duc de Montmorency dura six jours et coûta des pertes sérieuses à l'armée catholique. Finalement les assiégés, voyant l'impossibilité d'une plus longue défense, demandèrent à capituler, et le 4 avril 1621 ils durent venir demander leur pardon à genoux (3). Montmorency accorda « la vie de tous, excepté de six des principaux à discrétion ; leurs fortifications avec un des châteaux rasés, et l'autre fortifié, et laissé en la disposition, comme la ville, de M. d'Ornano, lequel y mit en garnison partie des Corses d'Aubenas (4) ». C'est seulement à la suite de ces événements que les catholiques de Vals purent re-

(1) *Discours d'Estat*, par Pierre Marcha. (*Revue du Vivarais*, 1895, p. 484).

(2) *Commentaires du Soldat du Vivarais*, p. 36.

(3) M. Vaschalde a publié, dans ses *Notes sur le Vivarais*, le texte de l'amende honorable que durent faire alors les habitants de Vals, en y mettant d'ailleurs une date erronée (1627 au lieu de 1621), faute qu'on aurait pu mettre à la charge de l'imprimeur, s'il ne l'avait pas renouvelée douze ans après dans son *Guide à Vals*.

(4) *Commentaires*, p. 41.

Digitized by Google

prendre l'exercice de leur culte. la messe n'ayant pas été, paraît-il, célébrée dans ce lieu depuis un demi-siècle.

***

La période de paix, qui succéda à ces événements, fut de courte durée. Le duc de Rohan ayant pris les armes contre le roi, les protestants de Vals se rangèrent de son côté. et quelques-uns d'entre eux, ayant à leur tête le capitaine La Sagesse (de son vrai nom Veyrenc de la Romégouse), complotèrent un coup de main pour s'emparer du château de Vals. Montmorency en avait donné le commandement au colonel d'Ornano-Mazargues (le frère du maréchal), mais celui-ci, occupé ailleurs, en avait laissé la garde au capitaine d'une compagnie corse. Il paraît que cet officier aimait les bons dîners. Les protestants lui en donnèrent un, et pendant ce temps-là ils surprirent les quelques hommes qui étaient restés dans la place, dont ils s'emparèrent (décembre 1627) — ce qui fournit à Pierre Marcha l'occasion de blâmer l'habitude que l'on avait alors d'employer des mercenaires étrangers (la Corse était alors gênoise). L'année suivante, les protestants de Vals étant une cause de gêne pour leurs voisins catholiques, la noblesse du pays pria Montmorency, qui venait de prendre Mirabel, de faire un nouveau siège de Vals. Celui-ci accéda à leur désir, et conduisit son armée jusques près d'Aubenas, mais il n'eut pas besoin d'aller plus loin, Chambonnet, qui commandait à Vals, ayant jugé prudent de ne pas s'exposer au sort de Mirabel, et de rendre la place moyennant une indemnité de mille écus (1). Montmorency ordonna d'abattre les murailles et d'en conserver la tour provisoirement pour y loger une garnison de 50 hommes qui fut placée sous les ordres du sieur Ducros.

Vers 1648, eut lieu une procédure criminelle du procureur d'office de Gluiras, d'après laquelle on pourrait supposer que l'opinion populaire attribuait alors aux eaux de Vals une propriété toute différente de celle qui valut plus tard à la *Marie* une grande renommée. La procédure est dirigée contre Antonie Pradal, veuve Dugès, « laquelle, ayant malversé de son corps, se trouve enceinte,

(1) Marcha, dans ses *Commentaires du Soldat du Vivarais* (p. 234) donne le résumé des conditions obtenues par Chambonnet.

Digitized by Google

et pour faire perdre le fruit qu'elle porte, se dispose à aller prendre les eaux de Vals, ce qui mérite punition exemplaire (1). »

*
* *

On peut voir aux *Archives Nationales* (TT. 259), dans le dossier des protestants d'Aubenas, un acte de serment de fidélité au Roi, prêté par le Consistoire d'Aubenas et Vals, en 1649.

Cette fidélité n'empêcha pas les protestants de Vals d'exciter trois ou quatre ans après, un mouvement qui faillit rallumer la guerre civile en Vivarais. Les difficultés vinrent des prédications, probablement trop ardentes, d'un pasteur de l'endroit, nommé Abraham Durand, gendre de Justet, que la marquise d'Ornano, dame d'Aubenas et de Vals, et son neveu et futur heritier, le comte des Rieux, firent expulser de leurs terres, contrairement aux ordonnances royales qui assuraient aux réformés le libre exercice de leur culte. Le comte du Roure, lieutenant général du roi en Languedoc, parvint heureusement à conjurer le conflit et le pasteur Durand fut rendu à ses coreligionnaires. Toutes les pièces relatives à cet incident sont aux archives du ministère des affaires étrangères, et, dans le nombre, nous avons trouvé, parmi les papiers de Soulavie, un document inédit, fort intéressant, contenant beaucoup plus de détails qu'on n'en connaissait jusqu'ici là dessus, en même temps qu'il permet de rectifier sur certains points la version protestante. Il est intitulé : *Mémoires abrégé de la procédure de Vals.* Nous le reproduisons textuellement :

Le lieu et terre de Vals en Vivarès est d'assez grande étendue. Le bourg n'y est composé que de 50 ou 60 feux. Il y a fort peu d'habitants catholiques. Ceux de la R. P. R. prétendent qu'anciennement l'exercice de leur religion fut fait dans le lieu de Vals, où le ministre residoit, et, pour la commodité des habitants de la terre hors du bourg, au lieu de St-Martin, où ils ont encore leur cimetière distant de demi-quart de lieue de Vals.

En l'année 1620, le lieu de Vals étant enveloppé dans les factions de feu M. le Duc de Rohan, feu M. le Duc de Montmorency, commandant l'armée du Roy, l'assiégea et le prit en l'année 1621.

Ce lieu s'étant encore jeté dans la révolte, feu M. de Montmorency le prit par composition [en 1628], et pour lors le temple, qui étoit dans le lieu de Vals, fut abattu, et partie du fond, sur

(1) *Archives départementales de la Drome*, B. 85.

Digitized by Google

lequel il avoit été bâti, étant trouvé appartenir à l'église, le prieur y a despuis bâti l'église, dans laquelle on fait presentement le service divin, et en ce temps là les habitans dudit lieu et terre de Vals, faisant profession de la R. P. R., allèrent faire l'exercice de leur dite religion au lieu d'Antraigues, hors de la juridiction dudit Vals, et environ l'année 1638, ils firent bâtir un temple au lieu appelé Des Tinaux, hors de la terre de Vals, dans la juridiction dudit Antraigues, dans lequel ils ont fait l'exercice de leur dite religion jusques au mois d'avril de l'année 1641, qu'ils commencèrent de faire prêcher dans la terre de Vals et St-Martin, pour la commodité de ceux qui habitent hors du bourg, et dans la basse-cour de la maison de Justet, distante de trois cents pas dudit Vals, pour la commodité des habitants d'iceluy. Le prieur dudit Vals et habitants catholiques, prétendant qu'ils n'avoient pas ce droit, protestèrent par acte contre eux et eurent recours à M. le comte du Roure, auquel ayant fait voir un arrêt de la chambre de l'Edit du Languedoc de l'année 1646, portant règlement sur cette prétention, avec cependant défense de rien innover, il donna son ordonnance portant renvoi à la chambre, et cependant défenses suivant ledit arrêt, à suite de laquelle, les parties s'étant pourvues en ladite chambre, il intervint arrêt le 20 septembre 1651, arrêt de partage. Au mois d'octobre suivant, il fut tenu un synode à Uzès, dans lequel on députa le sieur d'Aubussargues et Danneau, ministre, pour lors à Uzès, pour aller rétablir l'exercice de la R. P. R. dans les lieux où ils prétendent qu'il doit être et, faisant leur chemin, ils vinrent à Vals, au commencement de novembre, firent assembler les habitants de la R. P. R. dans une maison du bourg, auxquels ils dirent qu'ils étoient là députés de la part de l'assemblée, qu'il ne falloit plus s'amuser aux formes de justice, et que le temps étoit propre pour se remettre dans leur possession, que si quelqu'un les y troubloit, les églises du Languedoc et celles du Vivarès les assisteroient en toutes façons pour s'y maintenir. Et en même temps firent prêcher Durand, ministre, ce qu'ils ont coûtumé de faire dans une ancienne maison du bourg, qu'ils prirent à louage jusques sur la fin du mois de juillet 1653, que Mme la maréchale d'Ornano se porta sur les lieux, comanda à Durand, ministre, de vuider de sa terre, l'ayant contraint de lui obéir ; — lequel Durand, ministre, accompagné d'un nommé Achar, partit presque en même temps du lieu d'Antraigues, où il s'étoit retiré, descendit au Languedoc, où il porta ses plaintes par tous les consistoires, les sommant de la parole que le sieur d'Aubussargues et le ministre Danneau leur avoient donnée de leur part. Ses plaintes donnèrent sujet à l'assemblée d'Uzès, dans laquelle il y eut plusieurs avis, de députer vers S. M. pour lui demander justice de ce fait ; mais, par l'avis de trois ministres qui firent pencher la balance, il fut conclu de prendre les armes pour se maintenir et rétablir par la force dans leur prétendu droit, disant que la voie de la députation seroit trop longue. En même temps, dans toutes les villes de la Religion, on travailla pour cet armement, et particulièrement dans Nismes, où on fit battre jour-

Digitized by Google

nellement le tambour pour enrôler des soldats publiquement, les ministres prêchant hautement qu'il ne falloit rien épargner pour cette querelle. On fit des quêtes publiques. Enfin ils se mirent en campagne, sous la conduite du sieur de la Cassaigne, et prirent le chemin de Vallon, où ils avoient destiné leur place d'armes. En Dauphiné, sur la semonce, qui leur en fut faite par ceux du Languedoc, ils tinrent aussi quelque assemblée, dans laquelle ils résolurent de les assister, firent faire des levées de troupes, en donnèrent la conduite au sieur de Villefranche, qui passa le Rhône à leur tête, vint prendre son poste à Privas en Vivarès, fit prendre les armes aux habitants et à ceux des Boutières leurs voisins, en intention de se joindre à ceux du Languedoc, qui étoient à Vallon, et pour faciliter cette jonction, les sieurs de Foulques et de Vignoles, deux des députés de l'assemblée, furent audit Privas offrir audit sieur de Villefranche le généralat de toutes les troupes, par dessus le sieur de la Cassaigne, lorsque la jonction seroit faite. Ledit sieur de Villefranche fit travailler, en même temps qu'il fut audit Privas, à quelques fortifications et retranchements, fut visiter le lieu de Toulon proche dudit Privas, qui est fort élevé, avec dessein de faire bâtir un fort, mais, au bout de cinq ou six jours, l'ardeur de ses peuples se refroidissant, ceux des Boutières se retiroient, et beaucoup de ceux qu'il avoit amenés du Dauphiné et des lieux circumvoisins dudit Privas, se débandèrent, si bien que ses troupes, qui étoient composées au commencement de près de deux mille hommes, furent réduites à sept ou huit cents et en état de ne pouvoir plus rien entreprendre.

Il arriva de même à ceux du Languedoc qui étoient à Vallon, car de trois ou quatre mille qu'ils étoient au commencement, dans huit ou dix jours ils ne restèrent pas quinze cents. Ce qui donna lieu à ce refroidissement fut la retraite du sieur de la Cassaigne qui, trois jours après être arrivé à Vallon, mena ses troupes jusques à une lieue et demie sur le chemin de Vals, avec dessein, comme il disoit, d'y aller. Mais tout à coup et le même jour il les ramena à Vallon.

Pour remédier à ces désordres il fut convoqué une nouvelle assemblée à Anduze, où ils traitèrent des moyens qu'ils crurent propres pour faire subsister leur armement et composèrent un corps de députés, qu'ils appelèrent l'abrégé de l'assemblée, pour se tenir en quelques lieux et sur les avenues et chemins de Vallon, empêcher la retraite des déserteurs, hâter les recrues qu'ils fesoient faire avec grande diligence par toutes les villes et surtout dans Nimes, pourvoir à la subsistance de leurs troupes, tant pour le pain de munition qu'ils faisoient porter de toutes les villes audit Vallon, que pour l'argent qu'ils distribuoient aux capitaines, provenant de la quête qu'on faisoit dans lesdites villes. Avec tous ces soins, ils ont eu beaucoup de peine de se maintenir audit Vallon, chacun étant dans l'impatience de retourner chez soi. Et lors de leur retraite, ils n'étoient pas plus de trois mille hommes, quelques diligences qu'ils eusent faites huit ou dix jours auparavant, d'augmenter leurs troupes, pour en faire

Digitized by Google

parade à l'arrivée du sieur marquis de Ruvigny [notable protestant envoyé par la cour dans un but de pacification].

De l'autre côté, M. le comte des Rieux et Mme la marquise d'Ornano, ayant appris l'émeute de ceux de ladite R. P. R., prièrent leurs amis de les venir assister (1), mirent garnison dans la tour et bourg de Vals et dans Aubenas, et outre cela assemblèrent sept ou huit cents chevaux et cinq ou six cents hommes de pied, avec lesquels ils vinrent camper dans la plaine de la Villedieu, sur le chemin de Vallon, où ils furent quatre ou cinq jours, après lesquels ils se retirèrent et débandèrent pour la plupart.

Le prétexte dont les peuples de la R. P. R. ont été abusés est celui de la religion, pour lequel véritablement ont témoigné grand zèle et grande ardeur au commencement. La cause véritable de cet armement et levée de boucliers est l'ambition de quelques particuliers, parmi lesquels on compte principalement les ministres Baudan et Bourgdier, qui ont paru dans leur prétendu camp et partout avec beaucoup d'ostentation et de véhémence, les sieurs de Vignolles et de Vestrichamier, principaux arc-boutans de toutes ces menées. Le sieur de Fouques n'avoit pas tant d'ardeur, mais il étoit piqué de ne pas tout gouverner. Son ambition a déjà paru à la cour et a eu dessein de se rendre recommandable dans le parti et se faire nommer à la gérance générale à laquelle il aspiroit. Ils sont maintenant dans une honte extrême d'avoir si mal réussi et d'avoir été si longtemps armés à Vallon et à Privas, éloignés du lieu de Vals de cinq grandes lieues chacun. Les peuples, quoique toujours zélés pour leur religion, sont pourtant refroidis et rebutés de cette conduite, et sont bien marris d'avoir contribué de leur argent pour cette équipée.

(A suivre). A. MAZON.

(1) Dans notre opuscule intitulé *Vivarais et Velay*, nous avons reproduit quelques notes du curé du Brignon (Velay), d'où il résulte qu'un corps de troupes, ayant à sa tête le vicomte de Polignac, partit du Puy, le 31 août, pour aller se mettre à la disposition du comte des Rieux. L'expédition, du reste, ne fit pas long séjour en Vivarais, car une partie au moins était rentrée dans ses foyers dès le milieu de septembre.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE VIVIERS

ROSIÈRES

MÈRE DES PAROISSES DE JOYEUSE, VERNON, BALBIAC ET CHAPIAS (1)

(SUITE III)

1686, 14 octobre, quittance par Mre Alexandre du Laurens, abbé de Beauregard, prieur de Rosières, assisté de Jacques de Merlet, curé (Bellet, notaire).

1687, 8 février, testament d'Anne de Merlet en faveur de son frère, curé de Rosières (id.). Elle mourut le 1er septembre de cette année et fut inhumée à Rosières en la tombe de sa mère Clauda de Girard.

Le curé Merlet s'occupait avec zèle des confréries établies dans sa paroisse, il a laissé des registres de sa comptabilité.

Il testa le 8 février 1687, même jour que sa sœur, faisant héritier Annet-Théodore de Merlet, son neveu (J. Bellet, notaire).

Le 28 avril 1688 le prieur Alexandre du Laurens, donne un important prix fait à Boucholles, maître maçon de Viviers pour réparations au cloître, stipulant toutes les conditions de dépendances, etc. (Bellet, notaire) (2).

Le 28 avril 1698 devant Verdier, notaire, Jacques de Merlet nomme Jacques Gache, prêtre, recteur de la chapelle fondée en l'église de Rosières par le sr Tabouet, prêtre de Joyeuse, en son testament du 9 février 1698 (Duserre, notaire), décédé le 19 du présent mois d'avril (3).

Le 26 septembre 1688 retenu dans son lit malade, il résigna sa

(1) *Abrégé des Annales de la ville et duché de Joyeuse*, par le vicomte de Montravel.

(2) Voir Annales.

(3) Le sr Tabouet (Gratien) dont l'honorable famille est représentée de nos jours à St-Dizery (Allier) fit par son testament divers legs à l'église de Joyeuse et son héritier universel le chapelain de la chapelle qu'il fonda en l'église de Rosières.

Voyez aux Annales la suite des recteurs jusqu'en 1798.

Digitized by Google

cure à Mgr l'Evêque pour y pourvoir comme bon lui semblera (Bellec, notaire). Et le 8 juillet 1699 il résigne de nouveau sa cure qu'il a occupée trente ans, en faveur de Mre Jacques Gache, prêtre de Joyeuse (Laforest, notaire).

Il mourut à Joyeuse, où il fut inhumé dans l'église au tombeau de sa famille, quoiqu'il eût demandé à l'être en son église, le 12 juillet 1699. Le 6 septembre de la même année son héritier entra en possession de son héritage (Laforest, notaire).

1698, 28 septembre, Mre Balthazard de Moulin, chevalier du St-Office, héritier du prieuré de St-Pierre du Pont-St-Esprit et prieur de Rosières, passe un bail à ferme à Antoine Brun, de Rosières (Laforest, notaire).

Le 18 janvier 1693 était décédé à Rosières Mre Alexandre du Laurens, prieur commendataire de Rosières et de Beaulieu (Diocèse d'Uzès) enterré à Rosières (Merlet, curé).

Le 4 juin 1723 une vente fut faite par son héritier Gabriel du Laurens, sgr d'Oyselais (1).

Jacques Gache, fils d'Etienne, du lieu du Pont de Rosières, auquel le curé de Merlet résigna sa cure le 2 juillet 1699 et fut mis en possession par le R. P. Maille, acte reçu Verdier, notaire.

Il se qualifie curé de Rosières en son testament du 12 juin 1700, faisant son héritier Louis Gache, son frère (Laforest, notaire).

On ne sait s'il mourut aussitôt après, ou s'il quitta la paroisse, son nom ne se trouvant plus sur les registres pas plus que son acte de décès.

Le 13 décembre 1702, Mre Antoine Charrière, curé de Rosières est présent au baptême de Mathieu Grilhon, fils de Barthélemy, notaire royal. Il disparaît bientôt.

Le 19 octobre 1708, par devant Mre Jean Valentin, curé de Rosières et Guillaume Barthélemy de Laforest, notaire, s'est présenté Mre Achille Rogier de Guast, abbé d'Artigny, clerc tonsuré du diocèse de Tours, lequel a exposé audit Valentin qu'il a été pourvu par N. S. P. le Pape du prieuré simple de N.-D. de Rosières, de St-Pierre de Joyeuse et de St-Michel de Vernon, ordre de Cluny, suivant signature obtenue en Cour de Rome du 19 des calendes de janvier dernier adressée à l'Evêque de Viviers,

(1) Cette famille est encore représentée à Avignon.

Digitized by Google

etc. Suit le procès-verbal de son installation par ledit curé en présence des témoins soussignés et G. B. de Laforest, notaire.

Le 23 octobre de la même année ledit prieur afferme à Mre Jacques d'Advizard, curé de Vernon, son droit de dîme, vin etc., pour la vie durant de l'un et de l'autre au prix de cent vingt livres par an, à condition que ledit d'Advizard ne demandera rien audit abbé pour sa congrue de 150 livres, fait à Joyeuse, maison de Jacques-Joseph de Gigord (Laforest, notaire).

Le 25 octobre suivant il afferme à Mathieu Sevénié, fils de Jean Sevénié-Mourgue, du lieu de Chapias, les droits qu'il y prend, pour quatre années au prix de 270 livres par an (id.)

Ce prieur parti du pays, après avoir réglé ses affaires ne reparut plus dans le pays, ni aucun autre prieur jusqu'en 1772.

Mre Jean Valentin, curé de Rosières est peu connu. On sait qu'en cette année 1708, le 29 octobre, il fut appelé à cette cure, mais on ne trouve dans les registres de la paroisse, aucun acte signé par lui.

On le voit apparaître dans l'acte rapporté ci-dessus et puis en son extrait mortuaire : Mre Jean Valentin, curé de Rosières, est décédé dans sa maison paternelle de Ruoms le 18 avril 1710 et a été inhumé dans l'église de Rosières le 19 de ce mois, signé Gache, prêtre chapelain.

Et le 11 septembre de ladite année ledit Gache signe comme curé-commis.

Le 30 septembre 1710, Jean de Beauvoir, nouveau curé, signe les registres tenus depuis la mort de Jean Valentin pendant cinq mois, par le sr Gache (Reg. de Rosières).

La maison de Beauvoir de Grimoard du Roure, une des plus illustres du Vivarais, a formé de nombreuses branches dont certaines sont fort peu connues, notamment celle d'où sortait le curé de Rosières. Nous avons cependant lieu de penser qu'il était issu de celle des seigneurs de la Bastide de Virac.

Claude de Beauvoir, sgr de la Bastide, épousa en 1656 Suzanne de Meslier, de laquelle il eut entre autres enfants : Jacques et Claude qui furent maintenus dans leur noblesse par jugement du 8 juillet 1669, étant fort jeunes.

Nous savons d'autre part que notre curé avait deux frères et

Digitized by Google

une sœur ; Jacques, curé de St-Privat et autre Jacques. La sœur, Anne, épousa Jean de Vau de la Nouvelle, dont la fille Marguerite de Vau épousa le 5 novembre 1738 Pierre Richard, du lieu du Pont de Rosières. Le curé de Rosières et ses deux frères assistèrent ce jour-là au mariage de leur nièce, et ce fut sans doute par l'entremise du curé que ce mariage fut conclu, ayant trouvé son paroissien digne de cette alliance. La famille Richard étant très considérée par son honorabilité, sa situation de fortune, ses alliances et vivant noblement.

Si comme nous le croyons, Jean de Beauvoir était fils de Claude et de Suzanne Meslier, il devait avoir lorsqu'il vint à Rosières environ 30 à 35 ans, et il y resta 29 ans.

Le 7 juillet 1710, prise de possession par Mre Jean de Beauvoir, prêtre, de la cure et vicairie de N.-D. de Rosières, vacante par le décès de Mre Jean Valentin, dernier titulaire. Installé par Mre François Guiraud, vicaire perpétuel de Saynes au diocèse d'Uzès. Mre Achille Roger de Guast, prieur de Rosières ayant par acte reçu Vignal, notaire de Barjac, du 20 avril dernier, nommé ledit de Beauvoir et son *forma dignum* par Mgr de la Garde, évêque de Viviers, dont acte fait à Joyeuse en présence de Pierre Dupuy de la Domerguerie, Gache, Guiraud et Pierre Fabrégat, notaire de Banne.

Le 20 juillet 1711, Philips Constant, du Roure, paroisse de Rosières, fait bâtir une chapelle sous le vocable de N.-D. de Grâce, sur la place de la Vernade et nomme pour recteur Jean de Beauvoir, curé, et donnant la pension annuelle de 200 livres sept deniers (Gévaudan, notaire).

Le 30 avril 1714, eut lieu une nouvelle visite de l'église de Rosières par Jean-Joseph Chabert, curé de Largentière. Cet acte intéressant mais trop long pour être transcrit ici, voyez nos Annales de Rosières, Vernon et Joyeuse et que Jean de Beauvoir est curé depuis environ quatre ans.

Le 1er mai 1721, permission par Mre Jean-Baptiste de Chanaleilles, comte de la Saumès et Mre Guillaume-Joseph de Ginestoux, sgr, comte de Vernon, aux pénitents de Rosières, de transformer leurs chapelles en une seule, pour y dire leurs offices, représentés par Etienne Gache et Antoine Durieu, leurs recteur

Digitized by Google

et sous recteur à la condition de la réserve de la première place pour lesdits seigneurs et que leurs armoiries seront mises dans la chapelle.

Fait au château du comte de la Saumès, témoins le s^r d'Aiguebelles (de la Tour), Jacques Gascon et Blanc, notaire.

Le 22 juillet 1732, Mre de Beauvoir bénit à Rosières (on ne sait pourquoi) le mariage d'un de ses parents, noble Jacques de Beauvoir, sg^r d'Espeisse, de la paroisse de St-Florens, D. d'Uzès, (sans noms de père et mère) avec d^lle Marguerite de Merlin, de la Côte-St-André D. de Vienne, en présence de noble Jean-Benoît de Barberon de Merlin, de la Côte-St-André, noble Charles d'Espeisse de la Plane, du lieu de St-Florens et Jacques Vau de la Nouvelle.

Le 5 novembre 1738, il assiste avec ses frères Jacques de Beauvoir et autre Jacques curé de St-Privat, au mariage de Marguerite de Vau leur nièce, fille de Jean de Vau de la Nouvelle et d'Anne de Beauvoir, avec Pierre Richard, de Rosières (Charrière, n^re).

Le 22 juin 1739 il installe comme chapelain de Rosières Mre Jean Pelever, vicaire de St-Marcel-d'Ardèche, par résignation de son oncle Mre Jean Labalme (Blanc, notaire).

Le 8 juin 1749 il signe le registre pour la dernière fois.

Le 24 juin de la même année, fête de la nativité de S. J. B^te, a été inhumé par moi, vicaire dans l'église de Rosières, au tombeau des Richard, le corps de Mre Jean de Beauvoir, curé de Rosières, décédé le 23, âgé d'environ 65 ans ayant reçu l'Extrême-Onction, mais n'ayant pu recevoir les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, à cause d'une attaque d'apoplexie qui lui a interdit tous les sens et notamment l'organe de la parole. A son dernier moment il a eu une entière connaissance quoiqu'il ne put parler et il a donné des signes d'une parfaite résignation à la volonté de Dieu. Ont assisté à sa sépulture Mre Etienne Rogier, prieur de Valgorge, André Boissel, curé de Vernon, Jean Pelever, chapelain de Rosières, Louis Blanc, diacre, Guilhaumon, vicaire de Rosières (Registres).

Après la mort de Mre de Beauvoir, Mre Guilhaumon obtint de l'ordinaire la cure de Rosières et le même jour Louis Richard fut présenté à la cure par l'abbé de Ricouard, prieur de Rosières. Un

Digitized by Google

long procès s'en suivit, par lequel Mre Richard confirmé dans la cure, ayant été légalement présenté par le prieur et Guilhaumon débouté, attendu que sa qualité de vicaire, ne comportait pas le droit de devenir curé même nommé par l'évêque, contre le droit du prieur. Mre Richard fut donc installé à la cure le 26 juillet 1749 pour peu de temps, car il mourut le 22 et fut inhumé le 23 octobre 1755 dans l'église de Rosières, au tombeau de sa famille, étant âgé de 45 ans.

Noble Antoine de Rochier, baptisé à Largentière le 29 novembre 1726 était un des douze enfants de noble Jean-Baptiste de Rochier et de Thérèse-Françoise Roussel. Cette branche des Rochier moins fortunée que ses aînées, était issue des Rochier, sgrs de Johanas et Sanilhac, issue elle-même des sgrs du Prat et de Labaume.

Il fut nommé curé de Rosières le 17 novembre 1755, un mois après le décès de Mre Richard.

Le 25 août 1765 il passe devant Blachière, notaire d'Aubenas, une transaction, avec ses parents, au sujet de la succession de leurs père et mère.

Les 27 mars 1770, 13 mai 1771 et 13 octobre 1771, les consuls délibèrent sur l'établissement d'une vicairie à Rosières et on en donne le prix fait au prix de mille quarante livres (1).

Le 12 janvier 1772, le curé enterre Etienne Richard se disant originaire de la Bourgogne, instituteur des enfants de Mre Dussargues, sgr de Vernon, âgé de 46 ans, trouvé noyé au-dessus du Pont.

Le 12 juillet 1772, S. A. Madame la Duchesse de Joyeuse accorde à Dom Louis-Joseph Durand, prieur de Rosières, le droit de prendre les eaux de la Baume, au-dessous du moulin de Rosières pour arroser ses prés, le tout sous foi et hommage et l'albergue d'une paire de gants blancs. Acte passé à Joyeuse en présence de noble Charles-Richard de Baumefort, de Pierre Gasque et de Lachadenède, procureur de S. A. (Vézian, notaire).

Le même prieur afferme le 6 mars 1773 la dîme de la paroisse

(1) Voyez aux Annales ces délibérations, pour l'emplacement, les conditions, le mode d'emprunt chez les plus forts propriétaires, etc.

Digitized by Google

à Jean Delacroix au prix de sept cents livres, le sieur Jean Malmazet, de la Vernade, caution (Souchère, notaire).

Le curé met le 3 juin 1777 en possession d'une chapelle Mre Jean Pierre Villard, prêtre, dans laquelle on voit les nombreuses formalités usitées en pareil cas (1).

Le 26 mars 1789 il assiste à l'assemblée des Trois-Ordres à Villeneuve-de-Berg, signa les registres jusqu'au 3 mars 1793 et fut sans doute alors obligé de se cacher, sans qu'on sache ce qu'il devint.

Le 2 septembre 1795 Mre L. Vézian faisait *clandestinement* les fonctions de curé. Il appartenait à la famille de ce nom, dont une branche avait acquis la seigneurie de Laurac.

Il dit dans une note que les prêtres de Rosières, ayant refusé de prêter serment, furent contraints par la force armée de cesser leurs fonctions et de se tenir cachés, jusqu'au 25 mai 1800.

En cette année, Vézian dit vicaire, baptise de nombreux enfants qui ont été ondoyés par des laïques, pendant les années 1798 et 1799. A la fin de 1800 il signe : curé-commis et pro-curé jusqu'au 8 décembre 1803. On ne sait ce qu'il devint, peut-être est-ce lui qui devint curé de Labaume en 1810.

Mre Jean-Augustin Vaschalde, curé de Rosières, né le 2 mars 1759, à St-Jean-de-Pourcharesse, était fils de Pierre et de Marianne Blachère. Cette famille notariale vint se fixer à Joyeuse, où elle eut depuis, deux générations d'honorables notaires.

Jean-Augustin apparaît comme curé de Rosières le 7 février 1804 dans un mariage qu'il bénit ensuite, d'un certificat de publications faites à Joyeuse par Mre Dussault, curé de cette ville.

Son passage à Rosières n'a laissé rien de bien saillant.

Le 8 janvier 1815 un Chemin de la Croix fut érigé dans l'église par M. Maurin, curé de Largentière, autorisé par M. Vernet, grand vicaire de l'Evêque de Mende et Viviers.

A la mort de M. Dussault, curé de Joyeuse, il fut nommé curé de cette ville, où il exerça son ministère 39 ans, étant décédé le 9 février 1846, âgé de 87 ans (2).

(1) Idem.

(2) Ce fut la comtesse de Montravel, demeurant à Joyeuse, très liée avec la famille Vaschalde et juste appréciatrice des qualités du curé de Rosières, qui obtint de Mgr l'Evêque, sa translation à Joyeuse, résidence de sa famille.

Digitized by Google

La cure de Rosières ne fut pas longtemps vacante, car dès le 17 janvier 1818 M. Labrot en était titulaire.

Pendant la vacance d'un mois, ce fut M. Bertoye, vicaire de Joyeuse qui fit les fonctions.

Nous ne savons de quel pays était M. Labrot, il ne fit qu'un court séjour dans la paroisse, environ quatorze mois. Le dernier acte signé par lui est du 15 mars 1819. On ne sait ce qu'il devint.

Deux frères, nommés Alignol, administrèrent la paroisse, l'un en qualité de curé, l'autre comme vicaire.

M. Alignol signe comme prêtre délégué dès le 9 juin 1819 jusqu'au 2 août de cette année. Ensuite comme curé.

Le dernier acte signé par lui, est du 13 août 1823.

Ces deux prêtres inséparables ont laissé à Rosières, le souvenir de deux bons vivants, sans gêne, aimant à plaisanter et à rire, du reste fort bons prêtres, très populaires. Ils se firent une certaine célébrité, s'étant joints à M. Thouet, curé d'Aubenas, pour soutenir contre l'Evêque, l'inamovibilité des desservants des paroisses. Ils furent condamnés les uns et les autres par Mgr Guibert, évêque de Viviers, et se soumirent loyalement.

On les trouve encore ensemble plus tard, comme curé et vicaire de Mélas, où nous croyons qu'ils finirent leurs jours.

Sylvestre Georges, né à Vernon le..... 1787, d'une honorable famille de Vernon, fils de Sylvestre et de Marie Boissin, fit ses études au Collège d'Aubenas et fut ordonné prêtre en 1811. D'abord vicaire à Burzet, où il resta peu de temps, nommé curé de Vagnas, fut bientôt transféré à Ribes où il laissa les meilleurs souvenirs de ses vertus sacerdotales. Nommé ensuite curé de Rosières, où il commença à signer les registres le 3 septembre 1823.

L'événement le plus remarquable arrivé pendant sa longue administration, fut la chute du clocher et l'écrasement de l'église, arrivé le 4 novembre 1839, comme nous l'avons raconté. Et ensuite les difficultés survenues pour la reconstruction de ce monument et la scission qui eut lieu dans la paroisse. Les habitants du haut et du bas Balbiac disaient être trop éloignés de l'église et ne voulaient pas contribuer à la dépense. Ils prétendirent en construire une chez eux et y faire ériger une paroisse.

Digitized by Google

Leur prétention ayant été repoussée par le Conseil et par l'Evêque, ils n'en tinrent compte et commencèrent, sans plan précis, pour forcer la main à l'Evêque, les fondations d'une église, qui faute de fonds, ne put être élevée que de quelques mètres. Néanmoins s'obstinant à ne pas venir aux offices à Rosières, préférant aller à Joyeuse et cela bien après l'achèvement de l'église, ils finirent par obtenir la permission de l'Evêque et du Gouvernement.

Ils s'imposèrent de grands sacrifices, achevèrent l'église, bâtirent une maison curiale, celle des écoles et firent un cimetière. Bref, ce fut le troisième démembrement de la paroisse de Rosières, qui prit le nom de St-Joseph du haut Balbiac, avec une population d'environ six cents âmes.

Peu après, le quartier de Chapias fut aussi érigé en paroisse, au détriment de Rosières et de Labaume, avec une population de cinq cents âmes, et néanmoins Rosières conservait encore un millier d'habitants.

Chapias dont le nom se trouve rapporté dans des actes très anciens, n'était qu'un hameau de quelques maisons. Il n'acquit une certaine importance que depuis la construction d'une petite chapelle sous le vocable de N.-D. de Délivrance. Elle fut fondée par l'abbé Sévénier. sauvé miraculeusement d'un imminent péril, pourchassé pendant la Révolution. Il en fut nommé le premier chapelain et ce pèlerinage acquit bientôt une renommée tous les jours croissante.

M. le curé Barrial y fit élever sur une hauteur, une tour sur laquelle est la statue de Notre-Dame. Il fit aussi agrandir la chapelle, devenue insuffisante pour une paroisse et un pèlerinage.

Lors de la chute du clocher, M. Georges avait pour vicaire l'abbé Guérin, qui prit à cœur les travaux, le curé s'en occupant peu, M. Guérin était très entreprenant, avait du goût et du talent. Il fit toutes les démarches nécessaires pour se procurer des fonds et non seulement il parvint à achever son œuvre, mais encore à la parfaire en l'ornant richement.

Il fit placer dans le chœur un autel très artistique en bronze, coulé à Toulouse, représentant la basilique de St-Pierre de Rome. Le tabernacle figurant l'église et les gradins la colonnade. De beaux vitraux des fabriques de Clermont, ornèrent les fenêtres.

Digitized by Google

De remarquables stalles en noyer, genre gothique, furent exécutées par un habile menuisier de Joyeuse, nommé Vermale, qui garnirent tout le pourtour du chœur.

Le même artiste fit aussi un confessionnal monumental gothique, qui trouvé trop encombrant pour Rosières, fut placé dans l'église de Joyeuse.

L'église fut aussi décorée de peintures par un nommé Mazon. Malheureusement M. Guérin avait pour principe de faire passer l'agréable et le luxe, avant le principal, prétendant que celui-ci serait forcément exécuté et payé. Il avait un peu raison, car on se serait tenu au strict nécessaire et l'on n'aurait eu qu'une église bien ordinaire.

Il endetta donc la commune, fut obligé de partir, laissant le curé et les conseils se débrouiller comme ils pourraient ; emportant avec lui les récriminations et l'ingratitude, au lieu des louanges et de la reconnaissance qu'il avait cependant bien mérités.

Il est évident que sans lui rien de pareil n'aurait été fait, nous l'avons vu à l'œuvre et l'avons même secondé et encouragé dans la voie qu'il s'était tracée. Il y a longtemps que les trous faits aux bourses sont bouchés, d'autant plus qu'à cette époque le pays était à l'apogée de la prospérité.

M. Guérin nommé curé de Chassagnes, y finit ses jours, jeune encore et sans doute attristé par l'ingratitude des paroissiens de Rosières. C'était un devoir pour nous de lui rendre hommage et de conserver son nom à la postérité.

Il fut remplacé par M. l'abbé Fargier qui y arriva le 1er octobre 1852.

Sous M. Georges la cure fut en partie reconstruite en 1857.

Celui-ci appela à Rosières les religieuses de St-Joseph et les installa le 1er octobre 1852 dans une maison qu'il fit construire et leur acheta un jardin.

A la fin de sa vie, Mgr de Viviers le décora du titre bien mérité de chanoine honoraire.

Bon pasteur, père des pauvres, ami des enfants, modèle chéri de tous ses confrères, excellent ami de ceux qui l'ont connu, remarquable par sa sainteté et la régularité d'une vie monastique, il fut estimé, vénéré et aimé de tous.

Digitized by Google

Il mourut dans l'exercice de ses fonctions le 15 avril 1873, âgé de 86 ans et fut inhumé au cimetière de son église.

M. Jean-Antoine Fargier, fils d'Antoine et de Rosalie Laynaud, né à Aubenas le 14 juillet 1824, dut sa voçation ecclésiastique au zèle et au dévouement de ses vieux parents, en faveur des prêtres pendant la période révolutionnaire.

Après avoir fait ses études au Collège d'Aubenas, il entra au Grand-Séminaire de Viviers et fut ordonné prêtre le 24 mai 1850 par Mgr Guibert. Nommé à la vicairie de Berrias le 1er juin de la même année, il y resta jusqu'au 15 août 1852 et fut envoyé comme vicaire à Laurac, où il ne séjourna que quelques jours. Le 1er octobre 1852 il était transféré à la vicairie de Rosières, où il resta en cette qualité jusqu'à la mort de M. Georges.

Ce fut le 15 avril 1873 qu'il fut officiellement nommé son successeur.

M. Georges étant âgé et plus attaché à ses devoirs de pasteur qu'aux choses matérielles, il laissa au zèle et à l'activité de son vicaire la conduite des affaires. Ce fut donc avec son assentiment que M. Fargier s'occupa en 1858 de la réparation de la cure, de la maison d'école et fit l'achat du jardin destiné aux sœurs.

Il fit planter le devant de l'église d'un quinconce de tilleuls et transforma cet emplacement en place, de cimetière qu'il était avant. Celui-ci ayant été limité aux côtés du midi et du levant de l'église. Il fit aussi placer les deux autels en marbre, de la Sainte-Vierge et de St-Joseph, avec leurs tableaux.

En 1875 il fit faire le tambour de la grande porte et placer au-dessus la grande statue de Bon-Secours, donnée à l'église de Rosières par le R. P. Bermond, supérieur des oblats de Bon-Secours.

En 1880 et 1881 il fit décorer l'intérieur de l'église et y fit placer de nombreuses statues. En 1885 il fit construire la belle crédence de la sacristie, vrai monument tout en noyer plein.

En 1886 fit refaire le confessionnal de la chapelle de la Sainte-Vierge en style gothique. Tous les ornements et le linge sont à peu de chose près son œuvre. C'est à la charité de M. Barrot, aumônier du couvent de St-Joseph d'Aubenas, que l'on doit les riches reliques.

Digitized by Google

En 1886 il fit restaurer les vitraux détériorés et en plaça deux nouveaux, réprésentant St-Joseph et N.-D. de Rosières.

En 1887 il fit placer au-dessus de la grande porte le grand vitrail représentant l'apparition du Sacré-Cœur à la Bienheureuse Marguerite-Marie.

On voit que chaque année M. Fargier enrichissait son église. Toutes ces œuvres et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, sont dues en partie à des dons volontaires, mais surtout aux propres deniers de M. le curé, qui y a sacrifié tout son avoir paternel. Tout récemment encore, en 1892 et 1893 il a mis le comble à l'ornementation de son église ; ayant hébergé à ses frais pendant plus de six mois et malgré la suppression inique de son traitement, un artiste peintre, M. Audric, de Marseille, qui a splendidement décoré la chapelle de N.-D. à droite en entrant dans l'église, au dire de tous les connaisseurs ce travail est remarquable, du meilleur goût et fait doublement honneur à l'artiste, par sa valeur et sa générosité, s'étant contenté pour son travail de ses déboursés. Néanmoins, cette charge a dû être lourde pour un curé sans fortune, privé pendant six ans de son traitement et cela par suite de dénonciations mensongères, calomnieuses, de la part de ceux qui auraient dû les premiers se confondre en gratitude. Ce ne sera que justice si on accole au nom de M. Fargier le surnom de restaurateur de l'antique église de Rosières et les habitants présents et futurs lui devront une éternelle reconnaissance.

(A suivre). L. DE MONTRAVEL.

Digitized by Google

L'ÉGLISE
SAINT-JULIEN DE TOURNON

Un ancien curé de Tournon, M. Aude (1), fit un jour, dans un sermon (dont nous avons le texte écrit de la main de Poncer), une sorte de revue de l'histoire de la localité. M. Aude conjecture que saint Julien, envoyé par St-Ferréol à Novicelles, près de Brioude, aurait passé à Tournon et y aurait, le premier, annoncé la religion chrétienne. Les noms de St-Julien, donnés à une paroisse du Forez et à une paroisse de la Vocance, lui paraissent indiquer le passage du saint, venant prendre à Tournon la route de l'Auvergne par l'ancien pont de César. Mais sur ce point, rien n'empêcherait de faire faire à saint Julien, dans le Vivarais seulement, une tournée beaucoup plus complète. Nous avons, en effet, dans le pays, sans compter St-Julien-Vocance, bon nombre de vieilles chapelles ou églises de St-Julien. Il nous suffira de citer :

St-Julien-de-Châteauneuf (aujourd'hui St-Julien-Boutières), qui fut donné vers 1100 par les seigneurs de l'endroit au monastère de St-Chaffre ;

St-Julien-en-St-Alban, dans le canton de Chomérac ;

St-Julien en Goie *(in gaudio)*, anciennement paroisse près de Savas ;

St-Julien-du-Gua, dans le canton de St-Pierreville ;

St-Julien-la-Brousse *(de Broscia)*, qui dépendait aussi du monastère de St-Chaffre ;

St-Julien-le-Roux, dans le canton de Vernoux ;

St-Julien-du-Serre, dans le canton d'Aubenas, encore une dépendance de St-Chaffre ;

St-Julien-d'Ursival, aujourd'hui Marcols ;

St-Julien-de-la-Renne, chapelle détruite près de Viviers, mentionnée par le chanoine de Banne ;

St-Julien-de-Colombier, à St-Marcel-d'Ardèche ;

(1) Cet ecclésiastique, né à Apt (Vaucluse) en 1765, est mort à Tournon en 1824.

Digitized by Google

St-Julien-de-Sautron, dans la commune d'Arcens (le cartulaire de St-Chaffre parle d'une viguerie de Sautron — *soltronensis* —), etc.

St-Julien est, de plus, le patron de l'église paroissiale de Tournon.

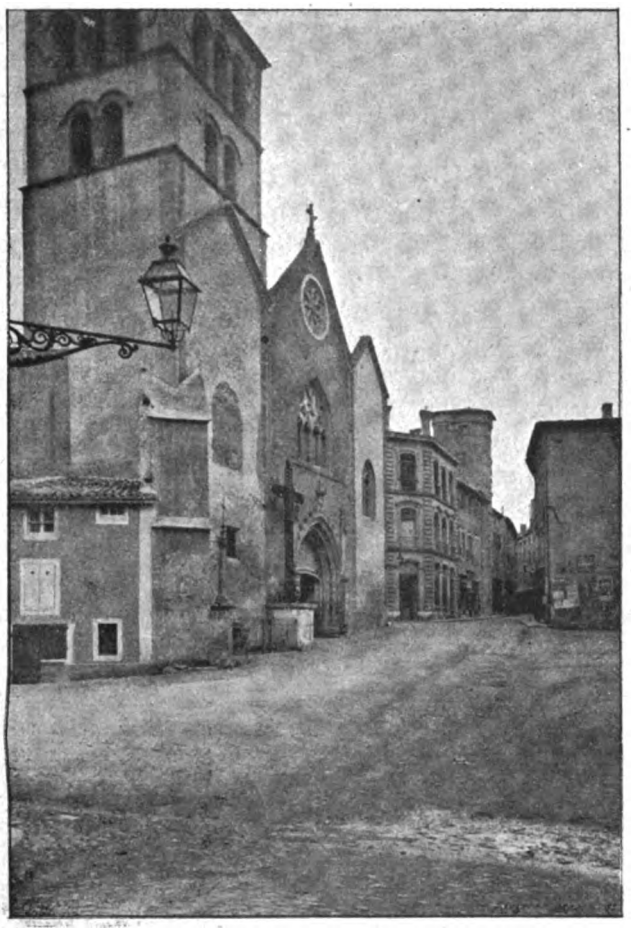

ÉGLISE DE SAINT-JULIEN, DE TOURNON
Façade et clocher

Tout cela ne prouve pas sans doute que St-Julien ait passé en Vivarais. Un point toutefois est à retenir dans l'argumentation de

Digitized by Google

l'ancien curé de Tournon, c'est que la voie romaine de Tournon en Auvergne, marquée par le pont de César et par d'autres vestiges, était la voie la plus directe pour un homme qui avait à se rendre de Vienne à Brioude ; par conséquent, il n'est nullement déraisonnable de supposer qu'elle fut suivie par St-Julien, et que l'église de ce nom à Tournon se rattache de près ou de loin au souvenir de son passage.

Cette église a trois nefs et date du style gothique flamboyant, mais, après les diverses modifications qu'elle a subies, il ne reste de son cachet d'origine que le portail, la sacristie, la grande fenêtre du chœur qui est très beau, cinq autres magnifiques fenêtres dans les nefs et une partie de la chapelle des Pénitents. Tout le reste, de création plus récente, n'est pas en harmonie avec ce que nous voyons du primitif édifice. On a supposé que sa voûte avait été brûlée, mais, outre qu'il ne reste pas trace de cet événement, il faudrait, pour admettre l'existence antérieure d'une voûte, supposer des piliers et des arceaux différents de ceux qui existent. Le mauvais plafond actuel qui, sans l'être, paraît un peu bas à cause de son étendue, en a remplacé un autre à caissons (genre italien), qui devait remonter très haut, mais qui probablement toutefois n'était pas le premier. La supposition que le pavé du début aurait été exhaussé, à cause des inondations du Rhône, paraît également assez contestable. L'état des lieux, les deux ou trois marches, qu'il faut encore descendre, en entrant par le portail, qui est certainement intact, ne permettent guère de supposer qu'il fallut autrefois descendre davantage.

L'église St-Julien, dont le marquis de Satillieu fixe la construction vers l'an 1300, doit remonter un siècle plus haut, car, parmi les nombreux documents recueillis par M. Jules Rousset sur cette église, nous remarquons : 1° Un testament de Blanche, femme de Pierre Trolat, contenant des legs en faveur de St-Julien en 1226, et 2° un testament d'André Meysonnier, fils d'Etienne, habitant de Tournon, par lequel, entre autres dispositions, une pension annuelle de cinq sols viennois est léguée aux serviteurs de l'église St-Julien en 1295.

D'autre part, le marquis de Satillieu cite le testament d'un Gonon Alibert, du 6 août 1348, par lequel ledit Alibert et sa

Digitized by Google

femme élisent leur sépulture dans la chapelle des *Onze mille Vierges*, qu'ils ont fait bâtir dans l'église *neuve* de St-Julien (1).

On trouve enfin, dans le recueil manuscrit de Jules Rousset, un « rapport et estime » par Pierre Malachard, Pierre Chambérier et Jean de Fest, charpentier, de la *nouvelle* église de St-Julien, en date de 1404 ; et de ces divers documents, on peut, ce nous semble, conclure que cette église a été plus d'une fois détruite et rebâtie.

L'abbé Mathon nous apprend que la chapelle des *Onze mille Vierges* était bâtie extérieurement à côté de celle de l'Immaculée-Conception, alors des Morts. Trois autres lui faisaient suite qui, comme elle, s'ouvraient par un arceau gothique sur la nef latérale. Quand elles furent démolies, l'arceau fut remplacé par des fenêtres disgracieuses qui, depuis, ont fait place à deux belles fenêtres gothiques. — Sur la nef latérale opposée, s'ouvraient aussi plusieurs chapelles dont une, près du Rosaire, par l'arceau où est encastré aujourd'hui l'autel de Ste-Philomène. Ces chapelles étaient la propriété de diverses familles, qui avaient leur sépulture dans les cryptes souterraines. La plus basse à gauche, où se trouve la fresque du crucifiement, appartenait à la famille de Luc, dont l'héritière épousa, vers 1650, Just-Henri de Ginestous, marquis de la Tourette. Elle a été réunie à une autre, dédiée à St-Joseph, pour former la chapelle actuelle des Pénitents dédiée à la Ste-Vierge (2).

Dans chacune de nos visites à l'église St-Julien, nous sommes allés contempler la fresque du crucifiement, mais nous devons avouer que, soit par l'effet de notre myopie, soit par suite de la demi-obscurité du lieu, nous n'avons jamais vu grand'chose, et l'on peut bien supposer qu'une foule d'autres se sont trouvés dans le même cas. C'est pour cela qu'il faut savoir gré à M. Max Mon-

(1) Ceci répond à quelques-unes des questions posées par M. l'abbé Fillet dans son article de la *Revue du Vivarais* 1895. On sait que la légende des *Onze mille Vierges* résulte de la traduction fantaisiste, d'une vieille inscription ainsi conçue : *Ursula et XI. MM. VV.*, ce qui veut dire simplement *Ursule et onze martyres Vierges*. L'article de l'abbé Fillet est consacré à la description d'un *Missel* donné en 1543 à cette chapelle par Charles Chavagnac, marchand de Tournon.

(2) Abbé Mathon. *Notice sur Tournon*, p. 13. (Notice insérée dans le t. I de l'*Histoire d'Annonay*, de l'abbé Filhol).

Digitized by Google

nier de la Sizeranne d'avoir dessiné cette fresque et surtout d'en avoir fait faire une belle lithographie à M. Parnin. Il a acquis ainsi un titre particulier à la reconnaissance des amis de l'art et des amateurs de l'histoire locale. Cette peinture est remarquable par ses belles dispositions d'ensemble et par la naïve simplicité des figures. Malgré la multiplicité des personnages, le sujet principal, c'est-à-dire la mort sur la croix, se détache avec netteté de la foule des détails dont l'artiste a voulu l'environner.

Dans cette œuvre, due sans doute à un pinceau italien, on peut raisonnablement voir, avec M. Albert du Boys, un indice des efforts que faisait l'école italienne, pour se débarrasser des traditions de l'école de Byzance, où les types de laideur semblaient consacrés par la fausse interprétation que les Grecs donnaient à l'Ecriture. Tous les acteurs du drame sont traités d'une main qui révèle, chez l'artiste, le sentiment du beau, avec des physionomies attachantes ou repoussantes parfaitement appropriées à leur rôle. On retrouve naturellement ici l'exhibition des instruments de la passion, les anges qui recueillent dans des calices le sang du Christ, le diable qui se tort de rire en saisissant au passage l'âme qui sort de la bouche du mauvais larron, le centurion, les soldats qui jouent aux dès la tunique du Juste, la Ste-Vierge et St-Jean, les saintes femmes, St-Pierre tirant l'épée, Judas pendu à un arbre, etc. Mais, à côté de ces détails qui reviennent avec des dessins différents, dans tous les tableaux du moyen-âge, il y a quelques traits particuliers qui méritent d'être signalés. Le plus intéressant est un groupe de deux personnages à cheval, un homme avec une femme en croupe, et si l'on pouvait déchiffrer l'exergue qui flotte au-dessus de leurs têtes, on aurait probablement le secret de cette œuvre d'art, c'est-à-dire l'indication de ses donateurs. Est-ce un membre de la famille du Luc ? Est-ce un seigneur de Tournon ? Nous laissons le soin de répondre aux érudits de Tournon, mieux placés que nous pour résoudre le problème. A eux aussi de déterminer l'antique édifice que l'artiste a voulu désigner par le château et les deux tours émargeant du milieu des saules, à la partie gauche de la fresque. A quoi répond aussi la croix de Malte qui en orne symétriquement les deux côtés ? Se rattacherait-elle à l'ancienne commanderie de la Ste-

Digitized by Google

Epine ou du Pont du Doux, tenue jadis par l'ordre de Malte ? Il est à remarquer que les drapeaux portent l'aigle double du saint-empire, celui-ci étant considéré alors comme l'héritier de l'empire romain. Les costumes se rapportent au règne de Louis XI.

L'église de St-Julien possédait autrefois d'autres fresques malheureusement disparues, il y a une cinquantaine d'années, sous un fâcheux badigeon, mais dont nous trouvons la trace dans diverses publications.

Il y en avait une, attribuée au peintre tournonnais Paul Sevin, dans la chapelle de l'Immaculée-Conception. Elle représentait un sarcophage sur lequel était le squelette de la Mort, une faulx à la main et recouvert d'un manteau (1).

Une seconde se trouvait à la voûte du chœur. Elle représentait, dit M. Albert du Boys qui l'avait vue, un Christ dont la figure lui avait paru plus énergique que noble. A sa droite était la nouvelle loi, à sa gauche l'ancienne. Sur sa tête, on apercevait dans un nuage la tête du Père Eternel et la colombe symbolique qui complète la Trinité (2). Cette peinture est sans doute la même que le tableau du Sauveur, dont parle Annet Reboul (3) « où sont ses dix commandements et ceux de l'Eglise, que Sevin peignit et donna par testament aux pénitents blancs le 2 janvier 1710 ». (Sevin mourut le 2 février suivant). (4).

Le même écrivain cite comme existant à St-Julien une « magnifique copie de la Descente de la Croix, du Corrège ; une Notre-Dame de Montaigu, de François Dupuy, et une Sainte-Marthe due à la munificence royale.

Dans un manuscrit de Sevin, cité par M. de Gallier (5) on lit ceci :

« Il y a à St-Julien un excellent tableau de Capassin. C'est encore une Résurrection ; il est dans une chapelle sous la voûte de St-Blaise (probablement St-Clair), peint sur bois. Dans le fronton du rétable est un Dieu le Père peint de la même main, et

(1) Idem. p. 14.

(2) *Album du Vivarais*, p. 82.

(3) *Mœurs de l'Ardèche*, p. 60.

(4) Sur les Sevin, voir l'excellente étude de M. Charvet dans la *Revue du Vivarais* de 1894.

(5) Les *Tournonais dignes de mémoire*, p. 24.

Digitized by Google

dans le gradin qui soutient le tableau est un St-Jean-Baptiste à mi-corps dans un ovale. Les côtés ont des ornements en grisailles. »

D'autres fresques, depuis longtemps disparues, se rapportaient à la mort du Dauphin (août 1536), dont le corps resta plusieurs années dans une chapelle de l'église, avant d'être transporté à St-Denis. Il y était encore le 2 janvier 1543.

Un des autels de l'église St-Julien, consacré à St-Eutrope, paraît se rapporter à un culte fort ancien. Il était précédemment à l'église des Carmes. Les mères y affluent, surtout au mois de mai, pour recommander au saint leurs enfants malades.

On voit à St-Julien la chapelle de Notre-Dame de Guérison, devenue aujourd'hui la chapelle du Rosaire. Elle fut fondée, à l'occasion de la fameuse peste de 1628 qui tua, dit-on, 2,000 personnes à Tournon, par le curé d'alors nommé Henri Guibert.

Peut-être n'est-il pas hors de propos de mentionner ici un vieux tableau de Notre-Dame de Bon-Rencontre, qui se trouvait autrefois dans une chapelle située sur le rempart, à la porte du Doux, et qui a été récemment retrouvé — tableau remarquable tout au moins par les souvenirs qu'il évoque, car c'est à cette image miraculeuse que M. Olier, le fondateur de St-Sulpice, vint demander sa guérison, et c'est là qu'il laissa sa béquille.

Certains actes anciens font présumer que l'église St-Julien servait jadis de lieux de réunion pour les délibérations importantes de la communauté. C'est ainsi qu'on voit les habitants y tenir, le 17 novembre 1376, une assemblée générale pour décider de payer double dîme de leurs blés et vins pendant deux ans, en vue de compléter la somme nécessaire à l'achèvement du pont sur le Doux ; en 1350, le roi Jean leur avait accordé un droit de péage sur le Doux, dont le produit était employé à la construction de ce pont.

Jusqu'en 1316, l'église St-Julien fut desservie par un simple recteur, mais alors Guillaume de Tournon, évêque de Valence et de Die, l'érigea en collégiale et ordonna qu'elle aurait désormais sept chanoines, en mémoire des sept dons du Saint-Esprit, dont trois prêtres, deux diacres et deux sous-diacres. A la mort de l'un d'eux, les survivants nommeraient son successeur, qui devait

Digitized by Google

toujours être choisi de préférence dans la ville de Tournon, l'évêque ne se réservant que le droit d'institution canonique. Le prélat accorda à la nouvelle collégiale les revenus de plusieurs bénéfices, entre autres ceux des chapelles de St-Jean et de St-Etienne-de-Muzols. Cette institution étant devenue incertaine, par suite sans doute des troubles et des guerres du XIVe siècle, et les chanoines n'observant plus la résidence, le pape Eugène IV la renouvela par un bref du 9 mars 1441, dont l'abbé Garnodier donne le texte (1). Ce bref fut rendu à la suite d'une pétition des prêtres et des clercs de Tournon, portant que l'église St-Julien, quoique remarquable parmi les églises de la région *(licet in structuris et edificiis notabilis et solemnis existat)*, quoique pourvue de 18 bénéfices ecclésiastiques pour autant de prêtres et de clercs, par suite de quoi ses prêtres portent l'aumusse à l'instar des chanoines collégiaux, l'église étant par la plupart réputée collégiale, cependant, comme plusieurs de ces prêtres et clercs n'y résident pas personnellement, le culte divin souffre de cette absence et la dévotion des peuples en est diminuée. La pétition faisait ressortir la renommée et la population du lieu *(cum sit locus notabilis et populosus)* et elle demandait enfin d'ériger l'église en collégiale. Il paraît que les revenus de cette église ne dépassaient par alors 350 livres petits tournois. Le bref charge Aymar Noir, chanoine de Valence, d'abord de bien examiner la situation et l'état des revenus et, s'ils sont suffisants à l'entretien des chanoines, d'élever l'église au rang de collégiale, avec un doyen, président du chapitre, un chantre, un trésorier, un sacristain et onze simples chanoines, qui, tous, avec le doyen, devront résider constamment dans l'église et n'avoir qu'une bourse et un sceau communs.

Le curé de St-Julien, étant nommé par le prieur de Notre-Dame de Tain, qui dépendait de Cluny, ne faisait pas essentiellement partie du chapitre, mais, avant d'être installé, il devait jurer, comme les chanoines, d'en observer les statuts et de respecter les privilèges et usages de cette église. Une transaction du 19 décembre 1479 donne de curieux détails sur le régime intérieur de l'église et sur la répartition de ses revenus. Les prêtres étaient rémunérés en raison de leurs services effectifs, au moyen de

(1) *Recherches archéologiques sur St-Romain-de-Lerp*, p. 359.

Digitized by Google

pallotæ, ce qui paraît équivaloir à nos jetons de présence. Le curé était tenu de donner aux chanoines et serviteurs de l'église quatre dîners par an : les deux premiers, en vertu d'une très ancienne coutume et d'une transaction passée entre le prieur de Tain et son vicaire perpétuel ou curé existant à Tournon, le troisième en vertu d'une convention plus récente, et le quatrième, par suite d'une petite réforme qui est caractéristique des mœurs religieuses du moyen-âge : autrefois, les serviteurs de l'église de St-Julien et d'autres *vulgaires complébéiens* mangeaient et buvaient derrière le grand autel de St-Julien les offrandes de pain et de vin, ce qui paraissait peu convenable et *crapuleux (crapulatio)* ; de plus, ils en emportaient dans leurs maisons, ce qui était scandaleux et préjudiciable à la cure ; c'est pour mettre fin à ces abus, que le curé offrit de remplacer ce vieil usage par un dîner donné aux chanoines et aux serviteurs de l'église. L'arrangement se fit par acte notarial passé au château de Tournon, et le baron du lieu figure parmi les témoins avec d'autres hauts personnages.

Lors de la captivité de François Ier, le chapitre de St-Julien vendit la moitié de ses terres pour contribuer à la rançon du monarque.

En juin 1693, on fit refaire, au prix de 67 livres, une cloche de l'église St-Julien qui était cassée. L'opération fut confiée à deux fondeurs, que les Jésuites avaient fait venir, pour deux cloches qu'ils avaient aussi à refondre.

Les chanoines et dignitaires étaient descendus au nombre de 10, après avoir été 14 (lors du bref du pape), et jusqu'à 18, à ce qu'il semble, précédemment. Le dernier doyen fut M. de Barjac, de Cornas, mort après la Révolution curé de St-Vallier.

L'église de St-Julien était en dernier lieu unie au couvent des Minimes de Roussillon. L'abbé de ce monastère y nommait le prieur qui était pris dans le chapitre collégial, et qui était en même temps titulaire du prieuré de Tain. Le prieur nommait ensuite ses curés et les présentait à l'évêque diocésain pour obtenir l'institution canonique. Le chapitre de Tournon nommait en outre à un grand nombre de cures et de chapelles.

Les archives de St-Julien, ayant échappé au vandalisme révolutionnaire, contenaient beaucoup de documents précieux, qui ont

Digitized by Google

malheureusement disparu depuis, par l'ignorance ou l'incurie de ceux qui en avaient le dépôt. Un ancien vicaire de Tournon, M. Bondurand, mort récemment curé de la Blachère, nous a raconté que, lorsque les orgues avaient besoin d'une réparation, l'ouvrier appelé de Valence employait à cet usage les parchemins qui se trouvaient à la discrétion de chacun dans les combles de l'église. Le recueil manuscrit de Jules Rousset mentionne beaucoup de pièces ayant cette origine. Tout ce qui en est resté se trouve aujourd'hui réuni aux *Archives départementales de l'Ardèche.*

A. MAZON.

LE CARNACÉEN
DANS LE VIVARAIS

Monuments mégalithiques : Dolmens, menhirs, cromlechs.

(Suite II)

CANTON DE VALLON

Nous n'avons fouillé que quelques dolmens, dans la canton de Vallon, bien qu'ils soient assez nombreux. Ces monuments mégalithiques avaient été déjà vus par M. Ollier de Marichard, s'occupant depuis longtemps de ces recherches. Ce sont les objets, trouvés dans les dolmens de ce canton, qui font la majeure partie des belles et riches collections de ce chercheur infatigable. Nous n'aurions fait que glaner après lui et nos trouvailles auraient été peu fructueuses : c'est le motif qui a fait limiter nos recherches dans ce canton.

Dans son petit volume sur les monuments mégalithiques du Vivarais, M. Ollier de Marichard dit :

« Le canton de Vallon est un des plus riches en monuments, « autant par leur nombre que par la variété. Il renferme 100 « dolmens, 1 menhir et 1 cromlech.

Digitized by Google

« La commune de Vallon, proprement dite, ne renferme pas « de monuments ; elle n'est importante qu'au point de vue de ses « grottes à habitations préhistoriques.

« *Commune de Lagorce.* — A 500 mètres environ du village, « tout près de N.-Dame, quartier d'Ajudes, un monument démoli « et fouillé. Nombreux débris d'ossements humains tous en mau- « vais état ; un très joli instrument en os travaillé ; deux pointes « de flèches ; une scie en silex.

« *Ron de Ronte.* — Un grand dolmen sous tumulus dit tombe « du général, déjà fouillé et bouleversé depuis longtemps par le « cupide propriétaire, dans l'espoir de trouver un trésor. Les dé- « blais repassés ont fourni un très beau poignard en silex de 12 « c. de longueur.

« *Bois Sauvage.* — Cinq dolmens sous tumulus, tous effondrés « et fouillés. Nous y avons recueilli cinq pointes de lance en silex, « six perles en os très grosses, et trois dagues en bronze de diffé- « rentes grandeurs.

« Non loin de l'*abri d'Alliol*, même bois, se dresse un menhir « de 4 m. de hauteur, de 1m25 de largeur au centre et de 30 c. à « la partie supérieure ; c'est un bloc de roche calcaire, taillé sur « place et adhérant à l'assise de la roche inférieure. On recon- « naît bien la trace des coups de marteaux en pierre à la base de « ce monument. »

A la Chadenède deux dolmens où l'on a trouvé 3 pointes de flèche, deux fortes haches en pierre, 3 perles en os, 3 bracelets en bronze, une chaîne composée de 8 anneaux en bronze, 1 petit cheval pour pendeloque, 3 anneaux en fer.

Plan de l'Aiguille. — Trois dolmens qui ont donné 5 pointes de flèche en silex, 6 dents de chien percées, 4 perles en os et 6 petites perles en bronze.

Au Charnier, 8 dolmens où l'on a trouvé deux beaux couteaux en silex de 28 et 33 c. de longueur, 3 pointes de flèche, 8 dents de chien percées, 3 dents de cheval, une de loup et 15 perles en os, 1 pendant et 3 bagues en bronze.

A la Costeplane, on voit 9 dolmens qui ont été fouillés il y a longtemps, malgré cela on y a trouvé 22 perles en os, 1 couteau en silex et 5 petites pointes de flèche.

Digitized by Google

Tous ces objets sont dans les vitrines de M. Ollier de Marichard à Vallon.

Voici ce qu'il dit des dolmens de la commune de Salavas :

« La commune de Salavas compte six beaux dolmens, un seul « intact à Champagnac, utilisé depuis longtemps par le propriétaire comme une petite cabane-abri pour surveiller sa terre. Il « a été fouillé depuis 20 ans et le mobilier funéraire a disparu. « En revanche, les cinq autres monuments à Sigialles, nous ont « fourni les plus riches objets de notre collection : douze grands

DOLMEN DE LA COMBE DU MERLE
à St-Alban-sous-Sampzon

« poignards en silex de longueurs différentes variant entre 30 c. « et 12 c., tous remarquables par leur belle patine blanche ; 6 « pointes de lance ; 6 petites pointes de flèche en silex ; 3 belles « coquilles percées ; 5 grosses perles en os ; 2 os longs travaillés « et percés pour pendeloques ; 4 grands couteaux en bronze ainsi « que 3 perles ; 2 épingles et une fébule du même métal. On peut

Digitized by Google

« évaluer à 15 ou 16 le nombre de corps que renfermaient ces 5 « monuments sous tumulus. »

Dans les bois de la commune de *Labastide de Virac* il y a 12 dolmens plus ou moins bien conservés.

La commune d'Orgnac a 15 dolmens. Au plan de Calet dans le bois de Ronze, il y a un cromlech de huit mètres de rayon et formé de grandes dalles de 1m25 de hauteur, fichées de champ.

Les communes de Bessas et de Sampzon ont les deux 36 dolmens fouillés depuis longtemps par M. de Malbos.

La commune de Ruoms a onze dolmens qui ont été fouillés, soit par M. Ollier de Marichard, soit par la Société scientifique des Vans.

CANTON DE VILLENEUVE-DE-BERG

On a découvert dans ce canton une vingtaine de dolmens ; 5 à St-Maurice-d'Ibie, 8 à Vogüé, 7 à Lussas et 1 à Darbre, fouillés par M. Ollier de Marichard et M. Couderc, d'Aubenas.

CANTON DE LARGENTIÈRE

On a signalé dans le canton de Largentière onze dolmens fouillés par MM. Vedel, greffier de la justice de paix à Largentière et Mazon.

CANTON DE JOYEUSE

Ce canton est celui de toute l'Ardèche qui compte le plus de monuments mégalithiques. 160 dolmens et 4 menhirs.

Voici ce qu'en dit M. Ollier de Marichard :

« Sur une étendue de 15 à 18 kilomètres comprise entre le « Haut-Malpas, commune de Ruoms au Nord, et le village de « Chandolas au Sud ; de St-Alban-sous-Sampzon à l'Est, à la « Blachère à l'Ouest, on compte 96 monuments. Dans la com- « mune d'Auriolles 25 ; 30 dans celle de Labeaume ; 31 dans « celle de St-Alban ; 8 à la Blachère et 2 près de Chandolas. »

M. Gabriel Carrière, président de la Société d'histoire naturelle à Nîmes dit :

« Dans les bois environnant St-Alban-sous-Sampzon, que j'ai « visités plus spécialement, j'ai reconnu plus de trente dolmens « qui ne doivent pas être compris dans cet inventaire puisqu'ils « étaient enfouis sous les murs de clôture. »

Digitized by Google

M. Gabriel Carrière a fouillé trois dolmens à l'Ouest du château de St-Alban. Le n° 1 domine la vallée de la Combe du Merle ; la table est renversée contre un des côtés, les dimensions de cette table ou dessus sont : $2^{m}46$ de long et $2^{m}10$ de large ; le caisson a $1^{m}80$ de largeur et $3^{m}50$ de longueur.

Objets trouvés. — Un objet en os poli ;

Dents de loup perforées et débris de poterie ornée.

Ossements. — Un squelette presque entier.

Le n° 2 est à 300 mètres du n° 1 en se rapprochant du château.

DOLMEN DU RANC DE PEYZAT
à Lablachère

Objets trouvés. — 3 pointes de flèche et des ossements en mauvais état.

Le n° 3 (Fig. 1) est à 200 mètres du n° 2.

Objets trouvés. — 1 fil de bronze en spirale ; une boucle en bronze ; une pointe de flèche en silex ; une perle en verre ; des perles en os ; 15 perles en jadéide ; des coquilles percées ayant appartenu au même collier.

Digitized by Google

Parmi les huit dolmens de la commune de la Blachère, celui du *Ranc de Peyzat* est un des plus beaux et des mieux conservés ; ce dolmen est sur le chemin de Notre-Dame à St-Alban (Fig. 2). Ce dolmen a été fouillé depuis longtemps.

M. Suchet, adjoint à la Blachère, en défonçant un terrain a découvert une sépulture où il a trouvé des perles en os, quelques silex et un objet en bronze, ressemblant à un petit chaudron, dit-il : c'était probablement quelque casque gaulois. Malheureusement ces objets ont été détruits ou perdus.

(A suivre). Léopold CHIRON.

UN ARDÉCHOIS
EN TERRE SAINTE
(Suite IX.)

CHAPITRE XXVIII

EIN KARIM (SOURCE DE LA VIGNE) OU St-JEAN DANS LA MONTAGNE. — LA VISITATION. — GROTTE DU MAGNIFICAT

Ein Karim. St-Jean dans la montagne est le bouquet de la Palestine. Est-ce le poétique et virginal souvenir de Marie arrivant empressée, à travers les montagnes « *cum festinatione inter montana* » dit la Sainte Ecriture, pour visiter sa cousine Elisabeth et y faisant un séjour de trois mois, en méditant dans son cœur les grandes choses qui allaient suivre « *fecit mihi magna qui potens est* » ? est-ce l'évocation de St-Jean Baptiste, le précurseur du Christ, figure attachante et par certains côtés mystérieuse, enfant du miracle, lui aussi, appelé avant sa naissance à une vie quasi surnaturelle ? Est-ce la puissance du Magnificat dont les strophes divines et prophétiques chantent délicieusement à notre mémoire ?

Digitized by Google

Est-ce la retraite des filles de Sion, asile de repos et de prière où dort de son dernier sommeil le glorieux fondateur de l'ordre, le P. Marie-Alphonse Rastibonne, dans ce jardin si pieusement entretenu par ses filles en Jésus-Christ ?

Est-ce enfin ce cadre verdoyant et riant où la nature sévère et souvent tourmentée de la Judée a voulu prendre une forme aimable et gracieuse ?

C'est chacune de ces choses et c'est tout cela à la fois qui fait le charme et la poésie de ce coin privilégié où ne se révèle nulle trace de douleur et de souffrance pour les membres de la Sainte famille : Nazareth et St-Jean ; lieux bénis entre tous !

Notre pèlerinage à St-Jean, forme donc le plus agréable tableau de notre pèlerinage, en même temps qu'il en est un des plus profondément attachés à notre mémoire.

Partis à six heures du matin par un temps doux et frais, nous arrivons vers sept heures au couvent des Franciscains et nous nous rendons à l'église de la Nativité de St-Jean. L'église a trois nefs. On y remarque quelques beaux tableaux ; des faïences bien conservées en garnissent les parois jusqu'aux chapiteaux des piliers. Elle a été construite en 1621, à la place de celle que les premiers chrétiens avaient édifiée et qui fut détruite au VIe siècle. C'est dans la chapelle souterraine, placée au-dessous de la nef latérale gauche, où on accède par plusieurs marches, que se trouve la grotte de la Nativité : entièrement taillée dans le roc, elle forme une des chambres de la maison de St-Joachim. Sur le lieu même, marqué par une ouverture ronde et une inscription latine, où le Précurseur vint au monde, s'élève l'autel où l'aumônier du pèlerinage célèbre pour nous la sainte Messe.

Après un frugal mais réconfortant déjeuner chez les bons pères, arrosé de ce vin blanc du pays qu'on prendrait pour du Marsala, nous avons hâte de nous rendre à la chapelle récemment élevée sur la grotte du Magnificat, à l'autre versant de la vallée. C'est en effet dans la maison de campagne d'Elisabeth et de Zacharie que la tradition nous rapporte que la Sainte-Vierge rencontra sa cousine, qu'elle avait dû chercher vainement à sa maison de ville. C'est là qu'elle lui révèle la faveur prodigieuse dont elle venait d'être l'objet. C'est là qu'elle fut saluée par

Digitized by Google

elle bienheureuse entre toutes les femmes ; c'est là qu'elle entonna le divin cantique qui restera éternellement attaché à son nom. Quelle scène touchante et attendrissante dans sa noble simplicité !

Pour s'y rendre, on traverse des vignes à ceps rampants d'une luxuriante végétation, puis une fontaine où lavent les femmes du village ; là, sans doute, plus d'une fois la future mère du Sauveur vint remplir la cruche domestique ou désaltérer sa soif. Les chrétiens l'appellent la fontaine de la Sainte-Vierge, et les musulmans « Ein Karim », source de la vigne, d'où le nom du pays.

Le costume aux formes encore bibliques des femmes d'Ein Karim aide à évoquer ces lointaines images. Puis nous suivons un petit chemin grimpant le long duquel croissent des pariétaires et des petites mousses dont les pèlerins font ample provision.

L'enclos du « Magnificat » forme un sanctuaire et une résidence occupée par deux Franciscains ; en entrant, on rencontre une citerne alimentée par la source de la grotte dont la trace fut longtemps perdue, à laquelle est assignée une miraculeuse origine. L'église est peu profonde, de forme carrée ; au fond est la grotte, trop bien récrépie à la chaux, où a été élevé un autel ; à droite est un rocher où Ste-Elisabeth fuyant les soldats d'Hérode aurait caché son enfant et la pierre se serait amollie pour recevoir et dissimuler le précieux dépôt. On accède par un escalier à la terrasse d'où la vue fort belle donne sur la vallée et sur le village.

En face de nous, en sortant, s'élève le couvent de Sion, dont les pentes, cultivées de beaux oliviers, sollicitent une visite. Aussi bien, quoique l'heure du retour ait sonné, plusieurs d'entre nous ne peuvent se résoudre à reprendre déjà le chemin de Jérusalem et, pendant que les plus déterminés et les meilleurs marcheurs s'acheminent par la montagne du côté de la grotte de St-Jean dans le désert (site sauvage et pittoresque où les récits des excursionnistes me donnent le regret de ne pas être allé), des pèlerins moins ingambes, en tous cas non moins curieux que d'autres (et surtout quelques *pèlerines*) vont frapper à la porte des saintes filles du Père Rastibonne.

Un ravissant jardin dont les fleurs nous sont libéralement oc-

Digitized by Google

troyées, une jolie chapelle, une terrasse bordée d'une grille en fer donnant sur la vallée et dominant les beaux champs d'oliviers que nous avons admirés tout à l'heure, font de cette retraite un endroit plein de calme et d'attirance.

La piété des sœurs ne peut manquer de nous conduire à la cellule où a vécu et est mort le R. P. Marie-Alphonse Rastibonne, le 6 mai 1884. Tout y est resté intact comme au temps du vertueux religieux. Non loin de là, dans un enclos qui porte au recueillement, une pierre et un nom révèlent son tombeau. Nous nous agenouillons avec émotion sur la tombe de ce grand catholique qui, depuis sa miraculeuse conversion à Rome dans l'église de St-André *degli frati*, se voua à l'œuvre ingrate de la conversion des juifs, ses anciens et toujours chers coreligionnaires. Nous avons de la peine à nous arracher à ce petit coin de France où les fleurs et les cornettes blanches des religieuses nous rappellent notre cher pays.

CHAPITRE XXIX

LA VALLÉE DE HINNON

Notre après-midi va être bien employée. Elle est consacrée à la visite de tous les points intéressants de la vallée de Hinnon, faisant suite à celle de Gihon et de la partie supérieure de la vallée du Cédron. Autrement dit, notre itinéraire suivra une demi-circonférence, comprenant la partie méridionale du périmètre extrême de la ville, à laquelle les deux célèbres vallées forment comme une ceinture de protection.

Nous sortons de Jérusalem par la porte de Jaffa, grand déversoir de toute la partie occidentale de la ville.

A Birket el Soultan (étang du Sultan ou étang public) est la séparation de la vallée de Gihon d'avec celle des fils de Hinnon. C'est une sorte de lavoir public et de piscine dont l'eau est retenue par le barrage du pont que nous allons traverser pour gagner

Digitized by Google

la rive droite de Hinnon, et que nous avons déjà traversé en venant de la gare, le jour de notre arrivée.

Nous avons en face de nous le mont du « Mauvais Conseil » ainsi nommé parce que le grand prêtre Caïphe y aurait tenu conseil contre Jésus. C'est dans cette région qu'on offrait des enfants à Moloch.

La vallée, sans ruisseaux, est assez agréablement gazonnée et bien cultivée, et nous croisons plusieurs groupes d'Israélites qui viennent s'y promener. En montant un peu plus, nous arrivons à l'édifice de Haceldama ou *champ du sang*, ce champ du potier acheté avec les trente deniers de Judas. Là s'élève une construction en ruines remontant, dit-on, à sainte Hélène. Cette princesse fit remplir plusieurs vaisseaux de cette terre pour la transporter au Campo Santo, à Rome. Est-ce là l'origine de l'excavation très profonde et très large qui forme à la montagne comme une trouée, recouverte par une voûte ?

Là aussi on a enseveli pendant longtemps. Les chevaliers de St-Jean y portaient les étrangers qui mouraient à Jérusalem.

Avec la chapelle de St-Onuphre ou Onofrio, taillée dans le roc, où se réfugièrent quelques-uns des apôtres pendant la Passion, dont la première chambre porte des traces de peinture à fresque, et qui est restée dans la possession des Grecs, — nous arrivons dans une région très escarpée et toute consacrée à des tombeaux. Ici, parvenus au sommet de la hauteur, nous descendons par un chemin très accidenté, presque à pic, à l'intersection des deux vallées, pour passer sur la rive droite du Cédron et nous rapprocher de la ville. De ce point nous nous rendons parfaitement compte de la topographie de Sion et de la parole du Sauveur : « Une partie de ton sol ne portera plus que des pierres. » La démarcation entre la partie cultivée et la partie rocailleuse est en effet des plus sensibles.

Nous passons de Juda en Benjamin. La vallée de Josaphat ou du Cédron est très large. Notre vue est frappée par de belles cultures maraîchères, les seules qui produisent des légumes toute l'année : il y a notamment des artichauts de proportions monumentales. Le frère Liévin prétend que c'est là l'ancien jardin du

Digitized by Google

Roi et que Salomon avec ses nombreuses femmes avait tant de bouches à nourrir que ce grand verger n'était pas de trop.

De l'autre côté de la vallée, au-dessus du mont du Scandale, le village de Siloë, habité par des musulmans, est comme collé à la paroi de la montagne, d'une façon pittoresque et sur une très longue étendue.

On nous montre, au-dessus, de nouveaux phalanstères juifs, dons d'un riche israélite de l'Arabie heureuse. Plus bas, une construction quadrangulaire attire nos regards : c'est la léproserie gouvernementale ; c'est là que ces malheureux déshérités, au nombre de 45 à 50, vivent parqués et relégués loin des hommes, recevant des distributions régulières qu'on leur fait passer à travers la porte de leur enclos, visités seulement par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Au lieu de les séquestrer, on les a réunis et on les laisse se marier. De la sorte, loin de disparaître, ils ont légèrement augmenté de nombre. Le gouvernement devrait se croire autorisé à les séparer et à empêcher toute union. Ainsi finirait cette triste descendance. Ces malheureux, qui malgré l'interdiction de sortir, viennent généralement mendier entre la porte Dorée et la porte de St-Étienne, souvent même sur la route de Jaffa, font peine et mal à voir ; leurs doigts noueux et dépourvus de phalanges, leurs visages souvent rongés ou troués d'ulcères séchés, avec des reflets verdâtres, causent aux plus endurcis la plus douloureuse impression. Est-ce l'habitude qu'ils ont de la plainte, ou l'effet physique produit sur nous par la compassion, mais leurs gémissements ont un accent de détresse et leurs voix des notes étouffées que nous n'avons entendus nulle part.

En nous retournant et en revenant près de l'enceinte, nous trouvons le mûrier d'Isaïe près duquel, d'après la tradition, le grand prophète aurait été scié en deux. Nous sommes enfin à la piscine de Siloë, située à l'extrémité de la vallée du Tyropœon où les premiers chrétiens venaient se baigner, pour obtenir des guérisons, dans un bassin soigneusement construit et entouré de portiques. C'est aujourd'hui un vaste marais plein d'herbes et de ruines, où viennent se déverser les égoûts de la ville et l'eau n'en paraît guère plus bonne que pour les légumes, du reste

Digitized by Google

magnifiques, que nous avons remarqués tout à l'heure. C'est là que J.-C. guérit l'aveugle-né, lequel devint saint Sidoine.

Cette construction que l'on voit au loin, près de l'intersection de la vallée de Josaphat, est le puits de Rozel ou des foulons ; c'est là que le prophète Néhémie aurait retrouvé le feu sacré, caché par ordre de Jérémie 70 ans auparavant.

Le chemin que nous suivons maintenant entre des haies de buissons où l'on prend les couronnes d'épines vendues dans le commerce en souvenir de la Passion, partage en deux la vallée de Josaphat. A gauche, nous rencontrons la fontaine de la Vierge, également appelée fontaine de Siloë. C'est là que la tradition rapporte que la Vierge venait du Temple pour laver les langes de l'enfant Jésus. Une inscription hébraïque des plus intéressantes, relatant la construction du canal, a été trouvée dans le conduit souterrain de la fontaine par des explorateurs allemands et confisquée par le gouvernement turc qui a envoyé la pierre à Constantinople.

A ce point nous sommes entre le mont Ophel, à notre droite, et l'angle Sud-Est de l'enceinte du palais de Salomon qui se dresse à pic, à notre gauche, et prend un relief extraordinaire. Les pentes verdoyantes sont cultivées en blé par des agriculteurs de Siloë.

Divers monuments funéraires de forme et de style aussi variés qu'intéressants, pittoresquement posés sur la crête de la colline d'Ophel ou encastrés dans le rocher, attirent notre attention. On dirait des échantillons de tous les âges et de toutes les architectures, placés là comme spécimens par un artiste.

C'est d'abord le tombeau de Zacharie (lequel ?), monolithe carré, taillé dans le roc ; ses faces sont ornées de chapiteaux et de demi-colonnes coniques, avec pilastres carrés aux angles. Le monument finit en pyramide tronquée.

Après, le tombeau de St-Jacques le Mineur, disciple de J.-C., premier évêque de Jérusalem. On dirait une loge de théâtre à trois compartiments séparés par deux colonnes flanquées de deux pilastres reliés par une architrave. Le tout est pris dans le rocher. D'autres salles intérieures étaient réservées aux sépultures.

Les tombeaux de Josaphat et d'Absalon viennent ensuite, ados-

Digitized by Google

sés en quelque sorte l'un à l'autre, mais d'inégale importance. Tandis que le premier est presque entièrement enseveli et n'est guère intéressant que par le fronton, orné d'élégants détails d'architecture, placé au-dessus de l'entrée, le second offre une substruction massive, d'aspect étrange, à la cime couronnée d'une sorte de coiffure particulière qui lui a fait donner par les Arabes le nom de « Bonnet de Pharaon » et dont l'extrémité s'élargit en forme de fleur ou de palme.

En traversant le Cédron pour regagner la rive droite et rentrer en ville, nous croisons un enterrement israélite. Nous n'avions pas fait quelques pas que nous apercevions le cercueil posé à terre et les porteurs faisant le coup de poings avec les passants. Il paraît que ces scènes sont assez fréquentes.

Un joli petit sentier escarpé, serpentant dans des pentes verdoyantes et gazonnées que nous suivons à la file indienne, va nous ramener insensiblement à la Porte de St-Etienne qui fait à l'Est de la ville, dans la direction de Jéricho, le pendant de la Porte de Jaffa.

Avec la porte de Damas au Nord, presque toute la circulation de la ville s'effectue par ces trois portes qui accèdent aux grandes routes carrossables environnant la ville.

Au sommet de la côte, près de l'enceinte de l'ancien temple, aujourd'hui de la mosquée d'Omar, arrivés dans la région des cimetières musulmans, nous envisageons mélancoliquement la porte Dorée, murée et condamnée à jamais et qui ne doit plus se rouvrir, suivant le verset d'Ezéchiel accompli par les musulmans. Des arceaux extérieurs et une frise des plus anciennes donnent un relief étonnant à cette porte dont la fermeture en a fait une simple tour de l'enceinte. C'est par là que l'on montait au temple de la vallée du Cédron ; que le Christ entra dans Jérusalem le jour des Rameaux ; qu'Héraclius rapporta sur ses épaules la vraie croix reconquise ; c'est par là que les musulmans s'attendent à voir rentrer le futur conquérant de Jérusalem.

La pluie nous oblige à rentrer. Au surplus, j'ai à faire mes préparatifs pour me rendre demain à la Mer Morte. Peu à peu tous mes compagnons inscrits pour cette destination, m'ont abandonné et je suis obligé de combiner une excursion pour moi tout seul.

Digitized by Google

La Cie Cook m'abouche avec le cheik d'Abou Dis qui me donnera son fils pour me guider et m'escorter, et, pour ne pas perdre de temps, il est entendu qu'au lieu d'aller et de revenir par la grande route de Jéricho, je me rendrai d'abord par la ligne la plus droite à la mer Morte, à travers les défilés et les gorges qui aboutissent à Nebi Moussa et je reviendrai par le Jourdain et Jéricho. En tout deux jours seulement : prix 40 francs. C'est bien raisonnable. De sorte que grâce à l'absence que je déplorais tout d'abord d'autres voyageurs, j'aurai la bonne fortune de suivre un itinéraire à peu près inédit, varié chaque fois et non indiqué par les guides, sauf pourtant par celui du frère Liévin.

CHAPITRE XXX

EN ROUTE POUR LA MER MORTE
LES DÉFILÉS DE NEBI MOUSSA

Jeudi 25. Avec sa veste à brandebourgs, son fusil en bandoulière, sa couffie de soie retenue sur la tête par une cordelière noire, son visage mâle et régulier, Moussa, fils de Rachid, cheik d'Abou Dis, a l'air d'un beau sous-officier de spahis ou de chasseurs de l'armée d'Algérie. La veille, son père, le cheik Rachid, me l'a présenté, à Casanova, comme le plus sûr et le plus fidèle des guides d Abou Dis. J'ai cherché dans mon bagage de langue arabe tout ce que j'ai pu trouver de remerciements et de sentiments de satisfaction pour cette avalanche de protestations dont je comprends la conclusion et je promets de reconnaître tant de zèle et de qualités.

Il est six heures du matin. Après avoir reçu de la maison Cook un cheval solide et bon marcheur, mais aux réactions dures et désagréables, nous nous ébranlons par la porte et le faubourg de

Digitized by Google

Jaffa, qui est le rendez-vous de tous les voituriers, des loueurs de chevaux, des excursionnistes et qui a le grand avantage d'être relié aux différentes routes carrossables qui partent de Jérusalem par une sorte de chemin de ronde contournant la partie nord de la ville. Nous passons devant l'hôpital St-Louis, devant N.-D. de France, devant la porte de Damas et nous descendons la route si inclinée qui longe le Cédron pour prendre ensuite, à l'Est, la route de Béthanie à Jéricho.

Après avoir traversé El Azaryé (Béthanie), contemplé le sommet d'où s'élève comme un observatoire le village d'Abou Dis et cheminé environ une heure, nous arrivons à la fontaine du Soleil. La route fait de nombreux circuits, mais suit néanmoins une pente assez douce jusqu'au moment où nous l'abandonnons pour nous jeter à droite, dans le sentier à peine frayé qui forme la voie la plus courte, sinon la meilleure, en tous cas, la plus pittoresque pour gagner la Mer Morte.

C'est d'abord une suite de plateaux où ne pousse que de l'orge et dont la configuration et la végétation me ramènent à vingt ans en arrière, sur les sommets de l'Habitarelle et de Châteuneuf-Randon, en Lozère.

Ensuite, il ne pousse plus qu'une petite herbe courte et fine aux reflets blanchâtres et formant sur le sol une floraison de givre, s'étendant fort loin.

Peu après, la végétation disparaît. Autour de nous commence à se dresser toute la série de prés que nous apercevions depuis longtemps ; leur forme pointue et leur couleur grisâtre en font comme autant de tentes gigantesques s'élevant les unes à côté des autres, dans la raideur de leurs arêtes dénudées. Aux aiguilles succèdent les croupes rebondies et polies auxquelles de grandes taches circulaires font comme un moirage naturel.

L'aspect calme et non tourmenté de ces derniers paysages pousse à de graves réflexions. L'infertilité du désert africain ou des steppes glacées du Nord ne provoque chez le voyageur aucun étonnement ni aucune méditation. La terre ne peut recéler dans tous ses flancs la richesse et la fécondité. Mais avoir été et ne plus être, avoir vécu et être frappé de mort, c'est ce qui, dans le

Digitized by Google

monde physique, dans le perpétuel renouveau de la nature, semble un mystère ou une contradiction.

Comment cette terre s'est-elle desséchée, pourquoi les sucs nourriciers du sol se sont-ils retirés, quand les sources se sont-elles taries, pourquoi les animaux ont-ils fui et l'homme découragé a-t-il déserté une œuvre impossible ? — On sent en effet que la végétation, que la vie ont passé autrefois par là ! — On dirait de ces torrents silencieux, de ces coteaux lisses et nivelés et comme entièrement préparés pour une germination prochaine ; de cette nature paisible et non convulsée, qu'il n'y a qu'à attendre un signal, une volonté supérieure pour animer d'un seul coup tout cet horizon, pour remplir ces vallées, pour reverdir ces montagnes, pour voir, en un mot, reprendre l'œuvre de vie qu'on sent s'être brusquement interrompue et comme figée sur place. Cette impression d'un arrêt subit dans le mouvement de la nature a quelque chose de grandiosement étrange et de profondément attristant ; elle éveille bien l'idée d'un châtiment supérieur et divin et d'une grande catastrophe ayant englouti une fraction de l'humanité !

Nos chevaux montent et descendent, tournent et retournent avec une sûreté extraordinaire dans ces défilés sur ces crêtes tantôt pierreuses et glissantes, aux reflets de marbre et de porphyre (quels merveilleux matériaux de construction si l'exploitation en était praticable !) tantôt poreuses et tendres dans lesquels se reposent leurs sabots d'acier.

Dans la région des sommets marneux, un autre spectacle nous attend. Toute la montagne est comme treillagée et zébrée de raies blanches formant d'innombrables triangles au milieu desquels est une touffe de verdure ou un maigre buisson.

A ce moment, la Mer Morte commence à se dérouler à mes yeux ; en revanche, la Tour des Russes du mont des Oliviers, qui est derrière nous comme une sentinelle et un point de repère, et qui représente pour moi le foyer et le clocher dans ce lieu de tristesse et de désolation où je suis comme perdu, disparaît pour la dernière fois à mes regards.

Mais voici Nebi Moussa « le Prophète Moïse », le lieu où les

Digitized by Google

musulmans placent le tombeau de Moïse. Nous apercevons les coupoles blanches et uniformes du « Deir » au couvent.

En arrivant devant l'enceinte quadrangulaire qui l'entoure, nous constatons que les habitants du « Deir » sont absents. Les chaînes de fer aux trois morceaux se rejoignent au milieu, tendues devant les portes quand le maître est absent pour empêcher les animaux de pénétrer dans la demeure, est un signe auquel on ne se trompe pas.

Je ne le regrette point, parce que nous allons gagner une bonne demi-heure et qu'il n'y a rien à voir à Nebi Moussa, la vue du soi-disant tombeau de Moïse étant rigoureusement interdite aux chrétiens. Le frère Liévin lui-même m'a dit n'avoir pu pénétrer dans ce lieu redoutable qu'à la suite et grâce à la présence de l'empereur du Brésil don Pédro. Le monument consiste, paraît-il, en une estrade recouverte d'une étoffe quelconque à la mode arabe.

Dans mon souvenir, Deir Nebi Moussa s'appellera « Deir Dubbané » (Couvent des mouches). Jamais, je crois, je n'ai vu d'essaims aussi innombrables et aussi harcelants et pendant plus d'une demi-heure, nous sommes incommodés par la nuée aveuglante de ces désagréables bestioles.

Nous contournons le couvent et gagnons rapidement les derniers sommets qui nous séparent de la Mer Morte.

Je me croyais sauvé et au bout de mes peines, commençant à ressentir le courbature produite par plus de quatre heures d'une chevauchée invraisemblable, lorsque Moussa qui voit que je ne crains pas les mauvais chemins, s'engage dans la gorge la plus escarpée et la plus empierrée qui puisse servir de route à des cavaliers. Il descend prudemment de son cheval qu'il guide par la bride. Je devrais en faire autant, mais la paresse et la confiance justifiée dans ma monture me font essayer de mener à bonne fin la descente la plus téméraire qui soit au monde et dans laquelle il faut manœuvrer avec autant d'habileté que Masséna dut le faire dans sa retraite sur Zurich. Il y a décidément un Dieu pour les pèlerins, même séparés de leur caravane.

Enfin nous abordons une région marneuse, moins accidentée, laissant à notre droite de grandes falaises découpées à pic et se

Digitized by Google

croisant dans tous les sens, d'où l'impression de caves immenses à ciel ouvert. Mon cheval rassuré, s'enlève en foulées joyeuses et galopantes. Nous approchons du rivage dont nous ne sommes plus séparés que par une demi-heure de plaine recouverte de buissons, varechs et tamarins, ayant accompli en cinq heures un des plus rapides itinéraires connus et pour lequel le frère Liévin m'avait assigné une durée de sept à huit heures.

Nous pourrions aborder tout droit : pour les mauvais nageurs comme moi, il est indispensable d'aller chercher la partie septentrionale de la plage, celle qui se rapproche du Jourdain, où la lame, aussi forte qu'elle soit, n'offre pas de danger. Après une région de grands roseaux, coupée de petits bras de mer, nous arrivons en face de la hutte en bois ajourée qui sert de résidence au fonctionnaire ottoman chargé de la surveillance et de l'administration du lac. Cette exploitation consiste, uniquement, je crois, dans la mise en adjudication des bois et roseaux maritimes, épaves du lac ou excroissances de ses bords.

(A suivre). GASTON PRIVAT.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

VALS - LES - BAINS

(Suite et fin).

SOMMAIRE. — La première église de Vals. — Raymond de Vals. — Un prétendu mariage princier à Vals au XIVe siècle. — L'ancien pont sur la Volane. — Le haut seigneur et les coseigneurs de Vals. — Barjac. — Justet. — Le culte catholique empêché à Vals pendant un demi-siècle. — La prise de Vals en 1621. — La capitulation de 1628. — L'incident de 1653. — Le calvaire, la vieille ville et les ruines du château de Montlaur. — Difficultés religieuses. — Interdiction du culte réformé et démolition du temple. — Justet et la tentative camisarde de 1709. — La découverte des sources minérales. — Vals aux deux derniers siècles. — Inondations. — Le livre de raison de Malmazet. — Le bac. — Le clergé de Vals pendant la Révolution. — La population catholique et protestante. — Etablissement du pont suspendu. — Les forages de Firmin Galimard. — Le nouveau et l'ancien Vals. — L'eau chaude. — Vals et Vichy.

L'acte d'amnistie est daté de Laon, octobre 1653. En voici la partie essentielle, où l'on peut voir à la fois un blâme assez direct de la conduite du comte des Rieux et la ferme intention du gouvernement d'alors de maintenir aux protestants le libre exercice de leur culte :

« .....L'affection que nous avons pour nos sujets nous a fait rechercher avec soin tous les moyens que nous avons jugé propres pour leur conserver le repos et la tranquillité..... Afin de maintenir cette bonne intelligence entre nos sujets, nous avons accordé à ceux d'entre eux qui font profession de la R. P. R. plusieurs Déclarations et arrêts de notre conseil, et depuis peu encore, par notre Déclaration du 22 mai 1652, avons ordonné qu'ils soient gardés et maintenus en la pleine jouissance des Edits, Déclarations et autres choses à eux accordées ; et, comme, par ces motifs, nos sujets de la dite Religion du bas Languedoc, Vivarez et Sévennes et de quelques lieux du Dauphiné, voulant recourir à nous pour implorer notre justice sur le trouble qui leur a été fait en l'exercice de leur religion au lieu de Vals en Vivarez, la juste appréhension qu'ils auroient eue de la conservation de ce trouble, et qu'en peu de temps il ne s'étendît en d'autres lieux avant qu'on y pût remédier, les auroit incités à prendre les armes pour s'y opposer, et dans l'intention de faire valoir à exécuter nos volontés par lesdits Edits et Déclarations ; mais, à cause qu'ils ont été sans nos ordres, et qu'on pourroit de là prendre occasion de blâmer leur conduite et de les en rechercher et inquiéter — A ces

Digitized by Google

causes, après avoir reçu de nosdits sujets de la Religion du bas Languedoc, Dauphiné, Vivarez et Sévennes, les soumissions que nous en pouvons désirer, les protestations de leur fidélité et obéissance..... voulons que la mémoire de tous troubles et désordres, arrivés à cause dudit exercice de la Religion au lieu de Vals, soit éteinte et supprimée, sans qu'à l'occasion d'iceux et des levées et prises d'armes, et de tout ce qui peut avoir été fait en conséquence, nosdits sujets de ladite Religion du bas Languedoc, Dauphiné, Vivarez, Sévennes et autres lieux, soit villes ou communautés, gentilhommes et tous autres généralement quels que soient, puissent être ores ou à l'avenir recherchés ni inquiétés en aucune sorte, à condition que nos dits sujets poseront les armes, etc... »

Il fut question de l'affaire de Vals dans le synode tenu à Annonay au mois de mai de l'année suivante (1654). On constata que l'exercice du culte protestant avait été rétabli à Vals, mais que des frais avaient été faits pour les poursuites nécessaires, et qu'il fallait rembourser les particuliers qui avaient fait les avances. Il fut dit aussi que des protestants d'Ajoux et du Gua étaient menacés de mauvais traitements à l'occasion de l'affaire de Vals.

Les Etats Généraux du Languedoc remercièrent officiellement le comte des Rieux, dans leur session de 1657, et lui votèrent une indemnité de 15.000 livres.

***

Le *Guide à Vals*, de M. Chabalier, en rapportant ces événements, dit que le comte des Rieux, après avoir harcelé les insurgés pendant six mois, les obligea à mettre bas les armes par la promesse d'une amnistie complète, ce qui donne à l'événement une physionomie assez différente de celle qui ressort de la pièce précédente. Il ajoute que le château des seigneurs d'Aubenas à Vals, qu'avait épargné Montmorency en 1621 et 1628, fut détruit en cette circonstance. Il est à regretter que l'auteur du *Guide* n'ait pas indiqué les témoignages sur lesquels est basée cette opinion, qui nous semble manifestement erronée. Rien n'indique, en effet, dans la relation ci-dessus, que les protestants aient été alors les maîtres de Vals, et, dans le cas contraire, surtout s'ils avaient détruit le château de leur seigneur, il est évident que l'auteur n'aurait pas manqué de mentionner un fait aussi considérable. Tou-

Digitized by Google

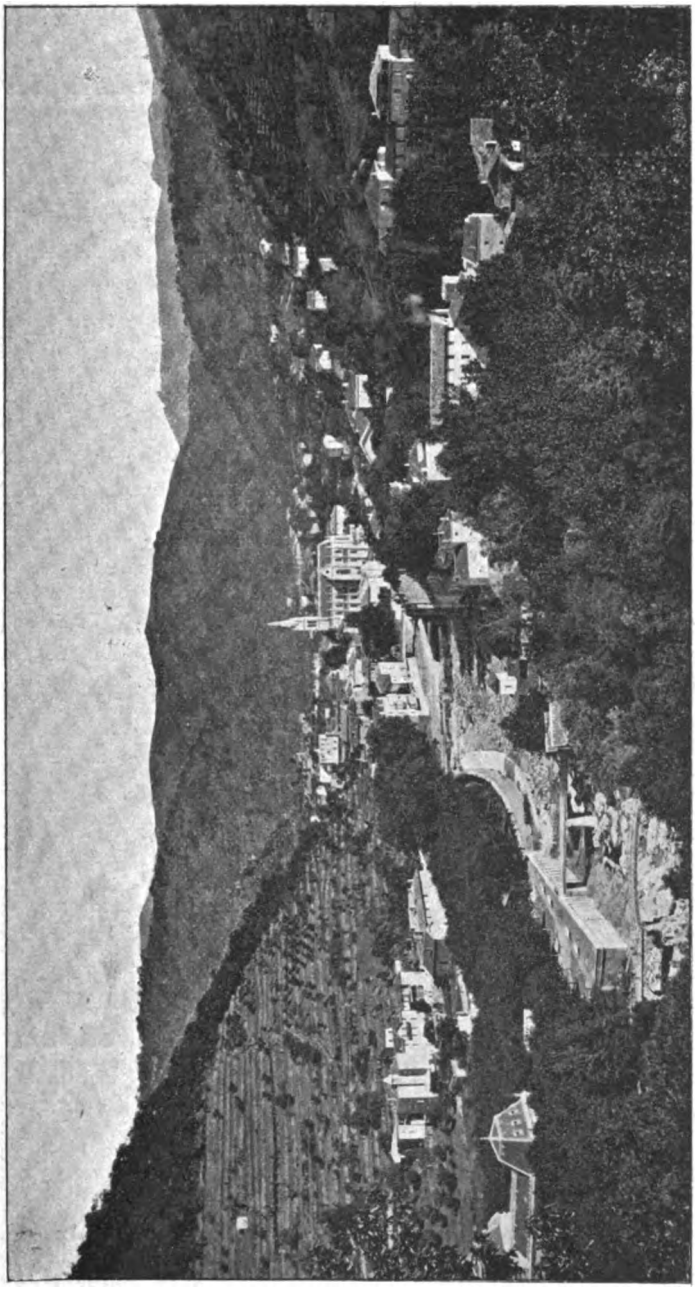

VUE GÉNÉRALE DE VALS
et du Bassin des Eaux

Digitized by Google

tefois, comme les ruines de ce château sont sous les yeux de tous et qu'elles sont antérieures à la Révolution, on comprend qu'à défaut d'autre événement, auquel on pût les rattacher, M. Chabalier ait adopté la date de 1653. Il ne l'aurait pas fait certainement s'il avait connu la relation ci-dessus, où l'on voit que le comte des Rieux mit alors une garnison « dans la tour et bourg de Vals ». Or, il est indubitable que cette tour n'est autre que le château des seigneurs d'Aubenas épargné en 1621. Il suffit pour s'en convaincre de remarquer que Marcha parle, à cette date, de deux *châteaux ou tours* (1) et que si le mot *château* est encore employé par lui (2) à l'occasion de la première reddition de Vals en cette même année, il n'emploie plus que le mot *tour* (3) pour désigner le château resté debout en 1628. C'est aussi la même expression qu'on retrouve dans la proclamation publiée alors par le duc de Montmorency (4). D'où l'on peut conclure que le château des barons d'Aubenas à Vals se réduisait à une tour, ou quelque chose d'approchant, et, au lieu d'admettre une destruction violente de ce petit fort, qui n'est justifiée par aucun document ni même par aucune tradition, il nous semble beaucoup plus naturel d'admettre qu'après la fin des guerres civiles, cette tour, abandonnée par ses maîtres, qui n'en voyaient plus l'utilité, est tombée sous l'action naturelle du temps, plus ou moins aidé par les voisins en quête de pierres à bâtir.

Un récent article de M. Lacrotte, dans le *Courrier d'Aubenas*, confirme notre manière de voir et nous apprend qu'en 1840, cette tour avait encore quatre mètres de hauteur et que le propriétaire, nommé Bouchet, la rasa alors pour en utiliser les matériaux. Elle était carrée et on arrivait à la partie supérieure par un escalier intérieur en spirale.

Il résulte, d'autre part, de l'hommage de 1548, dont nous avons donné la substance, qu'à côté de la haute tour, « à la part de la ville d'Aubenas », dont parfois, comme on l'a vu, des coseigneurs de Vals possédaient une ou plusieurs parts, il y avait une tour

(1) *Commentaires*, p. 36.
(2) Idem., p. 41.
(3) Idem., p. 137.
(4) *Guide Vaschalde*, p. 80.

Digitized by Google

basse, qui était plus particulièrement le siège des coseigneurs ou du moins représentait leur autorité.

Il fut question, vers 1633, après la révolte de Lestrange, de démolir la tour de Vals ainsi que celle de St-Laurent-sous-Coiron. La note suivante, écrite en marge du tableau des forts à démolir, indique la résolution qui fut prise :

« Les deux places appartiennent à Mme la maréchale d'Ornano. Il lui a été fait une dépêche pour lui ordonner de se charger de la garde desdits lieux, dont elle répondra au Roi, aussi bien que d'Aubenas, en temps de paix et de guerre (1). »

Les ruines de la haute tour, qui se dressait au sommet du rocher, dominant le dédale tortueux des rues du village, ont gardé le nom de *fort*, tandis que l'autre tour, détruite en 1621, a complètement disparu; mais il est facile d'en reconnaître l'emplacement au sud du fort, entre celui-ci et le Calvaire, et le pâté de maisons qui s'est élevé sur ses ruines montre une fois de plus combien nos paysans aiment à utiliser les matériaux des anciens édifices pour se construire des habitations. Quant au *fort* ou château du haut seigneur, il n'en reste que quelques pans de muraille et une étroite porte cintrée où l'on accédait, dit-on, par un pont-levis. Le clos de vignes Picaud en a recouvert les décombres (2).

A ce propos, on peut regretter que les baigneurs de Vals ne fassent pas plus souvent du vieux Vals, où sont les ruines du château et le Calvaire, un but de promenade. L'ancien Vals, avec ses rues pentueuses et resserrées et ses maisons d'un autre âge, est le type des bourgs d'autrefois, et il n'est pas rare d'y rencontrer des types humains qui, d'aspect et de costumes, sont assez différents de ceux qui fréquentent l'autre côté de la Volane. Si le nouveau Vals est supérieur à l'ancien par bien des côtés, il est certain que celui-ci l'emporte au point de vue du pittoresque, nous allions dire du miséreux, et le contraste de l'un à l'autre ne peut être qu'un sujet de salutaires réflexions — outre l'intérêt que présente le lieu aux archéologues.

(1) V. notre opuscule : *Une page de l'histoire du Vivarais* — dans la *Revue du Vivarais* 1894, p. 147.

(2) Peut-être pourrait-on trouver quelque lumière sur ces questions dans un cadastre ou terrier de 1637, comprenant un millier de feuillets, dont nous avons constaté l'existence à la mairie de Vals, mais que nous n'avons pas eu le loisir de parcourir.

Digitized by Google

On peut distinguer trois mamelons le long du promontoire qui s'élève au confluent de la Volane et du Voultour. Le *fort* est sur celui du milieu, et le Calvaire couronne le plus méridional des trois. Ce Calvaire est dû à un chirurgien de Vals, du siècle dernier, protestant converti, nommé Malmazet, qui, à la suite d'un pèlerinage en Palestine, fut frappé de la ressemblance de ce lieu avec le théâtre du supplice de l'Homme-Dieu, et résolut de laisser à son pays un souvenir de Jérusalem. Il acheta donc le monticule, dit autrefois *terroir de Chanaleilles*, y construisit une chapelle et établit un Chemin de Croix qui fut inauguré le 25 janvier 1735. Ce Malmazet possédait à Vals le domaine de Navet qui s'étendait sur les bords de la Volane et qui, après avoir appartenu au comte de Sampigny, est devenu la propriété des *Vivaraises*. Le chemin de Croix s'étendait de la basse rue de Vals — la *carreria recta* — jusqu'à la chapelle du sommet. Le premier recteur de la chapelle fut messire Noé Combe. Le produit du petit domaine acheté par Malmazet, et quelques rentes constituées par le donateur, formaient son traitement. Combe donna le domaine à location perpétuelle à la famille Vollais, moyennant une pension de dix livres, par acte notarié de 1736. C'est cet acte qui, plus tard, sauva la propriété du Calvaire. Quand on la vendit, en 1791, comme bien national, Vollais, qui se trouvait lésé dans son intérêt, protesta par une pétition adressée au Directoire du Coiron, et obtint une sentence qui le maintint dans ses droits de fermier perpétuel, avec la clause expresse que la pension serait désormais payée non au chapelain mais à la nation. Or, après le Concordat, les biens non vendus ayant été rendus aux églises, celle de Vals rentra en possession de la chapelle du Calvaire et de la pension servie par les ayants droit de Vollais. Le Calvaire avait eu naturellement beaucoup à souffrir de la tourmente révolutionnaire. L'ancien prieur de Vals, M. Blanc, qui fut le premier curé de Vals, à la restauration du culte, fit les premières réparations, mais c'est à feu l'abbé Gervais que l'on doit la chapelle actuelle et les tableaux en fonte bronzée des stations. La dédicace de ce nouveau Calvaire eut lieu solennellement en 1863.

Digitized by Google

Les années qui suivirent l'incident de 1653 sont pleines de l'écho des différends survenus à propos de religion.

En 1667, le 27 janvier, un arrêt fut rendu sur les protestants de Vals (1) :

« Les parties sont renvoyées devant le Roi, pour leur estre fait droit ainsi qu'il appartiendra, et cependant par provision et sans préjudice du droit des dictes parties, défense est faite aux protestants de Vals faire leurs exercices dans le temple dudit Vals, sauf à eux de les faire dans une maison particulière éloignée de l'Eglise, conformément aux déclarations du Roi et arrest du Conseil. »

Le 11 février suivant — même préambule que pour l'arrest précédent — par provision, etc., il est défendu aux protestants de Vals de continuer les travaux de construction de leur temple et de s'y assembler pour aucun exercice de ladite religion, à peine de 4.000 livres d'amende et autre arbitraire.

L'exercice du culte réformé fut interdit à Vals en 1673. Peut-être l'attitude qu'avaient eue les protestants de l'endroit, lors des événements de 1670 (la révolte dite de Roure), contribua-t-elle à cette mesure. Il est certain que bon nombre d'habitants de Vals participèrent au mouvement. L'un d'eux, Jean Martin, notaire à Antraigues, qui avait été secrétaire de Roure, fut roué, et un autre, nommé Pierre Rieu, fut pendu sous la halle d'Aubenas ; d'autres furent condamnés aux galères.

Au mois de septembre de cette même année 1673, fut tenu à Vals un synode protestant, suivi d'une conférence, c'est-à-dire d'un débat public entre les ministres des deux religions. La conférence fut tenue, le 26 septembre, dans la maison de Justet. On y entendit d'un côté : les pasteurs Thomas, Laget, Graverol, d'Eyriargues, et de Vendrias ; et de l'autre, les prêtres catholiques de la Tourette (prieur de Charay), Couderc, Monge, de St-Vincent, de Craux et d'Auriple. La controverse continua, le lendemain, dans la maison de la comtesse d'Antraigues. Les délibérations du synode et de la conférence sont le sujet d'un

(1) *Journal de Baudoin* sur les *Grands jours du Languedoc*, publié par M. Paul Leblanc dans les *Annales de la Société académique du Puy*.

Digitized by Google

petit volume qui fut publié au Puy la même année par l'imprimeur Delagarde.

Des arrêts du conseil d'Etat du 30 janvier 1673 et du 27 novembre 1684, invitaient les consistoires et habitants d'un certain nombre de lieux du Vivarais, notamment Vals (1) à produire les titres en vertu desquels ils prétendaient avoir le droit de faire l'exercice de leur religion.

Le temple de Vals fut démoli en février 1684. La démolition dura trois jours. On avait fait venir à cette occasion un détachement de 78 dragons.

A la même époque, nous trouvons la trace de quelques difficultés entre la communauté de Vals (restée en majorité protestante) et le prieur Etienne d'Anglejan, au sujet de la construction d'une maison curiale. Le prieur requérait la communauté de construire cette maison et de lui payer le loyer de celle qu'il occupait depuis sa prise de possession, à raison de 60 livres par an. La communauté répondait qu'elle n'avait jamais payé aucun loyer aux autres prieurs, lesquels se contentaient de la maison dépendant de la chapelle de N.-D. de Pitié. Elle alléguait que les prieurs précédents avaient été pourvus de ladite chapelle par César Michalier, Jacques Aulanier et Antoine Blachière, habitants de Vals et patrons de droit *(juspatrons)*, qui les avaient nommés à la prière des habitants de Vals, à condition qu'ils ne demanderaient point de maison à la communauté ; le prieur, ajoutait-on, n'était pas dans son droit ; cependant, pour éviter toute contestation, on lui offrait 30 livres pour son loyer, et c'est sur cette base sans doute que l'affaire dut s'arranger.

L'élément protestant de Vals apparaît encore, au commencement du XVIIIe siècle, comme ayant joué un rôle actif dans la dernière tentative camisarde, qui eut pour théâtre le Vivarais. Jean Cavalier, qui s'était fait à Londres l'agent de l'Angleterre protestante contre la France catholique, avait envoyé au mois de mars 1709 trois agents dévoués pour soulever les Cévennes : c'étaient Daniel Guy dit Billard, Dupont qui avait été son secrétaire, et Abraham Mazel. Ces trois personnages trouvèrent peu

(1) Parmi les autres, nous remarquons Salavas, Vallon, St-Sauveur-de-Montagut, St-Fortunat, Vernoux, Meysse, Chalancon, la Gorce, le Cheylard, Gluiras, Bays, etc.

Digitized by Google

d'encouragements en Vivarais, même auprès de leurs coreligionnaires. Paul Ebruy, le premier prédicant du pays, chercha à les dissuader, et Corteiz, une autre notabilité du parti, blâma également leur projet. Ils étaient, par suite, près d'y renoncer, au moins en ce qui concernait le Vivarais, et se dirigeaient vers Nîmes, quand, « traversant Vals, lieu renommé par ses eaux minérales, ils trouvèrent le nommé Justet qui suspendit leur marche. Justet, dit Court, était un paysan de Vals, mais homme brave, qui avait du service, qui souffrait avec impatience les mauvais traitements qu'on exerçait depuis tant d'années contre les protestants et soupirait avec ardeur après le rétablissement de leurs anciens privilèges..... » Brueys dit que Justet avait été lieutenant dans l'armée de Cavalier et avait déjà donné des preuves de sa force herculéenne, car, « fait prisonnier dans une affaire, et mis en prison les fers aux mains, il était parvenu, malgré ses menottes, à forcer les barreaux de sa prison et à s'évader ; bien plus, des soldats s'étant mis à sa poursuite et l'ayant atteint sur une montagne, il les aurait assommés avec ses fers dont il n'avait pu se débarrasser et qui lui tenaient encore les mains liées ». Quoi qu'il en soit de l'authenticité de ces détails, le fait est que Justet décida les agents de Cavalier à maintenir leur projet, en leur promettant des vivres, des armes et des hommes. Et, en effet, quelques jours après, il leur amena « trente jeunes hommes, pleins de bonne volonté, tous de la paroisse de Vals, et que la faim autant que leur zèle pour la religion avait fait sortir de leurs chaumières. Tous ensemble ils parcoururent les Boutières, et leur premier exploit vers la fin de mai fut de se défaire d'un gentilhomme nommé de Vocance, qui avait fait beaucoup de mal aux protestants dans diverses occasions. Ils lui dressèrent une embuscade à son retour de la foire de Mézilhac et le tuèrent avec un protestant nommé De Bay qui se mettait en devoir de le défendre (1) ». C'est ainsi que commença une entreprise qui aboutit, le 8 juillet suivant, au combat de Leyris, où Justet et ses compagnons firent des prodiges de valeur, mais qui finalement eut pour résultat la mort ou la dispersion de tous les insurgés.

(1) Court. — *Hist. des Camisards*, *III*, 298. — E. Hugues. *Hist. de la réformation du protestantisme en France*, *I*, 451.

Digitized by Google

Soulavie (1) dit que Justet agissait de concert avec l'étranger et assure avoir vu sa correspondance avec les Anglais et les Hollandais. Les conspirations de ce genre n'avaient rien d'extraordinaire à cette époque, où les questions de culte et même d'ambition personnelle n'avaient pas encore appris à s'incliner devant l'idée de patrie, et il n'y a, d'ailleurs, rien d'invraisemblable à ce que Justet, ayant été officier de Cavalier, correspondît avec son ancien chef. Toutefois il est à regretter que Soulavie n'ait pas indiqué le lieu où se trouvent les pièces dont il parle, et il serait intéressant d'en avoir le texte.

Le ministre Corteiz nous apprend, dans ses Mémoires, qu'étant allé visiter quelques groupes protestants des Boutières en 1724, il trouva à Ajoux « quelques fidèles de la paroisse de Vals, où les sources d'eaux minérales sont si renommées » ; ceux-ci lui dirent qu'ils étaient d'un pays où il y avait autrefois un temple et environ 3,000 communiants (chiffre très exagéré), mais qu'étant depuis longtemps sans pasteur et sans sacrements, et environnés de papistes, tout le monde tombait dans l'idolâtrie et le déréglement; finalement, ils le prièrent de venir prêcher chez eux. Il se rendit à leur demande et les engagea à former une assemblée, mais à peine put-on trouver 40 personnes « de confiance ». Il n'osa pas y retourner, de peur de quelque fâcheuse surprise, et il se contenta d'écrire aux prédicateurs du Vivarais d'y faire quelques visites. Depuis lors, il aurait appris avec joie que cette communauté commençait à se réveiller. Les ministres ou prédicants du Vivarais étaient, en 1727, P. Durand, Lassagne, Clergué, Brunel, Bernat et Guillot. C'est le premier qui paraît avoir eu la charge spéciale de Vals.

***

Des événements d'une autre nature et plus avantageux pour Vals coïncidèrent heureusement avec les troubles religieux dont ce bourg avait eu tant à souffrir. C'est au commencement du XVIIe siècle, en 1601, paraît-il, que la première source minérale fut découverte par des pêcheurs. On a bien parlé d'une source déjà connue en 1567, et qui aurait été couverte alors par une

(1) *Mémoires du règne de Louis XVI*, t. V, p. 188.

Digitized by Google

inondation, mais l'article où ce fait est relaté est accompagné de telles puérilités, qu'il est impossible de le prendre au sérieux, tant qu'on n'aura pas exhibé un document authentique à l'appui. Il est certain, dans tous les cas, que les sources minérales de Vals, n'ont pas été, comme celles de Neyrac, de St-Laurent-les-Bains et de Desaignes, connues des Romains, puisqu'on n'a jamais trouvé dans cette localité, de médailles, monnaies ou autres vestiges de la domination romaine.

Claude Expilly, président au Parlement de Grenoble, est le premier qui ait écrit sur les eaux de Vals. Il y était venu en 1609 et 1610, après avoir été opéré de la pierre, et il se trouva si bien de cette cure qu'il publia un *Discours sur la propriété des eaux de Vals*, qu'on trouve inséré dans l'édition de ses Poèmes parue à Grenoble en 1624. C'est par lui qu'on sait que les eaux de Vals n'ont été découvertes que vers 1601 par un pêcheur de l'endroit, nommé Pierre Brun, dit Martin. Le Discours en question dut être composé dès la première année du séjour d'Expilly à Vals, car c'est le 21 septembre 1609 que les habitants du lieu « ayant depuis sept ans senti le fruit et commodité de ces heureuses sources, espérant que Dieu pour l'avenir continuera ses bénédictions sur elles, après avoir ouï l'avis de plusieurs doctes et expérimentés médecins..... », enchantés enfin des éloges d'Expilly, décidèrent de les transcrire « en leurs Archives, pour en porter la mémoire éternelle à la postérité (1). » Expilly ne mourut qu'en 1636, vingt-huit ans après sa guérison à Vals.

En 1639 Jacques Reynet, apothicaire à Vals, fit imprimer à Avignon des *Observations sur les eaux de la fontaine de Vals.* Mieux que personne, cet apothicaire ou médecin (on le trouve avec les deux qualifications) pouvait étudier ces eaux, dont il était le plus proche voisin, car un acte de 1670, lui donnant l'autorisation de prendre les eaux de la Volane pour son pré, ajoute : Il fera la béalière dans son fonds *au-dessous des fonts minérales.* D'où il résulte, la *Marie* étant alors, croyons-nous la principale source de Vals, que le pré Reynet s'étendait le long de la Volane sur l'emplacement actuel de la galerie égyptienne et des Quin-

(1) Vers 1850, le docteur Chabannes réunit toutes les poésies d'Expilly, relatives aux eaux de Vals, et les fit paraître à l'imprimerie Cheynet, à Aubenas, sous la forme d'une brochure de dix-sept pages.

Digitized by Google

conces — à moins que ce ne fût juste en face, de l'autre côté de la Volane, car Reynet mentionne aussi la *St-Jean*, la *Dominique* et surtout la *Marquise*. C'est à la marraine de cette dernière, c'est-à-dire à Marie de Montlaur, marquise d'Aubenas et dame de Vals, que l'opuscule est dédié, et l'on peut s'expliquer, par ce haut patronage, la faveur que prirent rapidement les eaux de Vals auprès de la haute société parisienne. Il paraît même que les eaux plus minéralisées de la *Marquise* étaient celles que l'on expédiait le plus au loin.

Quelques années après, le médecin Antoine Fabre qui, paraît-il, avait exercé son art à Aubenas, publia son *Traité des eaux minérales du Vivarais en général et de celles de Vals en particulier.* — Avignon 1657. Ce volume très rare s'est vendu l'autre jour 40 fr. chez Claudin, libraire. C'est la première étude médicale sérieuse qui ait été faite sur les eaux de Vals.

Un indice curieux du renom dont jouissaient les eaux de Vals au milieu du XVIIe siècle se trouve dans ce passage des lettres de Mme de Sévigné : « L'un va à Vals parce qu'il est à Paris, l'autre à Forges parce qu'il est à Vals ; tant il est vrai que, jusqu'à ces pauvres fontaines, nul n'est prophète dans son pays. »

Qu'on s'imagine un voyage de Paris à Vals, avec les chemins ou plutôt l'absence de chemins de ce temps-là, et l'on conviendra que la Providence devait bien à un acte si méritoire le retour à la santé.

S'il faut en croire un médecin d'Arles, Trophime Servier, qui écrivait en 1673, les gens de cour, se rendant en foule à Vals, « n'allaient à Vichy que secondairement (1) ».

Parmi les visiteurs du temps, M. Guillaume Guizot citait récemment Vauvenargues, qui, dans une lettre à Voltaire, prétend qu'une vieille femme du pays cherchait à le débaucher (2). Un témoignage moins sujet à contestation est celui de Jean-Jacques Rousseau racontant que le docteur Fizes lui faisait boire à Montpellier de l'eau de Vals.

(1) Le *Traité des eaux minérales de Vals*, par le docteur Chabannes (Aubenas 1865), contient quelques indications sur les deux ouvrages de Servier, où il est question de Vals.

(2) *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1863, p. 464.

Digitized by Google

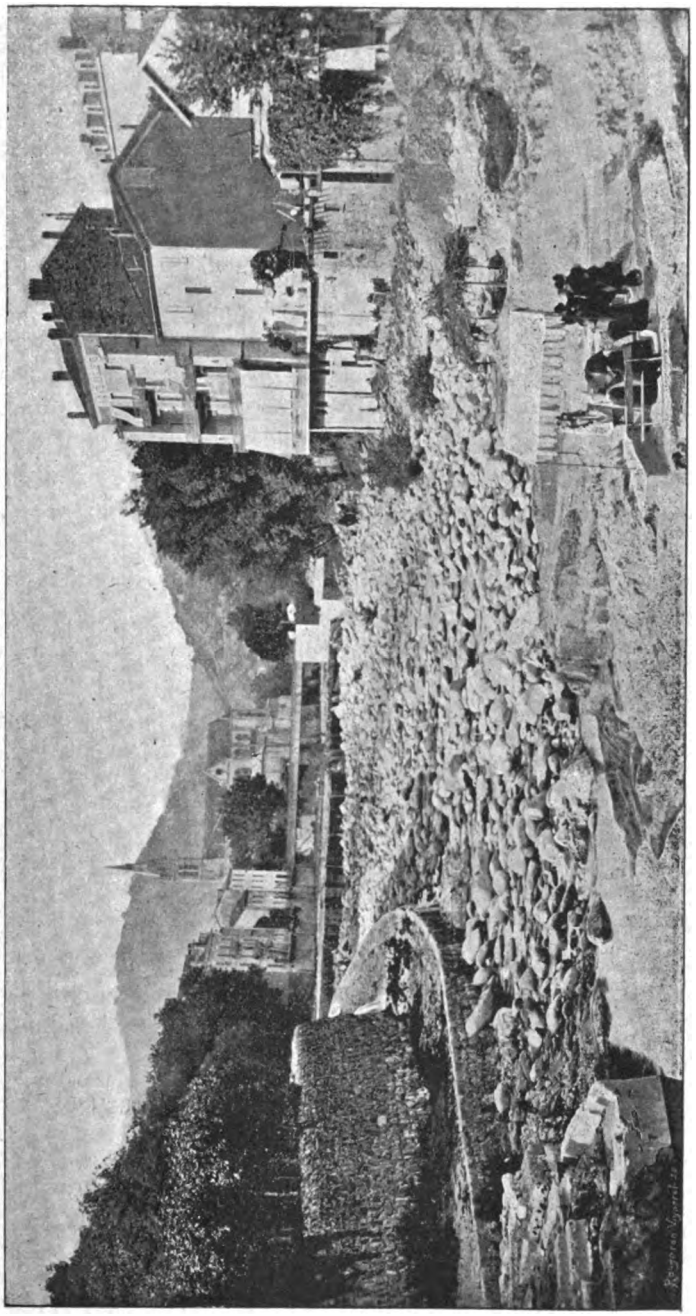

VUE DE VALS
(Prise du pont des Grottes égyptiennes.)

Digitized by Google

Un « chirurgien gradué », de Vals, appelé Arnaud, a publié en 1784 quelques observations, où l'on peut voir combien la clientelle de Vals était dès cette époque variée : sur onze observations, trois seulement ont pour objet des habitants du Vivarais ; les autres se répartissent ainsi : une personne de Montpellier, deux de Nîmes, une de Bollène (Vaucluse), une de Mâcon, une de l'Ile de France, un Suisse et un Irlandais.

A Versailles, sous Louis XV, on buvait de l'eau de Vals, malgré la cherté du transport qui n'allait pas à moins de 70 livres — équivalant au moins à 200 fr. d'aujourd'hui — pour *douze* bouteilles ; c'est ce qui résulte des lettres adressées au fermier, M. Champahnet, par le cardinal de Fleury, le comte de Cossé-Brissac (colonel du régiment du Vivarais), le marquis de Rouillé et d'autres personnages. Il y a loin, comme on voit, des prix d'alors au prix actuel, puisque une caisse de 50 bouteilles rendue à Paris, ne coûte aujourd'hui que 20 ou 30 fr., selon les sources, ce qui met la bouteille à 40 ou 60 centimes, tandis qu'elle représentait une dépense de près de 20 francs.

La réponse du curé de Vals aux auteurs de l'*Histoire du Languedoc* vers 1760 dit : « Parmi les paroisses de la baronnie d'Aubenas, Vals est un faubourg remarquable par la grande réputation de ses eaux minérales, qu'on transporte, non seulement dans tout le royaume, mais encore jusques dans les Echelles du Levant. ».

La même lettre mentionne une inondation terrible de la Volane qui, en 1673, emporta une partie du bourg de Vals.

Le *Livre de raison* de la famille Malmazet parle d'une autre inondation qui, le 28 septembre 1679, emporta la seconde arche du pont de Vals et treize maisons au-dessus, formant la rue des Figeyras.

Les accidents de ce genre sont malheureusement trop fréquents dans la chronique de Vals.

En 1772, les papeteries construites en 1568 par Bonaventure de Barjac, un des coseigneurs de Vals, furent complètement détruites ainsi que la maison du régisseur des eaux.

Digitized by Google

En 1774, une autre inondation (mentionnée par Soulavie (1), mit Vals à deux doigts de sa perte.

La dernière catastrophe produite par les eaux, est celle de 1827 qui emporta deux arches du pont sur la Volane et nécessita sa reconstruction complète. L'Ardèche n'étant pas moins forte que la Volane, envahit la fabrique à soie Malmazet (aujourd'hui Delubac), et cinq personnes, surprises dans leur sommeil à une heure avancée de la nuit, disparurent dans le courant.

***

S'il entrait dans notre plan de donner une idée du personnel de Vals et des pays environnants au XVIIIe siècle, nous n'aurions qu'à reproduire ici les notes prises sur le *Livre de raison* de la famille Malmazet, qu'un de nos amis a bien voulu nous communiquer, mais cela nous mènerait trop loin, et nous nous bornerons à en donner un aperçu.

Les Malmazet sont originaires d'Uzès. L'un d'eux s'établit à Vals en 1612 par son mariage avec Marie Audigier, fille d'un notaire protestant de l'endroit ; il habitait le quartier de Navet comme le fondateur du Calvaire, ce qui fait présumer l'identité de famille. Un de ses descendants, Jean Malmazet, fit construire à Vals, en 1714, la première fabrique de soie. Après avoir affermé quelque temps sa fabrique, il voulut l'exploiter lui-même, bien que peu au fait de cette industrie, et ici nous ne pouvons résister au désir de citer le *Livre de raison*, à cause des conseils, encore d'actualité, qu'il contient : « .... Il se mit à emprunter de l'argent à Lyon, pour faire des filatures de soie et des achats en grèges. Tout fut mal conduit chez lui, les Lyonnais le dévorèrent, comme ils ont ruiné depuis MM. X. Y., et généralement tous les habitants du pays qui se sont mis par des emprunts entre leurs griffes, au point qu'au mois de mars 1745, il se trouva un vuide de 80.000 livres, ce qui me rendit malheureux le reste de ma vie. Je suis entré dans ces détails pour instruire mes successeurs, afin qu'ils ne soient jamais tentés de faire des filatures sur les fonds des Lyonnais ou Nismois, et qu'ils s'en tiennent seulement à

(1) *Histoire naturelle de la France Méridionale*, VI, 313.

Digitized by Google

occuper leurs fabriques avec les soies à façon des particuliers du voisinage, qui ne manquent point au temps où nous sommes (1780), et qui manqueront encore moins à l'avenir par la multiplication continuelle des mûriers, quoique les fabriques se multiplient aussi, car celle-ci, étant bien conduite et bien soignée, soutiendra toujours avec un avantage décisif la concurrence des autres, par l'avantage aussi réel de la prise d'eau, de son abondance dans les plus grandes sécheresses, de la faveur de sa position au centre du commerce des soies, des grandes augmentations dont ses vastes et solides bâtiments la rendent susceptible, à quoi l'on peut ajouter la modicité de la main-d'œuvre... (1) »

Les Malmazet, qui étaient protestants au XVIIe siècle, s'étaient convertis après la révocation de l'édit de Nantes. Le *Livre de raison* ne mentionne que deux pasteurs, savoir, M. Durand, « ministre de Vals », qui baptisa, en 1680, un jeune Malmazet, et François Lavalette, ministre d'Issamoulenc, qui donna sa fille en mariage audit Durand. Ce Lavalette avait épousé une Sautel, des Boutières, et était allié par elle aux Vocance, du château de la Tour, aux Sibleyras et aux Marcha de St-Pierreville, ainsi qu'à la famille de Rochefort, de Rochemaure.

Plus nombreux sont les membres du clergé catholique mentionnés par Malmazet.

Dans le clergé régulier, il est question de l'abbaye de Mazan, qui avait alors de nombreux droits et domaines dans le Bas-Vivarais, des religieuses de Notre-Dame, à Largentière, qui eurent divers démêlés avec les filateurs du lieu pour des questions d'eaux.

Dans le clergé séculier, apparaît au commencement du XVIIe siècle messire Jacques-François Larmande, prieur d'Ucel et de Vals en 1604. Puis un long intervalle s'écoule jusqu'à Noé Combe, chapelain du Calvaire de Vals : messire Charles Legros, prieur d'Ucel et de Vals, résidant à Paris en 1776 ; messire René Pontanier, de Thueyts, chanoine de Viviers, et messire Deydier,

(1) Les usines de soie à Vals sont aujourd'hui les suivantes :
Sur l'Ardèche, le moulinage Delubac, à l'entrée du pont, et le moulinage Jaussain ;
En remontant la Volane : le moulinage Gouy, les deux moulinages Combier, les trois moulinages et la filature Giraud, enfin deux autres moulinages Giraud, dont un à Combelles.

Digitized by Google

prévôt du chapitre de Viviers et prieur d'Aubenas, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

C'est Vals qui naturellement fournit la plus longue liste de noms au *Livre de raison* des Malmazet. Citons, parmi les notaires royaux qui ont exercé dans cette paroisse durant les XVIIe et XVIIIe siècles : d'abord Me Audigier en 1612, Me Guibourdenche en 1657, Me Pierre Deschandol en 1708, Me Champalbert en 1735, Me Jean Deschandol en 1745, Me Aven en 1753, Me Jacques Champahnet en 1767, Me Brun en 1785 ; Me Champahnet en 1789.

Aux familles bourgeoises déjà indiquées, il faut ajouter les Suchon, des Conches, dont Jacques Malmazet épousa la fille Marie en 1679 ; les Durand, dont l'un est ministre en 1680 et baptise Jean Malmazet ; un autre, Antoine Durand, est bourgeois à Vals en 1766 ; un troisième est consul en 1789. En 1669, nous trouvons un Benjamin Lautouzet, dont la descendance reparaît plusieurs fois dans des actes postérieurs, notamment Louis Lautouzet en 1766. A la même époque, deux familles Champahnet existent à Vals, celle du notaire et celle de l'avocat. Un des membres de celle-ci était juge en 1789. Le juge et le notaire furent les représentants de la communauté de Vals à Villeneuve-de-Berg pour l'élection des députés du tiers aux Etats généraux, avec le curé Blanc, Durand, premier consul, Meysonnier et Blachère-Duplan.

De nombreuses familles de propriétaires ruraux, de fermiers et d'artisans figurent avec celles-ci. C'est Durand dit Rey, au Bateau, en 1612 ; les Pinède, dont une fille avait épousé Jean Suchon au milieu du XVIIe siècle, les Martin, d'Oubreyt, dont l'un, Jean Martin, était fermier de Malmazet en 1751 ; les Lagarde, des Echandols, dont un, Jacques, figure dans une transaction de 1604.

La famille Deguilhem est représentée par un paysan du Mas de Champ Lagrange, nommé Jean, en 1657. La famille Duplan nous montre un Josué Duplan, expert en 1651, et Jacques Duplan en 1788. Une famille Dupoux habite le Vassalenc en 1760. En 1773, Antoine et Louis Lagarde font des achats à Malmazet. Louis Lauty paraît en 1774, et Jacques Chaffiel, d'Arlis, traite en 1786 pour un droit d'eau. Notons encore Jean Vallais, maçon en 1735 ;

Digitized by Google

Vaillant, ouvrier, au dire de notre Livre ; Claude Gros, fermier aux Combes en 1740, etc.

Le *Livre de raison* Malmazet est particulièrement intéressant au point de vue des débuts de la manufacture du Pont d'Aubenas, fondée par M. Deydier avec le concours de Vaucanson, et du développement de l'industrie des soies dans nos contrées. On peut y voir, entre autres choses, que la grande maison Pallua, de Lyon, qui possède aujourd'hui de si beaux établissements dans l'Ardèche, n'y est pas une nouvelle venue, puisqu'on trouve, en 1783, un sieur Pallua, maître moulinier, qui avait gagné 14.000 livres comme fermier de la fabrique d'Aulières (St-Pierre-de-Colombier), achetant de M. Lavalette, d'Aubenas, dans la paroisse de St-Pierre-le-Vieux, un terrain pour la construction d'une fabrique qui était mise en mouvement par la fontaine St-Rome. Malheureusement, le lieu se trouva malsain, et Pallua et sa famille, atteints de fièvres intermittentes, ne tardèrent pas à retourner à Aulières, après avoir vendu à Sobeyran, la nouvelle fabrique au prix de 16.000 livres.

Nos lecteurs savent déjà que la fabrique Malmazet était située sur l'Ardèche à l'endroit où s'élève aujourd'hui le bel établissement de M. Delubac, à l'entrée du nouveau pont sur l'Ardèche. Avant la Révolution et jusqu'à la construction du pont suspendu, on passait la rivière au moyen d'un bateau qui était la propriété de Malmazet, associé à un Lantouzet, de Rochemaure. En 1798, une loi ayant déclaré propriété de l'Etat tous les bacs établis ou à établir sur les fleuves, rivières et canaux *navigables*, et les agents du fisc ayant appliqué cette loi au bac de Vals, Malmazet et Lantouzet protestèrent. Dans une lettre adressée à son avocat, Malmazet dit : « Quoique l'objet soit de peu de valeur et que le remboursement de 4.420 livres, à quoi se portent tous les objets relatifs au port, me soit aussi avantageux que la continuation du bac, je tiens néanmoins à cette propriété à raison des propriétés rurales que je possède sur l'autre rive ainsi que mon associé Lantouzet. Ce bateau n'a jamais produit au-delà de 300 fr. dont 100 pour l'abonnement de la commune de Vals, et là-dessus il faut déduire pour l'impôt foncier ou la patente 60 fr. Vous voyez que la nation ne peut rien gagner à déposséder les anciens pro-

Digitized by Google

priétaires, et tous les voisins seraient vexés par de nouveaux fermiers qui leur feraient payer plus et les serviraient plus mal... »

D'après une autre note, le bac appartenait à la famille Malmazet depuis plus de trois siècles et n'avait été originairement établi que pour le service de ses propriétés assises sur les deux rives.

Les raisons de Malmazet et Lantouzet ne purent convaincre le ministre des finances, qui, par un arrêté en date d'avril 1803, ordonna qu'il serait procédé à l'abonnement du bateau de Vals, conformément à la loi du 6 frimaire an VII, sauf aux propriétaires du bac à réclamer les indemnités qui pourraient leur être dues.

Aucun événement saillant ne paraît s'être passé à Vals pendant la Révolution. Les personnalités influentes y maintinrent l'ordre et la tranquillité, autant que cela était possible en ces temps troublés. Meyssonnier, de Vals, fut juge de paix d'Aubenas jusqu'en 1815. Quant à la famille Lautouzet, partagée entre Vals et Rochemaure, elle présente un spectacle peut-être unique dans l'histoire des juges de paix : le père remplit ces fonctions à Rochemaure pendant 38 ans (depuis la création des justices de paix jusqu'à sa mort), et, après lui, son fils occupa le même poste pendant 45 ans — près d'un siècle à eux deux.

En ce qui concerne les prêtres de Vals, nous relevons le passage suivant dans un état du clergé du canton d'Aubenas, du 19 ventose an X (10 mars 1802) dressé par le maire Dalmas :

« Jean-Paul-François Blanc, âgé de 59 ans, était prieur curé de Vals ; n'a pas fait la soumission. Exerce le culte dans la ci-devant église paroissiale. La plus grande partie des habitants y assiste. Bonne conduite et moralité.

« Louis-Antoine Debanne ; âgé de 38 ans, était vicaire. Idem pour le reste.

« Michel Champahnet, âgé de 66 ans, était prieur curé de St-Pierre la Roche ; exerce dans une maison particulière et il y a peu d'influence. Idem pour le reste.

« Louis Habauzit, vicaire, 42 ans, dans la succursale de Ste-Marguerite.

« Un quart de la commune environ professe la religion calviniste ; cette partie de la commune n'a pas de ministre. Un ministre d'une commune voisine, hors du canton, vient de temps en

Digitized by Google

temps les réunir pour l'exercice de leur culte. On croit que ce ministre est de la commune d'Issamoulenc, dans le canton de St-Pierreville et se nomme Noë. L'individu connu sous ce nom a une bonne conduite et une bonne moralité. »

La population de Vals, qui était de 2.000 âmes au commencement de ce siècle, atteint aujourd'hui près de 4.000 âmes (1), dont 5 ou 600 protestants. Il ne semble pas que la proportion ait sensiblement varié depuis deux siècles. Une note confidentielle, qui paraît se rapporter au milieu du XVIIe siècle, dit en parlant de Vals : « Il s'y ramasse 5 à 600 huguenots (2). » D'après un rapport de M. de la Devèze, vers 1740, il y avait « dans l'arrondissement de Vals, ayant une lieue de circuit, 20 familles catholiques et 290 de nouveaux convertis (3) », ce qui, en comptant 4 personnes seulement par famille, ferait près de 1.200 protestants ; mais comme l'expression *arrondissement de Vals* comprend toute la région d'Aubenas, vu d'ailleurs le chiffre actuel de la population protestante, il y a lieu de croire que sur ces 1.200 dissidents, la moitié au plus pouvait appartenir à Vals. Il est à remarquer que, dans un état des biens des religionnaires fugitifs du diocèse de Viviers, sur lesquels il fut mis opposition, figurent cinq noms pour Aubenas, un seul pour Antraigues (Frédéric de Launay), et aucun pour Vals.

Notons à ce propos qu'à Vals, comme dans le reste de l'Ardèche, les protestants, quoique représentant au plus un cinquième de la population, ont la prétention de dominer. C'est entre deux protestants que s'est débattue, aux dernières élections, l'hégémonie locale, et si, grâce à l'appoint des voix catholiques, le candidat sectaire a pu être écarté, il n'en est pas moins curieux de voir dans cette région les électeurs catholiques s'abandonner à ce point de ne pas oser présenter un candidat de leur bord. A ceux qui s'étonneraient de notre langage, nous répondrions, comme l'a fait, dans tant d'excellents articles, l'écrivain distingué, qui

(1) D'après le dernier recensement, le chiffre exact est de 3.817 (dont 2.204 pour Vals même, et le reste pour la campagne).

(2) *Chroniques du Languedoc*, mai 1874.

(3) *Mémoire sur le pays du Vivarais* (MSS. de la Bibliothèque de l'Arsenal) reproduit par nous dans l'*Echo de l'Ardèche*, 5 décembre 1861.

Digitized by Google

signe *Sylvestre*, dans le *Courrier d'Aubenas*, que, si nous sommes obligé aujourd'hui de secouer la conscience des catholiques, la faute en est uniquement aux politiciens protestants, qui n'ont cessé d'intervenir de la façon la plus hostile dans les affaires du culte catholique, provoquant toutes les vexations dirigées contre ses ministres et son enseignement, et qui ont profité des malentendus politiques existants pour accaparer à leur profit toutes les places et tous les profits, si bien qu'un tiers de conseillers généraux et la moitié des fonctionnaires dans l'Ardèche sont protestants, alors que la population réformée du département n'est guère que d'un septième ou d'un huitième. Quant à la question de religion, elle n'est pas en jeu, au moins du côté des catholiques, dont aucun ne songe à troubler les protestants sur leur façon de chanter les psaumes ou de célébrer la Cène.

***

L'histoire de Vals au XIXe siècle ne présente jusques vers 1860 que de petits faits, dont quelques-uns seulement méritent d'être signalés.

En juin 1823, des plâtres tombés de la voûte de l'église de Vals, pendant un office religieux, provoquaient une effroyable panique, et il n'y eut pas moins de six morts. La duchesse de Berry fit, à cette occasion, un don de huit cents francs pour les pauvres de Vals.

Le pont suspendu de Vals date de 1832. La concession en fut donnée, le 15 novembre 1831, aux sieurs Mignot et Cie.

En 1838, sur la demande de M. Champahnet, député, le ministre de l'intérieur envoya à l'église de Vals un tableau du Christ intercesseur, par Mme Dehérain.

Vers 1860, Vals reçut une poussée décisive vers la gloire de ses eaux et la prospérité de ses propriétaires. Pour la première fois, les grands journaux de Paris célébrèrent ses sources minérales et sa pittoresque nature. Deux écrivains connus commencèrent spontanément la musique que devait continuer la publicité plus dispendieuse de la Société générale.

Taxile Delord, ouvrit le concert dans le *Siècle* (4 avril 1865), le

Digitized by Google

plus répandu alors des journaux libéraux, et la genèse de son article est assez curieuse pour mériter de trouver place ici.

Après avoir rappelé la découverte de la *Marie* par le pêcheur Brun qui, grâce à ses eaux, se serait guéri de la gravelle, les vers d'Expilly, les livres du docteur Fabre et les publications du docteur Tourette... « Ainsi donc, ajoute-t-il, la Providence envoie la gravelle à un pêcheur de truites pour qu'il découvre une source qui guérisse le président Expilly ; le président Expilly reçoit du ciel le don des vers latins, afin qu'il puisse dignement célébrer les vertus de l'eau qui l'a préservé d'une seconde taille ; sans ses vers latins, la réputation des sources de Vals ne se serait pas transmise de génération en génération dans tout le Midi ; un médecin de Marseille ne les aurait point ordonnées à un de mes plus chers amis, qu'elles n'ont pu sauver, hélas ! cet ami ne m'aurait point fait lire les petits livres du docteur Tourette, et, au lieu de manger des truites de la Volane sous les fraîches tonnelles de l'hôtel du Parc, je mangerais des truites de l'Allier dans une immense salle, assis à une table de cent couverts ; ce qui prouve une fois de plus que Pangloss avait raison de soutenir que rien ne se fait sans la volonté expresse de la Providence, et que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. »

Notons, en passant, la différence que l'écrivain du *Siècle* établit entre les dîners sous la tonnelle et les dîners dans les grandes salles d'hôtel. Pour nous, il y a là un indice dont les maîtres d'hôtel de Vals devraient faire leur profit, et les plus avisés d'entre eux seraient bien certainement ceux qui, tout en conservant la grande salle pour les jours pluvieux ou trop frais, s'organiseraient de façon à faire dîner leurs clients sous la tonnelle pendant la plus grande partie de la saison.

L'année suivante, ce fut notre regretté ami, Henry d'Audigier, d'une vieille famille de St-Fortunat, qui vint à la rescousse dans un article du *Pays*, et vu le public de haute marque, qui lisait alors ce journal, la prose de notre compatriote fut probablement tout aussi profitable, et peut-être davantage, à Vals, que l'article du *Siècle*. Le bruit courut même, à cette époque, que l'Empereur devait faire une saison à Vals, et nous avons de bonnes raisons à croire que ce bruit n'était pas dénué de tout fondement : l'ab-

Digitized by Google

sence d'un chemin de fer aurait été la cause déterminante de l'abandon du projet.

Notre intention n'étant pas de traiter ici la question des eaux de Vals et des intérêts de la station, nous nous bornerons à noter en terminant, les faits principaux qui ont marqué les diverses phases de son développement.

Les forages de Firmin Galimard furent le point de départ de la nouvelle fortune de Vals ; ils se rapportent à la période de 1861 à 1865. La mort enleva brusquement, en cette dernière année, l'homme d'initiative qui venait de découvrir en quelque sorte un nouveau Vals, c'est-à-dire l'inépuisable richesse hydrologique du pays. Heureusement pour Vals, Firmin Galimard s'était associé avant de mourir (en 1864), un homme d'une activité et d'une intelligence remarquable, M. Clément, qui, de concert avec M. Eugène Galimard, le frère du défunt, continua son œuvre et obtint en quelques années des résultats inespérés.

Emile Galimard a couronné, à un autre point de vue, l'œuvre de ses frères, en dotant Vals d'une nouvelle église qui a coûté près d'un million.

D'autres sociétés, notamment celle de M. Laforêt (1866), celle de MM. Chabalier et Pellet (1869), puis d'autres moins importantes ont contribué au succès de Vals, et le débit des sources, augmenté graduellement par de nouvelles découvertes, permit à la station d'ajouter à ses buvettes un véritable établissement de bains (1). Le quartier des eaux subit en même temps une métamorphose complète, surtout après l'acquisition de l'établissement Laforêt par la Compagnie Galimard-Clément, devenue en 1870 la Compagnie générale des eaux et ceux qui, comme nous, ont vu le Vals, d'il y a 50 ans, peuvent témoigner que sa transformation peut soutenir la comparaison avec les plus merveilleuses créations de villes modernes accomplies dans le Nouveau Monde.

Le nombre des sources exploitées est aujourd'hui d'environ 110, et on en découvre toujours de nouvelles. La liste suivante donnera une idée de la variété des noms et des propriétaires :

(1) Les premiers cabinets à Vals datent de 1846, un an après la découverte de la *Chloé* et la brochure du docteur Dupasquier, mais ce n'est qu'à partir de 1867 que Vals commença réellement sa carrière de station thermale.

Digitized by Google

SOURCES MINÉRALES DE VALS-LES-BAINS

Chloé,	à la Société Générale, autorisée le 15 mars 1867.	
Marie,	id.	15 mars 1867.
Marquise,	id.	découverte ancienne.
Dominique,	id.	1602.
Camuse,	id.	1608.
St-Jean,	id.	11 août 1862.
Rigolette,	id.	31 août 1864.
Désirée,	id.	id.
Pauline,	id.	20 mars 1869.
Impératrice,	id.	3 décembre 1866.
Souveraine,	id.	20 mars 1867.
Alexandre,	id.	14 septembre 1871.
Intermittente,	id.	
Madeleine,	id.	découverte ancienne.
Précieuse,	id.	31 août 1864.
Françoise,	id.	1er août 1874.
Juliette,	id.	27 novembre 1863.
St-Pierre,	id.	4 juin 1873.
St-Paul,	id.	4 juin 1873.
St-Vincent-de-Paul,	id.	20 mars 1869.
Des convalescents,	id.	id.
Constantine,	id.	20 mars 1867.
St-Louis,	id.	10 juin 1869.
Source des Bains,	id.	id.
St-Louis du Bois,	id.	1885.
St-Jean Lachaux,	id.	3 septembre 1887.
St-Jean Garnière,	id.	id.
St-Jean Impératrice,	id.	3 décembre 1866.
Source du Parc, à M. Charreton.		
Les Vivaraises (5 sources)		30 septembre 1872.
Bonne Fontaine, aux Vivaraises.		id.
Les Délicieuses, (4 sources), au Dr Bouffé.		
Sophie, à la Société Française, autorisée le 30 avril 1873.		
Augustine,	id.	id.
Marguerite,	id.	id.

Digitized by Google

Georgette, à la Société Française, autorisée le 4 juin 1873.
Victorine, id. 15 mars 1858.
Hortense, id. 23 septembre 1871.
Eugénie, id. id.
Tourrette, id. id.
Ste-Marthe, id. id.
Amélie, id.
La Perle N° 1, id.
La Perle N° 5, id.
Source des Princes, à M. Peyrouse aîné, autorisée en 1872.
L'Alsacienne, à la veuve Peyrouse.
Jeanne d'Arc, id.
Lamartine, à M. Gaucherand.
Philomène, à M. Croze aîné.
La Favorite, autorisée le 30 avril 1874.
La Chrétienne, 5 octobre 1855.
L'Espérance.
La Cardinale.
Napoléon.
Noé.
Les Meilleures de Vals, à M. Langlois (4 sources dont la *Béatrix*).
Elisabeth N°s 1 et 2, à M. Chabannes, autorisée le 8 août 1888.
La Gauloise, à M. Mouline Ernest.
Source du Progrès, à M. Lacoste.
La Parisienne, id.
Gabrielle, à M. Mounier.
Le Bosc, à M. P. Lagarde.
La Chaux.
Hélène, à M. Breysse.
La Perle N° 3, à la Société Française.
La Perle N° 7, id.
Source Belle, id. autorisée le 5 février 1890.
Source Carmen, id. en 1895.
L'Universelle, à M. Gaston Giraud.
La Préférée, à M. Peyrouse aîné.
Les Charmeuses, à M. Mathon.
La Française, à M. Faure.

Digitized by Google

Léonie.
Vals 3 Etoiles, à M. Champotier.
Alexandrine, à M. Pradelle.
Lucie, à M. Brun, coiffeur, autorisée le 29 juin 1889.
Victoria, à Mme Bourguet.
La Centrale, id.
Marie Tourrette, à M. Peyrouse aîné.
La Sultane, à M. Mounier.
La Pétillante, à M. Armand, autorisée le 26 avril 1887.
L'Incomparable, id. id.
La Séduisante, id. id.
Source du Pavillon, à M. Peyrouse aîné, autorisée le 8 avril 1888.
La Bienfaisante de Vals.
Mireille, à la Société Anonyme.
Lorraine, à M. Pouzier.
St-Martin de Vals, à Mme veuve Martin.
Henri, à M. Jules Vincent.
Rothschild, à M. Martin, notaire.
St-Raphaël, à M. Casimir Croze.

La Rose N° 1,	Le	à M. Pradal, sénateur.
L'Immortelle N° 2,	groupe des	id.
Le Diamant N° 3,	fleurs	id.
Noé N° 4,	de Vals	id.

Les Vivaraises (N° 3 bis et N° 7 bis.)
Duchesse, à M. Peyrouse aîné.
St-Michel, à M. Gaucherand Ferd., autorisée le 6 septembre 1887.
Source des Colonies, à M. Robert Pouget, à Marseille.
Source St-James, à M. Crémont.
Source Normale, à M. Robert Pouget, à Marseille.
Source St-Jacques, id.
Source Ste-Jeanne, à M. Giraud, entrepreneur.

Les Renommées (3 sources)	*La Grotte N° 2*	à Mlle Faure
	Marie-Joseph N° 4	du Bourg
	Casimir N° 6	St-Andéol.

L'Effervescente, à M. Manson, autorisée le 26 avril 1887.
Le Soleil, à M. Casimir Croze.

Digitized by Google

Berthe, à M. Blachère Louis.
Les Supérieures de Vals, Groupe des Célestins, à MM. Dupuy et Armand, autorisées le 4 janvier 1887.
Sources Farincourt, N^os *1*, *2*, *3*, *4*, *5*, *6*, *7 et 8*, à M. Ganne.
La Mascotte.
St-Georges, à M. Ott, autorisée le 30 août 1890.

On conçoit que les propriétaires de sources soient aujourd'hui embarrassés pour trouver des noms nouveaux aux nouvelles venues. On raconte qu'une de celles-ci, baptisée d'abord la *Pucelle*, prit ensuite le nom de la *Française*, pour raison de convenance. Une autre, qu'on avait appelée la *Grande Vitesse*, dut changer ce nom, parce qu'il était trop pris au sérieux par les employés du chemin de fer, et occasionnait, par suite, des frais de transport très onéreux.

On évalue de 6 à 7 millions de bouteilles l'exportation annuelle des eaux de Vals, dont 4 millions environ pour la Société Générale. Celles qui viennent après paraissent être : les *Vivaraises*, la *Favorite*, les *Meilleures*, etc., etc.

Si l'on songe que Vals a obtenu ce résultat en trente ans, on peut espérer qu'il n'en mettra pas autant pour atteindre Vichy, dont l'exportation annuelle peut être évaluée à 9 ou 10 millions de bouteilles (dont 6 millions pour Vichy-Etat et le reste pour les autres sources).

Quant au nombre annuel des buveurs ou baigneurs de Vals, c'est-à-dire de ceux qui viennent y faire une saison, on peut, en se basant sur les données du *Vals-Thermal*, l'intéressant petit journal d'Ovide Jouanin, qui porte si vaillamment le drapeau des intérêts de Vals, l'évaluer de 4 à 5.000 personnes ; mais, si on y ajoute celui de ses visiteurs au jour ou à la semaine, on peut parler hardiment de 15 à 20.000. Il y vient, en effet, chaque dimanche, un millier de personnes en moyenne.

Une usine d'éclairage électrique dessert Vals depuis 1895, au moins quelques hôtels et cafés et certaines usines, mais la ville est encore éclairée au gaz.

La Verrerie, établie à La Bégude pour le service d'exportation

Digitized by Google

des bouteilles d'eaux minérales, est en pleine prospérité, et des Espagnols ont établi, à côté, une fabrique de bouchons.

Un magnifique pont en pierre, jeté récemment sur l'Ardèche, fait plus que jamais de la Bégude, on pourrait presque dire d'Aubenas, un simple faubourg de Vals.

Que manque-t-il à cette station pour s'élever au rang des plus fameuses et des plus courues ? Nous l'avons dit dans un livre dont la forme humoristique a peut-être empêché quelques gens d'apercevoir les côtés sérieux (1) : c'est l'eau chaude naturelle. Plus que jamais, nous sommes convaincu de la possibilité d'obtenir ce résultat dans une contrée si profondément labourée par les volcans, et nous ne doutons pas qu'il ne soit réalisé dans un temps plus ou moins prochain.

A. MAZON.

DU PRÉTENDU ATELIER MONÉTAIRE DE TOURNON

I

L'autorité effective des rois de France sur le Vivarais, sauf bien entendu la partie possédée par l'évêque de Viviers, paraît s'être exercée d'une manière définitive dès le début du règne de Philippe-le-Hardi. Guillaume de Tournon lui fit hommage, pour cette ville et pour tous les autres domaines qu'il possédait en deçà de ce fleuve. Ce fait est démontré par les circonstances suivantes.

Lors du passage d'Edouard, prince d'Angleterre, descendant le cours du Rhône, dans l'intention de s'embarquer à Aigues-Mortes, avec les Croisés, le seigneur de Tournon rançonna divers Anglais de sa suite, à raison des droits de péage qu'il faisait lever sur ce fleuve (1268). Lors du retour de ce prince, devenu roi par suite de la mort de son père, Henri III, Guillaume de Tournon, craignant son ressentiment, eut recours à la médiation de l'archevê-

(1) *Voyage fantaisiste et sérieux à travers l'Ardèche et la Haute-Loire.* — Le Puy, Prades, 1894.

Digitized by Google

que de Vienne et de la comtesse de Savoie. Edouard lui accorda son pardon. En reconnaissance, Guillaume « se rendit son vas-« sal pour un château du Viennois, qu'il ne tenait auparavant de « personne, et dont il lui fit hommage contre tous, sauf la foi « qu'il devait au roi de France, son seigneur, et aux autres sei-« gneurs auxquels il avait fait auparavant hommage » (25 janvier 1273) (1).

C'est entre 1271, date du retour de Philippe III de la Croisade, et 1273 que le seigneur de Tournon se soumit, selon nous, à ce roi.

Lorsque Philippe IV convoqua la noblesse du royaume pour prendre part à la guerre de Flandre, ce seigneur reçut l'ordre de se préparer à combattre de même que le seigneur de Crussol, le comte de Valentinois, son fils, et Artaud, seigneur de Roussillon (1304) (2).

Par lettres données à Pontoise le 23 juin 1313, Philippe-le-Bel déclara unir à la sénéchaussée de Lyon, qu'il venait de créer, le bailliage de Mâcon et la sénéchaussée de Beaucaire. Les commissaires nommés dans ce but se réunirent au Puy, le 9 août suivant, prirent l'avis de divers personnages, notamment de Gui, seigneur de Tournon et « déclarèrent que la ville et le diocèse du « Puy, tout le bailliage de Velay, et tout le pays de Boutières, « qui faisait partie du Vivarais et qui dépendait, pour le spiri-« tuel, du diocèse de Valence, seraient distraits de la sénéchaussée « de Beaucaire et soumis désormais à celle de Lyon » (3).

Parmi les vassaux qui firent hommage à Philippe-le-Long, en 1316, se trouva « Guillaume, sire de Tournon sur le Rhône, pour le château de Tournon » (4).

Malgré le petit nombre de renseignements que l'on possède sur ces temps reculés, il n'est pas douteux que la souveraineté des

(1) Dom Devic et Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. IX, p. 11 *(nouvelle édition)*. — Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliae et alios quovis imperatores, reges*, etc, t. II, pp. 11 et s.

(2) Dom Devic et Dom Vaissette, *Op. l.*, t. IX, pp. 269-270.

(3) *Ibidem*, t. IX, p. 340. — Menestrier, *Histoire de Lyon*. p. 440.

(4) Dom Devic et Dom Vaissette, *Op. l.*, t. IX, pp. 361-2. — D'après Garnodier, *Recherches archéologiques sur Saint-Romain-de-Lerp et ses environs*, un hommage aurait été rendu par Gui à Louis VIII.

Digitized by Google

rois de France a été reconnue pour toujours dès le règne de Philippe III par les seigneurs de Tournon. On sait même que l'un des premiers connus d'entre eux, Odon II, rendit hommage à Philippe-Auguste (1188) (1). Il est juste d'ajouter qu'Anselle, chevalier, seigneur de Tournon, se reconnut vassal de l'évêque de Valence, pour le château de Tournon (1249). Son frère Jean se soumit à la même formalité « de illa parte, quam tenebat in dicto castro », mais il déclara qu'il ne pouvait accepter qu'une seule investiture, celle d'un anneau d'or, déjà concédée à Anselle (1249) (2).

II

Une tradition, restée inconnue à Albert du Boys, place un atelier monétaire à Tournon. Dès 1839, Conbrouse écrivait :

« Le point sous la première lettre de la légende. *Tournon* de l'Ardèche avant 1386 ; Crémieux après 1386 ? » (3).

Cet auteur s'abstient de citer la source à laquelle il a puisé cette particularité.

Le *Décaméron numismatique*, paru en 1844, n'est pas plus explicite (4).

Un écrivain, à l'imagination vive, ne tarda pas à traiter la question en ces termes : « Que cette ville n'ait pas conservé un « seul débris qui atteste l'existence dans ses murs de l'Hôtel des « Monnaies qui y avait été établi, c'est là, je l'avoue, ce que je « déplore dans toute la sincérité de mon âme. En vain, j'ai par- « couru la ville dans tous les sens, des bords du Rhône au som- « met du ruisseau de la Chanal, de la porte de Mauves à la porte « du Doux, de la tour de Pradon à celle de l'Hôpital, personne « n'a pu m'indiquer le lieu où reposaient les constructions de cet « ancien édifice.

« Cet atelier monétaire avait eu pour fondateur le roi de France « Philippe IV *dit le Bel*..... La date précise de son érection

(1) A. du Boys, *Album du Vivarais*, p. 77. — Dom Devic et Dom Vaissette, *Op. l.*, t. VI, p. 130. — Delisle, *Cat. des actes de Philippe-Auguste*, p. 53.

(2) Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, édition Didot*, t. III, p. 886.

(3) *Catalogue raisonné des monnaies de France*, p. 2 *de la deuxième partie*.

(4) P. 112.

Digitized by Google

« n'est pas connue, mais on doit la placer dans la période com-
« prise entre les années 1285 et 1314, qui servent de point de dé-
« part et de fin au règne de ce prince.

« Les causes qui motivèrent la création, à Tournon, de cet Hô-
« tel des Monnaies, sont de celles qu'un homme d'honneur n'ose
« pas avouer. L'État était ruiné, et Philippe-le-Bel n'osant pas
« demander de nouveaux subsides à la France déjà écrasée d'im-
« pôts, avait eu recours, pour venir en aide à la pénurie chaque
« jour croissante du trésor, à un moyen honteux qui valut à ce
« prince, que recommandent d'ailleurs à l'estime de la postérité,
« l'habileté dont il fit preuve dans des temps difficiles et les ser-
« vices qu'il rendit à la France, en faisant fléchir l'autorité des
« seigneurs et celle du Saint-Siège, la qualification peu flatteuse,
« mais évidemment méritée, de *faux monnayeur*.

« Les Dauphins de Viennois, qui avaient le droit de battre
« monnaie dans toute l'étendue de la riche et populeuse province
« du Dauphiné, avaient fixé à Romans et à Serves leurs principaux
« ateliers monétaires. Les monnaies frappées dans ces deux éta-
« blissements étaient d'un titre très pur qui les rendait plus pré-
« cieuses et plus recherchées que les autres monnaies de même
« valeur conventionnelle livrées au commerce. Philippe-le-Bel
« connaissait et appréciait leur bonne qualité, et, au moyen d'a-
« gents répandus dans la province dauphinoise, il attirait à Tour-
« non la plus grande partie de ces monnaies delphinales qu'il
« faisait ensuite refondre en y mêlant une forte dose d'alliage.
« Les bénéfices illicites qu'il retirait de cette refonte étaient im-
« menses. Il y avait telles de ces monnaies qui, grâce à l'alliage
« excessif qui venait se mêler à elles dans le fond du creuset,
« donnaient en pesanteur et en valeur nominale cinq à six fois
« leur valeur et leur pesanteur primitives.

« La réunion du Dauphiné à la couronne de France, qui eut
« lieu en 1349, sous le règne du premier des Valois, le roi Phi-
« lippe IV, ferma les portes de l'atelier monétaire de Tournon.
« Son matériel et son personnel même de fabrication furent
« transportés à Crémieu, petite ville du Dauphiné » (1).

Dans une note du 16 mars 1843, qu'a bien voulu nous commu-

(1) Ovide de Valgorge, *Souvenirs de l'Ardèche*, 1846, t. I, pp. 123-5.

Digitized by Google

niquer le très érudit M. A. Mazon, le numismatiste tournonais, Jules Rousset, s'exprime en des termes analogues : « L'époque « précise de cet établissement dit-il, n'est pas déterminée ; d'au- « tre part en connaissant les goûts du monarque et ses habitudes, « on conçoit aisément les motifs qui l'amenèrent à cette exécu- « tion. Les Dauphins du Viennois frappaient monnaie dans l'éten- « due de leur province et entre autres lieux à Serves et à Romans. « Ces monnaies étaient à un assez bon titre, tandis que les mon- « naies royales allaient en s'affaiblissant chaque jour davantage. « Philippe soutirait à Tournon les meilleures monnaies delphi- « nales et les refondait à son nom en y mêlant un alliage extra- « ordinaire ; les bénéfices étaient énormes. C'était aussi un de « ses plus grands revenus. Cet atelier fonctionna jusqu'à la réu- « nion du Dauphiné à la couronne de France. Les causes qui « l'avaient fait créer n'existant plus, les ouvriers comme le maté- « riel passèrent à Crémieux. Le point secret des monnaies de « Tournon était sous la première lettre. Je n'ai pas encore eu le « bonheur de découvrir la plus petite de ces monnaies. »

Les observations d'Ovide de Valgorge et de Rousset renferment quelques erreurs graves au point de vue numismatique, que nous ne nous arrêterons pas à relever. Nous insisterons seulement sur la principale. Les Dauphins n'ont pas battu monnaie à Romans sous Philippe-le-Bel, car le premier d'entre eux qui ait occupé cette ville est Humbert II (1342).

Nous retrouvons la mention de l'atelier de Tournon dans le *Nouveau Manuel complet de numismatique du moyen-âge et moderne*, par M. de Barthélemy : « 1. Tournon ou Crémieu. L'atelier monétaire de Tournon paraît avoir été transféré à Crémieu dès 1386 » (1).

Van Peteghem, utilisant des renseignements à lui fournis par de Saulcy, cite immédiatement la Monnaie de Crémieu, en tête de la bonne liste qu'il a transcrite, sans spécifier qu'un atelier créé à Tournon ait été transféré à Crémieu à une date quelconque (2).

(1) *Paris*, 1851, p. 64.

(2) *Catalogue numismatique, archéologique et historique. Monnaies françaises*, *Paris*, 1875, p. 1.

Digitized by Google

Hoffmann ne mentionne nulle part l'atelier de Tournon (1).

Le savant M. Blanchet a résumé l'indication déjà fournie par M. de Barthélemy : « 1. Tournon, atelier transféré à Crémieux vers 1386 » (2).

M. Raymond Serrure, l'habile expert, a fourni une donnée analogue : « 1re lettre Tournon, puis Crémieu » (3).

Enfin, l'aimable M. Faivre a passé sous silence la Monnaie de Tournon (4).

Les auteurs ont donc émis diverses opinions au sujet de la date de la création de cette officine et de la durée de son fonctionnement. Les uns la font remonter à Philippe-le-Bel, et les explications que nous avons données à dessein en tête de ce mémoire établissent, qu'au point de vue historique, ce fait n'offre rien d'impossible. Dans cette hypothèse, elle aurait été supprimée, à la suite de la cession du Dauphiné à la France (1349). Selon les autres, l'installation de cet atelier remonterait à une époque inconnue. Il aurait été fermé vers 1386 et transféré à Crémieu pour une cause quelconque.

III

Nous pensons que l'inventeur de la Monnaie de Tournon est Cartier, qui s'est servi, dans son travail, des manuscrits de Poullain et du *Commentaire du droit civil observé aux pays et duché de Normandie*, par Terrien Guillaume, à la suite duquel se trouve une liste des différents (5).

Cartier a écrit en 1838.

« 1. Tournon ou Crémieu. L'atelier monétaire de Tournon paraît avoir été transféré à Crémieu, dès 1386 » (6).

(1) *Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*, Paris, 1878, pp. 48 *(liste des différents du 11 septembre 1389)* et 209 *(table alphabétique)*.

(2) *Nouveau Manuel de numismatique du moyen-âge et moderne*, Paris, 1890, p. 138.

(3) *Numismatique française. Catalogue-guide illustré de l'amateur*, s. d., (1894), p. 25.

(4) *Etat actuel des ateliers monétaires français et de leurs différents*, 2e édition (1895), p. 4. Dans la première édition de cet utile opuscule (1895), on lit : « Sous la première lettre : Tournon, puis Crémieux. »

(5) Paris, 1578.

(6) *Lettres sur l'histoire monétaire de France (Revue Num.*, 1838, t. III, pp. 375-71.

Digitized by Google

En indiquant la date de 1386, cet écrivain pensait que l'ordonnance, qui créait les points secrets, avait été rendue cette année-là. En réalité, elle est du 11 septembre 1389. On voit avec quelle facilité quelques auteurs, même consciencieux, copient textuellement les erreurs de leurs devanciers ; cependant ce sont ceux-là même qui sont le plus tentés de relever un malencontreux lapsus échappé à la plume de l'un de leurs confrères en archéologie.

En définitive, Cartier estimait que les monnaies faites à Tournon portaient un annelet sous la première lettre de la légende, de chaque face, et que l'officine de Crémieu lui avait été substituée dès 1386. Il ne donnait aucun détail précis sur l'époque de son établissement. Il observait, au fond, une sage réserve et ne cherchait pas à tirer des conclusions trop rigoureuses des énonciations renfermées dans le vieux manuscrit qu'il avait consulté.

Ovide de Valgorge et Jules Rousset ont donné un libre essor à leur enthousiasme, et se sont livrés à des conjectures par trop hasardées. Quand même l'existence d'un atelier monétaire à Tournon aurait été prouvée avec une certitude absolue, il aurait été téméraire de leur part, — nous disons de leur part, car la notice d'Ovide de Valgorge nous paraît avoir été rédigée sur des indications fournies par Rousset, — de rechercher les ruines du bâtiment construit pour devenir l'Hôtel des Monnaies. Dans l'expression du moyen-âge « Hôtel des Monnaies », le mot « hôtel » est simplement synonyme de « maison, *ostel, oustau.* » A cette époque-là, il n'existait à peu près nulle part de monument bâti par les soins de l'autorité, uniquement dans le but de servir à l'installation d'une Monnaie. Le maître louait tout simplement à un particulier, pour le compte du roi, une vulgaire maison dont il habitait une partie et dont le surplus était affecté à la frappe des espèces.

IV

De Saulcy ne cite pas l'atelier de Tournon dans les *Eléments de l'histoire des ateliers monétaires du royaume de France depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier inclusivement* (1). Au contraire, il le mentionne dans son *Recueil de documents relatifs à l'histoire*

(1) Paris, Van Peteghem, 1877, in-4° de 168 pages.

Digitized by Google

des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier (1), en premier lieu, d'après le manuscrit de Lautier, en second lieu, d'après celui de Poullain. Chacune des deux listes, en tête desquelles on lit Tornon ou Tournon, a été dressée évidemment en suivant l'ordre des points secrets, institué le 11 septembre 1389. On constate, en outre, que la troisième Monnaie indiquée, soit par Lautier, soit par Poullain, est Mirabel-aux Baronnies. Les renseignements qu'ils donnent s'appliquent, par conséquent, aux périodes durant lesquelles cette dernière Monnaie a été mise en activité. Or, la durée de chacun de ces deux laps de temps est bien connue. L'atelier de Mirabel a ouvré des monnaies avant la création des points secrets, puis, de 1389 à 1406 et de 1417 à 1426. C'est, par conséquent, uniquement pendant ces deux intervalles que, selon Poullain et Lautier, on aurait installé une officine à Tournon. Crémieu ne figure pas sur leur liste ; à la place du nom de cette ville, ils ont écrit uniformément celui de Tournon. De Saulcy a fait suivre avec raison la mention de Tournon, dans la table qu'il a dressée, d'un point d'interrogation.

V

Les Dauphins ont battu monnaie à Serves (Drôme), l'un de leurs séjours préférés (2), mais la plus ancienne mention de cette Monnaie remonte simplement à 1327 (3), en l'état des connaissances actuelles.

L'atelier delphinal de Crémieu apparaît dès 1341 (4). Il est certain que, seule, la rareté des textes ne permet pas de spécifier, soit pour l'officine de cette ville, soit pour celle de Serves, des dates antérieures à 1327 et à 1341. Quoi qu'il en soit, nous pensons que l'atelier de Serves a été institué pour lutter contre la Monnaie épiscopale de Valence et que celui de Crémieu était destiné à

(1) Paris, Imprimerie nationale, 1879, t. I, pp. 6 et 75.

(2) Vincent, *Notice historique sur Serves, passim.*

(3) Valbonnais, *Preuves de l'histoire du Dauphiné sous Guigues VIII*, p. 215. — Morin-Pons, *Numismatique féodale du Dauphiné*, p. 69.

(4) Morin-Pons, *ibid.*, pp. 87-106.

Digitized by Google

protéger le nord du Dauphiné contre l'invasion des espèces de Savoie.

Ces observations anéantissent l'hypothèse d'après laquelle l'officine de Tournon aurait été supprimée lors de la création de celle de Crémieu, puisque les manuscrits de Poullain et de Lautier admettent l'établissement d'un atelier à Tournon au plus tôt en 1389, c'est-à-dire lorsque celui de Crémieu était déjà en activité depuis environ cinquante ans. De plus, il suffit de consulter l'excellent livre de M. Morin-Pons pour s'assurer que cet atelier de Crémieu n'a jamais été l'objet d'une mesure de suppression de 1341 à 1389.

Relativement aux périodes de 1386 à 1406 et de 1417 à 1426, un simple coup d'œil jeté sur ce même ouvrage et sur les travaux de l'illustre numismatiste de Saulcy permet de constater que la Monnaie de Crémieu n'a jamais cessé de fonctionner, sauf durant quelques chômages dus à la rareté des matières premiéres, chômages que tous les établissements de cette nature ont supporté à toutes les époques. Nous ajouterons même que son existence n'a jamais été menacée jusqu'au milieu du XVIe siècle, à cause de l'excellent emplacement de cette ville, pour contrebalancer les nombreuses émissions des comtes, puis des ducs de Savoie, qui pouvaient porter préjudice au commerce en Dauphiné.

Un texte relate, en outre, les comptes de l'atelier de Crémieu, de 1383 à 1423, sans aucune interruption (1) et, de 1423 à 1426, Crémieu figure toujours au nombre des villes du Dauphiné pourvues d'une officine avec Romans et Mirabel. Enfin, l'ordonnance du 11 septembre 1389 porte en tête le nom de cette cité et non celui de Tournon (2).

VI

Nous n'avons jamais admis la création d'une Monnaie à Tournon. Avant de commencer nos recherches, nous avions pensé qu'une erreur de lecture avait fait substituer Tournon à Tournay, ou bien que la prétendue officine de Tournon avait été établie

(1) MORIN-PONS, *Op. l.*, p. 172.

(2) *Ibidem*, p. 202.

Digitized by Google

comme atelier temporaire durant la malheureuse guerre de cent ans. A cette époque, précisément, deux Monnaies furent créées dans le Languedoc et ne subsistèrent que fort peu de temps, celles de Beaucaire et de Pont-Saint-Esprit.

Nous finirons en signalant une dernière particularité. Le roi de France, Charles VI, autorisa la circulation des monnaies delphinales, le 6 mars 1386, à Lyon et dans la terre du sire de Tournon, à cause de leur conformité absolue avec les espèces royales (1).

En l'état actuel de la science, on peut affirmer que l'atelier de Tournon n'a jamais existé. Du reste, les manuscrits de Lautier et de Poullain sont bien connus pour renfermer de nombreuses erreurs.

ROGER VALLENTIN.

MONOGRAPHIE

DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE VIVIERS

(SUITE IV)

VERNON

Vernon, (Vernus, printemps) de sa situation en plein midi, tel un espalier adossé aux collines et montagnes qui l'abritent des vents du nord.

Etait fort anciennement et a été fort longtemps une vicairie dépendant de la paroisse de Rosières. L'acte le plus ancien que nous connaissions faisant mention d'une chapelle à Vernon est du 22 septembre 1283. Transaction par laquelle il fut convenu que, vu l'éloignement du lieu de Vernon de l'église paroissiale de Rosières, il y aurait un vicaire dans la chapelle de Saint-Michel-de-Vernon, lequel y ferait les fonctions curiales. On y régla les droits respectifs du curé et du vicaire et les jours auxquels les habitants de Vernon seraient tenus d'aller à la messe à Rosières, église paroissiale.

(1) *Ibidem*, pp. 178 et 188. — *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 182

Digitized by Google

D'après la concordance des temps, cette transaction dut être consentie par Mre Guillaume d'Aubignac, prieur de Rosières.

Nous ne redirons pas ici ce que nous avons dit de Vernon à la notice de Rosières, nous signalerons seulement un petit nombre connu des vicaires ayant desservi cette annexe.

Nous n'avons pu trouver en quelle année Vernon fut érigée en paroisse, sans doute fort tard, car nous voyons les curés de Rosières se qualifier curés de Vernon, même alors qu'il est dit y avoir un curé à Vernon. Cependant, à en croire un acte de l'an 1802, ce serait au début du XVIIIe siècle.

2 juillet 1365, mariage de Béraud d'Agrain avec Catherine de Vernon, fait à Vernon, au château, dans la chambre du chapelain, en présence de Pons et de Pierre de Malet, cosseigneurs de Vernon, Mre Bertrand Jonadan, *curé* de Saint-Michel-de-Vernon. Comme il n'y avait certainement pas de curé à Vernon à cette époque, nous pensons qu'il était curé de Rosières, se qualifiant pour la circonstance curé de Vernon, comme il l'était en effet, s'il l'était de Rosières.

Le 7 mars 1599, Mre Jacques Cellier, vicaire de Vernon, est parrain à Joyeuse.

1640, 21 mai, Mre Claude Broulhet, vicaire, est témoin du testament de Mre Raymond Guigon, curé de Ribes (Bellet nre).

1653, acte pour le même.

1655, Mre Gabriel Gévaudan est installé comme vicaire perpétuel.

1675, 12 décembre, visite de l'église par Mre Monge.

L'église n'est pas en parfait état, il y pleut et il y a des herbes sur le toit, dont les racines pénètrent dans la voûte.

Il n'y a point de cimetière, on porte les morts à Rosières, qui est la maîtresse paroisse. Il y a longtemps que, pour la commodité des habitants, il y a un vicaire à Vernon. Il a sa congrue de deux cents livres. Le prieur de Rosières lui dispute encore le titre de vicaire perpétuel. Mre Gabriel Gévaudan est vicaire depuis vingt ans.

1701, 28 juin. Titre clérical par Annet d'Advizard, docteur médecin à Joyeuse, à son frère Jacques, diacre (Laforest nre).

Digitized by Google

Ils étaient tous les deux enfants de noble Anselme d'Advizard et de Marie Barthélemy de Laforest.

1702, 1er avril, ce jour, ledit Jacques fut nommé à la *cure* de Vernon, et l'acte dit qu'il en fut le premier *curé* (Laforest nre). Du reste, dans ses lettres, il signe toujours curé de Vernon (1).

VUE DE VERNON
canton de Joyeuse

(1) Une branche de cette noble famille du Toulousain vint s'établir à Joyeuse. Voyez sa généalogie. Leurs armes sont : d'azur au soleil naissant et rayonnant d'or au canton dextre, au tournesol à la pointe sénextre, tigé, feuillé et fleuri d'or et terrassé de sinople.

Digitized by Google

1708, 20 octobre, voir ci-devant, à Rosières, l'acte d'afferme des dîmes de Vernon, par Mre Achille Rogier de Guast, prieur de Rosières.

1727, 3 août, mariage de Jean de Lacroix avec Marie d'Advizard, assistée par son oncle, Mre Jacques d'Advizard, curé de Vernon (Laforest nre).

1738, 9 mai. Il est encore présent au mariage de Guillaume d'Advizard, son neveu, avec Elisabeth de Gigord, à Joyeuse (Laforest nre).

1740, 20 décembre. Il baptise, à Joyeuse, avec la permission du curé, François d'Advizard, son petit neveu.

1770 à 1798, Mre François Boissel, curé de Vernon (Vézian nre).

1808, 19 mai, mariage fait à Rosières, par Mre N... Mouraret, prêtre, desservant la paroisse de Vernon.

1808, N. ... Beledan, curé.

1813, N.. .. Boffey, (id.).

1817, N..... Antizza, (id.). Etait probablement un italien venu on ne sait comment en France. Par une lettre du 24 octobre 1828 à M. Pellier, de Joyeuse, il lui propose de servir d'arbitre entre lui et les habitants de Vernon, à propos de la répartition entre eux des eaux d'arrosage.

1828, N..... Vissière, curé.

Nous avons parlé ci-devant des familles possessionnées à Vernon; il ne nous reste plus qu'à signaler une magnifique source qui fait marcher un moulin et arrose des prairies. Elle se nomme Chamandre; il en est question dans des actes fort anciens.

JOYEUSE (1)

Joyeuse (dans les anciens titres Gaudiosa (2), qualifiée ville dépendant, dès les temps les plus anciens, de la paroisse et prieuré de Rosières jusqu'au commencement du XVIIe siècle, époque de son érection en paroisse.

C'est une des villes du Bas-Vivarais, autrefois dites fermées, par de hauts remparts (en patois *Barry*, Barrières), flanqués

(1) Extrait de nos annales de la ville et duché de Joyeuse.

(2) Il aurait été plus correct de dire : Gaudeosa.

Digitized by Google

de tours et de portes à herses, dont on voit encore de nombreux restes.

Les terrains granitiques s'étendant, au nord, jusqu'aux volcaniques, forment le dernier mamelon sur lequel est bâtie Joyeuse et aussitôt sont recouverts par l'immense dépôt calcaire s'étendant au midi.

Le dos d'âne portant la ville est côtoyé, au nord, par la rivière de Beaume (flumen Begmœ) (1) coulant de l'ouest à l'est, depuis sa source, à Loubaresse, jusqu'à son confluent avec l'Ardèche, près Ruoms. Et au midi par le ruisseau de Bourdary, se joignant à celui de Cheyssette, qui se jette dans la Beaume au-dessous du Pouget (2) (3). Ce lieu est un petit mamelon en pain de sucre, faisant suite à celui de Joyeuse, séparé de la ville par un petit faubourg nommé la Bourgade, extérieur aux remparts.

On voit encore, sur le sommet du Pouget, les restes d'un fort, dit de Saint-Pierre, datant, d'après la tradition, du temps de Charlemagne. Le Calvaire et les niches des stations, aujourd'hui démolies, serpentaient sur le coteau, au sommet duquel était la chapelle de la Confrérie des Pénitents, aujourd'hui transformée en grange.

La rue principale, dite la Grand'Rue, s'allonge en montant sur la crête du dos d'âne, coupée à angles droits par de nombreuses ruelles dites *Goulajou*, étroites, parfois voûtées, à pentes raides, dégringolant sur les deux versants du dos d'âne. La Grand'Rue, orientée du levant au couchant, commence à la Bourgade, monte sur la place de la Brèche, dominant la vallée, et au-dessus de celle-ci le château et sa cour, dite la Brèchette ; à côté, l'église, l'oratoire sur la rue Sainte-Anne, débouchant sur la place couverte, aujourd'hui découverte, ancienne halle aux blés, où se trouvait, dans notre jeunesse, le carcan, surmonté de l'écusson ducal, et dans un angle, les pierres creusées servant de mesures pour les blés.

(1) Beaume, en patois, signifie : Cavernes, dont plusieurs se trouvent sur son parcours, notamment au chef-lieu de la paroisse de Labeaume.

(2) Bourdary, Bourdeau, Bords du Rieu, nom commun partout.

(3) Cheyssette, ruisseau traversant la petite plaine du Freyssinet, de fraxinus, frêne, terrain argilo-calcaire, très propre à la culture d'une variété de froment, nommée seyssette.

Digitized by Google

Plus loin, la place de la Peyre ; au milieu de la ville, l'ancien forum, et toujours en montant à la partie la plus élevée de la ville, la place de la Recluse, souvenir, dit-on, d'une pauvre femme, habitant une cellule, de gré ou de force.

Du côté sud de la place de la Peyre, on construisit une vaste salle, à cheval sur le ruisseau de Bourdary, pour la vente des soies. Le nom de salle des poids publics lui est resté. Depuis la ruine de ce commerce, elle sert pour les élections, les exhibitions diverses et aussi de salle de bals.

Dans la petite plaine, au bas de la ville, au nord bordée par la rivière et traversée par un beau canal amenant les eaux aux moulins et fabriques, et il y a peu d'années, plantée de platanes, se trouve la grande place, dite de la Grand-Font, nom provenant d'une pompe qui, seule, pendant longtemps, a alimenté la ville d'eau potable, jusqu'à nos jours, où des eaux de sources ont été amenées.

Il y a quelque cinquante ans que toutes les femmes et filles de la ville se rendaient soir et matin à la Grand-Font pour y puiser de l'eau, le seau de cuivre reluisant sur la tête, dit *ferrat*. Cet ustensile élégant, en forme de cylindre, cintré de cercles et muni de deux anses, ayant un fond légèrement concave pour y loger le *chassaou*, sorte de bourrelet posé sur la tête, qui, tout en protégeant celle-ci, maintenait le seau en équilibre sans l'aide des bras. Ceux-ci s'en allant ballants, ou appuyés sur les hanches en anses de panier.

A la pompe, on faisait queue, on caquetait, jacassait, on s'éclaboussait et surtout on chantait les jolies chansons oubliées aujourd'hui (1).

De la place de la Brèche, la vue est fort étendue et pittoresque. Au premier plan, la rivière débouchant des collines de l'ouest, au Coussac, résidence des Gigord, jusqu'à sa disparition à l'est, en aval de Rosières. Le beau et vieux pont à neuf arches traversant la Beaume, grand chemin venant d'Alais et allant à Aubenas.

Au second plan, à l'ouest, la montagne de Saint-André-La-

(1) Voy. Annales.

Digitized by Google

champ, celle de Beaumont, et successivement, Ribes, Vernon, Balbiac et Chapias.

Enfin, au dernier plan, toujours partant de l'ouest, le mont Lozère, la haute chaîne du Tanargue, Lachamps du Cros, le mont Brison, surmonté de sa tour en ruines, l'Escrinet et le coteau de Chapias.

Au midi, la vue est bornée par la colline du Coulet, sur laquelle serpente le chemin de Joyeuse à Saint-Alban-sous-Sampzon. L'intervalle dit les Gras, couvert de bois taillis jusques au bord de la rivière de Chassezac (1).

On comptait à Joyeuse six portes, dont on voit encore des restes :

Celle de la Brèche, dite Porte du Château, flanquée de tours et de mâchicoulis, crénelée, de laquelle, par un couloir voûté on arrivait sur la place du Chazeau, où était l'entrée du château. Au-dessus de ce couloir, une galerie conduisait à la chapelle du château existant encore dans l'église.

Derrière le château, au midi, était la porte de Jalès ouvrant sur la rue de ce nom, entièrement bâtie sur le rempart, et conduisant à la place Couverte. Cette entrée avait triples portes voûtées et fermées par des armatures en fer encore visibles (2).

En dessous de la rue de Jalès, sous le rempart, était la rue dite du Reiremur (3), aujourd'hui de l'hôpital, qui aboutit aussi à la place Couverte.

Dans cette rue, il y avait autrefois un petit hôpital transformé en salle d'asile. Dans certaines circonstances, il servit de caserne. Aujourd'hui, la ville doit à la générosité de M. Mathon, curé de Joyeuse, le bel hôpital situé dans cette même rue, autrefois l'hôtel des marquis de Chanaleilles de la Saumès.

La porte Sainte-Anne, donnant accès dans la ville, du côté du nord, a triples portes, dont une en fer.

(1) Chassezac, dont l'étymologie nous paraît venir des six cours d'eau qui forment cette rivière : Sex aquæ.

(2) Ce nom de Jalès lui venait de certaines possessions de la commanderie de Jalès au mandement de Joyeuse, autrefois des Templiers. Voy. aux Annales, la notice sur cette commanderie de Malte.

(3) *Reiremur*, patois, signifie *derrière les murs*.

Digitized by Google

Au milieu de la ville, à la place de la Peyre, la porte du Portalet, au nord, voûtée sur une longueur d'une dizaine de mètres. descendant sur la place du Grand-Jeu et la route. Aujourd'hui démolie, le passage élargi.

Vis-à-vis celle-ci, au midi, la porte de Reiremur, aboutissant au pont de Bourdary, et chemin des coteaux de Jamelle (1). Il n'en reste plus trace.

Enfin, à l'extrémité de la ville, la porte de la Recluse, aujourd'hui démolie, et en dehors, la place de ce nom, où l'on voit encore la seule tour existant des remparts.

(A suivre). L. DE MONTRAVEL.

DEUX INVENTAIRES

DU

CHATEAU DE LAVOULTE-SUR-RHONE (Ardèche)

1700 et 1710

Le présent inventaire se trouve aux Archives départementales de Privas, série E, n° 59. Sur le verso de la dernière feuille, on lit la date du 17 novembre 1700. Au bas de la même feuille, une étiquette porte cette mention : « *Fonds de la..... Soubise* » ; le quatrième mot est effacé.

Nous avions pensé d'abord d'en expliquer les termes techniques ; mais la réalisation de cette idée nous entraînait à un *véritable traité du mobilier :* la chose était déplacée et nous avons supprimé toute explication.

Que les lecteurs de la *Revue du Vivarais* veuillent bien nous permettre de solliciter le secours de leurs renseignements afin de découvrir la destinée des richesses artistiques contenues dans ce précieux inventaire : Ce sujet prête à d'intéressantes recherches, mais..... nous nous déclarons trop novice pour les mener, tout seul, à bonne fin. Nous serons profondément reconnaissant à tous ceux qui daigneront nous aider.

AUGUSTE ROCHE.

(1) Jamelle, pour Jannelle, Jannuœ mellis, portes du miel, chemin conduisant au lieu où l'on récolte le miel.

Digitized by Google

I

Inventaire général de tous les meubles, tapisseries, tableaux, licts et autres effects que Monseigneur le duc de Ventadour a dans son chasteau de la Voulte, fait par nous Fabien Rast, juge général du comté dud. Lavoulte, en présence de s^r Jean Banier et Jean Herbinet.

DANS LA GRANDE SALLE

Neuf grandes pièces de tapisserie d'hautellisse représentant le triomphe de Jules César à grands personnages. Un grand armoire sapin servant de buffet avec un grand tapis de Turquie. Un grand tableau à cadre doré représentant des instruments et des livres. Un dez de tappisserie avec les armes et alliances de la maison. Deux bras de bois doré aux deux costés de la cheminée. Deux pièces de brocatel à fleurs blanc et gris aux deux costés de la cheminée. Deux grands chenets de leton fort gros, avec une tenaille, la pelle et des pincettes à poignées de leton. Deux pièces d'indienne à grandes fleurs de couleur rouge et noire aux deux costés des fenestres. Six chèses sans bras garnies de vieux tapis de Turquie. Six fauteuls garnis aussy de vieux tapis de Turquie. Un banc garny de moquette. Vingt-cinq chèses noyer à chapellet garnies de maroquin noir. Une table à pièces raportées d'escaille d'yvoire et de bois d'esbene. Deux tables, une ronde et l'autre ovale, bois sapin avec leurs plians de mesme bois. Une grande cuvette de cuivre rouge. Une fontaine de fayance rompue avec son pied de bois.

DANS LE PETIT CABINET DE LA GRANDE SALLE

Deux chèses percées garnyes de cuir de porc.

DANS LE PASSAGE DE LA SALE A LA CHAMBRE DU ROY

Trois grandes pièces de tapisserie représentants plusieurs pots de fleurs, et au-dessus desd. tapisseries, deux tapis de Turquie, et le reste de plusieurs méchantes petites pièces de tapisserie de différantes façons. Quatre bancs couverts d'une meschante serge verte.

DANS LE CABINET A COSTÉ DU PASSAGE DE LA SALE A LA CHAMBRE DU ROY

Ledit cabinet est tendu de dix-sept petites pièces de vieille Bergame cousues ensamble. Un grand tableau représentant le

Digitized by Google

festin de Ste-Marthe à nostre Seigneur avec son cadre à la romaine doré. Un autre grand tableau représentant un paysage et plusieurs pasteurs avec son cadre à la romaine doré. Cinq petits portraicts de femme avec leurs cadres ovale dorés. Un autre petit portraict représentant Monsieur de Duras avec son cadre ovale doré. Un petit portraict sans cadre représentant une femme. Un petit carré de marbre enchassé dans un cadre de bois. Une estampe représentant Lucresse, avec son cadre doré. Une autre estampe représentant Monsieur l'archevesque d'Oche, avec son cadre doré. Un petit portraict d'enfant tenant un oyzeau à la main, avec son cadre doré. Douze queües de lampe en sculture dorés. Une petite table ovale bois noyer, avec son tapis de moquette. Un vieux tabouret.

A LA CHAMBRE DU ROY

Huict pièces de tapisserie d'hautelisse représentant l'histoire de Massinissa. Un lict à la duchesse, de damas rouge, à grandes fleurs, la courte pointe à petites fleurs, avec tous ses soubassements et ses pommes, le tout de molletz frangés, campane d'argent faux, excepté la crespine, garny d'un mattellas de boure et un autre de laine, un lict de pleume, un traversin, une couverture de laine blanche fine, et une autre couverture piquée satin de Perse, doublée d'une toille de coton rouge. Quatre chèses à bras du mesme damas que le lict avec frange et molets d'argent. Trois bancs garnys de damas rouge à petites fleurs, les moletz faux, au-dessus y ayant unze pièces d'estoffe or et argent fin, les moletz autour des pièces faux, deux avec leur couverture de vieille toille peinte et une autre de toille commune. Huict chèses couvertes de taffetas rayé de rouge, blanc et ver. Un grand bureau bois noyer. Sur la cheminée deux petites pièces tapisserie à personnages grotesques. Un grand tableau représentant une Diane, avec son cadre doré à la romaine. La bordure de ladite cheminée à fil d'archal. Deux chenets avec la grille, pelle, pinssettes et tenailles d'assier ouvragé. Quatre petits escramps à main. Un escran d'estoffe à fleurs, or et argent fin bordé d'un damas rouge et d'un petit galon d'or faux, avec son pied de bois noyer à filletz noirs. Un petit lict de repos, bois noyer, son dossier et pieds dorés, garny d'un mattellas de crin bordé de satin

Digitized by Google

de Perse, et l'autre mattellas est de laine couvert du mesme satin avec son traversin de mesme couvert dud. satin, avec sa couverture de vieille toille peinte. Une petite couchette garnye d'une paillasse et de deux petits mattellas de laine avec son traversin de pleume, une couverture de laine blanche avec sa petite courte pointe de tapisserie de point d'Ongrie, le dossier de mesme. Un petit oreiller d'un costé de maroquin rouge, et de l'autre toille peinte. Un fauteul de commodité garny de maroquin noir, y ayant aux deux bras deux barres de fer quy se tirent. Une table sapin avec un meschant tapis de drap rouge attaché, frangé et molettè d'argent faux. Une table sapin vernissée d'un rouge brun. Une autre table bois sapin ovale avec son plian. Deux tapis vers avec une frange or et argent faux. Un trictrac. Une table sapin avec son tapis de velours ver. Un seau de fayance. Deux petits guerindons de bois serisier avec des fillets noirs. Un grand tableau représentant un christ portant sa croix avec son cadre à la romaine doré. Une petite mignature représentant une vierge avec son cadre doré et un verre dessus. Un tableau avec son petit cadre de bois représentant le bonhomme Lot. Deux tableaux représentant deux hommes, l'un à cadre de bois et l'autre marbré. Une chèze à barbe couverte de moquette. Deux rideaux de fenestre de toille de coton blanche avec leurs trinques. Un miroir de toillette avec son cadre bois de Saincte Lucye. Une pendulle faite par l'Héritier. Un petit almanach perpéttuel.

DANS LA PREMIÈRE CHAMBRE JOIGNANT LA CHAMBRE DU ROY

Une tenture de serge verte bordée à l'entour de brocatel. Un lict de repos bois noyer à chapellet garny de layne, le dessus d'un damas ver ã grandes fleurs, et le dossier de mesme, et son traversin de pleume, avec sa housse de serge verte. Six chèses à chapellet bois noyer garnies de damas et velours vert, avec leurs housses de serge verte. Six autres chèzes aussy bois noyer à chapelet garnies d'un brocard et argent, et d'un velours vert, avec leurs housses de serge verte. Une table bois noyer dorée, et au-dessoubs de lad. table trois urnes de fayance dont il y en a une à rouleau avec son tapis de futaine peinte. Plus, deux guerindons dorés de mesme que la table. Un petit coffre-fort, bois de calanbonque garny de cuivre doré. Un

Digitized by Google

grand miroir avec son cadre de plaques de cuivre doré, à moulure argenté, avec son cordon et houpes de soie verte or et argent fin. Un bureau d'ouvrage de Suisse marquetté avec une urne de fayance dessoubz, et un coffre dessus de vernis de la Chine, avec de la nacre de perle. Une petite table vernis de la Chine, avec ses piedz vernis rouge, et un petit coffre d'yvoire ouvragé dessus. Deux lustres à miroir bois sculté doré. Un portraict représentant Madame la princesse de Conty avec son cadre doré à la romaine. Dix-neuf pièces de christal. Quatre chandelliers d'albatre et trois potz d'albattre. Deux flacons d'émail. Soixante-six portraicts des roys de France sans cadre. Le plan de la Motte avec son cadre bois doré. Un chandelier à cremilier, de bois. Un tour de cheminée de fil d'archal. Au-dessus de la cheminée, cinq pièces de fayance. Quatre pagottes de terre. Une autre pagotte de terre dorée. Deux autres petites pagottes, indiens dorés. Un vielleur de terre dorée. Un joueur de musette de terre dorée. Deux petits chiens de marbre. Deux cassolettes de parfum. Trois gobelets de terre rouge, un rompu. Un microscopt. Une salière d'albattre. Un devant de cheminée représentant un paysage. *(A suivre).*

M. LÉONCE PINGAUD

Notre très distingué et savant collaborateur, M. Léonce Pingaud, professeur à l'Université de Besançon, correspondant de l'Institut, vient d'être l'objet d'une distinction que justifient ses services universitaires et ses nombreux et remarquables travaux historiques ou littéraires.

M. Pingaud est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nous l'en félicitons bien sincèrement. Tous ceux de nos compatriotes ou lecteurs qui ont lu l'érudite étude vivaroise : *Un agent secret sous la Révolution*, dont le comte d'Antraigues est le héros ; ceux qui connaissent les divers et excellents travaux historiques et diplomatiques auxquels M. Pingaud a consacré ses laborieuses et consciencieuses recherches, et dont la *Revue du Vivarais* a eu l'honneur de bénéficier, pour partie, par la publication de la correspondance du comte d'Antraigues, s'associeront certainement à nos sympathiques félicitations.

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

Une découverte d'une importance capitale vient d'être faite par M. Roger Vallentin, receveur des domaines à St-Péray. Jusqu'à ce jour la présence de l'homme durant la première période des temps quaternaires, dans la vallée du Rhône, avait été niée. M. Vallentin vient de recueillir au milieu des affouillements produits par le Mialan, à cent mètres au-dessous de la gare de St-Péray, quelques instruments remontant aux temps chelléens, c'est-à-dire à l'aurore de l'humanité. Le plus curieux d'entre eux est en basalte, M. Gabriel de Mortillet, le maître incontesté de la science préhistorique, vient de confirmer la justesse des observations de M. Vallentin. P. A.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

LE PRIEURÉ DE RUMPON OU ROMPON

SA FONDATION. — SES DÉPENDANCES. — SES PRIEURS. INVENTAIRE DE TITRES DU PRIEURÉ VERS 1638.

L'ancienneté parfaitement établie par les chartes connues et publiées, du prieuré de Rompon, en Vivarais, donne un réel intérêt à l'histoire et aux développements de cet établissement clunisien dans notre contrée, depuis le xe siècle jusqu'à la Révolution.

Dans ses laborieuses et utiles recherches sur l'*origine des Eglises du Vivarais* (1), notre savant collaborateur et compatriote, M. Albin Mazon, a consigné divers renseignements relatifs au prieuré de Rompon et a indiqué les références relatives aux documents sur lesquels peuvent s'établir les origines de ce prieuré et les dotations successives dont il a été l'objet. D'après lui, un Rodulphe qui, en 948, donne à sa femme, en se mariant, des biens situés *in pago vivariense seu albense in aice Legernatense*, dans une villa appelée *Triocis* et dans une autre appelée *Vicaria*, serait le même qui figure dans le pouillé de l'Eglise de Viviers, rédigé vers 950 par l'évêque Thomas II, sur les anciennes chartes, *qui tombaient de vétusté*, et qui contient la mention suivante :

« Moi, Rodolphe, j'ai doté l'église de St-Pierre, sur la monta-
« gne de Rompon ; j'ai édifié, dans le Valentinois, une église
« en l'honneur de saint Alban ; je les ai données à Dieu et à
« saint Vincent. Et dans le Vivarais, j'ai élevé une église en
« l'honneur de saint Priest et de saint Etienne et je les ai dotées.
« J'ai livré tout cela à Dieu et à saint Vincent.

« En 977, un nommé Silvius, de concert avec sa femme, Guni-
« lis, et leur fils Guillaume, donne, pour le salut de leurs âmes,
« à l'abbaye de Cluny, une partie de ses biens situés au *Pagus* de
« Viviers, dans l'*ager albanense*, sur la montagne appelée Rum-

(1) *Quelques mots sur l'origine des Eglises du Vivarais*, d'après les anciens Cartulaires et d'autres documents. Privas, 1888 et 1893. Tome II, pages 3, 4, 7 à 26, 201, 203, 219, 172.

Digitized by Google

« pone. Silvius donne la montagne elle-même et *deux églises qui* « *y sont construites* avec les dîmes et le presbytère. Le territoire « donné a pour limites : au levant, le Rhône ; au couchant, le « ruisseau *Combaïco* (Chambaud) ; au nord, le ruisseau *Monteli-* « *sio* (Montelier) : au sud, le ruisseau d'*Obvisio* (Ouvèze). Il « donne d'autres biens au lieu appelé *Pulleto* sur le Rhône (le « Pouzin). Cette donation est faite afin que l'abbé Mayeul ou sa « congrégation *fasse construire* en cet endroit un monastère et « y envoie des moines. »

Le texte latin de cette charte de fondation du monastère de Rompon a été publié par M. l'abbé Rouchier, dans le Tome I de son *Histoire religieuse, civile el politique du Vivarais* (pièces justificatives, pages 610 et 611) d'après le Cartulaire de Cluny, vol. A, fol. 171. Je crois donc inutile de le reproduire ici.

« Vers 984, Bernard et sa femme Arimberge donnent à l'abbaye « de Cluny une vigne située à *Rompon*, à *Rocharotunda in pago* « *Vivariense* (1). »

Le P. Columbi, énumérant les églises données à des monastères par Léger *(Leodegarius)*, évêque de Viviers, mentionne la donation suivante : *Anno MCXII, imperante (ut annotavit) D. Henrico rege teutonico, priori de Rumpone ecclesias S. Mariæ exobredio, S. Stephani de lacu, mandamenti Sancti Albanensis omnino sex, scilicet S. Albani, S. Symphoriani de Senec, S. Juliani, S. Gervasii, S. Cyriaci et danique capellem quod Volta dicitur* (2).

Cette donation comprend donc les églises de Ste-Marie de *exobredio* (Ste-Marie-Magdeleine du Pouzin), St-Etienne du Lac, et les six églises du mandement de St-Alban, savoir : St-Alban, St-Symphorien de Senec, St-Julien (en St-Alban aujourd'hui), St-Gervais, St-Cierge (la Serre) et la chapelle du château de Lavoulte.

M. Mazon identifie, dans cette nomenclature, *S. Cyriaci* avec

(1) Cette terre, encore connue sous la dénomination de *Serre rond*, dans le territoire du Pouzin, était, il y a peu d'années, dans les mains de Madame Lamotte, née Gautier, qui la vendit. Ainsi que nous le fait connaître une note de M. le docteur Lamotte, depuis deux siècles cette terre appartenait à la famille Gautier.

(2) M. A. Mazon reproduit le texte latin de cette donation, à la page 172 du tome II de ses *Notes sur l'origine des Eglises du Vivarais*. Cf.

Digitized by Google

St-Cirgues. Nous verrons que, dans les dépendances du prieuré de Rompon, c'est bien St-Cierge la Serre, localité voisine de Rompon, dont il est question.

Le P. Columbi mentionne comme dépendant de l'abbaye de Cluny, le prieuré de *Rampon* (plus exactement Rompon, puisqu'il est appelé dans les chartes latines : de *Rumpone*) près le *Polin* (le Pouzin) où il doit y avoir, outre le prieur, douze moines, et là doivent être célébrées quotidiennement deux messes avec chœur (1).

Voilà donc pour le xe et le xiie siècle, les indications fournies par les chartes rapportées par le pouillé de Thomas II et par le P. Columbi.

C'est bien là, en effet, l'énumération des premières dotations et dépendances du prieuré de Rompon et nous y reconnaissons bien l'assiette territoriale de ce prieuré à cette époque, sans qu'il soit possible d'en tirer cette conclusion que la fondation de *Rompon le Vieux*, ainsi qu'il en est fait plus d'une fois mention dans les titres que nous allons analyser, ne soit pas d'une origine plus ancienne encore que celle qu'on pourrait lui assigner avec la donation de Rodolphe au milieu du xe siècle (2).

Pour épuiser d'abord les renseignements que M. Mazon nous offre dans ses *Notes sur l'origine des Eglises du Vivarais*, et qui ont d'autant plus d'intérêt qu'il a pu consulter, dans les nouvelles acquisitions latines de la Bibliothèque nationale, les manuscrits relatifs aux prieurés clunisiens du Vivarais, encore inexplorés, nous rappellerons ce qu'il en a extrait pour les époques postérieures au xiie siècle dont nous avons enregistré les citations.

Ces renseignements sont puisés dans les procès-verbaux des visiteurs de Cluny, relatifs aux dépendances du Vivarais.

(1) V. A. Mazon. *Les origines des Eglises du Vivarais*, tome II, page 9.

(2) M. de Saint-Andéol place au xe siècle la construction de l'église de Rompon, dans son étude publiée au *Bulletin d'archéologie de la Drôme*, année 1870, page 336. Mais il ne s'agit là que de l'église du prieuré moderne. Il existait évidemment un Rompon plus ancien, dont le souvenir s'est conservé dans le nom de *Rompon le Vieux*, sur le territoire duquel le prieur percevait des cens et dixmes, ainsi que le constate une liève foncière allant de 1543 à 1640, que j'ai entre les mains et dont je ferai l'analyse plus loin. Je rappellerai, en passant, qu'une charte de Charles le Chauve, de 877, donne à l'église de Viviers le Pouzin (Puletum) et tout ce qui est connu dans le comté de Valence pour être de l'église de St-Vincent.

Digitized by Google

En 1296, à son retour du Dauphiné, le visiteur Barnave passe le Rhône et vient à Rompon dont il parle en ces termes :

Et consequenter venimus apud Ronpons quem tenet dominus archiepiscopus Viennensis. Sunt ibidem octo residentes monachi Deo servientes. Dormitorium non est regulare. Duo monachi habent domum deputatam pro infirmis. Domus non debet nisi XL libras et etiam debentur venerabili ipsi domui alie LX libre vel amplius, et habet necessaria usque ad fructus novos et potest fieri vendicio bladi et vini deductio expensis de residuo ad valorem IIII × XX *(80) librarum et intra bona fecit et facit dictus dominus archiepiscopus tam in reparatione edificiorum quam in soluptione debitorum et in pluribus aliis.*

Et hoc comperimus per assertionem conventualis dicti loci et procuratoris ipsius.

Itam in predicto loco de Ronpons fecimus vocari ad presentiam nostram priorem Sancti Georgii et socium suum monachum et invenimus quod nihil debet et habet necessaria usque ad fructus novos. Invenimus etiam quod dictus prior posuerat in utilitatem dicti prioratus a tempore collationis usque nunc ad valorem III cent. librarum tam in reparatione edificiorum quam in solupcione debitorum et in empcione redditiuum. Item dominus archiepiscopus predictus causam arduam contra dominum de la vota qui villanos gravat et damnificat prioratum, priorum et homines.

Et consequenter venimus apud Fontes. Ibi est prior cum socio monaco Deo debite servientes. Prior nihil debet et habet necessaria usque ad fructus novos. Spiritualia et temporalia sunt in bono stato.

Ce texte a été recueilli par M. Mazon dans les nouvelles acquisitions latines de la Bibliothèque nationale (2270 et 2271) et il est utile de le consigner ici.

Voilà donc la situation du prieuré de Rompon à la fin du XIIIe siècle. Elle nous montre ce prieuré pourvu de huit moines et l'établissement se suffisant par ses produits et ses rentes.

M. Mazon nous fournit un autre renseignement pour la fin du XVIIe siècle, dans le résumé de la visite faite, en 1690 et 1692 par Dom Symon, grand vicaire de l'ordre de Cluny, et voici ce qu'il en rapporte :

Digitized by Google

« Quant au prieuré de Rompon, où il y avait autrefois sept moines et un prieur, l'office divin ne s'y célèbre plus, parce que *l'église est par terre comme celle du Pouzin*. Ce prieuré dépend de Cluny ; le prieur est F. Joly, moine de cette abbaye, et M. de Cugis, gentilhomme, commis dudit prieur et du précédent, lève les revenus qui, touchant le diocèze de Viviers, s'arrentent 500 francs.

Le prieur de St-Symphorien en St-Alban était sacristain de Rompon.

Les prieurés de Coux, de Privas et St-Clair dépendaient de Rompon également, et en 1583 des consuls de Privas avaient déclaré au visiteur, Nicolas de Vesc, que le seigneur de Cugis prenait le revenu du prieuré sur Privas, à raison de 720 livres annuelles.

La visite de Dom Symon et de Dom Morel, le 29 juin 1692, au prieuré de Rompon, fournit un tableau ancien et fort détaillé de l'état du prieuré et de ses dépendances à cette date.

Il est intéressant de reproduire ce procès-verbal de visite que donne au long l'ouvrage déjà cité de M. Mazon (1).

Les visiteurs descendent au *Cabaret des Trois Pigeons*, situé dans la partie basse du Pouzin et au sujet duquel M. le docteur Lamotte m'a donné quelques renseignements que je place en note (2).

« Le lendemain, estant montés sur la montagne où est ledit prieuré (de Rompon) qui fut renversé dans le siècle passé par les huguenots et ayant fait nostre prière dans les ruines de l'église, nous y avons veu les démolitions des logements anciens et officines des

(1) Tome II, pp. 22 et suivantes.

(2) Le premier Gautier qui arriva d'Annonay au Pouzin, au XVIIe siècle, épousa Judic Mézenc, qui avait pour grand-père Philibert de Cheminas, capitaine châtelain de Bays sur Bays, vers 1640.

La famille devint très nombreuse, et l'un des fils fit construire, en face de l'habitation paternelle, l'*Auberge des Trois Pigeons*, qui devint très importante.

Comme ces Gautier furent tous chasseurs et très gourmands, nul doute que le prieur de Rompon ou ses visiteurs, avant d'ascensionner au couvent, ne reçussent à cette auberge mille politesses ou grandes repues, en reconnaissance desquelles le prieur donna aux Gautier l'autorisation de bâtir un four qui existe encore, sans payer aucunes censes ou redevances.

Toutefois, j'ai relevé, à la date de 1725, un acte de locaterie passé par Dom Joseph Bourget, prieur et seigneur du Pouzin, en faveur de Pons Colomb, d'une maison où est l'ancien four dépendant du prieur. Cet acte se trouverait dans la collection de pièces de M. le docteur Lamotte, du Pouzin.

Digitized by Google

religieux du costé du midi qui marquent quelque chose de considérable, en sorte que depuis les vestiges des cloistres y restent bien marqués en quarré, et au milieu d'iceux se voit une belle cisterne, par dessus quoy on observe un grandissime enclos fermé autrefois de bonnes murailles, dans lequel on entroit et dans la basse-cour qui estoit devant les lieux réguliers, par un beau portail flanqué de deux grosses tours, et lesdites murailles garnies de plusieurs redoutes qui marquoient une espèce de citadelle ou forteresse.

« Après quoy estant descendus et retournés audit bourg du Pouzin, en nostre susdit logis, nous nous sommes enquis des plus anciens habitants du lieu qui est présentement pourveu dudit prieuré et quels sont les religieux et revenus d'iceluy.

« Et il nous a esté dit que bien qu'il y ait eu autrefois jusqu'à *treize* ou *quinze* religieux, il n'y a pour le présent qu'un sacristain nommé Dom Charonier, lequel, comme l'on croit, fait sa demeure au prieuré de St-Pierre d'Alvard, en Dauphiné, dont il est prieur titulaire, en sorte qu'on ne l'a jamais veu sur les lieux ; ne sachant pas ceux que nous avons interrogés qui est pourveu de l'office d'infirmier, quoiqu'ils auroient grand besoin d'avoir l'un ou l'autre desdits religieux officiers pour leur dire la messe dans l'*église* ou *chapelle* qui a été construite depuis quelques années au dit bourg, attendu que depuis la démolition de l'ancienne ville du Pouzin qui étoit proche et attenant le même bourg, ils sont obligés d'aller, pour faire leurs devoirs de chrétiens, à la nouvelle ville de ce nom, entre laquelle et ledit bourg, il y a un torrent difficile et fâcheux à passer quand il gèle en hiver et lorsqu'il arrive des pluies un peu extraordinaires ; que M. de Servien, abbé de Cruas, dans le voisinage, est prieur commandataire du prieuré de St-Pierre de Rompon, et que les sieurs Paul Bouchet et Jacques Fusieire, habitants de la ville du Pouzin, ses rentiers, luy rendent annuellement pour les pensions, rentes et domaines desdits lieux de Rompon et du Pouzin cent vingt livres, toutes charges payées, les dixmes dudit Pouzin ayant esté délaissées à la communauté des habitants pour la portion congrue du sieur vicaire perpétuel de ladite ville du Pouzin ; par dessus quoy il y a audit bourg un four banal lequel est en très

Digitized by Google

bon estat, à l'exception du couvert d'iceluy qui pour un escu se racommoderoit aisément et rendroit dix à douze escus au prieur, s'il ne l'avoit abandonné aux fermiers du domaine du Roy sur un procès qu'ils luy firent par devant le seneschal de Nismes qui donna sentence contre ledit sieur prieur par faute de déffenses de sa part.

« Nous ayant esté dit de plus que ledit sieur prieur a des dixmes et rentes à La Voulte qui luy rendent environ sept cents livres ; et semblablement des dixmes et rentes à Privats qui lui rendent environ sept à huit cents livres ; le curé de *Rompon le Vieil* jouissant les dixmes de sa paroisse pour sa portion congrue : et qu'encore par dessus cela il y avoit autrefois un port ou passage sur la rivière du Rhosne appartenant audit sieur prieur de Rompon que l'on appeloit le port du bourg du Pouzin, dans lequel port il y avoit justice moyenne et basse et y nommoit un chastellain et les autres officiers de justice. »

A la suite de cette visite et de cette enquête, Dom Symon, vicaire général en l'ordre de Cluny, ordonna que le prieur ferait toutes diligences pour rétablir le prieuré dans ses droits et revenus, pour rétablir la banalité du four et la justice dont il jouissait au Pouzin, en y nommant les officiers requis, qu'il retirerait des mains d'un sieur Boisse auquel elle avait été vendue et qui s'en faisait un écu de rente, l'église qui servait de cellier et qui devait être rendue au culte, pour la commodité et soulagement des habitants, et qu'enfin un jardin et un logis devaient être acquis dans le voisinage de l'église pour y loger les religieux sacristain et infirmier titulaires du prieuré.

En 1672, le curé de Rompon écrivait aux bénédictins auteurs de l'histoire du Languedoc :

« L'évêque diocésain nomme à la cure. Il y a un prioré régulier de l'ordre de St-Benoît possédé actuellement en commande sous le vocable de St-Pierre. On voit dans la paroisse les *ruines* d'un couvent de bénédictins. Il paraît qu'il y avait une fort belle église en pierre brach.....

Le prieur de Rompon, de l'ordre des Bénédictins de Cluny,

Digitized by Google

était un prieur conventuel, et il n'est peut-être pas inutile d'en définir le caractère.

Le titre de *prieur conventuel* qui est donné à diverses reprises au prieur de Rompon, différait de celui de *prieur claustral* qui désignait un prieur placé sous des abbés réguliers et était institué par eux pour les aider dans la conduite des religieux, conformément à la règle de St Benoît, et également de celui de *prieur titulaire* qui s'appliquait à un moine désigné par l'élection, confirmé dans sa charge et considéré comme bénéficier du prieuré et à ce titre prenant rang et séance immédiatement après les abbés.

Le prieur conventuel était un officier ecclésiastique occupant une situation intermédiaire entre le prieur titulaire et le prieur claustral.

Il relevait de celui qui l'avait élu, c'est-à-dire de son père immédiat, l'abbé, lorsque ce dernier n'était pas commendataire, ou des premiers pères de l'ordre si l'abbaye dont il relevait était sous le régime de la commende.

Il était le seul supérieur de son monastère et y jouissait de la pleine autorité, mais était nommé *à temps*, par commission, et institué par lettres patentes de l'abbé, déterminant ses pouvoirs et son autorité et faisait procéder avec solennité à son installation.

Le prieur conventuel devait exactement veiller à la conservation des droits et des biens de l'ordre, surtout contre les empiètements et entreprises des abbés commendataires, plus soucieux, la plupart du temps, de faire leur chose propre des biens de leur abbaye, que d'assurer sa sauvegarde et l'accomplissement de sa mission religieuse et charitable.

En outre, le prieur conventuel était chargé de l'entretien de ses moines, de ses églises, de l'accomplissement des services spirituels en vue desquels les fondations lui étaient advenues, et enfin de la réparation et de la reconstruction des édifices compris dans ses dépendances pour l'honneur du culte.

Le prieur conventuel devait être un administrateur vigilant et éclairé des personnes, des biens et des privilèges confiés à sa garde. Cette tâche n'était certes pas sans offrir de sérieuses difficultés en des temps où la cupidité toujours en éveil des sei-

Digitized by Google

gneurs, la mauvaise foi des débiteurs, la raison du plus fort, les violences des envahisseurs, s'attaquaient sans cesse à ses biens, s'efforçaient de le dépouiller, d'usurper sur ses droits séculaires, et de détruire leur établissement à la faveur de troubles civils ou religieux.

Le prieur d'un établissement religieux appartenant à un ordre monastique, auquel il avait été donné le plus souvent par un évêque diocésain usant de libéralité à l'égard de certaines abbayes en possession de sa faveur, n'avait pas charge d'âmes comme le *curé* ou le vicaire toujours nommés par l'évêque et relevant de lui, sinon pour la présentation au moins pour la collation du titre et des fonctions spirituelles.

Les prieurs étaient, au contraire, nommés par les chefs d'ordre ou supérieurs conventuels, et leur juridiction ne se confondait pas avec celle des curés ou vicaires, plus communément désignés sous le nom de *parocchus secundus sine actualis*, par opposition au titre de *parochus primitivus sive habitualis*. Le *curé primitif*, c'était le prieur, moine détaché d'une abbaye pour administrer les biens et les établissements à lui confiés par ses chefs, et le *curé moderne* ou *vicaire perpétuel* était le véritable pasteur de la paroisse, délégué par l'évêque et entretenu par les soins du prieur, sur les biens et revenus des dotations du prieuré rural.

Telle était, du moins dans le principe de l'organisation religieuse, la situation respective des réguliers relevant des monastères, et des prêtres paroissiaux relevant de l'ordinaire diocésain. Mais ces conditions furent modifiées, altérées, bouleversées par des empiètements successifs des réguliers, en même temps que, de leur côté, les membres des chapitres s'affranchissaient eux-mêmes de la communauté des biens ecclésiastiques confondus dans la mense épiscopale, et arrivaient à conquérir une indépendance dans l'administration des bénéfices qu'ils se partageaient.

Ce qui peut même paraître extraordinaire, c'est que ces entreprises séparatistes, qui ne tendaient à rien moins qu'à relâcher les liens de la discipline ecclésiastique, à diminuer l'autorité épiscopale, et à multiplier indéfiniment les privilèges, les rivalités, les conflits de nomination et de juridiction, trouvèrent un auxiliaire dans la papauté. Cette haute complicité pourrait être

Digitized by Google

jugée trop bienveillante, si l'on ne supposait, d'autre part, que ces usurpations devaient avoir leur justification dans le désordre des temps, la mauvaise gestion des menses épiscopales, la nécessité de vivre dans des fonctions plus largement dotées à leur origine et que la diminution et la ruine du domaine ecclésiastique avaient rendues de plus en plus précaires.

***

Les empiètements des réguliers furent surtout nombreux avec le temps, à la faveur du système d'exceptions qui permettait aux moines d'exercer dans le diocèse des fonctions du culte, d'avoir charge d'âmes, et de constituer ainsi, à côté du clergé diocésain, un clergé privilégié ne relevant pas de l'autorité épiscopale, la dédaignant et la bravant dans plus d'un cas.

C'est particulièrement aux XIIe et XIIIe siècle que s'accentua ce mouvement d'émancipation des réguliers, favorisé par l'abus des concessions pontificales dans le sens de l'exemption de la tutelle et de la discipline de l'Ordinaire, et ces abus ne furent quelque peu réfrénés que par le règlement promulgué en 1645.

***

Lorsque l'on considère avec quelle ferveur et quelle intense libéralité se constituait le domaine des églises et des grands monastères du Ve au XIIe siècle notamment, l'on s'explique mieux la puissance territoriale considérable acquise par les évêques et par les chefs des abbayes en faveur à ces époques, la somme d'influence qu'ils purent alors exercer pour le développement de la civilisation, de la foi, de l'agriculture, de l'industrie et des arts.

Ils avaient une force morale et matérielle qui faisait d'eux les arbitres des rois, les modérateurs de la féodalité, les pourvoyeurs, les protecteurs et les instituteurs du peuple et les initiateurs intéressés des progrès matériels dans la mesure compatible avec le temps et la société où ils vivaient.

De cet immense domaine ecclésiastique ou monacal constitué pendant des siècles, il ne reste rien ou peu de chose aujourd'hui. La richesse temporelle des abbayes, des évêchés, des chapitres, se réduit çà et là à de maigres dotations, à des pensions relativement chétives, à des menses épiscopales peu importantes.

Digitized by Google

L'Etat moderne, en France au moins, tend à limiter de plus en plus l'influence et l'expansion des associations religieuses et monacales. Il en est peu qui, sous le rapport des possessions terriennes, puissent nous offrir aujourd'hui une image de celles qui relevaient des abbayes, des chartreuses, de certains grands établissements monastiques des siècles précédents. La Révolution, les expulsions et les persécutions plus récentes y ont mis obstacle.

La civilisation et les malheureux y ont-ils gagné, l'Etat a-t-il vu ses charges allégées de ce fait, et l'agriculture s'en est-elle mieux trouvée ?

C'est là un champ d'étude et de discussion dans lequel je ne veux pas pénétrer ici.

Je vais rappeler quel était l'état des édifices composant le prieuré de Rompon aux siècles précédents, et consigner ici l'état actuel des vestiges qui en subsistent et dont les excellentes vues photographiques qui accompagneront cette description donneront une idée plus précise encore.

Puis j'aborderai la publication des titres anciens du prieuré, d'après un inventaire dressé au XVIIe siècle.

(A suivre). PAUL D'ALBIGNY.

DEUX INVENTAIRES

DU

CHATEAU DE LAVOULTE-SUR-RHONE (Ardèche)

1700 et 1710

(SUITE II)

DANS LA CHAMBRE DU BILLARD

Un grand billard noyer avec son tapis ver et sa couverture de grosse toille grise. Une tenture de cinq pièces de cuir doré sans bordure. Quatre chèses de damas vert et jaune. Trois bancs couverts de moquette. Un clavessin couvert d'un cuir doré avec son pied vernissé. Deux jeux du trou Madame. Deux lustres de bois

Digitized by Google

peint de blanc et bleu. Six petits chandelliers de cuivre estamé. Un tour de cheminée de fil d'archal. Un rideau de toille de coton avec sa trinque.

DANS LA TROISIESME CHAMBRE DEVANT LA TERASSE

Un grand miroir à plaques d'argent faux avec son cordon et houpes de soye verte, or, et d'argent faux, le cadre couvert de glaces. Une table de marqueterie à pieds dorés avec ses guérindons de mesme, une urne de fayance au dessoubz, avec son tapis de cuir. Un lict de repos à roulette garny d'un mattellas de laine avec sa housse d'une moire à fleurs couleur de serize, à fonds d'argent, son traversin et dossier de mesme, frangé d'une soye verte et argent faux. Quatre fauteuils à pieds dorés et noirs avec leurs housses de mesme moire et franges que le lict. Huict chèses aussy à pieds dorés et noirs avec leurs housses de mesme moire et franges que le lict. Un bureau bois de violette marquetté d'estain avec ses guerindons de mesme. Un miroir tout de glace. Un grand miroir avec sa bordure de glace à fleurs. Trois pièces de serge verte garnies de brocatel à fleurs bleuves et blanches à fonds blanc autour de lad. chambre. Huict grands portraicts de femme avec leurs cadres dorés ovale, cinq desquels sont à la romaine. Un portraict de femme avec son cadre carré à la romaine doré. Un autre portraict de femme avec son cadre rond doré. Trois grands tableaux à cadres dorés représentant Madame la princesse de Roüan, Madame de Mirepoix, et Madame de Villequier. Un grand tableau à cadre doré représentant deux femmes nües. Un petit portraict de Madame de Bourgogne avec son cadre carré doré à la romaine. Un petit portraict de Mademoiselle avec son cadre carré doré à la romaine. Un tableau représentant une Madelaine à genoux, son cadre doré à la romaine. Deux petits portraicts ovale représentant deux jeunes princes avec leurs cadres à la romaine dorés. Vingt-trois petits portraicts hommes et femmes carrés avec leurs cadres dorés. Deux petits tableaux ronds peints sur cuivre représentants des batailles avec leurs cadres dorés. Un carreau de satin cramoisy brodé d'or. Une portière taffettas à carreaux rouges et blancs avec son soubassement d'une grande campane d'or, et soye verte avec des mollets de mesme, le tout

Digitized by Google

faux. Un devant de cheminée. Deux rideaux de toille de coton blanche. Un lustre de bois doré.

DANS LA CHAMBRE BOIZÉE DE L'ALCOVE

Un lict à la duchesse de damas bleu et blanc à grandes fleurs, composé de deux bonnes grâces impériale, et le dossier à fleurs de plusieurs couleurs, les franges et mollets or et argent faux, sa houppe d'une serge bleuve contenant quatre pièces, avec sa trinque tournante garny d'une paillasse, d'un matellas de laine, d'un lict de pleume et son traversin de mesme, une couverture piquée de taffettas bleu doublée d'une toille de coton blanche, avec sa courte pointe, et soubassements de mesme damas bordés d'une petite frange or et argent faux.

L'ALCOVE GARNY AUTOUR D'UN BROCATEL JAUNE ET BLANC

Un grand tableau représentant une dessante de croix avec son cadre à la romaine doré. Un tableau peint sur bois représentant un crucifix entre les deux larons, son cadre doré. Un portraict ovale représentant Madame la duchesse de Ventadour, religieuze fondatrisse du couvent des carmélittes de Chambery, avec son cadre ovale à la romaine doré. Un autre portraict représentant Madame Margueritte de Montmorancy avec son cadre doré ovale. Un autre portraict représentant Madame de Duras avec son cadre doré ovale. Deux lustres à miroir, de bois sculté et doré. Un fauteul et une chèse tapisserie à petit point.

LE PETIT CABINET A COSTÉ DE L'ALCOVE EST GARNY AUTOUR D'UNE TOILE PEINTE

Un rideau de damas ver avec sa petite frange de soye de mesme couleur, et sa trinque de fer. Un lict de repos de damas aurore avec son dossier et traversin de mesme, sa housse d'une serge violette. Un autre lict de repos couvert de maroquin noir avec son dossier et traversin de mesme. Deux oreillers de couty. Une table à caffet de rassine. Une table en manière de guérindon couverte d'une petite estoffe verte clouée. Deux fauteuls à point d'Ongrie. Un autre fauteul à point d'Ongrie et brocatel. Six chèses à chapellets de tapisserie à fleurs. Un miroir à cadre de glaces, violet avec des plaques de bois doré aveq son cordon et housse soye rouge et argent. Deux petites plaques de cuivre doré servant de chandellier. Deux rideaux de fenestre toille de coton aveq une trinque. Le haut

Digitized by Google

du chapiteau est tout ramply de cuirasses, pots en teste, bottes et brassals. La garniture de la cheminée de fil d'archal, dans laquelle y a dix huict pièces de fayance répétantz plusieurs petites figures. Un saint Michel d'yvoire. Deux petites figures de plastre bronsé quy s'arrachent une espine du pied. Un petit calvaire yvoire. Deux gobellets de bois garnys d'argent au-dedans et de deux boules de marbre. Un petit cheval d'albatre. Deux petits vases d'albatre. Un devant de cheminée en detrempe représentant un vase de fleurs. Un lustre de christal.

A LA GALLERIE

Sur la cheminée, un grand tableau de l'enlèvement d'Hélène, nuditté, avec son cadre doré à la romaine. Six sentances avec leurs petites bordures de bois de saincte Lucye. Une pièce de bois représentant un Sauveur. Deux petits tableaux peints sur cuivre le cadre noir. Unze petits tableaux peints sur cuivre avec leurs cadres noirs. Un autre petit tableau représentant un ex-voto avec son cadre de bois. Quatre portraicts ovalle représentants quatre jeunes princes avec leurs cadres dorés à la romaine. Deux petits portraicts représentants deux femmes avec leurs cadres dorés. Un portraict de M. le prince de Condé avec son cadre ovale doré. Le chapiteau de la cheminée garny de huict pièces de cuirasses, ou brassals et d'un bouclier. Une estempe représentant Madame de Polignac aveq son cadre doré. Deux petits portraicts représentants deux hommes, un avec son cadre de bois, et l'autre sans cadre. Un tableau de fruits sans cadre. Un tableau représentant le festin des dieux, aveq son cadre noir et un fillet d'or. Deux portraicts représentants deux femmes de leur hauteur aveq leurs cadres noirs à fillets d'or. Un portraict de Monsieur de Montmorancy aveq son cadre doré. Un tableau représentant le jugement de Pâris aveq son cadre noir. Un grand tableau sans cadre représentant deux femmes nües aveq deux enfants. Quatre tableaux représentants les quatre saisons de l'année, aveq leurs cadres noirs à fillets d'or. Un portraict de femme, de sa hauteur sans cadre. Quatre tableaux représentants quatre villes de Flandres. Quarante huict estampes. Un grand tableau sans cadre représentant la ville de Venize. Un autre tableau représentant le carousel de la place royalle de Paris, avec son cadre de bois sim-

Digitized by Google

ple et deux grands amblesmes à costé à cadre noir. Un autre portraict du roy Henry quatriesme avec son cadre noir à fillets d'or. Un grand tableau sans cadre représentant une chasse au senglier. Un grand portraict avec son cadre de bois sculté de François troisiesme de son hauteur. Un portraict de Monsieur de Montmorancy avec son cadre aussy de bois sculté. Dix petits tableaux, scavoir cinq à cadres dorés, trois à cadres de bois, et deux sans cadres aux deux costés de la porte. Sur la porte y a un rideau de petit damas vers avec sa frange de soye, son soubassement et sa trinque. Un grand tableau représentant une chasse de deins et de cerfs sans cadre. Un autre grand tableau sans cadre représentant une chasse aux loups. Un autre tableau sans cadre représentant une chasse aux canards. Le portraict de Louis treize sans cadre. Deux tableaux représentant deux villes de Flandres sans cadre. Deux petits portraicts de femme avec leurs cadres bois noir. Le portraict de Catherine de Médicis de sa hauteur avec son cadre de bois noir à fillets d'or. Le portraict d'Henry quatriesme à cheval sans cadre. Le portraict de la pucelle d'Orléans sans cadre. Huict petits portraicts avec leurs cadres noirs à fillets d'or, représentant sept femmes et un homme. Le portraict d'Anne de Levy de sa hauteur assistant au sacre de Louis treisiesme, avec son cadre noir à fillets d'or. Le portraict de Margueritte de Montmorancy de sa hauteur, avec son cadre noir à fillets d'or. Un porte-voix de fer blanc. Un baignoir de plomb servant de table avec son tapis de tapisserie à petit point. Un demy baignoir de plomb. Un petit tabouret de tapisserie à fleurs bordé de damas rouge. Douze tabourets de damas feuille morte. Deux autres petits tabourets de velours vert sizellé avec une frange de soye. Six bancs garnys de moquette. Une chèze de velours à la turque or et rouge. Quatre falaux de christal, un cassé avec leur pied de noyer. Une table de marbre avec son pied de mesme.

DANS LA CHAMBRE APPELÉE SAINCTE CATHERINE

Un lict garny de cinq meschantz rideaux vers, une paillasse, un matellas de boure, d'un lict de pleume et de son traversin, et de deux couvertures de laine, l'une blanche et l'autre verte. Deux vieux fauteuls. Unze piéces de letton servant au jeu du galet. Deux robinetz de fontaine, un cassé. Un mortier de fonte.

Digitized by Google

Quatre petites serures sans clef. Dix huict espèces de foucouneaux montés à neuf. Trois vieux foucouneaux. Dix huict mousquets montés à l'entique. Dix huict petis mousquets montés aussy à l'entique. Quatre canons de fusil sans bois. Vingt livres de plomb. Deux sacz de peau dans lequel a des boules pour le jeu du auca.

DANS LA CHAMBRE N° 1

Un lict à point d'Ongrie soye et laine, doublé d'un petit brocard couleur de serize, avec son soubassement, pantes, rideaux, cantonnières ; quatre pommes, une paillasse, un matellas de laine, un lict de pleume, un traversin, une couverture piquée de toille blanche et une autre couverture de laine fine. Une couchette à bois doré et vernissé de noir, avec deux mattellas de laine, une paillasse, un traversin pleume, une courte pointe à fleurs blanches et fonds bleu. Huict pièces de tapisserie de Flandres de verdure représentants des chasses. Deux fauteuls de moquette rouge à fonds noir avec six chèses pareilles. Deux fauteuls de damas rouge à bordure de point d'Hongrie. Trois chèses de point de Hongrie de mesme façon que le lict. Un fauteul de brocatel ver. Un bureau bois noyer avec ses deux guérindons de mesme. Le portrait de Monsieur de Montmorancy, son cadre blanc. Une portière de moquette verte, avec son soubassement et trinque. Un grand tableau à cadre doré représentant une femme. Un grand miroir avec des plaques de cuivre doré avec son cordon et houpes d'or faux Un rideau de fenestre de sarge blanche avec sa trinque.

DANS L'ANTICHAMBRE

Six vieilles pièces tapisserie. Une couchette avec son pavillon de vieille sarge rouge, avec une meschante frange, garny d'une paillasse, deux mattellas un de laine l'autre de boure, un traversin de pleume, et une meschante couverture de laine blanche. Un petit armoire noyer peu de valeur. Une chèse à bras bois noyer peu de valeur. Un tabouret couvert de sarge rouge, peu de valeur, et une chèse perssée.

DANS LA CHAMBRE N° 2

Un lict dont la cantonnière, pantes, soubassements et bonnes grâces sont à petit poinct et broderie, les quatre rideaux de damas rouge à grandes fleurs, bordures de brocard vert et blanc, le

Digitized by Google

fonds et dossier, petite pante de mesme damas, quatre pommes, le tout frangé et moletté d'or faux; avec un lict de pleume, un matellas de laine, une paillasse, un traversin pleume, une couverture laine blanche fine avec une courte pointe à boutin couleur de serize doublée d'un taffettas cramoisy. Neuf pièces de tapisserie d'Auvergne, de verdure aux armes de la maison. Une portière de moquette attachée, avec son soubassement. Une ville de Flandres sans cadre et dessoubs icelle un petit soubassement à fleurs. Sur la cheminée, une toile indienne à grandes fleurs. avec le portrait de Monsieur d'Amville à cheval, aveq son cadre ovale doré. Deux gros chenetz de letton, avec une pelle garnye de letton. Un miroir avec des plaques de cuivre doré y ayant cinq pièces de verre de cassées au chapiteau. Une table noyer à compartiments noirs avec deux guérindons. Une petite table à la Dauphine bois noir. Un petit armoire bois d'hébène grillée à fil d'archal. Douze chèses couvertes de serge violette dont il y en a six que le dossier n'est pas garny. Six sièges pliants garnys de velours violet à franges. Un rideau de fenestre de toille de cotton avec sa trinque.

DANS L'ENTICHAMBRE

Trois morceaux de tapisserie de vieille Bergame. Une couchette consistant en un pavillon violet, une paillasse, deux mattellas de boure, un traversin, deux vieilles couvertures laine blanche. Une vieille chèse à bras garnye de velours vert. Une vieille chèse percée.

DANS LA CHAMBRE N° 3

Six pièces de tapisserie de petit brocatel, peu de valeur. Douze vieilles chèses à bras garnyes de moquette. Un grand tableau sur la cheminée, sans cadre, représentant une femme qui coupe la teste à un homme. Deux chenets de fer sans garniture. Un tableau représentant une Madelaine avec son cadre sculté. Quatre vieux petits portraits, trois sans cadre. Une vieille table sur des tréteaux avec un vieux tapis de Turquie. Une vieille tablette à trois planches. Un lict contenant trois rideaux et deux bonnes grâces, le fonds et dossier de vieux taffettas vert, trois pommes dorées, une paillasse, un meschant lict de pleume, un mattellas de boure, un traversin de pleume, deux vieilles couvertures, l'une de laine

Digitized by Google

rouge et l'autre de taffettas couleur de serize piquée avec des franges. Un vieux lict, le tour façon de camelot ver, un lict de pleume, une paillasse, un traverssin, deux vieilles couvertures de laine l'une rouge et l'autre bleuve, et un mattellas de boure. Un miroir à cadre doré, la glace cassée.

DANS LE CABINET DE LAD. CHAMBRE

Trois petits mourceaux de tapisserie de mesme que celle de la chambre.

DANS LA CHAMBRE N° 4

Un lict de moire verte, composé de quatre rideaux et deux bonnes grâces doublés d'un petit taffettas rayé, le fonds et le dossier pareil, et la doublure, les pantes et les soubassements de moire verte, broderie et boutonnières or et argent fin, franges et molets faux, quatre pommes brodées avec leurs houpes faux, un lict de pleume, un mattellas de laine, un traverssin pleume, une vieille couverture piquée toille de Marsseille, une couverture piquée verte, doublée de taffettas rouge. Une vieille table noyer avec son tapis de Turquie. Cinq chèses garnyes de moire verte, frangées et molettées d'or faux. Deux chèses garnyes de damas, frangées et molettées d'or faux, le damas d'une déchiré. Trois sièges pliants garnys de moire verte. Deux autres sièges pliants garnys de damas vert, leur bordure de brocatel. Deux grands fauteuils de commodité de toille rouge avec leur housse de serge rouge. Un grand escran de vieux taffettas vert, son pied de bois. Une vieille tenture de brocatel contenant six pièces. Deux portières avec leurs soupantes de moquette et leurs trinques. Le portrait du cardinal de Richelieu, son cadre doré. Un tableau représentant la ville de Constantinople, en détrempe, sans bordure. Une tèze de satin aux armes de Monseigneur, avec son cadre de bois noir. Un petit miroir sans bordure de cuivre doré. Neuf portraits représentant hommes et femmes, avec leurs cadres à l'entique. Un tableau avec son cadre de bois noir représentant la sainte Vierge et le petit Jésus. Un petit tableau représentant un petit panier de fruict, son cadre bleu. Deux villes de Flandres, sans cadre. Douze tableaux sans cadres, de différentes façons. Deux chenets leton, avec une pele.

DANS LA GARDE ROBBE DE LAD. CHAMBRE

Huit petits mourceaux de brocatel fort meschantz. Une cou-

Digitized by Google

chette garnie d'une paillasse, un mattellas de boure, un traverssin et un pavillon de serge rouge et une couverture de laine blanche. Une table bois noyer. Une chèse à bras bois noyer et une chèse percée garnie d'estoffe verte.

LA CHAMBRE DES VALETS DE PIED

Quatre meschantes chèses sans dossier. Une couchette sans tour, une paillasse, un mattellas de boure, un traverssin de pleume, deux vieillles couvertures de laine verte. Une table bois noyer. Un vieux banc. Une table noyer.

DANS LA CHAMBRE DES PORTEURS

Une couchette garnie de cinq pièces de vieille serge verte, d'une paillasse, de deux mattellas de boure, d'un traverssin de pleume, de deux vieilles couvertures de laine, l'une rouge et l'autre jaune. Une autre couchette avec son pavillon de vieille estoffe bleuve garnye d'une paillasse, de deux mattellas de boure, d'un traverssin de pleume, de deux couvertures, l'une de laine blanche et l'autre d'indienne piquée. Un vieux coffre bahue à une serure. Cinq vieilles chèses.

DANS LA CHAMBRE ATTENANT A CELLE DES PORTEURS

Une couchette sans tour, une paillasse, un mattellas de boure, deux vieilles couvertures de laine, l'une violette, l'autre rouge et un traversin. Un bois de couchette, une paillasse, un mattellas de boure, un traverssin et deux vieilles couvertures quy est ce quy estoit dans le cabinet de la cuisine.

DANS LA CHAMBRE N° 5

Un lict de drap rouge composé de deux grands rideaux, deux bonnes grâces, le fondz de mesme drap, les pantes et le dossier brodées de plusieurs couleurs, le tout frangé de soye rouge sans molets, d'une paillasse, un lict de pleume, un mattellas de laine, un traverssin, une couverture laine blanche cathalogne, une autre couverture de toile painte, piquée, doublée de toille blanche. Un garde robe sapin à quatre guichets, sans clef. Lad. chambre est garnye d'une vieille tapisserie de Bergame à colonnes et le millieu de serge rouge. Deux vieux tableaux sur un mesme cadre sur la cheminée. Deux grands chenets de cuivre jaune avec une pelle sans bouton. Une chèse à bras garnie de serge rouge. Deux autres chèses sans bras garnies de serge rouge. Dix sièges pliants

Digitized by Google

avec leurs housses de serge rouge. Une table bois noyer aveq son tapis de drap rouge frangé de soye à houpes.

DANS LA GARDEROBBE DE LAD. CHAMBRE

Une couchette concistant en une paillasse, un lict de pleume, un mattellas de boure, un traverssin, une couverture de taffettas, piquée, de peu de valeur, un pavillon de taffetas caffard aveq son chapiteau de velours mesme couleur frangé de soye. Un petit escritoire rompu ou il y a un chien dessus. Trois sièges pliants couverts d'un vieux drap rouge. Un vieux rideau de fenestre toille ouvrée avec sa trinque.

DANS LA CHAMBRE N° 6

Un lict de damas cramoisy concistant en quatre rideaux, deux bonnes grâces, deux cantonières, son soubassement, les pantes en dedans du mesme damas, ses pantes en dehors de velours cramoisy, et aussy le dossier avec des bordures dudict damas frangé et molette de soye rouge, le fonds de sarge rouge, en une paillasse, en un lict de pleume, un mattellas de laine, un traverssin, une couverture de laine blanche, quatre pommes de bois doré, une courte pointe de moire rouge, une couverture de toille indienne piquée, doublée d'une toille blanche. Deux grands chenets cuivre jaune. Un tableau en détrempe représentant un carnaval, sans cadre dessus la cheminée. Un autre tableau représentant l'annontiation avec son cadre noir à fillets d'or et aussy sur la cheminée, un autre tableau avec son cadre noir à fillets d'or, réprésentant une nativité. Un autre tableau avec son cadre de bois à bordure d'or, représentant la Saincte Vierge tenant le petit Jésus. Un miroir à cadre doré aveq son cordon et houpes or et argent faux. Une tanture de tapisserie de Bergame en sept pièces. Une table sapin avec son tapis de taffetas jaune et un guérindon de noyer. Douze sièges pliants de brocatel jaune. Six chèses à bras garnies de brocatel de peu de valeur. Un escran garny de serge rouge et un carré de damas ver au millieu, son pied de bois.

DANS L'ENTICHAMBRE

Une couchette où il y a un châssis dessus composé de quatre rideaux de taffettas jaune, le fonds, dossier et la courte pointe du mesme taffettas, une paillasse, un matellas de laine deux cou-

Digitized by Google

vertures l'une rouge l'autre blanche, peu de valeur. Deux grands bancs à coffre. Neuf pièces de vieille tapisserie à fleurs et bestiaux. Une vieille table bois noyer avec son tapis de Turquie. Une tablette à trois planches. Une vieille chèse perssée. Une petite table sapin. Deux chèses à bras garnies de taffetas jaune déchiré. Deux autres chèses sans bras garnies de taffettas jaune. Six sièges pliants avec leurs housses de taffettas jaune, peu de valeur. Un fauteuil de commodité garny de toille. Un tableau en détrempe, sur la cheminée, représentant la fuite de la saincte Vierge et sainct Joseph. Le portrait d'Henri Quatriesme à cadre noir. Le portrait de monseigneur le Dauphin de l'an mil six cent trois, sans cadre. Un autre vieux portrait sans cadre, représentant un homme. Un miroir, la glace cassée, son cadre sculté à l'entique.

DANS LA CHAMBRE N° 7

Un lict d'estoffe de soye à petites fleurs, consistant en trois rideaux et une bonne grâce, pantes et soubassements et le dossier de la mesme estoffe aussy bien que la courte pointe, le fonds d'une petite estoffe de soye rayée, une paillasse, un lict de pleume, un matellas de laine, un traverssin, une vieille couverture de laine blanche piquée, quatre pommes de bois doré. Deux chenets fer à deux pommes cuivre jaune. Une meschante pelle sans pomme. Un vieux escran avec une bordure de brocatel, un carré de damas vert, au milieu, son pied de bois. Un vieux armoire à l'entique, sans clef. Un grand banc à coffre. Une table bois sapin, avec un meschant tapis de moquette. Quatre chèses de paille, le bois tournoyé. La chambre est tendue de plusieurs mourceaux de vieux cuir doré. Quarante deux tableaux tant grands que petits parmy lesquels il y en a sept représentants la saincte Vierge, avec leurs cadres à demy dorés, un autre représentant sainct Michel, avec son cadre à demy doré, trois représentant trois paysages en détrempe, sans cadre, un représentant un Sauveur avec son cadre à demy doré, un grand tableau sans cadre représentant la naissance de Notre Seigneur, et l'adoration des bergers, le reste, tous portraicts. Une petite bibliothèque garnye de fil d'archal, bois de noyer. Un petit miroir, la glace rompüe, son cadre bois noir. Un siège perssé.

DANS LA CHAMBRE N° 8

Un lit de damas vert concistant en deux grands rideaux, deux

Digitized by Google

bonnes grâces, le fonds de damas vert, les pentes, sous pantes et dossier de velours vert, le tout frangé et galonné de soye verte, excepté les soubassements qui n'ont point de galon, une courte pointe de taffettas abouty une paillasse, un lict de pleume, un mattellas de laine, un traverssin, une couverture de toille peinte piquée, et les quatre pommes garnies dudit velours. Ladite chambre est tendue de neuf pièces de bergame. Deux grands chenets de cuivre jaune. Une meschante pelle de fer. Un vieux escran de bois cassé garny de serge verte, son pied de bois aussy cassé. Un grand tableau sans cadre, au-dessus de la cheminée, au bas duquel est escrit : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas*. Deux tableaux représentants la saincte Vierge tenant lenfant Jésus, leurs cadres noirs a fillets d'or. Un portraict de femme sur la porte, tenant un bouquet de pleumes a la main, son cadre bois noir a fillets d'or. Un autre tableau representant la decolation de St Jean, sans cadre. Un autre tableau représentant le paradis terrestre. Un autre tableau représentant un printemps. Un autre tableau représentant une perspective, sans cadre. Un autre tableau en détrempe, sans cadre, représentant un paysage. Une petite Madelaine sur un cadre d'oré. Le Portraict de madame Chastellier, sans cadre. Un autre portraict de Mlle Lequet, sans cadre. Un petit miroir a bordure de cuivre d'oré en manquant un costé. Les portraicts des huit cibilles, sans cadre. Une table bois noyer aveq son Tapis de Turquie. Deux chèses a bras garnies de velours vert. Huict siéges pliants garnis de velours vert. Un vieux tabouret garny de brocatel aurore et bleu. Un vieux guerindon noyer.

(A suivre). L'abbé A. ROCHE.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE VIVIERS

(Suite V)

ROSIÈRES

Mère des Paroisses de Joyeuse, Vernon, Balbiac et Chapias (1)

JOYEUSE (2)

II

L'histoire de Joyeuse se réduit à fort peu de chose, c'est celle de ses seigneurs et surtout de ses magistrats et de sa communauté qui, tous, par leur influence et leur sagesse, surent préserver leur ville des maux sans nombre qui désolèrent les localités environnantes.

A part la famine et la peste, Joyeuse n'eut pas à souffrir des guerres civiles et religieuses qui ruinèrent et ensanglantèrent les villes limitrophes. Bien fermée par de solides remparts, un grand et fort château la défendit contre des menaces fréquentes.

L'hérésie de Luther et de Calvin ne put y prendre pied. Ses habitants restèrent fermes dans la vraie foi ; aussi ne vit-on jamais, à Joyeuse, qu'un ou deux protestants établis provisoirement.

Il a fallu arriver au siècle du prétendu progrès moral pour qu'un gouvernement démoralisateur imposât à des populations toutes catholiques des maîtres et maîtresses d'école professant la religion prétendue réformée. Leurs conversions sont nulles, mais que d'esprits faibles, lâches et ignorants, ne sont plus catholiques que de nom et n'ont aucun souci de l'âme de leurs enfants.

Les principales causes préventives de la contamination de Joyeuse par les sectes hérétiques furent d'abord le prestige et l'exemple de la puissante maison de ses seigneurs, alliés à nos rois, et leur inébranlable fidélité à la vraie foi et ensuite au bon

(1) *Abrégé des Annales de la ville et duché de Joyeuse*, par le vicomte de Montravel.

(2) Extrait de nos annales de la ville et duché de Joyeuse.

Digitized by Google

sens et à la sagesse de ses habitants, au zèle des illustres prélats et du clergé chargé du soin des âmes, de l'éducation de la jeunesse, et du choix des maîtres d'école, que possédait, quoi qu'on ait pu dire. chaque paroisse.

Le progrès de l'instruction fit un grand pas au commencement du XVIIe siècle, par la fondation du collège des Oratoriens, dû à la générosité de la duchesse de Joyeuse, et par l'illustre cardinal de Bérulle, introducteur en France de la célèbre congrégation de l'Oratoire. Ce fut dans ce collège que passa, pendant deux cents ans, toute la jeunesse du duché et des environs et d'où il sortit tant d'hommes capables et distingués.

Heureux étaient alors les habitants de Joyeuse, gouvernés par des consuls nommés tous les deux ans, soutenus par l'assemblée de la partie *saine* de la population, par les officiers du duché, car les seigneurs ne firent que de courtes apparitions dans leur ville, retenus par leurs charges à la Cour, aux armées ou dans leurs gouvernements.

Du reste, ne perdant pas de vue les intérêts de leurs sujets, car nous voyons que depuis les temps les plus anciens, ils ne cessèrent de donner des preuves de leur générosité. Fondateurs d'œuvres de bienfaisance et de civilisation, donateurs des plus larges libertés, franchises et privilèges dont la mémoire et les actes, trop ignorés de nos jours, seront conservés dans ce recueil et ainsi, tout en réhabilitant leur mémoire, systématiquement calomniée, mériteront la justice et la reconnaissance des générations futures.

Rendons aussi hommage à ces magistrats loyaux, intègres et instruits; à ces maires, baillis, consuls, juges-mages, qui nous ont laissé des délibérations si remarquables, si étudiées, modèles d'administration sage, ferme, prudente et juste. Veillant sans cesse à la défense de leurs antiques libertés et privilèges, quelquefois contestés et usurpés par des officiers trop zélés des droits de leurs seigneurs. Ménageant les deniers publics et ne rendant exécutoires leurs délibérations qu'après l'approbation de toute la partie saine de la population, assemblée au son de la cloche sur le forum.

Les temps sont changés, les magistrats intègres sont rares.

Digitized by Google

Qu'est devenu le peuple croyant, loyal, juste et bon ? Les mœurs sont-elles si pures ? Les crimes sont-ils moins fréquents ? La vraie foi y est-elle si vivace ? La sécurité est-elle plus grande ? Sommes-nous moins chargés d'impôts ?

La révolution ne compensa pas le bien qu'elle paraissait nous promettre. Pour quelques abus qu'elle détruisit, elle créa des ruines irréparables. Ne cherchons pas à établir un parallèle dont le tableau serait trop sombre et décourageant, que chacun, dans son for intérieur, étudie, compare et juge.

A-t-on assez crié contre la dîme, cette redevance prétendue odieuse, qu'on est si fier d'avoir abolie ? arme dont ont si hypocritement abusé ceux qui, sachant bien à quoi s'en tenir, n'avaient d'autre but que de tromper et d'exciter la masse crédule et ignorante. D'après nos recherches et les innombrables titres que nous avons compulsés à ce sujet, il est notoire que la dîme n'a jamais été payée au *dixième*, mais seulement tantôt au douzième, au quinzième, et même au vingtième, et encore la perception en était toute paternelle et souvent abandonnée. Quoi de plus juste que les fidèles nourrissent leurs pasteurs, et quel meilleur mode que chacun donnât en nature, à proportion de ce qu'il recueillait ? Israël nourrissait bien la tribu de Lévi, les prêtres ne devant avoir d'autres occupations que le service divin.

Il s'en faut que les curés fussent riches ; tous les documents nous les montrent à peine logés, ayant tout au plus de quoi ne pas mourir de faim et faire quelques charités.

Que le peuple compare cette ancienne redevance avec les innombrables et écrasantes dîmes qui nous accablent.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit à propos de Rosières sur l'origine de Joyeuse, qui paraît bien dater du règne de Charlemagne. Depuis cette époque jusqu'au XIIe siècle, pendant deux cents ans, aucun document ne nous est parvenu. Quant à la généalogie de la maison de Joyeuse, elle ne nous apprend rien au-delà. Nous savons qu'au XIIe siècle Joyeuse appartenait à la maison de Luc, très imparfaitement connue, puis aux Bermond et enfin aux Châteauneuf-Randon, qui ne furent plus connus que sous le nom de Joyeuse.

Joyeuse fut d'abord (ab antiquo) le siège d'une baronnie, puis

Digitized by Google

fut érigée en vicomté, et enfin plusieurs fois en duché-pairie, par suite de substitutions de familles.

Le château actuel dut être reconstruit à neuf sur les ruines d'un plus ancien, sous le roi Henri III, ou un peu avant, époque où les Joyeuse étaient à l'apogée de leur gloire et de leur puissance. Il était d'un grand style, fort vaste, grandes fenêtres à croisillons. Un grand corps de logis entre deux ailes en avancement, en forme de tours carrées ; le tout surmonté de tourelles élancées. Un large escalier desservait tout le château, et un autre à vis, le seul qui existe aujourd'hui, servait de dégagement.

L'aile gauche, la moitié du corps de logis attenant, ainsi que le passage voûté au-dessus du chemin montant au château, furent démolis en 1832 pour y établir une halle au blé, dite place du Chazau.

La cour du château, dite la Brechette, existe encore en partie, élargie au moyen d'arceaux fort disgracieux.

Quelques années avant la révolution, lors de la vente des biens du duché, le château fut acquis par les Vogüé, qui n'en jouirent que deux ou trois ans. La ville s'en empara et y établit la mairie et des écoles, d'abord congréganistes et depuis, laïques.

En 1792, les intéressantes et volumineuses archives furent brûlées sur la place de la Brèche, aux applaudissements de la canaille et au grand détriment de la gloire de Joyeuse.

Ayant découvert chez un bouquiniste, à Paris, un plan de la ville de Joyeuse et une vue du château en 1745, grossièrement faits à la plume, nous en avons fait une photographie qui, toute mauvaise qu'elle est, donne une idée de ce qu'étaient le château, l'église, la maison de l'oratoire, la place et la porte de la Brèche, celle de Sainte-Anne, la maison de M. de Saint-Sernin et celle des Pavin, aujourd'hui Ruelle. On voit donc que plus de la moitié du château a été démolie.

L'oratoire est tel qu'il a toujours été, transformé après la révolution en couvent de religieuses, chassées en 1883 par le Conseil municipal et resté inoccupé depuis.

Plusieurs personnages de la maison de Joyeuse eurent une prédilection marquée pour le berceau de leur famille et y vinrent séjourner quelques jours. Nous citerons Guillaume de Joyeuse.

Digitized by Google

évêque d'Aleth, abbé des Chambons, qui, par son testament de l'an 1551, fit une fondation de cinq chanoines pour dire les heures canoniques dans la chapelle du château attenant à l'église. Cette chapelle, dédiée à N.-D. de Pitié, fut conservée lors de la reconstruction de l'église et existe telle qu'elle était, mais sous le nom de la sainte Vierge.

Au pied de l'autel est la tombe de l'évêque, décédé à Aubenas. La pierre, très usée, représente le prélat couché et vêtu des vêtements sacerdotaux. L'épitaphe est à peine lisible.

François de Joyeuse, petit-neveu de Guillaume, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, cardinal, compléta les donations faites par son oncle (1).

C'est à lui qu'on est redevable du beau tableau de l'Annonciation, que l'on croit être une copie de Raphaël, qu'il avait apporté de Rome. Il décora longtemps le maître-autel, et puis fut relégué dans la chapelle de la sainte Vierge, où il est mal éclairé et passe inaperçu pour ceux qui visitent l'église.

La nièce du cardinal, princesse de Guise, héritière universelle de tous les biens de sa maison, comme fille unique d'Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, par suite de la mort de ses oncles François, le cardinal, et Anne, beau-frère du roi Henri III, mort sans postérité. Cet Henri de Joyeuse, plus connu sous le nom de Père Ange, entré dans l'ordre de Saint-François, fut forcé d'en sortir avec l'autorisation du Pape, sur les instances et sollicitations du Roi et du peuple, pour se mettre à la tête des armées et aussi se marier, afin de perpétuer son illustre race.

Il épousa Catherine-Henriette de Nogaret-la-Valette, qu'il eut la douleur de perdre bientôt. Il ne laissa qu'une fille, Catherine-Henriette, qui épousa Henri de Bourbon, duc de Montpensier, dont vint aussi une seule fille, Marie de Bourbon qui fut femme de Gaston de Bourbon, duc d'Orléans, et elle mourut sept jours après avoir mis au monde une fille, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, appelée la grande Demoiselle, héroïne de la Fronde, qui s'aliéna le cœur de Louis XIV, qu'elle avait espéré épouser, et qui, à l'âge de 42 ans, épousa le duc de Lauzun.

(1) Son portrait est dans la salle de la mairie.

Digitized by Google

Catherine-Henriette, veuve d'Henri de Bourbon, se remaria à Charles de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, duquel elle laissa des enfants qui devinrent possesseurs de Joyeuse.

Le Père Ange, après la mort de sa femme, se démit de tous ses honneurs et fonctions et s'empressa de suivre sa vocation première, en rentrant chez les Capucins. Il mourut en odeur de sainteté à Rivoli, près de Turin, le 25 septembre 1608.

Nous verrons plus loin les libéralités de sa fille envers Joyeuse.

Marie de Lorraine, fille de Charles et de Catherine-Henriette, la dernière de sa famille, étant décédée sans alliance, le duché de Joyeuse redevint simple vicomté.

Louis de Melun, prince d'Epinoy, l'acheta et le fit ériger de nouveau en duché-pairie, mais étant bientôt décédé sans enfant, Joyeuse passa à Marie de Rohan-Soubise, veuve de Gaston-Jean-Baptiste de Lorraine, comte de Marsan, et en 1787, les Vogüé achetèrent le château avec le titre de baron des Etats de Languedoc.

Nous renvoyons, pour la généalogie de Joyeuse, à nos annales de cette ville, le cadre de cette monographie nous forçant d'abréger.

Le territoire cultivé de la paroisse de Joyeuse est peu étendu. Il comprend un seul village, Bériaçou, et pour le civil, seulement les hameaux de Paveyrol et de Garel. Le territoire non cultivé est beaucoup plus étendu, il comprend les bois taillis de chêne qui s'étendent jusqu'aux confins de Saint-Alban, au midi, et de La Blachère, à l'ouest.

Néanmoins, cette paroisse était fort riche, lors de la prospérité des mûriers et des vignes, non seulement par ses cultures, mais surtout par ses marchés et foires, où se traitaient les ventes d'énormes quantités de soie et de bétail.

Aujourd'hui, par suite de la ruine du commerce des soies et des maladies de la vigne, les marchés sont nuls et les foires de peu d'importance. La culture du blé est insignifiante, les prairies sont rares, les terres rocheuses calcaires qui produisaient du bon vin, ne sont susceptibles d'aucune culture.

L'industrie, autrefois prospère, des fabriques et filatures à soie, ne bat que d'une aile, et les moulins à blé sont tués par le com-

Digitized by Google

merce des farines. En somme, Joyeuse est tout à fait déchue de son ancienne prospérité, et rien ne fait espérer qu'elle puisse se relever. Ses ressources financières sont taries, et son budget, comme celui de toutes les communes, en est réduit aux expédients, emprunts et impositions extraordinaires, livrés à des mains sans expérience ni prudence, les plus forts imposés écartés, les conseillers, pour la plupart non imposables, ne se gênent pas pour charger les contribuables.

Entre autres dépenses absurdes, celle d'une école laïque, qui n'a été qu'une question de gloriole et d'amour-propre, attendu que le besoin ne s'en faisait nullement sentir, ayant un château qui pouvait, sans grands frais, être aménagé pour cet usage.

III

Parmi les familles qui ont habité Joyeuse, certaines semblent en être originaires, d'autres sont venues s'y établir et quelques-unes y ont été possessionnées temporairement.

Celle des Pellier est l'une des plus anciennes ; originaire du lieu de la Rouveyrole, paroisse de Casteljau, s'établit à Joyeuse dès le XIVe siècle. Elle est connue par filiation depuis 1388. Jaucelin Pellier était le notaire qui reçut, le 18 des calendes de décembre 1284, l'acte de paréage de Villeneuve-de-Berg, entre le Roi Philippe le Hardi et Falcon, abbé de Mazan.

Elle a formé de nombreuses branches qui ont produit des notaires, baillis, consuls et autres magistrats.

La branche aînée s'est éteinte en 1780, par le mariage de Marie-Rosalie-Dorothée, dame de Sampzon, fille unique et héritière des grands biens de son père, Antoine Pellier, seigneur de Sampzon, La Bastide etc., et de Anne Dorothée de Gasques de Combe, avec Jean-Louis-Damien de Tardy, comte de Montravel, lequel mariage le fixa à Joyeuse, où demeurent ses petits-fils.

Les Pellier portaient pour armes : de gueules au pélican d'argent avec ses petits dans son aire de sable et sa pitié de gueules posé sur un pilier de sable (1).

Les Richard, famille de bonne bourgeoisie, originaire du pont de Joyeuse, alliée aux Vau de la Nouvelle, Sabatier de Lachade-

(1) Armorial Général, Bibliothèque royale, 383-15, p. 194, n° 162.

Digitized by Google

nède, d'Autun, de Frévol-de-Ribens. Encore représentée, paraît être la souche des Richard de Beaumefort.

La Font, famille notariale, dont quelques membres sont qualifiés nobles, alliée aux de Lans, d'Agulhac, de Cornialet, éteinte.

Merlet. En 1592, François de Merlet était procureur et agent du duc de Joyeuse. Alliée aux de Girard, de Vachier, de Laubergat, a donné des docteurs en droit, avocats au Parlement, juges-mages et régents du duché, un curé de Rosières et Joyeuse, un prieur de Saint-Maurice. Théodore de Merlet fut miraculeusement guéri par l'intercession du cardinal de Bérulle. (1)

Laubergat. Etablie à Joyeuse au commencement du XVIIe siècle, qualifiée noble dans tous les actes. Eteinte.

Gache. Bonne bourgeoisie sortie de Rosières, alliée aux d'Argenvillers, Laforest, Ladreyt de la Charrière, Pellier, Gout de Vissac, de Rocles de Tauriers, d'Alméras de Brès. Eteinte de nos jours en la personne de Charles Gache, commandant d'infanterie, célibataire (2).

D'Advizard. Grande famille du Toulousain, dont un rameau vint s'installer à Joyeuse vers 1620, alliée aux Gigord. Dont un curé de Vernon, et le dernier, Joseph Guillaume, général, chevalier de Saint-Louis, pensionné du Roi, mort à Joyeuse, sans postérité, le 3 mai 1819 (3).

La Tour, seigneur de Fontanet et d'Aiguebelle, issue, croit-on, du côté gauche de la maison de Joyeuse (4).

Les registres de Joyeuse permettent d'établir sa filiation, sans toutefois remonter à son origine. Elle a fourni des procureurs en la Cour du sénéchal de Nismes, des docteurs en droit, avocats généraux, juges-mages, etc. Eteinte à la fin du XVIIIe siècle.

Gigord. Famille noble, qui serait, d'après les uns, originaire du lieu du Vignal, paroisse de Chambonas, et d'après les autres, du lieu de Gigord, au diocèse de Die. Mathieu de Gigord serait venu s'établir à Joyeuse, à la suite de dame Françoise de Méouillon, mariée le 9 décembre 1503 à Charles de Joyeuse, fils aîné du vicomte Guillaume.

(1) Armes : D'argent à trois merlettes de sable. Voy. G^ie de Merlet et procès-verbal du miracle.
(2) Gache : Voy. G^ie. (3), (4), idem.

Digitized by Google

Nous voyons, depuis, les Gigord occuper les charges de baillis, régents, etc. Nombre aussi ont suivi la carrière des armes. Leurs alliances sont distinguées et leur descendance est représentée par plusieurs rameaux (1).

Quinsac, noblesse connue depuis l'an 1477, originaire du château de Viala, paroisse de Robiac, diocèse d'Uzès, divisée en plusieurs rameaux, dont un membre vint à Joyeuse, où il se fixa par son mariage avec François Richard. Le dernier, Jean-Louis de Quinsac, officier, mourut à Joyeuse en 1855, ne laissant que des filles (2).

Alamel de Bournet, noblesse originaire des environs de Largentière, venue s'établir à Grospierres, par suite d'un mariage avec l'héritière de Bournet. Elle possédait à Joyeuse une habitation. Bonnes alliances et deux victimes de la révolution (3).

Gasque, alias Gascon, vicomte de la Motte, sortie de Capitouls de Toulouse, fixée à Joyeuse par le mariage d'Henri de Gascon, gentilhomme du duc de Guise, du 4 mai 1565, avec Hélix de Bournet (anciens), fille de Lancelot, coseigneur de Beaulieu et d'Anne de Chaldeyrac. Leur postérité forma les branches de Combe, de Labrugère et de la Motte, toutes éteintes.

Le vicomte de la Motte, né en 1808, eut une charge auprès du duc de Parme et Plaisance, qui le créa vicomte. Il épousa Mlle Lebeschu, D^lle^ d'honneur de la duchesse de Berry et mourut sans postérité. Pierre-François de Gasque, prêtre, prieur de Grospierre, fut un poète, auteur de nombreuses pièces facétieuses en français et en patois, manuscrites, dont nous avons pu retrouver quelques-unes, entre autres une tragédie comique.

Louis-Auguste-Jean-Antoine de Gasque de Labrugère, devenu veuf, s'engagea dans les ordres ; fut successivement vicaire d'Aubenas et de Privas, puis aumônier de marine. Il a laissé des sermons manuscrits que nous possédons, dénotant autant de talent que de savoir. Il mourut à Joyeuse, le 30 septembre 1831, laissant ses biens à ses cousins, fils de la comtesse de Montravel (4).

Chanaleilles, marquis de la Saumès, branche cadette des marquis de Chanaleilles, qui avait hérité du château de la Saumès,

(1) Gache : Voyez G^ie^, (2), (3), idem.

(4) Voy. Généalogie.

Digitized by Google

paroisse de la Blachère. Ils avaient à Joyeuse un bel hôtel qui fut vendu à M. Pellier, et passa ensuite à M. Mathon, curé de Joyeuse, qui en fit don à la ville pour en faire un hôpital.

Les marquis de la Saumès établis hors du Vivarais n'ont conservé que le château de la Saumès, qu'ils ont généreusement mis au service des Ecoles congréganistes (1).

Montravel. Jean-Louis-Damien de Tardy, comte de Montravel, seigneur de Saint-Lager, Bressac, Fontblachère, etc., fils de Jean Fleury, demeurant au château de Fontblachère, et de Marie Hélène de Chantreau, vint se fixer à Joyeuse, par suite de son mariage, du 5 novembre 1780, avec Marie-Rosalie-Dorothée Pellier, dame de Sampzon, fille unique et héritière d'Antoine Pellier de Sampzon et d'Anne-Dorothée de Gasque de Combe.

Elle apporta à son mari une grande fortune territoriale consistant dans les châteaux et terres de Sampzon et de La Bastide, les terres et moulins d'Auriolles, les moulins de Joyeuse et Rosières, les terres de Sousperet, les Vernades, Arleblanc, la Charve et de nombreuses terres, vignes, etc., autour de Joyeuse, que leurs héritiers possèdent aujourd'hui (2).

Parmi les autres familles marquantes, citons les Dussargues, dits de Planzolles et de Vernon. L'avant-dernier des Planzolles joua un triste rôle pendant la révolution. Son fils, maire de Joyeuse et Conseiller général, n'ayant pas d'enfant, laissa ses biens à M. Coste, fils de sa sœur.

Vernon, tout le contraire de son frère, ardent royaliste, épousa Christine de Vanel de Lisleroy, dont une fille, mariée à M. de Saléon, du Cheylard (3).

Les Pavin, originaires de Rochemore ou du Teil, crûs de la même souche que les Pavin de Lafarge, vinrent à Joyeuse par suite d'un mariage. M. Pavin, docteur médecin, fut maire de Joyeuse pendant la révolution et fit ce qu'il put pour maintenir l'ordre. Il avait épousé, en 1776, Dlle Richard, de laquelle il n'eut que deux filles, Mesdames Ménier et Ruelle. Ceux-ci sont représentés, à Joyeuse, par M. Edouard Ruelle, avocat distingué et juge de paix, et son fils, qui acquit le notariat de M. Vaschalde, père d'une nombreuse famille.

(1) Voyez Généalogies, (2), (3), idem.

Digitized by Google

Les Barthélemy de Laforest, d'origine notariale, anoblis. Sortis de Rosières, devenus seigneurs de Chassagne par achat de la maison d'Yzarn. Ont produit de nombreux magistrats et un subdélégué de l'intendant du Languedoc.

Joseph Guillaume, seigneur de Chassagne, fut un homme violent, de mœurs dissolues, qui dissipa sa fortune et vit vendre tous ses biens. On a de fortes présomptions pour croire que ce fut lui qui, pendant la Révolution, poignarda M. Vézian, le 9 nivose an V (29 décembre 1796).

Il se maria *in extremis*, ayant un fils unique, Hippolyte, qui, élevé par un tel père, fut un mauvais sujet, gracié par Louis-Philippe, après plusieurs années de détention.

Il avait reçu une bonne instruction, mais vécut d'expédients et du maigre produit de quelques essais poétiques, qui ne sont pas sans mérite. Nous avons pu en recueillir un bon nombre. N'ayant plus de ressources et étant devenu aveugle, il put être admis aux Quinze-Vingts, où il mourut en 1863. Lors de la souscription nationale en faveur de Lamartine, Laforest, dans la plus noire misère, lui adressa une pièce de vers fort digne, finissant ainsi :

Poète, je te plains, mais vois si ta misère,
Egale en ses douleurs celle de Bélisaire.
Vide d'ambition, ne voulant que le mien,
Je vis de mes travaux, et ne demande rien.

Nous renvoyons aux Annales pour les autres familles de Joyeuse. Les Ménier, Meynier, Bouchet, Vaschalde, cette dernière notariale, ayant donné un curé de Joyeuse et un député radical, célibataire, ruiné, mort d'apoplexie à Paris, le 12 janvier 1893.

Parmi les illustrations de Joyeuse, citons les deux frères Chabert. Pierre s'éleva, du plus bas de l'échelle sociale, au grade de général, sous le premier empire ; mort célibataire à Briançon en 1839. Son frère fit une fortune considérable dans divers métiers et entreprises. Il a, croyons-nous, laissé postérité.

(A suivre). L. DE MONTRAVEL.

Digitized by Google

UN ARDÉCHOIS
EN TERRE SAINTE
(Suite X).

CHAPITRE XXXI

MER MORTE

La mer Morte, Bahr Loût (mer de Loth), dont le niveau est à quatre cents mètres au-dessous de la Méditerranée, est grande comme le lac de Genève, soit 20 lieues de large. Ouverte au Nord et au Sud, elle est resserrée à l'Est et à l'Ouest par de hautes montagnes absolument nues et arides surplombant à pic, qui l'enferment comme dans un étau, semblant, à cause de la distance, se rejoindre au Sud, et lui font une ceinture incomparablement majestueuse et sévère.

Cette masse liquide, où ne peut vivre aucun poisson, où l'on ne voit circuler aucune barque, dont les oiseaux ne s'approchent guère et où la végétation est presque nulle, offre bien, malgré son aspect grandiose, le complément du spectacle de la désolation et de la tristesse présenté par les hauteurs et les gorges y donnant accès.

C'est là un spectacle unique et sans analogue. Je reste à la contempler, saisi et écrasé par les souvenirs terribles qu'elle évoque, par cette malédiction physique et historique qui pèse sur elle et en fait dans la gamme de la création une chose sans utilité et sans vie. Sans but et sans profit pour les hommes, elle reste attachée à l'idée de stérilité d'où elle a pris son nom.

Je suis tiré de ma rêverie par Moussa qui m'engage à me hâter pour prendre un bain. Elle n'est pas désagréable, comme on me l'a dit, cette immersion ; la sensation de la vague qui déferle sur le corps avec sa cadence régulière a toujours quelque chose d'imprévu et de frissonnant. Mais l'eau dont mes lèvres s'humectent involontairement est odieusement désagréable et mes yeux sont momentanément brûlés par son cuisant contact.

Moussa n'a pas cru déroger en me servant de valet de chambre ; je ne dérogerai pas davantage en partageant fraternellement

Digitized by Google

avec lui un frugal déjeuner, bien gagné par six heures de chevauchée et d'exercice forcé. Mon guide, jusqu'ici silencieux, me parle des voyageurs de marque qu'il a escortés. S'il se montre peu enthousiaste pour l'archiduchesse Stéphanie et sa suite, en revanche, il ne tarit pas d'éloges sur la famille royale de France (le duc d'Orléans et Madame la princesse Hélène, aujourd'hui la duchesse d'Aoste) qu'il a accompagnée l'année dernière. Il veut flatter mon amour propre national ; mais je comprends aussi que la générosité de l'une n'a pas égalé celle des autres. Je constate donc, en passant, — historien impartial, — que les échos de la mer Morte protestent hautement contre la réputation de stricte économie faite aux princes d'Orléans par une légende injustement prolongée.

CHAPITRE XXXII

LE JOURDAIN. — ARRIVÉE A JÉRICHO

Rien à manger et pas plus à boire pour nos montures dans ce pays de la soif et de la faim. Moussa n'en est pas préoccupé pour elles et dit qu'elles peuvent bien attendre, pour se désaltérer, que nous soyons arrivés au Jourdain. Au lieu donc de nous attarder sur la plage, où je serais bien resté encore longtemps à me repaître de la belle horreur du pays, bercé par le bruit de la vague et la brise de la mer, il faut se remettre en selle et en pleine chaleur de l'après-midi, gagner le gué du Jourdain où aboutit la route de Jéricho, lieu où la tradition, très contestée du reste, place le baptême du Sauveur.

J'avoue que cette partie de l'excursion, sous le soleil de deux heures, est assez pénible. En revanche, le sol est doux et recouvert d'une couche saline, et propice au pied de nos montures. La route que nous suivons figure la base d'un triangle dont les deux côtés sont composés par le Jourdain et la rive septentrionale de la Mer Morte. Pendant une heure, nous longeons la région intermédiaire où se rejoignent les gisements marneux détachés des hauteurs, nus et crevassés d'une façon bizarre, et les sédiments alluviaux du fleuve. De temps en temps, une plante, à la coloration de carmin, sorte de gazon rouge rampant et très court, jette

Digitized by Google

une note imprévue sur le chemin, plate-bande éclatante dans le parterre des herbes sauvages et des joncs marins. Transportée dans un jardin, elle y ferait un effet merveilleux. Je regrette de n'en point avoir cueilli une touffe pour faire voir à nos horticulteurs.

La ligne des montagnes, à l'Ouest, rappelle la chaîne lybique qui s'étend de Wasta jusqu'au Caire, avec sa falaise et son quai naturel dominant la plaine cultivée, sur lesquels se détache en si puissant relief, au coucher du soleil, la suite des Pyramides de Meydoun, de Dachour et de Saqqarah.

Les chevaux disparaissent dans les roseaux; la plaine n'est pas loin, nous débouchons, en effet, au milieu d'une clairière qui nous ouvre la vue sur le Jourdain. Dans cette clairière, un hangar sert à attacher les chevaux, à remiser les voitures venues de Jéricho et à abriter aussi les voyageurs.

Le fleuve, bordé de tamariniers, de saules pleureurs et de peupliers qui font, en certains endroits, des fourrés épais propices au repos, coule tranquillement et paresseusement, — son niveau est élevé. Il représente l'abondance après la disette, la fertilité après la stérilité. Et cependant son cours n'est pas utilisé, et l'incurie du Gouvernement ottoman ne songe point à y pratiquer des prises pour féconder la plaine.

Des groupes de pèlerins russes s'y baignent ou y font leurs ablutions; nos chevaux s'y abreuvent longuement. La proximité de mon repas m'oblige toutefois de préférer au bain une sieste sous les ombrages de la rive.

Il est 4 heures quand je m'arrache au repos : le temps a fraîchi, le vent s'est élevé, le moment est bon pour effectuer le trajet d'une heure et demie environ qui doit nous mener à Jéricho.

La plaine qui sépare le Jourdain de Jéricho est nue et sans intérêt. Il n'y a guère à signaler qu'un couvent qu'on aperçoit à droite sur une légère éminence ; il appartient aux Grecs non unis et est appelé château des Juifs et aussi couvent de Saint-Jean-Baptiste. Plus loin, un ruisseau frais et rapide, le seul d'une certaine étendue et d'une certaine importance que j'aie vu jusqu'ici en Palestine, frappe mes regards et paraît propice à l'irrigation des champs — c'est une dérivation de la source du Sultan

Digitized by Google

« Ain Sultan » ou fontaine d'Elisée, comme l'appellent les chrétiens.

Enfin, nous voilà à Jéricho. Quoi ! cette ville si célèbre dans l'Histoire Sainte n'est plus que cette petite bourgade misérable et insignifiante qui compte à peine quelques centaines d'habitants ! J'éprouve un véritable désappointement de ne rencontrer aucune trace sensible de souvenirs historiques : quatre ou cinq constructions en pierres seulement, parmi lesquelles l'hospice russe qui a bonne figure, le divan ou siège des autorités turques et l'« *Hôtel du Jourdain* » où descendent les voyageurs de marque et où la maison Cook m'a adressé. Quelques bouquets d'arbres, un ruisseau qui traverse le village et qui vient de la fontaine d'Elisée, — et c'est tout. Aussi, est-ce l'effet de la désillusion ou de la fatigue produite par mes soixante kilomètres à cheval, mais je réclame la chambre qui m'est réservée et je m'installe sur le petit balcon de bois orienté vers l'Est, c'est-à-dire du côté du Jourdain, que caresse une brise tiède et délicieuse.

Je demande prosaïquement une tasse de thé qu'on m'apporte non moins prosaïquement avec tout l'attirail cher aux Anglais, bouilloire de métal, coiffée du classique capuchon ouaté pour conserver la chaleur, des biscuits de fabrication britannique, etc. C'est en dégustant banalement ce noir breuvage, en suivant des yeux un pope russe conduisant ses pourceaux à l'abreuvoir, spectacle qui a l'air d'intéresser vivement un chien perché sur le toit voûté d'une maison, — que j'évoque la grande ombre de Josué et le bruit de ses trompettes destructrices s'éteignant dans le calme du crépuscule et que je revois Zachée montant sur un arbre pour contempler le Sauveur.

Pendant ce temps, Moussa s'occupe de faire manger les chevaux, à jeûn depuis douze heures.

Il est nuit. Le factotum de l'hôtel, grec schismatique, qui répond au nom de Saliba (1) m'invite à descendre à la salle à manger de l'hôtel. Dans une semaine l'hôtel sera fermé. Il y a trois jours que la dernière caravane a passé. Il est vrai qu'elle se composait d'illustres voyageurs : l'archiduchesse Stéphanie et sa suite. La Princesse s'est inscrite sur le registre de l'hôtel sous le

(1) Saliba, mot arabe qui signifie Croix.

Digitized by Google

nom de comtesse Stéphanie d'Eppelm. On m'apporte le livre à signer. Sur les instances de l'hôte, je m'inscris modestement au plus bas de la page.

Saliba a garni la table de roses, mais pas de ces fleurs appelées roses de Jéricho, qui appartiennent à la famille des crucifères et qui ont la vertu de s'ouvrir dans l'eau. Ce sont des roses ordinaires, mais particulièrement odorantes, et j'avoue que jamais l'arome d'une fleur ne m'a paru plus agréable.

Le dîner est convenable : c'est une cuisinière hongroise, engagée pour la saison par le propriétaire de l'hôtel, qui l'a confectionné ; arrosé d'un petit vin rose de Judée, et aidé de l'appétit du voyageur, je le trouve délicieux. Une tasse de café à la turque complète le repas.

Saliba voudrait bien continuer la conversation, partie arabe, partie française, partie italienne, que je lui ai laissé entamer et me raconter les épisodes de sa vie et les petits cancans de la saison, mais je lui fais comprendre que j'ai besoin de sommeil et que quinze lieues de chevauchée en montagne donnent droit au repos. Je lui dis de m'éveiller demain matin à 5 heures, afin d'éviter la chaleur et de rentrer de bonne heure à Jérusalem.

Je dors à poings fermés dans ce lit d'hôtel qui a donné asile à toutes les Altesses en voyage, et après une petite collation, à 5 heures 1/2, je quittais, avec le fidèle et flegmatique Moussa, cette célèbre cité qui n'est plus pour les Arabes que la modeste « Rika », nom obscur en rapport avec son état actuel.

La plaine est belle, la fontaine d'Elisée, captée et dirigée, serait susceptible de la fertiliser. Mais l'incurie du Gouvernement ottoman, l'insécurité de la région, qui en est la conséquence, paralysent toute initiative et empêchent toute amélioration.

***

CHAPITRE XXXIII

RETOUR. — DE JÉRICHO A JÉRUSALEM

Pour n'être pas toujours aussi pittoresque que celui de Nebi Moussa, l'itinéraire de Jéricho à Jérusalem offre de l'intérêt et de la grandeur.

Digitized by Google

La végétation est assez luxuriante en sortant du village ; pas de route bien frayée pour les voitures, qui viennent cependant de Jérusalem jusqu'à Jéricho. Çà et là, des restes d'aqueduc qui indiquent une situation autrefois prospère. Après une demi-heure de marche, nous entrons dans le défilé, commandé à gauche par des ruines où la tradition place le lieu de la guérison de l'aveugle.

La route monte presque à pic ; dans certains endroits, elle est si étroite que l'on se demande comment il y a place pour un véhicule. Aussi, la prudence commande aux voyageurs de descendre de temps en temps ; le cocher porte alors ses chevaux du côté de la rampe, et les roues du côté opposé de la voiture, allégée et rapidement enlevée, peuvent à peu près impunément passer dans le vide.

Les montagnes forment un grand amphithéâtre; le regard plonge dans un profond *ouadi* qu'alimente un ruisseau appelé « *Fara* », dont les eaux abondantes pendant l'hiver se rendent au Jourdain par des gorges sauvages et inabordables. Ce pays est à peu près inculte et semble inhabitable ; cependant l'œil perçant de Moussa m'indique au loin un groupe de constructions blanchâtres, couvent grec, du nom de Kosiba, perché comme un nid d'aigle sur la paroi d'un rocher. Comment y accède-t-on ? Par des sentiers de chèvre invisibles à mes yeux. Comme dans les couvents grecs du mont Athos ou dans celui de Saint-Sabas, (placé sur la route qu'on suit d'ordinaire entre Jérusalem et la mer Morte), ou comme dans les couvents coptes égyptiens de Saint-Paul ou de Saint-Antoine, sis dans la région du Natron, à l'ouest du Delta du Nil, — on y pénètre ensuite, hissé dans un panier qui monte et qui descend à l'aide d'une poulie. Une vigie constamment en éveil signale les arrivants et descend le panier jusqu'au bas du mur où aboutit le chemin. Le voyageur commence par déposer dans le panier le permis qui lui a été généralement délivré par l'autorité ecclésiastique dont relève le couvent ; si l'autorisation est trouvée régulière, le panier redescend pour recevoir le visiteur et le remonter.

Nous aussi, nous montons toujours. La contrée devient complètement déserte. Je revois cependant la prairie à la floraison

Digitized by Google

givrée qui avait frappé hier mon regard. Arrivés à peu près à mi-chemin, nous trouvons un *Khan* (lieu de repos, hôtellerie pour les hommes et les animaux, entourée généralement de hautes et épaisses murailles pour protéger contre les pillards) nouvellement construit, qui marque, paraît-il, le lieu de l'épisode du bon Samaritain.

Mais j'aperçois au loin une brillante cavalcade. Quand elle est à quelques pas, je reconnais, en tête du groupe, mon Américain de Jaffa, revêtu de son éternel costume jaune. Il est escorté de plusieurs Bédouins d'Aboudis qui saluent Moussa avec déférence pendant que j'échange rapidement avec leur maître les saluts d'usage, puisés, non sans peine, à mon mince vocabulaire britannique.

Il nous faut cheminer plus d'une heure et demie pour avoir Aboudis en vue, passer devant Béthanie et déboucher enfin sur les hauteurs du mont du Scandale, continuation du mont des Oliviers, d'où nous plongeons sur Jérusalem.

Je suis à Casanova à dix heures et demie environ, ayant fait mes quarante kilomètres dans une matinée et toute l'excursion, soit cent kilomètres, en vingt-sept heures.

Je dissuaderai les voyageurs de cette marche forcée que je risque de payer de trois jours de courbature. En tous cas, je leur conseillerai de bien choisir préalablement leur monture et, si c'est possible, de s'en procurer une allant à l'amble, comme l'excellent cheval arabe de Moussa, qui semblait être dans un fauteuil pendant que le trot et même le galop de mon bidet de montagne me soumettaient à des secousses invraisemblables.

En bateau, en chemin de fer, à cheval, j'aurai connu les tribulations du vrai pèlerin et mérité les indulgences qui lui sont réservées.

(A suivre). GASTON PRIVAT.

Digitized by Google

VINEZAC

Vinezac figure dans une donation de la *Charta Vetus*, c'est-à-dire antérieure au VIIe siècle, comme ayant été donné à l'église de Viviers par une femme chrétienne appelée Aspasie (1).

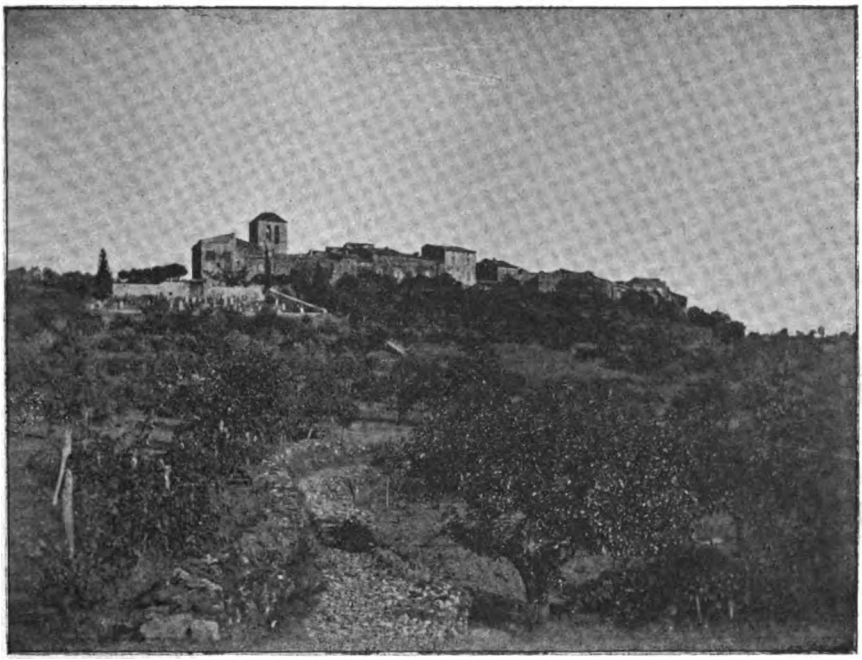

VUE DE VINEZAC
(D'après une photographie).

Plus tard, on trouve son église dépendant du chapitre de Viviers, et il en a été ainsi jusqu'à la Révolution, puisque le chapitre y nommait encore le curé en 1789, ainsi que ceux de Saint-Germain et de Saint-Remèze.

(1) Voir nos *Notes sur l'origine des Eglises du Vivarais*. II, 155, 158 et 167.

Digitized by Google

Au milieu du XIIIe siècle, la seigneurie de Vinezac paraît partagée entre l'évêque de Viviers et les seigneurs de Balazuc. Une partie appartenait aussi à une famille Chaste. Elle fut alors vendue à Aymar de Julien et à Pierre de Laudun.

A la fin du siècle, elle est divisée entre un Julien et un Testamelhe.

Au siècle suivant, on trouve parmi les coseigneurs un Alzias, seigneur de Joanas, qui paraît en avoir hérité des Testamelhe.

En 1387, c'est un Alzias, seigneur de Joanas, qui approuve une délibération des habitants de Vinezac s'imposant un supplément de dîmes, des journées de travail et la fourniture de divers matériaux pour la réparation de leurs murailles (1) : on était alors dans toutes les fureurs de la guerre de Cent ans.

Parmi les coseigneurs du XVe siècle apparaissent les Servissas, originaires d'un hameau de ce nom, à la Chapelle. Ils sont, avec les Alzias, coseigneurs du lieu du Merzelet, un quartier important de la paroisse de Vinezac, et ils vendent, de concert, ce lieu à Guigon Chalendar, d'une famille notariale de Chassiers. Finalement, en 1488, les seigneurs de Joanas vendent en bloc la place de Vinezac, avec le château, la juridiction et toutes dépendances, au nouveau seigneur de Merzelet, qui devient ainsi le seigneur de Vinezac.

Vinezac ne paraît pas avoir souffert des guerres religieuses, ce qui s'explique par la puissance et l'esprit militaire de ses seigneurs, non moins que par leur attachement à la foi catholique. Le nom de *Vinezac* a été illustré par l'un d'eux, qui ne figure que sous cette dénomination dans les *Commentaires du soldat du Vivarais* ; c'était le premier capitaine du régiment de Montréal, et, comme tel, chargé souvent du commandement du régiment tout entier. On a cru d'abord qu'il s'agissait d'un Julien, mais l'on sait aujourd'hui que le *Vinezac* de la chronique de Marcha n'est autre que Louis de Charbonnel, seigneur de Vinezac et de Chauzon, fils de Charles de Charbonnel (qui s'était également distingué dans les guerres religieuses du siècle précédent) et d'Anne de Tardieu de Servissas.

(1) Cet acte se trouve dans les minutes du notaire Brive, de Largentière, conservées à l'étude de Me Brun, notaire à Joyeuse.

Digitized by Google

C'est le lieu de noter qu'il existait à Félines, dans le haut Vivarais, une famille de Charbonnel, dont le chef était commandant de la place de Serrières, et rendait hommage, en cette qualité, aux comtes de Tournon, seigneurs du lieu. Un de ces Charbonnel, appelé Jean, aurait été, d'après le Dictionnaire de la Chenaye-Desbois, un des plus grands capitaines de son siècle. Ces Charbonnel quittèrent le Vivarais au xve siècle pour passer dans le Velay, où ils possédaient les seigneuries de Bets et Verne. C'est à cette famille qu'appartenait un Charbonnel, pris et fusillé avec le marquis de Surville pendant la Révolution, et Mgr de Charbonnel, évêque de Toronto (Canada), mort en 1891. On a supposé que les Charbonnel de Chauzon étaient une branche de ceux de Félines, et la chose n'a rien d'invraisemblable jusqu'ici, mais on n'a pas que nous sachions, de preuve certaine de cette filiation.

Les Charbonnel de Chauzon avaient succédé aux Chalendar de la Motte, de Chassiers (seigneurs dominants de Vinezac depuis 1488), par suite du mariage de Charles de Charbonnel avec Claudine de la Motte, et des arrangements de famille survenus entre Antoine de Chalendar, prêtre, le dernier mâle de la famille, et sa sœur Catherine, dame de Hautvillard. L'affaire donna lieu, d'ailleurs, à un long procès entre les héritiers de la branche aînée de Chalendar et ceux de la branche cadette, dite de la Motte, qui se réclamaient d'une substitution contenue dans le testament d'Aymes de Chalendar, fils de Guigon.

Ceux-ci revendiquaient les deux châteaux et seigneuries de la Motte-Chassiers et de Vinezac-Merzelet, portés, les premiers pour 11.000 livres, et les seconds, pour 14.000, dans l'évaluation des biens d'Aymes. Annet de la Motte, le représentant de la branche substituée, rentra effectivement en possession de Chassiers, mais ses finances étaient trop délabrées pour faire face aux frais de la restitution de Vinezac, et la question, qui se débattait encore en 1697 entre lui et les Julien, successeurs de Charbonnel, se réduisait à une différence de 4.000 livres sur la valeur des biens de Vinezac, dont les Julien jouissaient depuis un demi-siècle.

Louis de Charbonnel avait eu plusieurs fils tous morts à la

Digitized by Google

guerre. C'est ainsi que sa fille Marie, qui épousa, en 1644, Louis de Julien, appelé, dans les *Commentaires*, le capitaine de la Baume, hérita de la seigneurie de Vinezac, et l'apporta en dot à la famille Julien, qui la garda jusqu'à la Révolution.

Les de Julien furent maintenus dans leur noblesse en 1669. L'acte de confirmation aux Etats de Languedoc est conçu dans les termes les plus flatteurs pour cette famille. Ce qui reste du vieux château de Vinezac, où ils faisaient leur résidence, témoigne de leur fortune et de leurs goûts artistiques. Leur grand salon du rez-de-chaussée est devenu un *Café des Saisons*, ainsi nommé de quatre magnifiques cariatides qui représentent les quatre saisons. Le premier étage, qui appartient à M. Bastide, est occupé par la mairie et par les Frères.

C'est à tort que Mme Lascombes, dans son étude sur les Vocance *(Revue du Vivarais* 1895), rattache aux Julien de Vinezac le brigadier de Julien, qui réprima la révolte des Camisards en 1704. Cet officier était d'une ancienne famille protestante d'Orange et n'avait rien de commun avec les Julien de Vinezac.

Ceux-ci se divisèrent en deux branches, dont l'aînée alla se fixer au château des Cambons près de Montpellier, à la suite d'un riche mariage, prit successivement les titres de comte et de marquis, et se fondit, en 1803, dans la maison de Vogüé de Tresques.

La branche cadette, restée à Largentière et Vinezac, s'éteignit vers 1815 dans la personne de Joseph-Xavier de Julien, qui, après avoir émigré avec un de ses frères, lequel ne revint pas de l'étranger, s'était établi à Largentière et y mourut sans s'être marié. Le Julien, fusillé en 1793 après le siège de Lyon, était un frère jumeau de Joseph-Xavier. C'est à ce dernier que s'applique une nouvelle de Léon Vedel, intitulée la *Coupe (Revue du Dauphiné*, 1878).

M. Grellet de la Deyte, ancien sous-préfet de Largentière et conseiller général d'Allègre (Haute-Loire), est le dernier représentant par les femmes de l'ancienne famille des Julien de Vinezac.

L'église de Vinezac, remarquable par son joli petit dôme et par quelques détails intérieurs, est une vieille construction romane, où apparaît la naissance du style ogival. Il n'y avait

Digitized by Google

qu'une nef, d'heureuses proportions, qu'on a transformée dans un but d'agrandissement, en un carré informe, par l'adjonction des collatéraux.

Le clocher participe, comme l'église, aux deux styles de l'architecture du moyen-âge, roman dans son ensemble, et gothique dans les gargouilles à formes bizarres, qui émergent de ses deux angles de l'ouest.

CHATEAU DE VINEZAC
(D'après une photographie).

Dans le jardin de la cure, contigu à l'église, on peut voir un bas-relief de 70 centimètres de long sur 40 de large, représentant une cariatide avec les deux bras élevés en l'air, entre deux lions mutilés. C'est une pierre retournée du pavé de l'ancienne église.

Digitized by Google

La confrérie des Pénitents noirs de Saint-Sébastien de Vinezac fut fondée en 1612, et c'est Louis de Charbonnel qui en fut le premier recteur. La maison ou château de Charbonnel est celle qu'occupent les Sœurs, derrière l'église.

Le village de Vinezac est un de ceux qui ont le mieux conservé le cachet des temps anciens. L'enceinte fortifiée existe presque intacte avec ses trois portes, et l'on se croirait dans un bourg du moyen-âge, quand on erre dans le dédale de ses rues étroites, parfois transformées en corridors obscurs par les maisons qui les recouvrent.

La commune de Vinezac présente l'aspect d'un immense vignoble, qui produisait autrefois un vin renommé. Olivier de Serres vante celui du quartier de Lambras. Le phylloxera y a fait naturellement de grands ravages, auxquels il a été beaucoup plus difficile de remédier qu'en d'autres endroits, à cause de la maigreur du terrain et de l'impossibilité d'y faire les irrigations convenables.

Il y a deux belles usines à soie sur la rivière de Lende : celle de M. Bastide, maire, située à environ deux kilomètres de la gare d'Uzer, et celle de MM. Giraud, placée en amont, desservie par la route qui va directement de la Chapelle à Largentière. Dans toutes les deux, les ouvrières sont l'objet de soins spéciaux, de nature à inspirer toute sécurité aux familles, et qui nous paraissent constituer le meilleur des socialismes, celui qui, sans bruit, et sous l'inspiration chrétienne, apporte le plus de soulagement possible au lourd fardeau de soucis et de labeurs auquel ne peut échapper aucun de nous dans ce monde. A l'établissement de MM. Giraud, beaucoup plus considérable que l'autre, les ouvrières sont placées sous la surveillance de bonnes Sœurs qui s'occupent à la fois, du bien du corps et de la santé de l'âme, qui complètent au besoin leur instruction primaire et leur apprennent divers travaux d'aiguille. Comme elles appartiennent à divers villages des environs, plus ou moins éloignés, des omnibus de l'usine les reconduisent, tous les samedis soir auprès de leurs parents, d'où elles reviennent le dimanche soir sur les mêmes véhicules.

Digitized by Google

Un mot pour finir sur les écoles. Ici, comme en tant d'autres lieux, se manifeste la véritable pensée du pays sur la fameuse loi scolaire, imaginée par des sectaires, à l'esprit borné, en vue de détruire le catholicisme.

A côté d'un instituteur, rétribué par l'argent de tous pour instruire une douzaine d'enfants — les enfants de ceux qui ne peuvent faire autrement — nous trouvons une école de Frères, avec une soixantaine d'élèves, dont les catholiques doivent, seuls, payer les frais. De même, les Sœurs ont de 55 à 60 élèves, tandis que l'institutrice, beaucoup mieux payée, toujours à nos dépens, n'en a que 10 ou 12.

L'absurdité et l'iniquité d'un pareil système sont tellement flagrantes qu'on n'ose plus les nier, même dans le parti politique, au nom duquel ces choses sont faites. En attendant que le corps électoral se décide à faire l'effort nécessaire pour choisir enfin des législateurs dignes de ce nom, on nous permettra de remettre ici sous les yeux du public la solution qui nous paraît la plus conforme aux principes de liberté et de justice, dont tout le monde se réclame, mais que si peu mettent réellement en pratique.

C'est aux pères de famille qu'appartient de droit naturel tout ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, et c'est un droit que devrait leur contester moins que tout autre un gouvernement qui proclame tous les jours la souveraineté du suffrage universel. Comme conséquence, l'argent des contribuables devrait servir à subventionner, non pas seulement les écoles du système actuel, œuvre d'une coterie anti-libérale, mais toutes les écoles, libres ou officielles, indistinctement, au prorata des élèves qui leur sont confiés, car le choix libre des pères de famille en pareille matière est un suffrage autrement sincère et digne de respect que tous les autres. Chacun sait, en effet, de quelles influences fâcheuses ou de quels concours d'intérêts dépendent trop souvent les votes politiques, et à quelles erreurs peuvent se laisser entraîner sur ce terrain les hommes les mieux intentionnés. Mais, quand il s'agit de questions qui tiennent au cœur, comme celle de l'éducation des enfants, les transactions, s'il en existe, sont rares et sans valeur. En donnant presque partout, dans l'Ardèche, la préfé-

Digitized by Google

rence aux écoles religieuses, les pères de famille ne laissent donc aucun doute sur leurs vrais sentiments, et il est impossible qu'on n'arrive pas tôt ou tard à en tenir compte.

A. MAZON.

BIBLIOGRAPHIE

LES VOLONTAIRES DE L'ARDÈCHE, 1792-1793, par H. Vaschalde. — 1 vol. in-8°. — Paris, Lechevalier, 1896.

M. H. Vaschalde vient de compléter une sorte de trilogie historique de la période révolutionnaire dans le Vivarais, en publiant le volume dont nous donnons le titre.

Le Vivarais aux Etats généraux de 1789, *l'Ardèche à la Convention nationale*, et enfin les *Volontaires de l'Ardèche*, de 1792 à 1793, ont réuni la série de documents, connus pour partie au moins, qui nous permettent d'embrasser le mouvement des personnages de ce pays, leur rôle et leur biographie pendant ce cycle fort troublé de la Révolution.

C'est un monument peu fouillé sans doute, sans apport personnel bien marqué, qu'a élevé notre compatriote aux hommes plutôt qu'aux événements de cette période, mais tel quel, le monument est utile et ses matériaux sont bons.

Dans ses *Volontaires de l'Ardèche*, M. Vaschalde a reconstitué l'organisation de ces nombreuses levées de volontaires nationaux au moyen desquelles on alimenta les incessants envois de soldats aux armées de la République qui, avec celles de l'Empire, firent une si colossale consommation d'existences humaines.

C'est un travail de recherches qui a bien son prix et son intérêt pour notre département, dont il permet d'établir une fois de plus les instincts militaires et les sentiments patriotiques, car il fournit un large et solide contingent aux armées.

Il faut louer M. Vaschalde d'avoir fait de nécessaires et courageuses réserves en ce qui touche le rôle du futur maréchal Suchet et du 4e bataillon de volontaires de l'Ardèche qu'il commandait.

L'histoire a flétri à jamais la mémoire de ces hommes, dont la conduite absolument barbare dans les douloureux événements de Bédouin, du 4 mai 1792 (15 floréal an II), les égala aux bandits sanguinaires qui semèrent la mort et la ruine dans les départements, tels que Le Go, Maignet et Fauvety dans Vaucluse.

Malgré l'enthousiaste apologétique à laquelle les historiens républicains sont enclins à l'égard de la Révolution, il est heureusement des solidarités fâcheuses que plusieurs ne consentent pas à accepter, et l'on ne peut que les en féliciter. P. A.

Digitized by Google

MONNERON AINÉ

DÉPUTÉ DE LA SÉNÉCHAUSSÉE D'ANNONAY

SA FAMILLE. — SES ÉTATS DE SERVICE. — SON « JOURNAL DES ÉTATS GÉNÉRAUX ». — *SES IDÉES ÉCONOMIQUES ET LES* « MÉDAILLES DE CONFIANCE ». — *SES* « PENSÉES ».

Une belle famille que celle des Monneron, qui, après avoir jeté un éclat aussi vif que passager, sombra dans la Révolution en laquelle ils avaient eu foi. Ce fut grande pitié, car c'étaient de bonnes gens.

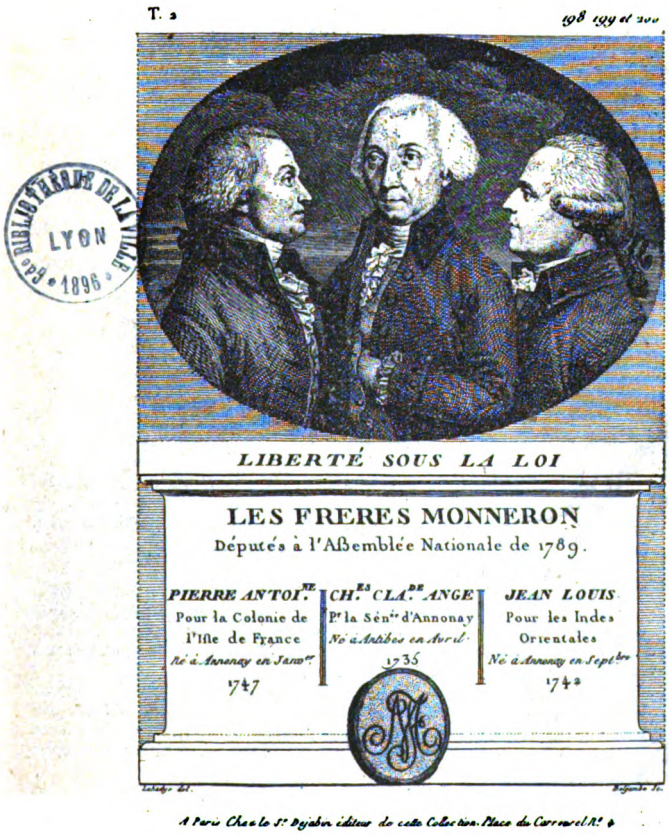

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1896

Le père, Antoine Monneron, était né à Chanas, près de Tain, le 6 octobre 1703. Avocat et lieutenant des judicatures de Tain et

Digitized by Google

du comté d'Albon, il était venu se fixer à Annonay où il avait acheté l'office de receveur du grenier à sel. Il prenait le titre de conseiller du roi. Il avait épousé, le 3 février 1733, Barbe Catherine Arnaud, née à Nantes, le 5 janvier 1718 (1).

Vingt enfants naquirent de cette union. Dix d'entre eux survivaient quand le père et la mère Monneron célébrèrent leurs noces d'or ou plutôt le 55e anniversaire de leur mariage. Ce fut le 14 février 1788. Il y eut cavalcade et musique. Les corporations, les compagnies de jeunes gens, les notables se mirent de la fête. On conduisit les époux à Notre-Dame. On fit de grandes aumônes et les fils Monneron dotèrent une pauvre fille qu'on maria en même temps (2). Monneron aîné donna à cette occasion à l'église de Notre-Dame une chasuble, un voile en mousseline des Indes semé de fleurs d'or et les deux grandes coquilles qu'elle possède encore et qui servent de bénitiers (3).

Si l'on avait fêté aussi solennellement ce ménage de patriarches, c'est qu'il était vénéré. C'est déjà quelque chose que d'avoir vingt enfants, d'en élever la plupart. La mère Monneron avait commencé jeune, à quinze ans. Et quand ses garçons, échappés de dessous l'aile maternelle, avaient pris leur volée vers des rivages lointains, elle s'était créé une famille plus nombreuse encore que celle de ses enfants, la famille innombrable des pauvres, et distribuait aux malheureux l'argent qu'elle recevait de ses fils (4). Aussi l'émotion avait été grande à Annonay lorsque, — il

(1) Jules Rousset, *Biographies Vivaroises*, ms. — Abbé Darnaud, *Généalogies*, t. IV, ms. — Popon, *Recueil d'actes*, ms. de la Bibliothèque d'Annonay. — Antoine Monneron, décéda à Annonay, le 22 janvier 1791 dans sa 88e année, sa femme mourut aussi à Annonay, le 5 décembre 1792, à l'âge de 74 ans.

(2) C. Dubois, *Ephémérides vivaroises*, p. 38.

(3) Pendant la Révolution, la municipalité d'Annonay, qui manquait de pain et sollicitait des secours du gouvernement, voulut offrir à l'État les deux coquilles comme pièces rares et probablement uniques. Les citoyens Desgrand et Seguin, qui allaient à Paris, furent chargés « de les déposer au Muséum » et trouvèrent sans doute le paquet trop embarrassant.

C'est de Monneron aîné ou plutôt de ses héritiers que provenait le premier fonds du musée d'Annonay, acheté en 1837, brûlé dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville le 31 décembre 1870. On trouve encore des bibelots indiens de la même provenance dans plusieurs des anciennes maisons d'Annonay, notamment chez M. A. Béchetoille, à Beauregard.

(4) Dès 1765, Monneron aîné priait la Compagnie des Indes de payer à son père 250 roupies par an sur ses appointements. Les directeurs le complimentaient sur sa piété filiale. « Cette preuve de votre attachement à des devoirs si sacrés nous confirme particulièrement dans la bonne opinion que nous avons de vous... », disaient-ils, tout en lui refusant une gratification justifiée par des travaux que Monneron avait faits pendant la traversée.

Digitized by Google

y avait déjà bien longtemps de cela, — le 8 juin 1762, trente-sept contrebandiers, faisant irruption dans la ville, avaient rançonné, à la façon de Mandrin, le père Monneron, receveur du grenier à sel (1).

La mère Monneron était parente des Dupleix et cette circonstance suffit à expliquer la vie agitée de ses fils, leurs goûts d'aventures. Eux aussi allèrent aux Indes, et au Sénégal, en Amérique, un peu partout. Les uns trouvèrent la mort, les autres la fortune. La Révolution vint et envoya aux Etats généraux trois des frères Monneron. Un quatrième fut député à l'Assemblée législative. C'était beaucoup dans une seule famille. Mais la tourmente emporta tout. De ces nombreux garçons qui n'avaient peut-être essaimé qu'à travers le monde, un seul prit le temps de faire souche et ce fut un homme d'église, Gaspard-François, chanoine de la collégiale d'Annonay, qui se maria sur le tard, à l'âge de cinquante-deux ans, et laissa une fille.

Nous ne voulons nous occuper ici que de Monneron l'aîné, député d'Annonay, de sa vie, de ses idées, de son caractère et du rôle modeste qu'il joua aux Etats généraux. Voici toutefois l'intéressante liste des vingt enfants Monneron (2) et quelques mots sur les principaux d'entre eux :

I. Antoine-Nicolas, né à Tain le 6 décembre 1733, décédé à Crozes, le 14 dudit mois.

II. Charles-Claude-Ange, né à Antibes (Var) le 15 avril 1735, décédé à Annonay le 30 mai 1799. Député d'Annonay.

III. Antoine-Joseph, né à Antibes (Var) le 8 mai 1736, dit sieur du Plantier, décédé à Santiago-de-Cuba le 29 juillet 1815.

IV. Jean-Antoine, né à Tain le 7 juin 1737, capitaine d'artillerie, décédé aux Etats-Unis.

V. Louis-Henry, né à Tournon le 14 décembre 1738, décédé à Tain le 19 dudit mois.

VI. Catherine-Thérèse, née à Annonay le 4 janvier 1740, décédée le 8 février suivant.

VII. Gaspard-François, né à Annonay le 3 octobre 1741, cha-

(1) Chomel, *Annales d'Annonay*, ms.

(2) Cette liste avait été communiquée à M. Jules Rousset par M. O'Farell avocat à Tournon.

Digitized by Google

noine de la collégiale, aumônier de la garde nationale, prêta serment et se maria le 3 février 1794, à l'âge de 52 ans, avec Louise-Elisabeth Chomel, âgée de 22 ans. Veuf le 20 février 1806. Eut une fille, Louise, qui épousa François O'Farell, commandant du fort Barreau, fils de Pierre O'Farell, ingénieur en chef. Décédé à Silon, commune de Laveyron (Drôme), le 22 mai 1825.

VIII. Jean-Louis, né à Annonay le 12 septembre 1742, alla à Pondichéry avec son frère aîné et fut député des Indes orientales à l'Assemblée constituante en 1790. Il publia à cette époque un *Mémoire en faveur des colonies françaises des Indes* et combattit le projet qui laissait aux colons l'initiative des lois applicables aux colonies et qui n'admettait pas l'émancipation des hommes de couleur. Il publia, l'année suivante, des *Observations sur la législation coloniale*, et sur le *projet d'établissement de navigation en France*. En 1798, soupçonné de complicité avec son frère Augustin, lors de la disparition de celui-ci, Jean-Louis Monneron fut arrêté et relâché peu de temps après. Il mourut au Sénégal le 30 novembre 1805.

IX. Giron-François, né à Annonay le 4 septembre 1743, décédé à Tournon le 12 novembre 1747.

X. Jean-Marie, né à Annonay le 26 octobre 1744, décédé à Tournon le 22 décembre 1811. Chanoine de Tournon et procureur de la commune en 1790.

XI. Marie-Elisabeth, née à Annonay le 27 octobre 1745.

XII. Pierre-Antoine, né à Annonay le 26 janvier 1747. Député de l'Ile de France à l'Assemblée Constituante. Ce fut lui qui amena en France les ambassadeurs de Tippo-Sahib. Il périt dans le golfe Persique.

XIII. Paul-Méraud, né à Annonay le 23 février 1748. Capitaine du génie ; partit de Brest le 1er août 1785 avec M. de la Pérouse et périt dans le fameux naufrage.

XIV. Gaspard-Claude, né à Annonay le 4 juin 1749, décédé à Préaux le 8 dudit mois.

XV. Barbe-Clémentine-Madeleine, née à Annonay le 22 juillet 1750, décédée le 6 janvier 1754.

XVI. Jeanne-Françoise-Etiennette, née à Annonay le 26 décembre 1751, décédée à Vocance le 10 janvier 1752.

Digitized by Google

XVII. Pierre-Madeleine, née à Annonay le 21 juin 1753, décédée à Vocance le 27 dudit mois.

XVIII. Jean-Chrysostome-Janvier, né à Annonay le 18 septembre 1754, décédé à l'Ile de France le 14 avril 1811.

XIX. Joseph-François-Augustin, né à Annonay le 24 décembre 1756. Député de Paris à l'Assemblée législative en 1791, demanda l'organisation des écoles primaires, la punition des prêtres insoumis, démissionna bientôt pour s'occuper de spéculation. Devenu, sous le Directoire, directeur général de la Caisse des comptes-courants, il disparut tout à coup en 1798 et, poursuivi sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse. Augustin Monneron fut acquitté grâce, dit-on, à la protection de Barras, son ami. Il mourut à Barataria, près de la Nouvelle-Orléans, le 13 août 1824.

XX. Jeanne-Marie-Jacobée, née à Annonay le 14 février 1758, décédée à Saint-Malo le 1er juin 1799.

Charles-Claude-Ange Monneron, dit Monneron aîné, naquit à Antibes le 15 avril 1735. Sa mère était, comme nous l'avons dit, parente des Dupleix et l'on comptait sur leur protection. En juin 1749, à l'âge de 14 ans, Monneron entra donc chez le fermier général Dupleix de Bacquancourt, frère du fameux Dupleix, gouverneur de Pondichéry « riche à millions ». Bacquancourt était opulent aussi et voulut jouer au nabab en célébrant avec plus d'éclat que le gouvernement les exploits de ce frère et la levée du siège de Pondichéry. On le persifla et on le tenait pour « un homme haut, bas, bourru et très dur, incapable de rendre service », selon les uns, « un brutal et un mauvais parent » selon les autres (1). Quoi qu'il en soit, Monneron fit ses débuts chez ce « mauvais parent », dans son bureau de correspondance. Il n'y resta qu'un an et fut ensuite employé à la manufacture de tabacs de Dieppe. Puis, de 1754 à 1757, il fut surnuméraire au bureau des livres de la Compagnie des Indes. La Compagnie le nomma alors, en décembre 1757, commis de seconde classe en résidence à Pondichéry. Monneron avait vingt-deux ans. Son père l'émancipa, c'est-à-dire le mit hors de la puissance paternelle quant aux biens et le jeune Monneron arriva à Pondichéry le 21 décembre 1758. Commis-juré au greffe du Conseil supérieur, il exerça cet

(1) H. Thirion, *La Vie privée des Financiers au XVIIIe siècle*, p. 83.

Digitized by Google

emploi jusqu'à la prise de la ville en janvier 1761. Embarqué alors comme prisonnier de guerre, Monneron fut conduit en Angleterre, puis, échangé en juillet 1762, et débarqué à Saint-Malo par un vaisseau parlementaire anglais.

La première expédition de la Compagnie des Indes pour la reprise de possession de Pondichéry n'eut lieu que le 22 avril 1764. Monneron fut renvoyé aux Indes, et successivement nommé sous-marchand, secrétaire et enfin membre du Conseil supérieur de Pondichéry. Mais des raisons de santé l'obligèrent à rentrer en France où il arriva le 22 juillet 1771. Il fut nommé en 1773 inspecteur de la manufacture des tabacs à Paris, exerça cet emploi pendant près de neuf ans et ayant alors été nommé commissaire ordonnateur des ports et arsenaux de la marine avec destination pour les Indes Orientales, il s'embarqua à Brest le 18 avril 1782. Mais deux jours après, il était fait prisonnier et conduit de nouveau en Angleterre.

Monneron rembarqua à Rochefort le 2 septembre 1782, et de relâches en relâches, il n'arriva à Pondichéry qu'au commencement d'août 1783. Un an plus tard, il était nommé commissaire-ordonnateur faisant fonction d'intendant dans tous les établissements français situés au-delà du Cap de Bonne Espérance, mais l'état de sa santé ne lui permit pas de remplir ces fonctions et l'obligea à rentrer en France en avril 1786 (1).

Ainsi, Monneron avait 35 ans de services. Il revenait à 50 ans, assez malade, miné par les fièvres. Le 23 avril 1789, le ministre de la marine lui avait donné une pension de 3000 livres et le 29 thermidor an VI, Monneron en demandait la confirmation. En m'accordant cette pension, disait-il, « on a eu sans doute, moins égard au nombre d'années que j'ai été employé dans le département de la marine qu'aux circonstances difficiles où je me suis trouvé par le manque de fonds pour subvenir aux dépenses des troupes et des vaisseaux de guerre que l'on ne pouvait envoyer en France qu'après la reddition de nos comptoirs dans l'Inde. Cette pénurie de fonds a duré plus d'un an et si je n'avais à justifier l'obtention d'une pension pour cause légitime, je laisserais

(1) Jules Rousset, Biographies Vivaroises. MS., Etat des services de Monneron aîné, dressé par lui le 23 Vendémiaire an VII.

Digitized by Google

ignorer que je n'ai trouvé des secours en argent que sur mon crédit particulier et en prenant des engagemens personnels. — Je ne ferais pas valoir que j'ai provoqué une évaluation plus juste de la roupie, un peu plus de 4 p. °/° en bénéfice pour l'Etat ; elle n'était estimée que 48 sols et de cette époque elle vaut 50 sols ».

Monneron, enrichi dans d'heureuses spéculations commerciales, s'était retiré à Annonay où il fut secrétaire de la Société philanthropique. Ses états de service, son beau caractère, sa générosité agissante, ses utopies peut-être le désignèrent au choix des électeurs du Tiers-Etat de la sénéchaussée d'Annonay qui, le 24 mars 1789, par 164 voix sur 242 votants l'envoyèrent siéger aux Etats Généraux.

Et Monneron prit le soin d'écrire son très curieux *Journal* (1).

Ce fut donc le 2 mai 1789, à quatre heures, qu'il fit son entrée dans le salon d'Hercule, à Versailles. On conduisit les députés, rangés en colonnes, à l'appartement du Roi et, comme les autres, Monneron « glissa sa révérence ». Puis on leur donna un costume, avec « un petit chapeau d'abbé ». Ce costume, c'était tout ce que les ministres avaient su prévoir. Mirabeau se fit remarquer dans l'instant en prétendant, en sa qualité de noble, garder l'épée, mais sans insister toutefois. Le lendemain on publia la proclamation royale qui réglait la procession du 4 mai. La lecture en fut solennelle, faite par le roi d'armes escorté de quatre hérauts, les deux premiers montés sur des chevaux noirs, les deux autres sur des chevaux blancs. Le rendez-vous était pour sept heures en l'église de Notre-Dame. Monneron y fut exact, mais Louis XVI n'arriva que passé dix heures. Après le *Veni Creator* on défila devant le roi et la reine, puis la procession commença. Tout Versailles était aux fenêtres et le Tiers fut chaudement acclamé. Dans l'église Saint-Louis, l'évêque de Nancy parla si éloquemment que les applaudissements éclatèrent. Quant à moi, dit Monneron, « je ne puis me résoudre à me croire à un spectacle quand je suis dans le Temple de l'Eternel ».

Monneron arrivait toujours au lieu des réunions à l'heure prescrite, c'est-à-dire deux heures avant les autres. Il s'en étonnait et lorsqu'il se présenta à la salle des Menus Plaisirs assignée au

(1) Collection J. Rousset. MS.

Digitized by Google

Tiers-Etat, il fut stupéfait de constater qu'on travaillait à l'escalier qui y donnait accès. Un cordon bleu voulut bien lui expliquer qu'il en était toujours ainsi. Cette salle des Menus était aussi spacieuse qu'incommode. Empilés sur des banquettes, encaqués au milieu des spectateurs, les députés n'y étaient pas à l'aise. Les orateurs se postaient auprès de la table présidentielle ou, le plus souvent, ils parlaient de leur place, « montaient sur le banc », et la petite taille de Monneron l'empêchait de rien voir. De plus, il ne sentait pas bon aux Menus. Le fameux Guillotin signala dans un rapport « l'effet funeste que produit infailliblement sur les députés l'air pesant et pestilentiel exhalé des corps de plus de 3000 personnes et cette absence d'ouvertures qui empêche de respirer. » Ces conditions peu hygiéniques étaient fort pénibles à Monneron qui, fréquemment, éprouvait le besoin d'aller prendre l'air.

Mais ce qui le choquait le plus, c'était de se trouver dans une pétaudière. Ce n'est pas encore une assemblée, c'est une réunion publique. Point de règlement, partant point d'ordre. Ce règlement, on eut beaucoup de peine à l'ébaucher. On mit un mois pour s'imaginer de voter par assis et levé. Point de président, mais un doyen d'âge, rarement le même dans les premiers jours, inconnu, par conséquent sans autorité et agitant en vain sa clochette. L'un d'eux même ne parlait pas et chargeait de ce soin un député à l'organe retentissant qu'on s'amusait à appeler le major des Etats Généraux. « Tapage d'un côté... Colloque de l'autre.... Je demande la parole..... Point de motions.... Paix.... Silence.... A vos places.... Assis.... Aux voix.... etc... Tel est le tableau fidèle et simultané des fidèles Représentants des fidèles communes » (1). Malouet s'étant élevé contre ce « désordre indécent », fut rudoyé par de nombreux collègues ; c'est à lui qu'un fort de la halle cria, le prenant au collet et le secouant : Tais-toi, mauvais citoyen ! Chapelier considérait l'exclusion du public comme anti-nationale et Volney prenait le parti des spectateurs en s'écriant : Pourquoi les appeler étrangers ? Les noms de frères et

(1) Le Tiers avait pris le titre de *Communes*, par imitation anglaise et malgré Mirabeau qui recommandait l'appellation de *Représentants du Peuple*. Ce mot de *Peuple* n'était pas encore noble et, d'autre part, on sait combien l'anglomanie sévissait à la fin du XVIIIe siècle. Monneron exposa lui-même quelques détails de la Constitution anglaise. Sieyès et Legrand firent adopter ensuite le nom d'*Assemblée nationale*.

Digitized by Google

d'amis ne sont pas assez forts, ils sont nos maîtres.... « J'espère qu'avant peu, ajoutait Monneron, nous serons obligés de leur disputer le terrain..... Si l'on ne change pas de méthode, les Etats Généraux seront éternels et conséquemment il sera inutile d'en demander le retour périodique. » (1).

En attendant, Monneron est fort découragé. « J'ai quitté, dit-il, l'Assemblée avant midi (9 mai) le cœur navré de ce que j'ai vu, de ce que j'ai entendu, de ce que je prévois, et en y retournant, si l'ordre est encore à y rétablir, je n'y resterai que peu de temps. Si mon suppléant voulait me venir relever, je lui payerais de grand cœur son voyage ». Et le 13 mai : « Je finirai par une motion que je fais très sérieusement. Je prie mon suppléant de venir, je me chargerai d'obtenir qu'il soit mis en activité. » Il y a des gens qui ont toujours le mot de démission à la bouche et ne la donnent jamais. Monneron était de ceux-là et, l'habitude aidant, il remplit finalement son mandat jusqu'au bout.

Dans l'Assemblée qui commence à essayer ses forces, on parle beaucoup. « Il faudrait une plume de fer et tout le papier des fabriques de Fayas et de Vidalon pour écrire tout ce qui se dit ». Malgré la difficulté de se faire entendre, quelques orateurs parviennent à fixer l'attention. Mirabeau, Malouet, Mounier, Barnave, Chapelier, Sieyès et Rabaut-St-Etienne, le préféré de Monneron, l'ami de Boissy-d'Anglas, s'élèvent au-dessus de la foule qui pérore. Mirabeau « parle facilement et se fait très bien entendre ». Mais sa fougue ne plaît pas à notre modeste député : « Quand on a raison, j'aime fort qu'on le prouve sans emportement ». Un jour que Mirabeau se disait malade de la fièvre et venait néanmoins de parler avec sa véhémence habituelle : « M. le comte de Mirabeau était en nage quand il finit, observe Monneron. Me trouvant près de lui, je lui dis : Vous venez de prendre un excellent fébrifuge ».

Le Tiers-Etat voulait l'indivisibilité des pouvoirs et, par conséquent, leur vérification en commun. Cette question s'agitait

(1) Le gouvernement qui, sous la pression de l'opinion publique, avait reconnu la nécessité de convoquer les Etats Généraux, n'avait pas fixé l'ordre des réunions, du vote, des relations avec le cabinet. Cette imprévoyance pouvait passer pour du dédain. Elle choquait Monneron. La royauté croyait faire une concession temporaire et, ce qui était plus grave, les ministres confiaient au hasard le salut de l'Etat.

Digitized by Google

un peu confusément. Chapelier s'opposait à ce que le Tiers fit des avances aux autres Ordres. « La noblesse tranche, le clergé ruse », disait Dubois-Crancé. Son mot était alors une prédiction qui allait se réaliser, mais à laquelle Monneron ne croyait pas. « Ces imputations d'orgueil ou de politique insidieuse ne me plaisent point.... Il est imprudent, selon moi, d'oser avancer que le haut clergé a offert des bénéfices pour avoir des voix parmi les curés ». Rabaut-St-Etienne recommande les voies de la douceur, de la conciliation et Boissy-d'Anglas suit Rabaut. « L'avis de mon collègue a été que l'on engageât séparément les députés du Clergé et de la Noblesse par le moyen de ceux du Tiers-Etat de chaque sénéchaussée à se réunir à nous » (1). Quant à Monneron, il n'opine pas et se contente de transcrire sur son *Journal* le discours qu'il aurait pu prononcer. En songeant à ses compatriotes, il voudrait cependant mieux faire. Mais cette façon d'opiner ne lui plaît pas, « elle n'est bonne qu'à exciter mal à propos l'amour propre de tout individu. » Un enrouement, des quintes de toux l'empêchent d'ailleurs de parler. Un jour qu'il a fait lire son opinion par Boissy-d'Anglas : « Je n'ai eu aucun succès, avoue-t-il, aussi je me range bien humblement et sans pique dans la classe des parleurs inutiles. » En conséquence, Monneron va se reposer à Paris pendant une douzaine de jours, du 15 au 27 mai. Il ne va pas chez le garde des sceaux, il ne va pas chez la Reine.

Quand Monneron revient à Versailles, le Tiers-Etat a nommé des commissaires conciliateurs auprès des deux autres ordres. La Noblesse ne veut rien entendre. « A quoi bon cette résistance, disait un noble à un de ses co-députés du Tiers, où vous conduira-t-elle ? Nous ne changerons pas, nous n'avons rien à demander, nous sommes bien, c'est donc pour vous que nous tenons les Etats Généraux ». « En attendant, dit Monneron, il peut arriver des événements bien sinistres si l'on parvient à persuader à la populace ou si elle se persuade elle-même que les

(1) La Députation des Ordres privilégiés renfermait dans son sein des éléments de division. Les curés et les petits hobereaux de province étaient plus près des bourgeois que des évêques et des grands seigneurs. Au demeurant, on ne distingua bientôt plus que deux classes, les *aristocrates* et les *patriotes*. Le doublement du Tiers-Etat le rendait tout puissant si l'on se réunissait et si l'on votait par tête.

Digitized by Google

nobles sont seuls la cause que les Etats Généraux ne produiront aucun bien en France ».

Le Clergé ne se prononçant pas, le Tiers l'invite « au nom du Dieu de paix et de l'intérêt national » à se réunir à lui. Mais le roi convoque chez le garde des sceaux les commissaires conciliateurs, afin d'aviser. « Je n'ai pu voir sans peine et même sans inquiétude, dit Louis XVI, l'Assemblée nationale que j'ai convoquée pour s'occuper avec moi de la régénération du royaume, livrée à une inaction qui, si elle se prolongeait, ferait évanouir les espérances que j'ai conçues pour le bonheur de mes Peuples et la prospérité de l'Etat ». Cette inaction, cette inertie, le Tiers était bien résolu à y persévérer. C'était un moyen. « Quand on ne veut rien faire, disait un député, on a raison de faire des riens ».

Cependant, le 13 juin, trois curés du Poitou se réunirent au Tiers-Etat. L'un d'eux, curé de Chevigné, M. Jallet, expliqua qu'ils venaient « précédés du flambeau de la raison et conduits par l'amour du bien public et le cri de leurs consciences ». On les applaudit longtemps. « J'étais, dit Monneron, à côté d'une dame à qui j'ai été obligé de conseiller de pleurer pour être soulagée de l'état de crispation où je la voyais. Elle a suivi mon avis ».

Le 17 juin, les Communes se constituèrent en Assemblée nationale. Sur 583 votants, il y eut 491 oui et 90 non. Monneron n'assistait pas à la séance. « C'est un acte vigoureux, écrit-il, l'avenir seul pourra fixer l'opinion que l'on doit en avoir. Je ne prononcerai pas si l'on a bien ou mal fait, mais je dois à la vérité cet hommage que si j'avais voté, j'aurais été le quatre-vingt-onzième m'étant trouvé incommodé hier après midi ».

Monneron, qui n'approuvait donc pas les résolutions fortes, manqua aussi la réunion fameuse du Jeu de Paume. A la suite de la séance du 17, un coup d'Etat s'était préparé. La religion du roi, dit Monneron, avait été surprise. « On avait osé lui donner des doutes sur l'amour de son Peuple en prêtant aux Représentants de la Nation des intentions criminelles.... Je sais, disait un député, que la Reine est entrée dans sa chambre les yeux en larmes, tenant entre ses bras M. le Dauphin, implorant le secours

Digitized by Google

du monarque pour cet enfant chéri, s'il était indifférent pour ses propres intérêts ». Donc, sous prétexte de réparations à faire à la salle des Menus en vue d'une séance royale, les portes ont été fermées. Des soldats en défendent l'entrée. Quand Monneron sortit de chez lui, le 20 juin au matin, il vit l'affiche qui informait les députés de cette mesure et entra tranquillement afin de travailler au rapport qu'il préparait pour le Comité des subsistances dont il faisait partie. La réunion avait eu lieu au Jeu de Paume et les députés avaient, à l'unanimité moins une voix, juré de rester Assemblée nationale jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu une Constitution. Monneron n'apprit qu'à deux heures ce qui s'était passé. Il se rendit aussitôt à la réunion et signa : « Je n'ai pas été de l'avis de ce qui s'est fait, dit-il, et je ne l'approuve pas davantage. Ma signature est uniquement une profession de foi que je ne dois pas me tenir à l'écart ; lorsque la très grande majorité s'expose à un risque quelconque, je dois le partager. Mon calcul est simple : si notre conduite est approuvée, l'on m'aurait taxé de pusillanimité pour ne l'avoir pas adoptée ; si elle est blâmée, je serais au désespoir d'avoir eu seul raison.... Pour les observateurs, c'est un contraste frappant que la stupeur où l'on a été en apprenant cette nouvelle et l'air de satisfaction que l'on avait hier. Je passais à côté d'un laquais d'un ecclésiastique ; il m'a dit avec un air riant et avec vivacité : Vous avez la majorité dans le clergé ». Le laquais était bien renseigné. Le lendemain, 149 députés du Clergé, conduits par Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, vinrent se joindre au Tiers, assemblé dans l'église St-Louis.

La séance royale eut lieu le 23 juin. Après avoir annulé toutes les délibérations du Tiers-Etat et maintenu la division par ordres, le roi ordonna aux députés de se séparer et quitta la salle, suivi du Clergé et de la Noblesse. Mais le Tiers demeura pendant que les ouvriers enlevaient « l'appareil du Trône ». Le maître des cérémonies vint alors rappeler au président l'ordre du roi et inviter le Tiers à se retirer. Bailly répondit « qu'il ne pouvait porter le vœu de l'assemblée qu'après en avoir librement délibéré » et Mirabeau lança au marquis de Brézé sa fameuse apostrophe : *Allez dire à votre maître....* que Monneron ne transcrit

Digitized by Google

pas en un style aussi lapidaire : « M. le comte de Mirabeau, dit-il simplement, a été moins modéré en disant que l'Assemblée nationale ne sortirait contre son consentement que par la force ». Mirabeau mettait en même temps à profit l'indignation des députés en leur faisant déclarer l'inviolabilité de leurs personnes, malgré l'opposition de Boissy-d'Anglas qui trouvait que « cette précaution pourrait alarmer les Provinces ». « Qu'est devenu, ajoute Monneron, le temps des lettres de cachet ? M. le comte de Mirabeau n'aurait pas dîné à Versailles ».

Grâce à l'énergie de l'Assemblée nationale, le coup d'Etat avait donc avorté. « Il paraît démontré, dit Monneron, que si l'on n'a pas agi avec vigueur, il faut l'attribuer au refus que quatre compagnies des Gardes françaises ont fait de marcher. On frémit quand on pense à ce qui pourrait arriver dans tout le royaume si la cour avait fait quelque démarche de sévérité ».

Déjà quelques gentilshommes de la noblesse dauphinoise s'étaient réunis au Tiers et avaient été suivis par le duc d'Orléans et d'autres grands seigneurs. En effrayant les ordres privilégiés, les événements avaient surexcité la foule qui voulait forcer la garde pour pénétrer dans la salle des séances. L'archevêque de Vienne, le comte de Clermont-Tonnerre et le président Bailly se portèrent au lieu du tumulte. « La tournure de M. l'archevêque de Vienne dans ce moment me paraît très heureuse, écrit Monneron : Dispersez-vous, a-t-il dit, dans tous les quartiers de la ville afin de calmer plus promptement tous les esprits ». L'archevêque de Paris se réunit aussi quand on eût cassé ses vitres. Le député du Clergé de la sénéchaussée d'Annonay, M. Dode, curé de St-Péray, fut des derniers à se réunir (1). Quant au député de la Noblesse : « J'ai vu, dit Monneron, M. le marquis de Satillieu. Il attend avec impatience le changement de son mandat pour se joindre à la minorité de la Noblesse » (2).

(1) H. Vaschalde, *Le Vivarais aux Etats Généraux*, p. 112.

(2) Beaucoup de députés considéraient en effet leur mandat comme impératif et le marquis de Satillieu faisait élargir le sien en provoquant une réunion de la Noblesse de la sénéchaussée d'Annonay qui eut lieu le 21 juillet 1789. C'est vraisemblablement pour cela que le curé Léorat-Picansel a dit que ce député avait « varié dans sa conduite » et que M. l'abbé Filhol, démarquant cet annaliste sans le bien entendre, a cru pouvoir dire que le marquis de Satillieu avait tenu « une conduite équivoque ».

Digitized by Google

Après ces grands événements, Monneron ne tient plus son *Journal*. Il ne reprend la plume que le 16 juillet, au surlendemain de la prise de la Bastille dont il ne parle pas, puis le 12 septembre. Tout ce qui s'est passé, il en rapporte la cause première à la motion de l'abbé Sievès que les *Communes* adoptèrent en se constituant en *Assemblée nationale*. « Ce mot d'Assemblée nationale dont le baptême avait eu lieu le 17 juin, nous l'avons reçu hier de la bouche du roi. Une bonne Constitution fera les noces et, de longtemps en ce cas, nous n'en serons au point d'avoir besoin de l'extrême-onction ».

Ici finit le *Journal* de Monneron. Notre député estimait sans doute qu'il aurait trop à dire en continuant son récit et en en proportionnant l'importance à celle des événements. Cette Révolution, dont il percevait assez mal la nécessité et la grandeur, le prend peu à peu malgré lui et l'entraîne dans son courant. Il ne croit pas au mal, il a foi en l'avenir. Il écrit, le 22 février 1790, à la municipalité de Sarras : « La France sera bientôt dans un état de prospérité qui assurera le bonheur de tous les Français » (1).

Cette prospérité, Monneron l'entrevoyait dans ses conceptions économiques. Ses idées le tourmentaient et il les exposa dans deux brochures (2). Elles étaient d'une naïveté admirable et il prêtait à leur application une efficacité absolue. Beaucoup de députés de tous les temps ont une foi pareille dans les dispositions législatives et croient volontiers qu'elles peuvent prévaloir contre les lois naturelles. Monneron s'imaginait aussi que l'ampleur de la circulation monétaire était le seul facteur de la prospérité commerciale, le meilleur instrument du crédit public. « Si la nation créait un papier-monnaie, je n'aurais aucune inquiétude ; et je me regarderais comme un blasphémateur, si j'osais prononcer qu'elle serait un jour coupable d'en ordonner la suppression, sans en faire le remboursement..... Que la nation crée donc un papier-monnaie, elle sera à jamais heureuse ! Je voudrais avoir les trésors de Crésus, je donnerais le premier l'exemple de porter mon or pour l'échanger contre ce papier ; et, le saisissant, je

(1) H. Vaschalde, Loc. cit., p. 280.

(2) Lettre à M*** sur l'établissement d'une Banque nationale, 24 pages in-8, 1789. — Opinion de M. Monneron sur une création de petits assignats, 18 pages in-8, 1791.

Digitized by Google

verserais des larmes d'attendrissement ; je dirais : Les maux de ma patrie sont donc finis ! »

Monneron écrivait cela le 1er août 1789. Deux ans plus tard, son opinion ne s'est pas modifiée. Les gros assignats ont été créés et Monneron se moque de ceux qui répètent : *Nous vous l'avons dit, nous vous l'avons prédit, les assignats perdront la France*. L'excessive rareté du numéraire qui se cache, qui disparaît, ne fait que le confirmer dans ses idées Il s'étonne de l'avilissement des fonds publics dont les détenteurs se débarrassent à tout prix, de l'émigration des capitaux français dans les banques

MÉDAILLES DE CONFIANCE DE 5 ET DE 2 SOLS
1792-1791.

étrangères, du renchérissement des denrées et du chômage industriel ; il est stupéfait d'apprendre que l'argent s'enfouit dans des cachettes et qu'on ne paye pas les contributions. A son avis, la cause de tous ces maux, c'est l'agiotage, la dépréciation du papier-monnaie est exagérée à dessein. Monneron offre sa panacée, la

Digitized by Google

création de petits assignats. Il veut que l'on transforme les assignats de 2000, 1000 et 500 livres en assignats de 50 sols, 5, 10 et 20 livres. Sa proposition est bonne d'ailleurs et répond aux besoins du petit commerce (1).

De concert avec ses frères, Monneron essaya de mettre sa théorie en pratique. L'application n'en fut pas heureuse. En 1791, les frères Monneron obtinrent de l'Assemblée nationale l'autorisation de frapper leurs « médailles de confiance », ces beaux sous de cuivre qui, s'ils les ruinèrent, ont du moins sauvé leur nom de l'oubli. La valeur fiduciaire en était de deux et de cinq sols. Sur le premier type, la liberté tenait les tables de la loi sur lesquelles on lisait ces mots : *Droits de l'homme. Deux sols à Paris chez Monneron patenté. La confiance augmente la valeur.* Le second type était fort beau et représentait le *Pacte fédératif, 14 juillet 1790.* Moyennant une commission, les Monneron échangeaient ces jetons contre des assignats de 50 livres et au-dessus. Leur idée était excellente en raison du défaut de menue monnaie et de la gêne qui en résultait pour les petites transactions. Mais ils avaient eu trop de confiance, ils avaient compté sans la dépréciation du papier révolutionnaire. Comme on sait, la planche aux assignats fonctionna si activement qu'il en fallut la valeur de dix mille livres pour acheter une paire de bottes. Or, ces jetons ayant une valeur intrinsèque, les Monneron restèrent avec leur stock d'assignats et le public collectionna leurs médailles (2). Les

(1) Les gros assignats perdaient alors 16 à 20 p. °/° au change, les petits 8 à 10 p. °/° seulement. — Monneron terminait son écrit en recommandant l'emploi du papier de M. Johannot.

(2) Les Monneron avaient établi des comptoirs dans les principales villes de France. Leur banque principale était sur la place du Carrousel à Paris. (Abbé Filhol, Hist. d'Annonay, t. III, p. 276).

NOTE. — M. Nicod voudra bien nous permettre d'ajouter la note que voici :

La Médaille de confiance de deux sols qui est plus rare que celle de cinq sols beaucoup plus grosse, portait à son revers l'exergue suivante : MONNERON FRÈRES, NEGOGIANTS A PARIS.

MÉDAILLE
DE CONFIANCE
DE DEUX SOLS A
ÉCHANGER CONTRE
DES ASSIGNATS DE
50 L. ET AU-DESSUS.
1791

Sur la tranche étaient gravés les mots :

BON POUR ORD. MARSEIL. LYON ROUEN NANT. ET STRASB.

La médaille de deux sols que nous avons sous les yeux et qui fait partie de nos collections, porte sous la figure : *l'An III de la Liberté.* P. A.

Digitized by Google

Monneron en avaient fait frapper pour plusieurs millions en Angleterre et, comme on n'avait voulu les leur livrer que contre espèces sonnantes, ils avaient déjà subi de ce chef une perte considérable (1). Bien entendu, les Monneron agissaient à leurs risques et périls, avec l'autorisation mais sans la garantie du gouvernement. L'Assemblée législative n'avait pas à donner sa sanction à cette monnaie et, l'eût-elle fait, le billet n'en eût pas été meilleur. La ruine était donc au bout de l'aventure.

Après ces déboires, Monneron aîné se retira à Annonay et philosopha. Il publia un recueil de *Pensées* qui ne rappellent que de très loin Pascal, La Bruyère ou La Rochefoucauld et ne valent même pas celles d'un autre député annonéen, de Fressenel. Citons en tout de même quelques-unes. Notre moraliste a eu soin d'avertir ses lecteurs qu'il ne dira rien de bien neuf.

On supporte plus aisément les boutades d'un querelleur que le flegme simulé d'un boudeur. Suivant moi, le défaut du premier tient à l'esprit et celui du second au caractère.

Le tems et la patience sont deux grands médecins. Le premier nous guérit malgré nous, le second nous guérirait plus tôt si nous avions recours à lui. Le poëte persan dit : *La patience est amère, mais le fruit en est doux.*

C'est l'embarras de vérifier les soupçons qui les rend pénibles et surtout la crainte de les trouver fondés.

Mieux vaut céder que disputer : mais c'est un art que de savoir céder sans laisser pénétrer le dessein que l'on a de mettre fin à une conversation qui nous importune.

Ceux qui offrent à tous propos de parier en faveur de leur opinion ou contre celle d'autrui montrent qu'ils ont plus d'écus que de bon sens.

Ce qui doit véritablement mortifier un homme raisonnable, c'est de rétracter un jugement qu'il a déjà porté : il ne peut se dissimuler qu'il a été coupable de précipitation, de présomption ou d'injustice.

Plus nous avons de moyens d'obliger ; plus nous exigeons de ceux qui attendent quelque chose de nous. N'est-ce pas alors mettre un prix aux services que nous pouvons rendre ? Est-il généreux après cela de faire un devoir de la reconnaissance ?

Ceux qui embrassent une opinion nouvelle et sans un mûr examen la soutiennent presque toujours avec entêtement. Prenez pour règle de votre conduite avec eux de ne pas les heurter de front si vous ne voulez pas vous engager dans une dispute interminable.

L'homme médiocre est toujours content de lui-même parce qu'il croit fermement que les bornes de l'esprit humain ne peuvent aller au-delà de la portée de son entendement.

L'on a fait et l'on fera encore des milliers de plans pour une bonne éduca-

(1) Selon Poncer, on jeta dans la circulation une grande quantité de pièces fausses recouvertes d'une pellicule de cuivre. Ce fait peut et doit être exact, mais nous ne voyons pas en quoi il pouvait engager la responsabilité des Monneron.

Digitized by Google

tion. Et moi aussi j'en ai un ; il aura du moins le mérite de la brièveté, je l'ai renfermé dans un vers :

A vos enfants donnez un bon exemple.

La patience est une vertu nécessaire aux malheureux et personne ne leur en tient compte.

A Dieu ne plaise que je veuille excuser l'orgueil ! Je dirai néanmoins qu'il est à la vanité ce que la bonne grâce est à la maladresse.

Ce choix de pensées fixera le caractère de Monneron mieux que nous n'aurions su le faire. Monneron termine son recueil par celle-ci :

Je finis en ne demandant à Dieu que d'avoir toujours le témoignage d'une bonne conscience.

Arrêtons-nous aussi sur ce mot de la fin. Remarquons seulement que ces Pensées étaient publiées en 1793. Monneron était un sage.

Emmanuel NICOD.

LE PRIEURÉ DE RUMPON OU ROMPON

SA FONDATION. — SES DÉPENDANCES. — SES PRIEURS. INVENTAIRE DE TITRES DU PRIEURÉ VERS 1638.

(Suite II)

LES RUINES DU PRIEURÉ DE ROMPON

Les divers procès-verbaux de visite du prieuré qui précèdent, constatent que les constructions de cet établissement clunisien étaient déjà dans un état très voisin de la ruine complète vers 1690.

Les guerres religieuses et civiles qui ont été l'occasion de la ruine de tant d'églises, de monastères et de châteaux, dans le Vivarais, n'avaient point épargné le prieuré de Rompon. D'après ce que l'on a vu par la description de dom Symon en 1690, il offrait un abri fortifié, et se trouvait dominer le bourg du Pouzin, place forte du parti huguenot prise et reprise, et finalement ruinée

Digitized by Google

par le canon et les assauts des troupes royales et des troupes huguenotes qui se disputèrent cette place — si importante par sa situation et sa valeur stratégique — pendant la longue période de troubles politiques ou religieux qui s'étend depuis l'introduction de la réforme jusqu'au XVIIIe siècle. Le Pouzin et les établissements religieux qui s'y rattachaient par leur situation militaire, comme Rompon, eurent beaucoup à souffrir des premiers actes d'hostilité du parti protestant depuis 1565, de ceux que la Ligue favorisa quelques années plus tard, et notamment des sièges qu'il eut à subir alternativement en 1622, 1626, 1628, alors que catholiques et réformés s'acharnaient à sa possession pour conserver la liberté du passage du fleuve.

Ces ruines ont été bien réduites encore depuis cette époque, soit par les destructions volontaires des propriétaires successifs, des habitants du voisinage, ou par l'action naturelle du temps et des éléments (1).

J'ai voulu constater par mes yeux, l'état actuel de ce qui reste de l'antique prieuré de Rompon que l'on désigne plus vulgairement, au Pouzin et aux alentours, sous le nom de *Couvent des chèvres*.

Cette dénomination populaire doit s'expliquer sans doute par ce fait que les fermiers de la famille Barrier — propriétaire, depuis longtemps, du prieuré et de ses dépendances — entretenaient et entretiennent encore sur le domaine, aujourd'hui fort abandonné d'ailleurs, qui entoure ces ruines, un nombreux troupeau de chèvres, ces vaches du pauvre et des lieux incultes.

Je n'ai trouvé, en effet, à proximité des ruines et de l'espèce de grange qui forme l'aile occidentale des bâtiments, que de rares lambeaux de terre cultivés en blé, pommes de terre, trèfle rouge, ce dernier envahi par le sureau yèble qui pousse d'ailleurs avec rage sur tous les espaces cultivés.

(1) Une personne de Lavoulte m'a rapporté que M. Barrier, le père, mort depuis 1856 ou 1857, avait trouvé dans l'ancien prieuré de Rompon des objets en métal, pour l'usage du culte, et des urnes.

M. le docteur Lamotte, à qui ce renseignement a été communiqué, m'a dit que ces objets comprenaient un calice qui fut offert par M. le docteur Barrier à un haut fonctionnaire en visite chez lui, probablement à un préfet.

M. Lamotte ajoute que le calice n'était pas seul et que d'après ce que lui avait raconté M. Saint-Ange Barrier, à ce sujet, il avait lieu de croire qu'il s'agissait dans cette découverte de la sépulture d'un prieur.

Ces objets avaient été trouvés dans le flanc d'une muraille en démolition.

Digitized by Google

Les ruines du prieuré de Rompon couronnent le second mamelon nord de ce premier massif de calcaire oxfordien situé entre l'embouchure de l'Ouvèze et la route de Privas au Pouzin, au sud, le ruisseau de Monteillet, au nord, et que baigne presque immédiatement le Rhône, à l'est.

Elles s'élèvent sur le bord oriental d'un petit plateau rocheux, dénudé en partie, d'une altitude de 416 mètres à sa partie la plus relevée, à l'ouest des ruines, ce qui permet de fixer à environ 325 ou 330 mètres, l'altitude de l'assiette du prieuré.

Le bourg du Pouzin étant à la cote 92, le prieuré ne domine cette localité que d'un peu plus de 230 mètres.

Trois chemins peuvent conduire aux ruines du prieuré de Rompon.

Le plus rapproché du bourg du Pouzin, au sud, passe à gauche de la grande carrière ouverte depuis longtemps pour purger la colline des massifs calcaires fissurés dont le glissement menaçait un quartier du bourg.

De là on s'élève péniblement par un sentier rocheux vers la crête de ce premier mamelon, d'où l'on tire vers le nord pour gagner le second plateau sur lequel se dressent les ruines.

Le second chemin, et le plus commode lorsque l'on vient de la vallée de l'Ouvèze par la route de Privas, passe par les Fonts du Pouzin et le village de Rompon. Ce chemin est plus long, mais de pente plus ménagée, et l'on parvient aux ruines sans trop d'efforts, en le suivant jusqu'au point où il aboutit précisément au prieuré.

Enfin, un troisième chemin, plus court mais plus pentueux et rocailleux, s'ouvre entre quelques maisons, à l'extrémité nord du Pouzin, en face du débarcadère de la navigation du Rhône.

C'est celui que j'ai choisi pour faire l'ascension du prieuré en une heure de temps.

Ce sentier s'élève assez rapidement sur le flanc nord du premier mamelon calcaire du Pouzin, côtoyant un ravin peu profond et sans eau pendant la plus grande partie de l'année. Arrivé au premier palier, où ce ravin prend naissance, j'ai suivi ce sentier très agreste, toujours vers la droite, et j'ai été ainsi conduit à travers des landes couvertes de thym arborescent, au petit plateau sur le bord oriental duquel j'ai aperçu les pans de murailles grisâtres,

Digitized by Google

les arceaux délabrés, qui se dressent là de façon assez inattendue. Ce sont les vestiges de ce qui fut jadis le prieuré de Rompon.

La situation était admirablement choisie pour s'isoler du monde, et vivre dans la prière et la contemplation des grands spectacles de la nature et des œuvres éternelles de Dieu.

Tout est grandiose et noble dans l'immense tableau qui s'offre au regard du point où s'élèvent ces ruines. La vue s'étend fort loin au nord, à l'est et au sud, sur la vallée du Rhône, sur le Dauphiné, sur Vaucluse, se perdant dans les brumes bleuâtres des horizons profonds.

Au pied de ces falaises découpées d'abord verticalement, puis inclinées en talus peu allongé, arrondies, modelées par les érosions successives des mers et du fleuve, le Rhône roule ses flots verdâtres, gonflés par les pluies récentes et qui recouvrent ses digues, le jour de mon excursion, c'est-à-dire le 23 septembre 1896.

Bien en face du prieuré et perpendiculairement à sa base, la Drôme s'étale dans le large delta de sable et de galets qui forme son confluent avec le Rhône.

Le regard peut suivre fort loin et jusqu'à sa sortie du massif très bizarrement découpé des montagnes du Diois, le cours peu sinueux de cette rivière. Le décor est superbe, et la couleur sombre de ce cirque boisé derrière lequel disparaît le ruban toujours plus étroit de la Drôme, contraste avec l'arête plus lumineuse des Alpes dauphinoises et helvétiques qui frangent l'extrême horizon.

Aux premiers plans de ce panorama merveilleux, ce ne sont que plaines immenses, d'un vert intense, dont les divisions de cultures se confondent par leur multiplicité, mais témoignent de la richesse du sol et de l'activité de l'homme.

Mais reportant mes regards plus près de moi, c'est-à-dire vers ces débris de l'établissement monastique que la puissante abbaye de Cluny possédait sur cette éminence, je constate que contrairement à ce qui m'avait été dit de plusieurs côtés, les ruines du prieuré de Rompon sont plus importantes et ont encore un certain caractère de force et de recherche architecturale.

Un pan de muraille s'élève de l'est à l'ouest, sur une longueur de 30 mètres et une hauteur de 10 mètres environ, et avec une

Digitized by Google

épaisseur de 1m50, que l'on retrouve dans tous les murs de refend, piliers et contreforts encore visibles.

Cette grande muraille, construite avec un bel appareil régulier de pierre calcaire de teinte gris-clair, est percée, à une hauteur de 6 mètres, de trois fenêtres en plein cintre, bien conservées, évidées extérieurement par un biseau formant au milieu de l'épaisseur une arête unique, assez vive. Là, comme dans les voûtes, l'architecte et l'appareilleur ont fait preuve d'une variété et d'une ingéniosité très curieuses dans la coupe des pieds droits et des voussures, et se sont joués des difficultés.

Ce qui m'a frappé dans les résultats des mensurations auxquelles je me suis livré sur ces ruines, et dans l'examen de la distribution des parties de cet édifice prieural, c'est la conformité de l'orientation, des dimensions et de la distribution avec celles du prieuré de Charaix ou *Charay*, au sommet de la montagne de ce nom, entre Privas et Lescrinet.

Le rectangle formé par les substructions de ces deux prieurés était semblablement de 40 mètres sur 30 mètres, la plus grande longueur étant du sud au nord, où se trouvait l'entrée principale de ces monastères.

Ce rapprochement est intéressant, les deux établissements ne dépendant pas du même ordre, mais ayant seulement des rapports quant à leur titre, à leur destination, à la région où ils s'élevaient, et au temps de leur fondation.

On sait, en effet, que si l'origine de Rompon doit être rapportée au xe siècle, celle de Charay est fixée à l'an 1000 où il fut fondé par le chapitre du Puy pour être desservi par des chanoines de l'ordre de St-Augustin, au nombre de douze, comme à Rompon.

Ces deux prieurés étaient conventuels et devaient par conséquent renfermer tous les locaux prescrits par l'étroite observance, chapelle, salle du chapitre, cloître, réfectoire, dortoir, infirmerie, sacristie, cuisine, etc...

Autre conformité dans la naissance et les vicissitudes de ces deux établissements monastiques : c'est vers 1570 ou 1580, et par le fait des guerres religieuses, que Charay fut saccagé et ruiné, comme le prieuré de Rompon le fut aussi sans doute au milieu de

Digitized by Google

la série de faits de guerre que j'ai mentionnés plus haut, et dont le Pouzin eut tant à souffrir au XVIe et au XVIIe siècle (1).

La chapelle du prieuré de Rompon paraît avoir occupé les deux tiers environ de la longueur des bâtiments du côté nord. Le chœur, placé au levant, était demi-circulaire, avec coupole en cul de four, formée de pierres minces, taillées, disposées concentriquement, et revêtue d'une forte calotte en gros béton qui pouvait suffire, à défaut de charpente et de tuiles, à préserver la voûte des infiltrations de l'eau. Cette partie du chœur est celle que représente la photographie dont nous devons l'original à l'extrême obligeance de M. Dupin, fils de l'honorable notaire de Lavoulte, qui a bien voulu la faire à notre prière.

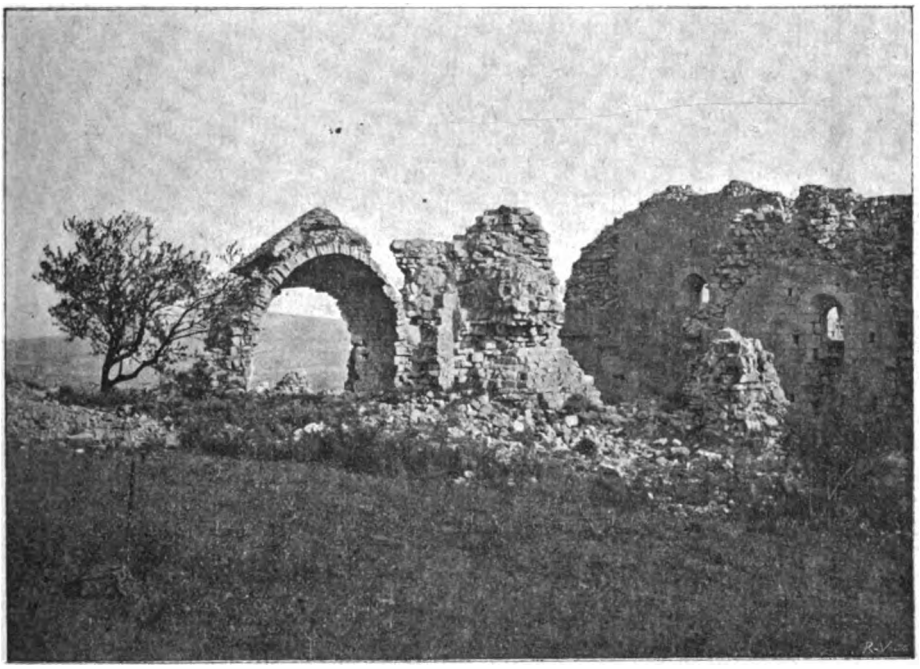

RUINES DU PRIEURÉ DE ROMPON
prise du couchant.
(D'après une photographie de M. Dupin, fils).

(1) J'ai pu voir récemment, dans la collection de M. le docteur Le Sourd, au château de St-Maurice, à Baix, une belle carte imprimée probablement en Hollande, pour les protestants, au 17e siècle, et représentant les positions du combat

Digitized by Google

A la droite du chœur voûté, on voit encore une maçonnerie demi-circulaire, plus petite, percée d'une ouverture à plein cintre. Elle m'a paru devoir être la sacristie, adossée à un puissant massif de maçonnerie en ruines, qui formait le contrefort en angle des voûtes de la chapelle, dont un autre angle, visible sur la photographie, mais fort ruiné, était percé d'une double ouverture desservant des escaliers, et paraissant donner accès dans les souterrains aujourd'hui obstrués.

A droite de la sacristie, une ouverture faisait communiquer la chapelle avec une vaste salle, éclairée de trois côtés et s'ouvrant sur les parties de l'édifice en bordure sur la cour intérieure, en face du cloître, probablement.

Une remarque que je dois faire en passant, c'est que j'ai constaté dans certaines ouvertures du prieuré de Charay des arceaux en ogive très accusée, associés au plein cintre, tandis qu'à Rompon je n'ai trouvé aucune trace du style ogival.

A la place où était le chœur se voit une cavité en forme d'entonnoir, formée par les décombres des constructions. Il en est de même pour la surface jadis occupée par la chapelle et la salle capitulaire adjacente et de belles proportions, dont la photographie montre la muraille formant la paroi méridionale, percée de fenêtres à plein cintre évidé sur les deux faces.

J'ai dit que toutes les parties du prieuré étaient robustes et épaisses. Ses murailles donnent d'autant mieux l'idée d'une construction faite pour résister aux attaques possibles du dehors, que la plupart d'entre elles, voire même le chœur, présentent de petites ouvertures, à l'instar de meurtrières, communiquant de l'intérieur à l'extérieur, et ménagées dans l'épaisseur de la maçonnerie en pierres de taille.

Une cour assez spacieuse, inscrite dans le rectangle des constructions, est aujourd'hui largement ouverte, au sud, où il ne subsiste plus de vestiges de la clôture de ce côté.

pour le siège du Pouzin (en 1622 ou 1626), sur laquelle le prieuré de Rompon est dessiné sous l'aspect d'un édifice complet, en bon état de défense, et pourvu d'une tour carrée ou clocher assez élevé.

Cette carte est très intéressante par ses détails, mais ne porte ni date ni nom d'auteur dans sa légende. Elle fait partie d'une série de cartes des sièges du Vivarais, notamment, pendant les guerres de religion, le Pouzin, Privas, Mirabel, etc. Je crois utile de noter cette particularité.

Digitized by Google

Au couchant, au contraire, et partie au Sud, cette cour dont le sol est la roche même du plateau et n'est que faiblement gazonné, est formée par un bâtiment en moëllons calcaires, d'une élévation de 4 à 5 mètres, mesurant 18 mètres de côté au Sud et 25 mètres à l'Ouest.

Ce bâtiment est divisé intérieurement en plusieurs salles non voûtées, fort nues, l'une d'elles seulement pourvue d'une cheminée carrée, de 2 mètres de hauteur au-dessus du toit.

Une toiture couverte en tuiles creuses recouvre cette partie habitable, ayant deux portes sur la cour. C'est dans ces salles basses que l'invisible fermier des ruines, renferme le peu de fourrages et de feuilles qui constituent la provende de son maigre bétail.

Une grande et haute salle à la suite, vers le N.-O. est découverte, et sur son sol de décombres et d'éboulis poussent vigoureusement à l'ombre des hautes murailles restées debout, les ronces, les églantiers, les viornes, et de jeunes cerisiers.

La pariétaire et le muflier jaune soufre décorent de leur verdure et de leurs fleurs amies des ruines, les parois de cette salle délabrée. Son extrémité Nord paraît avoir formé le côté gauche de l'entrée principale du monastère.

Mais une partie très remarquable de ces ruines, c'est incontestablement la vaste citerne que l'on trouve dans la cour intérieure du prieuré à $3^{m}50$ du bâtiment de ferme que je viens de mentionner, et en face de la porte du logis.

Cette citerne dont la margelle assez étroite, comme celle d'un puits ordinaire, s'élève faiblement au-dessus du sol de la cour et repose sur de larges pierres de taille en calcaire, a intérieurement la forme d'une amphore, dont le col ou goulot serait la margelle ci-dessus.

Son grand diamètre, auquel atteint le niveau de l'eau, à 7 ou 8 mètres de profondeur, m'a paru avoir au moins 6 mètres.

Les parements sont formés d'un appareil moyen, parfaitement ravalé et jointé, très régulièrement disposé par bandes horizontales.

Ce vaste et beau réservoir, dont je n'ai pu sonder la profondeur faute d'une ficelle assez longue, a été entièrement creusé dans le

Digitized by Google

roc et les matériaux extraits de cette énorme cavité, au prix de travaux fort longs et fort pénibles sans doute, à défaut du secours de la poudre, ont pu fournir un cube de maçonnerie considérable pour les constructions.

Il n'est plus alimenté actuellement que par l'eau des pluies tombant sur les toits du bâtiment de ferme.

Cette eau est amenée dans une ouverture oblique, d'un diamètre de 20 centimètres au plus, pratiquée au pied de la margelle, par des cheneaux en tuiles creuses, disposées en pente régulière sur tout le pourtour du bâtiment, à l'aide d'une corniche de petits fûts de basalte prismatique, posés horizontalement sur le couronnement des murs, immédiatement au-dessous du toit.

La présence de ces fûts de basalte, au sommet d'une montagne calcaire, me rappela qu'une poussée volcanique s'était produite dans cette région, à proximité du village de Rompon, dont le nom pourrait bien, suivant quelques-uns, tirer son étymologie du verbe latin *rumpere*, qui exprimerait l'action du phénomène géologique que l'on constate sur ce point.

En remontant vers le bord occidental du plateau calcaire sur lequel le prieuré est assis, j'ai aperçu, en effet, à une distance d'environ deux à trois cents mètres, et bien en face, à droite du chemin de Rompon, le mamelon basaltique, arrondi, en partie boisé, qui constitue l'accident d'origine plutonique, signalé sur la carte de Dalmas, et mentionné par quelques auteurs. Je remarquai, à cette occasion, que le calcaire oxfordien qui constitue sans interruption le prolongement de cette montagne, est juxtaposé au basalte, sans relèvement ni bouleversement de sa stratification de dépôt, ce qui autoriserait à conclure que le dépôt calcaire est postérieur à l'éjaculation basaltique.

Je ne saurais d'ailleurs affirmer plus exactement cette particularité chronologique de la montagne que j'avais devant moi, mais que je n'ai pu explorer qu'au moyen de ma jumelle, le temps m'ayant manqué pour l'aborder.

Mais il était évident pour moi, après cette constatation, que les prismes basaltiques que j'avais vu engagés dans les corniches, dans les maçonneries, ou épars dans les décombres et aux alentours des ruines, avaient été apportés de la montagne voisine de

Digitized by Google

Rompon, dont la teinte noirâtre des éboulis, le sol rouge, tranchent fortement sur le ton blanchâtre des roches calcaires environnantes.

La citerne du prieuré était très probablement alimentée aussi par les eaux pluviales s'écoulant dans son vaste récipient, de tous les toits du monastère.

Un seau et une corde destinés au puisage à bras de l'eau, étaient placés à côté de la margelle, mais redoutant la fraîcheur de ce liquide dont deux cuveaux se réchauffaient au soleil pour la rentrée du bétail le soir, je n'y touchai pas.

Je n'ai pu distinguer aucune trace du cimetière qui devait être à proximité du prieuré, selon l'usage. Se trouvait-il à la place occupée au Sud par le jardin, ou par un petit champ cultivé, au Sud, et bordé de trois grands cèdres, dont le plus gros mesure 2 mètres 10 centimètres de circonférence au-dessus du sol, et les deux autres 1m70, à la même hauteur, avec 5 mètres de fût sans branches ? Aucun indice n'a pu me fixer sur ce point.

Ce que j'ai pu constater, c'est qu'il existait autour du monastère proprement dit, des travaux de clôture et de défense, s'étendant à une distance assez grande des murs du prieuré, et fermant les passages sur les rochers du levant et du sud, par où l'accès était possible. Il reste de ces travaux, d'une construction d'ailleurs plus légère, des pans de murailles isolés, au levant, dont l'un est recouvert par le lierre à son sommet. Ces murs paraissent avoir été construits bien postérieurement au prieuré et à la hâte, car de nombreux fragments de tuiles et de basalte sont engagés dans leur épaisseur (1).

Il n'est pas sans intérêt de signaler la présence, autour du prieuré et dans tous les éboulis pierreux parsemant le plateau, de nombreux fragments de ces grandes tuiles plates à rebord, d'une pâte d'un beau rouge vif, dites tuiles sarrazines, et qui sont plus exactement des tuiles de fabrication romaine et gallo-romaine, comme on en trouve fréquemment dans toutes les stations et le long des voies romaines de notre région.

(1) Le mur d'enceinte, au levant, se terminait à sa base par un talus en maçonnerie fortement incliné et dont on voit encore des parties conservées, sur une hauteur de 3 mètres, reliant l'enceinte aux rochers abruptes, au S.-E.

Digitized by Google

On les rencontre également dans la confection hâtive des sépultures le long de ces voies et dans ces stations.

Il est donc permis de conjecturer que le plateau sur lequel s'est élevé le prieuré de Rompon au dixième siècle, suivant les documents connus, était occupé plus anciennement.

Quelqu'autre établissement militaire ou religieux, peut-être de petits postes militaires, en forme de huttes, me paraissent bien indiqués, d'abord par ces nombreux vestiges d'habitation disséminés autour du monastère, et ensuite par l'exceptionnelle position que ce rocher offrait, soit comme vigie, soit comme asile monastique.

Le tapis végétal qui recouvre les pentes de la montagne de Rompon et son plateau, n'offre pas une grande variété de plantes, et cela s'explique lorsque l'on voit combien est mince la couche de terre qui recouvre la roche calcaire de toute cette région, et que l'on constate l'absence de sources et de ruisseaux.

Le thym, couvre les flancs de la montagne et parfume l'air. L'*échinops ritro* montre çà et là ses capitules azurés et épineux qui égaient les touffes grisâtres de thym, de plantain et de centaurée qui semblent avoir revêtu la livrée grisâtre de la roche.

Çà et là quelques cépées de buis au feuillage raide et vernissé, piquent de leur teinte verte ou dorée très vive ces gazons cendreux. Sur le plateau, la potentille dorée, la germandrée rose, les euphorbes, les mauves, les plantains, les rumex, la vipérine, et plusieurs espèces de graminées ou de carex mettent un peu de verdure sur un sol de roche compacte et de filons effrités de carbonate de chaux très blanc, à cassure brillante.

Autour des ruines, quelques arbres s'élèvent bien au-dessus des broussailles de prunelliers, d'églantiers et de ronces tondues par la dent des ruminants, et qui sont les hôtes habituels des lieux abandonnés par l'homme.

Ce sont de très vieux amandiers, chargés de fruits, tout près des ruines, un noyer bien moins vieux qui se dresse dans la cour, et plusieurs mûriers blancs dans ce qui fut le jardin, au midi.

Ces rares arbres ne constituent que de maigres abris contre le soleil et une pauvre ressource pour la nourriture des gens et des bêtes, au moins aujourd'hui, car une femme du voisinage me

Digitized by Google

disait qu'autrefois, alors que cette propriété fut moins abandonnée, le fermier de ce petit domaine pouvait récolter jusqu'à 80 sacs de blé, des pommes de terre et des légumes en assez grande quantité.

Les temps sont bien changés à coup sûr.

Pour résumer mon impression relativement aux ruines de Rompon, je dirai qu'elles valent certes la peine d'une visite, non par l'intérêt archéologique que ne saurait inspirer leur nudité et l'absence de tout détail artistique, mais par leur effet d'ensemble, vraiment pittoresque et touchant, et surtout par le charme du site et par la beauté du panorama que l'œil embrasse de ce point de vue.

C'est une ascension peu pénible d'ailleurs, dont on est largement récompensé lorsque, comme je l'ai fait, on lui donne quelques heures, et qu'on s'y repose en prenant un déjeûner champêtre, à la faveur d'une belle matinée de septembre, sous le ciel bleu égayé de soleil, et en mêlant à la joie de satisfaire un excellent appétit, celle de repaître ses yeux d'un spectacle merveilleux.

(A suivre). PAUL D'ALBIGNY.

DE QUELQUES

FAMILLES BOURGEOISES

DANS LES BOUTIÈRES (1)

(SUITE IX).

XIV.

F. DABRIGEON, *aliàs* d'ABRIGEON de CHAMBONAS

Il y a quelques années, recueillant des renseignements pour le travail qui nous occupe, nous dûmes nous adresser à M. Vinay, alors député de la Haute-Loire, descendant par sa mère de la famille d'Abrigeon, et voici la copie qu'il voulut bien nous communiquer d'une pièce sur parchemin qu'il avait en sa possession :

(1) Sous ce titre, nous ne mentionnerons que les familles qui, quoique portant un nom précédé de la particule *de*, n'ont point justifié de leur noblesse soit devant la *commission des recherches de 1666 à 1720*, soit dans les assemblées des trois ordres du Vivarais tenues en 1788 et 1789. — H. L.

Digitized by Google

« N. Louis d'Abrigeon, s^r de Chambonas, était accusé d'avoir usurpé un titre de noblesse. L'Intendant, tout considéré, rétractant un précédent jugement du 20 mars 1669, déclare Louis d'Abrigeon noble, issu de noble race et lignée et ordonne que tant lui que sa postérité née ou à naître de légitime mariage pourront jouir des privilèges de noblesse tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront acte de dérogeance et veut qu'il soit mis et inscrit par nom, surnom, armes et lieu de sa demeure dans le catalogue des nobles de la province de Languedoc.

« Faict à Montpellier, 15 janvier 1671. *Signé :* Bazin. »

A cette pièce était joint un cachet armorié que nous blasonnâmes ainsi : « *D'azur au croissant d'argent, accompagné de 3 besants de même, 2 en chef et 1 en pointe.* »

Malgré ces documents, nous croyons devoir comprendre la famille *Dabrigeon* ou d'*Abrigeon* parmi les familles *bourgeoises* de nos Boutières.

La particule *de* n'est pas l'insigne de la noblesse ; du XIIe au XVIe siècle, elle était portée par des soldats, par des paysans, par des gentilshommes ; alors elle n'avait pas pour mission d'indiquer la noblesse, mais bien de distinguer l'individualité ; pour le seigneur, le *de* rappelait la possession du fief ; pour le paysan ou le soldat, le *de* rappelait le pays natal ; il est une vérité qu'on ne saurait trop répéter : ce *de* fameux, s'il n'a pas été justifié par la possession d'un fief, ne prouve aucune supériorité aristocratique. Il faut autre chose que la complaisance d'un greffier ou d'un secrétaire de mairie.

Ni le marquis d'Aubais (1), ni de Caux (2), ni L. de la Roque (3) dans leurs travaux historiques ne mentionnent la famille Dabrigeon.

***

La famille *Dabrigeon* ou d'*Abrigeon*, originaire des mandements de Fourchades et St-Marsal, vint d'abord se fixer à Mézilhac d'où ses rameaux s'étendirent successivement en diverses

(1) *Pièces fugitives.*
(2) *Armorial du Languedoc.*
(3) *Catalogue général des gentilshommes de la province du Languedoc dont les titres de noblesse ont été remis devant M. du Bezons le tout par le soin et application du s^r Henry de Caux, de la ville de Pezénas.* MDCLXXVI.

Digitized by Google

localités circonvoisines, au Chambon, paroisse de St-Andéol-de-Fourchades, à Vallamas, paroisse de St-Martin, où elle posséda la métairie de Chambonas dont elle prit le nom.

Le premier de cette maison qui se présente, faute de titres pour remonter plus haut, est Louis, s^r de Chambonas, du lieu de Vallamas, marié à Clauda Bourdier, *fille naturelle* de Veramy Bourdier, s^r de Laulanhier, paroisse de Saint-Agrève et de Marie Rey.

31 mai 1656. — Quittance de 1221 livres en espèces de 55 pistoles louis d'or, 20 écus blancs louis argent et en bonne monnaie par N. Florimond du Verdier, seigneur de Pouzols et Chancelades en Velay, à N. Louis d'Abrigeon, s^r de Chambonas (1).

8 août 1657. — Vente par demoiselle Marthe de Gamon, épouse de N. Florimond du Verdier, seigneur de Pouzols, de maison et terres sises à Vallamas, au prix de 1200 livres tournois, audit N. Louis d'Abrigeon, s^r de Chambonas, du lieu de Vallamas, époux de Clauda Bourdier.

29 décembre 1659. — Vente par N. Henry-Blanc de Molines, s^r de Ligeret, époux de demoiselle Marie du Chambon, de la paroisse de Ste-Aulaye, de deux métairies que ledit s^r de Molines a au terroir de Mézilhac, et de rentes qu'il prend aux lieux de *Soutron*, *Treynas* et le *Bois-Lentaud*, à N. Louis d'Abrigeon, s^r de Chambonas et Vallamas, y habitant.

1660, 1661, 1664. — Quittances diverses par N. Blanc de Molines, s^r de Ligeret, audit Louis d'Abrigeon, s^r de Chambonas, habitant la paroisse de Mézilhac.

29 mai 1664. — N. Claude d'Abrigeon, s^r de Bonneval, habitant Nicoulet, paroisse de St-Andéol, donne quittance à N. Louis d'Abrigeon, s^r de Chambonas, son frère, tuteur de feu François d'Abrigeon et de demoiselle Cyprienne *de* Plantier, d'une somme de 700 livres. Furent présents dans l'acte : N. Jean d'Abrigeon, s^r d'Hubac, frère des parties, N. Jean d'Abrigeon, s^r de la Tourrette, fils du s^r de Bonneval.

1668. — N. François d'Abrigeon *dénombre* pour sa métairie de *Grand* et pour celle du *Chambon* prétendue *noble*.

13 mars 1693. — N. Claude d'Abrigeon, s^r de Chambonas,

(1) Louis d'Abrigeon y est qualifié de *noble*.

Digitized by Google

baille à titre d'antichrèse à Jacques Faure, *le pré du Seigneur*, situé au terroir de Limis, paroisse de Chanéac. *(Gory, notaire).*

16 septembre 1715. — Fondation de la chapelle de St-Blaise et Ste-Barbe, dans l'église paroissiale de St-Martin, par N. Claude d'Abrigeon, avec requête et une ordonnance rendue par Mgr de Ratabon, évêque de Viviers.

5 juillet 1740. — Vente par N. Joseph d'Abrigeon, s^r de Chambonas et du Devès, fils émancipé de N. Claude et d'Antoinette Riou, d'un domaine sis aux lieu et paroisse de La Chapelle, y compris le *pré des Chambons*, au prix de 6600 livres, à s^r Claude Faure, de la grange du *Pont des lièvres*, paroisse de Chanéac, ainsi que tous les droits de patronage et autres que le s^r du Devès peut avoir dans la chapelle qu'il a dans l'église paroissiale dudit La Chapelle érigée sous le vocable de Saint-Jean, au côté droit le plus proche du presbytère, avec les droits honorifiques y attachés.

Pour compléter ce travail, nous allons réunir en faisceau toutes les tiges éparses de cette famille que l'on reconnaît bien sortir d'un même tronc, mais auxquelles on ne saurait assigner une filiation certaine et régulière.

Dès le commencement du XVIIe siècle, nous trouvons dans divers actes comme parties ou témoins, mentionnés Louis et Claude Dabrigeon qui ont fait les deux branches principales.

BRANCHE DITE DU *CHAMBON* (St-Andéol-de-Fourchades).

I. — Louis d'Abrigeon, s^r de Chambonas, épousa, ainsi que nous l'avons dit plus haut, Clauda Bourdier, de St-Agrève, dont il eut :

II. — Jean d'Abrigeon, demeurant au Chambon, paroisse de Saint-Andéol, où il décéda le 9 octobre 1717, avait épousé Marie Peyronnet, dont : 1° Gaspard, marié le 14 février 1719 à Catherine Bourret, de Soulages, laissant six enfants ; 2° Cyprienne, née le 2 juillet 1696 ; 3° Jean-Pierre, qui suit ; 4° François, né le 18 juillet 1698, marié le 28 août 1731 à Anne Durand, de Rigeau, paroisse de Saint-Andéol ; 5° Marie-Anne, née le 17 août 1701 ; 6° Anne, née le 27 février 1704, et 7° Louis, né le 29 avril 1706,

Digitized by Google

épousa le 20 mai 1741 Suzanne Saussac; de cette union naquirent, de 1743 à 1765, huit enfants (1).

III. — Jean-Pierre d'Abrigeon épousa le 4 mai 1717 Antoinette Bourret, de Sauveille, dont :

IV. — Gaspard d'Abrigeon, né le 24 janvier 1719, épousa le 26 février 1757 Françoise Béal, dont il eut : 1° Marie, née le 11 janvier 1759 ; 2° Thérèse, née le 17 janvier 1762 ; 3° Claire, née le 17 janvier 1763 ; 4° Jeanne, née le 31 mai 1768, et 5° Jean.

Ici s'arrêtent tous nos documents relatifs à la branche du *Chambon*.

BRANCHE DITE DE *CHAMBONAS* (St-Martin-de-Valamas).

I. — Claude d'Abrigeon, demeurant au Vernet et plus tard à Vallamas, paroisse de St-Martin-de-Valamas, épousa Antoinette Riou, de La Chapelle, dont il eut : 1° Anne, née en 1676, mariée à François de Soubeyrand, juge de Chalencon, décédée à Saint-Péray le 14 mars 1761 ; 2° Antoine, s^r du Regard, né le 13 juillet 1697 ; 3° François, né le 27 septembre 1693 ; 4° Vincent, religieux de St-Dominique ; 5° Joseph d'Abrigeon, s^r de Devès de Chambonas, né le 7 mai 1691, épousa le 26 décembre 1738 Catherine de Clavières, fille de N. Jean-Gaspard et de dame Marie Barbaston, native du lieu de Mazangon, paroisse de Laussonne, demeurant à Marlhes, diocèse du Puy ; 6° Claude, qui suit; 7° René, lieutenant d'invalides.

II. — Claude d'Abrigeon, s^r du Moulin et de Chambonas, épousa le 3 juin 1757 Marie-Anne Mourier, fille de Bernard et d'Anne Blanc, habitant à Marsal, paroisse de Chanéac, dont : 1° Marie-Claudine, née le 31 octobre 1760, mariée le 22 mai 1780 à N. Jacques-Louis-Régis de Burine, fils de N. Just-Louis et de dame Jeanne-Rose Baratier, de Tournay, paroisse de Mariac ; 2° Jean-Bernard, qui suit :

III. — Jean-Bernard d'Abrigeon, de Chambonas, né le 15 avril 1758, épousa le 1er février 1779 Suzanne Sanial, fille d'Antoine,

(1) L'un d'eux, Jean-François, né le 26 octobre 1745, demeurant au mas du Besson, épousa le 17 février 1775 Catherine Nury, dont il eut : Jean, né le 18 janvier 1778, aïeul de l'abbé Jean-François-Régis d'Abrigeon, né en 1813, retiré aujourd'hui à Dornas, après avoir exercé le ministère de curé de N.-D. du Chambon.

Digitized by Google

bachelier ès droits, seigneur de St-Cierge, lieutenant de juge du Cheylard, et de demoiselle Marguerite Guigon, dont :

IV. — Marianne-Marguerite-Félicité d'Abrigeon, h^t Vallamas, née le 23 novembre 1779, épousa Michel-Louis Faure, dit *Chambarlhac*, fils de feu Jean-Marc et de Marie-Anne de la Roche, dont elle eut plusieurs enfants, entre autres : Marie, épouse de M. Johanny, du Puy, et X..., épouse de M. Vinay, père de l'ancien député de la Haute-Loire et maire du Puy.

XV.

F. BOUCHET, de *Chabannes*.

Est-ce le lieu qui a donné son nom à la famille qui l'habitait ou est-ce la famille qui a imposé le sien ? il importe peu. Toujours est-il que la grange du *Bouchet*, au-dessus du hameau de Jabrezac, alors paroisse d'Aric et aujourd'hui commune du Cheylard, était habitée par une famille du nom de *Bouchet* qui y ajouta celui de *Chabannes* lorsqu'elle vint plus tard s'établir au village de ce nom, aux portes du Cheylard.

Nous allons transcrire ici par ordre de date les naissances, mariages et décès que nous avons relevés sur les registres publics.

10 juin 1669. — Naissance et baptême de Jean-Jacques Bouchet, fils de Thomas Bouchet, maître cordonnier, et de Jeanne Jabrezac ; parrain : Jean-Pierre Bouchet, laboureur, habitant au lieu du Bouchet.

23 avril 1673. — Naissance et baptême de Jean Bouchet, fils de Thomas, ménager, et de Jeanne Jabrezac, demeurant au Cheylard.

30 août 1673. — Naissance et baptême de Marie Bouchet, fille de Claude, laboureur, et de Catherine Faure, demeurant aux Eygas, paroisse de St-Cierge.

3 octobre 1675. — Naissance et baptême de Catherine Bouchet, fille de Claude et de Catherine Faure.

26-29 avril 1677. — Naissance et baptême de Jeanne Bouchet, fille de Claude et de Catherine Faure.

20 février 1678. — Naissance et baptême de Marguerite Bouchet, fille de Thomas et de Jeanne Jabrezac.

3 février 1693. — Mariage entre Claude Bouchet de *Chabannes*,

Digitized by Google

fils de Jean et de demoiselle Valence-Brugière, et demoiselle Pierrette de Soubeyrand de Serres, fille de N. Hugues et de Charlotte d'Allard.

22 août 1695. — Naissance et baptême de Marguerite Bouchet, fille de s^r Claude et de demoiselle Pierrette de Soubeyrand. Parrain : N. Joachim Soubeyrand, s^r de Serres, du lieu et paroisse de St-Pierreville, et marraine : demoiselle Marguerite Bouchet, de la paroisse de St-Martin-de-Valamas.

26 août 1697. — Naissance et baptême de Marie-Françoise Bouchet, fille de Claude et de Pierrette de Soubeyrand.

6 février 1703. — Naissance et baptême de Charles Bouchet, fils de Claude et de Pierrette de Soubeyrand.

25 février 1707. — Naissance et baptême de Marie-Anne Bouchet, fille de Claude et de Pierrette de Soubeyrand.

5 octobre 1709. — Naissance et baptême de Jean-Florimond Bouchet, fils de Claude et de Pierrette de Soubeyrand.

... *1719.* — Mariage de Charles Bouchet de *Chabannes* avec Jeanne Saléon, fille de François Saléon, capitaine châtelain de St-Fortunat, et de Magdeleine Brugière, du Coudiol.

15 mars 1726. — Naissance et baptême de François Bouchet, fils de Charles et de Jeanne Saléon.

9 mars 1729. — Naissance et baptême de Jean-Louis Bouchet, fils de Charles et de Jeanne Saléon.

22 août 1731. — Naissance et baptême de Marie Bouchet, fille de Charles et de Jeanne Saléon.

5 novembre 1734. — Naissance et baptême de Françoise Bouchet, fille de Charles et de Jeanne Saléon.

11 novembre 1737. — Naissance au lieu du Bouchet, paroisse d'Aric, d'Hélène Bouchet, fille de Charles et de Jeanne Saléon.

19 mai 1741. — Mariage de s^r Jean-Florimond Bouchet, fils de s^r Claude et de demoiselle Pierrette de Soubeyrand, avec demoiselle Henriette de Vergèzes, fille de N. Claude et de demoiselle Antoinette Blanc de Molines.

26 août 1756. — Mariage entre Marie-Anne Bouchet, fille de s^r Charles et de demoiselle Jeanne Saléon, avec Raymond Bastu, fils de Jacques et d'Anna Viallet, d'Aric.

20 décembre 1762. — Mariage après dispense de parenté entre

Digitized by Google

M. Louis Bouchet, fils de s^r Charles et de demoiselle Jeanne Saléon, habitant Chabannes, paroisse d'Aric, et dame Marie-Antoinette-Clémence de Soubeyrand de Serres, Chanéac, fille de Me Joachim, seigneur de Serres, et de dame Marianne de Trémoulet de La Cheysserie, du lieu de Chanéac.

16 mai 1779. — « Pardevant nous, notaires royaux soussignés, furent présents : M. Louis Bouchet de Chabannes, fils de feu Charles Bouchet, bourgeois et de dame Jeanne *de* Saléon, résidant au lieu de Chabannes, paroisse du Cheylard et Aric, d'une part ; et demoiselle Louise-Apamis de Barjac de Rocoules, fille de N. Louis-Henri et de défunte dame Jeanne-Claire de Perouze, habitante de St-Péray, d'autre part ;

« Lesquelles parties procédant, savoir : ledit s^r du Bouchet de Chabannes comme personne libre, et ladite demoiselle de Barjac, du consentement et permission de sondit père, ici présent, ont promis se prendre et épouser en légitime mariage et icelui faire bénir en l'Eglise Catholique et Romaine à la première réquisition de l'un d'eux, se constituant ladite demoiselle tous ses biens présents et avenir comme dotaux qui ne seront payables qu'après le décès dudit M. de Rocoules père, et pour augment de dot led. s^r fiancé a donné à sad. fiancée la somme de 1200 livres, et ainsi vouloir sont lesd. parties sous obligation et soumission de leurs biens aux cours de ressort et conventions royaux de Nimes.

« Fait et récité aud. St-Péray, dans la maison dud. s^r de Rocoules père, en présence de N. François-Alexis Bouvier de Cachard, résidant en son château, paroisse de Boffres ; N. François-Joachim de Soubeyrand, seigneur de Chanéac, habitant dans son château, paroisse de Chanéac ; MM. Louis-François-Régis Tracol, avocat en parlement, juge général du comté de Crussol, principauté de Soyons et dépendances, habitant aud. St-Péray ; N. Louis-Henri de Bérion de Beaurepaire, habitant à St-Bazile, et de M. Me Jacques-André Saléon, avocat en parlement, juge de Chanéac, St-Michel et autres lieux, soussignés avec parties. »

3 juillet 1803. — Mariage de Louise Bouchet de Chabannes, née le 1er juin 1780, fille de Louis et de Louise-Apamis de Barjac de Rocoules, demeurant à Chabannes, et Pierre-Elzéar Durand, né à Bollène (Vaucluse), contrôleur des contributions directes, en

Digitized by Google

résidence au Cheylard depuis deux ans, fils de Jean-Laurent et de Suzanne-Marianne Laurent, demeurant à Bollène.

31 juillet et 3 août 1808. — Promesse de mariage entre Louis-François Bouchet-Chabannes, fils de Louis et de Louise-Apamis de Barjac, et demoiselle Marguerite-Françoise Clavel-Veyrans, domiciliée à Veyrans, commune de Bozas, fille de feu Henri et de vivante Jeanne de Chalendar.

11 mai 1810. — Naissance de Jean-Louis-Eugène Bouchet de Chabannes, fils de Louis-François et de dame Marguerite-Françoise Clavel de Veyrans. N'ayant qu'une sœur, mariée le 20 août 1845 à Claude-Antoine-Emmanuel Rouveure-Chambonnal, en lui s'est éteint le nom de Bouchet de Chabannes ; il mourut, il y a peu d'années, en Touraine où il jouissait de la retraite de capitaine de cuirassiers, auprès de son cousin le général du Barail (1).

XVI.

F. ROZIER (originaire de Vorey en Velay).

15 novembre 1735. — Mariage de s^r^ Jacques Rozier, de Poux, paroisse de Vorey, avec demoiselle Elisabeth Richard, fille de feu Florimond et de demoiselle Marie Descours.

Vers 1746, Jacques Rozier et sa fille Elisabeth, alors âgée de 10 ans, quittèrent le royaume pour fait de religion ; les biens leur ayant appartenu furent séquestrés et mis à la régie ; Marie Richard, veuve de Jean-Christophe Vernhes, belle-sœur dudit Rozier, se retira devers le roi et revendiqua ces biens-là, soit en vertu de la substitution apposée au testament de Florimond Richard, son père, soit comme plus proche parente faisant profession de la R. C. A. et R. Le roi lui en fit don par arrêt du Conseil du 29 octobre 1756 et elle en obtint main-levée par ordonnance de M. l'Intendant devant qui elle fut renvoyée ; elle eut encore un procès à soutenir contre un s^r^ Manson, dépossédé par le régisseur de certain domaine qu'il avait acquis du s^r^ Rozier peu de temps avant sa sortie du royaume et eut gain de cause.

H. LAFAYOLLE.

(1) Le général du Barail, ex-commandant du IXe corps d'armée, et ex-ministre de la guerre a épousé d^lle^ Marie-Françoise-Amélie de Chalendar, fille du général de cavalerie et de d^lle^ des Jardins.

Digitized by Google

DEUX INVENTAIRES

DU

CHATEAU DE LAVOULTE-SUR-RHONE (Ardèche)

1700 et 1710

(Suite III)

DANS LA GARDEROBE DE LAD. CHAMBRE

Une couchette aveq un chassis dessus, deux rideaux, deux bonnes graces fonds et dossier de damas vert frangé et molette d'or et argent faux, une paillasse, un lict de pleume, un mattellas de laine, un traverssin pleume, une couverture d'une petite estoffe de laine piquée, doublée d'une toile blanche. Ladite garderobe tendue d'un vieux cuir doré aux armes de la maison. Deux petits chenets de fer. Un petit tableau en marbre représentant un petit Jésus dans un cœur, son cadre noir. Onze vieux portraicts d'hommes et femmes dont il y en a sept en cadres noirs. Une tablette à trois planches. Une vieille chèze à bras garnye de cuir. Une vieille chèze de velours sizellé. Cinq siéges pliants garnys de vieux velours aurore. Une vieille chèze persée. Un mourceau de bergame et un mourceau de brocatel dans le petit cabinet regardant sur la terasse. Une petite tablette bois sapin.

DANS LE GARDE-MEUBLE PROCHE LA CHAMBRE N° 8.

Un paravant d'estoffe verte à six chassis. Neuf petites tablettes de bois noir doré. Une grande table bois noyer. Une glace de portière de carosse, et une autre du devant dun carosse. Cinq vieilles tables sur des tréteaux Une grande seringue leton. Une petite seringue ferblanc. Deux vieux chenets fer, un de cassé. Un grand coffre bois sapin avec sa serure sans clef. Deux coffres bois noyer à l'entique. Un autre vieux coffre bois noyer, son couvert de sapin. Un escran de brocatel. son pied de bois. Un autre coffre à l'entique bois noyer dans lequel a esté trouvé les ornements suivants, quy ont esté mis dans un autre coffre sapin de leur longueur : Un calice aveq sa patène argent. Quatre carreaux, deux de damas blanc, et deux de taffettas cramoisy servants à porter le missel. Deux tuniques de damas rouge, avec leur croix de satin jaune. Une bource de damas rouge dans laquelle a un voile de

Digitized by Google

calice de taffettas rouge, et un autre arasoir. Un devant d'autel de taffettas cramoisy avec des bandes de tapisserie à l'esguille. Une chasuble, l'estolle et manipule de damas cramoisy avec des bandes de tapisserie à l'esguille. Une pierre de marbre sacrée dans un cadre de bois. Trois chapes, une chasuble, deux dalmatiques. Deux estolles, trois manipules, un devant d'autel custodes, et porte croix, et deux carreaux de brocatel jaune et rouge, le tout doublé de boccassin vert, aux armes de la maison. Une chape et chasuble, deux dalmatiques, devant d'autel, porte croix, deux estolles, et trois manipules, le tout de damas blanc doublé de boccassin. Une escharpe de toille partie grillée or et soye. Une chape de taffettas cramoisy avec un petit galon d'or sur un ruban blanc. Deux chapes, custodes, porte croix, une estolle et manipule, le tout de brocatel de laine à feuillages rouges et blancs, avec des passements satin jaune, doublés de boccassin. Une chape de taffettas cramoisy parsemée d'estoilles blanches, les parements de lad. chape en broderie reputânts six apostres et le mantelet de velours avec un Jésus, brodé. Un vieux devant d'autel taffettas rouge. Un devant d'autel camelot rouge parsemé de croix jaunes, et partie d'icelluy d'une estoffe à fleurs doublé de boccassin. Une chasuble et un devant d'autel de damas blanc parsemée de tapisserie à fleurs faictes à l'esguille avec le nom de Jésus au milieu, estolle et manipule, le tout doublé de boccassin, aux armes de la maison. Deux boîtes carrées, le dessus couvert de satin rouge parsemé de petites perles. Un carreau de velours vert brodé d'or faux, d'un costé fermant à clef. Un petit carreau de tapisserie. Le couteau de saincte Catherine. Deux chandeliers leton.

DANS LE GARDE-MEUBLE DU MIROIR

Un grand coffre bois noyer dans lequel y a trois chapes, une chasuble, deux dalmatiques, un devant d'autel, credances, porte croix, le tout velours noir avec leur croix satin blanc, deux estolles. Trois manipules, frangées et houpées de soye blanche et noire, le tout doublé d'un boccassin noir sur lesquels ornements sont les armes de la maison, brodées or et soye. Deux pièces de satin bleu parsemées de fleurs de lix dorées, et une bande autour satin blanc herminés. Une croix du sainct Esprit en broderie d'argent. Une layette garnye de velours violet en dehors, este

Digitized by Google

dedans de taffettas aussy violet, avec des formesses d'argent et cantonnières de mesme dans laquelle layette y a quatre cordons de soye blanche et noire, avec trois houpes y manquant, onze formesses et une cantonnière. Un grand drapt mortuaire velours noir avec sa croix moire d'argent brodée d'un petit galon d'argent avec les armoiries aux quatre coins de Madame Margueritte de Montmorancy, duchesse de Ventadour, brodées or et soye. Un drap mortuaire de velours noir uny avec sa ligière verte. Quatre courtines de velours noir avec leurs franges soye blanche et noire. Deux grandz carreaux de velours noir à ung desquelz manque deux boutons. Un carreau moyen de velours noir y manquant trois boutons. Trois armoiries de la maison brodées or et soye. Deux contrevents de serge verte à six feuilletz le chacun. Plus le bois d'un contrevent. Cinq tables sur des tréteaux bois sapin servant à mettre les meubles.

DANS LA CHAMBRE DE L'OFFICIER

Un lict de drapt rouge compozé de sept pièces, une paillasse, un lict de pleume, un mattellas de boure, un traverssin, deux couvertures de laine, une rouge et l'autre jaune. La chambre est tendue d'une vieille bergame. Deux chenetz et une pelle fer. Deux chèzes noyer garnies de toille. Deux vieilles tables, une sur des tréteaux et l'autre sur son pied de noyer, aveq deux meschantz tapis de vieille bergame. Deux siéges pliantz garnys d'une vieille estoffe rouge. Un vieux coffre sans clef. Deux tablettes de chaisne à trois planches la chascune. Deux vieux fauteuls, un garny de vieille moquette. Un petit coffre sapin.

DANS LE PETIT CABINET VIS-A-VIS DE LA MONTÉE OU ESTOIT LE PEINTRE

Une couchette, une paillasse, deux mattellas de boure, un traverssin, deux couvertures de laine, un pavillon taffettas vert peu de valeur. Vingt-sept pièces des méthamorphozes d'Ovide en destrempe autour dudict cabinet. Un vieux armoire sculté. Une table bois noyer. Une vieille chèze.

DANS LA CHAMBRE DU CUISINIER

Un lict de bergame rayée de bleu concistant en sept pièces, le fondz de toille, une paillasse, un lict de pleume, un mattellas de boure, un traverssin, quatre bouquetz sur le lict, une vieille cou-

Digitized by Google

verture toille indienne, et une autre vieille couverture de laine blanche. Un autre lict de serge concistant en trois rideaux et deux bonnes grâces de serge verte, le fondz et dossier de mesme, lesd. rideaux et bonnes grâces galonnés et frangés de laine, une paillasse, un mattellas de boure, un traverssin, deux vieilles couvertures de laine, l'une rouge et l'autre verte. Deux tables sapin sur des tréteaux et un tapis de moquette. Six pièces de tapisserie à personnages peu de valeur. Trois mourceaux de vieille tapisserie à feuillages et bestiaux. Deux mourceaux de toille peinte au bas de la tapisserie. Un méchant lict à repos garny de boure et de paille. Une chéze noyer rompue garnye de toille. Une grande quarte sur la cheminée. Deux petitz chenets fer.

DANS LA CHAMBRE DU PORTIER

Un lict de drapt jaune couvrant cinq petites pièces, le dossier de taffettas jaune brodé de noir, une paillasse, un mattellas de boure, un lict de pleume, un traverssin, et une couverture de laine jaune. Une vieille pelle de fer. Une vieille table bois noyer. Un vieux armoire de sapin. Un vieux coffre bahuc. Deux petites pièces de camelot ou serge verte. Un vieux bois de couchette.

DANS LA CHAMBRE DE M. LE MAISTRE

Un lict de vieux damas feuille morte, concistant en trois rideaux, deux bonnes grâces ; pentes, soubassements, fondz et dossier de satin rouge, les pantes brodées aurore, les franges soye rouge, trois pommes de bois doré, une paillasse, un lict de pleume, un mattellas de laine, un traverssin, une couverture de toille blanche piquée, et une autre couverture piquée de toille indienne. Deux petits chenets fer avec leurs pincettes ; pelle et tenailles. Douze chèzes de paille à chapelet. Une vieille table bois noyer, avec son tapis de Turquie. Un petit miroir à cadre doré sculté. La chambre est tendue d'une vieille tapisserie à colonnes. Quatorze pièces de toille peintes en destrampe représentant des païsages et autres choses. Un garderobe noyer à deux portes dont la moitié est à fil d'archal. Un vieux armoire sculté sans clef.

DANS LA GARDEROBE DE LADICTE CHAMBRE

Un lict sur deux bancz composé d'une paillasse, un mattellas de boure, un traverssin, deux petites couvertures de laine. Un vieux coffre sculté sans serure. Une armoire sapin à deux guichetz. Une

Digitized by Google

petite table sapin avec son tapis de moquette. Quatre siéges pliantz, deux couvertz de moquette verte, et deux d'estoffe aurore. Un coffre sapin fermant à clef. Une chèze perssée.

DANS LA CHAMBRE JOIGNANT CELLE DE M. LE MAISTRE

Une table sapin avec son pied de noyer et un tapis de bergame. Un fauteul garny de serge rouge. Deux fauteuls de moquette. Un vieux fauteul de cuir. Un siége pliant couvert de serge rouge. Un tableau sans cadre. Une autre petite table sapin.

DANS LA CHAMBRE DU TAPISSIER

Quinze pièces de tapisserie de bergame de plusieurs façons et couleurs. Une vieille couverture de mulet. Quatre pièces de tapisserie de verdure. Une grande portière de moquette rouge, avec sa pente et franges de soye. Deux tapis de Turquie dont l'un sert à la chapelle de Monseigneur. Deux carreaux, à petitz carreaux de diverses couleurs. Deux carreaux de moquette à fleurs. Deux carreaux d'estoffe violette. Un carreau de taffettas cramoisy. Un carreau de toille. Un carreau de peau. Un vieux carreau de velours. Un carreau de velours violet servant à la chapelle de mond. seigneur. Un autre carreau violet. Un feu garny de sa pelle, tenailles, pinssettes, et grille à pommes d'assier. Deux chenets fer à l'entique, avec une vieille pelle. Une tablette de cuivre argenté à petites colonnes torsses. Deux vieux bras de cuivre doré. Une cuvette de plomb avec son pied de bois à quatre rouletz. Trois vieux chandelliers cuivre jaune cassés. Deux grands fauteuls couvertz de toille. Neuf chèzes noyer à chapelet couvertes de maroquin noir. Une table sapin sur des tréteaux avec son tapis de vieille serge rouge. Un vieux fauteul coupé garny de moquette servant au brancard. Une petite table sapin, son pied bois noyer. Deux tables sapin sur des tréteaux. Une vieille table aussy sur des tréteaux. Un grand coffre à bahuc. Quatre autres coffres à bahuc. Un cabinet bois noyer servant d'oratoire. Un petit cabinet bois noyer, avec un petit armoire au-dessus garny au dedans de taffettas vert. Quatre plaques de cuivre jaune. Un cadre doré. Douze plaques de fer blanc. Quatre lenternes à porteur. Deux bassinoirs, un cuivre jaune et l'autre cuivre rouge. Une chèze percée garnye de peau de porc. Deux vieilles chèzes. Deux siéges pliantz avec leurs sangles. Une quarte où sont les portraicts de tous les roys

Digitized by Google

de France. Deux bras de bois doré. Deux toilles servant à metre devant les fenestres de la chambre de Monseigneur. Un banc de moquette frangé de soye. Plusieurs franges de soye de différantes couleurs pesant. Un banc de bois noyer.

DANS LA GARDEROBE DE LA CHAMBRE DU TAPISSIER

Une tanture de tapisserie d'Auvergne de l'histoire d'Abram en sept pièces. Un lict contenant deux grands rideaux, deux bonnes grâces, le fonds dossier, pente et trois pommes de serge verte, une paillasse, deux mattellas, un de laine et l'autre de crin, un traverssin pleume, une couverture de laine blanche, et une autre couverture piquée de petite estoffe. Quatre chèzes à bras, une rompüe. Un garderobe bois sapin. Une table bois sapin avec un tapis de serge verte. Un relicaire. Trois chandeliers. Deux lustres à miroir à cadre de cuivre doré. Un lustre neuf de bois à six branches. Un autre lustre de bois peint en rouge à six branches de cuivre. Un petit coffre bahuc avec ses piedz de bois fermant à clef. Un garderobe bois noyer. Un autre garderobe noyer à cinq tiroirs. Un petit bahuc à chapeau. Trois testes à peruques avec leur pied. Un cadre noir à fil d'or Un autre cadre bois peint en blanc.

(A suivre). L'abbé A. ROCHE.

MONOGRAPHIE

DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE VIVIERS

(SUITE VI).

ROSIÈRES

MÈRE DES PAROISSES DE JOYEUSE, VERNON, BALBIAC ET CHAPIAS (1)

JOYEUSE (2)

IV

Le plus ancien titre que l'on connaisse prouvant l'existence d'une chapelle ou église à Joyeuse est celui dont nous avons

(1) *Abrégé des Annales de la ville et duché de Joyeuse*, par le vicomte de Montravel.

(2) Extrait de nos annales de la ville et duché de Joyeuse.

Digitized by Google

parlé à propos de Rosières, par lequel en l'année 1111 Léger, évêque de Viviers, joignit au prieuré de Ruoms, les églises de Rosières et de Saint-Pierre-de-Joyeuse.

Les titres concernant Joyeuse ne remontent qu'au commencement du XIIIe siècle. Parmi ceux-ci un des principaux pour les annales de la ville est un recueil sommaire des délibérations de la municipalité ou, comme on disait alors, de l'Université et des Consuls, commençant en 1239 jusqu'à 1493. Il est écrit en latin d'une écriture difficile à lire, que nous avons traduit en français. N'étant pas par ordre chronologique dans l'original, nous l'y avons mis, et inscrirons les articles, avec la mention *Rubrica* intercalés parmi les documents d'autres provenances.

A cette époque les privilèges et libertés étaient depuis longtemps libéralement octroyés, les marchés et foires existaient bien avant le XIIIe siècle. Mais, faute de documents, nous ne pourrons jamais savoir à quelle époque remontait l'organisation des Communautés. Voici le titre du document : *Rubrica instrumentorum ac scriptarum ville et universitatis Gaudiose totius que Mandamenti, ejusdem facta per me Antonium Suriam tempore consulatus probi viri Laurentii Baladuni avunculi mei. Anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo Cristianissimo francisco Rege Regnante francorum* (1).

1235, acte par lequel Bernard d'Anduze, autrefois héritier d'autre Bernard, donna plusieurs libertés et privilèges aux consuls et à l'université de Joyeuse, coté 101, du 4 des ides de décembre 1235 (Rubrica).

1237, le 8 des ides de juillet, acte reçu Stephani Roverii, notaire du château de Joyeuse, passé devant l'église de Saint-Pierre, par lequel Bernard d'Anduze, fils de feu seigneur Bernard et Dragonet de Montauban, et Heracle de Châteauneuf, fils de feu seigneur Guigon, font donation et concession aux habitants de Joyeuse des libertés et coutumes ci-après. Cet acte intéressant, mais fort long, comportant 20 articles, ne pouvant être rapporté ici, voir nos annales.

1249, donation par seigneur Guigon de Châteauneuf, au seigneur

(1) Pour abréger, nous omettons un grand nombre d'articles rapportés à nos annales de Joyeuse.

Digitized by Google

de Joyeuse, de la moitié des territoires de Joyeuse, au delà de Planzolles et de Payzac et aussi de toute la forêt de Bourbouillet et au delà de Chassagne et de l'Ardèche, etc. Coté KK. du 4 des calendes de septembre 1249 (Rubrica) (1).

Par acte (fort long) reçu Benedicto Grazelli, notaire du seigneur Guigon de Châteauneuf, passé dans l'église de N.-D. de Tine le 4 des nones de décembre 1250, par lequel ledit Guigon, seigneur de Joyeuse, donne, concède et confirme aux consuls et à la communauté toutes les libertés et privilèges accordés par ses prédécesseurs et les droits de jouissance de la forêt de Bauzon (2). Cet acte est souscrit par nobles Arnaud de Chaldeyrac, Guillaume de Montréal, Raymond de Sampzon, Odilon de Grospierres, Guillaume de Beaumont et nombre d'autres.

Ce bois faisait partie de la dot de la femme de Guigon, comme on le voit, à la suite de l'acte, par l'intervention de celle-ci.

1260, 2 des ides de mars, traité passé devant l'église de Joyeuse entre dom Mathieu, abbé des Chambons et la communauté des hommes de Joyeuse, sur l'usage des pâturages du bois de Bauzon. (Raymond, notaire).

1261, la veille des nones de janvier, dans l'église de Rosières, Randone, alias Vierne, femme de feu seigneur Guigon de Châteauneuf, pour elle et ses héritiers et pour la plus grande utilité et liberté du château de Joyeuse et sa communauté, confirme, loue et approuve toutes les libertés et coutumes données par les anciens seigneurs, comme il est contenu en trois instruments publics scellés de plomb, etc. (Bernardus Grazelli, notaire).

1268, le 4 des calendes d'avril, Pons Torchafolis vend à Bernard Odilon, damoiseau, pour noble dame Randone d'Anduze, dame de Joyeuse, tout ce qu'il possède au château de Labeaume, etc. (Reynaud, notaire).

1270, 3 des calendes d'avril, transaction par la même et noble Gervais de Naves, damoiseau, faite en la chambre de ladite dame,

(1) La forêt de Bourbouillet se trouve entre Joyeuse et Saint-Alban. On y voit de nombreux dolmens et une crevasse de 60 mètres de profondeur, où coule une source abondante qui, sortant plus loin, fait marcher un moulin.

(2) Ce bois, dont le nom semble indiquer une ancienne propriété du roi d'Arles, était situé sur les paroisses de Lablachère, Planzolles, Saint-Genest et Payzac, au mandement de Joyeuse. A la Révolution, il fut partagé entre les habitants qui le défrichèrent et le plantèrent en châtaigniers et vignes.

Digitized by Google

en présence de seigneur Mathei, abbé des Chambons, Guigon de Châteauneuf, clerc, Pierre de Solomniac, Guigon de Borne, damoiseaux. (Reynaud, notaire).

1279, 9 des calendes de juin, reconnaissance par Randone d'Anduze, dame de Joyeuse, à noble seigneur Guillaume de Randon, seigneur de Luc, qu'elle reconnaît pour son seigneur suzerain, de plusieurs fiefs, et donation à Dragonet de Châteauneuf, son fils, de tout ce que ladite dame a en propriétés aux châteaux de Labaume et Avalon (Vallon) en Vivarais, sous réserve de l'usufruit pendant sa vie, etc. Témoins : Regordon de Naves, chevalier, G. de Beauvoir, Armand de la Garde, G. et Armand de Chaldeyrac, chevaliers, et Gaucelin, fils de Regordon. Acte passé à Joyeuse *in fornello*. (Chabaud, notaire).

Ce Dragonet, seigneur de Joyeuse après son père Guigon, rendit hommage le 13 décembre 1287 à G..., évêque d'Uzès, pour Saint-André-de-Cruzières. Il créait les notaires de la baronnie de Joyeuse et aux contrats était apposé son scel en plomb portant ces mots : *Bulla Domini Dragoneti militis*.

Ce fut lui qui adopta dans ses armes les trois hydres ou dragons à sept têtes jointes aux armes des Châteauneuf, soit à cause de son prénom, soit pour se différencier des Châteauneuf-Randon.

1301, lundi après la fête de Pâques, requeste des consuls de Joyeuse au prieur de Rosières, pour nommer un syndic, pour faire des réparations à son église, coté 84 (Rubrica).

1310, acte par lequel on voit que les consuls de Joyeuse tenaient chaque jour de la fête de tous les Saints (mais que le droit antique était le second jour de la fête de la Pentecôte) leur réunion pour nommer les nouveaux consuls, avec confirmation des nouveaux privilèges de la ville de Joyeuse, coté P. du 18 mars 1310. (Rubrica).

1338, fête de saint Martin, compromis entre les consuls d'Aubenas et ceux de Joyeuse, au sujet de la foire de St-Luc que ceux d'Aubenas considéraient comme leur étant nuisible. Coté 106. (Rubrica).

1342, 16 juin, sommation aux ouvriers chargés des réparations du pont *(in flumen Begme)* et à terminer cet ouvrage. (Pons d'Avignon, notaire).

Digitized by Google

1342, 2 août, traité relatif à la création d'un moulin au lieu d'Anduze (1), sur la rivière de Beaume. *(Idem).*

1354, 3 octobre, transaction entre les habitants de Joyeuse et le seigneur, sur la forêt de Bauzon, droits de pâturage, glandage, usages du bois, le four banal et confirmation de plusieurs libertés. Coté F. (Rubrica).

1357, 5 janvier, convention entre les consuls de Lablachère et ceux de Joyeuse, portant que le tiers des dépenses pour les réparations des remparts de Joyeuse, seront à la charge des habitants de Lablachère. Coté 89. (Rubrica).

1354, 4 octobre, règlement pour les taxes de toutes les denrées, marchandises apportées sur les marchés et foires de Joyeuse. Acte fort long et intéressant.

1381, 16 juin, prix fait donné pour la construction de plusieurs tours aux remparts. (Rubrica).

1397, 18 mai, transaction entre les consuls de Joyeuse et les syndics de Vernon, sur les contributions des gens dudit lieu pour les réparations du pont, à cause des terres qu'ils ont sur la rive droite. Coté K. (Rubrica).

1398, 14 juin, proclamation et ordonnance sur les abus et excès des proxénètes et des couratiers. Coté A. (Rubrica).

1407, 25 septembre, proclamation du seigneur de Joyeuse défendant à tout le monde, dans le mandement de Joyeuse, de chasser les chevreuils, cerfs, perdreaux et autres fauves. Proclamation à laquelle les consuls de Joyeuse s'opposèrent. Coté V. (Rubrica).

1422, 22 novembre, acte où il est dit que le prieur de Rosières, qui l'est aussi de Joyeuse, était tenu d'avoir un prêtre et un clerc, pour dire la messe tous les jours, comme l'ont fait ses prédécesseurs. Coté 94. (Rubrica).

1432, juillet, érection de la baronnie de Joyeuse en vicomté par le roi Charles VII en faveur de Louis de Joyeuse, son chambellan, pour le récompenser de ses services, auquel il donne en même temps une pension de deux mille livres et le château de Salzet pour en jouir durant sa vie et celle de Jeanne Louvel, sa femme,

(1) C'est le moulin seigneurial, nommé aujourd'hui le moulin neuf.

Digitized by Google

qui était sœur de Marie Louvel, femme de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois.

1441, 5 septembre, confirmation de beaucoup de privilèges et libertés, dans lesquelles le seigneur de Joyeuse rendait quelques édits qui aggravaient les charges des habitants ; auxquels les consuls font opposition, suppliant le seigneur de les révoquer. Celles-ci furent entendues, le seigneur les révoqua et confirma les articles concernant les privilèges de Joyeuse. Coté Y. (Rubrica).

1462, 10 septembre, trois requêtes des consuls au seigneur. La première, que les clefs de la ville fussent confiées aux consuls, ce qui fut accordé. La seconde à propos des biens des débiteurs. La troisième, qu'il ne fût pas permis aux notaires, pour se faire payer de leurs émoluments, de faire arrêter ou incarcérer les parties. Le seigneur fait droit à ces requêtes. Coté X. (Rubrica).

Cet acte est le dernier de la Rubrica.

1513, 11 mars, Philippe Dalamagne, prêtre, fonde en l'église de Joyeuse la chapelle de St-André. (Rodilly, notaire).

Au mois de janvier 1560, par lettres patentes données par le roi Charles IX (qui n'avait alors que dix ans), première année de son règne, établissement à Joyeuse de la foire de Sainte-Catherine, le 25 novembre, à la requête de son cher et aimé cousin Guillaume, vicomte de Joyeuse. (Voy. annales).

Le 29 septembre 1570 eurent lieu les délimitations de Joyeuse et Saint-Alban. Des limites furent établies par la vicomtesse de Joyeuse, en l'absence du vicomte ; l'une d'elle fut gravée sur le rocher qui domine Garel, par l'empreinte d'une main et depuis ce lieu a gardé le nom de : Main de Madame. (Voy. l'acte entier aux annales).

En août 1581, Henri, roi de France et de Pologne, par lettres patentes érigea la vicomté de Joyeuse en duché-pairie en faveur d'Annet de Joyeuse, beau-frère du roi par son mariage avec Marguerite de Lorraine, dame de Vaudemont. Ce duché-pairie, composé des terres et seigneuries de Baubiac, Rosières, Lablachère, La Baume, St-Alban, St-André-de-Cruzières, St-Sauveur, Bec-de-Jun, Lapte, Dunières, baronnie de St-Didier et Lamastre. Données à Paris la huitième année du règne du roi, signées Henri

Digitized by Google

et de Neuville. Enregistrées au parlement le 7 septembre 1581. Signé du Tilliet. (Voy. les lettres en entier aux annales).

Voyez aussi aux annales les bulles données a Rome à Sainte-Marie-Majeure, le 11 juin 1617, par le pape Paul V, pour l'érection de Joyeuse en paroisse, distraite de Rosières, et en même temps l'autorisation de changer les dispositions testamentaires des fondateurs des chanoines en celle de l'institution d'une congrégation de l'oratoire pour l'éducation, et les engagements pécuniaires de la duchesse de Joyeuse pour la construction d'un bâtiment et l'entretien dudit collège (1).

Le 8 août 1618, Jean de l'Hostel, évêque de Viviers, commissaire délégué par S. S. le Pape, lança des lettres de fulminations réglementant les choses prescrites dans les bulles (2).

L'acte de fondation de l'oratoire fut passé à Paris, devant les notaires, au Châtelet, le dernier mars 1620, ensuite des bulles du pape, entre illustre princesse Madame Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Joyeuse et de Guise, femme de puissant seigneur Mgr Charles de Lorraine, prince de Joinville, autorisée par son contrat de mariage, unique héritière de l'illustrissime François, cardinal de Joyeuse, son oncle. Et R. P. Gibieuf, prêtre de l'oratoire, comme ayant pouvoir de R. P. messire Pierre de Bérulle, supérieur de ladite congrégation.

Cet acte rappelle les testaments et fondations des évêques, oncles de la duchesse, la bulle du pape, etc., etc. (Voy. annales).

La maison de l'oratoire a subsisté jusqu'à la suppression de toutes les corporations ecclésiastiques par la Révolution.

(A suivre). L. DE MONTRAVEL.

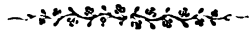

(1) Cette pièce, fort longue, est très intéressante et explicative.

(2) Pièce aussi fort longue et importante pour Joyeuse.

Digitized by Google

UN ARDÉCHOIS
EN TERRE SAINTE
(Suite XI).

CHAPITRE XXXIV

LES SŒURS DE SAINT-VINCENT DE PAUL. LES DAMES DE SION. — LE COUVENT DE L'ECCE HOMO. LE COUVENT DE St-PIERRE.

Je réserve pour la fin les admirables Sœurs de St-Vincent de Paul. J'ai aussi à rendre compte de ma visite au couvent de l'*Ecce homo* appartenant aux si méritantes Dames de Sion, avec lesquelles j'ai déjà fait connaissance à Saint-Jean-de-la-Montagne. Leur établissement est complété par le couvent de religieux du même ordre, les Pères de Sion, si heureusement, quoique lointainement, placés sur l'éminence qui domine Jérusalem au Nord-Ouest.

Les unes et les autres ne perdront rien à ma tardive visite.

Un attachement ancien et un lien personnel me portaient directement vers les Filles de la Charité. Je savais, d'autre part, par ouï-dire, par les nombreux pèlerins qu'elles avaient édifiés, ce que valait la petite phalange de ces vaillantes entre toutes qui ont pris en quelque sorte d'assaut la Jérusalem musulmane : — Je savais de quelle popularité jouissaient dans le monde indigène ces saintes filles que l'on appelle là-bas *el Akem franzaoui*, « les médecins français », et qui, de par une autorisation particulière du motessarif (gouverneur) de Jérusalem, ont le droit de pénétrer dans toutes les demeures, dans tous les édifices mahométans d' « el Odouss » (la ville sainte). Je savais qu'elles avaient la direction de l'hôpital gouvernemental, qu'elles desservaient la léproserie de Siloë, qu'elles distribuaient partout remèdes et consultations ; ce que je ne savais pas, c'était les prodiges qu'elles avaient fait pour édifier leur asile pour les orphelins et les vieillards et leur crèche pour les enfants trouvés. Et la Providence s'est bien chargée de me l'apprendre pendant mon séjour. Préci-

Digitized by Google

sément peu d'instants après la visite que j'étais allé leur faire, un nouveau-né était déposé à leur porte. Le soir, avant le souper commun, deux Sœurs m'attendaient à Casanova pour me demander d'être le parrain de leur nouvelle pensionnaire et de fixer le jour du baptême auquel on me priait de convier les membres du pèlerinage. On n'osait pas trop me charger de trouver une marraine, on comptait la prendre au hasard, au couvent.

Emu plus que je ne puis dire de cette touchante proposition, non seulement j'acceptai pour moi, mais je sollicitai une de nos plus aimables et plus pieuses jeunes filles du pèlerinage, précisément ma voisine de table, Mlle D..., d'Alexandrie, de me servir de commère. Son consentement et celui de son père ne se firent pas attendre. On prit jour pour le baptême. Ce fut une grande fête ce jour-là dans le couvent. Après la cérémonie à l'église de Saint-Sauveur, à laquelle assista une bonne moitié du pèlerinage, toute l'assemblée se transporta à l'hospice où une séance dramatique et musicale avait été préparée pour nous, et dont les orphelines et un jeune aveugle firent tous les frais. Quel réconfortant spectacle que celui de ces admirables femmes, sous l'impulsion de leur supérieure, la Sœur Sion — deux fois supérieure et par le titre et par l'intelligence, et prédestinée par son nom à servir le Christ à Jérusalem — se prêtant à tout et à tous, aux tout petits et aux très vieux, maternelles avec ceux-ci, filiales avec ceux-là ! Et il y en a qui prétendent que les communautés religieuses privent la patrie et le foyer domestique de mères de famille ! Mais, au contraire, elles en créent de merveilleuses et d'universelles pour tous ceux qui en manquent, et c'est le volontariat de la maternité qu'elles accomplissent ces célibataires d'élite, plus tendres, plus caressantes, plus mères en un mot que tant de mères selon la nature. Ah ! ils n'ont jamais visité d'asile ou d'orphelinat dirigé par des religieuses, les pauvres ignorants qui se font les échos de pareilles absurdités !

Après avoir visité les salles, les dortoirs, les réfectoires, les classes, reçu les confidences des religieuses, appris d'elles comment la guérison extraordinaire du fils d'un riche musulman, abandonné par tous les médecins, a popularisé leur nom — après avoir fait une quête pour la petite filleule du pèlerinage, nous

Digitized by Google

nous rendons à l'hospice municipal ou gouvernemental que dirigent les Sœurs, heureux de leur donner, devant la population musulmane de la ville, ce témoignage de notre respectueuse et sympathique admiration. Trois d'entre elles s'y rendent tous les jours, de 7 heures du matin à 7 heures du soir, suffisent à toutes les tâches, soignent les malades, veillent à la pharmacie, font la cuisine, assurent en un mot les services de l'établissement, — et tout cela pour la gloire de Dieu, sans la moindre rétribution, ce qui reste toujours une énigme pour les musulmans, mais ce qui naturellement les remplit de respect et d'enthousiasme pour ces créatures si désintéressées.

Pour remplir un rôle moins connu et moins populaire, les Sœurs de Sion, qui se vouent dans le cloître à l'enseignement de la jeunesse et plus particulièrement de la jeunesse israélite et qui ont été constituées pour travailler à la conversion des Juifs, n'en sont pas moins dignes d'éloges et de considération.

Tout d'abord, il y a lieu de dire que de tous les couvents de femmes de Jérusalem ce sont elles qui, grâce à la haute intelligence de leur supérieur et fondateur, le Père Ratisbonne, se sont créé la plus belle part en s'assurant la possession de l'arc de l'*Ecce homo* et d'une partie de la substruction de la *Via dolorosa*. Leur chapelle, édifiée sur les plans de l'éminent architecte, membre de l'Institut, M. Daumet, est une merveille de reconstruction et d'utilisation des précieux et majestueux documents que le vent de la destruction, qui a si souvent soufflé sur Jérusalem, a su épargner. La seconde partie du pilier de l'*Ecce homo* forme à l'abside le plus incomparable accompagnement. Je descends dans les sous-sols du couvent et l'on me montre, à sept ou huit mètres de profondeur, les dallages de la voie douloureuse ou « lithostrotos » que l'on a très habilement mis à jour sur une certaine longueur. Pas de doute, on se trouve bien en face de ces dalles larges et polies par où a passé le Christ. Les Dames de Sion ont tiré un excellent parti d'un espace restreint auquel il s'agissait de laisser son caractère et dont il fallait respecter tous les points. Elles ont dû établir une voûte sur un passage public pour ne pas séparer en deux leur maison.

Les bonnes religieuses ont donné ce matin (27 avril) l'hospi-

Digitized by Google

talité de leur chapelle à une partie du pèlerinage conduite par l'aumônier de leur pensionnat d'Alexandrie. Après la messe, une simple mais exquise collation nous est servie dans le parloir. Nous pouvons difficilement détacher nos regards du beau portrait du Père Marie Ratisbonne, qui sourit à ses chères religieuses. On nous apporte le livre des étrangers où nous retrouvons la signature de l'archiduchesse d'Autriche, plus familière et plus intime, Stéphanie tout court.

En feuilletant les pages précédentes, s'offrent à mes yeux les noms du cardinal Langénieux, dont la venue à Jérusalem, il y a deux ans, a remué si profondément la population de la ville ; de Madame Hélène de France, cette prestigieuse princesse dont on ne peut oublier la grâce souveraine et le charme fascinateur quand on a eu l'heureuse fortune de l'approcher ; de nombreux prélats, ecclésiastiques et touristes de distinction.

Les honneurs de la maison me sont faits par le R. P. Dedoué, de l'ordre de Sion, aumônier du couvent, religieux érudit et distingué, que je vais accompagner au couvent de St-Pierre pour connaître ainsi complètement la remarquable fondation des frères Ratisbonne.

Enseigner la jeunesse du pays, chrétienne, musulmane et surtout israélite, sous les deux formes, professionnelle et théorique, former des novices pour le recrutement de l'ordre, fournir le ministère aux deux communautés de femmes, à Jérusalem et à St-Jean, donner des retraites, étudier sur place l'histoire sacrée, telle est la noble et complexe mission des prêtres de Sion.

Ils ont édifié un vaste couvent au Nord-Ouest de Jérusalem, au-dessus du cimetière, sur les anciens confins des tribus de Benjamin et de Juda ; c'est l'agglomération la plus reculée de ce côté de la ville. Ils ont pu se procurer ainsi un fort bel emplacement comprenant cours, jardins et verger, terrains même de culture, et fournir à leurs élèves beaucoup d'air et d'espace pour leurs jeux et leurs travaux.

Le Père Dedoué nous fait visiter la maison, les sous-sols, les cuisines très bien tenues par les Sœurs tourières, la cave où maître Alexandre, caviste normand de la bonne école, vieux serviteur dévoué de la communauté, a trouvé le moyen de fabriquer

Digitized by Google

d'excellent vin, qui revient seulement à dix centimes le litre aux Révérends Pères. Il nous fait boire avec fierté du cru de « St-Jean dans la montagne », de 1893, déjà très bon et qui promet beaucoup.

Pour couronner notre visite, notre guide nous convie à venir admirer, de la terrasse de la chapelle, le splendide panorama qui se déroule de toutes parts. Aussi bien, l'occasion est excellente pour embrasser d'un coup d'œil, à la veille de mon départ, cette attirante cité et ses pittoresques environs.

Jamais je ne m'étais si bien rendu compte du spectacle placé sous mes yeux. La masse des établissements russes s'étend au Nord, comprenant l'hôpital, la cathédrale, le presbytère, l'hospice gratuit, l'hôtel payant pour les pèlerins aisés. Au Nord-Est, le mont Scopus où un avocat anglais, grand amateur d'antiquités bibliques, s'est fait construire une habitation. Toute cette région constitue le côté le plus accessible de la ville à laquelle elle est reliée par une sorte de plateau continu, que la ligne de l'enceinte murée, avec ses fossés factices, n'infléchit que faiblement. Le mont des Oliviers est à l'Ouest, dominé par la fameuse Tour russe qui commande toutes les positions du pays et correspond à la tour de Saint-Jean. Au Sud, j'embrasse le développement des vallées réunies de Josaphat et du Hinnon, au-dessus desquelles la ville s'avance de son vaste promontoire, véritable acropole dominant le reste du pays, et, un peu plus loin, la plaine des Géants où David se mesura avec les Philistins. En suivant la même horizontale, le cloître des Clarisses, le couvent de St-Elie, qui appartient aux grecs non unis; Katamour, résidence d'été de leur patriarche. Enfin, la gare et les établissements juifs de Montefiore viennent, jusqu'à nous, achever la circonférence.

CHAPITRE XXXV

EMMAÜS

Nous avons consciencieusement visité à peu près toute la ville et ses environs : reste à voir Emmaüs où Notre-Seigneur se fit reconnaître par deux de ses disciples, Cléophas et son fils Simon, à la fraction du pain.

Digitized by Google

L'excursion est intéressante, car à l'attrait historique qui s'attache au lieu, surtout après les récentes polémiques qui se sont produites, elle a l'avantage de nous faire faire plus ample connaissance avec la nature palestinienne dans ce qu'elle a de plus fruste et de moins apprêté. Pas la moindre route, en effet, à peine de mauvais sentiers de chèvres dans les pierres et les rochers, à travers champs, et il faut être de la région pour pouvoir se retrouver : ce ne sont que montées et descentes dans un pays, il est vrai, fertile, mais assez mal travaillé et absolument dépourvu de voies de communication et de moyens d'exploitation. Les céréales et l'olivier, la vigne dans les vallées et sur les coteaux exposés au soleil, constituent la richesse agricole du pays.

On m'explique que les fruits, branches et feuilles des beaux oliviers de Jérusalem passent en chapelets et objets de piété, autrement dit, ont un emploi d'ordre industriel, si je puis m'exprimer ainsi, et l'huile qui sert à la consommation est produite par les arbres de dernière catégorie. Nous rencontrons de longues files d'ânes chargés de souches et de racines ; c'est le combustible de l'hiver qui est porté à la ville : on profite des dernières pluies pour déraciner ce qui est destiné au feu. A propos de pluie, je dois marquer mon étonnement que l'eau pluviale, la seule qui serve à l'alimentation de Jérusalem et d'une foule d'autres villes de la Judée, soit aussi propre, saine, fraîche et agréable au goût. Elle est recueillie dans des citernes que l'on entretient avec beaucoup de soin : c'est le luxe et je dirai même une des coquetteries des habitants que leur citerne. L'excellent système de construction doit contribuer pour beaucoup à la conservation de l'eau. Plusieurs personnes mêlent à l'eau de citerne, l'eau d'Emmaüs de Latron, située sur l'ancienne route de Jaffa à Jérusalem, eau légèrement magnésiée, et s'en trouvent, disent-elles, fort bien.

Il paraît que les localités intéressantes sont réservées pour le voyage de retour, car l'itinéraire de l'aller ne présente rien de curieux à signaler. Après trois heures de marche, à la file indienne, à cheval ou à baudet (je préfère ce modeste animal depuis mon voyage à la mer Morte), nous voici à Emmaüs.

Messe et dévotions à la chapelle du couvent, ancienne construction remaniée par les Croisés et après eux par les Franciscains.

Digitized by Google

Je suis agréablement surpris de voir sur les murs de la chapelle une inscription de marbre au nom de « Pauline Nicolay *march*, (je suppose que cela veut dire marquise) *restauravit*. » Je me renseigne et j'apprends, en effet, qu'il existait en Judée, il y a une trentaine d'années, une demoiselle de Nicolay, tertiaire de Saint-François, qui fut la bienfaitrice du couvent d'Emmaüs. Elle était venue en Palestine avec une demoiselle italienne de grande vertu — devenue de son côté fondatrice des religieuses franciscaines — et toutes deux s'étaient très attachées aux lieux saints. Emmaüs attira plus particulièrement Mlle de Nicolay ; elle résolut de le tirer de l'obscurité et consacra sa fortune à relever la chapelle et à construire le couvent actuel.

On montre dans le couvent la chambre où elle habitait : on y a pieusement gardé les vêtements qu'elle portait. Le comte de Chambord la visita en 1861, lors de son voyage en Terre Sainte. Elle avait une sœur, carmélite ou religieuse du Sacré-Cœur, à Paris. Quelle est sa parenté avec les membres actuels de la famille de Nicolay ? A quel degré se rattache-t-elle à notre Vivarais ? C'est ce que les lecteurs de ces notes de voyage pourront découvrir mieux que moi. Ils me sauront gré, j'en suis sûr, d'avoir signalé une nouvelle et édifiante illustration de notre Vivarais.

Mais le but de notre excursion et le point important d'Emmaüs, c'est l'ancienne église des Croisés, édifiée autour et au-dessus de la maison ou de l'emplacement de la maison de Cléophas, où le Christ s'arrêta et s'attabla avec lui et son fils.

Ces belles ruines, encadrant une superficie de 750 mètres environ, sont reliées par une enceinte au jardin du couvent dont elles dépendent. Un morceau du mur de l'abside, large de deux mètres et resté debout jusqu'à hauteur d'homme, montre ce que pouvait être cette superbe et massive basilique que le fanatisme musulman a pu seul détruire et que le temps aurait respectée. Il reste aussi un beau monolithe formant la table du maître-autel.

(A suivre). GASTON PRIVAT.

Digitized by Google

LA FÊTE DES MORTS

A MA PETITE-FILLE (1)

Tu étais la grâce et la vie ;
Tes yeux caressants, d'un bleu pur,
Reflets de ton âme ravie,
N'étaient bien faits que pour l'azur.

Doux et mutin, ton fin sourire,
Cher Ange à la terre enlevé,
A ceux qui l'ont vu semblait dire
Le Paradis déjà rêvé.

Comme on t'aimait ! chère mignonne,
Fauvette rose aux cris joyeux,
Pour qui la vie était si bonne,
Que tu la chantais en tous lieux.

Pimpant oiseau, ton doux ramage
Mettait le charme en la maison ;
Le bruit était ton apanage,
Le printemps était ta saison.

Mais la mort de sa main cruelle
Hélas ! a fermé tes doux yeux,
Et c'est à la joie éternelle,
Que tu souris dans les Cieux.

(1) Paule-Elise Langlois, ma petite-fille et filleule, morte à Paris le 21 juin 1896, à l'âge de 8 ans.

Digitized by Google

Au cher foyer, plus de silence,
Moins de tumulte et plus de pleurs,
Car en songeant à ton absence
Combien sont tristes tes deux sœurs.

Puis, du cœur saignant d'une mère,
Du nid jadis plein de gaîté,
Monte comme une plainte amère,
Comme un long cri d'anxiété.

Notre deuil à tous est immense ;
Je ne saurais dire le mien.
Je t'aimais comme une espérance,
Ton petit cœur m'aimait si bien !

La mort a dissipé le rêve
Que nous faisions pour ton bonheur ;
Puisqu'à notre amour Dieu t'enlève,
Qu'il calme au moins notre douleur.

Le jour des morts était ta fête,
Chère âme et j'aurais voulu
De lys très blancs fleurir ta tête,
Comme la tête d'un élu.

A la tombe où ton corps repose,
D'autres ont prodigué les fleurs.
Pour souvenir, moi j'y dépose,
Ces vers, ma prière, et mes pleurs !

Privas, 2 novembre 1896.

PAUL D'ALBIGNY.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE DE L'ARDÈCHE

BOURLATIER

Bourlatier est un ancien fief et château de la commune de St-Andéol-de-Fourchade, qui a appartenu pendant longtemps aux seigneurs de Privas.

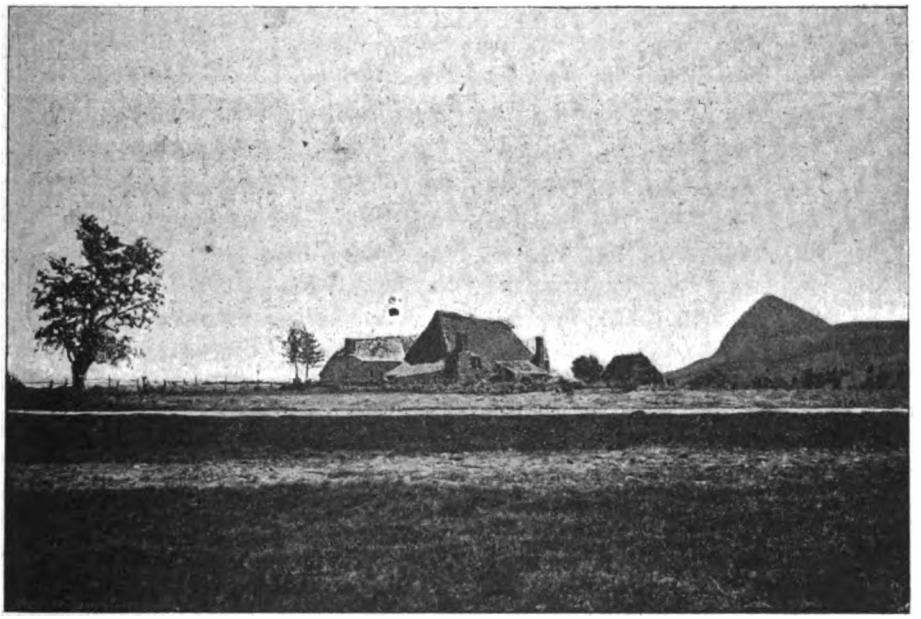

FERME DE BOURLATIER
(Le Gerbier de Jonc à droite).

En 1543, Louis de Lestrange, seigneur de St-Martial, Fourchade et Bourlatier, céda aux Chartreux de Bonnefoy tous ses droits de justice dans le mandement de la Combe du Pradal, au prix de 300 livres.

Les marquis de Gerlande, successeurs des Lestrange, possédaient encore au siècle dernier la seigneurie de Bourlatier, comme il ressort d'un arrêt du Parlement de Toulouse, en date du 24

Digitized by Google

mai 1757, « portant réglement pour les droits honorifiques des seigneurs, prérogatives de leurs officiers, pâturages et ban des vendanges, rendu en faveur de messire Charles César de Fay, chevalier, seigneur, marquis de Gerlande, baron de Boulogne, seigneur de Labastide, de la ville de Privas, de St-Martial de Bourlatier et autres lieux ».

Il en résulte, que dans chacun de ces lieux, le curé devait, chaque jour de dimanche et fête, recommander le seigneur de Gerlande et toute sa famille, au prône et aux prières publiques, lui donner, séparément du public et d'une manière distinctive, l'eau bénite par aspersion, commencer par lui et par ses officiers la distribution du pain bénit et des cierges ; que le juge dudit Gerlande devait précéder les consuls aux offrandes, processions et autres cérémonies publiques ; qu'il devait être convoqué à toutes les réunions de la communauté pour les présider, etc., etc. Ces droits étant les mêmes à peu près partout, il nous semble inutile d'en poursuivre l'énumération, mais peut-être n'était-il pas hors de propos de rappeler ce qu'ils étaient encore à Privas comme à St-Martial de Bourlatier, trente ans avant la Révolution française, laquelle, à notre avis, fut autant le produit des blessures faites par la noblesse à l'orgueil de la classe bourgeoise, que des abus très réels qui s'étaient perpétués sous l'ancien régime.

Le dernier marquis de Gerlande eut pour héritier sa nièce, qui avait épousé le duc d'Aiguillon, et le sort de Bourlatier nous est indiqué par un acte passé à Lyon, dont voici le sens :

Le 27 juin 1779, par l'intermédiaire de Tournachon, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, Emmanuel Armand Duplessis Richelieu, duc d'Aiguillon, pair de France, etc., comme seul héritier de sa mère, Anne Charlotte de Crussol, duchesse d'Aiguillon, inféode et transporte, à titre de bail à fief franc et noble, à messire Claude Julien de Ronchol, seigneur de Beaumes, Ruelle et autres lieux, demeurant en son château de Beaumes, paroisse de St-André-des-Effangeas, les terres, seigneuries et baronnies de Bourlatier, St-Martial, St-Andéol-de-Fourchade, Arcens et Dornas, la justice haute, moyenne et basse ou portion d'icelle, les directes, rentes, censives et autres droits seigneuriaux..... les quatre domaines nobles de Bourlatier et autres propriétés nobles

Digitized by Google

et féodales en dépendant, sans en rien réserver que la foi et hommage, que ledit sieur de Ronchol et les siens seront tenus de prêter au duc d'Aiguillon et aux siens.... au prix de 105.000 livres, dont Tournachon donne quittance.

L'année suivante (22 janvier), à Villeneuve-de-Berg, ce Julien de Ronchol épousait Anne Elizabeth de Malmazet, de St-Andéol. Outre la dot qui était assez ronde pour le temps, le beau-père céda à son gendre l'office de lieutenant particulier civil du bailliage de Villeneuve-de-Berg, dont il avait été investi à titre d'indemnité par suite de la réunion au bailliage de l'office de capitaine viguier dont il était précédemment titulaire.

Le château de Bourlatier était en ruines au milieu du siècle dernier, puisque la lettre du curé de St-Martial, en date de 1762 (dans la *Collection du Languedoc*) en signale « les masures des décombres » (1).

Aujourd'hui, le grand intérêt de Bourlatier concerne spécialement les touristes, parce que ce lieu marque, sur la route de Mézilhac au Béage, le point de départ du chemin de Bonnefoy et des Estables, qui est le plus élevé de France, et sur lequel s'établira certainement tôt ou tard, un *Sanatorium*, c'est-à-dire une de ces *Stations d'air*, dont nous avons eu le tort jusqu'ici de laisser le monopole à la Suisse et à l'Allemagne.

Ce chemin, qui sera incessamment terminé, aura, à partir de Mézilhac, un parcours de 32 kilomètres, dont six de Mézilhac à Lachamp, sept de Lachamp à Bourlatier, treize de Bourlatier à Bonnefoy, deux de Bonnefoy à la limite de la Haute-Loire, et enfin quatre ou cinq de cette limite aux Estables, avec une altitude moyenne de 1.250 mètres (2).

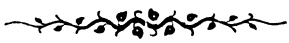

(1) Voir notre *Notice sur St-Martin-de-Valamas*, p. 40, 48 et 53.

(2) *Voyage à travers l'Ardèche et la Haute-Loire*, p. 309 et 350.

Digitized by Google

DEUX INVENTAIRES

DU

CHATEAU DE LAVOULTE-SUR-RHONE (Ardèche)

1700 et 1710

(Suite IV)

DANS LE GRAND GARDEROBE

quest dans la chambre du tapissier, y a les paquetz suivants cottés par numéros:

Dans le paquet n° 1, il y a trois housses de chèzes à fondz couleur de servize à fleurs d'argent et autour frangées de soye verte et argent faux. Quatre housses de chèze taffettas rayé de plusieurs couleurs. Trois housses de fauteul de satin de Persse. Quatre tetz de damas à fleurs blanches fondz bleu. Quatre autres tetz d'un damas aurore, plus un petit tetz et finallement neuf pièces dudit damas.

Dans le paquet n° 2, il y a deux grands rideaux de serge blanche. Deux grands rideaux de serge bleue. Cinq housses de chèze de serge rouge.

Dans le paquet n° 3, il y a un lict caffard contenant quatre rideaux, deux bonnes grâces, deux soubassements, une courte pointe, le fondz et le dossier, frangé d'une petite frange de soye de la mesme couleur, les trois pantes du mesme caffard garnies d'une longue frange de soye de la mesme couleur.

Dans le paquet n° 4, il y a un lict de damas vert, compozé de deux rideaux, deux bonnes grâces, courte pointe, son soubassement, le fondz, dossier et pantes estants cousus ansamble, frangés et molettés de soye verte et d'or faux.

Dans le paquet n° 5, il y a cinq bandes de point d'Ongrie, trois bandes d'une serge rouge doublées de toille rouge, avec une petite frange or et argent faux, deux pantes à point d'Ongrie, bordées d'une campane, deux pièces de brocatel à grandes fleurs et fondz jaune.

Dix-sept mourceaux de bordure de tapisserie de cuir doré dans ledict garderobe ; et aussy un maroquin noir.

Quatre armoiries de la maison or et argent fin.

Digitized by Google

DANS LA CUISINE

Dix marmittes aveq leurs couverts cuivre rouge. Huict casserolles à queue cuivre rouge. Quatre casserolles rondes cuivre rouge. Une poile à bouillon cuivre rouge. Une chapounière aveq sa feuille et couvert, le tout cuivre rouge. Deux passoires cuivre jaune. Une liche-frite cuivre rouge. Une escumoire cuivre rouge. Deux escumoires cuivre jaune. Cinq tourtières sans couvert cuivre rouge. Deux couverts de tourtière fer. Un poilon à queue cuivre jaune. Une culière à pot cuivre rouge avec sa queue de fer. Une petite culière de cuivre rouge avec sa queue de fer. Quatre poiles à frire fer. Une liche-frite fer. Deux grilles de fer. Trois pelles fer. Des tenailles fer rompues. Deux couteaux à acher. Un machier fer. Un grand couteau rompu. Quatre broches de fer. Un bordon fer servant à tenir les poiles. Deux gros chenets fer. Une grande crimalière. Trois brochettes fer. Deux astières fer. Un petit chauderon cuivre rouge. Trois chandeliers de fer. Une chaudière à laver la veisselle, cuivre rouge. Huict fers pour tenir les marmittes au feu. Une poissonnière cuivre rouge. Un petit poilon cuivre jaune. Trois couverts de tourtière cuivre rouge, l'un grand, l'autre moyen, et l'autre petit. Huict grilles au potager. Trois tables de sapin, deux sur leurs tréteaux, et l'autre sur son pied bois sapin, au garde-manger. Neuf grandz plats estain. Sept plats d'entrée estain, un fondu. Huict assiettes d'entremetz estain. Quatre fondz de plats ronds estain. Vingt-trois assiettes estain fin. Treize assiettes estain commun. Deux douzaines culiers estain fin. Une douzaine forchettes d'assier. Quatre tasses estain commun. Une escuelle estain fin. Une grande salière et une petite estain commun.

DANS L'OFFICE

Une grande table sapin avec son pied pliant. Douze escabeaux noyer. Plus une table bois noyer avec ses trois piedz. Plus une table sapin ovale avec son pied pliant. Une autre table sapin sur des tréteaux. Une grande fontaine avec son couvert et robinet cuivre rouge. Une cuvette cuivre rouge. Une pompe avec sa garniture estain fin. Un moustardier estain. Un flambeau rond argenté. Deux girondolles cuivre argenté à quatre branches la chacune. une branche cassée. Deux porte-mouchettes de cuivre

Digitized by Google

jaune avec leurs mouchettes, une de cassée. Six petitz flambeaux de cuivre argenté. Quatre petitz flambeaux ronds cuivre jaune. Quatre flambeaux carrés cuivre jaune. Sept grandz ou petitz chandelliers cuivre jaune, deux de cassés. Trois flambeaux, moyenne grandeur, cuivre jaune. Un pot d'estain. Une pinte et une chopine estain. Un porte-verre de fil d'archal sur son pied de bois. Une cuvette de cuivre rouge à raffrechir. Trois poiles à confiture cuivre rouge. Une escumoire cuivre rouge, avec sa queue aussy de cuivre. Deux goffriers de fer, un rond et un carré. Deux gros chenets de fer. Une pelle à feu fer. Une petite pelle à fourneau fer. Deux pezons à pezer, dont un est rompu. Un mortier marbre blanc, son pilon de buicts cassé. Neuf boites de fer blanc, estant grandes que petites, avec leurs couverts aussy fer blanc. Deux tambours à passer du sucre. Plusieurs moules de fer blanc à faire du fromage. Plusieurs autres moules de fer blanc à faire des pâtés. Une loche de fer cassée. Deux tripiers de fer. Sept grilles à fourneau, dont quatre de cassées. Un crochet fer. Deux petits tripiers de fer. Une petite table sapin sans pied. Deux boites carrées de fer blanc sans couverts. Un coffre bahuc à veisselle. Un pied de table carré.

DANS LA SALE A MANGER JOIGNANT LA MONTÉE DE LA CUISINE

Deux grands chenets fer à quatre pommes leton. Une table à buffet sapin. Une table bois noyer à l'entique. Un tableau avec son cadre bois noyer, où sont les alliances de la maison. Un vieux escran de serge verte, avec son pied de bois.

A LA TERASSE

Un banc.

AU PETIT SALON

Une fontaine de cuivre jaune à trois robinets, deux de cassés. Une cuvette cuivre rouge sur trois roulettes.

DANS L'ESCURIE

Au lict de Lapierre, cocher, une paillasse, deux mattellas de boure, un traverssin de pleume, deux vieilles couvertures de laine, l'une bleue et l'autre rouge. Un petit coffre sapin. Au lict du postilhon, une paillasse, un mattellas de boure, un traverssin, deux vieilles couvertures de laine, une blanche et l'autre rouge.

Digitized by Google

DANS LA CHAMBRE DU SUISSE

Une vieille tapisserie de bergame et cuir doré de nulle valeur. Une chèze à bras servant à porter, avec deux roues et un marchepied. Un coffre bahuc avec des bandes de fer. Une table ronde bois sapin avec un vieux petit tapis. Un siège pliant garny de vieille tapisserie. Une couchette, une paillasse, deux mattellas boure, un traverssin pleume, et deux vieilles couvertures de laine, une jaune et l'autre verte. Un petit chenet de fer.

A SAINCT-LAGER

aux membres occupés par le sieur Herbinet :

Un lict de serge rouge, concistant en deux rideaux et une bonne grâce, le fondz, dossier et pante de la mesme estoffe, avec trois trinques de fer, une paillasse, un lict de pleume, un mattellas de laine, un traverssin, deux couvertures, une de laine et l'autre de petite estoffe de laine à petits carreaux. Deux chenets de fer. Ladite chambre est tendue de plusieurs mourceaux de tapisserie de Bergame. Sept vieux tableaux y comprins une planche à pot de fleurs. Une petite couchette avec son pavillon de serge verte, garny d'une paillasse, de deux mattellas de boure, un traverssin, deux petites couvertures de laine blanche, sa courte pointe de moquette. Un grand armoire bois chastagnier. Un autre armoire bois sapin. Trois fauteuls sans garniture, et un autre couvert de moquette. Quatre chèzes de paille. Une petite chèze de bois. Un siège pliant serge rouge. Une grande table noyer avec son tapis de moquette. Une autre petite table bois sapin. Une table brisée bois sapin. Trois chaudières cuivre rouge, une hors de service. Un tripier fer. Deux autres chenets fer, la pelle et pinssettes. Un petit coffre bahuc. Une tablette à trois planches bois noyer. Un grand rechauf de fer sur trois pieds. Au lict à Marie, une paillasse, un mattellas de boure, un lict de pleume, une couverture de laine verte, et deux mourceaux de vieille estoffe au devant dud. lict. Un petit coffre sapin.

A LA CHAMBRE DES MALADES

Sur deux bancs, une paillasse, un mattellas de boure, un traverssin, et un meschant pavillon de vieille serge verte, et deux vieilles couvertures de laine.

Digitized by Google

A LA FRUICTERIE

Lad. chambre est tendue de vieille bergame. Une petite table noyer sur des tréteaux. Un fauteul sans dossier garny de moquette. Deux chenets fer.

A LA CHAMBRE DES RATS

Une sellette garnye de ses harnois de la bricolle et harnois de costé, avec les guides. Un cuissin de chèze garny d'estoffe grize. Une selle de femme garnie de velours cramoisy sans garniture, avec une petite frange d'argent fin. Une selle piquée de velours bleu avec des trasses d'argent sans estrivières. Une selle à la royalle de velours ver frangée d'or avec ses harnois y manquant un des boutons des custodes. Une selle pour un bidet avec ses sangles seulement. Une selle garnie de velours aurore avec tous ses harnois. Une selle de chamoy sans poitral. Une vieille selle de chamoy sans estrivières ny poitral. Une vieille selle sans garniture. Une selle à l'anglaise garnye. Un cuissinet de chamoy rambouré de crin à courir la poste. Deux selles à mulets pour la littière. Deux harnois de carrosse de derrière avec leurs brides. Deux garnitures de brides de carrosses sans bordure. Deux vieux harnois de carrosse de volée. Une vieille housse de drapt gris. Un vieux harnois de chèze. Un harnois de chèze composé d'un harnois de brancard, et celluy de costé sans selette avec une dossière. Un guide de fil, de chèze. Deux paires estrieux tout neufs. Deux harnois de derrière de carrosse, garnis de leurs brides. Deux vieilles brides de carrosse pour les mulets. Une selle malière garnie y manquant seulement le poitral. Une vieille selle de chamoy garnie. Trois basts de mulet garnis. Douze couvertures de chevaux. Trois chenets fer.

LINGE

Quatre draps fins neufs du premier article du précedant invantaire. Dix draps toille fine de mesnage neufs du second article dud. invantaire. Seize draps fins de médiocre valeur des vingt-sept du troisiesme article dud. invantaire. Quarante-sept draps du quatriesme article dud. invantaire. Dix draps vieux communs du cinquiesme article dud. invantaire. Quatre napes damassées neufves du sixiesme article dud. invantaire. Trante-sept napes à la Venise bonnes du septiesme article dud. invantaire. Douze

Digitized by Google

napes à la Venise du huictiesme article dud. invantaire. Huict napes de manne du neufviesme article dud. invantaire. Douze douzaines et demy serviettes de l'article onze dud. invantaire. Deux douzaines et deux serviettes damassées du douziesme article dud. invantaire. Cinq douzaines et demy serviettes plenes pour le commun du treiziesme article dud. invantaire. Deux chemises pour les bains du quinziesme article dud. invantaire. Quatre fers à repasser le linge.

Et de la bibliothèque et de la salle à manger les cletz estant entre les mains de Monseigneur. Signé : Banier et une signature illisible.

De tout le contenu au présant invantaire, sieur Jean Herbinet s'est chargé en bonne et deüe forme ce dix-septiesme novambre mil sept centz. Signé : Herbinet, Banier et une signature illisible.

Ce quinziesme febvrier 1702, par ordre de Monseigneur le duc de Vantadour, M. Herbinet m'a remis le contenu au présant invantaire et mensuis charge presance messieurs Rast, Senglon et Azemar quy se sont soubzsignés avec moy, Banier, après avoir vérifié le tout à la rézerve du cabinet de Monseigneur.

RUBRIQUE DU PRÉSANT INVANTAIRE

Primo, la grande sale, fol..... 1
Le petit cabinet de la grande sale, fol..... 1 verso
Le passage de la sale à la chambre du roy, fol..... 1 verso
Le cabinet à costé du passage de la sale à la chambre du roy, fol..... 2
La chambre du roy, fol..... 2 verso
La première chambre joignant la chambre du roy, fol. 4
La chambre du billard, fol..... 5 verso
La troisiesme chambre devant la terasse, fol..... 5 verso
La chambre boizée de l'alcove, fol..... 7
La galerie, fol..... 8
La chambre appelée Saincte-Catherine, fol..... 10 verso
La chambre n° 1, fol..... 11
L'entichambre du n° 1, fol..... 11 verso
La chambre du n° 2, fol..... 12
L'entichambre du n° 2, fol. ..... 12 verso
La chambre du n° 3, fol..... 12 verso

Digitized by Google

Le cabinet de la chambre n° 3, fol..... 13
La chambre du n° 4, fol..... 13
La garderobe du n° 4, fol..... 14
La chambre des valetz de pied, fol..... 14 verso
La chambre des porteurs, fol..... 14 verso
La chambre attenant à celle des porteurs, fol..... 14 verso
La chambre n° 5, fol..... 15
La garderobe du n° 5, fol..... 15 verso
La chambre n° 6, fol..... 15 verso
L'entichambre du n° 6, fol..... 16 verso
La chambre n° 7, fol..... 17
La chambre n° 8, fol..... 17 verso
La garderobe du n° 8, fol..... 18 verso
Le garde-meuble proche la chambre n° 8, fol..... 19
Le garde-meuble du miroir, fol..... 20 verso
La chambre de l'officier, fol..... 21 verso
Le cabinet vis-à-vis la montée où estoit le peintre, fol. 22
La chambre du cuisinier, fol..... 22
La chambre du portier, fol..... 22 verso
La chambre de M. Le Maistre, fol..... 23
La garderobe de lad. chambre, fol..... 23 verso
La chambre joignant celle de M. Le Maistre, fol..... 23 verso
La chambre du tapissier, fol..... 24
La garderobe de la chambre du tapissier, fol..... 25 verso
La cuisine, fol..... 27
L'office, fol..... 28 verso
La salle à manger, fol..... 30
La terasse, fol..... 30
Le petit salon, fol..... 30
L'escurie, fol..... 30
La chambre du suisse, fol..... 30 verso
St-Lager, fol..... 30 verso
La chambre des malades, fol..... 31 verso
La fruicterie, fol..... 31 verso
La chambre des Rats, fol..... 32
Le linge, fol..... 33

(A suivre). L'abbé A. ROCHE.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE DE L'ARDÈCHE

LES ESTABLES

Le village des Estables est situé au pied du Mézenc, du côté de l'ouest. La description qu'en fait Georges Sand, dans le *Marquis de Villemer*, montre qu'il a été réellement visité par l'illustre écrivain. Les savants y ont constaté, dans les lauses du mur du cimetière, la présence d'ammonites, de gryphées arquées et d'autres fossiles du terrain jurassique, phénomène qui eût paru jadis extraordinaire, parce qu'il est difficile d'admettre que la mer se soit élevée à la hauteur de 1.350 mètres, mais que la théorie des soulèvements rend aujourd'hui fort explicable.

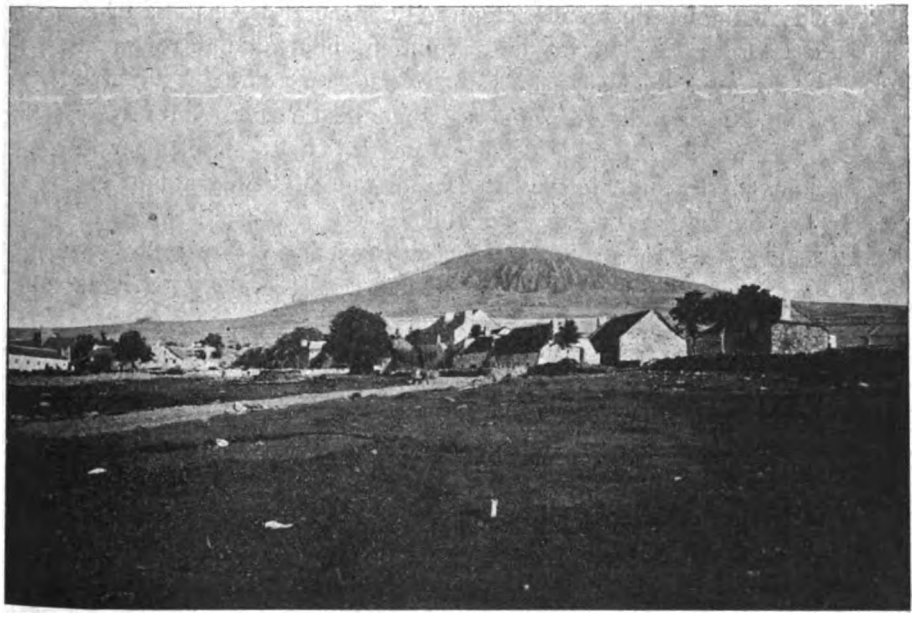

LES ESTABLES
(Le Mont Mézenc vu des Estables.)

Les Estables sont visités chaque année par les touristes du Mézenc. La plupart vont coucher à la maison des gardes forestiers, pour faire de grand matin l'ascension de la montagne.

Digitized by Google

Les Estables dépendaient jadis des Chartreux de Bonnefoy. En 1230, les Chartreux inféodaient aux habitants des Estables le droit de forestage dans la plus grande partie de leurs forêts, moyennant la redevance d'un quarton de froment par chaque feu. En 1273, les habitants se reconnaissent hommes-liges de la Chartreuse et déclarent tenir d'elle leurs terres. Mais les Chartreux relevaient eux-mêmes de la baronnie de Fay, possédée par le comte de Valentinois, et il y eut, en 1299, entre eux et ce puissant personnage, une transaction au sujet de la justice des Estables. Ce lieu faisait partie de la seigneurie du Mézenc, et l'on peut voir dans la *Notice* qu'a publiée sur cette seigneurie M. Truchard du Molin, la suite de ses aventures historiques.

Les Estables ont été le berceau d'un des officiers généraux les plus distingués du premier empire. Le général de Chambarlhac, né en 1754, était, avant la Révolution, lieutenant au régiment d'Auvergne. Il se signala dans diverses rencontres et fut créé général de brigade sur le champ de bataille d'Arcole. Après avoir contribué à pacifier les départements de l'Ouest, désolés par la chouannerie, on le retrouve à Marengo où sa belle conduite est mentionnée dans l'histoire de M. Thiers. Il fut ensuite commandant de place à Tortone, Mayence et Bruxelles. Il dirigea l'expédition de Walckeren, qui eut pour effet d'expulser les Anglais de la Hollande.

Les papiers de la famille d'Agrain nous apprennent qu'il fut, à Bruxelles, un des témoins du mariage du dernier d'Agrain avec une Hollandaise. Après s'être rallié, comme tant d'autres, au gouvernement de la Restauration, il fut mis à la retraite en 1821 et mourut à Paris en 1826. Son portrait est au Musée du Puy. Il y a, près de Borée, un château de Chambarlhac, qui appartenait à de vieux nobles de ce nom ; mais aucun document, à notre connaissance, ne prouve que le général appartînt à cette famille.

A. MAZON.

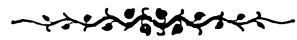

Digitized by Google

LE PRIEURÉ

DE RUMPON OU ROMPON

(Suite III)

INVENTAIRE DES DOCUMENTS DU PRIEURÉ DE ROMPON RENDUS A M. DE MAYNIAC PAR M. DE BEDEL

Premièrement un livre couvert en parchemin, intitullé sur la première couverture et au premier feuilhet : *Recognitio de Ronpone veteri et de vouta*, reçeu par Me Fage, contenant 40 fuilhets d'escripture outre le répertoire mis au commencement contenant quatre pages et demy d'escripture, led. terrier signé par led. Fage au premier fuilhet en suite de l'intitullation, lesdits fuilhetz dud. livre tous marqués par chiffre, ledit terrier cotté au bas par n° 1 (5 février 1336).

Ung autre livre couvert de parchemin, intitullé sur la couverture et au premier feuilhet : *Recognitiones de Lubilhaco facta*, par Me Fage, signé par ledit Fage, notaire, avec sa marque après ladite intitulation, laquelle est suivie de répertoire contenant 8 pages papier d'escripture, et led. terrier contient les recognoissances des nommées aud. répertoire en quatre-vingts feuilhets, ledit livre cotté au-dessous par n° 2 (2 mars 1336).

Autre livre, couvert et relié en parchemin, des recognoissances faictes au prieur de Rompon par les habitants de Romans, reçues par Me Amédée Jamoron, notaire, extraictes et signées au pied de chasque recognoissance par Me Roman Thome, commissaire deputé par la souveraine court de parlement du Dauphiné pour le renouvellement des terriers de l'église et prieuré de Rompon, au commencement duquel livre apprès quatre feuilhetz en blanc est mis le répertoire contenant trois feuilhetz d'escripture et suivant quatre feuilhetz blancs et apprès est escript la recognoissance généralle et la teneur de la commission. Et suit ledit terrier et finit au feuilhet

Digitized by Google

septante-cinq, led. Thome, notaire et commissaire, ayant signé au pied de chasque recognoissance, commençant par le 18e may 1534 et finissant par le 24e février 1538, ledit livre cotté au bas par le n° 3.

Autre livre couvert de parchemin, intitulé sur la couverture : *Recognitiones Romponis*, au commencement duquel est la rubrique contenant trois feuilhetz et partie d'autre et apprès suivant lesd. recognoissances despuis le premier feuilhet jusques au huictante-quatrième inclus, commencé en l'an 1487 et fini en l'an 1492, led livre cotté n° 4.

Ung petit livre recognoissances du prieur de Rompon, signé par Me Vincent Laugerii et autres notaires, contenant 53 feuilhets d'escripture, commencé le 17 mars 1457, fini le 28 février 1490, ledit livre cotté par n° 5.

Ung petit livre couvert de parchemin, contenant 31 feuilhetz d'escripture, y en ayant 5 en blanc, led. livre intitulé sur la couverture : *Liber fundationum et legaterum ecclesiæ parrochialis Pousini*, reçu par Me Laurans Philipponis, tant en langue latine que françoise, commencé l'an 1497 et fini l'an 1526, ledit livre cotté au bas par n° 6.

Ung rouleau parchemin tirant unze peaulx, contenant pluzieurs recognoissances faictes au prieur de Rompon par les habitants du Pousin en l'an 1201, intitullé au-dessus : *Recognitiones de Pousino*, reçues par Me.... Led. rouleau icy cotté 7.

Autre rouleau contenant quatre peaulx de parchemin où sont les recognoissances reçues par Me Jean de Chalzac, notaire de Baix, par les emphitéotes y nommés, faictes au sacristain de Rompon, en datte du 2 janvier 1637, cotté par n° 7.

Autre rouleau contenant dix-sept recognoissances en deux peaulx parchemin, reçues par Me Guilhaume Jacob et signées par extraict par Me George, notaire, en datte de l'an 1332, intitullé au-dessus : *Recognitiones de Bouyo et in fina una de Sancto Vincentiones de Barrès* (sic), cotté n° 9.

Ung petit rouleau parchemin de trois peaulx, contenant..., intitullé au-dessus : *Rompon*, cotté n° 10.

Autre rouleau en cinq peaulx parchemin, intitulé au-dessus :

Digitized by Google

Recognitiones de Sancto Ciricio et Durfortis (1). Lesd. recognoissances reçeues et signées par Me Reymond Vitalis en datte de l'an 1314. Icy cotté n° 11.

Instrument contenant assansement passé par le prieur de Rompon à Pierre Bayon d'une maison scituée à Livron, reçeu par Me Guilhaume Civelly, de Livron, en datte de l'an 1314. Icy cotté 12.

Autre petit rouleau contenant unze recognoissances en deux peaux parchemin, reçeues et signées par Me Reymond Vitalis, l'an 1305, intitulé au-dessus : *Recognitiones Rumponis veteris*. Icy cotté n° 13.

Ung livre couvert de parchemin contenant pluzieurs achaipts de pention par les religieux du prieuré conventuel de St-Pierre de Rompon, en treize feuilhets d'escripture signés par Me Philipponis, notaire, le premier contract en datte du 15 febvrier 1513, le dernier de l'an 1480. Icy cotté n° 13.

Ung parchemin contenant eschanges de rentes passés entre frère Guilhaume de Faverges, prieur de Rompon, et nobles Anthoine et Reymond Fabri, du Pusin (Pouzin), signé par Me Arnaud Raoulx, notaire de Villeneufve-de-Berc, en datte du 4 décembre 1478. Icy cotté n° 14.

Instrument contenant acte de rachaipt de dix sols de rente faict par Vital Alzon, religieux, à Guigon Sourbier, de la Voulte, reçeu par Me Guilhaume Massa, notaire de la Voulte, en datte du 7e mars 1328, icy cotté n° 15.

Autre instrument d'eschanges passés entre Me *Bergundio*, de Privas, recteur de l'espital (hôpital) de Saincte-Marie-Magdeleine du Pousin et François *Teste*, reçeus par Me *Chaix*, notaire, l'an 1328, le samedy apprès la feste St-André, icy cotté n° 16.

Procuration de la ceure (cure) de Sainct-Martin de Rompon deppendant de la maison du prieuré de Rompon, conférée à *Eymar de Bellegarde*, prestre, en datte du 3 juin 1424, signée au reply : de *Buyraco*. Icy cotté n° 17.

Lettres royaux en forme de complaincte pour Révérand Père Frère Jean de Robe, abbé de Cruas et prieur de Rompon, pour raison de la despouille et succession de Me Anthoine Plachon,

(1) *St-Cierge-la-Serre* et *St-Vincent-de-Durfort*, deux paroisses voisines, l'une du canton de Lavoulte, l'autre du canton de Privas.

Digitized by Google

curé de la Voulte, contre Jean Brissy, avec le sceau, du 5 apvril 1525. Ensuite desquelles feust faict accord en faveur dud. prieur le six de may audit an, reçeu par Me de Ranco, de la Voulte, icy cotté n° 18.

Instrument de mize en possession du prieuré de Rompon pour noble *Huguon de Ribe,* reçeu et signé par Me Laurans Philipponis le dernier juilhet mil cinq cent cinquante-neuf (1559), ici cotté n° 19.

Provisions de l'office de reffectorier du prieuré de Rompon donné par frère Bertrand de Tholomacque à frère Louis de Jay, signées Lavirati, le 5 janvier 1461, avec le sceau, icy cotté n° 20.

Provisions données par frère Jean de Robe, prieur dudit prieuré de Rompon, à frère Bertrand de Rontchevol, religieux de l'ordre de Sainct-Benoit, de l'office de sacristain aud. prieuré. Signées Mailhet avec le sceau, en datte du 18 novembre 1537, icy cotté n° 21.

Lettres royaux obtenues en forme de complaincte par frère Jacques de Flauerges, prieur du prieuré de Rompon, obtenues de la chancellerie de Tholoze contre Pierre et Anthoine Coste, à raison de la despouille et succession de Claude Coste, vicquaire des cures de Privas et St-Julian, estant du patronage dud. prieuré de Rompon, narrant qu'à raison dudit prieuré lui appartient pluzieurs beaux droicts mesmement qu'il est patron de pluzieurs esglises parrochalles régies par vicquaires séculiers perpétuels, desquelles led. prieur est en possession de tout temps de percepvoir les despouilles tant des biens meubles que immeubles, mesme que led. prioré despend de l'ordre de Cluny auquel par *privilège spécial* de N. S. P. le Pape lesdites *despouilles* ont esté octroyées, lesd. lettres signées Martin avec le sceau, du 19 septembre 1543. Icy cotté n° 22.

Instrument contenant assensement faicte par frère Anthoine de Flauerges, infermier du prieuré de Rompon, à Raymond Duc, non signé, en datte du 4.... 1477. Cotté n° 23.

Lettres du conseil du roy pour frère Benoit *Dessevelinges*, prieur de Rompon, pour estre remis en possession dud. prieuré duquel il feust expolié par frère Estienne de Cuisses, signées Ceausse, données à Paris le 23 apvril 1557. Cotté n° 24.

Digitized by Google

Lettres de sauvegarde pour frère Jacques de Flauerges avec sertains deffaults et exploits jusques au nombre de six, le tout icy cotté 25.

Collation du prieuré de Rompon pour frère Jacques de Flauerges, faicte par Louys de Tenare, abbé de Cluny. Signé Blayz, avec le sceau, en datte du pénultième apvril 1529, Icy cotté 26.

Procuration faicte par frère Jacques de Flauerges à frère Estienne de Cuisses et autres y nommés pour prendre possession des bénéfices vaccans estant de la collation et pour les arrenter, reçeues et signées par Me Jacques Malhet le 15 octobre 1538, icy cotté n° 27.

Brevet d'absolution d'excommuniquation pour le prieur de Rompon faulte de payement de la pention deube au prieur de Rompon, signé Palier, en datte du 27 apvril 1543, avec le sceau. Icy cotté 28.

Acte de mise en possession du prioré de Rompon pour frère Jacques de Flauerges, reçu et signé par Me Laurans Philipponis le 29 may 1539, apprès lequel suit un acte de sommation faicte aux religieux y nommés de le recepvoir pour prieur, reçeu et signé par led. Philipponis le 16 septembre 1530, le tout icy cotté n° 29.

Invantaire des meubles quy estoient deue réponse pénultième juilhet 1546, en quatre pages et demy papier non signé, icy cotté n° 30.

Autre petit inventaire non signé, les documents timbrés aux armories de la trésorerie de Rampon le 4 febvrier 1537. Icy cotté 31.

Accord passé entre frère Pierre de Flauerges, prieur de Rampon, et Pierre Rey, du Pousin, reçeu et signé par Me Philipponis le 17 may 1507. Icy cotté 32.

Quittance donnée par frère Jacques Tresse, de l'ordre de Cluny et recepveur général, au prieur de Rompon de 56 sols de pention annuelle qu'il faict à ladite esglize de Cluny pour chasque chapitre général et ce pour l'année 1543 et arrérages de l'an 1541 et 42, signé par led. Treisse, icy cotté n° 33.

Invantaire non signé faict par Anthoine Barbery des recognoissances par luy portées à Rampon, prinzes à la maison du sieur prieur de Lussas, le 29 janvier 1537. Icy cotté n° 34.

Digitized by Google

Vieux inventaire des meubles de Rampon faict par Me Barbery le premier septembre 1544, non signé, icy cotté n° 35.

Cédulle faicte par le sieur Chamond, prieur de Rampon, au sieur Beninody, de la somme de dix escus, du 19 aoust 1624, pour un extraict de transaction passé entre le comte de Vallentinois et le prieur de Rampon, signée Marfoure, et pour autre instrument dans lequel est comprins l'hommage faict par led. prieur de Rampon aud. seigneur de Vallentinois de la juridiction du bourg du lieu du Pousin, le 3 may 1454, lad. cédulle icy cottée n° 36.

Commission bailhée par le gouverneur du Dauphiné au chastelain de Chabeuil pour se transporter sur le lieu contantieux entre Pierre Régis et Cécile sa mère, d'une part, et Anthoine de *Fugeriy*, prieur de Rampon, d'autre part, pour en faire le rapport aux experts, ladite commission signée Chopine, en datte du 9 juin 1506, avec laquelle est attachée une coppie de la demande desdits Régis et Cécile sa mère pour n'estre pas troublés en la possession de certaines terres scituées au mandement commung à la part du Dauphiné, près de la rivière de Drôme, emportées par ladite rivière et apprès petit à petit remises par alluvion, en forme d'isles, apprès lesquelles coppies suit ung assensement faict par noble Béatrix de Vaix, relaissée de Baudon Ademart, et Ramond de Vaix, administrateurs de Blanchette et Catherine Deure, Anthoine et Jean Régis et Mondonne Audçmar, d'ung tènement de terres et rameyre situé au mandement commun de la Voulte, Rampon et Pousin, et d'une autre terre estant dudit tènement confrontée en lad. Coppie signée Dessale, en datte du 15 février 1472, le tout attaché ensemble et icy cotté par le n° 37.

Arrantement passé par frère Anthoine *Teissier*, procureur de frère Anthoine *Savinas*, sacristain de Rampon, à Me Maurice *Plantevin*, de tous les dismes dudit sacristain au prix de quarante-neuf livres neuf sols chascung, au reçeu et signé par Me Laurans Philipponis, en datte du 13 mars 1551, icy cotté n° 38.

Rezignation simple du prieur de Rompon faicte par frère André *le Merle*, entre les mains de Nostre Sainct Père le Pape, en faveur de Hugues de *Robe*, avec laquelle est attachée la veriffication des signatures obtenues de lad. cour de Rome par led. de *Rebe*, portant provision dud. prieur faicte devant Monsieur *Caumels*,

Digitized by Google

conseiller du roy, par luy signée comme commissaire à luy député, en datte du 23 febvrier 1558, avec laquelle est attachée la requeste présentée au séneschal de Tholoze portant commission au sieur de *Caumeilz*, appointée led. jour avec le verbail dud. Caumel par luy signé, le tout icy cotté par n° 39.

Acte faict par dom *Jean Beninady*, procureur de dom *François Chamond*, prieur de Rampon, aux consuls du lieu du Pouzin, de recepvoir douze cestiers grain et ung quintal lard pour distribuer aux pauvres, receu en originelle forme et signé par Mr Laurant *Dupré* le 22 febvrier 1625. En suite duquel est autre acte à mesmes fins faict par ledit sieur Beninady aux susdits consuls, en originelle forme, reçeu par Me Jean Grel le 4 mars audit an, le tout icy cotté par n° 40.

Acte faicte par Jacques Rey et Anthoine Mezenc, consuls dudict lieu du Pousin, portant responce aux deux actes précédents, receu et signé par extraict Tavernol, notaire, le 5 mars 1625, icy cotté n° 41.

Procuration ad rezignandum (sic) faicte par frère François de Levy, au proffict de frère Pierre Monnery, pour le prieur de Rampon, receu par M. Veyre, notaire appostolicq de Lion, du 17 aoust 1607, avec l'acte d'insinuation auprès du greffier de Viviers, signé Crozetz, greffier, le 26 septembre 1608. Icy cotté n° 42.

Coppie de contract d'accord entre les prestres du lieu du Poussin (sic), d'une part, et Jean Baratier à son nom et d'Anthoine son père, dans le 4 décembre 1556, par lequel ledict Baratier remet auxdicts prestres pour le droict qu'il avoit sur un jardin scitué au Pousin, n'y estant faict mention du notaire quy la receu, mais led. acte est signé Dumoulard quy se charge d'avoir l'original. Icy cotté 43.

Accord de pantion (pension) annuelle au proffict de Me Jean Filiastry, vicaire du Pousin, procureur des prestres du lieu, contre Allioris Laureille, au nom de Jeane et Vioris Maleval, reçeu par Me Laurent Philipponis le 21 juilhet 1560, non signé, Icy cotté n° 44.

Ung petit cayer papier en long ny ayant que deux feuilles d'escripture, intitulé : *Mémoire de pansion de la cure du Pousin*, non signé. Icy cotté n° 45.

Digitized by Google

Achaipt de pantion pour les prestres du Pousin prinse de Pierre Lardon et Sébastien, de chescune ung flourin, reçeu par Me Philipponis en datte du 27 janvier l'année y defailhant, dans lequel contraict est inséré autre contraict de deschangement de lad. pantion pour noble Anthoine Vieulx, icy cotté 46.

Achaipt d'ung florin de pantion annuelle pour les prestres du Pousin prins d'Anthoine Giraud dict Coste, receu par led. Me Laurans Philipponis, non signé. Icy cotté n° 47.

Mémoires vieilhes pour le prieur de Rampon touchant le four du Pouzin avec un conseil au pied. Icy cotté n° 48.

Eschanges passés entre Messire Anthoine du Pourtail, prestre, et Hustache Roustaing, paroisse St-André-de-Bressac, retirés par M. Laurans Philipponis, signés par extraict Audemar, notaire et commissaire, en datte du 25 janvier 1543, par lesquelles led. Roustaing balhe audict Pourtail deux flourins de pention annuelle par lui acquis led. jour de Jean Grangier, acte receu par led. Me Philipponis, signé par extraict par led. Audemar, commissaire, lesd. deux contracts attachés ensemble, icy cotté n° 49.

Extraict des recognoissances receues par Me Vinoris Laugier, notaire pour le prieur de Rompon, contre les emphyteotes du mandement de Chaumeyrac (Chomérac), contenant dix-sept feuilhets, en blanc au bout du premier cayer parce que led. extraict est composé de deux petits cayers attachés ensemble avec deux ligatures de parchemin, led. extraict non signé, icy cotté n° 50.

3e LIASSE. — *Acte* passé entre noble François Derobe, procureur, et dom Chalaz, infirmier du prieuré de Rampon et frère Anthoine Fessier, secrestain (1) dud. Rampon, par lequel on accorde que led. Fessier prendra les fruicts de lad. secrestie et tiendra compte aud. Chalaz, prieur, pour chacung an de la somme de vingt-trois escus pour les dismes de Sainct-Simporiau (2) et dix-sept florins pour les dismes et revenus de la Voulte et lieux circonvoisins, et aultre de *dix onces de saffran*, ung quintal d'oignons et ung quintal de confiteures chescune année pour raison de la secrestie, pour lesquelles sommes et danrées Me Mathieu

(1) Pour sacristain.

(2) St-Symphorien, près de Chomérac, dépendance du prieuré de Rompon

Digitized by Google

Salabelle, charpentier, de la Serre, se rend plaige (1), ledict acte receu par Me Guilhaume de Bleis, expédié et signé par Me Dubecq en datte du 20 septembre 1534, icy cotté n° 51.

Acte de vizite faicte au prieur de Rampon par frère Anthoine Rousset, vicaire général de l'abbé de Cluny, spécialement desputté à la vizitte généralle des prieurés dud. ordre ès provinces du Languedoc, Provence, contrée de Venize, Dauphiné et Savoye, led. acte signé par extraict par Me Louis Michel, notaire, tiré d'aultre extrait signé par Me Chion en datte des premier et troizième juin 1609, contenant quatorze feuilhetz d'escripture, icy cotté n° 52.

Arrantement passé par frère Anthoine Feissier, religieux de Rampon, comme procureur de frère Anthoine Savinas, religieux dud. Rampon et secrestain, Me Laurans Misleyzon et Pierre Ponoroy, de toutes les dismes des grains que led. Savinas, pour raison de la secrestanerie (2) prenait chascung an dans le mandement de la Voulte, de là le Rosne, et du bled deû à Rampon-le-Vieux aud. sacrestain pour le terme de quatre années au prix la chescune de quinze florins et vingt sols pour quatre onces saffran, reçeu et signé par Me François Michel le 1 juin 1551, icy cotté n° 53.

Ung roulleau parchemin contenant six peaux la première et la dernière faict petites où est descript la liève de plusieurs censes deues au prieur de Rampon sans date ny signatures intitullée audessus Rampon icy cotté n° 54.

Trois recognoissances en quatre pages papier fort deschirées la première du 6 febvrier 1503 passée par messire Pierre Simond curé de St-Martin de Rampon à Louis de Jouyeuse prieur du prieuré de Rampon d'une terre mandement de la Voulte soubs le cens de dix deniers et d'aultre terre au mandement de Sainct-Auban (3) soubs le cens de 4 deniers et soubs la pantion annuelle et perpétuelle à raison de la dite cure de deux cestiers fromant et de deux cestiers avoine et quatre saumées de vin et cent œufs, outre que ledit prieur doit participper à la dite cure à la moitié

(1) Caution.

(2) Office de sacristain.

(3) St-Alban.

Digitized by Google

des licts des morts. Ledict acte signé par coppie par Me de Ricco. Extrait de l'original receu par Me Vincent Laugier notaire le 6 febvrier 1503 apprès laquelle suit recognoissance par Pierre de Rast le 13 juilhet an susd. à frère Guilhaume de Flaverges prieur de Rampon d'une terre située de della le Rosne au mandement du Pousin appelée Rouynol *sive El bourchillou* et après suit recognoissance faicte par Guilhaume Freydier de Cressac l'an 1476 le penultième d'octobre à Guilhaume de Flaverges prieur de Rampon des deux terres ermes avec *passe vignes* soubz la cense d'une quarte bled mesure vieilhe et ung denier la dicte recognoissance signée par Me Laugery le tout icy cotté n° 55.

Desnombrement faict par frère Anthoine de Flaverges prieur de Rampon en l'an 1508 unzième janvier en suite d'une recognoissance faicte en l'an 1489 le 19 décembre au conte de Vallentinois de la temporalité de son prieuré de Rampon consistant en maison près terres bois chasse et juridiction tant deçà que delà le Rosne et avec les censes services et autres droicts deubs aud. prieuré et ses appartenances et autres droicts conteneus aud. desnombrement descript es trois cayers le premier cayer contenent cinquante feulhetz le second trente quatre feulhetz et y compris quatre feulhetz en blanc à la fin, led. desnombrement receu par Me Picard et signé par extraict des registres de la Chambre des comptes du Dauphiné par Me Garnier secrétaire de la Chambre du Roy et l'an mil cinq cent vingt quatre, icy cotté lesd. trois cayers attachés ensemble par n° 56.

Compromis passé entre messire François Dufaure seigneur de la Rivière prezidant au parlement de Grenoble au nom de Messire don Jacques de Faure son oncle prieur de Rampon et sieur Paul de Barres fils et procureur de sieur Guillaume de Barres pour comptes de tous les différands meuz au procès pandant à Tholoze et aultres partz entre les mains de Monsieur de Gevaudan et Boisleau avocat à Nismes en datte le cinquième juin 1617 receu et signé par Me Montorcy après lequel est insérée la procuration faicte aud. Paul de Barres par led. Guilhaume Debarres le sizième may 1617. Receue par extraict par led. Montorcy icy cotté par n° 57.

Hommage fait par Don François Chamond religieux proffès de

Digitized by Google

l'ordre de Cluny prieur du prieuré conventuel de Saint-Pierre de Rampon au Roy Dauphin despeche en parchemin à la Chambre des Comptes en Dauphiné donné à Grenoble le dix septiesme décembre mil six cens vingt quatre signée Gravier avec le sceau icy cotté n° 58.

Verbail fait par Me Jaussaud lieutenant de balhe de Viviers au siège de Boussieu (1) sur lexecution de larrest donné au grand conseil le septiesme novembre mil cinq cens cinquante ung entre frère Guilhaume prieur de Rampon demandeur en complaincte en posessoire dud. prieuré d'une part, et frère Anthoine opposant et déffandeur contenant soixance cinq feuilhetz descripteure en deux cayers attachés ensemble en datte des dix septiesme dix huictiesme vingt septiesme et vingt neufviesme janvier, quinzième vingtième vingt uniesme vingt deuziesme et vingt troisiesme décembre mil cinq cens cinquante ung icy cotté n° 59.

Cayer contenant douze feuilhetz papier descripteure et sept feulhetz en blanc intitullé au premier feulhet extraict du Répertoire de Me Laurans Philipponis et de la parolle des contraicts de Monsieur le prieur de Rampon contenant tous les contraicts receus en faveur dudit prieur de Rampon au pied duquel extraict est insérée la déclaration faicte par Me Guillaume de Barres de teneur suivant :

J'ay riere moy (2) outre les actes sur mémoires le Terrier des rantes du priouré de Rampon receu par Me Laurans Philipponis que Monsieur de Lévy prieur dud. prieuré ma laissé pour faire parachever les recognoissances à Me Pierre Chambaud qui est chargé de ce faire et l'autre terrier est es mains de M. de St-Quintin et Me Ladret comme appert par le reseu qu'il m'en ont faict.

Faict au Pousin ce pénultième aoust 1605 Barres. Icy cotté led. acte par n° 60.

(A suivre). PAUL D'ALBIGNY.

(1) Boucieu-le-Roy dans le haut Vivarais, siège du bailliage.
(2) Pour : par devers moi.

Digitized by Google

UN ARDÉCHOIS

EN TERRE SAINTE

(Suite XII et fin).

L'église comporte trois nefs. Dans l'intérieur de la nef de gauche, on voit encore les fondements d'une maison, plus ancienne que le monument, d'après les constatations des hommes de l'art ; et c'est cette constatation, rapprochée de toutes les autres données historiques, géographiques et traditionnelles, qui s'accorde étroitement pour démontrer qu'on est en présence de la maison de Cléophas, devenue un lieu de vénération pour les premiers chrétiens et, après eux, pour les Croisés, et par suite, pour établir l'authenticité de cet Emmaüs, de préférence, par exemple, à l'Emmaüs Amoas-Nicopolis ou Latron, situé sur la route de Jaffa à Jérusalem, à 160 stades de Jérusalem. La distance de 60 stades (12 kilomètres) donnée par l'Evangile de saint Luc et le fait que Cléophas et l'autre disciple s'arrêtèrent avec Notre-Seigneur à Emmaüs, au déclin du jour, et qu'ils eurent le temps, lorsqu'ils l'eurent reconnu à la fraction du pain, de retourner à Jérusalem où ils trouvèrent les onze apôtres assemblés, prouvent surabondamment qu'il ne peut s'agir dans l'Ecriture Sainte d'une localité sise à 160 stades. Il eût été impossible, surtout à un homme âgé comme Cléophas, père de Jacques le mineur et de Simon ou Siméon, de faire 320 stades ou 64 kilomètres dans la journée, dans un pays accidenté comme la Judée.

Quel touchant épisode que la rencontre de Notre-Seigneur avec ses deux disciples! Cette revue rétrospective qu'il leur fait de tout ce qui a été dit de lui dans les Ecritures, l'hospitalité offerte d'une façon si pressante et acceptée avec tant de simplicité, la bénédiction du pain formant comme la répétition de la cène, quels faits mémorables dont ces lieux ont été témoins !

Cléophas devait être frère de Joseph ; ses fils sont appelés neveux de la Vierge et cousins du Christ ; le premier, Jacques le mineur, fut le premier évêque de Jérusalem et fut massacré en 62 ou 67. Son frère Simon, appelé par d'autres Siméon, lui succéda comme évêque et fut crucifié en 107.

Digitized by Google

Après le repas, je monte sur la terrasse du couvent d'où une vue superbe s'étend par la trouée de Jaffa jusque sur la mer ; on distingue assez bien la plage de sable qui borde Jaffa au Nord ; au Nord-Ouest, dans la brume, se perd le mont Thabor. Aux pieds du couvent est une petite colonie agricole prussienne composée de quelques familles seulement.

Nous nous remettons en route vers 3 heures ; la route est longue et difficile et nous avons à visiter Nebi Samuel (le tombeau du prophète Samuel) et les tombeaux des Juges.

Je rejoins à la tête de la caravane le Frère Liévin que nous allons, malheureusement, bientôt quitter, et je m'efforce de le placer sur le chapitre de ses souvenirs.

L'excursion d'aujourd'hui prête à son récit, puisqu'il m'a déjà dit que le comte de Chambord avait visité Mlle de Nicolay à Emmaüs. Ce modeste religieux se fait un peu tirer l'oreille et n'aime guère se mettre en scène. Néanmoins, il évoque avec bonne grâce le mois passé, en 1861 ou 1862, côte à côte en quelque sorte, campant sous la tente, avec le comte de Chambord, ce prince si instruit, si pieux et si bon, dont il ne sait limiter l'éloge. MM. de Blacas, de Damas et de Monti faisaient partie du voyage. En partant, le prince donna à son cicerone le cheval qu'il avait fait acheter pour les besoins de son pèlerinage. Le bon Frère paraît regretter beaucoup cet animal, mort de vieillesse à son service, dont les actions étaient si belles et les moyens si grands. Il me parle du duc Amédée d'Aoste, l'ancien roi d'Espagne, du duc de Gênes, son oncle, du jeune prince de Naples, qui avait pris en affection son guide, et de plusieurs autres personnages de marque.

L'expédition française de Syrie de 1860 lui a laissé d'intéressants souvenirs. Il n'a qu'en médiocre estime les qualités diplomatiques du commandant de l'expédition, le général d'Hautpoul, dont les musulmans surent merveilleusement exploiter la vanité et la fatuité, et qui avec un peu d'audace et d'intelligence eût pu planter définitivement le drapeau français en Judée.

Il me raconte que le colonel Ducrot, chef d'état-major du corps expéditionnaire, entra un jour tambours battant dans Jérusalem, à la tête de 127 hommes. Tout le monde croyait à l'occupation et

Digitized by Google

s'en félicitait. La confiance dans les soldats français était telle que les factionnaires ottomans dans leur poste, les laissaient prendre leurs fusils pour les examiner. Le colonel Ducrot, devenu depuis le vaillant général que l'on sait, avait été rejoint en Palestine par sa femme qui se désolait de n'avoir que des filles : un fils lui naquit précisément après l'expédition. Le duc Ricciardo, fils de la reine Marie-Christine d'Espagne, servait comme major dans la même expédition, sous les ordres du colonel Osmond, devenu depuis général commandant de corps d'armée.

La duchesse de Persigny avait une grande affection pour le Frère Liévin. Ne sachant que lui faire accepter en souvenir d'elle, elle lui donna un beau baromètre de poche pour ses observations météorologiques. Enfin, l'archiduchesse Stéphanie a promis au Frère Liévin, son compatriote, d'amener sa fille dans deux ans, au moment de sa première communion, et de la lui confier pour visiter à fond tous les lieux saints.

Nous voici à la mosquée de « Nebi Samuel » ; c'était autrefois une église ; il a fallu gravir une hauteur pour y arriver ; la position est superbe et du haut du minaret on découvre un très vaste horizon, de la mer Méditerranée aux montagnes de Moab. A droite, le Frère Liévin nous indique l'endroit où la sainte Vierge et saint Joseph, revenant de Jérusalem, s'aperçurent que l'enfant Jésus ne les avait point accompagnés et d'où ils rebroussèrent chemin pour le retrouver enseignant dans le temple.

Les musulmans montrent, comme au Cénacle, un cénotaphe recouvert d'une étoffe et soi-disant renfermant la dépouille du prophète Samuel.

Nous rentrons à Jérusalem par les tombeaux des Juges creusés dans le rocher, excavations précédées d'un vestibule sur lequel s'ouvrent des fours à cercueils. Ils n'offrent, à beaucoup près, pas autant d'intérêt que les tombeaux des Rois et, comme pour ces derniers tombeaux, il ne s'y rattache aucune sépulture de personnage célèbre dans l'histoire biblique et hébraïque.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVI

MARDI 30 AVRIL. — DERNIER JOUR DU PÈLERINAGE

Je retourne à la grotte et au jardin de Gethsémanie, au tombeau de la Vierge ; je refais le chemin de la voie douloureuse. Je parcours le sanctuaire de la Basilique du St-Sépulcre dont je baiserai le marbre sacré une dernière fois demain matin, avant de prendre le train qui m'emportera loin de Jérusalem.

Je vais dire adieu à tous ces amis de quinze jours, moines ou laïques, si affables au pèlerin, si attirants dans leur façon de vous dire : au revoir. Je me souviens aussi que je dois une visite au couvent des Dames de Marie Réparatrice, ordre monastique de composition à peu près exclusivement française et récemment implanté à Jérusalem. Leur règle consiste à dire l'office au chœur et à chanter des cantiques. Elles semblent des ombres mystiques dans ce long costume bleu et blanc dont les plis vaporeux rehaussent leur noble attitude ; leurs voix musicales et bien timbrées, scandent les hymnes saints avec une douce et grave intonation.

L'avant-veille, une partie de notre pèlerinage, conduite par M. l'abbé Suard, était venue assister au salut du St-Sacrement dans leur modeste résidence du mont Ghareb et avait exécuté quelques cantiques du pèlerinage. C'était là une attention à laquelle avaient été bien sensibles ces saintes filles, si rarement en contact avec le dehors.

La visite d'un compatriote paraît leur faire un vif plaisir et je me trouve bien vite en pays de connaissance avec elles, avec l'assistante notamment, sœur d'un consul de France que j'ai connu dans mes nombreuses pérégrinations. La supérieure a un neveu, qui se prépare à Saint-Cyr, dans l'établissement de l'école Ste-Geneviève, à Paris ; c'est là un autre point de contact, et on se demande réciproquement des prières pour les futurs examens.

Nous nous retrouvons ensuite plusieurs pèlerins au couvent de St-Sauveur pour saluer le président custodial, qui tient les rênes de la custodie en l'absence du gardien custode, et pour remercier le vicaire custodial, notre sympathique compatriote, le Père Urbain.

Digitized by Google

On nous introduit dans le grand parloir de la maison où là encore se retrouvent sur les murs des souvenirs des princes très chrétiens, protecteurs des missions de Terre sainte ; les portraits de l'empereur François-Joseph, grand bienfaiteur du couvent ; du roi Alphonse XII, de sa veuve, la reine régente et de son fils. Il paraît aussi que notre roi saint Louis a sa place dans cette galerie.

A propos de la munificence des souverains catholiques, on nous apprend que le libérateur des lieux saints, Robert d'Anjou, les racheta, en 1340, au prix de dix-sept millions de pièces d'or.

Je vais rendre ma visite au Père Henri, l'habile photographe des sanctuaires de Jérusalem et de la Judée, et je fais ma provision d'images. J'emporte notamment une vue jusqu'ici inédite de l'intérieur du St-Sépulcre, obtenue par le procédé du magnésium, qui est extraordinaire de relief et de réussite. Il me remet également l'épreuve, commencée ensemble, de la colonne de la flagellation.

Je n'ai garde d'oublier aussi de faire ma provision de croix, chapelets, nacres sculptées, presse et coupe-papier en bois d'olivier, dans le magasin très bien approvisionné de mon ami Francis Maroun, catholique ottoman, qui parle et écrit français comme vous et moi ; avec la bouteille d'eau rapportée du Jourdain dans les fontes de la selle de Moussa, avec les achats que j'ai faits à Bethléem, ma pacotille de souvenirs et de cadeaux sera complète.

En repassant mon examen de conscience de voyageur, je m'aperçois que j'ai oublié de visiter le « Mouristan », ancien hospice des Frères de St-Jean de Jérusalem. La difficulté d'obtenir une autorisation pour y pénétrer et ensuite d'y circuler au milieu des maçons et des décombres, a détourné le Frère Liévin d'y conduire le pèlerinage et c'est ainsi que manque à mon bagage la vue de ces très intéressantes ruines, transformées aujourd'hui en un vaste et très actif chantier.

Situé à deux pas du Saint-Sépulcre, le Mouristan a été acquis par la Prusse en 1869 et est l'objet d'une restauration qui paraît aussi intelligente que complète de la part de l'Allemagne. On dit même que c'est la cassette privée de l'empereur qui en fait tous les frais. La future église, qui s'élève déjà assez haut de terre,

Digitized by Google

sera la fidèle reproduction de l'ancienne ; précisément, on me montre l'endroit où l'on a trouvé la sépulture, presque intacte, de deux chevaliers inhumés debout ; le clocher à deux étages, encore bien conservé, sera épargné ; un haut minaret carré s'élève au-dessus d'une petite chapelle ronde, pourvue seulement d'une sorte d'abside fort curieuse.

Mais ce qui m'a le plus frappé — de même que l'autre jour sous l'esplanade de la mosquée d'El Aksa, dans l'enceinte du temple d'Omar — ce sont les extraordinaires substructions, citernes, caves ou caveaux situés dans la partie sud de l'hospice, que les récentes fouilles viennent de mettre à jour. Des maisons de trois et quatre étages seraient à l'aise dans ces gouffres voûtés dont la solidité et la hardiesse sont inexplicables. Les Allemands ont dû faire fabriquer des échelles exprès pour descendre jusqu'au fond. Décidément, quels maçons et quels architectes que ces *Jérosolomitains !*

CHAPITRE XXXVII

—

ADIEUX A JÉRUSALEM

Mercredi 1er mai. — Dès quatre heures, chacun est debout pour entendre une dernière fois la messe et faire ses dévotions au St-Sépulcre, monter s'agenouiller sur le Calvaire, jeter un dernier regard sur le sanctuaire qui lui a le plus parlé au cœur ou à l'esprit. Je revois la stalle du chœur de la chapelle de l'Apparition où j'ai psalmodié l'office du St-Sépulcre, les couloirs de la basilique où j'ai erré ému et silencieux. Je m'arrache avec peine à cette fascinante méditation pour courir à l'église de St-Sauveur où est le lieu de rendez-vous du pèlerinage. Après un rapide déjeuner à Casanova, nous prenons congé du Père Philippe, notre hôtelier, et en route vers la gare.

Digitized by Google

Là viennent nous faire leurs adieux nos nouveaux et à la fois vieux amis de Jérusalem, le Père Urbain, le Frère Liévin, le Frère Evagre, supérieur des Frères, et d'autres. M. le consul général Ledoulx a tenu à nous adresser en personne ses souhaits de bon voyage.

Les robes blanches du couvent de St-Etienne sont aussi présentes en grand nombre. Les fils de saint Dominique escortent une des illustrations de leur ordre, l'archevêque de Bagdad, Mgr Altmayer, de Metz, à la fois le seul évêque français de tout l'Orient musulman et le seul prélat de son ordre (1). C'est au milieu du XVIIe siècle, à la suite d'une fondation due à une Française, que remonte cette institution à laquelle notre pays et notre chancellerie sont très attachés, comme cela se conçoit. Agé de 45 à 48 ans, de haute stature, d'une figure des plus agréables, accompagnée d'une belle barbe blonde d'apôtre, l'organe doux et vibrant à la fois, la rosette de la Légion d'honneur à la boutonnière, Mgr Altmayer est assez bon pour m'inviter à monter dans son compartiment et pour me raconter les choses les plus intéressantes sur son diocèse, et sur le congrès eucharistique de 1893 où il a assisté le légat du St-Père, S. Em. le cardinal Langénieux.

Cependant le train s'ébranle, les mouchoirs s'agitent, bien des paupières se mouillent et la cité sainte a disparu dans le contour du chemin. . . . . .

***

Que s'est-il passé depuis ?... Je ne tiens plus à le savoir. L'embarquement, sans accident cette fois, à Jaffa ; plus tard, une mer démontée qui a prouvé aux trois quarts des membres du pèlerinage la faiblesse de leur cœur contre les épreuves d'ici-bas : C'est une petite déception après de si grandes joies.

***

Pourquoi, après de tels rêves, après de telles extases, retomber prosaïquement dans le terre à terre des occupations quotidiennes ?

(1) Au moment où paraissent ces lignes un second dominicain français, Mgr Duval, vient d'être nommé au siège épiscopal de Beyrouth.

Digitized by Google

— Ainsi le veut la loi du devoir et de l'expiation. Mais ils ne seront point perdus ces souvenirs et ces impressions et nous les déposons au plus profond de notre cœur comme une sainte réserve de force et d'encouragement.

Et je me permettrai de dire à tous, comme conclusion et comme exhortation : Allez à Jérusalem !

***

Allez-y ! vous qui avez le bonheur de croire, car la connaissance des lieux saints est le complément indispensable de toute formation chrétienne. Il serait à désirer que dans chaque famille catholique, un de ses membres au moins fût allé s'agenouiller sur le Calvaire. On ne saurait s'imposer trop de sacrifices pour acquérir ce bienfait. Le pèlerin a quelque chose de sacré dont il se répand toujours un peu autour de lui. Les schismatiques, les musulmans surtout, le comprennent mieux que nous, eux pour qui le pèlerinage de la Mecque, malgré les conditions néfastes d'hygiène où ils l'accomplissent, est presque obligatoire.

***

Allez-y ! dirai-je aussi aux indifférents et même aux incroyants, car un pareil spectacle produira dans votre esprit une secousse, une émotion bonne et salutaire...

Et si vous n'y êtes pas envahi jusqu'au plus intime de vous-même par le besoin de rechercher et de savoir, de manière à arriver à la possession de la vérité ; si le surnaturel ou le divin ne finit pas par vous y apparaître et vous étreindre de son obsédante sollicitation, tout au moins vous en rapporterez une grande et féconde impression de pitié et d'admiration pour la victime volontaire du grand drame de la Passion, pour celui qui ne peut manquer d'être pour vous — si sceptique ou si insensible que vous puissiez être — l'incarnation la plus noble, la plus élevée, la plus généreuse de l'humanité ; pour celui qui a professé la morale la plus pure et qui, joignant l'œuvre au précepte, a donné l'exemple de toutes les vertus ; qui a aimé les pauvres, qui a vécu avec les humbles, qui a enseigné l'oubli des injures et le

Digitized by Google

pardon pour le repentir ; qui a glorifié le travail ; qui a dénoncé les égoïstes et les hypocrites et qui ne s'est pas courbé devant l'orgueil et l'injustice ; qui a souffert jusqu'à la mort sans se plaindre pour le triomphe de sa cause, — en un mot, l'homme le plus parfait que la terre ait jamais porté. Et alors, ayant entendu vous-même l'écho de ces enseignements, ayant foulé du pied le théâtre toujours vivant de tant de sublimes actions, vous rendrez involontairement hommage au plus grand des humains, payé de ses vertus par la plus imméritée des infortunes et le plus odieux des supplices, et vous serez amené à proclamer la supériorité de sa morale, à en recommander et à en pratiquer les règles. Et c'est ainsi qu'en attendant la lumière qui ne manque jamais, tôt ou tard, à celui qui la cherche de bonne foi, vous serez revenu meilleur du pèlerinage au tombeau du Christ, où vous aurez trouvé le plus vivifiant et le plus durable élément de régénération.

Et à tous enfin je ne craindrai pas de dire : ne redoutez pas la désillusion, gardez-vous seulement de toute appréciation superficielle ; surmontez les déconvenues ou les froissements d'âme que provoquent les rivalités des différents cultes, l'inégale respectabilité de leurs prêtres, l'excusable ardeur de leurs exégètes ou de leurs savants. Recherchez avant tout le fond et le sens des choses : puis jugez dans la simplicité de vos cœurs.

Que vous écoutiez le récit du Musulman, la plainte du Juif, la prière du Chrétien, vous y retrouverez le même accent de sincérité, le même témoignage en faveur de la vérité.

Et vous reconnaîtrez que nulle part ailleurs que dans cette ville, synthèse vivante de souvenirs et de douleurs, ne se perçoit mieux le sentiment de ce qu'a vécu et souffert l'humanité, pour se résumer ensuite dans cet élan de confiance et d'amour qu'un écrivain profane (1) a partagé lui-même dernièrement sur les dalles du Golgotha !

GASTON PRIVAT.

(1) Pierre Loti — « Jérusalem » p. 220.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE VIVIERS

(Suite VII)

ROSIÈRES

Mère des Paroisses de Joyeuse, Vernon, Balbiac et Chapias (1)

JOYEUSE (2)

La duchesse avait aussi obtenu une nouvelle foire à Joyeuse le 24 août, jour de St-Barthélemy, mais les habitants de St-Genest-de-Bauzon, qui depuis un temps immémorial étaient en possession d'une foire ce jour-là, obtinrent du parlement de Toulouse, en 1632, un arrêt de maintenue et Joyeuse fut déboutée de ses prétentions.

Du reste, Joyeuse était très bien partagée, ayant plusieurs foires et de toute ancienneté un marché (nundinœ) le mercredi, et un moins important le vendredi.

Nous voyons dans les lettres d'érection de Joyeuse en duché-pairie que la justice ressortissait du parlement de Toulouse. Le siège de Joyeuse était composé d'un sénéchal ducal, ou bailli d'épée, d'un juge-mage, d'un juge-régent, d'un procureur ou avocat fiscal, d'un greffier, avec des procureurs en titre d'office et des huissiers.

Aussitôt les conventions et ordonnances rendues et réglées, on se mit au travail pour la construction de la maison de l'oratoire. Il fallut acheter les masures adossées à l'église du côté du nord. On ne sait au juste la date de son achèvement, mais à coup sûr, pas avant 1645, car les travaux durent forcément être interrompus pendant les années 1629 et 1630 à cause de la peste.

M. Sevénié, curé de Rosières et Joyeuse, nous donne quelques détails à ce sujet : « La contagion s'étant échauffée à Joyeuse en « l'année 1629, la plupart des habitants sortirent de la ville, et le « 22 du mois d'août, nous cessâmes de baptiser à l'église et d'en-

(1) *Abrégé des Annales de la ville et duché de Joyeuse*, par le vicomte de Montravel.

(2) Extrait de nos annales de la ville et duché de Joyeuse.

Digitized by Google

« terrer au cimetière jusques nous fûmes retirés, ce qui restait de « vivants. La contagion en ayant emporté 350 à 355 personnes, petits « ou grands, au nombre desquels se trouvent plusieurs femmes « enceintes que Dieu appella du mal avec leurs enfants, les unes « délivrées et beaucoup ayant leurs enfants... Qu'il y fut un « misérable régime en ce qu'on trouva bon de mettre quelques « soldats pour se prendre garde de la ville et au lieu de la garder « mirent la peste aux quatre coins et furent la cause de la mort de « plusieurs et même de la leur, pour ce qu'ils pensaient seulement « prendre et furent pris. Dieu aye pitié d'eux et de toutes les « actions et veuille garder de tel fléau à l'avenir pour faisant la « grâce de vivre en sa crainte.

« Premièrement étant encore dehors de la ville d'autant que « nous n'entrâmes que la Semaine Sainte de l'année 1630, mais « la contagion avait déjà cessé, d'autant que le dernier qui mourut « du mal fut André Senolhet, qui mourut le mardi-gras, au « Bourdinel, deux ou trois heures après que je l'eus confessé. Le « premier baptisé à l'église fut, le 2 février... »

Les travaux furent bientôt repris et, en attendant, les Pères étaient logés en ville (1).

Après la mort de M. Sévénié, les Pères de l'oratoire prirent en la personne de leur supérieur le titre et les fonctions de curé et administrèrent la paroisse jusqu'à la Révolution.

Ce fut de toutes manières un grand bien et un précieux privilège pour cette paroisse, soit pour l'instruction de la jeunesse, soit pour le service religieux, d'être administrée par des hommes plus instruits que ne pouvait être à cette époque le clergé diocésain.

Ils apportèrent en même temps que leur savoir, les traditions des villes de Rome et de Paris ; les cérémonies furent mieux réglées et plus solennelles. Des chantres habiles furent formés, de nombreux enfants de chœur furent organisés.

Quatre cloches sonnèrent de brillants carillons aux grandes et petites fêtes et pour les baptêmes, enterrements, bénédictions, messes hautes et basses et autres cérémonies : des sonneries

(1) L'emplacement choisi pour l'oratoire, quoique bien situé pour la proximité de l'église, la belle vue, était néanmoins malsain, humide, sombre et froid, en plein nord. Il avait reçu de la congrégation l'épithète de *cachot de l'oratoire*. (N..., Eal. 1800, p. 39).

Digitized by Google

spéciales, bien distinctes, appropriées à leur objet, furent annotées et restèrent pures jusqu'à l'époque néfaste de la Révolution. Aujourd'hui tout a décliné et tend à disparaître, même le souvenir.

Les Pères avaient déjà fait des recrues à Joyeuse pendant 25 ans écoulés, depuis leur fondation. On avait même confié la vicairie, du vivant de M. Sévénié, à un jeune prêtre de Joyeuse qui devint plus tard Père de l'oratoire, qui se nommait Vital de la Font, fils de Claude, dit d'extraction noble et d'Anne Arifon. Peut-être même faut-il ranger ce Père parmi les premiers supérieurs-curés en 1645. Cette année il eut pour successeur le R. P. Fricourt. Le P. de la Font mourut à Joyeuse le 4 février 1656 et fut inhumé dans l'église.

Disons en passant que les Pères étaient nommés par les supérieurs généraux et que le plus souvent ils ne conservaient les fonctions de curé que deux ans, quoique ce ne fût pas une règle absolue. Ils étaient changés et déplacés suivant les besoins de la congrégation, de sorte que nous les voyons paraître et disparaître après un plus ou moins long séjour.

On conçoit que cet essai historique de la maison de l'oratoire et des curés de Joyeuse, ne puisse offrir un bien grand intérêt, car ces dignes et vénérables religieux n'étaient que très peu mêlés aux événements, ne s'occupant exclusivement que du service de la paroisse et de l'éducation de la jeunesse. D'ailleurs, la ville de Joyeuse a toujours été très pacifique, ne prenant aucune part aux dissensions religieuses, ni aux guerres civiles qui mirent le feu aux environs. Nous verrons plus loin, qu'à l'époque de la Révolution, les agneaux se changèrent en loups et que cette population jusque-là si bonne et pacifique, devint aussi cruelle que folle et bête.

Ce n'est donc pour ainsi dire qu'une nomenclature aride des Pères et curés qui se sont succédé qu'il est possible de donner, intéressante tout au plus pour la localité ; tout en relatant les faits les plus intéressants, réparations, embellissements, délibérations, etc., etc.

On peut approximativement fixer la date de l'ouverture des classes entre 1654 et 1660. Depuis, tous les jeunes gens de Joyeuse et des environs affluèrent et il en sortit un grand nombre d'hom-

Digitized by Google

mes distingués, ce qui n'a pas lieu de surprendre, vu la qualité des maîtres.

D'après la tradition, un des plus illustres membres de l'oratoire, le R. P. Malebranche, aurait enseigné à Joyeuse pendant quelque temps (1).

Revenons un peu en arrière pour mentionner quelques faits tirés des notes du curé Sévénié.

Il nous apprend que le 29 juin 1612, Mgr le cardinal de Joyeuse arriva de Rome dans sa ville de Joyeuse et qu'il y fit un assez long séjour. Le 12 août, il reçut M. le baron de la Gorce dans le giron de l'Eglise, dans sa chapelle de Joyeuse (2).

Le 15 du même mois, il célébra la fête de l'Assomption au grand autel et donna la communion à 25 ou 30 personnes (3).

Le 26, il partit, allant aux Etats du Languedoc, tenus à Narbonne et « me laissa 28 pistoles en pièces de cinq sols pour les pauvres ».

1629, 19 août, le R. P. Antoine Bourdin, curé de Joyeuse, signe un testament reçu Roussel, notaire.

1630, 17 décembre, mourut le R. P. Pierre Salles, supérieur.

1634, Mgr de Suze, évêque de Viviers, fit la visite des églises de Rosières et Joyeuse, procès-verbal perdu. Le R. P. Vital de la Font, supérieur-curé.

1648, au mois d'août, le R. P. Gaspard Brueys, supérieur, est connu par le vœu qu'il fit pour la guérison de Th. de Merlet.

1653, 30 septembre, prix fait donné par les consuls pour réparation à la fontaine minérale (4).

(1) Nicolas Malebranche, né à Paris en 1638, entra dans l'oratoire en 1660, fut membre honoraire de l'Académie des sciences en 1699. En 1673, il avait déjà composé son fameux livre : *La recherche de la vérité*, combattu par Arnaud et Fénelon. Il mourut en 1715. S'il a jamais passé à Joyeuse, ce dut être entre 1660 et 1670.

(2) Ce seigneur était Herail Merle, seigneur baron de la Gorce et Salavas, né en 1583, fils du célèbre capitaine protestant, Mathieu Merle. Il fut amené à faire abjuration de la religion prétendue réformée par le zèle de sa femme, Anne de Balazuc. Les protestants ne lui pardonnèrent pas cet abandon, ils pillèrent son château de Salavas et il fut tué dans le combat qui s'en suivit.

(3) Ce fut alors qu'il apporta de Rome le beau tableau de l'*Annonciation*.

(4) Cette source, en amont de la grande arche du pont, est connue très anciennement par diverses réparations à cause de son efficacité pour la guérison des dysenteries.

Digitized by Google

1653, 7 décembre, installation d'un maître d'école pour les petits enfants.

1654, le R. P. Fricourt, supérieur-curé, succède au P. Brueys. Il paraît avoir été un homme fort instruit et a laissé quelques notes.

« 24 septembre 1654, *obiit sua altitudo Ludovicus Lotaringus* « *Guisius, Dux Gaudiosæ, Par Franciæ, cujus memoria omnibus* « *suis Lu... tiæso ? Subditis plena et anima requiescat in pas mor-* « *tuus Parisia sepultus que Joinville* » (1).

1655, 9 février, *obiit Domina Dianna de Goys, Domina de Vernone*, inhumée dans l'église de Vernon par le P. Fricourt, curé de Joyeuse (2).

Dès le commencement de l'année 1655, le R. P. Blanc est curé de Joyeuse.

Le 25 février 1656, *obiit* à Paris la duchesse de Joyeuse et de Guise *(fondatrix nostra)*, inhumée à Paris. (Blanc, curé-reg^res^).

1656, octobre, on fait fondre les deux plus grosses cloches, fêlées, par un fondeur de Nimes. Le 11 décembre, on les montait au clocher.

1658, le R. P. Courvoisier signe comme curé l'acte de décès de *nobilis Claudia de Vernone* (3).

Le 11 février 1659, le R. P. Pons, curé, passe un prix fait pour un rétable pour Rosières.

1659, 7 octobre, fondation de la chapelle St-Anne, acquise par feu Anne Taboué, docteur en droit le 20 avril 1616 (Duserre, notaire) de feu noble Louis du Cluzel. Située dans l'église de Joyeuse, du côté de l'évangile, joignant et après celle de M. de la Saumès, Me Etienne Tabouet, fils dudit Anne la dote de trente sols de revenu (Motte, notaire).

C'est la chapelle actuelle de St-Louis.

1659, 3 décembre, fondation de la chapelle des saints Antoine et Joseph par s^r^ Claude Blanc, écuyer, située du côté de l'épitre, la dote de cinq livres de revenu par an.

(1) Ce grand seigneur était l'époux de Catherine-Henriette, duchesse de Joyeuse, la généreuse fondatrice de l'oratoire.

(2) Femme d'Annet de Ginestoux, seigneur de Vernon, sénéchal et gouverneur de Joyeuse.

(3) Fille des précédents.

Digitized by Google

C'est aujourd'hui celle de St-Joseph.

Ce fut en l'année 1660 que Monseigneur de Viviers délégua Mr Roche, prieur de St-André-la-Champ, pour faire une enquête sur la guérison miraculeuse de noble Théodore de Merlet, obtenue par l'intercession du feu cardinal de Bérulle. Le sr Roche fit une enquête très détaillée et fort longue, rapportée en entier aux Annales de Joyeuse auxquelles nous renvoyons.

Le 17 mai 1660 fut donnée à bail la ferme du duché de Joyeuse à Marc Molle, de Rosières, savoir : Lachastelane, le grand pré, verger, parc, mûriers, les vignes du Pouget, des Vernades, des moulins de Joyeuse et Rosières, le four banal, le moulin et mettairie de Bourbouillet, le four de Labaume, le moulin et terres d'Aurioles, Grospierres, St-Alban, censives et lods de Joyeuse, la Blachère, Vernon, Baubiac, Chansonarès, St-Sauveur, Bec de Jun, le Petit-Paris, Sablières, Laval-d'Aurelle, Auzon, le Villaret, St-Mélany, St-André-la-Champ, Ribes, Laurac, Montréal, Uzers, Largentière. Le tout au prix de sept mille sept cents livres pour six ans et en plus quinze cents livres par an aux Pères de l'oratoire (Bellet, notaire).

En l'année 1661 eurent lieu plusieurs débats entre les consuls et le P. Pons, curé, à propos d'un cimetière à créer. Les choses s'envenimèrent au point de menaces d'excommunication ; de là plainte des consuls au supérieur général des oratoriens. Nous renvoyons à nos Annales pour les détails de ces débats, qui finirent par être portés à l'évêque et se terminèrent par une transaction.

Le 11 août 1662 le même P. Pons donne quittance aux consuls de la somme de soixante livres, due au P. Blanc pour avoir prêché le carême.

Le 24 octobre 1660, une grande inondation de la Baume, emporta la grande arche du pont. Cette importante réparation regardant la province, la ville considérant que ce passage était très nécessaire et qu'il était urgent d'y passer, donna le 13 novembre 1661 le prix fait pour faire un passage provisoire en bois, au prix de 450 livres.

En 1665, Noël de Merlet et Louis de Garcon se prirent de querelle dans le chœur de l'église, pour porter le dais à la pro-

Digitized by Google

cession de la Fête-Dieu. Le scandale fut si grand que l'affaire fut portée à l'évêque qui ordonna aux coupables de faire amende honorable, un jour de dimanche, à deux genoux, devant la porte de l'église, avec un cierge allumé pendant la messe et qu'après le célébrant les conduira au maître-autel où ils demanderont pardon à Dieu de leur irrévérence. Le P. Malet, curé de Joyeuse, fut commis pour assurer l'exécution de cette ordonnance de laquelle il fut dressé procès-verbal.

En l'année 1669 apparaît comme supérieur curé le R. P. François Fressinaud, qui ne resta que quatre ans en place, probablement à cause de sa grande valeur. Pendant ce court espace il acquit la confiance des consuls, qui lui confièrent la reconstruction de la vieille église. Le Père, excellent architecte, exécuta d'abord un plan qui fut approuvé et le dimanche 17 novembre 1669 le prix fait fut donné à Georges Pinot ou Pichot, maître-maçon de Largentière, pour le prix de cinq mille livres et divers avantages (1).

Le R. P. Michel Romé succéda au P. Fressinaud le 25 septembre 1672.

Il fut remplacé en 1675 par le P. Jean-François Bas. On le trouve assistant aux délibérations des consuls et notamment le 15 juin 1680, ou l'on vote 150 livres au s^r^ Arnaud, d^r^ médecin, pour être le médecin de la communauté.

D'après la visite de l'église faite le 17 décembre 1675 nous voyons que l'église n'était pas encore terminée (2).

En 1680 parmi les dépenses de la communauté on paye au s^r^ de la Saumès pour le passage dans ses terres de la fontaine de la communauté la somme de six livres.

On a laissé perdre cette fontaine, qui arrivait à Joyeuse par des conduites en plomb, dont on a retrouvé des traces sous l'hôtel Malignon. Elle venait sortir devant la maison Cluchet, aujourd'hui, hôtel du Nord et l'écoulement allait arroser le jardin des Pères de l'oratoire, qui devint après la Révolution la propriété des Vanière, à droite en descendant à la grand font.

En 1682 le R. P. François Saurin était curé. Il l'était encore en 1687.

(1) (2) Voy. les Annales pour la description du plan, adjudication, etc.

Digitized by Google

A cette dernière date il n'y avait que dix-huit ans que l'église avait été reconstruite, et le 19 octobre on donnait un prix fait pour réparer les toits et autres arrangements. (Bellet, notaire).

Le R. P. Pierre-Joseph Lefranc, était curé, il mourut le 4 octobre 1689 et fut inhumé dans l'église.

Son successeur fut le R. P. Grinjon, qui n'entra en fonction que le 30 janvier 1691. Dès le 30 novembre 1693 le R. P. François Gros est qualifié curé, mais ne fait que passer, car le 6 mars 1694 apparaît son successeur le R. P. Bélin ; qui disparaît à son tour en 1694. Le R. P. Mailhe, curé, assiste aux délibérations de la communauté de 1696 à 1698.

Le 12 juillet 1699 le R. P. A. de Louvigny, curé de Joyeuse, préside les obsèques de Mre Jacques de Merlet, curé de Rosières.

En 1703, le curé est Mre François Fressinaud, le même ou le neveu de l'ancien curé de Joyeuse de 1669 à 1673, l'architecte de l'église.

Il mourut à Joyeuse le 22 décembre 1704, âgé de 67 ans et fut inhumé dans le chœur vers le coin de l'épitre (1).

Après sa mort, il y eut un intérim de neuf mois, rempli par le P. Jujardy. Et le 1er septembre 1705, le R. P. Jean Bonneville, nommé curé déjà fort âgé, mourut cinq ans après le 7 et inhumé le 8 avril 1710 dans l'église.

De 1710 à 1714 le service de la paroisse fut fait par divers Pères assistants, mais non curés.

Le 9 février 1706 les consuls s'opposent aux entreprises de Jacques Larivière sur la fontaine de St-François, dite de la Jasse, appartenant à la communauté, comme la meilleure de la ville (2).

Le 7 septembre 1711 le R. P. Payan, curé, signe une délibération à propos de nouvelles réparations à faire aux toits de l'église et à la grosse et troisième cloche pour pouvoir les mettre en branle lorsqu'il y a des menaces d'orages, pour éloigner la grêle.

Depuis il signe toutes les délibérations de la communauté jusques en 1714.

(1) D'après le P. Ingold, il aurait été employé aux missions, avec grand succès.

(2) Elle existe encore aujourd'hui, mais abandonnée. Elle est située vis-à-vis l'hôpital de l'autre côté de Bourdary, au bord du petit chemin qui monte à Jamelle.

Digitized by Google

12 décembre 1713 on délibère sur ce que l'abbé de Massillan (1) et messieurs les missionnaires royaux finissant une mission, qu'on arbore une grande croix. L'assemblée en donne le prix fait au s^r Nicolas, au prix de 27 livres, spécifiant tous les détails de la construction.

Le mardi 19 juin 1714, Mre Jean-Joseph Chabert, curé de Largentière fit la visite de l'église. Voyez pour les détails, description des chapelles, succession des possesseurs, pierres tombales, ornements, fondations, confréries, état actuel et autres choses intéressantes qu'il serait trop long de rapporter ici, voir nos Annales de Joyeuse.

Cette même année 1714, en octobre, eut lieu la nouvelle érection de Joyeuse en duché-pairie, par suite de l'extinction de la maison de Joyeuse, en faveur de Louis de Melun, prince d'Espinay, lettres patentes du Roi Louis XIV, 72e année de son règne, à Fontainebleau (2).

Ce nouveau duc de Joyeuse n'en jouit pas longtemps étant mort encore bien jeune à Chantilly, en 1724.

Le 18 octobre 1716, Jean-Baptiste Chauchard et Millard, fondeurs, de Brevannes, près Neufchâteau, sont chargés de refondre la seconde cloche dite du St-Sacrement, aux conditions stipulées. Elle fut fondue dans le jardin qui est en l'enclos de la maison du s^r Verdier, consul, appelée le Mas, au faubourg de la ville (3).

En 1719 le R. P. Reynoard, curé, les consuls et habitants adressent une supplique à l'évêque, pour être autorisés à ériger un calvaire sur une éminence où les pénitents ont leur chapelle, appelée le Pouget. Attendu qu'il n'en existe point à plus de cinq lieues à la ronde et que la mission envoyée par Mgr a produit tant de fruit que tout le monde désirant persévérer dans la vertu, il n'y a pas de moyen plus propre que de se ressouvenir de la passion de N.-S. J.-C.

Cette requête appuyée par le s^r Ferret, prieur de la Baume, commis par Mgr pour vérifier les lieux, fut agréée et approuvée par l'évêque le 21 février 1719.

(1) C'est Calvière de Massillargues, prieur-curé de St-Pierre-de-Colombier.

(2) Voy. Annales.

(3) Aujourd'hui au docteur Guigon.

Digitized by Google

Le calvaire fut immédiatement construit, et on voyait il y a peu d'années des restes des stations, niches en pierres de taille peintes à l'intérieur, bâties le long du chemin qui monte de la Bourgade au Pouget.

20 octobre 1720, le P. Raynoard représente à la communauté que le capital de la fondation pour le Collège ne produisant plus que 2 o/o soit 450 livres de rente, les Pères ne peuvent plus se charger de l'entretien d'un maître d'école. On écrivit à l'intendant Me de Bernage pour s'imposer de 120 livres.

Le 20 février 1720, N... Charaix de Gigord est dit curé-commis.

En l'année 1721, la peste sévissait fortement à St-Genest-de-Bauzon et autres lieux environnants. On établit à Joyeuse un blocus pour s'en préserver. Le commandement en fut donné au sr Chanac. Des corps de garde en terre furent construits pour les sentinelles et des abris pour les malades dans des maisons bloquées à Balbiac, Rosières et Vernon.

En 1722 la contagion n'était pas éteinte, mais avait diminué. On prenait encore des mesures sanitaires, on aérait les marchandises, on en ébouillantait d'autres. Joyeuse fut préservée. Le vœu d'une procession annuelle avait été fait en reconnaissance par les consuls et habitants, le jour de la fête des saints Abdon et Nain.

Nous avons vu que déjà en 1629 et 1630 la peste avait décimé la ville.

De 1722 à 1723 il y eut un intérim qui fut rempli d'octobre 1722 au 30 janvier 1723 par le R. P. Penne ?

Dès le mois de janvier le R. P. Verniaud est supérieur-curé jusqu'en 1726.

En cette année le R. P. Bourre lui succéda et ne resta qu'un an.

Le R. P. P. Michalet fut curé du 17 janvier 1727 au 6 août de la même année, à peine sept mois.

Le 28 août 1728 apparaît comme curé le R. P. P. de Salgas.

Le P. de Gigord de Charaix est de nouveau curé-commis du 6 décembre 1728 au 25 juillet 1729 (1).

(1) Il était un des nombreux enfants de Reymond de Gigord sr de Charay et de Françoise Motte.

Digitized by Google

Après lui le frère Joseph, de l'ordre des Dominicains est curé-commis jusqu'au 30 juillet 1730. Le 4 septembre de cette année le R. P. Emmanuel le Péstel est curé. Il mourut à Joyeuse le 21 novembre 1731, âgé de 50 ans et fut inhumé dans le chœur de l'église. Dès le lendemain, le frère Boniface, Récolet, est chargé de desservir la paroisse, ce qu'il fit jusqu'au 28 janvier 1732.

Le 13 mars 1731 on expose que le bureau des lettres est très dérangé, à cause que les lettres n'y sont portées du St-Esprit ou de Barjac que par des commodités rares et mal sûres, de sorte qu'il y a retard et perte dans le chemin. On nomme un messager qui ira toutes les semaines au St-Esprit prendre les lettres, les payera et se fera rembourser en livrant les lettres et prendra pour sa peine six deniers par lettre, outre ses gages, qui seront de vingt livres par an. Plus tard ces gages furent portés à quatre-vingts livres, la communauté n'ayant pu obtenir que le messager fût payé par l'administration des Postes.

Le 8 février 1732, le R. P. P. Bonefons prend la direction de la paroisse, charge qu'il conserva jusqu'au 21 février 1735.

Le 19 mars 1735, le R. P. Denys Corbert est installé curé. Il administra la paroisse pendant treize ans, jusqu'en 1749.

Par délibération du 5 mars 1735, on voit que la grille en fer de la chapelle des Ducs, avait été enlevée pendant les troubles de 1703 et placée à la porte Ste-Anne pour se barricader et qu'étant réclamée par le P. Corbert, curé, il y a lieu de l'enlever comme inutile et de la remettre au R. Père.

En 1735 apparurent des bandes de brigands. On lit dans un article publié par M. Paul d'Albigny, intitulé : *La Criminalité dans l'Ardèche*, que dans la nuit du 5 septembre 1735 mille paysans armés et déguisés venus de St-André-Lachamp, Sanilhac, Montréal et Chandolas envahirent Joyeuse. Ces attroupés enfoncèrent la porte de François Boissin, consul et collecteur de la commune, brisèrent les carreaux de la fenêtre d'une chambre où était couché Etienne Laville, de Viviers, chargé des droits du domaine du Roi et pendant que Laville, Boissin et sa femme se sauvaient en chemise par une porte de derrière, ils fracturèrent les coffres et armoires, dont ils pillèrent le contenu. Mille écus de la taille et 380 livres à Laville furent volés.

Digitized by Google

On parvint à s'emparer des meneurs, qui s'échappèrent des prisons de Montpellier. Ayant été condamnés le 28 août 1738 à être pendus sur une potence dressée sur la place de la Recluse, à Joyeuse, il fallut se contenter de les exécuter en effigie, n'ayant pu les rattraper.

En 1783 ce fut le tour de la mystérieuse affaire, encore si peu connue, de l'insurrection des masques armés, des mascarats, comme on disait alors, parce qu'ils avaient le visage barbouillé de suie ou la tête couverte d'un voile noir et une chemise blanche, comme les Camisards. Ils s'attaquaient principalement aux notaires pour brûler leurs papiers. Ils pillèrent les maisons de M. Monteil, notaire aux Vans, Bérard, nre à Chandolas, Salel, nre à Lablachère, Graffand, nre à St-André-de-Cruzières, Castanet, nre à Malbosc, Deleuze, nre à Aujac, Allegre, nre à Bonnevaux.

Ils pillèrent aussi les maisons de quelques riches, Chanac, des Tournagres, Marron, de l'Huillière, Perthus, de Gravières, Deschanels, de Chambonas, Morier, de Ponges.

Trois des chefs furent rompus et roués le 25 octobre 1783 sur la place de la Grave, aux Vans, Favant, Labillerie et Combes.

Le Roi Louis XVI toujours trop bon accorda une amnistie générale, sauf pour deux contumaces, fameux scélérats : Degout, de Lachamp, et Etienne le Rouge, de Thueyts. Il est fort regrettable que Degout n'ait pas été exécuté, car il se rendit plus tard coupable de scélératesses et de meurtres nombreux, notamment envers la famille d'Alméras, de Brès (1).

Le 18 février 1737 les consuls règlent les dépenses faites pendant la mission donnée par Mgr de Villeneuve, à la tête de sept missionnaires. En même temps on augmente les gages de l'ecclésiastique envoyé par l'évêque pour faire les petites écoles *gratis* de 120 livres, ils sont portés à 150.

Le R. P. Michel-Joseph Tavernier fut supérieur et curé, du 9 avril 1749 au 12 décembre 1774, c'est-à-dire pendant 25 ans, fait qui ne s'était pas encore produit, exemple rare de la dérogation aux usages de la congrégation.

Ce Père nous a laissé la note suivante : « Le 9 septembre 1772 « arriva une grande inondation de la rivière de Baume. La mai-

(1) Voy. Gie des Alméras.

Digitized by Google

« son de Michel Blanchon, qui était à l'entrée du pont, à droite,
« du côté de Joyeuse fut emportée par la rivière. Voici les noms
« de ceux qui s'y étaient réfugiés sur le toit de la maison qui était
« envahie par les eaux, sans possibilité d'en approcher pour leur
« porter secours.

« 1° Thérèse Bérard, veuve d'Etienne Bouchet, enterrée à
« Labaume.

« 2° Marie Charousset, qu'on n'a pas retrouvée.

« 3° Jacques Robert, reconnu et enterré à Joyeuse.

« 4° Marie-Anne Charrière, non retrouvée.

« 5° Antoine Tastevin, enterré à la même place.

« 6° Guillaume Dejoux, enterré à Auriole.

« 7° Marie Polanchon, femme Dejoux, enterrée ici.

« 8° Marie Dejoux, fille desdits, enterrée ici.

« 9° Rose Fabre, fille de Simon et de Marie Boissin, trouvée à
« Peyroche et enterrée audit lieu.

« 10° Elisabeth Clausier, de Jonas, enterrée ici. »

La tradition nous apprend que le St-Sacrement fut porté au Pouget d'où l'on donna l'absolution et la bénédiction à ces malheureux réfugiés sur le toit de la maison, qui ne tarda pas à s'abîmer dans les flots.

Un mémoire de l'année 1762 nous apprend que le procureur fiscal, réclamait comme appartenant au Duché la place où se tiennent les foires à Joyeuse, appelée le Paty de l'Arénas à la Grandfont, et les revenus des mûriers. S. A. laissa la jouissance à la ville de cette place et de ses revenus.

Le 23 mai 1768, on décida de faire un pont sur Bourdary, sous la place de la Peyre et chemin montant à Jamelle. La délibération dit que c'est un précipice qu'on a peine à descendre et encore plus à monter. La rampe sera établie de la Peyre par la rue Godinelle jusqu'au pont. Les Etats du Vivarais accordèrent cinq cents livres et l'on prit pour la construction les matériaux aux murs de la ville, près la porte de la Recluse.

Le 8 février 1769, le conseil émit le vœu de l'établissement d'un grenier à sel à Joyeuse, attendu que les plus voisins sont au Pont-St-Esprit et à Alais. Ce grenier fut accordé et fut placé dans la maison qui suit celle du docteur Guigon, à la Bourgade,

Digitized by Google

qui appartenait à M. de Bournet et la maison Guigon, alors aux Dupuy, la meilleure auberge de la ville portait l'enseigne d'hôtel St-Pierre.

Ce grenier a tellement été imprégné de sel qu'encore aujourd'hui les chèvres en passant se dressent contre le mur pour le lécher.

Le 4 avril 1770 on fit une nouvelle horloge et on plaça une des cloches au-dessus des ouïes qui dominent la place de l'église pour sonner les heures. Ce fut le sr Cornu, horloger de Nismes, qui en fut chargé au prix de douze cents livres.

Le 26 juillet 1772, on fut avisé que les Etats du Vivarais avaient accordé trois cents livres pour réparation de la fontaine minérale.

« Il est donc pressant pour l'humanité de faire incessament les « réparations nécessaires. »

En 1770. L'Etat général des revenus de la terre de Joyeuse, étaient :

Censives, revenu annuel.	7.725 liv.	Capital au denier 40 : . . .	289.074
Biens fonds .	10.931 liv.	Capital au denier 30 : . . .	327.930
Total . . .	18.156		617.004

(A suivre). L. DE MONTRAVEL.

RECTIFICATION

Au bas de la page 509 de la *Revue* du 15 octobre 1896, c'est par erreur que j'ai dit, en note, que le général du Barail avait épousé Mademoiselle Marie-Françoise-Amélie de Chalendar, fille du général de cavalerie et de dlle des Jardins.

Le général du Barail épousa en 1857 Mademoiselle Veillet de Veaux, jeune orpheline, appartenant à une très ancienne famille de la Brie, habitant alors auprès de sa sœur mariée au sous-préfet d'Aix.

H. LAFAYOLLE.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LYON

A NOS LECTEURS

La **Revue du Vivarais illustrée**, va entrer dans la cinquième année de son existence.

C'est une carrière déjà longue pour une publication qui s'est fait une règle de ne subsister que des travaux inédits, des recherches personnelles de ses collaborateurs, et qui est parvenue à mettre ainsi en lumière des documents, des études et des monographies, se rattachant tous à notre province.

En jetant un coup d'œil sur l'énumération des articles publiés depuis quatre ans par la *Revue*, il est facile de constater quelle a apporté déjà une précieuse et utile contribution à notre histoire locale.

Le but que nous nous étions proposé en instituant la *Revue*, a donc été atteint en grande partie, par le nombre et la variété des matériaux qu'elle a eu la bonne fortune de recueillir et de mettre au service des futurs historiens du Vivarais.

L'honneur de cette tâche accomplie sans défaillance jusqu'ici, revient pour la meilleure part à nos savants et dévoués collaborateurs, auxquels nous exprimons notre bien vive gratitude et celle des lecteurs de la *Revue*.

Mais nous reconnaissons que notre publication ne saurait suppléer au corps d'histoire que notre province attend, avec un si vif intérêt, et avec une impatience presque découragée.

Les fondements de ce monument, ont été jetés, il y a *34 ans*, par la publication du premier volume de l'*Histoire civile et religieuse du Vivarais*, de M. l'abbé Rouchier. Puis, l'édifice est resté depuis lors inachevé, au grand regret de tous ceux qui avaient pu apprécier la

Digitized by Google

méthode et l'érudition qui avaient présidé à cette première partie.

M. le chanoine Rouchier est mort sans avoir complété son œuvre, par la publication des travaux qu'il avait du moins préparés avec non moins de soin et de conscience, et qui conduisent l'histoire du Vivarais jusqu'à l'époque moderne.

Ces travaux, qu'on nous assure être en état de recevoir le jour, sont aujourd'hui à la disposition de l'Evêché, dont il dépend d'en favoriser la publication, sous la forme et dans les conditions qui seront jugées bonnes.

Nous sommes certain d'être le fidèle interprète de tous les lecteurs et amis de la *Revue*, de tous les lettrés et patriotes ardéchois, en adressant à notre Evêque, si éclairé, si zélé pour l'honneur et la gloire de ce diocèse, si attaché à cette patrie Vivaroise qu'il a faite sienne par une paternelle adoption, l'instante prière de doter notre département de ce complément de notre histoire.

En se rendant à ce vœu si général et si sincère, Mgr Bonnet attachera de façon certaine son nom aimé et honoré à une œuvre de grand mérite. Il consacrera pour toujours, et du même coup, une mémoire et une réputation qui ne peuvent que lui être chères, celles du laborieux et savant chanoine Rouchier, qui seul, et avec tant de compétence, a pu fouiller aussi profondément les sources de l'histoire du Vivarais.

PAUL D'ALBIGNY.

Digitized by Google

L'ABBAYE DE SAINTE-CLAIRE

A ANNONAY

Le monastère des Filles de Sainte-Claire à Annonay fut la dernière des fondations du cardinal Bertrand.

Le cardinal donna sa grange de Sanieux (depuis grange Sainte-Claire) en la paroisse de Vernosc, sa vigne de Chambaron, un clos à Andance, des terres et jardins qu'il possédait au faubourg de la Recluzière, à Annonay ou dans les environs, de nombreuses rentes en espèces et en nature, constituées à Annonay, au Mouréo, à Roiffieux, à St-Alban et dont les plus importantes avaient été acquises de Josserand de St-Didier et d'Artaud et Albert de Boulieu, et enfin 5000 florins pour acheter d'autres rentes et 5000 pour les bâtiments (1). Mais il ne put voir commencer les constructions de ce monastère qu'il n'avait fondé que trois mois avant sa mort, le 2 mars 1348 (vieux style), et qui ne furent terminées qu'en 1356.

Un siècle auparavant, Annonay avait bien eu, au faubourg de Cance, un couvent de Clarisses dont la fondation était attribuée à la reine Blanche (2). Mais cette institution avait péri et, d'après le bref que le pape Clément VI avait concédé, en 1346, au cardinal Bertrand, Annonay ne possédait plus alors aucun monastère de femmes où les vierges sages, leurs lampes allumées, pussent aller au-devant de l'Epoux, *ibique prudentes virgines cupientes, accensis lampadibus, obviam ire sponso per innocentis vitæ merita.*

Les religieuses devaient suivre la règle de Sainte-Claire. Elles étaient soumises aux Frères Mineurs (aux Cordeliers). Selon

(1) Le cardinal de Colombier, sans doute légataire universel de son oncle, employa aussi beaucoup de ses propres deniers à la fondation de Sainte-Claire puisque la dépense totale s'éleva à 17.844 florins pour les constructions et à 4.869 florins pour les achats de rentes, soit à un million de nos francs en adoptant les parités et les coefficients du Vte d'Avenel (Hist. économique de la Propriété).

(2) Chomel *(Annales d'Annonay)* le dit positivement. « On a un monument très authentique de l'an 1466 qui nous apprend qu'un monastère des Filles de Sainte-Claire avait été fondé au faubourg de Cance par la reine Blanche, mère de St-Louis. » Et Chomel mentionne le testament de Guillaume de Montchal, chanoine de Vienne qui habitait dans l'enclos du château d'Annonay et faisait, en 1297, un legs aux religieuses de *Sainte-Claire de Cance*, et à celles de Clavas.

Digitized by Google

l'usage, le cardinal entrait dans les détails les plus minutieux du règlement. Le couvent était enclos par le corps de logis et les communs. Au-dedans, le cloître, le réfectoire, le dortoir, l'infirmerie, le grenier, le cellier et la cuisine. Une seule porte, sans fenêtre ni guichet, et munie d'un pont-levis avec une chaîne de fer à lever pendant la nuit et à l'heure de la sieste, *diurnæ dormitionis*. Pour le service ordinaire du couvent, un tour solidement établi, *rota fortis*, disposé de manière qu'on ne pût voir du dehors ce qui se passait à l'intérieur, et réciproquement. La tourière, personne d'expérience, *matura moribus*, *diligens et discreta*, *convenientis ætatis*, ne devait ouvrir la porte qu'à bon escient. Quant à la grille du parloir, elle serait tapissée à l'intérieur d'une étoffe noire empêchant de voir et d'être vu, *de lamina ferrea subtiliter perforata et taliter clavis fortibus communita quod nunquam valeat aperiri*, *cui pannus lineus niger interius taliter apponatur quod nec ipsæ extra videre valeant nec videri*. L'église serait ouverte au public, mais les religieuses en seraient séparées par une barrière toujours voilée de noir et dans laquelle on ménagerait un petit guichet pour donner la communion, *ac collocetur cratis secura.... ex crebris et spissis seu grossis contortis lineis ferreis diligenter et forti opere fabricata*. — L'abbesse devait lire les lettres et il était défendu aux religieuses d'en remettre à qui que ce fût, même aux Frères Mineurs, sous peine d'être replacées en l'état de novices. Au demeurant, le cardinal se réservait, pour lui et pour le cardinal de Colombier, le droit de destituer tout le monde.

Le monastère devait recevoir une abbesse et douze sœurs. La première abbesse fut Catherine de Lalouvesc, parente du cardinal ; les sœurs : Jeanne de Charlieu, Antoinette de Matré, Marguerite de Colau, Anne de Gurin, Françoise Petit et Claudine Fayas (1).

(1) P. Grasset, *Discours généalogique de la noble maison des Bertrand et de ses alliances avec celle des Colombier*, ms.

Voici, d'après le Docteur Duret, (*Notes pour servir à l'histoire d'Annonay* ms), la nomenclature des abbesses de Sainte-Claire :

1349. Catherine de Lalouvesc, *alias* Bertrande.
1362. Isabeau de Charlieu.
1376. Isabeau Mareschal.
1402. Briansonne du Peloux.
1433. Philippe Boyer.

Digitized by Google

Si les détails sur la fondation du couvent de Sainte-Claire ne nous manquent pas, nous ne savons rien du sort que fit aux religieuses la guerre de Cent Ans. Sans doute elles se réfugièrent dans l'enceinte de la ville, mais si les routiers vinrent à Annonay, s'ils brûlèrent quelques maisons au faubourg de la Recluzière, si les bandes de Rodrigue de Villandrado cantonnèrent aux environs, les Clarisses durent composer à plusieurs reprises avec les malandrins, puisqu'elles conservèrent leur maison, puisque leur chapelle resta debout. Assurément elles souffrirent dans la perception de leurs revenus, dans leur tranquillité, mais c'était le moindre des maux.

Le pape Martin V les dédommagea de son mieux en reconnaissant, le 26 mai 1418, toutes les immunités qu'elles pouvaient avoir et en menaçant, selon la coutume, « de l'ire et de l'indignation du Tout-puissant et des bienheureux apôtres St-Pierre et St-Paul » ceux qui enfreindraient la bulle pontificale (1), mais les Clarisses eurent certainement un meilleur billet en obtenant de Louis XI, en 1466, des lettres royales de protection. Elles avaient usé, pour les avoir, d'un léger subterfuge en se rattachant au monastère que la reine Blanche mère de St-Louis avait fondé à Cance, mais qui n'existait plus, et en reniant en quelque sorte, pour le bien de la cause, leur seul et véritable fondateur, le cardinal Bertrand. Dire que leur abbaye était de fondation royale n'était pas précisément exact, mais c'était avantageux. Cette pré-

1445. Briansonne II du Peloux.
1466. Françoise Mareschal.
1485. Péronnette de St-Chamond.
1520. Antoinette de St-Priest.
1539. Antoinette de Tournon.
1559. Louise du Châtelard.
1571. Florie du Solier.
1602. Antoinette du Peloux.
1617. Lucrèce de Platel de Vaux.
1670. Anne de Simiane de Gordes.
1705. Anne de Ferriol.
1739. (Économat administré par l'archevêque de Vienne).
1763. Louise de Belmès.
1771. Gabrielle de Vaux de Retournac.
1778. Marianne de Saqui de Tourres.

Au moment de la Révolution, l'abbaye était vacante, Mme de Saqui ayant été nommée abbesse de la Bénissons-Dieu au diocèse de Lyon. Mme de la Fayolle était dépositaire.

(1) *Recueil de pièces pour servir à l'histoire du Vivarais*, ms., coll. Rousset, n° 543.

Digitized by Google

tention étant admise, elles en retiraient mieux qu'une façon de prestige, elles acquéraient la présomption de nobilité et les privilèges qui en découlaient.

Aussi, le 27 janvier 1500, l'abbesse Péronnette de St-Chamond faisait reconnaître les franchises dont jouissait le monastère. Hugo Mesane, commissaire nommé par le sénéchal de Beaucaire et de Nimes fit apposer les armes du roi aux portes de l'abbaye et débouta les deux curés d'Annonay, les frères Jean et Michel Arlisio de l'action qu'ils avaient intentée aux dames de Sainte-Claire.

A la faveur d'un siècle de tranquillité relative et de paix intérieure, la prospérité était un peu revenue au couvent qui, du moins, se suffisait. — Le 16 avril 1540, les religieuses de Sainte-Claire faisaient au roi le dénombrement et la déclaration de leurs biens (1). Elles avaient aliéné une maison et un jardin pour réparer l'immeuble qu'elles possédaient sur la Place Vieille et qui avait été endommagé par la chute du clocher de l'église collégiale. Elles possédaient des rentes ou cens « en plusieurs et divers mandemens espars, çà et là, ce qui est de grande peine et coutage à lever et recueillir ». Elles avaient des cens en vins à Gourdan, à Colombier, à Thorenc, Peyraud, Serrières et Vocance ; puis, quelque argent, du grain, un peu de foin et quelques gélines. Le tout était de mince importance. Elles avaient en outre quelques anciens terriers, mais « pour ne les pouvoir vérifier à cause de la vieillesse », les rentes s'en étaient déjà perdues. Enfin leurs terres étaient pleines « de rochers et ronces infertiles », leurs prés « hors de rivières et maigres..... Sur quoi lesdites pauvres religieuses qui sont vingt en nombre faisant le service de Dieu jour et nuit, se nourrissent, entretiennent leur monastère pour le garder de ruine, payent un prêtre et un clerc, un receveur avec un notaire pour faire la recette desdites rentes, lesquelles charges sont plus grandes que leurs dits revenus » (2).

(1) L'abbaye était alors devenue *royale*, c'est-à-dire que l'abbesse était à la nomination du roi, en exécution du concordat de Bologne.

(2) Poncer, *Mémoires historiques sur Annonay et le Haut-Vivarais*, t. I. *Mémoires historiques sur le Vivarais*, t. III, passim.
Les éléments de cette étude étant empruntés pour une grande part, à cet auteur, nous n'avons pu que reproduire son français modernisé.

Digitized by Google

Selon l'usage admis dans les documents de ce genre, les religieuses gémissaient. La dissimulation ou l'humilité devant les collecteurs d'impôts ont toujours été des moyens recommandés. Mais les dames de Sainte-Claire ne connaissaient pas leur bonheur. Elles allaient faire l'apprentissage de misère.

Les troubles de religion éclatèrent et les sœurs se réfugièrent d'abord dans l'enceinte d'Annonay, en leur maison de la Place Vieille (1). Mais leurs personnes auraient été fort exposées quand la ville, prise tour à tour par les papistes et par les huguenots, saccagée par des soldats plus soucieux de pillage que de religion, fut mise à feu et à sang. Nous ne savons ce qu'il advint alors de ces nobles nonnes. Sans doute elles s'enfuirent, se mirent à l'abri. Une novice du Dauphiné fut tuée aux côtés de son frère qui l'était venu quérir (2).

Elles souffrirent beaucoup dans leurs biens. St-Chamond prit position dans le jardin du monastère et, de là, ses batteries canonnèrent les remparts dont il eut vite raison. Plus tard, en 1568, les huguenots incendièrent l'église de Sainte-Claire, ruinèrent les bâtiments et, suivant leur système qui visait à l'anéantissement des biens ecclésiastiques, détruisirent tous les titres.

Après les édits de pacification l'abbesse Florie du Solier put réunir quelques-unes de ses sœurs et s'occupa de reconstituer la maison.

Le 16 octobre 1614, le frère Pierre Bouchet, de l'ordre de St-François, docteur en théologie et commissaire général des conventuels en la province de Bourgogne visitait l'abbaye de Sainte-Claire. Il recommandait de ne recevoir « fille quelconque qui ne soit ornée de toutes les conditions requises à celles qui veulent être religieuses, surtout qu'elles portent quelques notables sommes, vu la pauvreté du monastère ». Il défendait aux religieuses « d'être si téméraires que d'oser introduire aucun homme quel qu'il soit en leur maison ou d'en sortir elles-mêmes ». Mais on pouvait y recevoir « les femmes de qualité et honorables ». Le

(1) Cette maison avait été donnée aux Clarisses par le cardinal Bertrand et elles y logèrent pendant la construction de l'abbaye. Elles affermèrent cet immeuble, le 27 décembre 1705, à Blaise Malgontier, sous l'albergue noble de 40 paires de perdrix évaluée à 60 livres par an.

(2) Chomel. *Annales d'Annonay*, ms.

Digitized by Google

commissaire ordonnait aux religieuses de vivre en commun, en exemptant toutefois de cette obligation l'abbesse Antoinette du Peloux à cause de ses incommodités et de son âge.

La vieille abbesse n'étant plus à la hauteur de la tâche qui lui incombait dans ces moments difficiles, elle se démit, volontairement ou non, de sa charge le 26 mars 1616 en présence du même commissaire, frère Pierre Bouchet, « à raison de sa vieillesse et caducité ». Les religieuses la remplacèrent par Lucrèce du Platel. Lucrèce devait être fort jeune. Elle avait évincé Florie du Peloux et avait été proposée par le Provincial « à cause de ses vertus » et vraisemblablement aussi en raison de sa fortune dont elle allait d'ailleurs affecter une bonne part à la réparation du couvent.

La nouvelle abbesse ne faillit pas à sa charge. Elle releva la maison et la dirigea pendant 54 ans, envers et contre tous, avec une main de fer et au milieu de luttes épiques.

Lucrèce de Platel obtint d'abord des lettres monitoires qui, données à Avignon en février 1619, ordonnaient à tous les fidèles de restituer aux dames de Sainte-Claire ceux de leurs biens ou de leurs titres de propriété qu'ils auraient détenus (1). Puis, le 24 septembre de cette même année, le frère Mathieu Veglie édictait des prescriptions assez sévères. L'argent arrivant aux religieuses devait être mis dans les coffres de l'abbaye. Elles en pouvaient disposer pour le bien du couvent, mais ne devaient conserver sur elles aucune somme. « Et quiconque des dames qui sera decouverte d'avoir d'argent, soit en vie, soit après la mort, vive sera punie comme propriétaire ainsi que l'ordonne le Concile de Trente, et, morte, sera ensevelie hors du cloître en la sepulture des ânes ».

L'abbesse obtint encore, le 13 mai 1621, de la Cour des Aides de Montpellier des lettres de faveur reconnaissant pour leurs fonds la présomption de nobilité sous le motif que l'abbaye était de fondation royale. Le prieur d'Annonay, contestant peut-être

(1) Poncer assure qu'à la faveur des guerres de religion les seigneurs de Tournon, de St-Chamond et les maisons du Peloux, Baronnat, de Gurin, de Fournier, de Prost, de Luppé, du Mein et autres s'étaient approprié certaines rentes de l'abbaye. Des lettres royales du 24 septembre 1636 ordonnaient aux détenteurs illégitimes de ces biens de les restituer.

Digitized by Google

et assez justement cette prétention, réclama la dîme, mais il fut condamné aux frais qu'une transaction fixa, en 1626, à 2850 livres. Les grangers de Sainte-Claire furent seuls astreints au payement de la dîme, pour leur quote-part (1).

La ferveur qui suivit les guerres de religion, les dons et les dots, les libéralités de l'abbesse avaient ramené la prospérité. L'abbaye d'Annonay put même fonder un établissement à Serrières en 1644 (2).

Complètement réédifié en 1622, le monastère, avec ses vastes jardins que baignait la rivière de Déome et qui occupaient une partie des faubourgs de Fayas et de la Recluzière, ne devait pas être un séjour désagréable. Le couvent était bien meublé. Quatre ailes de bâtiments le formaient, avec une cour au milieu, autour de laquelle était le cloître. « Les planchers supérieurs, à la française, dit un Mémoire du siècle dernier, sont ornés de peintures et des armoiries des abbesses... Les chambres des religieuses ont presque toutes une cheminée avec deux cabinets et une entrée sur un large dortoir qui prend jour sur la cour.... Toutes les parties du monastère présentent un coup-d'œil de grandeur et de noblesse.... »

La chapelle, pareille à celle du Collège d'Autun, portait les caractères du style ogival avec ses hautes arcatures trilobées et sa rose rayonnante. Le couvert, qui avait été incendié, avait été remplacé par une toiture simple et un plafond en bois que dissimulait une peinture en caisson. Si l'architecture de l'édifice avait souffert, il en demeurait toutefois de beaux restes (3).

Mais la sévérité de l'abbesse augmentait avec son âge et, d'autre part, les idées des religieuses se modifiaient, s'amollissaient. Peut-être avait-on suivi trop à la lettre les conseils du frère Bouchet en ouvrant la porte plus grande aux grosses dots qu'aux solides vocations, mais, bien certainement, on avait oublié les exhortations du frère Mathieu Veglie qui avait commandé « aux

(1) *Inventaire des Titres de l'Eglise collégiale de N.-D. d'Annonay*, ms.

(2) Ce couvent ayant été établi sans lettres patentes, le roi le supprima le 30 juin 1687 et le réunit à la maison d'Annonay.

(3) Le corps de bâtiments du monastère n'existe plus aujourd'hui. La chapelle a conservé ses murs et dans la partie du chœur, les nervures élégantes des colonnettes qui se rejoignent à la voûte.

Digitized by Google

dites dévotes filles de s'aimer les unes les autres, d'honorer et promptement obéir à leur vénérable mère abbesse, et à icelle de les chérir unanimement par le mérite des entrailles de Notre-Seigneur, afin que la charité régnant parmi elles en ce monde, elle leur serve de guidon et de récompense dans le ciel. »

Un grand scandale avait révolutionné le couvent en l'année 1656. Une noble demoiselle, Marie Claire de Boulieu, s'était fait enlever par trois jeunes gens et le père avait demandé justice aux officiers du bailliage. C'était sans doute pour prévenir le retour d'un si tragique événement que, le 6 juin 1665, dix des religieuses demandaient le renvoi d'une de leurs compagnes, Renée de la Condamine, qu'elles jugeaient « incapable de religion..... Au cas qu'on voulut passer outre, disaient-elles, nous nous opposons formellement à sa réception et en appelons comme d'abus devant notre supérieur majeur. »

Le couvent entrait en effervescence. Dans sa visite du 19 octobre 1666, le frère Sébastien du Pasquier, commissaire général, ordonnait à l'abbesse « de punir exemplairement celles qui s'écarteront de la charité et modestie non seulement religieuse, mais encore civile et mondaine, voulant que la première fois, elles soient obligées à manger à terre pendant un repas ; que la seconde, elles y mangent du pain et de l'eau, et que la troisième, elles soient privées pour un mois de parloir, outre que chaque fois, elles demanderont publiquement pardon à celles qu'elles auront offensées et à toute la communauté à cause du scandale, nous réservant les autres peines pour le temps de notre visite où nous en ferons une très exacte recherche s'il s'en trouve qui continuent dans de tels emportemens. »

Le frère du Pasquier défendait surtout de raconter ce qui se passait dans le cloître et, pour couper court aux indiscrétions et bavardages, non seulement il lançait l'excommunication « que nous voulons être encourue *ipso facto* », mais encore il défendait aux confesseurs ordinaires du couvent d'absoudre les coupables et, pour que ceux-là n'en ignorent, il leur faisait expédier la copie de son décret de visite.

Un pareil règlement était plus facile à faire qu'à appliquer à des filles nobles dont la vocation était trop souvent forcée. Sans

Digitized by Google

doute, il se trouvait d'accord avec l'arrêt de réformation des ordres religieux que le Parlement de Paris rendit l'année suivante, le 4 avril 1667, mais une telle sévérité provoqua une véritable rébellion au couvent d'Annonay qui devint le théâtre de scènes extraordinaires. La dispute dura longtemps et fut agrémentée d'épisodes burlesques pouvant fournir la matière d'un nouveau *Lutrin*. Le commissaire apostolique, l'archevêque de Vienne, le provincial des Cordeliers, le Conseil d'Etat, le Parlement de Toulouse, les officiers du bailliage tinrent les grands rôles dans cette comédie.

Un parti s'était formé contre l'abbesse qui entendait appliquer les sévérités de la règle et pratiquer une économie jugée trop rigoureuse. Entre autres récriminations, les insubordonnées se plaignaient de n'être pas soignées quand elles étaient malades. Alors l'abbesse produisait les notes des apothicaires et l'attestation du chirurgien Delacroix qui les avait servies pendant 70 ans. Et elle introduisait en cour de Rome et devant le Parlement de Toulouse un procès contre les Cordeliers d'Annonay et un certain nombre de ses jeunes religieuses « leurs adhérentes et complices. »

Le provincial des Cordeliers avait envoyé à Annonay un délégué, le père Guilfèry, qui avait entendu au parloir les plaintes des religieuses et que l'abbesse avait, en conséquence, fort mal reçu. Elle lui avait interdit l'entrée de sa chambre et le lendemain, après la messe, elle avait sonné le tocsin. Le peuple était accouru et les officiers du bailliage avaient dressé procès-verbal. Mais Lucrèce de Platel avait, paraît-il, des parents accrédités auprès du Parlement de Toulouse et elle obtint, le 18 mai 1668, un arrêt qui interdisait aux Cordeliers de faire le service divin au couvent. Ceux-ci se moquèrent de la défense. L'archevêque de Vienne envoya à Annonay un archidiacre de St-Maurice, docteur en théologie et en droit, Thomas Ponserre. Ce délégué se fit accompagner dans sa visite, le 15 avril 1669, par le lieutenant général du bailliage, Just de Serres et par le procureur du roi, Jean Fourel. Les religieuses rebelles lui déclarèrent qu'elles n'étaient point soumises à l'autorité de l'archevêque, mais seulement à la règle de St-François. En même temps, elles taillaient sournoisement avec leurs ciseaux les robes des magistrats.

Digitized by Google

Le 31 mai suivant, un autre délégué de l'archevêque, Etienne Dedie, n'était pas mieux accueilli. Les religieuses, imitant l'exemple de leur abbesse, le reçurent au son du tocsin.

Le père Bini de Hispinello, commissaire apostolique, était, de son côté, venu à Annonay le 23 mars 1669. Quoique accompagné du premier consul et du syndic des catholiques, il n'avait pu pénétrer au couvent qu'avec la force armée et il avait excommunié l'abbesse et six de ses dames. Lucrèce de Platel entreprit alors de déménager le couvent. On s'aperçut qu'elle faisait sortir pendant la nuit les titres, le mobilier, les ornements d'église et l'on dut mettre des gardes aux portes du monastère. Ce n'était pas assez au gré des Cordeliers (1). Sous la direction de leur provincial, le père Bernardin Bonnefont, ils emprisonnèrent les dames de Chenalet et de Bron, et la servante de l'abbesse. Ils voulurent sequestrer Lucrèce de Platel, la murèrent dans sa chambre et jetèrent des pierres sur ceux qui venaient lui parler sous ses fenêtres ou lui apporter des aliments. Les officiers du bailliage s'émurent, dressèrent des procès-verbaux et placèrent des soldats aux abords et dans l'intérieur du couvent. Les Cordeliers firent alors procéder à une contre-information par le juge Jean Androl qui avait, parmi les rebelles, une nièce, Anne Gamon de la Lombardière, et qui se trouvait lui-même en procès avec l'abbesse.

Cependant, l'archevêque de Vienne avait, en août, exigé et obtenu le renvoi de deux religieuses qui furent reléguées au monastère de la Visitation, à Romans. L'une d'elles était la sœur converse Claire Jeury dont la situation irrégulière au couvent pouvait bien être la cause première de la rébellion. Cette sœur Jeury, « novice laie », était depuis neuf ans rejetée par ballottage secret et on prétendait la mettre dehors lorsque, en 1664, le Définitoire avait ordonné son maintien à Sainte-Claire parce que les Dames « ne l'avaient point congédiée dans le temps prescrit par les canons, par les Ordonnances du royaume de France et par les ordres des supérieurs. » Citée à comparaître devant le parlement

(1) Lucrèce de Platel avait obtenu, le 5 novembre 1668, un bref papal qui l'autorisait à soumettre son couvent à la direction des P. Récollets. Mais ceux-ci ne se souciaient pas d'entrer dans la bagarre et les R. P. assemblés au Définitoire de Lyon, le 4 janvier 1669, avaient rejeté la demande de l'abbesse.

Digitized by Google

de Toulouse, la sœur Jeury demandait à l'abbesse de lui donner une compagne de route et 500 livres pour le voyage. Lucrèce de Platel avait offert 100 livres et les sergents avaient produit plus d'un exploit à ce sujet.

Ces troubles allaient pourtant avoir une fin. Le Parlement de Toulouse décréta une prise de corps contre les personnages qui avaient accompagné à Ste-Claire le commissaire apostolique. Gabriel Bollioud de Tartara, premier consul et avocat en parlement, Guillaume Coupa, praticien, Jacques du Port, Claude Chappa et six Cordeliers furent arrêtés et écroués à Toulouse. Mais la Cour, par son arrêt du 2 juin 1670, ne condamna que les Cordeliers. Ceux-ci furent bannis de la sénéchaussée de Nimes pendant cinq ans, à peine de la vie en cas de contravention, et durent payer 500 livres de dommages-intérêts à Lucrèce de Platel.

Cette année même, Lucrèce de Platel fut remplacée par Marianne de Simiane de Gordes. Peut-être était-elle morte dans son triomphe, peut-être avait-on réussi, pour ramener la paix au couvent, à arracher sa démission à la vieille abbesse ? Quoi qu'il en soit, l'archevêque de Vienne, Henri de Villars, constatait, le 9 mai 1673, que l'abbaye de Ste-Claire était calme. « Les choses y étant rétablies par nos soins, disait-il, nous enjoignons à toutes les religieuses professes dudit monastère que nous en avions fait sortir pour un bien de paix et renvoyer en d'autres couvents » de rentrer à Annonay. La nouvelle abbesse se montra moins autoritaire et, par acte notarié, elle accorda, le 23 septembre 1692, à chacune de ses religieuses, une somme annuelle de 22 livres pour leur vestiaire et apothicaire (1).

Mme de Gordes mourut en 1705 et fut remplacée par Anne de Ferriol (2).

(1) Mme de Gordes avait, en 1675, porté une plainte contre le sieur de Lotoire, qui, accompagné de Louis Androl et du sacristain Louis Argoud, avait escaladé les murs, cassé des vitres et coupé des mûriers. Nous ne savons ce qu'il advint de cette affaire.

(2) Les Dames de Ste-Claire étaient, en 1706 :
Anne de Ferriol, abbesse.
Madeleine de Ferriol.
Anne de Murat.
Jeanne de Pinha.
Suzanne de Jacquemont.

Digitized by Google

La situation faite aux couvents à cette époque leur créait quelque embarras. La déclaration royale du 28 avril 1693 leur défendait de trop s'enrichir et on les supprimait s'ils étaient trop pauvres.

L'abbaye de Ste-Claire se trouva dans ce second cas. Après la mort de Mme de Ferriol (7 avril 1739), une ordonnance royale supprima le couvent et interdit de recevoir des novices, en laissant toutefois aux religieuses la faculté de vivre au monastère jusqu'à ce qu'elles ne fussent plus que deux ou trois. Le roi ne nomma point d'abbesse et une nouvelle ordonnance, du 4 avril 1742, mit les biens de Ste-Claire en économat sous l'administration de l'archevêque de Vienne. Un des grands vicaires du cardinal d'Auvergne vint à Annonay signifier le décret « d'une voix menaçante » et annonça même que tous les biens de l'abbaye allaient être réunis au couvent de Sainte-Marie d'Annonay. Les Dames de Ste-Claire adressèrent, le 2 octobre 1748, un placet à la reine. Elles y parlaient des pleurs qu'elles avaient répandus et de la régularité de leurs mœurs « en cet asile des filles de condition. » Des enquêtes furent faites. Dès le début, le conseil de ville avait protesté et demandé, pour le cas où le roi maintiendrait sa volonté, que les bâtiments de l'abbaye fussent affectés au logement des pauvres de l'hôpital. Plus tard, et notamment le 14 mars 1762, la communauté d'Annonay s'éleva énergiquement contre le projet de suppression qui aurait lésé les intérêts du commerce annonéen. Les consuls intercédèrent auprès de l'archevêque de Vienne. Le procureur du roi, Fourel, agit de son côté. Enfin, le 17 février 1763, le roi révoqua ses lettres de cachet et nomma Louise de Belmès abbesse de Ste-Claire. On était donc resté 24 ans sans savoir si le monastère serait supprimé ou maintenu et, pendant toute la durée de cet économat, on n'avait fait aucune réparation à l'abbaye.

Les Clarisses Urbanistes ne recevant que des filles nobles ou

Claire de Molinot.
Catherine Desfrançois.
Anne de la Rivoire de Chadenac.
Claudine de Tivolet.
Elisabeth de Platel.

(Rousset, *Notes pour servir à l'Histoire du Vivarais*, ms., t. 3, p. 128).

Digitized by Google

soi-disant nobles, riches ou pas trop pauvres (1), il régnait forcément dans le monastère un peu de cet esprit mondain qui avait nécessité l'arrêt de réformation, mais qui y avait survécu. Dom Barthélemy Fourel écrivait, le 3 août 1731, à sa nièce, Marianne Fourel, qui montrait quelques velléités de vocation religieuse, ces sages remontrances : « Je ne scais pas sur quel pied l'on vit chez les Dames de l'abbaye de Sainte-Claire, mais je scais que la Règle de saint François oblige à bien des choses sous peine de péché mortel, ce qui est la source de bien des scrupules et de bien des prévarications et que ce seroit un très grand malheur pour vous que de choisir pour le lieu de votre retraite un monastère où l'esprit de la Règle dont vous auriez fait profession ne seroit pas bien establi et où bien loin de trouver des moyens efficaces pour remplir comme il faut vos engagemens, vous ne trouveriez au contraire que des obstacles invincibles par des usages qui sont de véritables abus quoiqu'ils paroissent authorisés et qui n'empêcheroient pas que tout le poids de la colère divine ne tombât sur vous au jour de ce jugement terrible où tout sera pesé au poids du sanctuaire et non pas au poids de la coutume... » (2)

Le 1er novembre 1732, dom Fourel revenait à la charge. « Il y a des communautés où l'on ne fait que des vœux simples et qui n'ont pas les beaux dehors des abbayes et des communautés religieuses, dans lesquelles cependant Dieu est servi en esprit et en vérité. » (3)

Si Dom Fourel estimait peu la dévotion des Dames Urbanistes,

(1) La dot était de 4000 livres, mais s'élevait généralement, avec les accessoires, à près de 6000.

(2) Marianne Fourel écouta les conseils de son oncle le Bénédictin et, le 26 mai 1739, elle entra au couvent de Ste-Marie, « en qualité de camariste. Je luy ai donné pour estrenne, dit son père, 40 sols et remis une cuillié et fourchette d'argent. » Mais la vocation de la Marianne n'était peut-être pas très sérieuse, et elle rentra à la maison paternelle le 11 septembre suivant. C'était pourtant une sainte fille et elle laissa, à sa mort, 8000 livres à l'hôpital.

Journal d'Armand Fourel (1737-1746). — Archives de l'hospice d'Annonay.

(3) Lettres de Dom Barthélemy Fourel à sa famille, mss. — Nous avons une partie de la procédure faite au sujet d'une demoiselle Char... qui, en 1786, à l'âge de trente-six ans et après neuf années de profession, voulut quitter le couvent de Ste-Claire. Elle accusait sa famille d'avoir forcé sa vocation et les parents répondaient un peu drôlement : « Si la nature ne lui donna ni les grâces de la figure, ni les agréments du corps, nous nous en consolâmes parce que nous savions que le plus souvent les avantages extérieurs sont des dons funestes et empoisonnés. »

Digitized by Google

le curé Léorat-Picansel nous apprend aussi que le couvent « était bien déchu de son ancienne ferveur. » Mais si les beaux règlements du cardinal Bertrand étaient alors négligés, nos grand' mères nous ont conté que leurs aïeules fréquentaient assidûment à Ste-Claire. On y faisait de longues causettes et on y prenait des leçons de bon ton. (1)

Un chanoine d'Annonay écrivait sur un mode plaisant : « Il y a quelque tems, mon cher ami, que j'ai appris qu'il étoit question d'une réforme dans l'abbaye de Ste-Claire. Le seul article sur lequel on a bien voulu satisfaire ma curiosité, concerne les miroirs des personnes respectables qui composent cette maison ; l'on désireroit fort qu'elles en fissent le sacrifice le plus absolu ou du moins que ces objets de luxe et de vanité ne fussent point exposés aux yeux du public et conséquemment enfermés dans leur garderobe. Je n'ai pas besoin de vous nommer les Instrumens de cette Réforme : elle nous procurera peut-être l'avantage de voir dans ce siècle pervers un nouveau saint François de Sales et une nouvelle sainte de Chantal. »

Au moment de la Révolution, il y avait à Ste-Claire douze religieuses de chœur et deux sœurs. Le décret de 1790 ayant supprimé les ordres religieux, elles abandonnèrent leur couvent. Leurs propriétés furent vendues comme biens nationaux et la rue qui conduisait à Ste-Claire fut appelée en 1793 *rue de l'Humanité*.

Ce fut le coup de grâce. Et aujourd'hui que reste-t-il de ce monastère où nos cardinaux annonéens avaient dépensé une petite part de leurs grandes fortunes ? A peu près rien et il vaudrait mieux qu'il n'en restât rien. Quelques écuries et quelques remises, et une vaste salle que se sont disputée tour à tour l'Armée du Salut et les beuglants de passage. Elle est bien finie, à Ste-Claire, la « poésie du cloître ». E. NICOD.

(1) L'accès du couvent était plus difficile sous Lucrèce de Platel. Voici un modèle de permission : « Nous frère Bernardin de Launoy, ministre provincial et commissaire général de la Province de St-Bonaventure des frères mineurs conventuels de St-François, confirmons très agréablement par ces présentes la permission que nos prédécesseurs ont autrefois accordée à Mme de Virieu d'entrer dans le couvent et monastère des Dames religieuses de Ste-Clère-lez-Annonay pour y voir et visiter Mme de Sablon, sa belle-sœur ; en suitte de quoy supplions Madame l'abbesse dudit monastère de luy permettre la jouissance de la susdite permission. Fait dans notre couvent d'Annonay le quinziesme novembre mil six cent cinquante-trois. *Frère Bernardin de Launoy, ministre provincial et commissaire général de St-Bonaventure.* »

Digitized by Google

TROIS COMBATS SINGULIERS
EN VIVARAIS, AU XVIIe SIÈCLE

Le premier eut lieu sous les murs de Villeneuve-de-Berg, entre le baron de la Gorce et le fameux Brison. Tout en s'étonnant qu'il ne soit mentionné dans aucune chronique du temps, pas même dans les *Commentaires du Soldat du Vivarais*, qui rapportent avec tant de détails les événements locaux de 1620 à 1629, on ne peut guère douter de la réalité du fait, en présence d'un document contemporain que nous avons recueilli dans les papiers de feu Célestin Dubois. Ce document consiste en un simple fragment de lettre, sans indication de lieu ni de date, mais dont le contenu, non moins que l'écriture et le papier jauni, indiquent assez le caractère authentique. Nous le transcrivons textuellement avec son orthographe :

Monsieur,

Il me faudroict trasser plusieurs vollumes si j'entreprenois de vous faire le ressict de mon malheureux affaire et des suittes d'icelluy ; je m'en remettray, pour ne me rendre prolicxe, à la suffisence de Platton duquel vous en serez informé. Seulement vous diray-je le combat du baron de la Guorce avecque le sieur de Brizon, arrivé despuis peu à Villeneufve, au devant du logis de Saraliery, où tout se passa à la confusion dudit sieur de Brizon, qui se retira bien vitte l'espée à la main dans la ville, après avoir receu un coup d'espée dans le corps par ledit sieur de la Guorce. Et, comme il faisoit sa retraite de ceste sorte, ledit sieur baron luy cria par diverces fois : Tu fuis, poltron ! A quoy l'autre respondit qu'il estoit un traictre, mais non pas sans recevoir un desmenty ; et, dès qu'il se vist assisté de la troupe de ceux de la ville et de ses domestiques, il ressortit pour faire mieulx, mais il fust encore blessé sur le vizage, son Camus en dix ou douze parts ; et Anthoine Dussaut qui se trouva derrière le baron de la Guorce, apprès luy avoir porté un coup d'espée au mouvement de l'épaule gauche, il en receut sa bonne part, de sorte qu'il court grande fortune de sa vie, et le Camus aussi, qui feist des miracles pour assister son mettre. Voilà comme le baron de la Guorce, assisté de M. de Lanas, du sargen Rossilhon de François et du fourié, a soustenu par deux fois la furie de ce peuple qui fallirent de les assommer à coups de pierres, même les fames s'en mesloient. En ceste petite guerre, les uns y ont perdu leur honneur et les autres leurs chevaux, et ce qui donna moien au baron de la Guorce de se rettirer fut la prévoyence de son palefrenier qui luy sortit son rossin, et l'estonnement de la blessure du sieur de Brizon et de ses gens. Ils n'eurent jamais moien de pouvoir sortir aulcun aul-

Digitized by Google

tre cheval. M. de Lanas print la croupe de celuy de son beau-frère (1), et s'en alèrent tous cinq, le petit pas.

Peu de temps apprès, les amis du sieur de Brizon se saisirent des chevaux et les remirent entre les mains du sieur de Chabreilhes qui eust manqué d'aleine ce jour là, comme l'on dict.

Je n'oublieray pas de vous dire que les chevaux eurent force coups d'espées, encores leur a-t-on faict passer le Rosne despuis trois ou quatre jours. Si le baron de la Guorce eut du malheur par le passé en ses autres affaires, il a bien eu autant de fortune en ceste dernière action, qui vint pour luy avoir demandé s'il ne me vouloit pas contenter, et sa fâcheuse response hobligea le baron de la Guorce de luy dire qu'il meist la main à l'espée, ce qu'ils firent et l'un et l'autre en mesme temps.

Voilà l'istoire veritable que force monde a authorisée et pour s'y estre trouvé, le sieur de Brizon nie que le baron de la Guorce luy aie parlé de moy, ce que je ne crois pas, puisqu'il en avoit pris charge aussitost que mon malheur me feust arrivé. Le jour auparavant, apprès avoir couru la bague, le sieur de la Guorce, en présence de... (le feuillet finit là).

En attendant de percer le mystère qui couvre le nom de l'auteur de cette lettre, il importe de constater que l'incident, en supposant qu'il touche par quelque point à nos dernières guerres religieuses, est, dans tous les cas, antérieur à l'année 1621, époque où Villeneuve-de-Berg fut prise par le duc de Montmorency, après être restée, pendant un demi-siècle, au pouvoir des huguenots. Brison tenta bien alors, mais vainement, de jeter un secours dans la ville, où commandait son frère Chabreilles ; mais les circonstances ne permettent pas de placer à ce moment le fait de sa rencontre avec le baron de la Gorce (2). On ne peut guère le rattacher non plus aux événements qui avaient eu lieu l'année précédente, à la fin de mars ou au commencement d'avril, sous les murs de Villeneuve, alors que les troupes catholiques, levées par M. de Montréal, refoulèrent dans les murs de cette place le corps dauphinois qui y était arrivé en vue d'aller secourir les révoltés de Privas (3). Il y a donc tout lieu de supposer qu'il s'agit ici d'une rencontre personnelle, comme il y en avait beaucoup entre les anciens seigneurs d'autrefois, et qu'elle a précédé plus ou moins les événements dont Marcha nous a laissé le récit détaillé.

(1) M. de Lanas, second fils de M. de Montréal, et frère de Mme de la Gorce

(2) *Commentaires du Soldat du Vivarais*, p. 29 à 33.

(3) *Idem*, p. 15 à 18.

Digitized by Google

Le second de ces combats singuliers est celui auquel fait allusion Marcha (1) dans ses *Commentaires*, sans oser donner le nom des deux combattants, et, si l'on conçoit que, vu les peines rigoureuses dont le duel était passible autrefois, Marcha ait cru cette réserve nécessaire, on ne comprend guère que son éditeur de 1811 n'ait pas jugé qu'il pouvait en sortir, sans inconvénient pour personne.

M. de Laboissière, après avoir résumé le récit de ce duel, donné par Marcha comme ayant eu lieu entre deux seigneurs de la cour de Perse, ajoute :

« Cette anecdote me paraît extraite d'un ouvrage fait par J. Baudoin, natif de Pradelles, et un des premiers membres de la nouvelle Académie française ; il est intitulé : AVENTURES DE LA COUR DE PERSE, *divisées en sept journées, où, sous des noms étrangers, sont racontées plusieurs histoires de notre temps*. Paris, 1629. Le lecteur reconnaîtra aisément dans le sophi de Perse, Louis XIII ; dans le grand duc des Français, M. de Montmorency ; dans le fort où Samson se baignait, le village de Sampzon ; dans le pont d'Arcadie, le pont d'Arc ; dans la cité de Vallonergue, le lieu de Vallon ; dans le siège d'une grande cité, celui de Montauban. Got de Roc est un lieu peu distant du pont d'Arc, et Ebbo est l'Ardèche, Ibie ou Baume. Il y eut, selon toute apparence, pendant le siège de Vallon, un duel entre deux seigneurs catholiques, qui se passa ainsi que l'historien le raconte. On trouvera, quelques pages plus bas, l'explication assez claire de la fin de cette aventure. »

Cette dernière phrase montre que M. de Laboissière avait reconnu l'un des deux combattants, c'est-à-dire le baron de la Gorce, qui, en effet, tomba victime des ressentiments qu'avait excités chez ses vassaux protestants sa conversion au catholicisme ; mais il est aisé de voir, par le reste de la note, qu'il ignorait le nom de son adversaire. Ajoutons qu'ayant pu consulter récemment l'ouvrage de Baudoin, nous nous sommes assuré que l'histoire en question n'y était nullement contenue.

(1) *Idem*, p. 55.

Digitized by Google

Voici le mot de l'énigme que nous a laissée Marcha dans ses *Commentaires :*

L'adversaire d'Hérail de Merle, baron de la Gorce, était Gaspard Armand de Polignac, fils à Louis Armand et à Françoise de Montmorin St-Hérem, qui devint chevalier des ordres du Roi et épousa en 1633 Claudine Françoise de Tournon, fille aînée de Just Louis et de Madeleine de la Rochefoucauld.

Le vicomte de Polignac avait amené à Montmorency, pendant le siège de Vallon, quatre cents chevaux de l'Auvergne et du Velay. Marcha, après avoir mentionné le fait, se borne à constater qu'après la prise de Vallon, Montmorency, rappelé en Languedoc par l'état critique des affaires du pays, congédia une partie de ses régiments « et la cavalerie de M. de Polignac ».

Dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (1), qui relate les mêmes événements, nous remarquons le passage suivant :

« Les 400 chevaux conduits de l'Auvergne et du Velay par M. le comte de Polignac à M. de Montmorency, ne lui furent d'aucune utilité pendant le siège de Vallon » ;

Et plus loin :

« M. de Montmorency congédia une partie de ses régiments, *et surtout la cavalerie de M. de Polignac.* »

Nous trouvons enfin dans le texte complet de Marcha, conservé dans la copie de Soulavie, aux Archives du ministère des affaires étrangères (2) (texte que la note de Laboissière n'a fait que résumer), un peu plus de lumière sur l'origine du différend survenu entre Saragosse (comte de la Gorce, baron de Salavas) et Mondragon (vicomte de Polignac) :

« ... En ces deux seigneurs, n'y avoit pas une si étroite amitié comme il en eût été requis pour le service de leur général, soit pour être jaloux, lorsque l'un en recevoit plus de faveur que l'autre, ou parce que le comte de Mondragon étoit proche parent du seigneur d'Achilles, lequel avoit un grand procès, au conseil du grand sophi, avec le comte de Saragosse, pour la prétention d'une de ses principales maisons, aux terres de laquelle le vice-roi ayant donné un logement au comte de Mondragon, celui de Saragosse

(1) *Nouvelles acquisitions françaises*, numéro 1920.

(2) Fonds de France, tome 1626. Voir notre *Notice sur Pierre Marcha*, p. 74.

Digitized by Google

(qui avoit le naturel aussi méfiant que de soy il estoit doux et courtois) entre en ombrage que ce comte eût demandé ce logement pour se saisir de ses châteaux en faveur du seigneur d'Achilles, son parent, avec qui il plaidoit la prétention : ce qui lui fit refuser absolument d'observer l'ordre du vice-roi... Ce comte, à qui ce refus toucha fort sensiblement, pour être dans un pays qui n'étoit pas de sa connaissance, et ne sachant où faire prendre logement à ses troupes, eût sans doute attenté la voye des armes sur le champ, pour faire valoir l'autorité des ordres qui lui avoient été donnés, si le comte de Saragosse n'eût opposé à son passage pour venir à lui la puissante tour de Miramis au port du fleuve Sitis, les ponts de laquelle furent levés et la voye interdite... »

Le vicomte de Polignac (Mondragon) était, en effet, parent du seigneur d'Achilles (d'Apchier), qui était en procès avec le baron de la Gorce, à propos de l'acte de vente des terres de la Gorce et de Salavas, passé au fameux Merle par Jean d'Apchier en 1582, acte dont les d'Apchier contestaient la validité.

Et l'on comprend les soupçons dont le fils de Merle fut assailli, en recevant du duc de Montmorency, qui probablement ignorait toutes ces circonstances, l'ordre de loger dans sa terre de Salavas, les troupes d'un homme qu'il jugeait de connivence avec les d'Apchier.

On comprend aussi le ressentiment d'un aussi grand seigneur que l'était le vicomte de Polignac, en se voyant interdire l'accès du lieu que le duc de Montmorency avait assigné pour le logement de ses troupes, par la levée du pont de la tour du Moulin *(Miramis)* sur la rivière d'Ardèche (fleuve *Sitis)*.

Dès lors, tout s'explique et, quant au reste de l'histoire, les derniers voiles sont entièrement soulevés par la fin tragique du comte de la Gorce racontée tout au long dans les *Commentaires* (1).

Notons encore dans le texte de Marcha ce trait omis dans la note de Laboissière, que le vicomte de Polignac, guéri de ses blessures, provoqua de nouveau le baron de la Gorce, « essayant de se satisfaire par divers défis que les amis communs interrompirent toujours, par les soins particuliers qu'ils y prirent ».

(1) *Commentaires*, p. 76.

Digitized by Google

Au sujet de la mort du baron de la Gorce, il est à noter que le fidèle Claron, son écuyer, qui se fit tuer sur son corps, est évidemment le même qui figure dans le duel sous le nom de Clarimont, et l'on comprend d'autant mieux le dévouement final de cet honnête serviteur, qu'il ne pouvait avoir oublié que son maître lui avait sauvé la vie quelques mois auparavant. On peut observer, en passant, comme un de ces rapprochements piquants dont la Providence est coutumière, que c'est une famille protestante, la plus riche du canton, qui représente aujourd'hui à Vallon le brave écuyer du baron catholique (1). Ajoutons enfin que le Masneuf, qui vient de s'ajouter aux nombreuses propriétés des Claron, n'est autre que l'ancienne métairie d'Arcus, où leur ancêtre se fit tuer sur le corps de son maître, en sorte qu'ils ont acquis, sans s'en douter peut-être, non seulement un des beaux domaines de la contrée, mais encore le théâtre d'un fait glorieux pour leur famille.

***

Le troisième combat singulier, dont le Vivarais fut le théâtre à cette époque, est celui du comte de Mirabel (d'Arlempdes) avec

(1) La version du manuscrit de la Bibliothèque Nationale, que nous avons cité plus haut, est un peu différente au sujet de Claron, qu'elle appelle Charon. D'après son auteur, Charon commandait les protestants de Vallon qui tuèrent le baron, mais cette mort « causa tant de remords à Charon, qui l'avait occasionnée, que, s'exposant alors courageusement au plus grand feu des catholiques, il ne fut tranquille qu'en venant mourir sur le corps de son ancien maître. »

Le manuscrit en question comprend 28 feuillets et ne contient guère que l'histoire, moins détaillée que dans Marcha, des troubles du Vivarais, de 1620 à 1622. Arrivé à la reprise des hostilités en 1626, l'auteur s'interrompt par la note suivante :

« Je suis, faute de mémoires, obligé d'en rester à la tentative hardie de deux paysans sur le village de Mirabel, dont je ne trouve aucuns détails. »

La version du manuscrit, dont il nous a été impossible de trouver la provenance, est généralement en harmonie avec l'ouvrage de Marcha, sauf quelques détails secondaires, tels que l'incident Claron.

Il est à remarquer qu'il est écrit sur du papier à teinte bleue, comme on en fabriquait avant la Révolution. Bien que désigné dans le catalogue comme une *Bibliographie du Vivarais*, chacun peut voir que ce titre ne s'applique qu'à la première page, où se trouvent mentionnées plusieurs publications du XVIIIe siècle, notamment l'*Histoire du Languedoc* des Bénédictins ; d'où il résulte que cette relation ne remonte pas au-delà de la seconde moitié du siècle dernier. On peut y voir, jusqu'à preuve du contraire, l'élucubration d'un homme qui, sans avoir eu en mains l'œuvre de Marcha, restée longtemps cachée dans les archives de sa famille, avait eu une connaissance plus ou moins complète du début, peut-être simplement par les conversations de ceux qui l'avaient lue, et en avait préparé un résumé pour quelque publication historique du temps ; on peut voir dans notre *Notice sur Pierre Marcha* qu'à partir de la moitié du siècle dernier, les *Commentaires* avaient été généreusement communiqués à bien des personnes, et qu'il en avait même été pris plusieurs copies.

Digitized by Google

M. de Vinezac (Louis de Charbonnel, de la famille des Charbonnel de Chauzon). Il eut lieu au mois d'octobre 1622, près de St-Jean-le-Centenier, au milieu d'un engagement survenu entre un détachement catholique de 70 hommes avec 4 chevaux et un corps protestant de 120 hommes et 22 chevaux, lequel s'était emparé d'un fort convoi de mulets et de bestiaux. « Les deux chefs, dit Marcha, se trouvant un peu écartés des autres, ils voulurent décider la partie eux deux seuls, et de combat général en former un duel, à quoy le sieur de Vinezac ayant convié l'autre, ils s'écartèrent bien montés, durant le temps que les autres escarmouchoient. Le sieur de Mirabel avait sa cuirasse et le pot, et le sieur de Vinezac, la cuirasse seulement. S'étant tiré leurs pistolets, qui portèrent sur les armes, l'épée à la main, ils se donnèrent plusieurs coups, l'un desquels ayant coupé une courroie de la cuirasse du sieur de Mirabel, elle lui tomba sur le ventre, de quoi il est demeuré incommodé pour jamais. Dix ou douze de ses gens vinrent faire le holà, avec un péril évident pour M. de Vinezac, si Grandval n'y eût été en même temps avec deux pelotons pour le retirer... etc. (1) ».

Finalement les protestants furent obligés de lâcher leur butin, et se sauvèrent en désordre vers Mirabel, après avoir eu quinze morts et un plus grand nombre de blessés. A. MAZON.

LE PRIEURÉ DE RUMPON OU ROMPON

(Suite IV)

INVENTAIRE DES DOCUMENTS DU PRIEURÉ DE ROMPON RENDUS A M. DE MAYNIAC PAR M. DE BEDEL

Acte de sommation faict par frère Jacques du Faure prieur de Rampon a noble Mathieu de Chambaud cappitaine et Chastelain du lieu du *Poussin* (sic) touchant la création des officiers du bourg du Pousin en justice moyenne et basse appartenant aud. prieur pour savoir led. sieur Chambaud veut empescher lesd. officiers

(1) *Commentaires*, p. 100.

Digitized by Google

en l'exercice de leur charge avec la réponse dud. de Chambaud audit acte receu par Me Estienne Faure notaire du Pousin le 19 aoust 1614 cotté par n° 61.

Cayers en papier contenant dix sept feuilletz et partie d'autre descripteure outre les 60 feuilletz blancs qui suivent intitullé *Recognitiones prioratus conventualis sancti Petri de Rampone ordinis sancti benedicti vivariensis diocezis dependentis ab abbatia Clunicensis reverendi in Christo patris fratris Joanni de Rebe prioris prioratus de Rampone* la première recognoissance dattée du 15 novembre 1530 et la dernière le 22 février 1532 signé par extraict par Me Valantin et Richard notaires le 4 mars 1617 tiré d'autre extraict estant dans un terrier de recognoissances du sieur prieur de Rampon receu par Me Philipponis exhibée par sieur Jacques Faure prieur dud. Rampon icy cotté par n° 62.

Contract d'achapt prins par Mre Guilhaume Barres notaire royal du lieu du Pousin de noble Ayme de Claime et d'Urre seigneur de Cuzy dune terre scize au mandement du Pousin à la part du Dauphiné, terroir appelé le Grand Gerboz au prix de cinq cens trois escus et demy réallement payés led. contract receu par Me Guilhaume Robin notaire royal de La Voulte le 9 février 1573 signé par extraict Gilibert notaire icy cotté 63.

Contract d'arrentement par M. le président Faure comme procureur du prieur de Rampon en faveur de sieur de Bracya soubs la caultion de Monsieur de Chambaud des dismes et aultres droicts de Privas pour trois ans au prix de cinq cens livres chescune année receues par Mre Gilbert not. royal de Montpellier le 27 septembre 1614, icy cotté 64.

Ung contract contenant huict feuilhets d'escripteure intitullé au dessus : Hommages du Prieur de Rompon en datte de l'an *mil quatre cens cinquante cinq* signé par extraict tiré du livre des recognoissances du Roy receues par Mr Anthoine Picard notaire Dussere icy cotté 65.

Extraict tiré par M. Emar Faure commissaire au renouvellement des recognoissances du Pousin pour le Roy tiré du vidimus d'un terrier des recognoissances du Roy Dauphin de la terre du Pousin receu par M. Anthoine Picard notaire, dune transaction passée entre le comte de Vallentinois et le prieur de Rampon avec

Digitized by Google

une santance arbitralle en date de l'an *mil cens nonante cinq* sixième des Calendes de Décembre icy cotté 66.

Ung certain instrument tiré dautre instrument pour Ballistario notaire de Chasteau double le sixième des Calendes de décembre l'an 1285 de certaine convention et accord faict entre Monsieur Delmas de Taulignan prieur de Rampon et illustre seigneur Eymard de Poittiers conte de Vallentinois pour le regard de la juridiction du bourg du Pousin des talhes (tailles) et des chevauchées des subjects dud. bourg comme est contenu aud. instrument non signé avec lequel attachées trois autres pièces le tout icy cotté 67.

Vandition de pantion annuelle pour messieurs les prestres du Pousin par Mondon Viannoire dict Cougourdon de six gros au prix de dix florins payables à chescune fette de St Laurent ou le lendemain portant hypothèque sur ung jardin et vigne joignants scitués au Pousin led. contract receu par Mre Laurans Philipponis non signé en datte du second mars 1533. Icy cotté 68.

Mémoires de pluzieurs droicts que le prieur de Rampon a suivant la transaction de l'année mil cens nonante (1190) passé entre le seigneur comte de Vallantinois et led. prieur de Rampon confirmés par l'ordonnance donnée en suite des lettres patentes du seigneur Dauphin de Viennois du 19 may 1449. En huict pages papier descripteure icy cotté 69.

Accord passé entre messieurs François Defaure intendant en la justice police finances du Languedoc pour les impances et fournitures par luy faictes pour la réunion du domaine de Gerboz au prieuré de Rampon au nom de Don Jacques de Faure son oncle faisant mention de pluzieurs arrests donnés au parlement de Thoulouze et Don François Chamond prieur moderné dud. Rampon et signé par Mre Portraict notaire royal. de la ville de Beaucaire le pénultième aout 1624 par lequel led. Chamond accorde aud. seigneur prézidant Faure la somme de six cens livres icy cotté 70.

Acte de mize en possession du prieuré de Rampon pour frère Pierre Monnery fils d'auttre Pierre du lieu de la Vaiche (Lavache) en Dauphiné receu par M. Louis Michel le 29 may 1608 icy cotté 71.

Digitized by Google

Sommaire des revenus de Rampon en une page papier descripteure revenant à mil six cens quarante cinq livres suivant ce qu'a esté escript aud. compte non signé icy cotté 72.

Extraict signé Quilhet notaire apostolique et royal de la ville d'Avignon de la portion de la decime deue par le prieur de Rampon pour les années 1621, 1622 icy cotté 73.

Arrantement passé par don François Chamond prieur de Rampon à St Jean Bolerier bourgeois de Romans des cens lods et autres droicts que ledit Chamond prieur de Rampon prenoit tant en lad. ville de Romans que lieux circonvoisins, receu par Me Acquatre le 6 Décembre 1624 icy cotté n° 74.

Ung papier intitullé sommaire des pantions de la cure du Pousin, icy cotté n° 75.

Requeste présentée par domp Jean Beninady vicaire du prieuré de Rampon a monsieur le fiscal de Viviers pour luy estre permis faire le service au lieu du Pousin signé et appointée par messieurs Charles Riffard vicaire et official général du 4 avril 1623 icy cotté n° 76.

Autre requeste présentée par led. Beninady à Monseigneur l'évesque de Viviers pour luy estre permis faire bastir ugne chapelle au lieu du Pousin pour l'office du prieuré de Rampon signée de Lhostel et plus bas Faure, en datte du premier julhet 1619 icy cottée 77.

Santance donnée à Nismes au proffict du curé du Pousin contre le prieur de Rampon en datte du 29 octobre et 3 julhet 1583 icy cotté n° 78.

Requeste présentée par led. Don François Chamond prieur du prieuré de Rampon à la Cour de messieurs des Aydes de Montpellier tandant en appail du livre du compoix faict au lieu du Pousin avecq le décret du 17 febvrier 1623 et lettres sur led. décret despêche icy cotté n° 79.

Mémoire des reveneus du prieuré de Rampon datté du 1 décembre 1620 non signé icy cotté n° 80.

Mémoire d'arrantement des terres de la cure de Lubilhac passé à Pons Blanchon de Coux en l'an 1623 icy cotté 81.

Mémoire des reveneus de la cure de Creissac sans signature ni datte cotté n° 82.

Digitized by Google

Main levée pour Pierre Audemar donnée par Monsieur Duver, charge ayant de M. Mithon recepveur des décimes le 9 juin 1625 cotté n° 83.

Exécutoire de rapport de six escus signé Loupignon en datte du 15 décembre 1587 cotté n° 84.

Convention faicte entre Me de Faure prieur de Rampon et frère Denis Rousset religieux pour le service de la cure du Pousin receu par Me Faure notaire le 26 may 1626 cotté n° 85.

Coppie de santance donnée en la cour royalle ordinaire du Pousin entre Don Jean Beninady curé du Pousin demandeur au payement deung florin de pention annuelle scituée sur ung jardin près de la ville du Pousin et Pierre Dubois prenant l'effaict et garantie pour Pierre Florant deffandeur et demandeur en garantie contre Claude Sauzet et autres en date du 30 aoust 1623 exploictés le 2 septembre cotté n° 86.

(A suivre). PAUL D'ALBIGNY.

QUELQUES SOUVENIRS

SUR LE CARDINAL DE BERNIS

Dans une série de notes historiques que M. le chanoine Maffre, d'Albi, a publiées sur les martyrs ou les confesseurs de la foi de ce diocèse pendant la Révolution française, nous rencontrons une étude sur le cardinal de Bernis qui, nommé archevêque d'Albi en 1764, conservait ce titre au moment où éclata la tourmente révolutionnaire, bien que résidant alors à Rome à titre d'ambassadeur représentant la France près le Saint-Siège.

Le cardinal de Bernis, on le sait, appartient au Vivarais par son origine et sa famille. Il était né au château de Bernis, à St-Marcel-d'Ardèche, le 22 mai 1715 (1). Entré très jeune dans l'état ecclésiastique à la manière des cadets de grande maison, devenu

(1) « Comme cadet, dit-il dans ses *Mémoires*, je fus nourri à la campagne dans une maison rustique que j'ai revue souvent avec plaisir. Ma nourrice, qui était une bonne fermière, avait peu de lait. Elle m'accoutuma de bonne heure à manger du potage aux choux et au lard ; je dois peut-être à cette nourriture grossière la force de mes organes qui ont résisté si souvent à de violentes maladies... »

Digitized by Google

abbé de cour, auteur de poésies frivoles qu'on lui a reprochées non sans raison, mais antérieures à peu près toutes à son entrée définitive dans les ordres, l'abbé de Bernis remplit assez longtemps le rôle d'homme d'Etat. Appelé à représenter la France dans des circonstances difficiles, il sut déployer des aptitudes, une justesse d'esprit et surtout un patriotisme qui ont vivement frappé l'écrivain qui l'a étudié le plus consciencieusement et de plus près, M. Frédéric Masson, l'éditeur de ses *Mémoires* et son meilleur historien.

Rencontrant cette figure au cours d'un de ses livres, *Voyage le long de l'Ardèche*, le Dr Francus écrit de son côté : « La réalité « qui ressort des plus sérieux documents historiques diffère sin- « gulièrement de la légende. Bernis n'est pas un homme aussi « futile qu'on le croit, et peut-être ne lui a-t-il manqué, pour être « proclamé l'un des grands ministres de la France, que d'avoir « des généraux à la hauteur de sa diplomatie. »

Mais, quoi qu'il en soit du rôle de l'homme politique qu'il n'est pas dans notre but d'étudier ici, le rôle de l'évêque tel que le met en lumière M. le chanoine Maffre, d'après des faits et des documents publics, fait grand honneur au cardinal de Bernis. Les grandes œuvres se pressent et se multiplient au cours de son épiscopat. Il prend très à cœur, et avec toutes ses graves responsabilités, cette haute charge pastorale dont il est revêtu. Il visite par lui-même, et dans tous les sens, le diocèse qui lui est confié, en étudiant attentivement les besoins, veillant surtout par des règlements spéciaux à l'instruction religieuse de ses fidèles et surtout de l'enfance.

Après les pénibles labeurs des visites pastorales accomplies sur tous les points du diocèse, après les œuvres catéchistiques, viennent les œuvres d'organisation diocésaine, et, au premier rang, la réorganisation du grand séminaire confié aux prêtres de la Mission ; un brillant établissement d'enseignement secondaire créé dans la ville d'Albi, au sujet duquel, Philippe Boyer, consul de la ville, complimentant le cardinal, disait entre autres en 1768 :

« C'est à Votre Eminence que cette ville, cette contrée doivent « l'instruction publique que l'autorité du plus chéri des rois vient

Digitized by Google

« d'y fixer. Heureuse cette ville, dans l'impuissance de peindre à « Votre Eminence la vive reconnaissance qu'un bienfait si distin- « gué lui inspire ; heureuse cette ville de pouvoir lui présenter la « reconnaissance des générations futures, qui béniront d'âge en « âge le nom illustre, le nom cher à tous les cœurs albigeois qui « perpétuera dans son sein la lumière, le goût des sciences et des « mœurs. »

LE CARDINAL FRANÇOIS-JOACHIM DE PIERRES DE BERNIS
(1715-1794)

L'instruction populaire n'est pas moins l'objet de la sollicitude épiscopale. Depuis 1748, les Frères de la Doctrine chrétienne étaient établis à Albi et les élèves affluaient à leurs cours. Mais il n'y avait pas d'école publique pour les filles du peuple. C'était une regrettable lacune. Le cardinal eut à cœur de la faire disparaître. Une école gratuite, dotée par Son Eminence, s'ouvrit dans un quartier de la ville et devint un nouveau foyer d'instruction populaire.

C'est ainsi que les évêques s'intéressaient à l'éducation des

Digitized by Google

enfants du peuple ! C'est à cette même œuvre que, sous le nom de *Petites écoles*, un autre prélat illustre, Mgr de Villeneuve, venait d'imprimer dans notre diocèse de Viviers une impulsion si féconde. Précieux et grands services rendus à cette belle cause de l'instruction populaire, mais que nos modernes historiens libres-penseurs affectent systématiquement de méconnaître ou de laisser dans l'ombre.

***

Un autre trait qui brille dans cet évêque, grand seigneur, c'est l'amour des pauvres, mais l'amour sincère, dérivant d'un noble cœur.

Il avait dit en prenant possession de son siège, qu'il serait le « père des pauvres autant par inclination que par devoir ». Dans le cours de son épiscopat, le cardinal de Bernis n'oublia point cette grande parole. Il la réalisa, au contraire, au prix de nombreux sacrifices. Non seulement il donnait aux pauvres, mais il s'endettait pour eux. On a longtemps gardé à Albi le souvenir des désastres qui fondirent sur la ville et sur le diocèse pendant l'hiver de 1766 et qui plongèrent dans la désolation et la misère la plus grande partie de la population. Jamais on n'avait vu hiver plus rigoureux dans la région. « Le Tarn, malgré sa rapidité natu-« relle, se trouva si constamment glacé, pendant plus de deux « mois, dit Massol (1), qu'on le traversait à pied sans aucune « appréhension. En revanche, vers la fin de cette même année, le « Tarn s'enfla si prodigieusement qu'il fit plus de ravages encore « qu'il n'en avait jamais fait, abattant les moulins, rompant leurs « digues, charriant des arbres énormes qui endommageaient les « piles du pont d'Albi sans pouvoir leur causer le moindre ébran-« lement ; et, tandis que les eaux de cette rivière avaient inondé « presque toute la plaine au delà de ce pont, elles dépassèrent « pendant tout un jour le parapet de l'arche la plus voisine du « faubourg. » Toutes les usines construites sur le Tarn, ainsi qu'un grand nombre de maisons, furent détruites.

La charité du cardinal de Bernis fut à la hauteur de ces désastres inattendus. Au 1er mars 1769, il devait 207,643 livres, dont les

(1) *Le département du Tarn*, page 479.

Digitized by Google

deux tiers, 147,000 livres, avaient été dépensés en aumônes. Cela, dit son nouvel historien, M. Frédéric Masson, cela est un fait acquis, et qui, du reste, n'a point été contesté même par les ennemis du cardinal.

« Le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, lisons-nous dans un journal de l'époque, a donné dernièrement une grande preuve de son humanité en renvoyant tous ses domestiques, excepté trois, à cause du prix élevé des provisions qui lui rendait impossible l'exercice de sa charité accoutumée à l'égard des pauvres. Il secourt chaque jour deux cents pauvres gens qui viennent dans ce but à son palais, sans compter les malades et autres malheureux qu'il soulage dans sa métropole et dans les autres villes de son diocèse (1). »

Mgr de Bernis, heureux du bonheur qu'il faisait naître autour de lui, ne demandait qu'à consacrer exclusivement sa vie au service de son troupeau. « Je suis, écrivait-il, bon serviteur de « l'Eglise, du Roi et de l'Etat, mais je ne désirerais jamais et « j'éviterais toujours autant qu'il me sera possible, de jouer les « grands rôles. Le mieux, quand on est évêque, dans les cir- « constances orageuses, est de n'être chargé que des seuls soins « de son diocèse. »

Si prévenu que l'on pourra être contre tels ou tels évêques de l'ancien régime, contre le cardinal de Bernis en particulier, il est difficile de ne pas admirer de tels sentiments et de tels actes.

Mais là où le caractère du cardinal de Bernis se révèle sous un très beau jour, c'est dans son attitude si digne et si ferme lorsqu'on lui demanda son adhésion à la Constitution civile du clergé que l'infortuné Louis XVI, dans un moment de surprise, avait eu la faiblesse de sanctionner.

On sait que cette Constitution trop fameuse, repoussée avec la dernière énergie par la presque unanimité des évêques, avait été votée par l'Assemblée constituante, qui prétendit l'imposer à la France catholique.

Sur cent trente-cinq évêques, quatre seulement osèrent, au mé-

(1) *L'Annual Register for 1767*. (Londres 1768, page 113).

Digitized by Google

pris de leurs serments et au scandale de l'Europe, arborer le drapeau du schisme : l'immense majorité des prêtres refusa de suivre ces malheureux transfuges du devoir et de l'honneur.

Par cet acte, l'Assemblée nationale s'arrogeait le droit de changer la circonscription des diocèses et des paroisses, de déplacer les juridictions sans le concours nécessaire de l'autorité ecclésiastique; elle poussait ses empiètements jusqu'à imposer des devoirs d'ordre religieux aux dépositaires des pouvoirs ecclésiastiques et aux directeurs des séminaires. Le mode des élections était radicalement changé : toutes, celles des évêques comme celles des curés, devaient se faire par voie de scrutin et à la pluralité des suffrages. Les évêques élus ne pourront s'adresser au Pape pour en obtenir aucune confirmation. Ces dispositions et plusieurs autres, qu'il est inutile de signaler ici, étaient tout simplement une atteinte portée à la foi catholique : s'y soumettre, c'était joindre l'hérésie au schisme.

Le cardinal de Bernis avait été invité par le ministre de Louis XVI, Montmorin, à prêter le serment schismatique sans distinction et sans périphrase. Cette sommation était datée du 1er février. La réponse ne se fit pas attendre. Le 2 février, il écrivait : « Je ne « manquerai ni à la nation, ni à la loi, ni au roi, mais moins « encore à Dieu et à l'Eglise, à qui je suis lié par tant de ser- « ments antérieurs. » Et, quelques jours après, il écrivait officiellement au ministre de Louis XVI : « Quoique soumis plus que « qui que ce soit à tous les décrets de l'Assemblée nationale « sanctionnés par le roi, je ne puis me dispenser de professer « dans un acte authentique et public la religion catholique, « apostolique et romaine, au sein de laquelle je suis né, j'ai vécu « et je veux mourir. »

Le premier effet de ce noble refus fut la destitution de Mgr de Bernis. Il reçut ses lettres de rappel un mois après, au moment où Mesdames tantes du roi, fuyant la France révolutionnaire, allaient descendre chez lui. Le cardinal accusa réception des lettres de rappel dans les termes suivants :

« Je ne me plaindrai pas de la rigueur exercée contre moi. Il « fallait trahir mes anciens serments en prononçant sans aucune « interprétation ni restriction celui qu'on exigeait de moi. La

Digitized by Google

« religion et l'honneur me le défendaient également ; aussi, je « suis loin de regretter les restes d'une fortune acquise par des « services longs et utiles et par une conduite irréprochable. J'ai « tout sacrifié à la foi de mes pères et à l'honneur dont ils ont été « toujours jaloux.

« L'indigence, quelque affreuse qu'elle soit pour un homme de « mon état et de mon âge, ne m'a pas épouvanté, et, sans savoir « ce que la Providence me destine au bout de ma longue carrière, « je me jette dans son sein, et je m'y trouve heureux et tran- « quille (1). »

***

Le châtiment de cet acte de courage et de cette noble attitude ne se fit pas attendre, à un moment où, sous l'autorité nominale du roi, la Révolution était déjà maîtresse. De Bernis fut révoqué par l'autorité civile de son titre d'archevêque d'Albi et le siège archiépiscopal dévolu à l'intrus Gausserand, curé de Rivières. Mgr de Bernis protesta contre cette élection sacrilège par une très belle lettre, datée de Rome, 30 mars 1791, et répandue dans tout le diocèse. Mais, comme bien d'autres, l'église d'Albi dut traverser, veuve de son pasteur légitime, ces tristes jours de la tourmente révolutionnaire.

L'illustre prélat n'avait pas quitté Rome. Du fond de sa retraite, il suivit d'un regard attristé mais sans amertume, le développement graduel de l'orgie constitutionnelle. De lointains mais fidèles échos portèrent à son oreille les éphémères triomphes de l'usurpateur, ses visites effrontées à Castres et à Lavaur, comme aussi les protestations indignées des prêtres qui surent s'affranchir de tout pacte avec le schisme et l'intrusion. La vaillante attitude de l'immense majorité des fidèles unis de cœur et d'âme à leur pasteur légitime fut comme un dernier rayon de soleil jeté sur son existence et la consolation de sa vieillesse.

Il n'attendit pas le suprême combat pour demander et recevoir avec une touchante piété les derniers sacrements et tous les secours que la sainte Eglise réserve pour la dernière heure à ceux qui ont combattu le bon combat. Dans la plénitude de son intelli-

(1) Cité dans Frédéric Masson.

Digitized by Google

gence et de sa liberté, il dressa son testament, où il recommande pieusement son âme à Dieu, à la très sainte Vierge et à ses saints protecteurs. Il sollicita la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ et s'éteignit doucement dans la paix du Seigneur le 3 novembre 1794, âgé de soixante-dix-neuf ans.

Ses obsèques eurent lieu le 7 novembre. Sa dépouille mortelle fut déposée à Saint-Louis des Français, dans la chapelle de Saint-Sébastien.

Quelques années après, ses cendres furent transportées à Nimes et y reposent encore dans la cathédrale de Saint-Castor. Un sarcophage de marbre blanc, sculpté sur le modèle du *tombeau d'Agrippa*, recouvre les restes du saint Pontife.

Mgr Besson entoura de nouveaux honneurs cette grande mémoire. La chapelle où il repose, en face de la chaire, fut dédiée à saint Joachim, patron du cardinal. Son buste la décore et une pompeuse inscription consacre son souvenir. La voici :

Hic jacet
Rever. et Emin. Joachim de Pierre de Bernis
S. R. E. Card. Episc. Alban. Archiep. Albigensis,
Xmi Regis apud sanctam Sedem legatus,
Genere magnus, honoribus major, in utraque fortuna
sibi par
Divitiis non fama orbatus, Romæ obdormivit in Dno.
Annos natus LXXIX, die 3ª nov. MDCCXCIV
Cujus cineres Nemausi, quasi in urbe natali, adduxerunt
Et monumentum hoc nepotes dedicarunt.
A. D. MDCCCIII

Le cœur de Mgr de Bernis est resté à Rome. Il repose dans l'église de St-Louis des Français.

***

Nous ne voulons pas faire ici d'apologie absolue, ni excuser certaines fautes ; mais il est certain qu'en étudiant de près les évêques de la vieille France, on voit se dissiper peu à peu bien des préventions qu'une espèce d'assentiment général semble avoir répandues contre eux.

On en vient aisément à reconnaître la justesse de cette impres-

Digitized by Google

sion qu'un historien, très impartial, Alexis de Tocqueville, a formulée en ces termes : « Je ne sais, dit-il, si, à tout prendre et malgré les vices éclatants de quelques-uns de ses membres, il y eut jamais dans le monde un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France au moment où la Révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu de vertus publiques, *et en même temps de plus de foi* ; la persécution l'a bien montré. J'ai commencé l'étude de l'ancienne société plein de préjugés contre lui, je l'ai finie plein de respect. » X.

LES MONUMENTS
ÉLEVÉS AUX MOBILES DE L'ARDÈCHE
EN NORMANDIE

VERNON. — LA MAISON-BRULÉE.

Chaque année, aux mois de novembre, de décembre et de janvier, le souvenir ému et reconnaissant des populations de l'Eure se reporte vers les enfants du Vivarais, par la fidèle commémoration des combats auxquels ils ont pris une part si brillante et si héroïque, à Bizy, Hécourt, Mollu et Blaru, Vernon, Maison-Brûlée, à Château-Robert et aux Moulineaux. Les Normands n'ont point oublié, en effet, que les bataillons des mobiles de l'Ardèche avaient prêté le plus actif et le plus dévoué concours à la défense de leur pays, dans ces jours néfastes et terribles de la guerre franco-allemande de 1870 et de 1871.

Pour perpétuer le souvenir de cette vaillante défense, comme aussi pour payer un tribut de regrets et de reconnaissance à ceux des nôtres qui ont noblement succombé dans la lutte, sur leur sol, ils ont élevé des monuments durables sur les lieux où leurs restes mortels ont été inhumés.

Dans un volume que j'ai publié en 1879 (1), j'ai retracé les divers combats auxquels les mobiles de l'Ardèche avaient pris

(1) *Le livre d'or* du département de l'Ardèche, contenant la liste des enfants de ce département morts en combattant contre l'Allemagne en 1870-1871, par P. d'Albigny. — 1 vol. in-8° de 180 pages. — Privas, 1879.

Digitized by Google

part en Normandie. J'ai mentionné et décrit les monuments élevés à leur mémoire, fait le récit des cérémonies d'inauguration de ces monuments, reproduit les discours prononcés, et donné le nom de nos compatriotes morts sur le sol normand, et inhumés sous ces cénotaphes dûs à la reconnaissance publique. Je ne reproduirai donc pas ici, tous les détails que j'ai pris soin de réunir dans cette publication qui devrait être dans les archives de chaque commune, de chaque famille dont le nom y figure. Je me bornerai à rappeler, pour l'intelligence des deux gravures que je donne dans ce fascicule de la *Revue*, quelques sommaires explications sur leur origine, leur objet, et la date de leur inauguration.

Le premier de ces monuments, celui élevé à Vernon même, à l'extrémité de la belle avenue à laquelle nos amis de Normandie ont voulu donner par surcroît le nom de l'Ardèche, est consacré à la mémoire des mobiles de notre département morts dans les divers combats que nécessita la défense de Vernon et de ses alentours les 22 et 26 novembre 1870. Dans ces combats avaient trouvé une mort glorieuse : le capitaine Régis Rouveure, d'Annonay ; le lieutenant Leydier et les mobiles Béal, Cortial, Forestier, Pourrat, Brias, Crouzet, Morel et Tracol. Sous les ordres du commandant Bertrand, du bataillon de Privas, nos mobiles avaient vaillamment repoussé l'ennemi, lui avaient tué beaucoup de monde, et leur avaient enlevé 12 voitures chargées d'objets volés ou réquisitionnés.

Trois officiers ennemis avaient été tués, dont un, capitaine de hussards prussiens, avait été frappé de la main du brave commandant Bertrand.

Ce beau succès, qui débarrassa Vernon et ses environs de l'invasion prussienne, fit le plus grand honneur à nos mobiles et à ceux qui furent associés à leur lutte.

Il n'est point oublié, et leur mémoire est officiellement et solennellement glorifiée chaque année le 26 novembre (1) et des délégués de l'Ardèche prennent part à cette cérémonie pieuse et patriotique.

Le monument de Vernon, que donne la première des gravures de cet article, d'après une photographie très réussie qu'a bien

(1) Cette cérémonie a eu lieu, cette année, le dimanche 22 novembre.

Digitized by Google

MONUMENT

EN L'HONNEUR DES VICTIMES DES COMBATS DE CHATEAU-ROBERT & MOULINEAUX

(30 décembre 1870, 3 et 4 janvier 1871)

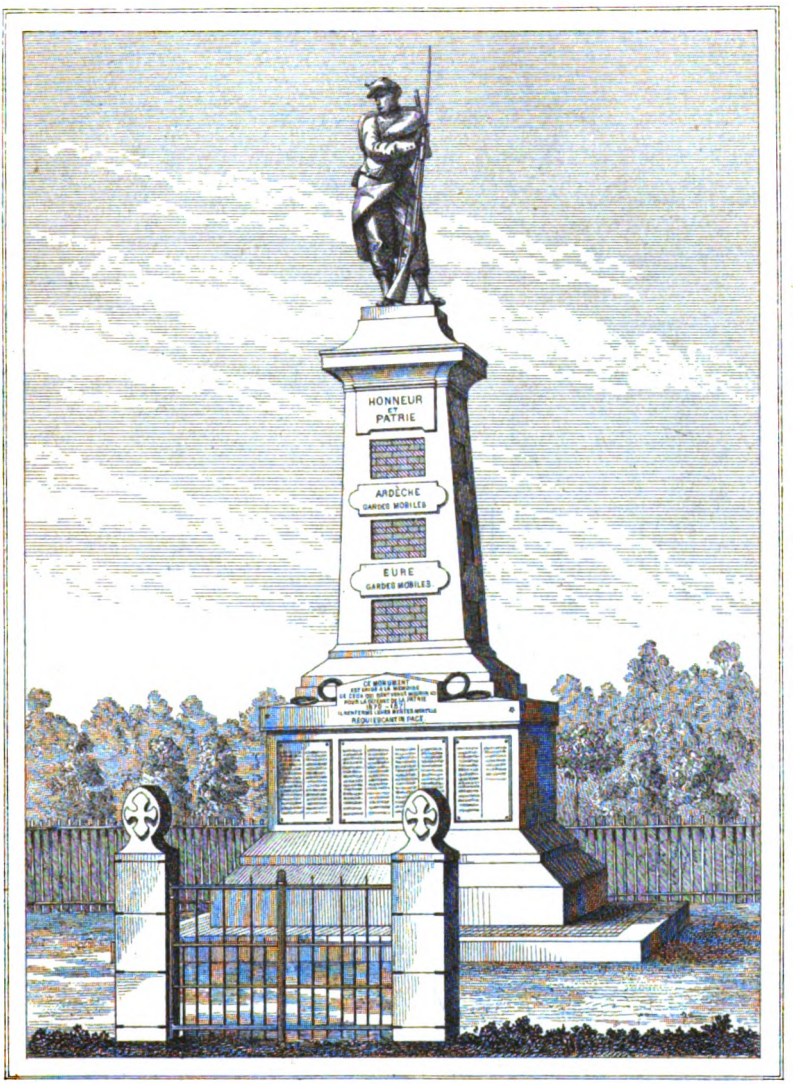

ÉLEVÉ

A la Maison-Brûlée, commune de Saint-Ouen-de-Thouberville (Eure), à 18 kil. de Rouen, et inauguré le 18 juin 1873.

Digitized by Google

Digitized by Google

voulu nous offrir M. Ruy, de Vernon, ce dont nous lui sommes reconnaissant, a été exécuté par M. Jall, architecte, et Decorchemont, sculpteur. Il a été inauguré le 26 novembre 1873, et l'on retrouve les récits de cette solennité dans les journaux de Vernon, de Rouen, et de l'Ardèche, peu après cette date.

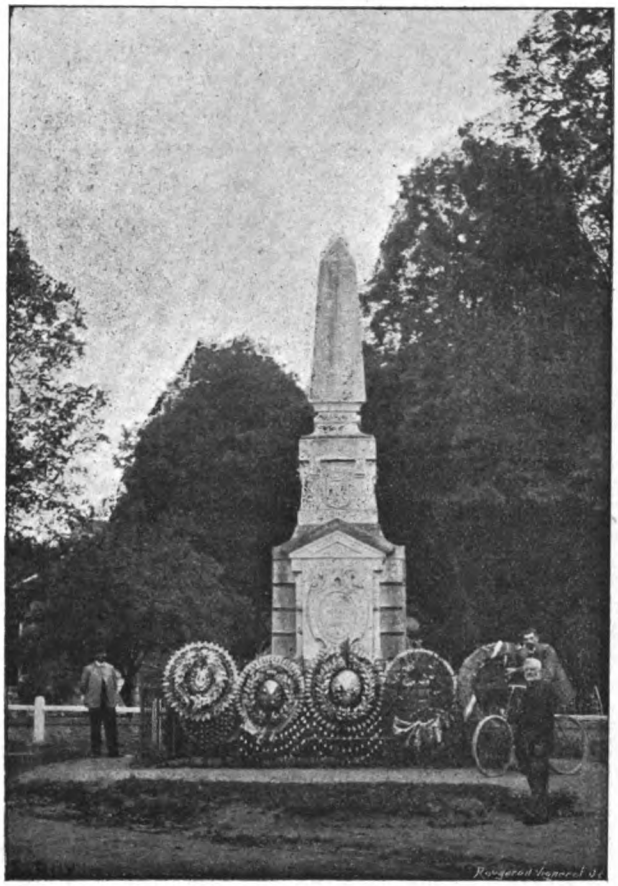

MONUMENT ÉLEVÉ AUX MOBILES DE L'ARDÈCHE
A VERNON (Eure)
Inauguré le 26 Novembre 1873.

Plusieurs discours furent prononcés, dont un par le baron Sers, préfet de l'Eure, ancien sous-préfet de Tournon, par le maire de Vernon, et par le commandant de Guibert, des mobiles de l'Ardèche.

Digitized by Google

Le corps d'officiers des mobiles de notre département était représenté à cette cérémonie par MM. de Guibert, René de Canson, Gabriel Frachon, Vachon de Lestra, Etienne Seguin, etc... M. Marcellin Rouveure, député, oncle du brave capitaine Régis Rouveure, honorait de sa présence cette fête funèbre qui rendait un glorieux hommage à l'un des siens.

J'ajouterai qu'alors, la cérémonie quoique officielle, reçut la consécration religieuse qu'on lui eût peut-être refusée de nos jours.

Le second monument élevé dans l'Eure, à la Maison-Brûlée, commune de St-Ouen-de-Thouberville, à 18 kilomèt. de Rouen, fut inauguré le 18 juin 1873.

Il est destiné à perpétuer le souvenir des soldats morts dans les combats de Château-Robert et des Moulineaux le 30 décembre 1870, les 3 et 4 janvier 1871.

Une souscription publique ouverte par un comité d'organisation présidé par M. le vice-amiral La Roncière le Noury, réunit les sommes nécessaires à son érection. Le département de l'Ardèche avait voté en 1872 une allocation de 3000 francs pour sa part contributive.

Le monument de la Maison-Brûlée recouvre la sépulture des mobiles de l'Ardèche et de l'Eure qui succombèrent dans les combats qu'ils eurent à soutenir en commun dans les journées ci-dessus mentionnées.

Ces combats furent violents, celui du 4 janvier surtout, où des forces allemandes considérables, formées en quatre colonnes de 3 à 4000 hommes chacune, attaquèrent nos troupes à 4 heures du matin, par une nuit noire et un sol couvert de neige.

Les bataillons de l'Ardèche engagés dans cette affaire, la plus meurtrière, furent le 2e et le 1er, renforcés par des compagnies de l'Eure et les francs-tireurs de Mocquart, de Paris. Les commandants de Guibert et Bertrand dirigèrent ces combats sous le commandement du lieutenant-colonel Thomas et sur les ordres du général Roy.

Les pertes furent évaluées, dans les deux affaires du 3 et du 4, à 1 officier blessé, 17 hommes tués, 47 blessés, 7 blessés ou disparus, 152 prisonniers ou disparus; au total, 224 hors de combat.

Digitized by Google

Les pertes des allemands furent beaucoup plus considérables. Ils eurent, en effet, 1 général, 90 officiers supérieurs, 60 officiers subalternes tués ou blessés, et 1500 hommes tués, dont 1200 furent enterrés à Grand-Couronne ou à Maison-Brûlée, 2000 hommes blessés, dont beaucoup périrent dans les hôpitaux et les ambulances de Rouen où ils avaient été transportés.

C'est dans ces deux affaires que les mobiles de l'Ardèche montrèrent la plus remarquable énergie et l'endurance la plus digne d'éloges.

A ces titres, le souvenir de ces mémorables journées méritait de trouver place ici avec la représentation des monuments destinés à le perpétuer.

Notre département a consacré à la mémoire de ses enfants morts en combattant en 1870-1871, un monument en marbre blanc élevé dans la salle des séances du conseil général et dont j'ai donné la photographie dans mon *Livre d'or*.

Dans le socle de ce monument est un tiroir de bronze dans lequel est déposé un registre en parchemin, écrit et illustré d'enluminures à la main, contenant les noms de tous nos compatriotes qui ont succombé pendant la guerre franco-allemande, dans nos armées de terre et de mer.

Mais l'on peut former le vœu bien naturel de voir s'élever un jour, en un lieu public, sur quelqu'une des places de nos principales cités, un monument commémoratif de la vaillance de nos héros ardéchois à cette époque douloureuse.

Privas, notamment, se souviendra un jour peut-être, que l'un de ses enfants illustres, le général de La Charrière, l'un des héros de Montmesly, repose modestement aux portes de cette ville, dans le cimetière de sa famille, à Coux. S'il a reçu, à Créteil, les honneurs d'un monument élevé par le patriotisme et la reconnaissance des populations voisines du champ de bataille où il avait trouvé une mort si belle, n'appartient-il pas à ses compatriotes, de rendre à sa noble mémoire l'hommage durable auquel a droit ce brave soldat pour avoir enrichi le patrimoine de gloire militaire et de patriotisme de notre Vivarais.

PAUL D'ALBIGNY.

Digitized by Google

LA MARQUE A FEU

DES QUATRE MANDEMENTS DES BOUTIÈRES (1)

Que les âmes sensibles se rassurent, le fer à marquer dont nous allons parler n'a jamais été imprimé sur épaules humaines, il ne saurait être rangé dans la catégorie des instruments de tortures, mais en revanche il pourrait figurer en bonne place dans le musée des antiquités vivaroises si Privas possédait des collections publiques, comme cela devrait être.

A défaut de musée, la *Revue du Vivarais* conservera la reproduction de cette belle pièce ancienne que nous avons fait dessiner (2) et graver pour ses lecteurs.

Pas n'est besoin de longues descriptions, le dessin est très fidèle et reproduit, à quelques millimètres près, le plat et les côtés de la marque; le manche seul est forcément réduit et mesure en réalité 54 centimètres. Le manche comme le cachet proprement dit est en fer forgé et est muni à son extrémité d'une poignée en bois tourné retenue par une bague ou « morne » en fer.

Le plat porte en relief les armes d'une branche des Rohan-Soubise, barons de la Voulte et seigneurs suzerains des quatre mandements de : *Don*, *Mézilhac*, *Ajoux* et *Montagu* dont le nom est gravé également en relief et en gros caractères sur les tranches (3).

Lorsqu'on employait ce fer on imprimait les armes du suzerain et par la tranche, le nom du mandement dans lequel se trouvaient les objets à marquer ; il va sans dire que l'on faisait rougir le fer et que l'empreinte était en creux, ce qui rendait les « grattages » difficiles.

L'on marquait ainsi non seulement les objets (planches, tonneaux, cuves, outils, arbres, etc.) appartenant en propre au seigneur, mais encore ceux appartenant aux communautés ou à l'administration des mandements.

Ces fers faisaient partie « des sceaux » administratifs qui se

(1) Cette pièce curieuse appartient à notre ami et distingué compatriote M. Amédée Marze, qui a bien voulu nous la confier et nous autoriser à la faire reproduire. Nous le remercions ici vivement de son obligeance.

(2) Dessin de M. F. Benoit.

(3) Ceci pour ceux qui aiment les petits détails : cette marque à feu pèse 1 kilog. 030.

Digitized by Google

trouvaient entre les mains des officiers de justice des mandements, sceaux plus ou moins rustiques et plus ou moins bien conservés.

La marque dont nous parlons est finement travaillée et, à part

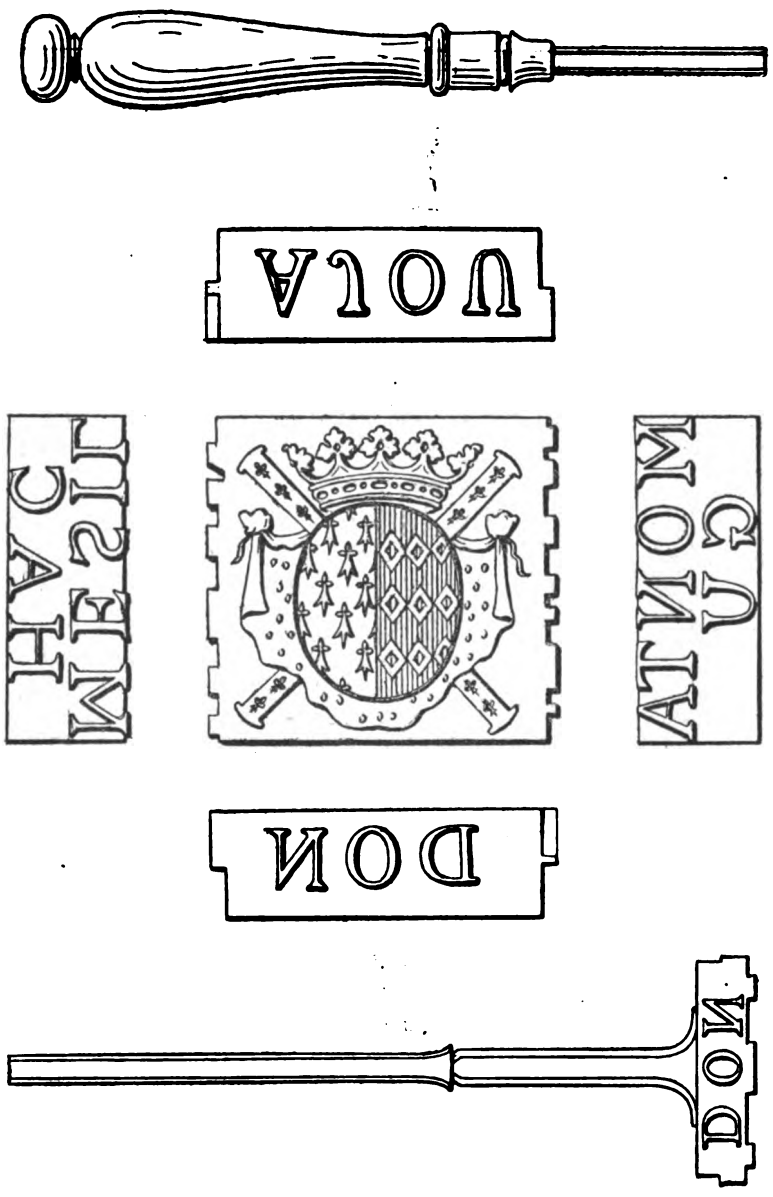

Digitized by Google

quelques atteintes de rouille, est dans un excellent état de conservation.

La forme de l'écu indique le XVIIIe siècle, époque à laquelle, en effet, les Rohan-Soubise possédaient la seigneurie de la Voulte et des susdits mandements.

Terminons en disant sur quelles paroisses s'étendait la juridiction de ces mandements et dans lesquelles, par conséquent, il y avait lieu d'utiliser la marque.

Le mandement de *Don* comprenait : la paroisse de St-Genest-la-Champ en entier, celles de Dornas, St-Christol, St-Barthélemy-le-Meil et St-Pierreville en partie.

Mézilhac comprenait Mézilhac et Marcols.

Ajoux comprenait Ajoux et St-Julien-du-Gua en entier, partie de Saint-Etienne-de-Serres, Issamoulenc, Pranles, Creysseilles, Pourchères et Gourdon.

Montagu comprenait St-Sauveur-de-Montagut en entier, partie de St-Etienne-de-Serres, Pranles, Issamoulenc, St-Pierreville, St-Maurice-lès-Chalancon et St-Michel-de-Chabrillanoux (1).

On voit qu'avec pareil enchevêtrement, il était indispensable de marquer soigneusement les objets « communaux » appartenant à chaque mandement, pour éviter la confusion ou le vol. En ce qui concernait les arbres à abattre, c'était encore plus nécessaire, car une forêt pouvait ressortir, par parties, de plusieurs mandements et il fallait bien savoir auquel appartenaient les redevances sur les coupes, quand il y avait des redevances de ce genre, ou quels arbres étaient désignés pour être abattus et par quelle administration cette désignation était faite.

Du reste, nous aurions tort de nous étendre davantage sur l'emploi de ces marques à feu, les lecteurs de la *Revue* savent tous à quoi s'en tenir à ce sujet et la reproduction en dit plus et mieux qu'une longue dissertation qui finirait par devenir fastidieuse et surtout inutile : *sat prata biberunt.* A. B.

(1) *Les quatre mandements des Boutières*, par R. de Gigord.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE VIVIERS

(Suite VIII)

ROSIÈRES

Mère des Paroisses de Joyeuse, Vernon, Balbiac et Chapias (1)

JOYEUSE (2)

13 septembre 1772, le maire expose que l'inondation la plus extraordinaire qu'on eût vu jusqu'à aujourd'hui est arrivée le 9 de ce mois sur les 10 à 11 heures du matin. Qu'il est urgent de faire des travaux de défense pour que la rivière n'emporte pas la plaine. Le devis se monte à la somme énorme de 45.468 livres dix sols. Les habitants ne pouvant faire cette dépense, on délibère de demander des secours aux députés de la province, avec offre d'y contribuer par moitié.

En 1774 une brigade de maréchaussée fut établie à Joyeuse.

Le R. P. Nicolas François Jeunesse est curé de Joyeuse du 14 février 1774 au 23 octobre 1776.

Le 26 avril 1777, le R. P. Sulpice de Molier lui succéda. Il fut curé jusqu'au 6 août 1783 et l'on ne sait où il termina sa vie. D'après le P. Ingold, il serait entré dans l'oratoire le 4 novembre 1759, et fait prêtre le 23 décembre 1769. Fut successivement envoyé à Soissons, à Chalons-sur-Saône, à Toulouse, à Joyeuse et ensuite à Soissons où il était encore en 1788 (3).

En 1778 on donna l'adjudication de l'Hôtel-de-ville, maison existant de nos jours sur la placette dite de St-Georges, à gauche de l'escalier montant à l'Eglise, appartenant à M. E. Rivière. Jusqu'après 1830, le Conseil s'y assembla et la mairie fut alors transportée au château.

(1) *Abrégé des Annales de la ville et duché de Joyeuse*, par le vicomte de Montravel.

(2) Extrait de nos annales de la ville et duché de Joyeuse.

(3) Il y avait aux environs de Joyeuse, les Molier de Grandval, notre curé devait être fils de noble Claude François, marié en 1725 à Marie Bellidentis. Il portait pour armoiries « d'azur au chêne de.... sur lequel reposent deux colombes de..... soutenu de deux lions de..... (voy. généalogie).

Digitized by Google

Le samedi 2 mai 1779, les consuls se préparent à recevoir dignement l'évêque de Viviers, Mgr de Savines.

L'année suivante, le 10 juin, Mgr l'archevêque de Narbonne, Président des Etats du Languedoc, devant passer à Joyeuse, l'assemblée autorise M. de Combes à faire les dépenses nécessaires pour recevoir l'archevêque avec tous les honneurs possibles.

Le dimanche 9 septembre 1781, la communauté s'oppose au projet du sieur Dusserre, qui voulait faire un moulin à la fontaine de la Mure, celle-ci appartenant à la ville, puisqu'il existait en plusieurs endroits des bourneaux qui constataient qu'elle avait été anciennement conduite dans la ville, où l'on trouve deux bassins destinés à la recevoir. Et comme Joyeuse n'a point d'eau, on n'a cessé de soupirer après sa restauration et qu'il y avait lieu de défendre les droits de la communauté.

Le 9 décembre 1781, on décide de construire un pont en bois sur le ruisseau d'Auzon, chemin de Ribes. Le devis porte le prix à cinq cents livres. Ce pont étant en ruine en 1850 fut remplacé par un autre en pierre.

Le jeudi 13 février 1783, il a été exposé que depuis quelques jours il s'est élevé une troupe de brigands masqués au nombre de plus de cent qui s'accroissent tous les jours, lesquels après avoir commis des ravages, des vols et autres brigandages à la ville des Vans, à Chambonas, Courry, Payzac et la Blachère, menacent de venir à Joyeuse dans la nuit prochaine. Ces jactances sont venues de toute part hier et aujourd'hui à divers particuliers, en sorte qu'il est de la plus grande importance et nécessité urgente de se mettre à l'abri d'une pareille incursion en attendant l'arrivée des troupes demandées.

En conséquence l'assemblée a prié MM. les Consuls de faire fermer sans délais toutes les portes de la ville à l'exception de celle de Ste-Anne pour l'usage des habitants pendant le jour, on mettra des poutres derrière les portes et des tonneaux remplis de sable ou autres matériaux. Les portes et fenêtres particulières pratiquées dans le mur de la ville à portée d'escalade, seront fermées à chaux et à sable. Il sera établi des corps de garde et seront passibles d'amende et de prison ceux qui se refuseront au service, etc.

Digitized by Google

Le 1er décembre 1782, le R. P. Joseph Gerbaud prit possession de la cure et la conserva jusqu'au 17 février 1789.

Le 18 mai 1783, le maire défend aux particuliers d'établir des filatures de soie dans l'enceinte de la ville ce qui occasionne une puanteur infecte capable de corrompre l'air.

Le 15 octobre 1783, le maire expose que MM. nos seigneurs les commissaires devant arriver, il y a lieu de réparer l'entrée par la porte de la Brèche, de mettre la jeunesse en arme, de faire tirer le canon, de les recevoir à la porte de la ville, de faire des arcs de triomphe aux endroits accoutumés et de faire un feu de joie.

Le 16 septembre 1787 le maire expose que les anciens seigneurs fondèrent un établissement de deux sœurs des écoles charitables de l'enfant Jésus pour l'éducation des filles, à raison de cent cinquante livres pour chaque sœur, mais que depuis les Sœurs ne pouvant subsister, la dame de Joyeuse porte leur revenu à cinq cents livres. La Révérende Mère Aldebert, supérieure générale, demande une augmentation, qui est accordée.

Le 27 avril 1788, ordonnance défendant de laisser vaquer les cochons dans les rues, les champs et vignes et autres mesures de propreté (1).

Le 4 mars 1789, le R. P. Marc Marie Maisonneuve prit possession de la cure. Nous voici arrivés à l'époque néfaste de la Révolution qui détruisit à Joyeuse, comme ailleurs, les meilleures et les plus anciennes institutions. La maison de l'Oratoire supprimée, les Pères se dispersèrent.

Le Père Maisonneuve, originaire du diocèse du Puy, devint oratorien et curé de Joyeuse. Il fut bientôt persécuté par les autorités, sous divers prétextes, quoique ayant prêté le serment exigé par la nouvelle loi, mais avec restriction. Son vicaire Louis Flachère l'avait déjà prêté le 15 janvier 1792.

Le 29 avril, il fut enjoint au curé de ne prendre pour vicaire que des prêtres assermentés. Le 20 octobre suivant on le mit en demeure d'avoir à prêter un nouveau serment sans restriction. Il se conforma, hélas ! à cette contrainte, faiblesse qui ne lui servit de rien, car on était résolu de le perdre.

(1) Voir aux annales une requête à l'Evêque, démontrant l'antiquité de la confrérie des Pénitents Blancs, de Joyeuse.

Digitized by Google

On ne lui laissa plus ni paix ni trêve. Le 30 décembre, il est dénoncé par un Patriote, le citoyen Pellier, alors Juge de Paix pour avoir, dit-il, dans sa dénonciation : « Lû trop nonchalament « et fort bas en chaire et avoir sauté un passage remarquable « d'une proclamation du Conseil général de l'Ardèche et d'une « lettre du procureur syndic. »

Cette dénonciation ne pouvait rester sans effet. Le père fut arrêté le 19 février 1793. Conduit à l'instant en prison, jugé, condamné à la déportation ; traduit à Bordeaux, embarqué pour Rochefort où il fut enfermé dans le fort de Brouage, où il se trouva en compagnie d'un grand nombre de prêtres.

Il fut ensuite conduit à la maison de réclusion de la ville de Saintes, d'où il fut rendu à la liberté après quatre rudes années de détention et de souffrances. Il se dirigea d'abord dans sa famille où il se reposa quelque temps pour rétablir sa santé et vers la fin du carême de l'année 1797 il arriva à Joyeuse.

Il trouva installé à sa place M. Toulouse qui y avait été envoyé par le grand vicaire, M. Vernet, lorsqu'après la mort de Robespierre, la France avait retrouvé un peu de tranquillité.

Mais il eut beau faire des pétitions à Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, écrire à M. Vernet, faire valoir ses droits et ceux de la Congrégation de l'Oratoire, tout fut inutile.

Il se retira à Bourg-St-Andéol où il mourut le 18 .

Ce fut le dernier curé de Joyeuse appartenant à l'Oratoire (1).

Le 21 septembre 1790, le maire a dit que les charpentiers qui avaient fait l'échafaud sur lequel fut rompu hier le nommé Pierre Montaurel réclamaient le payement dudit échafaud. La milice bourgeoise de Sablières avait amené ledit Montaurel aux prisons de Joyeuse le 12 de ce mois.

Deux martyrs à Joyeuse : Messire Norbert Joseph de la Bastide de la Molette, né à Villefort, prêtre chanoine d'Uzès, et Louis Henri de Ribeyrols, chevalier d'Entremeau, né au château du Pont, paroisse de St-Jean de Marvejols, diocèse d'Uzès, ancien officier au régiment d'Auvergne, pour lors retiré, âgé de 65 ans. Tous les deux amis et ayant fait partie du rassemblement des royalistes au

(1) Voy. aux annales, les mémoires produits par le P. Maisonneuve et les réponses de M. Vernet.

Digitized by Google

Camp de Jalès, étaient recherchés comme attachés à la cause religieuse et royale.

Le chevalier ne se sentant pas en sûreté chez lui, alla se réfugier chez son ami l'abbé, à la Bastide-sur-Allier. Là ils furent arrêtés et conduits, le 12 juillet 1792, à St-Laurent-les-Bains où l'abbé assista à la messe et y communia. Le lendemain, de grand matin, ils furent dirigés sur Joyeuse, chef-lieu du district, où ils arrivèrent au moment où on sortait de la grand'messe, célébrée par un prêtre apostat, nommé Flachère.

La ville, ce jour-là, était remplie d'une foule d'énergumènes des environs. On les conduisait au château, et comme on montait l'escalier de la placette St-Georges à l'église, tout contre la maison à gauche, dite l'hôtel de ville, où siégeait le district, des cris de mort se firent entendre. Les uns voulaient les tuer, les autres les conduire en prison. Boissy-d'Anglas, procureur syndic du département, contemplait la scène de la fenêtre du district ; les victimes lui demandant sa protection, mais les hurlements de la foule couvrant leurs voix, ils essayèrent de pénétrer dans l'église dont ils furent repoussés par la foule effrayée. Alors, l'abbé se sentant perdu, se mit à genoux et fit à Dieu le sacrifice de sa vie, et aussitôt frappé d'un coup de sabre, sa vénérable tête roula à terre et son sang ruissela jusqu'au bas de la placette.

Là se défendait le chevalier avec ses mains, déjà hachées de coups de sabre, ayant voulu s'emparer de celui d'un des agresseurs et implorant en vain une épée des vingt soldats du régiment de Dauphiné qui stationnaient, impassibles, sur la place couverte. Aussitôt, un coup de pistolet tiré à bout portant abattit le chevalier. Parmi les bourreaux, on en cite deux : l'un de Joyeuse, et l'autre de Ribes. Le premier, Beaussier-Alix, tira le coup de pistolet ; le second, Tourel, l'acheva à coups de sabre. Ils s'empressèrent aussitôt de dépouiller leur victime de ses vêtements et bijoux et même ils lui coupèrent un doigt pour lui arracher une bague. Toute cette journée du dimanche, les corps nus et sanglants restèrent exposés à la risée des clubistes et des ivrognes. Sur le soir, une vieille servante de la famille de Bournet vint les couvrir, et dans la nuit ils furent inhumés au cimetière.

Cette terrible journée du 13 juillet 1792 restera comme une

Digitized by Google

tache et une honte ineffaçables, non seulement pour nous, habitants de Joyeuse, mais surtout pour Boissy-d'Anglas et le chef des soldats, qui auraient pu, d'un seul mot, arrêter ces bêtes féroces.

On se demande comment Boissy, qui, quelques mois auparavant, avait défendu, au péril de sa vie, des prisonniers à Annonay, put-il rester impassible devant ces lâches coquins ?

Peu de temps après, le 4 septembre de la même année, il était élu député de l'Ardèche à la Convention.

En 1792, un arrêté ordonne d'enlever les bancs des chapelles de l'église.

Le 21 octobre 1792. En exécution de la loi du 12 septembre dernier, relative aux émigrés, considère que le citoyen Labrugère a son fils aîné absent ; que le citoyen Bournet a son fils cadet, dit Valoubière, absent ; que le citoyen Laforest a ses deux fils absents ; qu'Etienne Gigord a aussi ses deux fils absents ; la citoyenne Clamouze, veuve St-Serin, a son fils absent. Les pères et mères tenus de justifier dans le délai de trois semaines de l'existence de leurs enfants en France.

14 octobre 1793. Ordonnance de livrer tous les titres féodaux, pour être brûlés, dans le délai de trois jours.

Ce fut alors qu'on brûla sur la place de la Brèche toutes les archives de Joyeuse.

17 novembre 1793. L'assemblée délibère à l'unanimité que des quatre cloches qui se trouvent au clocher de cette commune, il ne sera retenu et laissé au clocher que la plus grande pour être sonnée pour les assemblées et celle du timbre de l'horloge. Que les deux autres seront incessamment descendues et remises au pouvoir du district.

Louis Flachère, le vicaire assermenté, né le 17 février 1752, fait curé de Joyeuse par la municipalité, paraît s'être prêté à toutes les injonctions d'une municipalité hypocrite, méchante et burlesque. Aussi fut-il, de sa part, comblé de prévenances et de faveurs jusqu'au moment où les idées d'irréligion ayant débordé, il fut abandonné, obligé de fuir et d'aller finir ses jours dans une retraite inconnue.

Digitized by Google

A la fête de la fédération, on dressa un autel à la Grand'Font, sur lequel Flachère dit la messe.

Le culte fut bientôt supprimé, l'église saccagée et profanée. On y tint les séances du club et on y célébra le culte de la déesse de la Raison, personnifiée par une drôlesse de la ville, placée sur l'autel.

Le.... pluviôse an II (23 février 1794), on fit l'inventaire des objets de la ci-devant église, or, argent, plomb, fer, etc.

Le 24 nivôse an II (13 janvier 1794), sur *l'invitation* de la Société populaire de la commune, la municipalité fit abattre les croix qui se trouvaient sur son territoire.

Le 6 pluviôse an II (4 février 1794), on décida qu'il convenait de faire à prix fait la démolition de la flèche du clocher et de faire un simple toit en tuiles.

Quelle joie ce dut être pour l'idiote société populaire de n'avoir plus de flèche à son clocher et quelle douleur de contempler de la brèche l'antique et splendide pyramide de l'église de Rosières, à laquelle on n'osa pas toucher.

Depuis cette époque, notre clocher fait tache, parmi tous ceux des environs. En 1850, le bois étant pourri, on le remplaça par un autre encore plus écrasé, provisoirement, disait-on, et de nos jours il est de même. Depuis, le conseil de fabrique, peu secondé par la municipalité, a en vain demandé plusieurs fois des secours au gouvernement républicain, qui a toujours fait la sourde oreille.

Il était écrit que Rosières, notre mère paroisse, perpétuerait ce signe de suzeraineté sur sa fille Joyeuse.

Jean-Louis Toulouze, prieur d'Aiguèze, curé de Baix, fut envoyé à Joyeuse vers la fin de l'année 1796 ou au commencement de 1797. Il n'avait que la qualité de pro-curé. Sa situation était difficile et elle devint même un moment tellement critique, qu'il fut obligé de s'éloigner momentanément.

Les esprits n'étaient pas encore calmés ; les uns soutenaient encore les idées subversives et voyaient d'un mauvais œil le retour de l'ordre. Les autres tenaient pour le P. Maisonneuve, qui avait conservé des amis à Joyeuse. Et enfin, certains autres blâmaient sa conduite et s'étaient ralliés au prêtre envoyé par l'autorité ecclésiastique.

Digitized by Google

Enfin, tout s'étant apaisé vers la fin de l'année 1799, M. Toulouze revint à Joyeuse, toujours comme pro-curé ; ce ne fut que dans le courant de l'année 1803 qu'il fut régulièrement établi curé par Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, administrateur du diocèse de Viviers. M. Toulouze mourut dans l'exercice de ses fonctions, le 13 mars 1806, âgé de 69 ans. Tous les curés du canton assistèrent le lendemain à ses funérailles. Il fut inhumé au cimetière de Joyeuse *(intra muros)*. M. Vaschalde, curé de Rosières, présida la cérémonie.

En 1787 et 1788, avait eu lieu la vente des terres et seigneuries du duché de Joyeuse par S. A. Marie-Louise de Rohan-Soubise, comtesse de Marsan, veuve de Charles de Lorraine, comte de Marsan, devant Comte, notaire de Joyeuse. Les acquéreurs furent :

Vogüé. Le château de Joyeuse, avec droits honorifiques, 100.000 livres.

Chanaleilles (Jean-Louis de) comte de la Saumès, baron de Ribes. Le 11 janvier 1788 : 1° la seigneurie de la Blachère ; 2° celle de Charus, paroisse de St-André-la-Champ ; 3° celle du Viala, paroisse de St-Mélany ; 4° celle de Rosières, comprenant le Bas-Balbiac ; le tout sous foi et hommage et l'albergue d'une fleur de jasmin, au prix de. . . . . 82.000 livres.

Dussargues. La seigneurie de Vernon et partie du Bas-Balbiac . . . . . 66.000 livres.

Gras (Agathe-Rose Champetier), veuve de Henri-Joseph de Gras, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, habitant la paroisse de Teyrargues. La baronnie de St-Sauveur-de-Cruzières, au prix de. . . . . 43.562 livres.

Channac. 5 octobre 1787, à Jean-Joseph Channac, avocat en parlement, coseigneur du mandement de Berrias, les seigneuries de Beaulieu et de Bec-de-Jun, au prix de. . . 22.550 livres.

Richard. 28 septembre 1787, à Joseph Richard, les seigneuries de St-Alban, Grospierres, Bourbouillet, au prix de 77.283 liv.

Chambonas. 13 septembre 1787, à Louise-Victoire de Grimoard, marquise de Chambonas, les seigneuries de Laval-d'Aurelle, le Petit-Paris, les Termes, Montselgues et Saint-Jean-de-Pourcharesse, au prix de. . . . . 40.000 livres.

Digitized by Google

Pellier. 30 octobre 1787, à Etienne Pellier dit Gadret, deux prés aux Vernades, au prix de . . . . . 5.225 livres.

Tardy. 14 décembre 1787, à Mre Jean-Louis-Damien Tardy de Montravel, fils de Jean-Fleury et de Marie-Hélène de Chantreau : 1° le moulin de Rosières ; 2° les châteaux, terres et seigneurie de Labeaume en toute justice haute, moyenne et basse ; 3° les moulin et terres d'Auriolles ; le tout en arrière-fief avec réserve de foi et hommage et l'albergue noble d'une fleur de violette, au prix de. . . . . 133.250 livres.

Gasques. 20 décembre 1787, à Louis-Annet de Gasques de Combes, le moulin de Joyeuse, le pré ou parc du château, les vignes et terres du Pouget, sous l'albergue d'un éperon d'argent, tous les vingt ans, au prix de. . . . . 41.000 livres.

Channac cadet. Les terres de la Selve, Comps, les Sagnes, au prix de . . . . . 44.250 livres.

Fuzel. Les terres de Toul et Chansonnarès . 5.125 livres.

Total. . . 660.245 livres.

M. de Vogüé perdit tout à la révolution, et les autres acquéreurs, tout en conservant les terres, perdirent les censives et droits seigneuriaux.

Le 8 ventôse an III (26 février 1795), eut lieu une enquête contre la conduite des citoyens André Cousin et Jean-Christophe Dussargues. Cette information, résultat de la déposition de dix-sept personnes honorables, est fort longue et fort instructive comme tableau véridique de l'état d'anarchie dans lequel se trouvait alors la malheureuse ville de Joyeuse. Elle nous fait connaître à quels maîtres était livrée l'administration, quelle était la sécurité des citoyens et, d'autre part, la tyrannie des uns, la lâcheté des autres et la pusillanimité du plus grand nombre.

Nous renvoyons, pour les détails, à nos annales de Joyeuse.

Le 17 février 1801 (28 pluviôse an IX). Le conseil, considérant que la population du canton de Joyeuse, composé de dix-sept communes, se porte à onze mille habitants et que l'étendue de son territoire excède deux cent cinquante kilomètres carrés, demande qu'il soit établi à Joyeuse une justice de paix.

Le 12 août 1804 (24 thermidor an XII). Vu la lettre du décret

Digitized by Google

impérial du 23 prairial dernier. Le conseil, considérant que depuis cent dix-huit ans que le cimetière est établi dans cette commune, il n'a produit aucune maladie épidémique et que la commune n'a pas de local convenable, à cause de sa situation, pour opérer un changement, est d'avis que M. le préfet laisse le cimetière où il est, sauf à l'agrandir.

Il ne fut changé au Freycinet que 40 ans plus tard.

Le 11 août 1806, la municipalité ayant établi des prix pour la jeunesse qui fréquente les écoles des Dames chrétiennes établies dans cette ville, elle décerne à Mlle Julie de Gigord une croix d'or pour premier prix, etc... Ces lauréates devront, à la procession du 15 août, occuper une place distinguée entre le prêtre et la municipalité.

Il est curieux de constater le changement qui s'opérait peu à peu dans les esprits et surtout de ceux-là mêmes qui naguère avaient terrorisé le pays, dont plusieurs faisaient alors partie du conseil municipal. Nous allons les voir devenus d'exaltés bonapartistes. Quels hommes ! quelle comédie ! et dire qu'il en est et en sera toujours ainsi. Pauvre et bête humanité.

Le 17 août 1807. Longue délibération au sujet des mesures à prendre pour célébrer pompeusement la fête de l'Assomption, qui est aussi celle de notre (illustre) empereur. Les habitants sont convoqués au pied des autels pour que le Seigneur répande ses bénédictions sur notre (illustre) monarque. Discours par M. Boissel sur saint Napoléon ; le canon n'a cessé de tirer pendant la cérémonie. Feux de joie, illuminations, amusements divers de huit heures du soir à dix heures.

Le 4 février 1808, s'est présenté à l'hôtel de ville M. Louis-Antoine-Fleury de Tardy de Montravel de Sampzon, pour faire enregistrer sa nomination de maire de Joyeuse en vertu d'un décret impérial du 19 avril 1806. (Bruneteau de Sainte-Suzanne, préfet.)

A cette époque, bon gré mal gré, il fallait accepter les honneurs et charges dont Bonaparte daignait vous gratifier. Fût-on hostile à l'état nouveau des choses, il eût été dangereux et sous peine de passer pour rebelle, de décliner ces honneurs. Le frère de celui-ci, Eugène de Montravel, fut conduit à Privas, la chaîne au col, par

Digitized by Google

les gendarmes, pour avoir refusé l'honneur d'être garde d'honneur de l'empereur.

M. de Montravel trouva bientôt le moyen de se retirer, et pendant sa courte administration, il établit la foire du mercredi des cendres et prit un arrêté pour la suppression des marches d'escalier qui empiétaient sur la rue, donnant lui-même l'exemple en réduisant à deux marches le perron de la maison de son père.

Le conseil de fabrique fut organisé en 1811. Nous extrayons quelques-unes des délibérations.

La paroisse paraît avoir été sans curé du 23 mars 1806 au milieu de l'année 1807. M. Dussaut, vicaire, en faisait les fonctions et en fut nommé curé à cette dernière date.

Jean-Louis-Clément Dussaut ou du Saut, comme c'est écrit dans son acte de baptême, fils légitime de Joachim du Saut et de Jeanne-Marie Soulier, né au Saut, paroisse de Saint-Martial, le 2 janvier 1757, baptisé le troisième jour.

Le 29 septembre 1817, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, étant âgé de 63 ans.

Il avait eu pour vicaire M. de Brès et, en 1810, M. Bertoye (1).

Jean-Augustin Vaschalde, né à Saint-Jean-de-Pourcharesse en 1759, fils de Pierre et de Marianne Blachère et frère d'Etienne Vaschalde qui vint s'établir à Joyeuse en qualité de notaire.

Etait curé de Rosières, lorsqu'après la mort de M. du Saut, il fut promu à la cure de Joyeuse, sur les pressantes instances de la comtesse de Montravel auprès de Mgr.

Il administra la paroisse jusqu'à sa mort, arrivée le 9 février 1846, étant âgé de 87 ans. Il fut un des derniers habitants de Joyeuse inhumé dans l'ancien cimetière.

Il était bon, charitable, bienveillant et très populaire, aimé et estimé de tous et vivement regretté.

Il trouva un grand désarroi dans l'église par suite des désordres de la Révolution et trouva le moyen de fournir la sacristie de toutes choses.

Il fit peindre par Molinari, peintre italien, des fresques repré-

(1) Armand-Barthélemy d'Alméras de Brès, né en 1765, fils d'Alexis, seigneur de Brès, et de Dorothée de Laforest, fut vicaire de Joyeuse, puis curé de Berrias. Voy. *Généalogie d'Alméras*, la tragique aventure qui lui arriva pendant la Révolution. M. Bertoye fut depuis curé de Vallon.

Digitized by Google

sentant la Foi et la Charité, de grandeur naturelle, au-dessus des deux portes qui existaient alors des deux côtés du maître-autel. Elles furent détruites lorsque son successeur fit agrandir le chœur aux dépens du couloir qui se trouvait derrière.

Il sut, en outre, donner beaucoup de pompe aux cérémonies et favorisa de son pouvoir les Dames du St-Sacrement, qui avaient un grand nombre de pensionnaires des meilleures familles du pays.

Le 27 septembre 1818. Le conseil de fabrique, reconnaissant envers feu M. Dussaut, arrête que la fabrique fera faire tous les ans à perpétuité, le 26 septembre, jour de son décès, un service solennel.

1827. On refait la porte de l'église et une tribune pour les enfants des écoles au-dessus de la porte. On dépense 550 francs pour l'autel de saint Régis et 200 francs pour un tableau le représentant.

En 1833, on trouve cette tribune insuffisante et on en fait deux autres sur les deux chapelles à droite et à gauche de la grande porte. Mais peu d'années après on les supprime.

En 1837, Dupuy, menuisier, construit le grand tambour de la porte.

1843. Conflit entre les conseils de fabrique et municipal, ce dernier refusant de payer le traitement du vicaire, quoique ayant demandé expressément, il y a cinq ans (1838), *deux* vicaires au lieu d'un avec promesse de payer les *deux* traitements et quoique la commune jouit de neuf mille livres de rente.

En 1848, avènement d'une nouvelle République. Le docteur Arsène Ménier, originaire de Laurac, est nommé maire. Il fit venir à Joyeuse la fontaine du Fadas, dans la vallée d'Auzon, que nous croyons être la même qui venait autrefois à Joyeuse. Ce fut un grand bien pour la ville qui manquait d'eau.

M. Ménier essaya de fonder à Joyeuse une loge de francs-maçons qui, en 1852, fut tuée par le ridicule. Nous avons pu voir les registres des *travaux* de la loge des *Amis de l'Humanité*, de Joyeuse, qui ne consistent qu'en procès-verbaux de réception de quelques membres. (Voir nos Annales de Joyeuse).

Joseph Mathon, né au Pont-d'Aubenas en 1806, fut transféré de

Digitized by Google

la cure du Pont-d'Aubenas à celle de Joyeuse, aussitôt après la mort de M. Vaschalde.

Il avait une belle fortune paternelle, accrue par les soins de son frère, négociant en soie à Smyrne, qui fut depuis maire d'Aubenas.

Il serait trop long de raconter ici tout ce que nous avons dit dans les Annales de Joyeuse sur la vie, travaux et bienfaits de M. Mathon ; nous abrègerons.

(A suivre). Vte L. DE MONTRAVEL.

TABLE DES SOMMAIRES

DES DOUZE LIVRAISONS DE 1896

N° 1. — 15 JANVIER

PAGES

1° RECHERCHES HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES SUR LES ROUSSILLON-ANNONAY (Suite III et fin), par A. Vachez 1

2° JEAN-GABRIEL-CHARVET (1750-1829), peintre et dessinateur Vivarois, par E.-L.-G.-Charvet . . . 15

3° UN ARDÉCHOIS EN TERRE-SAINTE (Suite V), par Gaston Privat. 25

4° LE CARNACÉEN DANS LE VIVARAIS. — *Monuments mégalithiques :* dolmens, menhirs, cromlechs (Suite), par L. Chiron. 39

5° LES SEIGNEURIES DES BOUTIÈRES (Suite III). — *Chervil* aliàs *Cherville*, par H. Lafayolle. 45

GRAVURES

1° *Portrait de Jean-Gabriel Charvet*, d'après D. Nonnotte (Musée national du Louvre). 15

2 *Dolmen des Géandes*. — N° 1. Bois de Bourg-St-Andéol, (d'après une photographie) 41

N° 2. — 15 FÉVRIER

1° JEAN-GABRIEL CHARVET, peintre et dessinateur Vivarois (1750-1829), (Suite II), par E.-L.-G. Charvet. 49

Digitized by Google

PAGES

2° Aps et son chateau (Encyclopédie de l'Ardèche), par A. Mazon. 58
3° Etude sur le Triptyque de Charles VI, de Charles VII et de Louis XI, découvert à Mauves, près Tournon, en 1884, par l'abbé O Mirabel. . . . 62
4° Le dernier seigneur de la baronnie de Privas, par E. Bourras 72
5° Un Ardéchois en Terre-Sainte (Suite VI), par Gaston Privat. 84
6° Mélanges archéologiques, *Caverne de Laurac*, par Paul d'Albigny 95

GRAVURES

1° *Vue du chateau d'Aps* (côté Est-Nord). . . . . Hors texte.
2° *Chateau et village d'Aps* (côté Nord-Ouest) . . . . . Hors texte.
3° *Triptyque de Charles VI, de Charles VII et de Louis XI*, cinq panneaux (d'après des photographies) . . . . . 65 et 69

N° 3. — 15 MARS

1° Les Baillis du Vivarais ou Baillis d'Epée et leur liste chronologique depuis leur origine connue, par Paul d'Albigny 97
2° Notice sur l'astronome Flaugergues de Viviers, par A. Mazon. 107
3° Etude sur le Triptyque de Charles VI, de Charles VII et de Louis XI, découvert à Mauves, près Tournon, en 1884 (Suite II), par l'abbé O. Mirabel 117
4° Le dernier seigneur de la baronnie de Privas (Suite II), par E. Bourras 124
5° Jean-Gabriel Charvet, peintre et dessinateur Vivarois (1750-1829), (Suite III), par E.-L.-G. Charvet 133
6° Un Ardéchois en Terre-Sainte (Suite VII), par Gaston Privat 142
7° Documents sur le Vivarais, par Prosper Falgairolle 149
8° Nécrologie, *Léon Vedel*, par Paul d'Albigny. . . 151

GRAVURES

1° *Portrait de Charles VII* (d'après un tableau du Louvre) . . . 119
2° *Adoration des Mages* (par Van Eyck, du musée de Munich) . . 123

N° 4. — 15 AVRIL

1° Les Baillis royaux du Vivarais ou Baillis d'Epée et leur liste chronologique depuis leur origine connue (Suite II), par Paul d'Albigny 153
2° Etude sur le Triptyque de Charles VI, de Charles VII et de Louis XI, découvert à Mauves, près Tournon, en 1884 (Suite et Fin), par l'abbé O. Mirabel 159
3° Le dernier seigneur de la baronnie de Privas (Suite et fin), par E. Bourras 169

Digitized by Google

PAGES

4° NOTICE SUR L'ASTRONOME FLAUGERGUES DE VIVIERS (Suite II), par A. Mazon 177
5° NOTES SUR LA CAVERNE DÉCOUVERTE A LAURAC, par le Frère Serdieu 193
6° JEAN-GABRIEL CHARVET, peintre et dessinateur Vivarois (1750-1829), (Suite et fin), par E.-L. Charvet. 198
7° NÉCROLOGIE, *M. l'abbé Rouchier*, chanoine de Viviers, par Paul d'Albigny. 207

GRAVURES

1° *Vue des Grottes découvertes à Laurac*, sous le Fort 195
2° *Offrande à la Vérité*, allégorie, par J.-G. Charvet (N° 10 du catalogue) . . . . . Hors texte.
3° *Vue de la Basilique de l'abbaye de Cluny*, en 1799, par J.-G. Charvet (N° 37 du catalogue) . . . . . Hors texte.
4° *Vue d'Andance* (Ardèche), par J.-G. Charvet (N° 38 du catalogue) . . . . . Hors texte.
5° 1re *Vue des ruines du chateau de Gerlande* (Ardèche), par J.-G. Charvet (N° 41 du catalogue) . . . . . Hors texte.
6° 2e *Vue des ruines du chateau de Gerlande* (Ardèche), par J.-G. Charvet (N° 42 du catalogue) . . . . . Hors texte.

N° 5. — 15 MAI

1° LES BAILLIS ROYAUX DU VIVARAIS OU BAILLIS D'EPÉE et leur liste chronologique depuis leur origine connue (Suite III), par Paul d'Albigny 209
2° MONOGRAPHIE DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE VIVIERS. — *Rosières*, mère des paroisses de Joyeuse, Vernon, Balbiac et Chapias, par L. de Montravel . . . 218
3° NOTICE SUR L'ASTRONOME FLAUGERGUES DE VIVIERS (Suite III), par A. Mazon 227
4° UN MAGISTRAT D'AUTREFOIS. — *Andéol de Servier*, par H. de Servier 243
5° FRANÇOIS GOUDARD et les manufactures de draps et de coton, au Pont-d'Aubenas, par H. Vaschalde . . 247
6° UN ARDÉCHOIS EN TERRE-SAINTE (Suite VIII), par Gaston Privat 251
7° ENCYCLOPÉDIE DE L'ARDÈCHE. — *Les Nautes du Rhône*, par A. Mazon 262

GRAVURES

1° *Vue de Rosières* (canton de Joyeuse), (d'après une photographie de M. de Montravel) 219
2° *Vue de l'ancien clocher de l'église de Rosières* écroulé le 4 novembre 1839 (d'après un dessin de M. de Montravel) 222

N° 6. — 15 JUIN

1° VOGUÉ, par A. Mazon. 265
2° LES BAILLIS ROYAUX DU VIVARAIS OU BAILLIS D'EPÉE et leur liste chronologique depuis leur origine connue (Suite et fin), par Paul d'Albigny 271
3° NOTICE SUR L'ASTRONOME FLAUGERGUES DE VIVIERS (Suite et fin), par A. Mazon 278

Digitized by Google

PAGES

4° De quelques familles bourgeoises dans les Boutières (Suite VIII). — *F. Chambaud*, par H. Lafayolle 301
5° Monographie des paroisses du diocèse de Viviers. — *Rosières*, mère des paroisses de Joyeuse, Vernon, Balbiac et Chapias, (Suite II), par L. de Montravel 313

GRAVURES

1 *Vue de Vogüé*, prise en face 265
2° *Vue de Vogüé*, prise du Viaduc 269
3° *Vue de Joyeuse*, prise du levant (d'après une photographie du Vte L. de Montravel. 315
4° *Vue de Joyeuse*, prise du couchant (d'après une photographie du Vte L. de Montravel) 317

N° 7. — 15 JUILLET

1° Notice historique sur Vals-les-Bains, par A. Mazon. 321
2° Monographie des paroisses du diocèse de Viviers. — *Rosières*, mère des paroisses de Joyeuse, Vernon, Balbiac et Chapias (Suite III), par L. de Montravel 338
3° L'Église de Saint-Julien de Tournon, par A. Mazon 350
4° Le Carnacéen dans le Vivarais. *Monuments mégalithiques : Dolmens, menhirs, cromlechs* (Suite II), par Léopold Chiron 359
5° Un Ardéchois en Terre-Sainte (Suite IX), par Gaston Privat. 364

GRAVURES

1° *Eglise de Saint-Julien, de Tournon* (façade et clocher). . . . 351
2° *Dolmen de la Combe du Merle*, à St-Alban-sous-Sampzon. . . 361
3° *Dolmen du Ranc de Peyzat*, à Lablachère 363

N° 8. — 15 AOUT

1° Notice historique sur Vals-les-Bains (Suite et fin), par A. Mazon. 377
2° Du prétendu atelier monétaire de Tournon, par Roger Vallentin. 404
3° Monographie des paroisses du diocèse de Viviers. — *Rosières*, mère des paroisses de Joyeuse, Vernon, Balbiac et Chapias (Suite IV), par L. de Montravel. 413
4° Deux Inventaires du chateau de Lavoulte-sur-Rhone (Ardèche). 1700 et 1710, par l'abbé A. Roche. 420
5° M. Léonce Pingaud. — Archéologie préhistorique, *découverte d'objets d'industrie de l'époque Chelléenne*, par M. R. Vallentin ; P. d'Albigny 424

GRAVURES

1° *Vue générale de Vals* et du Bassin des Eaux 379
2° *Vue de Vals*, prise du pont des grottes Egyptiennes 389
3° *Vue de Vernon*, canton de Joyeuse 415

Digitized by Google

N° 9. — 15 SEPTEMBRE

PAGES

1° Le Prieuré de Rumpon ou Rompon, par Paul d'Albigny. 425
2° Deux Inventaires du chateau de Lavoulte-sur-Rhone (Ardèche). 1700 et 1710 (Suite II), par l'abbé A. Roche. 435
3° Monographie des paroisses du diocèse de Viviers. — *Rosières*, mère des paroisses de Joyeuse, Vernon, Balbiac et Chapias (Suite V), par L. de Montravel. 447
4° Un Ardéchois en Terre-Sainte (Suite X), par Gaston Privat. 458
5° Vinezac, par A. Mazon 465
6° Bibliographie. — *Les Volontaires de l'Ardèche, 1792-1793*, de H. Vaschalde, par P. A.. 472

GRAVURES

1° *Vue de Vinezac* (d'après une photographie) 465
2° *Chateau de Vinezac* (d'après une photographie) 469

N° 10. — 15 OCTOBRE

1° Monneron aîné, *député de la sénéchaussée d'Annonay*, par E. Nicod 473
2° Le Prieuré de Rumpon ou Rompon (Suite II), par Paul d'Albigny 490
3° De quelques familles bourgeoises dans les Boutières (Suite IX), par H. Lafayolle 501
4° Deux Inventaires du chateau de Lavoulte-sur-Rhone (Ardèche). 1700 et 1710 (Suite III), par l'abbé A. Roche. 510
5° Monographie des paroisses du diocèse de Viviers. — *Rosières*, mère des paroisses de Joyeuse, Vernon, Balbiac et Chapias (Suite VI), par L. de Montravel. 515
6° Un Ardéchois en Terre-Sainte (Suite XI), par Gaston Privat. 522

GRAVURES

1° *Les frères Monneron*, députés à l'Assemblée nationale de 1789. . 473
2° *Médailles de confiance de 5 et de 2 sols, 1792-1791* 487
3° *Vue des ruines du prieuré de Rompon*, prises du couchant (d'après une photographie de M. Dupin, fils 495

N° 11. — 15 NOVEMBRE

1° La Fête des Morts. — *A ma Petite-Fille*, par Paul d'Albigny. 529
2° Encyclopédie de l'Ardèche. — *Bourlatier*, par A. Mazon. 531
3° Deux Inventaires du chateau de Lavoulte-sur-Rhone (Ardèche). 1700 et 1710 (Suite IV), par l'abbé A. Roche 534

Digitized by Google

PAGES

4° ENCYCLOPÉDIE DE L'ARDÈCHE. — *Les Estables*, par A. Mazon 541
5° LE PRIEURÉ DE RUMPON OU ROMPON (Suite III), par Paul d'Albigny 543
6° UN ARDÉCHOIS EN TERRE-SAINTE (Suite XII et fin), par Gaston Privat 554
7° MONOGRAPHIE DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE VIVIERS. — *Rosières*, mère des paroisses de Joyeuse, Vernon, Balbiac et Chapias, (Suite VII), par L. de Montravel 563
8° RECTIFICATION, par H. Lafayolle 576

GRAVURES

1° *Ferme de Bourlatier*. (Le Gerbier de Joncs à droite). 531
2° *Les Estables*. (Le Mont Mézenc vu des Estables). 541

N° 12. — 15 DÉCEMBRE

1° A NOS LECTEURS, par Paul d'Albigny 577
2° L'ABBAYE DE SAINTE-CLAIRE A ANNONAY, par E. Nicod. 579
3° TROIS COMBATS SINGULIERS EN VIVARAIS, AU XVIIe SIÈCLE, par A. Mazon 593
4° LE PRIEURÉ DE RUMPON OU ROMPON (Suite IV), par Paul d'Albigny 599
5° QUELQUES SOUVENIRS SUR LE CARDINAL DE BERNIS, par X*** 603
6° LES MONUMENTS ÉLEVÉS AUX MOBILES DE L'ARDÈCHE EN NORMANDIE. — *Vernon*. — *La Maison-Brûlée*, par Paul d'Albigny 611
7° LA MARQUE A FEU DES QUATRE MANDEMENTS DES BOUTIÈRES, par A. B. 616
8° MONOGRAPHIE DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE VIVIERS. — *Rosières*, mère des paroisses de Joyeuse, Vernon, Balbiac et Chapias (Suite VIII), par L. de Montravel 619
9° TABLE DES SOMMAIRES des douze livraisons de 1896. . 631
10° LISTE DES ABONNÉS de la *Revue du Vivarais illustrée*. 637

GRAVURES

1° *Le cardinal François-Joachim de Pierres de Bernis (1715-1794)*. 605
2° *Monument élevé aux mobiles de l'Ardèche, à Vernon (Eure)*. — Inauguré le 26 novembre 1873 613
3° *La marque à feu des quatre mandements des Boutières*. . . . 617

Digitized by Google

LISTE DES ABONNÉS

DE LA REVUE DU VIVARAIS ILLUSTRÉE

MM. Abrial Victorin, à Valence (Drôme).
Agier, agent de publicité, à Aubenas.
Albon (marquis d'), 1, rue Cambacérès, à Paris.
André, archiviste du département de l'Ardèche, à Privas.
Arbod (Madame, née de Lapérouse), à Bourg (Ain).
Arlempdes (baron d'), à Salornay-d'Hurigny (Saône-et-Loire).
Armand (Emile d'), banque de France, à Grenoble.
Arsac Henri, 27, rue Jean-Moët, à Epernay (Marne).
Autane (comte d'), 104, rue de Rome, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Baissac Jules, 61, rue Denfert-Rochereau, à Paris.
Balmelle, ancien magistrat, à Privas.
Battendier, chanoine, à Viviers.
Beaumefort (de), ingénieur civil, à Privas.
Béchetoille Camille, à Annonay.
Béchetoille Léopold, à Annonay.
Benoit d'Entrevaux A., à St-Priest, par Privas.
Benoit Florentin, 152, cours Lafayette, à Lyon.
Bergeron Paul, propriétaire, au Cheylard.
Bernardy (Chalamon de), 66, rue de Vaugirard, à Paris.
Bertrand, officier d'administration principal en retraite, à Bourg-Saint-Andéol.
Besset (Charles du), 1, avenue Victor-Hugo, à Valence (Drôme).
Bibliothécaire de la ville, à Annonay.
Bibliothèque Ardéchoise, à Privas.
Bibliothécaire de la ville, boulevard de l'Esplanade, à Montpellier (Hérault).
Blachère Ernest, ancien député, 14, boulevard Raspail, à Paris.
Blache, docteur en médecine, maire à Privas.
Boiron, notaire, à Villeneuve-de-Berg.
Bonnet, notaire honoraire, à Châteauneuf-de-Randon (Lozère).
Boulay, professeur, 14, rue Mercier, à Lille (Nord).
Bourras Eugène, à Privas.
Bournet (Arsène de), à Grospierres.
Braibant Maurice, avocat, 67, rue du Bourg, à Bar-le-Duc (Meuse).
Brihat (veuve), libraire, à Privas (4 exemplaires).
Brion (Jules de), 30, rue Vaubecourt, à Lyon.
Brion (Adolphe de), juge à Embrun (Htes-Alpes).
Broët Tony, château de Faveyrolles, par Pierrelatte (Drôme).
Burine de Tournaïs (docteur A. de), médecin-major à l'hôpital militaire de Sétif (Algérie).
Canson (René de la Lombardière de), à Colombier-le-Cardinal.
Chabannes père, docteur, Villa des Aulagniers, à Vals-les-Bains.
Chaigne, ancien sous-préfet, à Bourg-St-Andéol.
Champanhet Régis, avocat, à Aubenas.
Champanhet, rédacteur en chef du *Messager de Valence*, à Valence.
Chareyre, Pierre, industriel à St-Fortunat.
Charvet Léon, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées, 95, boulevard de Vaugirard, à Paris.
Chazotte (Michel de), à Arlebosc.
Chenivesse, chanoine, à Viviers.
Chiron Léopold, instituteur communal, à St-Just-d'Ardèche.
Collain Florentin, à Montcaud-Sabran (Gard).
Comte Albert, rentier, à Privas.
Comte Paul, ancien Conseiller général, au Chevalier, par Chomérac.
Conservateur de la Grande Bibliothèque de la ville de Lyon, 27, rue Gentil.

Digitized by Google

MM. Contagnet (de), 6, rue Cartelet, à Valence.
Coudere Henri, ingénieur à la Chastagnère, par Prades.
Coudere Georges, propriétaire à Aubenas.
Courcival (marquis de), 112, rue Marcadet, Paris.
Courras (abbé Maurice), vicaire à St-Ferdinand-des-Ternes, 21, rue d'Armaillé, à Paris.
Couvert, vicaire général de l'Evêché, à Viviers.
Crès Auguste, pasteur, président du Consistoire, à Vallon.
Dumas Gustave, maire, à St-Etienne-de-Fontbellon
Durand-Saladin, avoué, à Privas.
Falgairolle, membre de l'Académie de Nimes, à Vauvert (Gard).
Fargier Louis, propriétaire, à Burzet.
Faugier Clément, libraire, à Privas (2 exemplaires).
Faure (abbé), 36, rue Washington, à Paris.
Fillet (abbé), curé, d'Allex (Drôme).
Fontbonne, président de la Société des « Enfants du Vivarais », à Tunis.
Forterre, instituteur, à Sidi-Chami (Algérie).
Fortoul D., à Tournon,
Frachon Gabriel, à Annonay.
Fuzier, rentier, à Lavoulte-s/-Rhône.
Gaillard Jules, à Valence (Drôme).
Galle Léon, 1, Quai de la Pêcherie, à Lyon. *(Revue du Lyonnais).*
Gayffier (A. de), 5, rue Bruyère, au Mans (Sarthe).
Geoffre de Chabrignac (comte de), château des Roches, près Montélimar (Drôme).
Général Lacapelle, commandant la subdivision de l'Ardèche, à Privas.
Giraud Ferdinand, négociant, à Annonay.
Giraud, principal du Collège, à Privas.
Gleizal, ingénieur civil, impasse Magali, Monclar, à Avignon (Vaucluse).
Grellet de la Deyte, conseiller général, à Allègre (Haute-Loire).
Grille (comte de), au château de Pampelonne (Ardèche).
Grimaud (abbé), directeur de l'institution des Sourds-Muets, à Avignon.
Hauteville (Madame d'), 56, rue de la Charité, à Lyon.
Igonnet, rentier, à Condrieu (Rhône).
Indy (Vincent d'), aux Faugs, par Boffres (Ardèche).
Jouanin Ovide, Directeur de *Vals Thermal*, à Vals.
Labrély Robert, rentier, à Bourg-St-Andéol.
Lacharrière (Mme Charles de), 14, rue Halévy, à Paris.
Lacharrière (Docteur Jules de), 3, quai Malaquais, à Paris.
Lacharrière (Paul de), à Coux.
Lafarge (Auguste de), conseiller général, au château de Verchaüs, par Viviers.
Lafayolle Henri, ancien magistrat, au Cheylard.
Lamotte, docteur, au Pouzin.
Langlois (Mme), née d'Albigny, 96, avenue des Ternes, à Paris.
Lascombe Adrien, bibliothécaire de la ville et secrétaire de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, au Puy (2 exemplaires).
Lascombe Léopold, propriétaire, à St-Etienne-de-Boulogne.
Lavalette (Jean de), à Aubenas.
Le Blanc de Chanéac, au château des Brosses, près Mettray (Indre-et-Loire).
Le Blanc Paul, à Brioude (Haute-Loire).
Lèche Jules, 10, rue de la Liberté, à Annonay.
Le Sourd, docteur, 226, boulevard St-Germain, à Paris (2 exemplaires).
Lestrange (comte Henri de), 43, avenue Montaigne, à Paris.
Longevialle (de), propriétaire, à Bourg-St-Andéol.
Lubac (de), ancien sous-préfet, à Vernoux.
Malbos (Paulin de), à Berrias.
Mallet, président de Chambre, à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).
Marchessou fils, imprimeur, au Puy (Haute-Loire).
Marin de Carranrais (François de), La Marine, St-Barthélemy, à Marseille.
Martel, avocat, 8, rue Ménars, à Paris.

Digitized by Google

MM. Marthoret Auguste, négociant, à Annonay.
Martin Victor, Directeur des « Meilleures », à Vals.
Marze Camille, avocat à Privas.
Marze Emile, banquier, à Aubenas.
Massip, bibliothécaire de la ville, à Toulouse.
Mayaud Henri, entrepreneur, à St-Martin-de-Valamas.
Mazon A., 18, rue du Vieux-Colombier, à Paris.
Merley, docteur, 4, avenue Feuchères, à Nimes.
Messié Georges, notaire, à Bourg-St-Andéol.
Milliand L. et Cie, négociants en vins, à St-Péray.
Mimerel, avocat à la Cour de cassation, 205, boulevard St-Germain, à Paris.
Molière Jules, à Lavoulte.
Montgolfier (Auguste de), ancien député, à St-Marcel-les-Annonay.
Montravel (vicomte Louis de), à Joyeuse.
Mont-Rolland, Directeur des *Alpes illustrées*, 12, rue Voltaire, à Grenoble (Isère).
Morangiès (comtesse de), au château de la Mure, par Serrières (Ardèche).
Neuvesel (comte de), 16, place Carnot, à Lyon.
Nicod Emmanuel, négociant, 6, rue de Roanne, à Annonay.
Nicolas (abbé E.), curé du Plan de Grasse (Alpes-Maritimes).
Nivoche-Marchand, libraire, à Valence.
Ollier de Marichard Jules, archéologue, à Vallon.
Oriol (l'abbé B.), Me de cérémonies, à Annonay.
Pampelonne (Henri de), rue Pelleterie, à Valence (Drôme).
Paradis (abbé), curé de Ste-Marguerite, 31, rue St-Bernard, à Paris.
Peloux de St-Romain (comte du), au château de St-Romain, à Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire).
Perrin, receveur de l'Enregistrement, aux Aix-d'Argillon (Cher).
Pingaud Léonce, professeur à la Faculté, 17, rue St-Vincent, à Besançon (Doubs).
Poidebard Georges, ancien notaire, 40, rue du Plat, à Lyon.
Ponsard Daniel, notaire, à Alboussières.
Pontbriant (comte de), Villa Martinière, à Bollène (Vaucluse).
Pontmartin (comte de), au château des Angles, par Villeneuve-les-Avignon (Gard).
Poulat Gustave, négociant, à Bourg-St-Andéol.
Prades-Freydier, Directeur de l'*Echo du Velay*, au Puy (Hte-Loire).
Pradelle Paul, banquier, à Bourg-St-Andéol.
Privat Gaston, avocat à la Cour d'appel internationale, au Caire (Egypte).
Regnier, employé à la préfecture, à Melun (Seine-et-Marne).
R. P. dom Jaubert Henri, bénédictin, Villa Cristina, route de France, à Nice (Alpes-Maritimes).
Reynaud Albert, à Nimes, 21, rue Grétry (Gard).
Ribes Joseph, négociant, à Annonay.
Ribes René, propriétaire, à Fontanes, par Annonay.
Rioufol, notaire, au Puy.
Rivière J., archéologue, à Mornant (Rhône), (2 exemplaires).
Robert Edmond, 6, rue des Epinettes, à St-Maurice (Seine).
Roche (abbé), Collège St-Michel, à St-Etienne (Loire).
Rochemure (comte de), conseiller général et maire, à Largentière.
Roque (baron de la), au château des Prés, par Sarras (Ardèche).
Rostaing (Mme Henry), au château de Montbreton, par Saint-Rambert (Drôme).
Rostaing Léon, Villa Ste-Emilie, à Davézieux, par Annonay.
Roure (abbé), curé-archiprêtre, à Privas.
Roussel (abbé), curé à Chastanet, par Valgorge (Ardèche).
Rozières (Ernest de), 1, place du château, à Blois (Loir-et-Cher).
Sabatier Paul, pasteur, à Chantegrillet, près Crest (Drôme).
Sabatier, pharmacien, à Privas.
Saint-Prix René, négociant, à St-Péray.
Saléon-Terras, conseiller général, au Cheylard.
Serdieu (Frère), Directeur des Frères des Ecoles chrétiennes, à Laurac.
Servier (de), ancien magistrat, à Bourg-St-Andéol.

Digitized by Google

MM. Stuer Alexandre, minéralogiste, 40, rue des Mathurins, à Paris.
Thomas aîné, maire de Gravières, par les Vans.
Tourasse Amédée, propriétaire, à St-Agrève.
Tourrette (marquis de la), à Tournon.
Vacheresse, avocat, à Cluac, par Lamastre.
Vachez A., avocat, 24, rue de la Charité, à Lyon.
Vachon de Lestra, conseiller général, château des Rieux, à St-Alban-d'Ay (Ardèche).
Valette-Viallard (Mme), à Cruas.
Vallentin Roger, receveur de l'Enregistrement, à St-Péray.
Vaschalde Henry, à Vals-les-Bains.
Vedesche, clerc de notaire, à Aubenas.
Vidal Emile, avoué, à Privas.
Vidon Henri, négociant, à Annonay.
Villeperdrix (abbé de), vicaire général de l'Evêché, 3, rue de la Faïence, à Nimes (Gard).
Vinols (baron de), président de la Société d'Agriculture, au Puy (Haute-Loire).
Vogüé (vicomte Melchior de), de l'Académie française, 15, rue Las Cases, à Paris.
Vogüé (marquis de), ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, à Paris.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1896

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google